B 1,039,442

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE

SUISSE

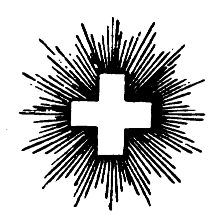

VINGT-HUITIÈME ANNÉE — 1883

LAUSANNE
IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26

1883

4
2
R 45
V.28

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

VINGT-HUITIÈME ANNÉE — 1883

N° 1. — 15 JANVIER

N° 2. — 15 FÉVRIER

N° 3. — 15 MARS

N° 4. — 15 AVRIL

N° 5. — 15 MAI

N° 6. — 15 JUIN

N° 7. — 15 JUILLET

N° 8. — 15 AOUT

N° 9. — 15 SEPTEMBRE

N° 10. — 15 OCTOBRE

N° 11. — 15 NOVEMBRE

N° 12. — 15 DÉCEMBRE

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIIIe Année. N° 1. 15 Janvier 1883

AVIS

La **Revue Militaire Suisse** paraîtra en 1883 comme en 1882, au prix de **7** fr. **50** par an pour la Suisse; **10** fr. pour les pays de l'Union postale; **15** fr. pour les autres pays. Ainsi notre **Revue** est le meilleur marché de tous les journaux militaires qui se publient en Europe.

Organe des intérêts de l'armée suisse et de ses différentes armes, rédigée et dirigée par des officiers en activité, libres de toutes préoccupations de parti et étrangers à toute idée de profit matériel, la **Revue Militaire Suisse** est une tribune toujours ouverte à chacun. Elle a besoin, pour se soutenir et pour rester à la hauteur de sa tâche, du concours intellectuel, scientifique, moral et financier du plus grand nombre possible. Plus elle aura d'appui, mieux elle pourra, au moyen de suppléments, de cartes et de planches, fournir des matières intéressantes et instructives à ses lecteurs.

En conséquence elle se recommande à la bienveillance de ses anciens abonnés et des jeunes militaires qui n'ont pas encore pris d'abonnement, ainsi qu'à celle des diverses sociétés et autorités militaires.

Les personnes qui ne renverront pas l'un des deux premiers numéros de l'année seront censées abonnées.

La neutralité de la Belgique et de la Suisse

EN CAS DE GUERRE ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

Le sujet est actuellement à la mode. Mis au jour par la presse allemande à l'occasion des fortifications que la France vient d'élever ou de compléter sur sa frontière déchirée de l'Est, et spécialement par deux recueils berlinois fort distingués [1], il est maintenant tourné et retourné de toutes façons par un grand nombre de journaux militaires et politiques de divers pays. Aux appréciations du Recueil anglais reproduites dans notre numéro de juillet dernier, nous devons joindre aujourd'hui celles de la *Nouvelle Revue,* publication parisienne dirigée avec une remarquable distinction et surtout avec une largeur de vues que suffirait à établir l'insertion de l'article que nous allons reproduire. [2]

Ce n'est pas que nous sachions voir à tel sujet l'intérêt d'actualité que quelques esprits particulièrement perspicaces veulent y trouver, mais il soulève nécessairement une discussion de principes qui n'est jamais superflue et qui a, par conséquent, tous droits à rentrer dans nos colonnes.

Pour la Belgique, le problème est posé par les revues allemandes en des termes que les feuilles françaises résument comme suit :

La situation géographique et l'état des forces de la Belgique et de la Suisse, aussi bien que l'importance stratégique acquise par les deux pays aux yeux de leurs puissants voisins, ne manqueront pas d'exercer une certaine influence sur le respect de leur neutralité dans le cas d'une guerre ; il devient dès lors intéressant d'examiner brièvement les rôles qui pourraient incomber à ces deux Etats.

La Belgique a, pendant ces vingt dernières années, consacré tous ses soins à développer et à perfectionner son système de défense. Le premier pas qu'elle ait fait dans cette voie a été le déclassement de tous les petits ouvrages de construction ancienne, qui ne pouvaient avoir d'autre effet que de morceler les forces de défense et de disséminer sans utilité une partie de l'armée sur toute l'étendue du pays. En compensation, elle a transformé Anvers en une forteresse centrale dans le grand style et en un camp retranché ; elle a construit la tête de pont de Termonde sur le cours inférieur de l'Escaut, les forts d'arrêt de Liège et la citadelle de Namur sur l'Escaut, et enfin la petite forteresse de Diest, entre la Meuse et l'Escaut, sur la ligne

[1] *Jahrbücher f. die deutsche Armee und Marine* de M. le lieutenant-colonel de Marées, et *Neue Milit. Blätter* de M. de Glasenapp.

[2] Reproduction autorisée de la *Nouvelle Revue* du 1er janvier 1883. Avec quelques adjonctions et variantes en manière de 2me édition.

d'opérations qui, après avoir suivi la Meuse de Liège à Maestricht, s'incline ensuite vers Bruxelles et Anvers. Ce remaniement complet du système de défense du pays a été dicté par la nécessité de condenser les forces militaires du royaume et de les concentrer dans une position telle qu'il fût possible, en présence d'une invasion ennemie, de défendre sur les deux directions à la fois la neutralité menacée par un envahisseur.

L'active sollicitude de l'artillerie et du génie belges a toujours maintenu dans le meilleur état les travaux de fortification et les approvisionnements d'artillerie d'Anvers. Une guerre éclatant, il ne faudrait cependant pas moins de quatre à cinq jours pour mettre la place en état de défense, et ce délai suffirait à l'ennemi pour arriver sous les murs de la ville qui n'est éloignée que de quatre à cinq journées de marche des frontières du sud et de l'est. Pour parer à une surprise stratégique de ce genre, on a fait concourir à la défense de la place le Rupel et la Nethe, qui coulent à un mille et demi, au sud et à l'est d'Anvers. On exécute en ce moment des travaux destinés à assurer l'inondation, et l'on construit des ouvrages de fortification destinés à servir de têtes de pont. Avant d'atteindre la forteresse, l'agresseur viendra donc se heurter à un obstacle naturel fortifié par l'art; il trouvera là un champ de bataille tout préparé et sera contraint à un déploiement de forces assez considérable, circonstance qui donnera à la défense tout le temps nécessaire pour mettre la forteresse en état de résister. Un autre fait vient encore à l'avantage de la défense, c'est l'extension du rayon de son action, et, par suite, la facilité de réunir, de protéger et d'approvisionner l'armée d'opération s'appuyant sur Anvers.

Comme on le voit par ce qui précède, Anvers est donc le pilier principal sur lequel repose l'organisation défensive imposée à la Belgique par sa position géographique, sa constitution politico-militaire et sa situation internationale. La pensée qui a présidé à tout ce système de défense a été qu'au cas d'un danger menaçant la sécurité du pays, on concentrerait rapidement toutes les forces combattantes dans le cercle d'Anvers et des environs, fortement défendu par un réseau de canaux et de rivières, et dans le triangle de Termonde-Lierre-Malines qui a Liège comme poste avancé. Cette position de flanc permettra d'opérer sur les derrières d'une armée qui voudrait traverser le pays. L'armée d'invasion sera forcée dès lors soit de détacher des troupes pour surveiller l'ennemi et couvrir ses propres communications, soit d'envoyer contre lui une fraction d'armée chargée de le masquer et de le tenir en échec.

La force réelle de la position ne réside point dans la seule existence de ces ouvrages de fortification et de ces éléments passifs de résistance bien situés, convenablement agencés et judicieusement combinés entre eux; elle doit encore être cherchée dans le mode

d'action que la nature du terrain permettra à l'armée belge. Cette dernière exercera une attraction considérable sur une armée d'invasion; aussi les militaires belges autorisés recommandent-ils de lui donner une force d'au moins 60,000 hommes; une armée qui violerait la neutralité belge serait obligée dès lors de laisser environ 100,000 hommes en avant de la forteresse et du camp retranché. Cette condition constituerait pour l'adversaire une cause de faiblesse, qui à la longue lui serait très préjudiciable et menacerait de rompre chez lui l'équilibre si important des forces numériques.

La situation de la Belgique dans une guerre entre les deux Etats qu'elle sépare, a été, dans l'opinion publique, le sujet de nombreuses et de brûlantes controverses. Une violation de la neutralité belge par l'Allemagne, en vue d'une offensive dirigée contre le nord de la France, est en contradiction avec toutes les données stratégiques résultant de la configuration même des deux fronts d'opération principaux, de leur inclinaison et de leur force; elle serait de plus en opposition avec certains intérêts politiques dont le mépris ne pourrait susciter à l'Allemagne que des difficultés et des complications inutiles. Une armée allemande pénétrant par la Belgique serait obligée de laisser devant Anvers un corps d'observation important ; elle aurait ensuite à marcher contre un adversaire plus fort et viendrait se briser à la frontière nord de la France contre une ligne suffisamment serrée de forteresses solides. Nous ne nous étendrons pas sur la portée politique que pourrait avoir une semblable agression.

Des militaires ont pensé néanmoins, dans ces derniers temps, qu'une invasion allemande devait être considérée comme possible. D'après eux, l'intégrité du territoire belge se trouve menacée du côté de l'Allemagne par le fait qu'une attaque allemande, dirigée de Metz contre la ligne de Verdun-Stenay, c'est à-dire contre un des points les plus faibles du front français, serait forcément accompagnée d'une attaque de flanc poussée, selon toute probabilité, par Chimay; le territoire belge serait donc violé. A l'appui de cette opinion, on a dit que si l'attaque des Allemands contre la ligne précitée et qui est presque parallèle à la frontière de la Belgique, se traduisait par un échec, celui-ci aurait certainement pour résultat de les rejeter au-delà de la frontière belge ; c'est par cette raison que s'explique la nécessité de combiner l'attaque de front avec un mouvement de flanc stratégique.

Etant donnés la situation et l'état actuels de la base d'opérations allemande, une action dirigée du cours inférieur du Rhin contre le nord de la France s'appuierait toujours sur une ligne excentrique, et, abstraction faite de certains moments, ne rentrerait pas dans le cadre ordinaire des opérations qni semblent indiquées par la simple considération stratégique de la situation militaire des deux Etats et par les données de la tactique moderne. Au début des hostilités, la Belgique

se trouvera incomparablement plus menacée du côté de la France que du côté de l'Allemagne.

Les Français chercheront forcément à atteindre, avec une partie de leurs forces, le cours inférieur du Rhin, afin de passer ce fleuve en dehors du rayon d'action des places voisines (Cologne et Wesel); c'est là, pour eux, le terrain d'opérations le plus favorable de tout le territoire allemand. L'état des routes, aussi bien que la facilité des approvisionnements et l'absence d'obstacles artificiels ou naturels, leur donneront toute faculté pour avancer dans ce pays plat et aisément praticable. On ne trouverait en aucun point de la frontière une zone de concentration plus commode que la frontière nord de la France, à laquelle vient aboutir une série de voies ferrées abondamment reliées au moyen de lignes transversales, sans compter les quatre camps retranchés de Dunkerque, Lille, Valenciennes et Maubeuge, qui offrent, pour la concentration des troupes, des points d'appui remarquables ; et n'oublions pas que les forteresses de Valenciennes, Maubeuge, Landrecies, Hirson et Mézières constituent une seconde ligne derrière laquelle on pourra se replier en cas de retraite. Une invasion prompte et énergique de la Belgique aurait en outre, pour les Français, l'avantage énorme d'exercer une excellente action sur le moral du pays. L'occupation de Bruxelles et des environs, où l'on s'installerait rapidement, semblerait, aux yeux de l'opinion publique française si facilement impressionnable, un fait d'armes de premier ordre.

Ce qui engagerait la France à violer au début d'une grande guerre la neutralité de la Belgique, c'est l'état actuel de la frontière allemande et surtout la possession par l'Allemagne des places de Metz et de Strasbourg. Les Français ont, dans les conditions présentes, le plus grand intérêt à s'emparer de la Belgique plus vite que les Allemands, et en vue de leur marche ultérieure à s'établir solidement sur la rive gauche de la Meuse, avec ce fleuve à la fois comme ligne de défense et comme base d'une attaque contre les forces allemandes concentrées en Alsace-Lorraine [1].

Si les lignes qui précèdent renferment quelques vérités incontestables, surtout dans l'énumération des vices flagrants qui s'attacheraient à une ligne d'opérations *allemande* à travers la Belgique, elles contiennent aussi, quand elles passent à la contrepartie, à l'examen de la valeur d'une ligne d'opérations *française* sur le même territoire, de nombreuses assertions et apprécia-

[1] *Journal officiel* de la République française du 1er octobre 1882, d'après la *Revue militaire de l'étranger* du 16 septembre 1882, article traduit très librement des *Jahrbücher* de juillet 1882. *Réd.*

tions qui pourraient être aisément contestées. Nous ne nous donnerons pas l'oiseuse mission d'élever cette controverse. Ce serait répéter tout ce qu'ont écrit, dans les meilleurs termes, depuis 20 ans, les habiles rédacteurs du *Journal de l'Armée belge*, et surtout le principal d'entre eux, M. le colonel Vandewelde, bien connu du monde militaire et de nos lecteurs.

Ces éminents écrivains ont traité à fond et *ex professo* la question en litige, lorsqu'il s'est agi, de 1850 à 1859, de l'organisation des défenses de la Belgique, du démantèlement des places de la Meuse, de l'établissement du grand pivot d'Anvers en concurrence de celui de Bruxelles, et, plus récemment encore, d'un singulier projet de reconstruction des forteresses frontières détruites. D'accord avec les conclusions de tous les maîtres de l'art, de notre illustre compatriote Jomini notamment, ils ont vingt fois démontré qu'une grande armée belligérante qui irait se fourrer volontairement entre une armée ennemie non moins grande et la mer du Nord, en se mettant à dos, par dessus le marché, toutes les forces belges dont la neutralité eût été un solide appui d'aile, courrait au-devant d'un désastre mérité.

Un général, allemand ou français, qui choisirait une telle ligne d'opérations rencontrerait de sérieux obstacles sur son front, dont le Rhin dans son cours le plus large, la Meuse, la Dyle, l'Escaut, et il abandonnerait sa ligne normale de communication à ses adversaires, lesquels seraient sans nul doute, non-seulement l'ennemi primitif plus la Belgique, mais encore les alliés immédiats de celle-ci, l'Angleterre et les Pays-Bas. Il aurait donc quatre armées sur les bras au lieu d'une seule ; quatre armées appuyées les unes (britannique, belge, néerlandaise) sur Anvers, l'autre sur ses propres bases, ce qui mettrait d'emblée le téméraire envahisseur dans la situation la plus déplorable qui se pût imaginer, débordé et accablé sur les deux ailes, pour le moins acculé à la mer, après avoir complaisamment découvert les routes de sa capitale. Il se serait puni le premier et de la façon la plus sévère.

Du reste on a, sur la valeur d'une ligne d'opérations française par la Belgique, un témoignage tout spécial et des plus concluants. C'est celui du principal intéressé, du grand état-major prussien, tel qu'il ressort soit des vues émises dans le mémoire de M. de Moltke de 1868 sur l'éventualité d'une guerre entre la France et l'Allemagne, soit des opérations effectuées en 1870.

Ce mémoire, examinant les diverses hypothèses de la campagne

à entreprendre[1], n'oublie pas celle d'une armée française essayant d'agir sur l'extrême droite du front allemand par le nord. Dans ce cas il indique aussi la manœuvre tout-à-fait élémentaire à y opposer : faire converser à droite les forces allemandes massées sur le centre du front et jeter l'armée française en Belgique.

En fait, c'est ce qu'on a vu du 20 août au 2 septembre 1870, avec le dénouement qu'on sait, à Sedan ; opération exactement menée selon le plan allemand conçu pour le cas où les Français se laisseraient aller à la fausse manœuvre d'opérer *le long* du territoire belge. S'ils tentaient d'opérer *par* ce territoire, le même danger, mais plus intense, se dresserait encore sous leurs pas, et les Allemands, bien loin de s'alarmer de voir leur adversaire prendre la voie de Sambre et Meuse, lui feraient certainement un pont d'or sur ces rivières.

Si les Français avaient aussi publié un historique officiel de cette guerre, on y trouverait sans doute, à l'appui du plan de campagne qui donnait la direction de Maxau à l'armée du Rhin, des considérations sur la valeur d'une ligne d'opérations allemande par le front nord, analogues à celles du mémoire de M. de Moltke sur la ligne française.

La Belgique n'est donc pas aussi menacée qu'on veut bien le dire. Elle est au contraire protégée par l'intérêt bien entendu des hommes d'Etat et des généraux allemands ou français et par le bon sens qu'on est en droit de leur supposer d'après leurs antécédents.

Ce qui n'empêche certes pas qu'elle doive aussi penser à se prémunir contre les cas possibles d'aberration de puissants voisins désespérés par les coups redoublés de l'infortune.

En effet, les événements de 1870—71 ont montré qu'en de telles extrémités ce n'est pas toujours la sagesse ni les bons principes stratégiques qui président à l'élaboration des plans de campagne ; et quand M. Thiers, un des esprits pourtant les mieux avisés, a pu dire que la ligne de Sambre et Meuse est la vraie ligne d'invasion de la France sur l'Allemagne, il n'est pas imprudent de compter aussi avec de telles inconséquences[2], d'autant

[1] Voir le premier volume du Récit de la guerre de 1870-71 par l'état-major prussien, page 72.

[2] C'est à la Chambre des députés, en 1874, que l'ancien président de la République française aurait émis cette manière de voir, qui a vivement ému la Belgique et y a provoqué de nombreux discours, livres, mémoires, etc., en réponse. Or cette sentence, qui a malheureusement

plus qu'elles semblent corroborées par les travaux de fortification prodigieux autant qu'inconcevables élevés autour de Paris et sur les frontières de l'est, contre l'avis de généraux et hommes d'Etat des plus compétents.

La Belgique a donc sagement agi en renforçant son état militaire et son dispositif de défense, comme elle l'a fait constamment depuis une trentaine d'années. En adoptant, en 1859, le système d'une action concentrée et en masses, au moyen d'une bonne armée mobile, appuyée à une solide base d'opérations, plutôt que celui d'une dissémination de ses troupes en cordons et en postes de frontière, elle a résolu son problème de la manière la plus satisfaisante. Elle a su mettre à profit le plus grand nombre des avantages que peut offrir la disposition d'une force de cent mille hommes, force apte à toutes les opérations de la guerre, y compris la bataille rangée.

Assise sur sa base d'Anvers, l'armée de campagne peut veiller en toute sécurité aux événements et saisir le moment propice de frapper son coup décisif, soit de front, soit de flanc, soit sur les derrières de l'armée envahissante.

Si, au lieu d'être à cette extrémité du théâtre éventuel de la lutte, la base était au cœur du pays, la défense serait certainement plus avantageuse encore. On ne comprendrait même pas que cette base n'ait pas été fixée à Bruxelles, centre à la fois

fait quelques adeptes de confiance parmi les nombreux admirateurs de l'éminent historien et homme d'état, est très-contestable. Quand l'armée républicaine de Sambre et Meuse suivit la voie qui illustra ce nom glorieux, elle ne prétendait pas envahir l'Allemagne, mais combattre l'armée anglo-allemande, qui se trouvait déjà en Belgique.

Si M. Thiers a cru s'appuyer du passage de Jomini disant : « qui est maître de la Meuse est maître de la Belgique » il en aura mal saisi la vraie portée. En parlant de la sorte le célèbre stratège payernois ne s'occupait que du cas particulier de la campagne de 1793, et il montrait fort bien en effet que le belligérant qui se plaçait ou se laissait acculer entre la Meuse et la mer du Nord était dans une situation désastreuse.

Mais si ce belligérant, tout en étant un peu plus au Sud, jusque sur la Meuse, a encore l'adversaire sur son flanc méridional, il se trouve dans les mêmes fâcheuses conditions que les coalisés de 1793, et ce serait le cas d'une armée française voulant pénétrer en Allemagne par la voie de Sambre et Meuse. Jomini n'a certes pas dit « qui est maître de la Meuse est maître de l'Allemagne. » C'est cependant ce qui ressortirait de son assertion interprétée dans le sens que lui aurait attribué M. Thiers.

géographique, politique, stratégique et de manœuvres du sol belge, si l'on ne savait que c'est l'Angleterre qui fit pencher la balance du côté d'Anvers, afin d'y avoir un sûr débarcadère en cas de violation de la neutralité belge et de guerre générale[1].

Quoi qu'il en soit, la base d'Anvers, munie de sa garnison prévue et appuyant une armée mobile d'une centaine de mille hommes, satisfait sinon à toutes les exigences, comme l'eût fait Bruxelles, au moins aux principales qui s'imposent à la Belgique.

Quelles sont ces exigences ? Quel but devra avoir l'état militaire d'un petit pays neutre placé dans de telles conditions ?

Sera-ce de garder avec un soin farouche toute la ligne de sa frontière ? d'empêcher ou de punir sur l'heure toute violation de la moindre parcelle du sol national ?

Assurément non. La plus grande puissance n'y saurait prétendre. A plus forte raison un petit Etat neutre.

Si celui-ci est violé dans son territoire, le grief et le dommage seront portés au compte ouvert par l'état de guerre qui s'en suivra, et le tout sera réglé au traité final suivant les situations respectives des belligérants. Le lésé a un droit de recours imprescriptible, mais il n'a aucune obligation d'entrer en lice immédiate, en risquant d'aggraver son dommage par un échec de ses armes. Il n'a pas à barrer le chemin aux envahisseurs coûte que coûte dès leurs premiers pas, mais à aviser aux meilleurs moyens de faire échouer leur entreprise et de la châtier de manière à leur ôter toute envie de la reprendre. Il doit en un mot prévenir l'invasion en prouvant hautement que les espérances de succès qui la fondent sont de pures chimères.

Comment s'administrera cette preuve ? *That is the question!* Ici l'on risque de tomber dans un cercle vicieux et de s'y perdre si les réponses, susceptibles de nombreuses variantes, s'obstinent à

[1] Même dans ce but particulier, Bruxelles, à l'axe d'un riche éventail de grandes routes et de voies ferrées la mettant aussi en facile communication avec la mer, eût offert autant d'avantages qu'Anvers à ses alliés séculaires. Elle eût mieux couvert la ligne de la Basse-Meuse, qui est la véritable direction que les Anglais et les Hollandais ont à prendre pour aller au secours des Belges. C'est en suivant cette voie et en établissant sa base dans l'île de Bomel que le célèbre Marlborough, en 1702, est entré avec l'armée anglo-néerlandaise dans les provinces belges pour en chasser les armées de Louis XIV.

L'argument, donné en faveur d'Anvers, que ce port renfermait toujours des approvisionnements qu'on ne trouverait pas dans la capitale n'avait pas grande valeur, car il aurait toujours été plus simple de transférer ces approvisionnements d'Anvers à Bruxelles que de faire déménager le gouvernement et tous ses accessoires de Bruxelles à Anvers.

nier les principes cent fois proclamés et affirmés par tous les grands experts modernes : Frédéric, Napoléon, l'archiduc Charles; Jomini, Clausewitz aux premiers rangs, et par les leçons de l'histoire.

Les uns répondront que l'Etat neutre montrera sa force en couvrant d'une muraille de Chine toute la frontière, ou au moins tous ses passages par de solides retranchements qu'ils appellent des forts d'*arrêt*, et qu'ils croient tels.

D'autres préfèreront quelques places fortes plus en arrière, places d'*appui*, disent-ils, aux points qu'ils estiment *stratégiques*.

D'autres voudront préparer deux ou trois grands camps retranchés sur des emplacements éminemment *tactiques*, dans l'espoir d'y remporter deux ou trois victoires, bien préparées à l'avance comme des manœuvres d'automne.

D'autres diront qu'un petit Etat envahi par un grand ne doit faire qu'une campagne d'énergiques partisans, de guérillas espagnols, soutenir partout des sièges de Missolonghi et de Saragosse, combattre constamment en détail sans se livrer jamais en masses.

D'autres prétendront au contraire qu'un Etat qui a pris la peine de se créer une bonne armée de 100 mille hommes serait bien inconséquent ou pusillanime de n'en pas profiter pour tenter la grande chance des batailles, chances ne dépendant plus guère que des généraux aux prises dès qu'on peut mettre en ligne cent et quelques mille hommes bien armés et équipés et sachant manœuvrer réglementairement, et ils se garderaient de gaspiller cette armée en escarmouches et autres affaires de petite guerre. Que si, à la vérité, toute armée, pour mériter parfaitement ce nom, doit avoir une place-forte ou un camp retranché *sur ses derrières*, à la fois base d'opérations, pivot de manœuvres et refuge, il lui est inutile et plutôt nuisible d'en avoir maintes autres sur son front, ce qui la force à se disséminer en « petits paquets » système condamné soit en rase campagne, soit surtout avec des forteresses qui enchainent les corps et les divisions d'armée à d'inertes murailles.

D'autres enfin, doués de la fine sagesse des expédients et des compromis, trouveraient moyen de faire des divers systèmes présentés, si hétérogènes qu'ils pussent être, d'agréables mosaïques propres à contenter un peu tout le monde en temps de paix, quitte à ne répondre qu'aux moindres des exigences du temps de guerre. Et pour qui connaît les courants qui dominent trop souvent nos parlements d'états libres et neutres, telle de ces

mosaïques pourrait bien, un beau jour, se trouver la plus près des faveurs budgétaires.

De tous ces systèmes, simples ou composites, lequel devra être proclamé le meilleur?

Pour répondre à cette question fondamentale d'art de la guerre, il faudra bien, à défaut de l'oracle de Delphes ou d'autre arbitre suprême suffisamment reconnu, recourir à l'autorité des sources historiques et dogmatiques mentionnées ci-dessus. Ceux qui voudront s'y éclairer impartialement arriveront sans doute à notre conviction que la plupart des opérations militaires malheureuses ont dû leurs revers à la dissémination des forces disponibles, et que cette dissémination a été ordinairement amenée par la nécessité de garder ou de délivrer de prétendues places d'appui, qui n'étaient que piéges: Königgrätz en 1866, Metz, Sedan, Besançon en 1870 — et par une perfide confiance en des forts d'*arrêt* n'ayant le plus souvent arrêté que leurs propres garnisons qui auraient pu être mieux employées ailleurs: Strasbourg, Belfort, et la plupart des petites places des Vosges, de la Lorraine et de la Champagne.

Le scrutateur consciencieux constatera aussi, soit par l'étude des principaux événements militaires de ce siècle, soit par la confrontation des divers systèmes de guerre, que c'est toujours le belligérant sachant se procurer le plus haut degré de concentration des masses *agissantes*, et non simplement *présentes*, qui a le plus de chances de succès et qui a eu le plus souvent la victoire.

De là résultera la conclusion que si le petit pays neutre peut mettre en ligne une armée capable de livrer une grande bataille, le système de défense qui lui conviendra le mieux est celui d'une concentration en masses au cœur même du pays, ce qui n'exclut pas la possibilité d'un rayonnement plus ou moins étendu, suivant les circonstances, vers les zones de la frontière. Avec ou sans fortifications ce système sera et devra être absolument le même, à cette différence près que *sans* base d'opérations permanente et sûre, complément de l'armée comme le havresac et la cartouchière le sont des soldats, il sera infiniment plus fragile qu'*avec* ladite base.

La Belgique se trouve en somme dans ces bonnes conditions depuis 1859. Elle possède une excellente armée de campagne d'une centaine de mille hommes, effectif suffisant pour tous les plans d'opérations, y compris la grande bataille, (mais qu'une di-

zaine de mille hommes de plus n'alourdirait point outre mesure); elle possède une solide base à Anvers, avec des troupes de seconde ligne pour l'occuper ainsi que pour garder quelques postes secondaires (qu'elle eût mieux fait de raser avec les autres); elle peut donc envisager d'un œil tranquille l'éventualité d'une nouvelle guerre éclatant entre l'Allemagne et la France. Son territoire ne saurait être violé que par suite d'une imprudence dont la seule armée belge aurait finalement raison comme opération avantageuse, et dont, avec le concours de ses alliés, elle tirerait vengance d'une façon éclatante.

La seule modification marquante qu'on pourrait désirer au présent dispositif serait de le ramener à l'idée de la base de Bruxelles, en supprimant celle d'Anvers; mais ce changement colossal n'est plus de saison, et cette fois le mieux serait décidément l'ennemi du bien.

En se mettant en mesure d'accroître un peu son armée de campagne, soit par une addition d'effectifs, soit en s'affranchissant résolument de toute obligation de détachements, comme il semble qu'on y soit décidé, la Belgique aura fait tout le nécessaire pour parer à toutes les éventualités. Elle n'a plus qu'à se mettre en garde contre les inconséquences fiévreuses qui, sous l'influence de modes exotiques, voudraient la faire rétrograder aux vicieux systèmes hérités des temps antérieurs à 1830 et 1815 et qu'elle avait su répudier; elle n'a plus qu'à avoir assez de confiance dans son état militaire actuel pour le laisser acquérir, sans exclusion d'ailleurs des perfectionnements de détail reconnus utiles, la stabilité sans laquelle tout système militaire, même le meilleur, est impuissant à donner ses fruits. Le bon jugement qui a su fonder doit être completé par la patience qui sait attendre.

***

Passons maintenant à la Suisse, cette autre aile du même front d'opérations franco-allemand.

Les questions relatives à la violation de la neutralité et à la défense du territoire helvétique sont traitées en détail dans la livraison de juillet 1882 des *Jahrbücher* cités plus haut. L'auteur examine les circonstances historiques et stratégiques qui ont amené la déclaration de neutralité de la Suisse en 1815 par les cinq grandes puissances européennes: puis il esquisse notre état militaire depuis la réorganisation de 1874; il énumère les avantages de la neutralité du sol hévétique pour l'Allemagne et pour son adversaire d'Ouest, en s'étayant surtout des écrits du

général Clausewitz sur la campagne de 1799 ; il fait remarquer l'influence des nouvelles lignes ferrées de la région orientale de la France sur les résultats d'une concentration de ses forces dans cette région. Enfin l'auteur conclut en affirmant que la Suisse n'a rien à redouter d'une invasion allemande, mais qu'en se mettant en garde contre la possibilité d'une invasion française, au moyen de quelques fortifications, une telle invasion n'offrirait aucun danger sérieux à l'Allemagne.

Cette appréciation, dont nous négligeons les détails pour ne considérer que les grands traits, n'est guère contestable dans son ensemble. Nous pouvons nous y ranger pleinement et la rendre plus absolue encore, en prétendant que, même en l'état actuel, une ligne d'opérations française ou allemande choisie à travers la Suisse constituerait, dans le cas de guerre dont nous parlons, une erreur aussi grande, si ce n'est plus, que celle consistant à faire passer cette ligne par la Belgique.

Ces deux ailes du front franco-allemand sont, en effet, dans des situations parfaitement identiques. Elles forment pour l'un et pour l'autre des deux grands belligérants en question, ou un précieux appui d'aile s'il reste solidement neutre, ou un gouffre si elles deviennent belligérantes.

De même que la Belgique adossée à la mer du Nord, et par elle à de puissants alliés, offre un théâtre des plus dangereux à une grande armée d'invasion laissant sa principale ennemie sur son flanc méridional, ainsi la Suisse, adossée aux Alpes, obstacle équivalent à la mer du Nord, et par elles à l'Autriche, à l'Italie et à tous les garants de sa neutralité, aurait beau jeu pour faire échouer les entreprise allemandes ou françaises qui prétendraient aller plus vite en besogne en se lançant sur son territoire.

Cette armée-là, distraite du front principal, qui ne peut être, comme nous le verrons tout à l'heure, qu'à cheval sur la plus courte ligne entre les deux concentrations ennemies, rencontrerait sur son chemin de traverse des obstacles naturels considérables, montagnes, défilés, cours d'eau faciles à renforcer au moment du danger, et, au-delà, les Alpes, ainsi que le Rhin ou le Jura suivant l'hypothèse à examiner, obstacles pouvant entraver à eux seuls toute marche rapide. En outre l'envahisseur s'y trouverait aux prises avec 4 armées au lieu d'une seule, c'est-à-dire avec son ennemi principal, qui serait bientôt en ligne, en cas de besoin, sur le Rhin suisse ou sur le Jura, sinon en Suisse même; avec l'armée suisse de 100 à 120 mille hommes de première

ligne secondés de 80 mille de landwehr ; enfin avec des armées ou des contingents de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, qui, neutres dans le cas particulier, seraient intéressées autant que nous-mêmes au ferme maintien de la neutralité helvétique, et ne manqueraient pas de nous seconder le plus promptement possible. L'envahisseur se verrait donc acculé aux Alpes, en même temps que menacé sur ses flancs et sur ses derrières qu'il aurait imprudemment découverts ; il serait ainsi dans une situation où l'on ne se met guère quand on peut faire autrement. A tous égards sa spéculation serait mauvaise.

Même l'espoir d'un grand bénéfice en cas de réussite manquerait totalement à sa justification. On cherche en vain l'objectif marquant auquel pourrait conduire une telle entreprise, soit d'un côté, soit de l'autre, alors que toutes deux exigeraient cependant de forts effectifs.

Supposons qu'une armée allemande voulût traverser la Suisse et le Jura pour pénétrer plus aisément et plus rapidement dans la région entre Paris et Lyon et couper les communications directes entre ces deux grands camps retranchés, qui seraient indubitablement des points importants de concentration de troupes. Il faut à cette armée, pour se présenter convenablement à telle besogne dans la région du Jura et de la Côte-d'Or, une force d'au moins 120 à 130 mille combattants. Et pour avoir un tel effectif aux environs de Dijon ou de Châlons, par exemple, il en faudrait bien autant pour tenir les lignes de communication et d'étapes à travers la Suisse, surprise et vaincue peut-être dans une ou deux rencontres, mais non soumise. Cela supposerait donc un détachement de 250 mille hommes à cette belle entreprise, qui aurait dû commencer par perdre son temps à combattre une nation ne demandant qu'à rester neutre et amie.

Or, en supposant l'empire allemand capable d'un usage aussi absurde et aussi peu moral de sa suprématie militaire, il resterait à examiner si cette suprématie va jusqu'à lui permettre, dans une offensive contre la France, de distraire 250 mille hommes de son effort principal. Nous ne le pensons pas. Et tant que cette armée détachée ne peut arriver à Dijon, c'est-à-dire sur la grande voie ferrée entre Paris et Lyon, ses opérations dans cette région de l'Est, loin d'être un effort principal, ne seraient qu'anodines taquineries, sans proportion avec le déploiement de forces qu'elles auraient exigées, ni surtout avec la

perturbation et les complications européennes qu'entraînerait la violation de la neutralité helvétique.

Si, au lieu d'employer à cette équipée une armée secondaire et détachée, l'Empire allemand y jetait le gros de ses forces, l'opération, tout en étant certes fort désagréable pour nous, n'en serait pas meilleure quant à son but. L'envahisseur aurait encore mieux découvert les routes de sa capitale, tandis qu'il se trouverait non à deux de jeu en Suisse, mais à cinq, par conséquent complètement paralysé.

L'hypothèse d'une offensive, soit principale, soit accessoire de l'Allemagne contre la France par la Suisse est donc inadmissible.

L'hypothèse inverse, c'est-à-dire d'une ligne d'opérations française à travers la Suisse, est-elle plus plausible ? Non.

La Suisse ne couvre qu'une aile du long théâtre de guerre allemand, et l'aile à la fois la moins importante et la moins vulnérable. L'empire actuel, dont la force et la base sont au nord, dans la région de Berlin, et non plus à Vienne comme jadis, ne serait pas ébranlé en devant reculer de quelques lieues son front méridional, où il aurait encore le couvert de la Forêt-Noire et du Haut-Danube. — A moins de s'établir au-delà de ces lignes de défense, en avant de Ratisbonne et Donauwörth, et d'occuper Munich et Stuttgart, l'armée française n'aurait acquis, par une marche rapide et heureuse dans cette direction, aucun profit notable. Même arrivée aux points susmentionnés, elle pourrait n'avoir encore obtenu que des succès d'effet moral précaires et non des avantages militaires positifs, puisqu'elle n'eût fait que refouler les corps d'armée allemands du Sud sur leurs appuis du Nord. Là elle serait finalement obligée de livrer bataille, ce qu'elle ne ferait que dans des conditions scabreuses, c'est-à-dire sans ligne de communication assurée, contre des forces probablement supérieures en nombre et chez elles avec lignes de retraite de tous côtés.

Pour jouer pareil jeu, dans cette zone méridionale de l'Allemagne du Sud, il y faudrait ou le gros des forces françaises, et alors elles abandonneraient les routes directes de Paris au gros des Allemands ; ou une armée secondaire d'au moins 250 mille hommes d'action et de lignes d'étapes par la Suisse, et la France n'est pas à même, devant l'Allemagne, d'affaiblir d'autant son front principal.

Les stratéges des bords de la Seine auraient à noter, en outre, que la neutralité de la Suisse couvre non pas une aile insi-

gnifiante de la France, comme c'est le cas pour les Allemands, mais le milieu même de sa frontière de l'est, donnant accès au centre du pays sur le bassin de la Loire. En violant cette neutralité, notre voisin de l'ouest se priverait d'une protection beaucoup plus précieuse pour lui qu'elle ne l'est pour ses adversaires. La neutralité helvétique n'a guère pour l'Allemagne que la valeur d'une jambière ou d'un gantelet; pour la France, c'est une cuirasse, garantissant la poitrine et le cœur.

Reste la question de savoir si la Suisse est, aussi bien que la Belgique, en état d'empêcher l'utilisation de son territoire comme ligne d'opérations française ou allemande. Nous le croyons sincèrement et sans nous faire illusion sur notre force réelle. Les circonstances spéciales de nos frontières touchant à quatre grands Etats, dont deux seraient neutres dans l'hypothèse de guerre dont nous parlons, sont pour beaucoup, il est vrai, dans cette confiance. Soutenue ouvertement ou moralement comme elle le serait sans doute par les limitrophes neutres, la Suisse oserait mettre en ligne ses 150 mille hommes contre une armée secondaire allemande ou française sans trop d'inquiétude, et sûre au moins de faire perdre assez de temps à ses adversaires pour enlever à leur entreprise le bénéfice de la rapidité. L'armée suisse eût satisfait, dans le cas particulier, aux exigences attendues d'elle au nom de la neutralité.

En face d'une armée principale, l'armée suisse ferait également son devoir et sauverait certainement l'honneur. Mais sa tâche serait difficile et ne pourrait se prolonger. L'absence d'une base d'opérations et place de refuge inexpugnable, comme la Belgique s'en est procurée une à Anvers au prix de 82 millions de francs, se ferait durement sentir. Pour parer à une telle lacune, nous serions obligés non-seulement d'espérer, mais d'appeler au plus tôt le concours actif des neutres limitrophes et de tous les garants de la neutralité helvétique, y compris l'Angleterre et la Russie. Nous serions obligés de lier notre sort à celui des contingents autrichiens et italiens qui viendraient à notre aide; d'agir peut-être sous leurs ordres, en vivant de leurs ressources, de leurs bases, de leurs magasins et lignes d'étapes. Seulement par leur appui, nous arriverions à tenir la campagne pendant quelque temps. L'issue, d'ailleurs, ne pourrait tarder.

Il se produirait ou un choc immense et décisif entre les deux belligérants principaux, ou l'évacuation de notre sol par celui qui s'y serait le premier fourvoyé, ce qui amènerait l'évacuation

correspondante de son adversaire, car ni l'un ni l'autre ne se soucieraient de vider leur querelle sous le canon des deux grandes puisances qui se présenteraient comme alliées et mandataires de la Suisse violée dans sa neutralité.

Certes, nous pâtirions durement de ces péripéties ; mais l'envahisseur n'y gagnerait rien non plus. En outre, il y courrait le risque très grave de subir la loi, non-seulement de son adversaire principal, ni plus ni moins qu'ailleurs, en cas de revers, mais encore celle, en cas de succès, d'adroits médiateurs pouvant entrer en lice avec des forces complètes et intactes.

Ainsi l'on doit admettre qu'une opération allemande ou française par la Suisse, au lieu d'être avantageuse soit à l'Allemagne soit à la France, serait au contraire si dangereuse à chacune d'elles qu'elle aurait, pour celui des belligérants qui en prendrait l'initiative, tous les caractères d'une extravagance.

*
* *

De ce qui précède, il résulte que ce ne serait ni par l'aile nord ou belge, ni par l'aile sud ou suisse, que des hommes d'Etat allemands ou français bien avisés dirigeraient l'offensive de leurs armées. Le centre seulement du front franco-allemand, centre offrant d'ailleurs quelque aisance à droite et à gauche de sa verticale, resterait à choix.

Voyons ce qui peut bien en être. Voyons si ce choix, auquel nous n'arrivons ici que par l'absurde, n'est pas tout naturellement indiqué et peut provoquer la moindre hésitation.

Le front central franco-allemand dont nous parlons s'étend des environs de Delle (France) à ceux de Thionville (Allemagne) près de Luxembourg et d'Arlon en Belgique, ou plus exactement de Beurnevésin, commune bernoise tout près de la frontière franco-allemande, à Cattenom (nord-ouest du cercle) vers le grand-duché du Luxembourg, sur une longueur de 245 kilomètres.

Sur ce front-là on trouve trois lignes de défense du côté de l'Allemagne : le Rhin, censé renforcé par les places de Brissach, Strasbourg-Kehl, Rastadt, Manheim, Mayence, Coblenz, Wesel ; la chaîne des Vosges avec le cours de la Sarre, dépourvues maintenant de leurs petits forts d'arrêt français, mais non moins bonnes pour cela ; enfin plus en avant la Moselle, dès Pont-à-Mousson jusqu'au Luxembourg en aval de Thionville, ayant à son centre le formidable camp retranché de Metz.

En prenant possession de leur nouvelle conquête les Prussiens ont dû retourner le dispositif de défense de l'Alsace-Lorraine, et ils l'ont complètement changé. Ils ont démantelé les places françaises de Marsal, Lichtenstein, Petite-Pierre, Phalzbourg, Schlestadt, et la place bavaroise de Landau, un des chefs-d'œuvre de Vauban. Ils n'ont conservé que Thionville, Sarrelouis, Brissach et Germersheim (cette dernière en Palatinat) comme têtes de pont seulement, plus le nid d'aigle de Bitche, trop coûteux à détruire.

En revanche ils ont agrandi et perfectionné Metz et Strasbourg pour les ériger en places dites « rayonnantes » sur les deux rives de la Moselle et du Rhin, où se réuniraient des forces et des approvisionnements considérables.

Les réseaux de chemins de fer ont également été complétés pour faire déboucher du nord, de l'est et du sud, de nombreuses artères entre Strasbourg et Metz. Ainsi ces deux places fortes seraient, on peut en être sûr, les lieux de formation de plusieurs armées. Sous tous les rapports cela est parfaitement rationnel, car c'est sur cette partie la plus centrale et la plus avancée du front allemand faisant face à la France que la mobilisation pourrait se faire le plus rapidement et en même temps qu'un mouvement général en avant.

La concentration des armées allemandes soit sur l'aile nord pour agir par la Belgique, soit sur l'aile sud pour traverser la Suisse, serait beaucoup plus longue. Celle sur Strasbourg-Metz se ferait, assure-t-on, en 8 à 9 jours, tandis qu'une concentration sur l'une des ailes prendrait 5 à 6 jours de plus. Celle-ci n'est donc pas supposable, car la rapidité de la mobilisation et par conséquent le choix dn point de concentration sont maintenant devenus une opération fort importante.

Quant à la marche de guerre elle-même, une fois les armées allemandes formées autour de Strasbourg-Metz, elle ne peut évidemment tendre que vers l'ennemi, vers son centre de force et de ressources, c'est-à-dire vers la capitale de la France. Paris serait bien certainement, comme toujours, l'objectif suprême des trois ou quatre armées réunies entre le Rhin et la Moselle. L'une d'elles ou un corps d'armée de chacune d'elles muni d'un parc de siége aurait charge de bloquer ou observer les fortifications embarrassant la route, tandis que le reste, tournant les obstacles, marcherait à la rencontre des forces mobiles françaises, sûr de les trouver dans la direction de Châlons-sur-Marne et de Paris.

Des murs du grand camp retranché de Metz à ceux des camps retranchés de Paris, il y a environ 300 kilomètres; admettons-en 50 de plus à cause de la ligne un peu déviée qui pourrait être suivie et des obstacles naturels, artificiels ou de combats qui s'y rencontreraient; cette voie-là serait encore infiniment plus courte que celle qui irait passer par la Belgique, laquelle aurait au moins 500 kilomètres, ou par la Suisse au moins 800 kilomètres.

Si à côté de ces chiffres, très concluants à eux seuls, on place les graves difficultés et périls que comporterait une ligne d'opération allemande passant par l'une ou l'autre des extrémités du front Thionville-Delle, on se demande comment il serait possible que l'idée d'éviter la ligne directe du centre pour prendre celles de la Belgique ou de la Suisse pût hanter un cerveau de général allemand, à moins qu'il n'eût le ferme projet d'esquiver la bataille au lieu de la chercher et d'abandonner ses deux premières lignes de défense sans coup férir.

Du côté français les défenses naturelles sont formées par une partie des cours de la Moselle en 1re ligne, de la Meuse en 2e ligne, de la Marne avec la Forêt de l'Argonne en 3e ligne, renforcées d'ouvrages anciens et nouveaux; enfin par les trois grands camps retranchés créés récemment pour mettre à l'avenir Paris à l'abri de tout obus et de tout blocus.

Ces quatre lignes ou zones principales, complétées par de nombreux appuis accessoires, indiquent tout naturellement que c'est là que la France se sent le plus vulnérable et que c'est là aussi qu'elle concentrerait le gros de ses forces. D'ailleurs on le sait de reste, et à cet égard il n'y a rien à apprendre ni à cacher à personne. L'armée actuelle de Paris et les corps d'armée des régions qui l'entourent en éventail formeraient trois à quatre armées qui, appuyées aux camps retranchés de la capitale, leur grande base, auraient à manœuvrer de leur mieux pour refouler les armées allemandes au-delà du Rhin et délivrer l'Alsace-Lorraine.

Leur premier point de concentration en avant de Paris ne peut être que le camp de Châlons, couvert par les réseaux de fortification de Belfort-Langres à droite, de Toul et Verdun au centre, de Montmédy-Sedan à gauche, et entouré de quelques ouvrages protecteurs.

Dans les champs mêmes où jadis Attila déploya ses innombrables hordes, on verrait pendant les 8 à 10 jours qui suivraient la déclaration de guerre, si déclaration il y a, affluer du nord, du

sud, de l'ouest, par tous les chemins de fer et toutes les routes d'étapes, un demi-million de soldats français de diverses catégories, se groupant en garnisons sédentaires et en trois ou quatre armées mobiles avec leurs avant-gardes à Toul-Verdun, lesquelles seraient bientôt à trois ou quatre étapes seulement des gros d'avant-garde allemands.

Entre Châlons et Metz, ces deux centres de concentration adverses, il y a, nous l'avons vu, 150 kilomètres, soit, en marche ordinaire, 8 à 9 étapes par la ligne directe. Entre Châlons et le Rhin il y a en moyenne 350 kilomètres.

Le détour par la Belgique serait de 500 kilomètres; celui par la Suisse de 800 kilomètres.

Même à supposer que ces détours fussent possibles, lorsque les deux centres belligérants se trouvent si près l'un de l'autre qu'on peut déjà les considérer comme ayant croisé le fer par la seule mobilisation, on voit qu'ils auraient aussi, du côté français, le caractère d'une fuite, ce qui rend totalement inadmissible l'éventualité d'une telle combinaison.

En y ajoutant toutes les difficultés que ce mouvement tournant, et tourné, devrait inévitablement rencontrer, si ce que nous avons dit précédemment est vrai, l'hypothèse d'une ligne d'opérations française tendant directement de la région de Châlons sur celle de Metz-Strasbourg reste la seule sensée et par conséquent la seule vraisemblable.

Ajoutons vite que ce que nous appelons une ligne, par langage de convention ou d'habitude, et par comparaison avec le vaste front du Rhône suisse à la mer du Nord, n'est point une ligne mathématique. C'est une zone de 240 à 250 kilomètres de longueur, laquelle peut très bien renfermer à son tour un ou plusieurs fronts composés chacun de deux ailes et d'un centre.

Sur cet espace, bien garni d'obstacles divers, le jeu, quoique un peu serré pour trois à quatre armées de chaque côté, aurait cependant encore assez de latitude, et rien ne s'opposerait à ce qu'aussitôt en pays ennemi, il ne prît toute l'ampleur qui serait utile aux uns ou aux autres.

Une fois en Alsace, après avoir bloqué Metz, les Français pourraient et devraient s'étendre dans tout le Palatinat pour trouver le meilleur point de passage du Rhin.

D'autre part, les Allemands, une fois sur la Meuse, auraient un champ illimité au Nord comme au Sud, mais surtout au Sud pour progresser vers le centre de la France. La nature même des

opérations à mener et les conditions du succès tactique à obtenir forceraient cette extension à titre de diversions pour mieux masquer la concentration appelée à frapper le coup décisif.

En un mot, si le front commun aux deux belligérants, de Delle à Thionville, a pu être considéré comme un défilé difficile et dangereux au belligérant en offensive, il faut reconnaître pourtant qu'un défilé de 240 kilomètres de front n'est pas de nature à trop gêner les masses appelées à y manœuvrer. Plusieurs armées peuvent s'y mouvoir à l'aise dans toutes les formations.

On objecte que les difficultés de ce front central — qu'on l'appelle défilé ou d'autre nom — sont devenues aujourd'hui très grandes, insurmontables, par suite des récents et importants travaux de fortification, qui, des deux côtés, s'y sont amoncelés; que c'est précisément pour cette raison que se pose l'épineux problème dont la presse européenne s'occupe tant à cette heure, et que beaucoup de bons esprits résolvent en prétendant que les belligérants auraient tout profit de débuter partout ailleurs que sur cette triple ligne hérissée de parapets et de gros canons au milieu de nombreuses troupes mobiles.

Rappelons tout d'abord ici, comme rectification, que cette objection ne s'applique qu'au côté français du front. Celui-ci est garni en effet d'une grande quantité d'ouvrages divers, anciens et nouveaux, principaux et complémentaires, barrages de front, défenses de flanc, lignes de jonction, forts d'arrêt, places d'appui, etc., etc.

Quant au côté allemand, il est dépourvu de tout cela; il n'a que ses deux places rayonnantes et leurs minimes annexes susmentionnées. Le terrain de l'Alsace-Lorraine est libre sur ses frontières. Les Français peuvent y pénétrer de tous côtés, en tout temps, à toute heure, sans grands efforts des corps du génie et de l'artillerie, sans autre préoccupation que la certitude d'avoir à y livrer bataille aux masses qui se concentreraient autour de Metz et de Strassbourg.

Cela admis, et la bataille ne pouvant être que le but premier de l'offensive qu'auraient prise les Français, bataille à laquelle le dispositif de défense active allemand semble les inviter et les provoquer, il n'est point exact de dire que les armées françaises seraient obligées à toute sorte de détours par la Suisse ou par la Belgique pour éviter les *fortifications* du front central allemand. Elles déclareraient ainsi vouloir éviter les *armées* allemandes, et

une guerre qui débute de cette façon est d'avance terminée et perdue ou n'est pas encore près d'éclater.

Quant au côté français du front Delle-Thionville, on sait suffisamment que l'attaque dont il serait l'objet rencontrerait de très-sérieux obstacles artificiels. Toutefois seraient-ils aussi insurmontables qu'on le prétend d'après les assurances de MM. les officiers du génie ? Nous ne le pensons pas.

Certes, l'on doit honorer hautement la bonne opinion que le génie a de sa science et de ses œuvres ; mais il faut admettre aussi que les généraux en chef à qui incombera l'emploi d'une quinzaine de corps d'armée[1], y compris du génie se piquant d'être expert dans l'attaque autant que dans la défense, connaîtront également leur métier de tacticiens. Or avec de telles masses, les fortifications pourront toujours être ou bloquées, ou masquées, ou escaladées, ou tournées, et finalement paralysées, tout en laissant à leur adversaire des forces assez considérables pour aller à la bataille, ce but essentiel, nous ne saurions trop le répéter, de toute offensive et de ses préliminaires. Pour la bataille même, le rôle de l'attaquant peut à quelques moments être astreint à de dures pertes; cependant, libre de ses mouvements, il sera en somme plus avantageux, quant aux chances de réussite, que celui du défenseur enchaîné à des retranchements qui, en beaucoup de cas, seraient un embarras plutôt qu'un aide.

En consultant l'histoire moderne on voit que rarement les fortifications ont apporté des avantages réels à celui qui s'en servait pour la bataille, et que souvent au contraire elles lui ont été fatales. Les désastres du prince Charles de Lorraine à Prague, de Mack à Ulm, de Bazaine à Metz, de Mac-Mahon à Sedan, de Bourbaki à Besançon sont des témoignages qu'on ne saurait contester. On ne nierait pas davantage que les places françaises de 1870, bien aussi fortes que celles d'aujourd'hui dans leur ensemble, puisqu'elles comprenaient, outre les barrages des Vosges, les grandes forteresses de Strasbourg et de Metz, n'ont pas arrêté les marches de l'adversaire; pas plus d'ailleurs que celles du Palatinat et du Rhin, Landau, Germersheim, Manheim, Rastadt, n'avaient empêché les Français de décider très judicieusement qu'ils iraient franchir le Rhin à Maxau,

[1] La France a 19 corps d'armée, y compris celui d'Afrique: l'Allemagne 18 corps d'armée plus des troupes de forteresses et de réserve générale.

projet qui a échoué non devant les *places*, mais devant les *armées* allemandes.

Si des effectifs aussi considérables que ceux qui seraient aux prises, c'est-à-dire jusqu'à 18 corps d'armée de part et d'autre, chacun d'environ 25 mille hommes, sans parler de quelques réserves générales, ne se laissent pas arrêter par des retranchements, ils ne peuvent pas non plus se dérober aisément.

Deux petites armées, comme celles de Turenne et Monteculli dans la belle campagne de 1675 sur le Haut-Rhin, se livreront sans grand danger à maintes marches et contremarches, à maintes passes d'armes où les chances se compenseront en une infinité de variantes, tant qu'elles sauront garder ou reprendre leurs communications. Les colossales et lourdes armées de nos jours n'ont plus de telles perspectives. N'étant pas dans la bonne direction dès l'entrée, elles risquent d'en être dehors à tout jamais. La moindre opération fautive au début amène un échec qui pèsera fatalement sur tout le reste de la campagne. Le jeu doit être à la fois plus simple et plus serré, car la masse qui se trouve près d'être en échec, même dans une situation comportant encore des issues, et beaucoup moins grave que celle, par exemple, de Turenne après sa déroute de Mariendal en 1645, ne parvient plus, à cause de son propre poids, à se relever à temps. Le poids et la force d'impulsion du joûteur heureux doublent son premier succès en y ajoutant aussitôt les éléments d'un second.

Dans de telles conditions, quelle est celle des deux armées formées sur la région de Châlons-Metz, ayant en face d'elle une force immense et égale, qui oserait essayer à droite ou à gauche un long mouvement de flanc vers la Belgique ou la Suisse en découvrant ses communications normales?...

Et si ce mouvement aboutissait, par impossible, jusqu'au sol ennemi, des deux côtés il trouverait encore des lignes de places fortes et d'ouvrages qu'il faudrait bien affronter, sans avoir la même liberté d'action qu'au centre.

Par l'aile du nord les Français rencontreraient, après la Belgique et le Luxembourg, les places de Coblenz, de Cologne, de Wesel sur le Rhin; par l'aile du Sud celles de Ulm et Ingolstadt sur le Danube, outre celles du Haut-Rhin, avec lesquelles ils devraient finir par se mesurer; ce qui offrirait autant de difficultés que d'affronter celles de Metz, de Strasbourg et leurs petites annexes.

D'autre part les Allemands, pour agir par le Nord à travers la Belgique et le Luxembourg, devraient s'engager contre deux lignes au moins de places fortes françaises : une première comptant , de droite à gauche, Longwy, Montmédy, Sedan-Mézières, Givet, Rocroix, Hirson, Landrecies, Maubeuges, Valenciennes, Lille, Dunkerque, ligne qui serait encore renforcée. dit-on, d'ouvrages en projet, et bien inutiles, autour de Mézières et de Givet; une seconde ligne où se trouvent Reims, Laon, La Fère, Péronne, Amiens, sans parler de plusieurs postes reliant entr'elles ces deux lignes et la seconde avec les camps retranchés de Paris.

En opérant par le Sud, les Allemands auraient affaire, pour déboucher de la Suisse sur l'ouest, aux ouvrages de Belfort, Montbéliard, Besançon , Pontarlier et Salins, des Rousses, de l'Ecluse, ayant en avant plusieurs forts récents, et plus en arrière Vesoul, Auxonne, Dijon, Lyon. Ils seraient obligés, une fois ou l'autre, de heurter ou de bloquer dans cette direction excentrique autant de murailles que sur le front central et à bien plus de frais.

De toutes façons on voit donc que tant que la guerre entre la France et l'Allemagne serait conduite d'une manière rationnelle, aucun des deux belligérants ne manquerait de facilités, ni d'emplacements, ni d'occasion, ni de bonnes chances de s'engager sur le front immédiat, plutôt que d'aller chercher de lointains champs de bataille.

A tous deux il conviendra peut-être de laisser croire le contraire. Nul en Suisse ou en Belgique n'a de motifs fondés de s'en effrayer ni surtout de s'en ruiner à l'avance par de douteux préservatifs. Ce sont là jeux de princes et de grandes puissances, pour ne pas dire de gros loups, non de petits Etats neutres et pacifiques. Ceux-ci, en se confiant dans leur propre jugement en la matière, se montreront plus sages qu'en demandant aux états-majors de Berlin ou de Paris d'ouvrir leurs archives secrètes pour dissiper des alarmes qui peuvent avoir quelque utilité stratégique pour ceux qui les propagent.

Tout pays libre et civilisé, tenant à son indépendance, doit avoir un état militaire pour son propre compte et de manière à satisfaire aux exigences générales. Ainsi pensent et ainsi font la Belgique et la Suisse. Par cela même elles sont prêtes aussi à faire face aux exigences des cas particuliers qui rentrent dans l'ordre naturel des choses humaines. En tenant toujours leur état militaire à la hauteur des progrès scientifiques et techniques

des autres armées, tout en distinguant soigneusement entre ce qui ressortit à leur nature spéciale ainsi qu'à leurs seuls intérêts et ce qui pourrait n'être que suggestions ou contagion de bon voisinage, elles ne seront prises en défaut dans aucune circonstance grave.

* * *

Ajoutons pour terminer cette dissertation déjà trop longue, que si la guerre franco-allemande dont nous venons d'examiner l'hypothèse se transformait en guerre générale, nous n'aurions point à modifier sensiblement nos conclusions en ce qui concerne le rôle des deux ailes neutres du front franco-allemand et le peu d'avantages réels que les coalisés d'une ou d'autre part retireraient d'une violation de la neutralité soit belge soit helvétique.

Le cas, par exemple, dont il est question ces jours-ci, d'une alliance austro-allemande, en prévision d'une autre franco-russe, l'Italie restant neutre, ne changerait absolument rien à la situation que nous venons d'examiner et tendrait plutôt à éloigner le gros de l'orage de nos frontières qu'à l'en rapprocher.

Couverte par le Tyrol et le Vorarlberg, ainsi que par ses alliés allemands, du côté de la Suisse, l'Autriche n'aurait rien à redouter dans ces parages, et conséquemment rien à y entreprendre pour sa défensive. Encore moins pour l'offensive, en regard de la lourde tâche qui lui incomberait vers le nord et l'orient et qui lui interdirait toute dissémination d'efforts.

A son tour la France ne serait pas plus fondée à gaspiller ses forces sur un théâtre de guerre aussi secondaire et aussi difficile que le Vorarlberg et le Tyrol, tandis que sa partie essentielle se jouerait dans la zone Metz-Strasbourg-Châlons.

En entrant en lice soit d'un côté soit de l'autre, l'Italie, contiguë aux deux belligérants, n'apporterait aucune modification au rôle rationnel des deux coalitions adverses, mais seulement un théâtre de guerre principal de plus. Ni elle ni ses alliés ne sauraient espérer d'atteindre en Suisse ou par la Suisse un objectif marquant qu'ils n'eussent pu atteindre aussi aisément sur un des trois fronts directs Delle-Thionville, ou Chamounix (Mont-Dolent)-Menton, ou Stelvio-Peri-Ponteba-Mer Adriatique.

Et de même aucun des adversaires de l'alliance où figurerait l'Italie ne pourrait arriver, par la Suisse, à la séparer de ses alliés ni à obtenir contre elle ou contre eux, par ce détour plein de hasards, des profits plus grands et plus faciles qu'en opérant sur la ligne la plus courte.

Ainsi l'éventualité de la coalition qui préoccupe maintenant quelques esprits soucieux, n'offre pas plus de dangers pour la Suisse que le cas d'une guerre localisée sur le front franco-allemand connu.

Quant à l'hypothèse d'une participation de l'Angleterre à cette guerre, il est évident que les complications importantes qui en découleraient seraient plutôt à notre bénéfice, en ce qu'elles créeraient un ou deux théâtres de guerre de plus, mais sans doute éloignés de notre sol.

Il est vrai qu'une fois les fronts actuels changés par les événements militaires en cours, il en résulterait aussi des changements dans la valeur des lignes d'opérations à choisir ou choisies au début, et des circonstances telles que la position centrale de la Suisse offrirait des chances et des ressources supérieures au belligérant qui en disposerait en toute sécurité à l'exclusion de l'autre.

Mais ce serait vouloir par trop sonder les mystères de l'avenir et les desseins de la Providence que d'essayer de calculer les conséquences des mille hypothèses que comporteraient les inévitables péripéties d'une grande guerre européenne dans de telles conditions.

Dans tous les cas une force organisée de 200 mille hommes, voulant fermement faire respecter son territoire neutre, serait toujours assez respectable pour devenir gênante aux coups de tête stratégiques et pour détourner ainsi de la Suisse plus d'un orage qui, sans cela, pourrait lui être très-préjudiciable sans être d'ailleurs bien profitable à d'autres.

---

† LE COLONEL FÉDÉRAL PHILIPPIN

Le 15 décembre 1882 est décédé à Neuchâtel dans sa 65e année le colonel fédéral Jules Philippin, adjudant-général de l'armée suisse, président du gouvernement neuchâtelois, membre et ancien président du Conseil national.

C'est une perte immense pour l'armée et pour le pays, où Philippin occupait depuis longtemps une position importante à tous égards et qu'il relevait encore par des talents supérieurs, par une infatigable activité et par une grande indépendance de caractère.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du rôle politique considérable qu'il a joué dans le canton de Neuchâtel et en Suisse depuis 1848, soit comme magistrat soit comme avocat, cette partie de sa vie n'étant pas de notre ressort. Nous rappellerons seulement les principaux traits de sa carrière militaire.

Philippin débuta comme lieutenant dans la garde soldée neuchâteloise en 1846, c'est-à-dire sous le régime prussien, étant en même temps comptable des travaux publics de la ville de Neuchâtel, notaire et avocat.

Après la révolution de 1848 il adhéra à la République et au régime suisse ; il passa capitaine en 1849, major en 1851, commandant de bataillon en 1852, en même temps que membre du Grand Conseil.

En 1856 il devint lieutenant-colonel fédéral et membre du Conseil des Etats. Il fit alors le rassemblement d'Yverdon en 1856 comme chef d'état-major du colonel fédéral Bourgeois et prit part à la répression du mouvement royaliste de cette année. Nommé colonel fédéral en 1860, il commanda la 1re division au rassemblement de Bière en 1869, où eurent lieu de fort intéressantes manœuvres des brigades Borgeaud et Link.

L'année suivante, lors de la mise sur pied du mois de juillet, au moment de la guerre entre la France et l'Allemagne, il fut appelé par le général Herzog aux fonctions d'adjudant-général, fonctions que lui rendaient faciles sa parfaite connaissance des lois et règlements, son esprit d'ordre et d'exactitude et sa prodigieuse facilité de travail. Bien secondé par le colonel fédéral Hofstetter, il rendit d'excellents services dans cette mission, de même que dans la réorganisation militaire qui se préparait aussi à cette époque au sein d'une commission.

Resté en service actif sous le régime de 1874, il fut nommé, en 1878, commandant de la 1re division en remplacement de M. le colonel-divisionnaire Aubert, démissionnaire ; mais il déclina cet honneur, préférant rester au bénéfice de son titre d'adjudant-général, bien gagné en 1870-71. Cette haute charge ne comporte pas en effet de fonctions réelles et matérielles en temps de paix ; elle est plutôt honorifique, tandis que celle de divisionnaire exige un service actif journalier, souvent très chargé, soit d'administration et de correspondances, soit d'inspections, service qui pourrait difficilement se concilier avec les fonctions civiles de membre d'un gouvernement.

S'occupant constamment de toutes les questions militaires

soulevées par la réorganisation de 1874, Philippin figura dans plusieurs commissions législatives nanties de divers objets importans, entr'autres de la taxe d'exemption et du code pénal militaire. Il s'y faisait remarquer par une érudition approfondie, par un esprit clair, méthodique, perspicace, et par une dialectique, à la fois originale et pénétrante, qui gagnait presque toujours sa cause.

Aux dons supérieurs de l'esprit, à des habitudes de ponctualité et d'ordre parfait dans ses bureaux et dans ses riches archives, qui faisaient l'admiration des experts, Philippin joignait les qualités les plus élevées du cœur. Il était au fond très affable, obligeant, dévoué, généreux, malgré des apparences parfois contraires et des allures de brusquerie qui n'étaient que passagères; elles tenaient en partie aux germes de la maladie de foie qui vient de l'enlever à l'affection de ses proches et de ses concitoyens.

Ceux-ci étaient d'ailleurs habitués à sa manière d'être toute spéciale. Les grands et bons services qu'il était toujours prêt à rendre au plus modeste comme à tout autre de ses compatriotes, ainsi qu'à à son pays, soit neuchâtelois soit suisse, faisaient aisément pardonner ses moments de mauvaise humeur; de même que sa parfaite droiture et sa constante indépendance de caractère l'absolvaient aisément des traits souvent piquants et mordants qui émaillaient ses spirituelles causeries et ses éloquents discours. L'Assemblée fédérale et nos tribunes populaires perdent en lui un de leurs plus brillants et entraînants orateurs; sa superbe prestance et sa mâle parole provoquèrent souvent, dans nos réunions militaires et dans nos tirs fédéraux, des explosions d'enthousiasme sans pareille.

Les obsèques du colonel Philippin ont eu lieu le 18 décembre avec un immense concours de population; le cortège, formé de citoyens accourus de toutes les parties du pays et d'une délégation d'officiers avec 200 hommes de troupe d'infanterie, était imposant, ainsi que la haie des spectateurs-participants, au milieu de laquelle il défilait.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Deucher président du Conseil national; Lachenal député aux Etats; Comtesse et Guillaume, conseillers d'Etat, et les colonels de Salis et de Perrot; enfin, au nom des loges maçonniques, MM. Visard, de Genève, et Russ-Suchard, de Neuchâtel. Puis suivaient les délégations du Conseil fédéral, du Conseil national, du Conseil des Etats, des

gouvernements de Vaud, Genève, Berne, Soleure et Fribourg, avec huissiers.

Venaient ensuite les autorités cantonales neuchâteloises, diverses sociétés avec bannières en deuil, accompagnées de beaucoup de citoyens.

La société de musique militaire des *Armes Réunies* jouait une marche funèbre; deux compagnies d'infanterie formaient la haie. Le colonel Sacc commandait le cortège.

Sur la tombe, discours de M. Robert Comtesse, au nom du Conseil d'Etat, du canton et de la famille; — de M. Deucher, au nom des Chambres fédérales; de M. Moïse Vautier, au nom des radicaux suisses; — de M. Visard, de Genève, au nom de la famille maçonnique.

Ordonnance du nouveau revolver suisse

POUR LES OFFICIERS NON MONTÉS, MODÈLE 1882

(Avec planches)

En complément de son arrêté d'adoption du 5 mai 1882, le Conseil fédéral a, en date du 25 novembre dernier, approuvé les détails d'ordonnance y relatifs, ensorte que la fabrique d'armes fédérale à Berne, qui s'est organisée pour la fabrication mécanique de ce revolver, peut maintenant se mettre à l'œuvre et sera, au printemps de 1883, en état d'en fournir l'administration fédérale du matériel de guerre, par qui elle doit commencer.

Nous faisons ici une description sommaire de cette nouvelle arme, renvoyant ceux qui voudraient connaître en détail le mécanisme et le maniement à l'instruction publiée en allemand et en français, avec dessins chromo-lithographiques, qui est donnée, ainsi que les accessoires réglementaires, avec chaque revolver.

On sait que le pistolet à un coup et à percussion, du calibre de 17 mm. 8, modèle de 1842, fut remplacé par le revolver d'ordonnance, modèle de 1872, auquel succéda le modèle de 1878, qui avait la même destination, les mêmes dimensions et le même poids.

On n'avait pas pu en même temps donner satisfaction au besoin d'armer aussi d'une manière convenable les officiers non montés et cela vu le volume et le poids du revolver de cavalerie. La décision du Conseil fédéral qui prononçait l'adoption de ce modèle prévoyait aussi la question de l'étude d'un modèle plus petit et plus léger à l'usage des officiers non montés.

La commission (présidée par le chef d'arme de l'infanterie) qui

avait été chargée de l'examen des différents modèles, préavisa, vu qu'il était entendu qu'on choisirait un calibre différent de celui du revolver de cavalerie, en faveur du calibre 7 mm. 5, avec lequel d'excellents résultats de précision avaient été obtenus et qui présentait une force de pénétration suffisante.

Le modèle de M. le lieutenant-colonel Rod. Schmidt, pareil au modèle de 1878, mais perfectionné, avec baguette-expulseur, obtint, au poiut de vue de sa construction, la préférence.

Ce revolver d'ordonnance suisse pour les officiers non montés, nommé modèle de 1882, est à six coups, du calibre de 7 mm. 5, long de 235 mm. et du poids normal de 750 grammes; son cylindre a 37 mm. de diamètre.

La cartouche a 35 mm. de longueur et pèse 11 grammes. Elle contient, dans une douille en laiton avec logement d'amorce au centre du fond, 0 gr. 7 de poudre suisse n° 1, un projectile en plomb dur pesant 7 grammes, enveloppe de papier et graissage extérieur. Les paquets sont de 20 cartouches isolées entre elles.

Le démontage et le remontage ne présentent aucune difficulté et peuvent être exécutés rapidement. Par le fait de la construction pratique et de la simplicité de cette arme, il est très facile d'en comprendre le fonctionnement et le maniement. De même qu'avec le grand modèle (pour la cavalerie), on peut aussi bien faire partir le coup en retirant tout à fait le chien qu'en pressant simplement la détente.

Au sujet des qualités particulières de ce revolver, l'ordonnance s'exprime textuellement comme suit (page 7) :

« Le revolver modèle de 1882 est un perfectionnement des modèles suisses de 1872 et de 1878, avec calibre réduit et la suspension de l'action du chien d'après Abadie.

« I. *Suspension de l'action du chien* Cette suspension dispense de faire tourner le cylindre à la main, soit pour l'introduction des cartouches, soit pour leur expulsion ainsi que celle des douilles. Le revolver est tenu fermement pendant que, sous l'action répétée de la détente, les six chambres du cylindre viennent se placer successivement et automatiquement à la place voulue pour la charge et l'expulsion.

« Cette manipulation exclut tout danger de départ accidentel, puisqu'on ne peut ni charger ni expulser sans avoir ouvert la porte de charge et que, tant que celle-ci est ouverte, le chien ne peut pas être armé et, par conséquent, ne peut pas provoquer l'inflammation de la charge.

« II. *Accessoires*. Les accessoires nécessaires à l'entretien de l'arme sont réunis dans une seule pièce, soit dans le « manche » en laiton, creux, qui sert de poignée à la baguette, dont l'une des extrémités

forme tourne-vis, tandis que l'autre est taraudée pour qu'on puisse y fixer le lavoir ou la brosse.

« Toutes ces pièces, y compris un chiffon de nettoyage, sont logées dans le manche.

« En campagne, le revolver constitue pour l'officier un moyen indispensable et en même temps des plus commodes de défense personnelle, mais vu les tâches plus importantes qui lui incombent, il ne peut pas faire de son arme à feu un usage bien fréquent. C'est pourquoi l'étui-crosse ci-après mentionné n'a pas été adopté comme faisant partie de l'ordonnance.

« Par contre, tout en ayant maintenu l'anneau de suspension, on a pourvu le fond de la poignée d'une agrafe, afin de permettre l'emploi de cet accessoire souvent désirable d'un étui-crosse.

« *Etui-crosse* (Brevets R. Schmidt, lieut.-colonel, 1875 et 1881). De nombreux essais de tir effectués par l'inventeur de cet étui-crosse lui ont permis de constater que les qualités ballistiques d'un revolver bien construit ne peuvent être qu'incomplètement utilisées en tenant l'arme d'un seul bras, et c'est ce qui l'a amené à construire un étui permettant d'épauler le revolver. (R. Schmidt, armes à feu portatives 1875-1878.)

« L'étui-crosse présente les avantages suivants :

« C'est un moyen commode de transporter le revolver, la courroie étant passée sur l'épaule gauche, l'étui appuie sur la hanche droite.

« Fixé à l'extrémité de l'étui-crosse, le revolver peut être rapidement épaulé et mis en joue ; la précision du tir augmente, même si l'on ne fait usage que d'une seule main. Le revolver se fixe à l'étui-crosse au moyen d'une agrafe qui se trouve à l'extrémité de sa poignée et dans laquelle entre le crochet ressort de la tête de l'étui-crosse. Cet assemblage peut se faire très rapidement et présente une grande solidité ; une simple pression sur le bouton du crochet-ressort suffit pour amener la séparation.

« Le meilleur moyen de mettre en joue avec l'étui-crosse consiste à appuyer avec la main gauche la main droite qui embrasse l'arme.

« *Précision et pénétration.* Des séries de 30 coups de ce pistolet avec 30 touchés à 30 mètres de distance ont donné pour résultats : dans le rayon de la dispersion totale, 9 cm. 7 ; dans le 50 °/₀ du dit, 3 cm. 5. La pénétration dans le bois de sapin était de 70 mm. Peu d'encrassement et recul faible.

« Des expériences de précision faites à Thoune en août et septembre 1882, par séries de 30 coups avec 30 touchés (munition du 5.9.82.) ont donné les résultats suivants, en prenant d'abord le rayon de la dispersion totale, puis le 50 °/₀ du dit, successivement : à 30 mètres, 13 et 4 cm. 5 ; — à 50 mètres, 23 et 6 cm. ; — à 100 mètres, 36 et 14 cm. ; — à 120 mètres, 50 et 16 cm. ; — à 150 mètres, 60 et 24 cm. ; — à 200 mètres, 65 et 26 cm.

« On voit par là que malgré l'absence de hausse mobile, la précision est encore considérable aux distances de 120 à 150 mètres; surtout si l'on fait usage de l'étui-crosse. »

Il est incontestable que ce modèle de revolver répond dans une pleine mesure à l'attente et au désir des officiers non montés, au point de vue de leur armement. Par le fait que le maniement de ce revolver ne présente aucun danger ni pour le charger ni pour le décharger, il n'est pas seulement approprié à l'armement des officiers, mais aussi à l'usage privé comme arme de maison et de voyage, et avec l'étui-crosse, tout particulièrement aussi pour l'armement de la gendarmerie à pied et à cheval, des chasseurs, etc.

Le double avantage de servir à la fois d'étui pour le revolver et de crosse, dont l'usage augmente la précision du tir de cette arme jusqu'à 100 mètres de distance et au-delà (sans hausse mobile) assure à cette invention un bon chemin. L'ouvrage de Schmidt « Les armes à feu portatives », 1re série de 1878, page 27, dit entr'autres à ce sujet :

« Un revolver avec étui-crosse peut, dans beaucoup de cas, remplacer la carabine pour la cavalerie, avec cet avantage en plus que l'on en obtient un tir beaucoup plus rapide, vu que pour tirer six coups sans interruption, il suffit de presser six fois la détente.

Le mode de construction de l'étui-crosse Schmidt a été de nouveau considérablement modifié, et le poids en a été tellement diminué que, sans perdre de sa solidité, il est à peine plus pesant qu'un étui de revolver ordinaire. Il est, en outre, tout à fait pratique et relativement bon marché, au sujet de quoi nous aurons prochainement quelque chose à ajouter.

RECRUTEMENT DE 1883.

En complément des indications données dans notre dernier numéro, page 521, sur les différentes opérations du recrutement pour 1883 dans la IIe division, nous ajouterons celles du Ier arrondissement (Vaud, Valais, Genève) qui ont donné les résultats suivants :

1° Visites sanitaires.

A) *Recrues.*

	Nombre d'hommes	Aptes au service.	0/0 des aptes.	Ajournés à 1 an.	Ajournés à 2 ans.	Impropres au service.
Vaud	2713	1521	—	301	204	687
Valais	605	273	—	55	33	244
Genève	861	509	—	69	68	215
Total de la division.	4179	2303	—	425	305	1146

B) Hommes incorporés.

	Chiffre examiné.	Maintenus au service.	DISPENSÉS		Réformés.
			pour quelque temps.	pour 1 an.	
Vaud	514	119	—	100	295
Valais. . . .	51	4	—	5	42
Genève . . .	79	11	3	16	49
	644	134	3	121	386

Répartition des recrues aptes au service.

	Vaud.	Valais.	Genève.	TOTAL.
Cavalerie	51		7	58
Artillerie	99	21	63	183
Train d'armée	23	4	4	31
Génie	80	8	24	112
Sanitaires	38	8	9	55
Administration	12	1	6	19
Infanterie	1218	231	396	1845
Total	1521	273	509	2303

RASSEMBLEMENT DE LA VI[me] DIVISION. 1882

(Suite. [1]*)*

Par un « Ordre de combat pour le 8 septembre », les forces disponibles du corps du Nord furent, conformément aux dispositions ci-dessus, distribuées de la manière suivante :

1. La XI[e] brigade combinée attend, dans la forte position de Neftenbach, une attaque décidée de l'ennemi, qu'elle pense pouvoir repousser. A 8 heures du matin, le 22[e] régiment d'infanterie prend les positions suivantes à Neftenbach :

a. Le bataillon 66, les pentes du Rosacker, dans des fossés de tirailleurs, avec postes avancés près des ruines de Wart et près de Klaisberg.

b. Le bataillon 65, depuis la lisière sud du village jusqu'à Wolfzangen, avec postes avancés près de Ziegelhütte, d'Oberpünten et d'Auerthal.

c. Le bataillon 64 comme réserve spéciale derrière le village de Neftenbach, à orient de Rosacker.

2. Afin de faciliter au commandant du 22[e] régiment d'infanterie

[1] D'après la *Schweiz. Milit. Zeitung,* de Bâle.

l'opération d'éclairer son flanc droit, un détachement de dragons est mis à sa disposition. En outre, il lui est enjoint d'avoir l'œil à l'éventualité où sa réserve devrait soutenir le bataillon de carabiniers placé sur sa gauche.

Le 22e régiment doit travailler énergiquement et aussi longtemps que possible à fortifier sa position principale Rosacker-Wolfzangen ; les avant-postes doivent aussi creuser profondément leurs fossés et tenir aussi longtemps que cela sera possible sans danger pour la position principale.

3. A 7 heures du matin, le bataillon de carabiniers occupe le Taggenberg, vis-à-vis de la fabrique de Hard, dans le front Altenbau-Letten, où il se cache également dans des fossés.

4. Le régiment d'infanterie 21 se place ponctuellement à 8 heures, à titre de réserve générale, au sud de Riedhof, à la disposition du commandant de la brigade.

5. L'escadron de dragons 16 se charge d'éclairer le flanc gauche, contre le pont de Wülflingen sur la Tœss. Il détache un quart de son effectif à la disposition du commandant du 22e régiment d'infanterie.

6. L'artillerie établit son premier alignement à Köthel, ouest de Wolfzangen, mais elle aura soin, avant le commencement du combat, de pratiquer, près de Krähen, comme aussi sur le Taggenberg, des embrêchements pour les canons, travail dans lequel l'artillerie sera secondée par des travailleurs que lui adjoindront les commandants des corps d'infanterie postés en cet endroit.

7. Les pionniers d'infanterie de la brigade prendront la direction technique des travaux d'arrangement de la position et en exécuteront les travaux spéciaux.

8. Les ambulances s'établiront près de Riedhof.

Dans le corps du Sud, les troupes devaient se rencontrer sous la protection des avant-postes à Oberembrach ; c'est de là qu'elles se mirent en marche vers la Tœss, en vue de l'exécution de l'idée spéciale qui devait faire la base des manœuvres de combat de la journée. L'idée primitive d'une attaque de front énergique contre la position de Neftenbach fut, paraît-il, bientôt abandonnée, et l'on trouve, entre 8 et 9 heures, le régiment 24 comme aile droite du corps près de Schweikhof; on lui avait adjoint les escadrons de dragons 17 et 18, le régiment d'artillerie 3; plus tard y arriva encore la grosse batterie n° 33. Un bataillon du régiment 23 stationnait encore à et devant Pfungen, les deux autres bataillons étaient en position de réserve. Une batterie du 2e régiment d'artillerie (10 cm) s'efforçait de percer jusqu'au « Seebühl » dans le col entre Muhlberg et Beerenberg. Cette batterie eut une montée et une descente très difficile à effectuer ; le point culminant dominait de 120 mètres la plaine de la Tœss, de

90 mètres le village de Neftenbach ; la distance de tir jusqu'à ce dernier dépasse 2000 mètres.

Sur son aile droite, le commandant du corps du Sud prit les dispositions suivantes : Il donna au régiment 24 l'ordre de passer la Tœss près de Bodmersmühle et de Hard et d'attaquer le flanc droit de l'ennemi ; le passage devait être protégé par le régiment 3 d'artillerie (8 cm.) allant occuper ses positions à l'est de Schweikhof, tandis qu'une batterie du régiment 2 (10 cm.) devait se poster près de Feldhof. Le commandant du régiment ordonna comme suit l'exécution de cet ordre supérieur : le bataillon 70 passer la Tœss près des fabriques (Bodmersmühle) en surveillant à l'est la vallée de la Tœss à cause de la cavalerie ennemie ; le bataillon 71 traverser le Hardwald et opérer le passage près de Hard Fabrik ; le bataillon 72 suivre comme seconde ligne de combat jusqu'à Hard et s'étendre ensuite vers la gauche pour se mettre en communication avec le régiment 23 présumé en position à Multberg.

Le régiment 23 a-t-il reçu l'ordre de passer la Tœss près de Pfungen et d'attaquer Neftenbach simultanément avec le mouvement en avant de l'aile droite ? Cela paraît presque certain et s'il en est réellement ainsi, cet ordre ne put pas être exécuté, parce que le pont de Pfungen fut, par l'état-major de la division, déclaré impraticable comme ayant été détruit, et il fut défendu de passer la Tœss à gué. A ce moment, il était près de neuf heures, et, vu la situation, il était trop tard pour songer à construire un pont volant praticable de quelque manière que ce fût. Il était environ 10 heures lorsque le chef du corps du Sud eut connaissance de cette disposition ; il ordonna à un bataillon de rester à Pfungen et aux deux autres de se diriger sur la droite vers Schweikhof, ce qu'ils pouvaient faire entièrement à couvert, pour de là suivre le régiment 24 comme seconde ligne de bataille.

Le passage de la Tœss par ce dernier, bien que vigoureusement protégé par l'artillerie, s'était effectué un peu lentement, surtout près de Bodmersmühle ; cependant le tir de l'artillerie n'avait d'autres objectifs que les tirailleurs du bataillon de carabiniers très bien placés sur le Taggenberg et peut-être les batteries postées près de Köthel. Cependant, le mouvement d'attaque du corps du Sud avait déjà pris un assez grand développement avant, paraît-il, que le commandant du corps du Nord en eût été instruit. Les carabiniers, sur le Taggenberg, tentèrent de repousser les attaquants ou tout au moins de leur rendre difficile l'exécution du choc sur le flanc qu'ils se préparaient à opérer ; ils dirigèrent un feu de tirailleurs bien soutenu sur l'infanterie qui s'avançait près de Hard à travers les prés dits Fröschenwiesen ; des hauteurs où ils étaient postés partaient coup sur coup des salves de mousqueterie fort bien exécutées et qui témoignaient d'une excellente discipline au feu. On peut douter que

le résultat en valût bien la peine, car ils ne pouvaient guère empêcher le passage vers Bodmersmühle que sur environ 1500 mètres et atteindre l'artillerie ennemie à 2000 mètres.

Rien ne venant de Pfungen, le chef du corps du Nord put alors reconnaître avec d'autant plus de certitude que toutes ses prudentes et soigneuses dispositions pour la défense de la position de Neftenbach avaient échoué ; il vit clairement qu'il avait à faire sur son aile gauche à toutes les forces de son adversaire ; pour détourner, si possible, le danger hautement menaçant d'être rejeté tout à fait en arrière, il fit avancer rapidement contre Wülflingen-Hard le régiment 21 qui s'était posté comme réserve près de Riedhof; pour le remplacer comme réserve et garder sa ligne de retraite, il fit venir de Neftenbach et environs à Riedhof le régiment 22, tandis que les batteries devaient suivre par Riedhof le régiment 21.

Ces dispositions eurent pour effet une vigoureuse rencontre des forces opposées et, en première ligne, un combat de tirailleurs extrêmement vif sur les pentes du Taggenberg vers la Tœss. Le bataillon 71, venant de Hard, s'empara de la manière la plus entreprenante de la route qui conduit de là par le Rebberg à Neftenbach ; tout en avançant, il dirigeait un feu bien nourri sur l'infanterie postée dans les fossés de tirailleurs devant Neftenbach. Voyant celle-ci céder et reconnaissant que le mouvement de retraite du corps du Nord devenait général, embrassant même les carabiniers sur le Taggenberg, le dit bataillon, enhardi, poussa droit devant lui, de son propre chef et sans être aucunement soutenu, toujours plus loin, jusqu'à ce qu'enfin il atteignit les deux bataillons 64 et 65 du régiment 22 ; lorsque ceux-ci eurent reconnu la force, ou plutôt la faiblesse du poursuivant, ils se mirent en défense et bientôt la lutte devenant trop ardente, il dut y être mis fin par ordre supérieur.

Pendant ce temps, de l'autre côté, près de Hard-Wülflingen, le combat était devenu aussi plus animé, plus violent. Le corps du Sud avait fait passer la Tœss à toutes ses troupes disponibles, l'artillerie exceptée ; sa cavalerie (l'escadron 18) avait brillamment rejeté celle de l'adversaire. Au commencement, l'infanterie marchait à l'attaque plutôt par bataillons séparés; lorsque les deux bataillons du régiment 23 eurent été placés sur le flanc droit, la ligne d'attaque se compléta; cependant, elle reçut en même temps par là une étendue de front un peu trop grande.

L'infanterie du corps du Nord s'avançait contre le bord du plateau près de Sporrer (448); une batterie venue de Neftenbach par Riedhof parvint enfin à s'y établir et entra en action.

L'offensive poussait toujours plus vivement en avant et le dénouement paraissait bien près lorsqu'un ordre supérieur vint là aussi mettre fin au combat. Une longue pause, dont nous ne comprenons pas bien la raison, suivit; puis le combat recommença, mais seulement

pour très peu de temps. Les lignes des tirailleurs du corps du Sud pénétrèrent encore plus loin contre le plateau mentionné ci-dessus ; les réserves les suivirent et de l'autre côté le régiment 22 se tenait prêt à les accueillir à coups de fusil, lorsque le signal « Retraite » annonça la fin des manœuvres du jour. Les derniers mouvements avaient servi à constater que l'attaque du corps du Sud était considérée comme réussie et que par conséquent le corps du Nord devait céder.

Si maintenant nous examinons de plus près les opérations de ce jour, nous voyons d'abord que la tendance à donner à sa ligne de front un développement excessif a, dans une certaine mesure, passé au corps du Nord. 3000 mètres de front et plus de 2000 mètres de profondeur sont une trop grande étendue pour une brigade combinée. Il est vrai que l'occupation de cette position était commandée par l'Idée spéciale et que celle-ci induisait à s'étendre beaucoup, mais un peu plus de concentration des forces défensives aurait produit, sans grand danger pour les flancs, un meilleur résultat, et cela d'autant plus qu'on avait eu le temps de préparer le terrain de la manière la plus favorable. Si, à cette grande étendue de front, on ajoute la distance de 1500 mètres qui séparait les deux batteries et mettait obstacle à toute action commune entr'elles, l'une des deux étant d'ailleurs près de « Krähen » à 100 mètres au-dessus de la plaine de la Tœss et dans une situation qui lui rendait ses mouvements extrêmement difficiles, on est forcé, en considérant ces divers faits, de mettre fortement en doute la possibilité de résister à un adversaire entreprenant, attaquant de front avec vigueur.

Sans doute, l'épreuve n'a pas été réellement faite et par suite du cours que prit l'action, le plan et les travaux de défense ont été projetés et exécutés en vain. Si le corps du Sud avait passé la Tœss près de Pfungen sous la protection de son artillerie, plus forte que celle de l'ennemi, et qu'il eût fait en même temps une forte démonstration sur l'aile gauche du corps du Nord afin surtout de neutraliser la réserve et de la retenir à Riedhof, cela aurait présenté, à notre avis, et spécialement par l'attaque de Neftenbach qui était bien fortifié, un spectacle de combat plus beau et plus instructif que ce qu'il y a eu en réalité.

Si le chef du corps du Nord se trouvait encore une fois dans la même situation, ne laisserait-il pas à droite, malgré son excellent vin, le beau village de Neftenbach, pour concentrer ses forces sur le Taggenberg, d'où il dominerait les passages de la Tœss près de Hard-Wülflingen et de Pfungen, en même temps qu'il s'assurerait de sa ligne de retraite ? Il aurait ainsi toutes ses troupes sous la main et pourrait en disposer rapidement en faveur des points menacés. La façon de procéder à l'égard des ponts nous paraît étrange ! Celui de Wülflingen, par exemple, lequel, comme on peut le conclure des

ordres de dislocation et d'avant-postes, était, pendant la nuit, en possession du corps du Nord, demeura intact et le matin le corps du Sud l'utilisa tout à son aise pour effectuer son passage. Le pont de Pfungen, au contraire, est, jusqu'après 8 heures du matin, occupé et barricadé par le corps du Sud ; rien n'y est arrivé ni dans le près voisinage qui pût motiver la supposition de sa destruction ; il ne paraît pas même que l'artillerie ait tiré dessus, et cependant tout à coup il fut déclaré impraticable.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués les 4 et 5 novembre 1882, à Zurich.

Séance du 4 novembre.

M. le colonel-divisionnaire Vögeli, président du comité central, salue les délégués.

Les sections suivantes sont représentées, comme suit :

Vaud : Lieut.-col. A. Favre ; majors G. Favey, E. Secretan, J. Favre, L. Grenier ; capitaines H. Dumur, G. Rochat, Ch. Vuagniaux.

Genève : Lieut.-col. d'état-major C. Favre ; major L. Favre ; 1er lieut. Brun.

Berne : Lieut.-colonels Scherz, Flückiger, Peter ; major Lenz.

Lucerne : Lieut.-col. de Elgger.

Soleure : Lieut.-col. Vigier ; major Schöpfer ; capitaine Greder.

Bâle-Campagne : Major Spinnler.

Bâle-Ville : Capitaines d'état-major Köchlin et Burkhart ; premier-lieut. Brüderlin.

Argovie : Lieut.-col. Rotti ; capit. d'état-major Fisch ; capitaines Stütz et Wagner.

Zurich : Colonels Bollinger et Bluntschli ; lieuts.-col. Wild et Reinhardt ; majors Ulrich, d'Orelli, Furrer. Baltenschweiler ; capitaines Pestalozzi, Müller, Nägeli, Usteri.

Schaffhouse : Major Rauschenbach.

VIIe Division : Colonel Isler ; lieut-col. Baumann ; majors Schlatter, Steinlin, Bär ; capitaines Hepting, Huber, Lutz.

Glaris : Capitaine Tschappu.

Neuchâtel : Colonel Sacc ; majors Furrer et Dubois

Schwytz : Major Wyss.

Les membres du comité central :

Colonel-divisionnaire Vögeli, président ; lieut.-col. Wirz, vice-président ; colonel Meister, rapporteur ; capitaine d'état-major général Jænike secrétaire ; capitaine Wunderli, questeur.

14 sections avec	53 délégués
Le comité central	5
Total des membres de l'assemblée	58

On désigne comme scrutateurs : le capitaine d'état-major Köchlin, de Bâle, et le capitaine Nägeli, de Zurich.

Le major Secretan, de Lausanne, est choisi comme traducteur.

Le capitaine d'état-major Jænike et le capitaine Usteri fonctionnent comme secrétaires.

La liste des tractanda, augmentée depuis l'envoi de la circulaire du 9 octobre, est communiquée en allemand et en français aux délégués présents.

Le colonel-divisionnaire Vögeli, président du comité central, présente le rapport de celui-ci sur sa gestion depuis son entrée en fonctions :

C'est le 28 mars 1881 qu'il a pris la direction des affaires.

Le comité central porta d'abord son attention sur la question de savoir comment on pourrait arriver à une participation à la fois proportionnelle et plus forte des officiers des cantons à la Société suisse des officiers. Malgré plusieurs réclamations, la moitié seulement des sections ont, à cette heure, répondu à la circulaire relative à cet objet qui a été adressée aux sections le 16 février 1881.

De même, un petit nombre de sections ont répondu à la question posée plus tard au sujet des bibliothèques militaires existantes. On avait été conduit à désirer que, dans la distribution des imprimés, ces institutions soient favorisées. (*V.* circulaire du 19 décembre 1881.)

Les contributions annuelles ne sont pas réglées avec la régularité désirable.

Le comité central s'est ensuite efforcé de procurer la représentation de tous les cantons par des sections à la Société suisse des officiers. Sous son impulsion, des sections se sont formées dans les cantons de Grisons, de Schwytz et de Zug. D'autre part, la section cantonale du Tessin s'est dissoute ; la section urbaine de Bellinzone a pris sa place. Les efforts du comité central pour provoquer aussi dans le canton d'Unterwald la formation d'une section sont demeurés jusqu'ici sans résultat.

Une commission de neuf membres a été nommée pour étudier la question de la fondation de Winkelried. Selon son désir, on lui a ouvert le crédit nécessaire en vue de l'étude d'assurances sur la vie pour les militaires.

Les sujets suivants ont été mis au concours :

1. Travail sur l'histoire militaire de l'invasion des Français en 1798. Marche des évènements sur l'aile droite des lignes suisses. Ce travail doit faire suite à l'étude présentée en 1880 par la Section cantonale

vaudoise sur la campagne de 1798 et qui obtint le premier prix. Il doit autant que possible s'appuyer sur les sources originales.

2. Quel est, en exécution de l'article 49 de l'organisation militaire du 13 novembre 1874 et en s'appuyant sur les expériences faites, le moyen le plus convenable de pourvoir au recrutement et à l'instruction des officiers d'administration ?

3. Quel serait le mode le plus pratique d'exercices de tir pour l'infanterie dans les années dans lesquelles elle n'a pas de service à faire?

Il y a pour chaque sujet de concours, un premier prix de fr. 500, un second prix de fr. 200 et une mention honorable.

Il est arrivé 2 travaux sur le premier sujet de concours, 3 sur le second et 4 sur le troisième. Ils ont été remis au Jury, lequel est composé de MM. colonel-divisionnaire Pfyffer, colonel Rudolf et lieut.-colonel d'état-major A. Schweizer.

En ce qui concerne la motion de M. le colonel de Loës touchant à l'augmentation de l'artillerie de montagne, le comité central s'est adressé au Département militaire fédéral, lequel lui a répondu que l'on s'occupe de cette question et que l'on s'efforce d'augmenter cette arme en formant des batteries de montagne de landwehr, dont le matériel était déjà en partie en magasin.

On a commencé l'étude de la motion de M. le colonel Stocker concernant la fusion des publications militaires suisses en un organe central, mais l'on n'est pas encore arrivé jusqu'ici à une solution.

On a payé les subventions suivantes : A la Société centrale suisse de cavalerie pour l'équitation militaire, 250 fr. ; à la course de chevaux à Aarau 250 fr. ; à la reconnaissance des officiers de la III[e] division fr. 300 ; à la Société suisse des sous-officiers pour sa fête à Winterthour 250 fr. ; à la Société de cavalerie de la Suisse orientale pour les courses à Zurich, 250 fr.

Au rapport ci-dessus du président succède :

La délibération sur les questions présentées par le comité central :

I. Quelles mesures faut-il prendre pour donner aux cadres de l'infanterie, par une instruction plus complète, une plus grande puissance de prestations ?

Le rapporteur, colonel Isler, après avoir jeté un regard rétrospectif sur les prescriptions de la nouvelle organisation militaire pour l'instruction et le perfectionnement des cadres, se demande de quelle manière ces prescriptions légales ont été réalisées et ce qu'il y a de plus à faire pour améliorer les dispositions existantes. Il conclut par les propositions suivantes :

1. Exécution complète de l'art. 81 de l'organisation militaire.

2. Institution d'une école pour tous les sous-officiers, et cela par exécution conforme de l'art. 105 de l'organisation militaire, lequel on réviserait au besoin, et éventuellement par l'appel à cette école de

tous les caporaux nouvellement nommés, des sergents-majors et des adjudants sous-officiers, en hiver et par division, avant le commencement des autres cours d'instruction.

3. Choix des aspirants-officiers de l'infanterie parmi les sous-officiers qui ont fait en cette qualité au moins une école de recrues ou un cours de répétition après leur école de sous-officiers.

4. Fréquentation des écoles de tir pour officiers par tous les officiers d'infanterie nouvellement nommés.

5. Que la nomination au grade de capitaine soit subordonnée à la condition que le candidat ait suivi d'une manière satisfaisante l'école centrale I, outre une école de recrues, comme jusqu'ici.

6. Que tous les capitaines nouvellement nommés soient astreints à passer par l'école centrale.

7. Que tous les commandants de bataillon d'élite et de landwehr soient appelés tous les quatre ans à suivre l'école centrale III.

8. Que l'on voue la plus grande attention au perfectionnement de l'instruction des officiers d'état-major et que la société acclame les nouvelles mesures dans ce sens prises par le Département militaire.

9. Que comme base des décisions à prendre, et avant la prochaine assemblée générale, on recueille les opinions de toutes les sections de la Société suisse des officiers et de celle des sous-officiers.

Le lieut.-col. Scherz déclare adhérer au rapport.

Le lieut.-col. d'état-major Favre propose l'institution d'écoles préparatoires des cadres de 3—4 jours immédiatement avant les cours de répétition, sous la direction du commandant de l'unité tactique,— et, si cela ne peut être obtenu, qu'on sacrifie dans ce but un ou deux jours du cours de répétition lui-même.

Le colonel Isler réplique que les écoles préparatoires des cadres ne peuvent être instituées sans modifier l'organisation militaire ; et il craint que si cette demande était acceptée, cela ne fût au détriment de la création beaucoup plus nécessaire d'écoles de sous-officiers ; par les écoles préparatoires proposées, on n'atteindrait pas la sûreté maintenant absolument nécessaire.

Le major Secretan pense que des écoles préparatoires de cadres seront plus faciles à obtenir que des écoles de sous-officiers ; le recrutement est maintenant déjà difficile ; il le deviendra encore davantage si vous chargez encore chacun d'eux d'une nouvelle école à faire. Ensuite, le retranchement d'un jour au cours de répétition permet, sans augmentation du budget, l'institution d'une école préparatoire de 4 jours pour les cadres. Le résultat qu'on en obtient avec les cadres de la réserve prouve leur utilité.

Le rapporteur du comité central, colonel Meister, estime que les exigences du colonel Isler, rapporteur sur la question I, vont trop loin et sont par conséquent politiquement inopportunes. Il voudrait

ne conserver que celle concernant l'école de sous-officiers, peut-être amendée par la proposition Favre, et présenter aux sections la question suivante : Que considérez-vous comme absolument nécessaire pour l'amélioration de l'instruction des cadres de l'infanterie ?

Le lieut.-col. Baumann tient le point de vue du colonel Meister pour être par trop celui d'un conseiller national. Il veut en rester simplement aux propositions du rapporteur et s'oppose à la proposition Secretan en ce qui concerne le raccourcissement éventuel des cours de répétition.

On décide : Les thèses du rapporteur, et spécialement celle qui concerne les écoles de sous-officiers seront, ainsi que la proposition Favre, transmises aux sections avec l'invitation d'en faire l'objet d'un rapport à envoyer avant le 1er avril 1883, au comité central.

II. Par quels moyens pourrait-on tendre à l'amélioration de l'équitation dans le corps des officiers suisses ?

Le rapporteur, lieut.-col. Peter, de Berne, constate :

1. La régie n'est maintenant pas même en état de fournir les chevaux nécessaires pour un rassemblement de division.

2. Le nombre des officiers propriétaires de chevaux est extrêmement petit en comparaison du nombre de ceux qui doivent se procurer leurs chevaux au moment du besoin.

3. Ces derniers officiers n'ont d'autre ressource que de s'adresser à la spéculation privée laquelle, comme on le sait par expérience, leur demande beaucoup d'argent et les sert mal.

4. Il en résulte une différence à la charge de l'officier entre le prix de louage qu'il paie et la bonification qu'il reçoit de l'Etat.

5. Par la manière de procéder suivie jusqu'à présent, ce n'est qu'avec peine qu'on se procure le nombre de chevaux de cavalerie nécessaire pour les exercices de division seulement. Dans un cas sérieux, il faudrait bien que l'Etat fournît des montures aux officiers, et il n'y a dès lors aucune raison pour ne pas y pourvoir déjà en temps de paix. Non seulement on s'en tirerait à moins de frais, mais on aurait de meilleurs chevaux.

Les officiers d'artillerie sont déjà à présent, en temps de paix, pourvus de chevaux par l'Etat ; le même allègement devrait être accordé aussi aux autres armes ; elles y ont légalement le même droit. Les dispositions légales, si elles sont réellement mises à exécution, suffisent à résoudre la question en principe. Le rapporteur cite à l'appui l'art. 181 de l'Organisation militaire, les articles 38, 48 et 52 du Règlement d'administration et la décision du Conseil fédéral du 23 février 1876.

Il propose le renvoi de la question aux sections pour étude et propositions.

Le colonel-divisionnaire Vögeli trouve que c'est là une question

spéciale qui demande d'être étudiée avec un soin particulier ; c'est pourquoi il pense qu'il vaudrait mieux choisir un autre chemin que celui du renvoi aux sections.

Le rapporteur du comité central propose la nomination d'une nombreuse commission pour l'examen de cette question, et éventuellement qu'elle soit mise au concours.

Le lieut.-col. Peter se range à la proposition du colonel Meister.

Le major Baltenschweiler désire attirer l'attention de la commission sur le fait que, depuis quelques années, le louage des chevaux d'artillerie se fait, dans les cantons, d'une manière très inégale, ensorte que, dans le canton de Zurich, par exemple, il n'y a plus de stock de chevaux de service montés. Si la location des chevaux pour l'artillerie s'opérait dans toutes les parties du pays et non pas seulement dans quelques cantons, il se trouverait bientôt des chevaux de cavalerie auxquels on ne pense pas du tout. Il propose de charger également la commission de l'étude de cette question.

Le capitaine d'état-major Köchlin rappelle que l'artillerie refuse les chevaux privés des officiers lorsqu'ils n'ont pas été annoncés 14 jours avant l'entrée au service. Il propose qu'il soit nommé une commission à laquelle les sections seraient autorisées à présenter leur manière de voir.

Le lieutenant-colonel Roth fait la remarque que le terme de quatorze jours dont il vient d'être parlé a un caractère purement administratif et est nécessaire, le chef de l'arme devant connaître à temps le nombre de chevaux dont il doit procurer la fourniture.

Le rapporteur du comité central propose de ne pas discuter la question de la fourniture des chevaux d'artillerie et de charger le comité central de nommer une commission, laquelle recueillerait les avis des sections et aurait le droit d'ouvrir éventuellement un concours.

La proposition du major Baltenschweiler est repoussée, celle du colonel Meister est adoptée.

III. De quelle manière peut-il être satisfait aux exigences d'une chaussure pratique pour notre armée ?

Le rapporteur, major Baltenschweiler, commence par faire l'historique de la question, puis il la développe successivement au point de vue technique et à celui de l'organisation, illustrant ses développements par la présentation de spécimens. Il termine par les conclusions suivantes :

1. Une seule chaussure, savoir le soulier haut, à attaches, conforme à une ordonnance à établir, doit être déclarée obligatoire.

2. Une seconde chaussure, soit botte, demi-botte ou soulier, peut être autorisée, mais sous la condition que la longueur et la largeur des semelles et des talons soient largement mesurés et que la forme en soit rationnelle autant que possible.

3. Faire des essais prolongés du système Meyer et du système Weber, en choisissant avec soin les hommes d'essai.

4. Fixation définitive du modèle de chaussure dans le cours de l'année prochaine et décréter une loi fédérale spéciale sur l'introduction du soulier d'ordonnance dans l'équipement du soldat. Fourniture de cette chaussure par les cantons. Le prix en serait payé, d'après un tarif, par la Confédération et le soldat, chacun pour la moitié, et elle serait renouvelée aux mêmes conditions après 150 jours de service.

5. Imposer au soldat l'obligation d'entrer au service, chaque fois, avec une paire de souliers à l'ordonnance en bon état ; à défaut, que l'administration militaire lui en fournisse à ses frais, se récupérant par des déductions de la solde ou par remboursement sur la commune de l'intéressé.

6. Que la Confédération fournisse gratuitement aux cantons les modèles nécessaires et que ceux-ci les remettent de même gratuitement aux fournisseurs.

7. Que la Confédération contrôle les nouveaux approvisionnements et décrète une ordonnance précise d'exécution.

Lieutenant colonel Scherz estime que la question en discussion n'est pas de nature à être proposée aux sections ; elle a déjà été si souvent débattue que maintenant il n'y a plus rien d'autre à faire, sinon d'exprimer au département militaire le désir qu'il veuille bien hâter la solution de cette affaire.

Colonel Meister désire savoir du rapporteur s'il considère la chaussure comme une partie de l'uniforme devant demeurer la propriété du soldat ou si elle doit être emmagasinée après le service pour être rendue à l'entrée d'un nouveau service actif?

Major Baltenschweiler ne peut admettre qu'une chaussure d'ordonnance ne soit pas remise au soldat, car c'est par là seulement que celui-ci peut s'y habituer, ce qui est très important. D'ailleurs rien n'est moins propre que des souliers à être emmagasiné C'est l'affaire des cantons de rechercher le moyen d'emmagasiner la provision de souliers absolument nécessaire et d'en procurer rapidement une grande quantité en cas de guerre.

Lieutenant-colonel Vigier amende la proposition Scherz en ce sens qu'il soit accordé aussi aux bas une certaine attention.

La proposition Scherz-Vigier est adoptée.

L'assemblée vote les résolutions suivantes :

1 Transmettre le travail du rapporteur au Département militaire fédéral en lui demandant qu'il veuille bien le prendre en considération comme le résultat des discussions approfondies de la Société suisse des officiers sur cette question.

2. Transmettre le rapport aux journaux militaires suisses en les priant de le publier.

IV. Ne serait-il pas avantageux, au point de vue de la puissance d'action de notre armée, en tant que cela aurait pour effet de fortifier le sentiment militaire, d'augmenter les prestations de la musique militaire ?

Le rapporteur, colonel Bollinger, croit devoir répondre de la manière la plus affirmative à la question du Comité central ; il croit voir dans les circonstances suivantes les causes de l'insuffisance actuelle de nos musiques militaires ?

Les recrues de trompettes entrent à l'école insuffisamment préparées. Les recrues se présentent en très petit nombre parce que les trompettes ont plus de service que les autres soldats sans recevoir pour cela une augmentation de solde proportionnelle. En outre, les trompettes ne s'exerçent pas assez hors du service, l'instrumentation n'est pas suffisante, le chant n'est pas cultivé comme il faudrait parmi les soldats, voilà encore d'autres causes du mauvais état de choses actuel. Le rapporteur conclut par les propositions suivantes :

1. Les recrues de trompettes ne devraient être admises à l'instruction militaire que si elles sont suffisamment préparées.

2. Il faut encourager les entrées dans la musique militaire en augmentant la solde des musiciens d'une manière proportionnelle au surplus de service qui leur est imposé.

3. Il faut appeler tous les corps de musique à des cours de répétition annuels, et commander les hommes négligents à cultiver leur instrument à la maison pour une école de recrues de trompettes et cela pour un temps proportionné au degré de leur négligence.

4. Il faut faire une expertise pour savoir si les musiques de bataillons ne pourraient pas être pourvues d'instruments plus appropriés.

5. Il faut prendre des mesures pour la culture du chant pendant les services d'instruction.

Le rapporteur propose en outre que l'assemblée des délégués prenne la décision suivante, savoir : Prier le Département militaire de pourvoir à ce que la commission qui doit se réunir prochainement pour régler la question de l'instruction militaire préparatoire s'occupe aussi de la préparation des trompettes et des tambours.

On décide :

De porter la proposition 1 devant le Département militaire, au nom de l'assemblée des délégués, — et de communiquer les propositions 2-5 aux sections, lesquelles devront faire connaître leur manière de voir à une commission à nommer par le Comité central. — Lieutenant-colonel Scherz propose d'imprimer le rapport et de le transmettre aux sections, ainsi qu'aux chefs d'unités auxquelles une musique est attribuée.

Lieutenant-colonel Reinhardt désire que les mots suivants soient ajoutés à la proposition 4 du rapport : « ainsi que les musiques des régiments d'artillerie. »

Colonel Meister voudrait qu'on se bornât à la publication du rapport par les journaux militaires.

Les propositions des lieutenants-colonels Scherz et Reinhardt sont adoptées.

La séance est levée à 7 1/2 heures.

Les délégués se rendent ensuite à l'hôtel Bellevue pour souper ensemble. (*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Les chevaux dans les temps préhistoriques et historiques, par M. PIETREMENT. 1 vol. grand in-8° de 800 pages, 15 francs. — Paris, 1883 Germer-Baillière et C°.

L'auteur montre les chevaux sauvages chassés et mangés par l'homme à l'époque de la pierre taillée, et il prouve qu'aucun cheval n'a été domestique à cette époque. Il détermine ensuite les régions dans lesquelles les huit races chevalines actuelles ont été domestiquées, il les suit sur toute la surface de la terre dans leurs migrations avec les peuples qui les ont assujetties d'abord, pour continuer à s'en nourrir, puis pour en faire le plus utile de leurs moteurs animés, ceux qui les ont le plus aidés dans leurs conquêtes. Cette histoire des races chevalines domestiques jette une grande lumière sur les migrations des anciens peuples.

Nouvelle carte militaire de France. librairie Lavauzelle, Paris. — Prix : 2 francs.

Faite sur papier de belle qualité avec teintes fines et légères, cette carte se distingue surtout par les renseignements statistiques qu'elle porte en marge et qui donnent, en même temps que la composition détaillée des 19 corps d'armée français, les emplacements des régiments et autres corps de troupe.

On y trouve de plus la cavalerie de réserve, les remontes, la gendarmerie, les écoles, les directions de l'artillerie et du génie.

L'auteur a eu certainement une idée heureuse en réunissant dans un seul et même cadre tant de renseignements d'une utilité frappante pour tous les officiers.

Nous la recommandons à toutes nos bibliothèques militaires.

Instruction sur l'organisation d'un peloton d'instruction dans les corps de troupe d'infanterie. — Librairie Lavauzelle. — Paris et Limoges. Brochure in-18. — Prix : 10 centimes.

Par une ordonnance ministérielle du 18 septembre 1882, M. le ministre de la guerre prescrit de constituer, dès l'arrivée de la classe

dans chaque régiment, un peloton dit d'instruction, afin d'accélérer, autant que possible, l'instruction pratique et théorique des jeunes soldats susceptibles d'avancement. C'est cette instruction que la librairie Lavauzelle reproduit en y annexant les programmes des connaissances que les élèves caporaux et sous-officiers doivent posséder ou pouvoir enseigner.

Un jury d'examen doit trimestriellement noter les élèves du peloton d'instruction.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La France est en grand deuil. Deux de ses hommes les plus considérables viennent d'être enlevés par la mort.

C'est d'abord M. Léon Gambetta, ancien président du Ministère et chef de la Défense nationale en 1870-71, décédé à Ville-d'Avray dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, à l'âge de 44 ans, à la suite d'une blessure accidentelle au bras par la balle d'un revolver. Les funérailles du puissant orateur ont eu lieu à Paris le 6 janvier aux frais et par les soins de l'Etat ; elles ont été splendides et en même temps l'occasion d'une grande manifestation en faveur de l'Alsace-Lorraine.

C'est ensuite le général Chanzy, commandant de l'armée de la Loire en 1870-71, le vainqueur de Coulmiers, ancien gouverneur de l'Algérie et ambassadeur à St-Pétersbourg, actuellement commandant du 6e corps d'armée, décédé à son quartier-général de Châlons-sur-Marne, dans la nuit du 4 au 5 janvier. Ses obsèques ont aussi eu lieu officiellement le 7 janvier à Châlons, et ont été fort imposantes.

De la Suisse il a été envoyé en France maints témoignages de sympathie à l'occasion de ces deux grandes pertes faites par la République française et qui frappent ses plus chères espérances. Nous y joignons les vives et sincères condoléances de la *Revue Militaire suisse.*

Le Conseil fédéral a procédé, le 27 décembre 1882, aux promotions et nominations suivantes :

Au grade de colonel-brigadier d'infanterie : MM. Wirth, Théodore, à Interlaken, Ve brigade ; Vigier, Guillaume, à Soleure, VIe brigade; Marti, François, à Othmarsingen, Xe brigade; Raschein, Luzius, à Malix, XVIe brigade; de Montmollin, Jean, à Neuchâtel, IIIe brigade de landwehr; Tanner, Erwin, à Aarau, à disposition.

Au grade de colonel-brigadier d'artillerie : MM. Paquier, François, à Lausanne, à disposition; Perrochet, Edouard, à la Chaux-de-Fonds, Ve brigade, en remplacement de M. le colonel Walo de Greyerz, à Lenzbourg, relevé sur sa demande et placé à disposition.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé lieutenants d'artillerie de campagne :

Batterie 7. MM. Georges Wagnière, à Lausanne.
» 3. Cossy, Robert, à Lausanne.
» 4. de Muralt, Jean, à Lausanne.
» 5. Chatelanat, Ernest, à Lausanne.
» 6. Duplan, Aug., à Lausanne.
» 3. Spengler, Edm., à Orbe.
» 7. Vautier, David, à Grandson.

Belgique. — On nous prie de reproduire la communication ci-après, publiée par l'*Etoile belge* :

Bruxelles, le 11 décembre 1882.

Monsieur le Directeur. — *L'invraisemblable peut quelquefois être vrai.* — En écrivant la lettre que vous avez bien voulu publier dans votre numéro du 25 novembre dernier, j'avais pour but de produire une idée que je crois utile à la défense éventuelle de notre territoire. Pour éviter le ridicule et les railleries qui toujours font cortège aux idées nouvelles, j'ai non-seulement gardé un anonyme motivé, mais encore j'ai cru devoir faire une fiction, en disant que ce système de défense des points stratégiques par des torpedos était en cours d'exécution chez un de nos voisins. De votre côté, vous avez eu soin de prémunir vos lecteurs en émettant un doute à son sujet; or, il se trouve que la fiction devient une réalité. Peut-être jugerez-vous utile de le faire connaître, en signalant, d'après le *Fremdenblatt*, que le gouvernement autrichien vient d'adopter un système de torpilles terrestres inventé par un officier hongrois, M. le lieutenant de Zubovitch. Ce nouvel engin de guerre, qui a déjà reçu la sanction de l'expérience, permet de défendre avec très peu d'hommes l'accès d'une zone de terrain très étendue.

C'est vraiment, comme vous le verrez, l'inauguration hardie d'une ère nouvelle dans l'art de la défense des Etats :

« Le *Fremdenblatt* apprend que le ministre de la guerre autrichien s'est décidé à adopter le système de torpilles terrestres inventé par le lieutenant de Zubovitch. Cette nouvelle invention permet de couvrir en fort peu de temps et en employant un petit nombre d'hommes, de longs espaces de terrain avec des mines qui en rendent l'accès impossible. Une ligne d'un kilomètre peut être ainsi rendue impénétrable, en 15 minutes, par 60 hommes.

« Ces *mines volantes* ont été expérimentées dans la dernière insurrection de Crivoscie et les expériences ont, paraît-il, complètement réussi. La *Gazette nationale*, en signalant l'invention de M. de Zubovitch, ajoute qu'il y a lieu toutefois de garder toutes réserves jusqu'à ce que la science stratégique se soit prononcée sur cette question. »

Agréez, etc. P. v. E.

Pl. I.

schaltung des Hahn.

pension de l'action du

chien.

8

C

P

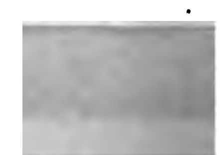

Supplément à la *Revue militaire suisse.*

ÉCOLES MILITAIRES FÉDÉRALES

EN

1883.

(Arrêté du conseil fédéral du 16 janvier 1883.)

Jours d'entrée et de licenciement y compris.

I. Etat-major général.

A. Ecoles d'état-major général.

Cours du 1er avril au 9 juin, à Berne.
» du 1er au 28 juillet, à Berne.

B. Travaux de subdivision.

Du 8 janvier au 1er mars et du 1er octobre au 22 décembre : officiers de l'état-major général et de la section des chemins de fer, à Berne.

C. Cours pour secrétaires d'état-major.

Du 4 au 24 mars, à Berne.

II. Infanterie.

A. Ecoles préparatoires d'officiers.

Pour le Ier arrondissement : du 10 octobre au 22 novembre, à Lausanne.
» IIme » du 1er octobre au 13 novembre, à Colombier.
» IIIme » du 3 octobre au 15 novembre, à Berne.
» IVme » du 18 septembre au 31 octobre, à Lucerne.
» Vme » du 12 octobre au 24 novembre, à Aarau.
» VIme » du 24 septembre au 6 novembre, à Zurich.
» VIIme » du 12 octobre au 24 novembre, à Hérisau.
» VIIIme » du 28 septembre au 10 novembre, à Coire.

B. Ecoles de recrues.

Ire division de l'armée.

Un tiers des recrues d'infanterie de Vaud, Valais et Genève, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement :
Cadres, du 5 mars au 28 avril, | à Lausanne.
Recrues, du 13 mars au 28 avril, |

Un tiers des recrues d'infanterie de Vaud, Valais et Genève, et toutes les recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 7 mai au 30 juin, | à Lausanne.
Recrues, du 15 mai au 30 juin, |

Un tiers des recrues d'infanterie de Vaud, Valais et Genève :
Cadres, du 9 juillet au 1er septembre, | à Lausanne.
Recrues, du 17 juillet au 1er septembre, |

IIme division de l'armée.

Un tiers des recrues d'infanterie des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Berne, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres*), du 19 mars au 12 mai, | à Colombier.
Recrues, du 27 mars au 12 mai, |

*) Y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr

Un tiers des recrues d'infanterie des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Berne, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement :

Cadres, du 18 mai au 11 juillet, } à Colombier.
Recrues, du 26 mai au 11 juillet, }

Un tiers des recrues d'infanterie des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Berne, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 16 juillet au 8 septembre, } à Colombier.
Recrues, du 24 juillet au 8 septembre, }

III^{me} division de l'armée.

Un tiers des recrues d'infanterie du canton de Berne, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement :

Cadres *), du 12 mars au 5 mai, } à Berne.
Recrues, du 20 mars au 5 mai, }

Un tiers des recrues d'infanterie du canton de Berne, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 7 mai au 30 juin, } à Berne.
Recrues, du 15 mai au 30 juin, }

Un tiers des recrues d'infanterie du canton de Berne, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 2 juillet au 25 août, } à Berne.
Recrues, du 10 juillet au 25 août, }

IV^{me} division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Berne et de Lucerne, toutes les recrues d'infanterie des cantons d'Unterwalden-le-haut et le bas, et toutes les recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres *), du 5 mars au 28 avril, } à Lucerne.
Recrues, du 13 mars au 28 avril, }

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Berne et de Lucerne, toutes les recrues d'infanterie du canton de Zoug, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement :

Cadres, du 30 avril au 23 juin, } à Lucerne.
Recrues, du 8 mai au 23 juin, }

*) Y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr.

Ecole de recrues instituteurs:

Cadres, du 2 juillet au 25 août, | à Lucerne.
Recrues, du 10 juillet au 25 août, |

Vme division de l'armée.

Un tiers des recrues d'infanterie des cantons d'Argovie, de Soleure et des deux Bâle, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement:

Cadres, du 5 mars au 28 avril, | à Liestal.
Recrues, du 13 mars au 28 avril, |

Un tiers des recrues d'infanterie des mêmes cantons, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement:

Cadres, du 7 mai au 30 juin, | à Aarau.
Recrues, du 15 mai au 30 juin, |

Un tiers des recrues d'infanterie des mêmes cantons, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement:

Cadres, du 2 juillet au 25 août, | à Aarau.
Recrues, du 10 juillet au 25 août, |

VIme division de l'armée.

Un tiers des recrues d'infanterie des cantons de Zurich, Schaffhouse et Schwyz, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement:

Cadres, du 12 mars au 5 mai, | à Zurich.
Recrues, du 20 mars au 5 mai, |

Un tiers des recrues d'infanterie des mêmes cantons, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement:

Cadres, du 9 mai au 2 juillet, | à Zurich.
Recrues, du 17 mai au 2 juillet, |

Un tiers des recrues d'infanterie des mêmes cantons, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement:

Cadres, du 16 juillet au 8 septembre, | à Zurich.
Recrues, du 24 juillet au 8 septembre, |

VIIme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie de St-Gall, de Thurgovie et des deux Appenzell, et toutes les recrues trompettes de l'arrondissement:

Cadres, du 14 mai au 7 juillet, | à St-Gall.
Recrues, du 22 mai au 7 juillet, |

La moitié des recrues d'infanterie de St-Gall, Thurgovie et des deux Appenzell, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement:

Cadres, du 9 juillet au 1er septembre, } à Hérisau.
Recrues, du 17 juillet au 1er septembre, }

VIIIme division de l'armée.

Deux tiers des recrues d'infanterie du canton du Tessin, la moitié des recrues des cantons d'Uri, Schwyz, et un dixième des recrues du canton des Grisons, ainsi que les recrues tambours du canton du Tessin :

Cadres, du 12 mars au 5 mai, } à Bellinzone.
Recrues, du 20 mars au 5 mai, }

La moitié des recrues d'infanterie des cantons des Grisons et de Glaris, les recrues du Valais (de langue allemande), et toutes les recrues tambours de ces cantons, ainsi que d'Uri et Schwyz, puis la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement:

Cadres, du 7 mai au 30 juin, } à Coire.
Recrues, du 15 mai au 30 juin, }

La moitié des recrues d'infanterie des cantons d'Uri, Schwyz, Glaris, le reste des recrues des Grisons, un tiers des recrues du Tessin, les recrues du Valais (de langue française), et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement:

Cadres, du 16 juillet au 8 septembre, } à Coire.
Recrues, du 24 juillet au 8 septembre, }

Ecole de recrues armuriers :

Du 19 juin au 4 août, à Zofingue.

C. Cours de répétition de l'élite.

Ire division de l'armée.

Manœuvres de régiment.

Bataillon de carabiniers n° 1, du 21 septembre au 8 octobre, à Yverdon.

Régiment n° 1 :

Bataillon de fusiliers n°	1,	du 3 au 20 septembre	à Ballens.
» » » »	2,		à Bière.
» » » »	3,		à Mollens.

Régiment n° 2 :

Bataillon de fusiliers n° 4,	du 21 septembre au 8 octobre, à Yverdon et environs.	
» » » » 5,		
» » » » 6,		

Régiment n° 3 :

Bataillon de fusiliers n° 7,	du 21 septembre au 8 octobre, à Lausanne et environs.
» » » » 8,	
» » » » 9,	

Régiment n° 4 :

Bataillon de fusiliers n° 10,	du 3 au 20 septembre, à Lausanne et environs.
» » » » 11,	
» » » » 12,	
» » » » 98,	

II^me division de l'armée.

L'élite n'aura pas de cours de répétition en 1883.

III^me division de l'armée.

L'élite n'aura pas de cours de répétition en 1883.

IV^me division de l'armée.

Cours préparatoire au rassemblement de division.

Bataillon de carabiniers n° 4, du 27 août au 7 septembre, à Stans.

Bataillon de fusiliers n° 37,	du 27 août au 7 septembre,	à Horw.
» » » » 38,		à Kriens.
» » » » 39,		à Lucerne (Allmend).
» » » » 40,		à Lucerne.
» » » » 41,		à Lucerne.
» » » » 42,		à Littau.
» » » » 43,		à Ebikon.
» » » » 44,		à Lucerne (Maihof).
» » » » 45,		à Lucerne (Wesemlin).
» » » » 46,		à Lucerne.
» » » » 47,		à Lucerne.
» » » » 48,		à Lucerne.

V^me division de l'armée.

Manœuvres de brigade.

Bataillon de carabiniers n° 5, du 17 septembre au 4 octobre, à Binningen.

IX^me brigade.

Régiment n° 17 :

Bataillon de fusiliers n° 49, » » » » 50, » » » » 51, } du 17 septembre au 4 octobre, à Bâle.

Régiment n° 18 :

Bataillon de fusiliers n° 52, » » » » 53, » » » » 54, } du 17 septembre au 4 octobre, à Liestal.

X^me brigade.

Régiment n° 19 :

Bataillon de fusiliers n° 55, » » » » 56, » » » » 57, } du 28 août au 14 septembre, à Zofingue.

Régiment n° 20 :

Bataillon de fusiliers n° 58, » » » » 59, » » » » 60, } du 28 août au 14 septembre, à Aarau.

» » » » 99, du 28 août au 14 septembre, à Lenzbourg.

VI^me division de l'armée.

L'élite n'aura pas de cours de répétition en 1883.

VII^me division de l'armée.

Manœuvres de bataillon.

Bataillon	de	carabiniers	n° 7,	du	13 au 30 août, à St-Gall.
»	»	fusiliers	» 73,	»	6 au 23 avril, à Frauenfeld.
»	»	»	» 74,	»	19 mars au 5 avril, à Frauenfeld.
»	»	»	» 75,	»	19 mars au 5 avril, à Hérisau.
»	»	»	» 76,	»	25 avril au 12 mai, à St-Gall.
»	»	»	» 77,	»	24 septembre au 11 octobre, à St-Gall.
»	»	»	» 78,	»	6 au 23 avril, à St-Gall.
»	»	»	» 79,	»	18 juin au 5 juillet, à Hérisau.
»	»	»	» 80,	»	3 au 20 septembre, à Hérisau.
»	»	»	» 81,	»	24 septembre au 11 octobre, à Hérisau.

Bataillon de fusiliers n° 82, du 3 au 20 septembre, à St-Gall.
» » » » 83, » 25 avril au 12 mai, à Hérisau.
» » » » 84, » 6 au 23 avril, à Hérisau.

VIII^{me} division de l'armée.

L'élite n'aura pas de cours de répétition en 1883.

D. Cours de répétition de la landwehr.

II^{me} division de l'armée.

Bataillon de carabiniers L. :

N° 2 :	Cadres, du 18 au 28 septembre, Troupe, du 22 au 28 septembre,	à Colombier.

Bataillons de fusiliers L. :

N° 13 :	Cadres, du 7 au 17 mars, Troupe, du 11 au 17 mars,	à Fribourg.
N° 14 :	Cadres, du 1^{er} au 11 mai, Troupe, du 5 au 11 mai,	à Fribourg.
N° 15 :	Cadres, du 11 au 21 mai, Troupe, du 15 au 21 mai,	à Fribourg.
N° 16 :	Cadres, du 28 août au 7 septembre, Troupe, du 1^{er} au 7 septembre,	à Fribourg.
N° 17 :	Cadres, du 18 au 28 septembre, Troupe, du 22 au 28 septembre,	à Fribourg.
N° 18 :	Cadres, du 7 au 17 mars, Troupe, du 11 au 17 mars,	à Colombier.

III^{me} division de l'armée.

Bataillon de carabiniers L. :

N° 3 :	Cadres, du 1^{er} au 11 octobre, Troupe, du 5 au 11 octobre,	à Berne.

Bataillons de fusiliers L. :

N° 25 :	Cadres, du 28 février au 10 mars, Troupe, du 4 au 10 mars,	à Berne.
N° 26 :	Cadres, du 28 février au 10 mars, Troupe, du 4 au 10 mars,	à Berne.

N° 27 :	Cadres, du 5 au 15 septembre, Troupe, du 9 au 15 septembre,	à Berne.
N° 28 :	Cadres, du 5 au 15 septembre, Troupe, du 9 au 15 septembre,	à Berne.
N° 29 :	Cadres, du 17 au 27 septembre, Troupe, du 21 au 27 septembre,	à Berne.
N° 30 :	Cadres, du 17 au 27 septembre, Troupe, du 21 au 27 septembre,	à Berne.

VI[me] division de l'armée.

Bataillons de fusiliers L. :

N° 61 :	Cadres, du 13 au 23 juin, Troupe, du 17 au 23 juin,	à Schaffhouse.
N° 62 :	Cadres, du 25 juin au 5 juillet, Troupe, du 29 juin au 5 juillet,	à Winterthour.
N° 63 :	Cadres, du 14 au 24 août, Troupe, du 18 au 24 août,	à Winterthour.
N° 64 :	Cadres, du 25 août au 4 septembre, Troupe, du 29 août au 4 septembre,	à Zurich.
N° 65 :	Cadres, du 28 février au 10 mars, Troupe, du 4 au 10 mars,	à Zurich.
N° 66 :	Cadres, du 28 février au 10 mars, Troupe, du 4 au 10 mars,	à Zurich.

VIII[me] division de l'armée.

Bataillons de fusiliers L. :

N° 85 :	Cadres, du 19 au 29 septembre, Troupe, du 23 au 29 septembre,	au Luziensteig.
N° 86 :	Cadres, du 5 au 15 septembre, Troupe, du 9 au 15 septembre,	à Altorf.
N° 87 :	Cadres, du 17 au 27 septembre, Troupe, du 21 au 27 septembre,	à Altorf.
N° 88 :	Cadres, du 28 février au 10 mars, Troupe, du 4 au 10 mars,	à Sion.
N° 89 :	Cadres, du 12 au 22 mars, Troupe, du 16 au 22 mars,	à Sion.
N° 90 :	Cadres, du 25 avril au 5 mai, Troupe, du 29 avril au 5 mai,	à Coire.

E. Ecoles de tir.

Pour officiers et sous-officiers :

Officiers, du 26 mars au 26 avril,	à Fribourg.
Sous-officiers, du 28 mars au 26 avril,	

Pour officiers, du 28 avril au 27 mai, à Wallenstadt.
» » 29 mai au 27 juin, à Wallenstadt.
» » 14 juillet au 12 août, à Wallenstadt.

Pour officiers et sous-officiers :

Officiers, du 15 août au 15 septembre,	à Wallenstadt.
Sous-officiers, du 17 août au 15 septembre,	

Pour officiers, du 18 septembre au 17 octobre, à Wallenstadt.

F. Cours de répétition pour armuriers.

Cours I, du 8 au 29 avril,	à Berne.
» II, du 29 avril au 20 mai,	
» III, du 20 mai au 10 juin,	
» IV, du 12 août au 2 septembre,	
» V, du 2 au 23 septembre,	
» VI, du 23 septembre au 14 octobre,	

III. Cavalerie.

A. Ecole préparatoire d'officiers.

Du 3 mai au 3 juillet, à Aarau.

B. Ecole de cadres.

Du 9 mars au 21 avril, à Aarau.

C. Cours de remonte.

a. *Pour chevaux de recrues et de remonte.*

I. Cours du 3 novembre 1882 au 31 janvier 1883, à Zurich.
II. Cours du 1er février au 30 avril, à Aarau.
III. Cours du 1er mai au 27 juillet, à Berne.
IV. Cours du 24 juillet au 17 octobre, à Winterthour.

b. *Pour chevaux des hommes incorporés avant 1875.*

V. Cours du 6 au 27 janvier, à Zurich.
VI. Cours du 4 au 25 avril, à Aarau.
VII. Cours du 4 au 25 juillet, à Berne.

D. Ecoles de recrues.

a. *Cours préparatoires d'hiver.*

I. Cours pour les recrues des escadrons nos 1 à 6 et les recrues de langue française de Berne (Jura), du 14 janvier au 4 février, à Thoune.

II. Cours pour toutes les recrues de guides (y compris les recrues ouvriers et les recrues trompettes d'état-major), du 4 au 25 février, à Thoune.

III. Cours pour les recrues des escadrons nos 1 à 6 et les recrues de langue française de Berne (Jura), du 11 novembre au 2 décembre, à Thoune.

IV. Cours pour les recrues des escadrons nos 16 à 22 et de l'escadron no 24, du 2 au 23 décembre, à Thoune.

Observation. Le cours préparatoire des recrues des escadrons nos 7 à 15 et des recrues de langue allemande de Fribourg, s'ouvrira le 15 janvier 1884, et celui des recrues de guides, le 5 février, même année.

b. *Ecoles de recrues proprement dites.*

I. Ecole pour les recrues des escadrons nos 16 à 22 et de l'escadron no 24 :

Cadres, du 29 janvier au 4 avril, } à Zurich.
Recrues, du 31 janvier au 4 avril, }

II. Ecole pour les recrues des escadrons nos 7 à 15 et de l'escadron no 23, ainsi que pour les recrues de langue allemande de Fribourg, et toutes les recrues maréchaux-ferrants :

Cadres, du 29 avril au 3 juillet, } à Aarau.
Recrues, du 1er mai au 3 juillet, }

III. Ecole pour les recrues de langue française des escadrons nos 1 à 6, ainsi que pour les recrues dragons de langue française de Berne (Jura) :

Cadres, du 25 juillet au 28 septembre, } à Berne.
Recrues, du 27 juillet au 28 septembre, }

IV. Ecole pour les recrues de toutes les compagnies de guides :
Cadres, du 17 octobre au 21 décembre, } à Lucerne.
Recrues, du 19 octobre au 21 décembre, }

E. Cours de répétition.

a. *Dragons.*

Régiment n° I. Escadron n° 1, conjointement avec le régiment d'infanterie n° 1, du 10 au 21 septembre, à Bière.
Escadron n° 2, conjointement avec le régiment d'infanterie n° 2, du 27 septembre au 8 octobre, à Moudon.
Escadron n° 3, conjointement avec le régiment d'infanterie n° 3, du 27 septembre au 8 octobre, à Moudon.

» » II. Escadrons n°s 4, 5 et 6, du 2 au 13 mars, à Berne.

» » III. Escadrons n°s 7, 8 et 9, du 13 au 24 mars, à Berne.

» » IV. (Cours préparatoire au rassemblement de division.) Escadrons n°s 10, 11 et 12, du 2 au 6 septembre, à Berne.

» » V. Escadron n° 13, conjointement avec la IXme brigade d'infanterie, du 23 septembre au 4 octobre, à Aarau.
Escadrons n°s 14 et 15, conjointement avec la Xme brigade d'infanterie, du 3 au 14 septembre, à Aarau.

» » VI. Escadrons n°s 16, 17 et 18, du 16 au 27 avril, à Zurich.

» » VII. Escadrons n°s 19, 20 et 21, du 4 au 15 avril, à Zurich.

» » VIII. Escadrons n°s 22, 23 et 24, du 3 au 14 juillet, à Aarau.

b. *Guides.*

Compagnie n° 1, du 12 au 23 mai, à Genève.
» » 2, du 12 au 23 mai, à Genève.
» » 3, du 13 au 24 mars, à Berne.

Compagnie nº 4, (cours préparatoire au rassemblement de division), du 2 au 6 septembre, à Lucerne.
» » 5, conjointement avec la IX^me brigade d'infanterie, du 23 septembre au 4 octobre, à Bâle.
» » 6, du 16 au 27 avril, à Zurich.
» » 7, du 4 au 15 avril, à Zurich.
» » 8, du 3 au 14 juillet, à Coire.
» » 9, du 12 au 23 mai, à Genève.
» » 10, du 13 au 24 mars, à Berne.
» » 11, conjointement avec la X^me brigade d'infanterie, du 3 au 14 septembre, à Aarau.
» » 12, du 3 au 14 juillet, à Coire.

c. *Cours pour retardataires.*

Retardataires des escadrons nºs 15 à 24 et des compagnies de guides nºs 5 à 8, 11 et 12, du 13 au 24 octobre, à Winterthour.

Retardataires des escadrons nºs 1 à 14 et des compagnies de guides nºs 1 à 4, 9 et 10, du 16 au 27 octobre, à Berne.

IV. Artillerie.

A. Ecoles préparatoires d'officiers.

Ire partie : pour tous les genres d'artillerie et pour le train d'armée, du 20 août au 2 octobre, à Thoune.

IIme partie : pour tous les genres d'artillerie et pour le train d'armée, du 8 octobre au 11 décembre, à Zurich.

B. Ecole de sous-officiers.

Pour toute l'artillerie et le train d'armée, du 8 mars au 13 avril, à Thoune.

C. Ecoles de recrues.

1. *Artillerie de campagne.*

a. Batteries attelées et colonnes de parc.

Pour les recrues des batteries nºs 1 et 2, 9, 10 et 11 (Genève, Fribourg et Neuchâtel), des colonnes de parc nºs 1 à 4, avec les recrues maréchaux-ferrants et serruriers des batteries nºs 3 à 8 de Vaud et 12 de Berne, du 18 avril au 13 juin, à Bière.

Pour les recrues des batteries n^{os} 3 à 8 (Vaud), n^{os} 12, 13, 14 et 21 (Berne), à l'exception des recrues maréchaux-ferrants et serruriers, du 21 juin au 16 août, à Bière.

Pour les recrues des batteries n^{os} 15 à 20 (Berne), 23 à 26, 31 et 32 (Argovie), du 14 avril au 9 juin, à Thoune.

Pour les recrues des batteries n^{os} 22, 45 et 46 (Lucerne), 29 et 30 (Soleure), des colonnes de parc n^{os} 5 à 10, ainsi que les recrues de langue allemande des colonnes de parc du Valais, du 14 juin au 9 août, à Thoune.

Pour les recrues des batteries n^{os} 27 (Bâle-campagne), 28 (Bâle-ville), 38 et 39 (Thurgovie), 40 (Appenzell-Rh. ext.), 41 à 44 (St-Gall) et 48 (Tessin), plus les recrues des colonnes de parc et du train d'armée du Tessin, du 23 avril au 18 juin, à Frauenfeld.

Pour les recrues des batteries n^{os} 33 à 37 et 47 (Zurich), des colonnes de parc n^{os} 11 à 16, à l'exception de celles du Valais et du Tessin, du 17 août au 12 octobre, à Frauenfeld.

b. Batteries de montagne.

Pour les recrues des deux batteries de montagne n^{os} 61 et 62 (Grisons et Valais), du 17 avril au 12 juin, à Thoune.

2. *Artillerie de position.*

Pour les recrues des compagnies de position n^{os} 1 à 7, du 29 juin au 24 août, à Thoune.

(L'école pour les recrues des compagnies de position n^{os} 8 à 10 n'aura lieu qu'en 1884.)

3. *Artificiers.*

Pour les recrues des deux compagnies d'artificiers n^{os} 1 et 2, du 17 avril au 30 mai, à Thoune.

4. *Train d'armée.*

Pour les recrues du I^{er} et du II^{me} arrondissement de division, du 7 octobre au 19 novembre, à Bière.

Pour les recrues du III^{me}, IV^{me} et V^{me} arrondissement de division, à l'exception de celles d'Argovie, ainsi que pour les recrues du VIII^{me} arrondissement, du Valais, du 2 octobre au 14 novembre, à Thoune.

Pour les recrues d'Argovie et pour celles du VI^{e}, VII^{e} et VIII^{e} arrondissement de division, à l'exception du Tessin et du Valais, du 10 octobre au 22 novembre, à Frauenfeld.

D. Cours de répétition.

Elite.

1. *Artillerie de campagne.*

a. Batteries attelées.

I^{re} brigade :

Régiment n° 1.	Batterie de 8^{cm} n° 1, » » 8^{cm} » 2,	du 1er au 20 septembre, à Bière.
Régiment n° 2.	» » 10^{cm} » 3, » » 10^{cm} » 4,	du 20 septembre au 9 octobre, à Bière.
Régiment n° 3.	» » 8^{cm} » 5, » » 8^{cm} » 6,	du 20 septembre au 9 octobre, à Bière.

IV^{me} brigade :

Régiment n° 1.	Batterie de 8^{cm} n° 19, » » 8^{cm} » 20,	Cours préparatoire au rassemblement de division, du 25 août au 7 septembre, à Thoune.
Régiment n° 2.	» » 10^{cm} » 21, » » 10^{cm} » 22,	
Régiment n° 3.	» » 8^{cm} » 23, » » 8^{cm} » 24,	

V^{me} brigade :

Régiment n° 1.	Batterie de 10^{cm} n° 25, » » 10^{cm} » 28,	du 26 août au 14 septembre, à Frauenfeld.
Régiment n° 2.	» » 8^{cm} » 26, » » 8^{cm} » 27,	du 26 août au 14 septembre, à Zurich.
Régiment n° 3.	» » 8^{cm} » 29, » » 8^{cm} » 30,	du 15 septembre au 4 octobre, à Thoune.

VII^{me} brigade :

Régiment n° 1.	Batterie de 10^{cm} n° 37, » » 10^{cm} » 41,	du 5 au 24 juillet, à Frauenfeld.
Régiment n° 2.	» » 8^{cm} » 38, » » 8^{cm} » 39,	du 17 juin au 6 juillet, à Frauenfeld.
Régiment n° 3.	» » 8^{cm} » 40, » » 8^{cm} » 42,	du 23 juillet au 11 août, à Frauenfeld.

b. Colonnes de parc.

Parc de la Ire division.	Colonne de parc n° 1, » » » » 2,	du 15 août au 1er septembre, à Bière.

Un détachement du train sera envoyé au cours de répétition de la Ire division d'artillerie de position, du 8 au 25 septembre, à Thoune.

Parc de la IVme division.	Colonne de parc n° 7, » » » » 8,	Cours préparatoire au rassemblement de division, du 28 août au 7 septembre, à Thoune.
Parc de la Vme division.	Colonne de parc n° 9, » » » » 10,	du 8 au 25 août, à Thoune.

Un détachement du train sera envoyé au cours de répétition de la IVme division d'artillerie de position, du 25 septembre au 12 octobre, à Thoune.

Parc de la VIIme division.	Colonne de parc n° 13, » » » » 14,	du 10 au 27 août, à Frauenfeld.

2. *Artillerie de position.*

Ire division.	Compagnie de position n° 8, » » » » 9, » » » » 10,	du 8 au 25 septembre, à Thoune.
IVme division.	» » » » 1, » » » » 5, » » » » 6,	du 25 septembre au 12 octobre, à Thoune.

3. *Artificiers.*

Compagnie d'artificiers n° 2, du 30 mai au 16 juin, à Thoune.

4. *Train d'armée.*

Ire division. Bataillon du train n° I.

1re division (génie), du 13 au 28 juin, à Genève.

2me division (administration), du 14 au 29 juin, à Thoune.

Train de ligne de la Ire division de l'armée, du 11 au 24 juin, à Bière.

IV^{me} division. Bataillon du train n° IV (cours préparatoire au rassemblement de division).

1re division (génie), du 29 août au 5 septembre, à Wangen.

2^{me} division (administration), du 29 août au 6 septembre, à Sursee.

Train de ligne aux cours préparatoires de ses corps et de leurs états-majors.

V^{me} division. Bataillon du train n° V.

1re division (génie), du 5 au 20 juillet, à Aarau.

2^{me} division (administration) :

1re moitié, du 4 au 19 septembre, à Kulm.

2^{me} moitié, du 19 septembre au 4 octobre, à Liestal.

Train de ligne des bataillons et des états-majors de régiment et de brigade avec ses corps et états-majors.

Train de ligne des escadrons n^{os} 10 et 11, avec la 1re moitié de la division d'administration.

Train de ligne de l'escadron n° 12 et de l'état-major de division, avec la 2^{me} moitié de la division d'administration.

VII^{me} division. Bataillon du train n° VII.

1re division (génie), du 1 au 16 juin, à Zurich.

2^{me} division (administration), du 12 au 27 octobre, à Frauenfeld.

Train de ligne en trois détachements :

1er détachement, du 11 au 24 octobre, à Zurich.

2^{me} détachement, du 23 octobre au 5 novembre, à Zurich.

3^{me} détachement, du 3 au 16 novembre, à Zurich.

Landwehr.

a. *Artillerie de campagne.*

Batterie de 8^{cm} n° 1, Zurich, du 11 au 18 août, à Frauenfeld.
» 8^{cm} » 2, Berne, du 8 au 15 juin, à Thoune.

b. *Artillerie de position.*

II^{me} division.	Compagnie de position n° 3, Berne,	du 16 au 23 juin,	
	» » » » 4, Berne,	à Thoune.	
	» » » » 5, Berne,	du 22 au 29 juin,	
	» » » » 6, Fribourg,	à Thoune.	

E. Cours spéciaux.

Cours de tir pour officiers d'artillerie (avec l'école des sous-officiers d'artillerie), du 27 mars au 12 avril, à Thoune.

Des cours pour maréchaux-ferrants auront lieu à l'école de recrues d'artillerie de campagne I, Bière, et, suivant le nombre des recrues qui se présenteront, aux écoles de recrues d'artillerie de campagne à Thoune et à Frauenfeld, ainsi qu'aux écoles de recrues du train d'armée, soit à toutes ces écoles ou dans une partie d'entre elles seulement.

Des cours de serruriers auront lieu à l'école de recrues d'artillerie de campagne I, Bière, et, suivant le nombre des recrues qui se présenteront, aux écoles de recrues d'artillerie de campagne et de position à Thoune, ainsi qu'aux écoles de recrues d'artillerie de campagne de Frauenfeld, soit à toutes ces écoles ou dans une partie d'entre elles seulement; on se réserve toutefois d'appeler les recrues serruriers de l'école I, Frauenfeld, aux cours de serruriers qui auront lieu à Thoune.

Des cours de selliers auront lieu, suivant les besoins, dans les différentes écoles; on se réserve cependant d'appeler les recrues selliers des écoles d'une place d'armes, aux cours de selliers qui auront lieu en même temps dans les écoles d'une autre place d'armes.

V. Génie.

A. Ecole préparatoire d'officiers.

Conjointement avec l'école préparatoire d'officiers d'artillerie.
Du 8 octobre au 11 décembre, à Zurich.

B. Cours technique.

1. Partie théorique pour jeunes officiers du génie.
Du 15 septembre au 6 octobre, à Thoune.
2. Partie d'application: Les élèves seront appelés par subdivision à des travaux sur le terrain et au bureau du génie.

C. Ecoles de recrues.

Ecole de sapeurs pour les recrues des arrondissements de division I à IV et des arrondissements de recrutement 4 et 5 de la VIII[me] division :

Cadres, du 28 mai au 26 juillet,
Recrues, du 5 juin au 26 juillet, } à Liestal.

Ecole de sapeurs pour les recrues des arrondissements de division V à VIII, à l'exception des recrues des arrondissements de recrutement 4 et 5 de la VIII[me] division :

Cadres, du 18 juillet au 15 septembre,
Recrues, du 26 juillet au 15 septembre, } à Liestal.

Ecole de pontonniers pour les recrues de tous les arrondissements de division :

Cadres, du 30 mars au 28 mai,
Recrues, du 7 avril au 28 mai, } à Brougg.

Ecole de pionniers pour les recrues de tous les arrondissements de division :

Cadres, du 1[er] août au 29 septembre,
Recrues, du 9 août au 29 septembre, } à Brougg.

Observation. Les recrues armuriers seront appelées à l'école de Zofingue, avec les recrues armuriers d'infanterie.

D. Cours de répétition.

a. *Bataillons du génie de l'élite.*

Bataillon n° 1. { Compagnie de sapeurs,
» » pontonniers,
» » pionniers, } du 11 au 28 juin, à Genève.

Bataillon n° 4. Cours préparatoire au rassemblement de division, du 27 août au 5 septembre, à Wangen.

Bataillon n° 5. { Compagnie de sapeurs, du 1[er] au 18 mai, à Liestal.
» » pontonniers,
» » pionniers, } du 3 au 20 juillet, à Brougg.

Bataillon n° 7. { Compagnie de sapeurs, du 18 mai au 4 juin, à Liestal.
» » pontonniers,
» » pionniers, } du 29 mai au 15 juin, à Brougg.

b. *Pionniers d'infanterie.*

I^re division : tous les pionniers de la division, du 11 au 28 juin, à Genève.

IV^me » tous les pionniers de la division (cours préparatoire au rassemblement de division), du 27 août au 7 septembre, à Lucerne.

V^me » avec leurs bataillons.

VII^me » tous les pionniers de la division, du 18 mai au 4 juin, à Liestal.

c. *Cadres des bataillons du génie et des pionniers d'infanterie de la landwehr.*

Bataillon n° 2 et pionniers d'infanterie de la II^me division, du 28 septembre au 5 octobre, à Thoune.

» » 3 et pionniers d'infanterie de la III^me division, du 28 septembre au 5 octobre, à Thoune.

E. Cours spéciaux.

Pour les serruriers et les charrons des bataillons du génie n^os 1, 5 et 7 (élite), du 28 septembre au 15 octobre, à Thoune.

Pour les armuriers des bataillons du génie n^os 1, 5 et 7 (élite), successivement à la fabrique d'armes, à Berne.

Observation. Les armuriers et les ouvriers du bataillon n° 4 entreront au service avec leur bataillon.

F. Inspections de la landwehr.

Bataillon du génie n° 1. Soldats du canton de Genève, le 25 septembre, à Genève.

» » » 1. Soldats des autres cantons, le 26 septembre, à Lausanne.

» » » 2. Soldats du Jura bernois, y compris ceux du bataillon du génie n° 3, L., le 25 septembre, à Tavannes.

» » » 2. Soldats des autres cantons, le 26 septembre, à Lausanne.

» » » 3. (A l'exception des hommes habitant le Jura), le 28 septembre, à Berne.

» » » 4. Compagnie de sapeurs, le 28 septembre, à Berne.

Bataillon du génie n° 4. Compagnie de pontonniers, le 1er octobre, à Aarau.
» » » 5. Le 1er octobre, à Aarau.
» » » 6. Le 21 septembre, à Baden.
» » » 7. Le 22 septembre, à Winterthour.
» » » 8. Le 3 novembre, à Bellinzone.

VI. Service sanitaire.

I. Section médicale.

A. *Cours préparatoires et écoles de recrues.*

Cours préparatoire pour les recrues de langue allemande du IIme, IIIme et IVme arrondissement de division, du 10 au 21 mars, à Berne.

Ecole de recrues pour les $^2/_3$ de ces recrues, du 21 mars au 26 avril, à Berne.

» » le $^1/_3$ de ces recrues, du 21 mars au 26 avril, à Bâle.

Cours préparatoire pour les recrues de langue française du Ier, IIme et VIIIme arrondissement de division, du 28 avril au 9 mai, à Berne.

Ecole de recrues pour le $^1/_3$ de ces recrues, du 9 mai au 14 juin, à Berne.

» » les $^2/_3$ de ces recrues, du 9 mai au 14 juin, à Bâle.

Cours préparatoire pour les recrues du Vme et VIme arrondissement de division, du 16 au 27 juin, à Bâle.

Ecole de recrues pour les $^2/_3$ de ces recrues, du 27 juin au 2 août, à Bâle.

» » le $^1/_3$ de ces recrues, du 27 juin au 2 août, à Lucerne.

Cours préparatoire pour les recrues de langues allemande et italienne du VIIme et VIIIme arrondissement de division, du 8 au 19 septembre, à Zurich.

Ecole de recrues pour les $^2/_3$ de ces recrues, du 19 septembre au 25 octobre, à Zurich.

» » le $^1/_3$ de ces recrues, du 19 septembre au 25 octobre, à Lucerne.

B. *Cours de répétition.*

a. Cours de répétition d'opérations.

Cours de répétition d'opérations pour médecins d'un certain âge, allemands, du 1er au 15 avril, à Zurich.

» » pour médecins d'un certain âge, allemands, du 23 septembre au 7 octobre, à Berne.

» » pour médecins d'un certain âge, français, du 16 au 30 septembre, à Genève.

b. Service d'ambulance.

(Cours sanitaires préparatoires aux manœuvres de régiment, de brigade et de division.)

Lazaret de campagne I, ambulances nos 1, 2, 3 et 4 et personnel sanitaire des régiments d'infanterie nos 1 et 4, à l'exception du médecin de bataillon et des 4 plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 6 au 14 septembre, } à Genève.
Troupe, du 9 au 14 septembre, }

Manœuvres de campagne (le personnel sanitaire de corps, avec ses corps), du 14 au 20 septembre.

Ambulances nos 1 et 2, avec le régiment d'infanterie n° 1.

Ambulances nos 3 et 4, avec le régiment d'infanterie n° 4.

Lazaret de campagne IV, ambulances nos 16, 17, 18 et 20, et personnel sanitaire des bataillons de fusiliers nos 37 à 48 et du bataillon de carabiniers n° 4, à l'exception du médecin de bataillon et des 4 plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 30 août au 7 septembre, } à Zoug.
Troupe, du 2 au 7 septembre, }

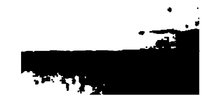

Manœuvres de campagne (conjointement avec la IV^{me} division de l'armée, le personnel sanitaire de corps, avec ses corps), du 7 au 13 septembre.

Lazaret de campagne V, ambulances n^{os} 21 et 25 et personnel sanitaire des bataillons de fusiliers n^{os} 55 à 60, et 99, à l'exception du médecin de bataillon et des 4 plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 30 août au 8 septembre, } à Zoug.
Troupe, du 2 au 8 septembre, } à Zoug.

Manœuvres de campagne (avec la X^{me} brigade d'infanterie, le personnel sanitaire de corps, avec ses corps), du 9 au 14 septembre.

C. *Ecoles préparatoires d'officiers.*

Pour médecins et pharmaciens de langue allemande, du 28 mars au 26 avril, à Berne.

Pour médecins et pharmaciens de langue française, du 16 mai au 14 juin, à Bâle.

Pour médecins et pharmaciens de langue allemande, du 26 septembre au 25 octobre, à Lucerne.

D. *Ecoles de sous-officiers.*

Pour sous-officiers de langue allemande, du 4 au 26 avril, à Bâle.

Pour sous-officiers de langue française, du 23 mai au 14 juin, à Berne.

Pour sous-officiers de langue allemande, du 11 juillet au 2 août, à Lucerne.

E. *Cours d'hôpitaux.*

Du 8 janvier au 24 juin, et en décembre, dans les hôpitaux de Genève, Lausanne, Fribourg, St-Imier, Berne, Lucerne, Olten, Bâle, Königsfelden, Schaffhouse, Zurich, St-Gall, Hérisau, Altorf, Coire et Lugano.

2. Section vétérinaire.

A. Ecole préparatoire d'officiers.

Du 13 juin au 12 juillet, à Thoune.

B. Ecoles de recrues.

Les vétérinaires doivent faire leur service de recrues à l'école de recrues d'artillerie de campagne de l'arrondissement de division respectif, et ils y seront envoyés habillés, armés et équipés comme recrues du train.

C. Cours de répétition.

Pour officiers vétérinaires, du 29 juin au 12 juillet, à Thoune.

D. Cours de maréchaux-ferrants.

Cavalerie :

Recrues maréchaux-ferrants de tous les cantons (conjointement avec l'école de recrues de cavalerie), du 1er mai au 3 juillet, à Aarau.

Artillerie :

Recrues maréchaux-ferrants (voir page 18 ci-devant).

VII. Troupes d'administration.

A. Ecoles préparatoires d'officiers.

Du 21 février au 29 mars, à Thoune.
Du 6 octobre au 11 novembre, à Thoune.

B. Ecoles de sous-officiers.

Ecole pour sous-officiers et soldats de toutes les armes, des divisions I à VIII, du 4 au 21 février, à Thoune.

Ecole pour sous-officiers et soldats de toutes les armes, des divisions III à VIII, du 5 au 22 avril, à Thoune.

C. Ecole d'officiers.

Du 11 juillet au 21 août, à Thoune.

D. Ecole de recrues.

Du 27 avril au 17 juin :

Cadres, du 27 avril au 17 juin, } à Thoune.
Recrues, du 1er mai au 17 juin, }

E. Cours de répétition.

Compagnie d'administration n° 1, du 17 au 29 juin, à Thoune.
» » » 4, (conjointement avec la IVme division), du 24 août au 13 septembre, à Lucerne.
» » » 5, (conjointement avec la Xme brigade d'infanterie), du 31 août au 15 septembre, à Kulm.
» » » 7, (conjointement avec la IXme brigade d'infanterie), du 19 septembre au 4 octobre, à Liestal.

VIII. Ecoles centrales.

Ecole centrale I Pour premiers-lieutenants et lieutenants de toutes les armes et pour les adjudants, du 13 mai au 24 juin, à Thoune.
» II Pour capitaines de bataillons de fusiliers et de carabiniers, du 18 mars au 29 avril, à Thoune.
» III Pour majors d'infanterie, du 13 au 28 juillet, à St-Gall.

IX. Manœuvres de la IVme division de l'armée.

Les troupes entreront en ligne à la clôture des cours préparatoires, et seront concentrées le 9 septembre près de Lucerne pour l'inspection. Commencement des manœuvres le 10 septembre, clôture des manœuvres le 12 septembre. A l'exception du parc de division, toutes les troupes seront licenciées le 13 septembre. Terrain des manœuvres : ouest du lac de Baldegg.

Cours rangés dans l'ordre des places d'armes.

Jours d'entrée et de licenciement y compris.

Place d'armes d'Aarau.

1. Cours de remonte de cavalerie (I) pour chevaux de recrues et de remonte, du 1er février au 30 avril.

2. Ecole de cadres de cavalerie, du 9 mars au 21 avril :
   Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers de cavalerie.

3. Cours de remonte de cavalerie (II) pour chevaux des hommes incorporés avant 1875, du 4 au 25 avril.

4. Ecole de recrues de dragons :
   Recrues des escadrons nos 7 à 15 et de l'escadron no 23, recrues de langue allemande de Fribourg et toutes les recrues maréchaux-ferrants :
   Cadres, du 29 avril au 3 juillet.
   Recrues, du 1er mai au 3 juillet.

5. Ecole préparatoire d'officiers de cavalerie pour dragons et guides de tous les cantons, du 3 mai au 3 juillet.

6. Ecole de recrues d'infanterie (I) :
   Un tiers des recrues d'infanterie d'Argovie, de Soleure et des deux Bâle, et la moitié des recrues trompettes de la Vme division :
   Cadres, du 7 mai au 30 juin.
   Recrues, du 15 mai au 30 juin.

7. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
Un tiers des recrues d'infanterie et la moitié des recrues trompettes d'Argovie, de Soleure et des deux Bâle :
Cadres, du 2 juillet au 25 août.
Recrues, du 10 juillet au 25 août.

8. Cours de répétition de cavalerie (I), du 3 au 14 juillet :
Régiment de dragons n° 8. Escadrons nos 22, 23 et 24.

9. Cours de répétition d'artillerie, du 5 au 20 juillet :
Bataillon du train n° V, 1re division (génie).

10. Cours de répétition d'infanterie. Xme brigade.
Etat-major de brigade, du 27 août au 14 septembre.
Régiment n° 20, état-major de régiment et bataillons de fusiliers nos 58, 59 et 60, du 28 août au 14 septembre.

11. Cours de répétition de cavalerie (II), conjointement avec la Xme brigade d'infanterie, du 3 au 14 septembre :
Escadrons nos 14 et 15.

12. Cours de répétition de cavalerie (III), conjointement avec la Xme brigade d'infanterie, du 3 au 14 septembre :
Compagnie de guides n° 11.

13. Cours de répétition de cavalerie (IV), conjointement avec la IXme brigade d'infanterie, du 23 septembre au 4 octobre :
Escadron n° 13.

14. Inspection de landwehr, le 1er octobre :
Bataillon du génie n° 4, compagnie de pontonniers.
Bataillon du génie n° 5.

15. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la Vme division, du 12 octobre au 24 novembre.

Place d'armes d'Altorf.

16. Cours de répétition d'infanterie (I) :
Bataillon de fusiliers n° 86 de landwehr :
Cadres, du 5 au 15 septembre.
Troupe, du 9 au 15 septembre.

17. Cours de répétition d'infanterie (II) :
Bataillon de fusiliers n° 87 de landwehr :
Cadres, du 17 au 27 septembre.
Troupe, du 21 au 27 septembre.

Place d'armes de Baden.

18. Inspection de landwehr. Bataillon du génie n° 6, le 21 septembre.

Place d'armes de Bâle.

19. Ecole de recrues sanitaires (I), du 21 mars au 26 avril :
Un tiers des recrues de langue allemande de la IIme, IIIme et IVme division.

20. Ecole de sous-officiers sanitaires, du 4 au 26 avril :
Un certain nombre de sous-officiers de langue allemande.

21. Ecole de recrues sanitaires (II), du 9 mai au 14 juin :
Deux tiers des recrues de langue française de la Ire, IIme et VIIIme division.

22. Ecole préparatoire d'officiers sanitaires pour médecins et pharmaciens de langue française, du 16 mai au 14 juin.

23. Cours préparatoire pour les recrues sanitaires de la Vme et VIme division, du 16 au 27 juin.

24. Ecole de recrues sanitaires (III) pour les deux tiers des recrues de la Vme et VIme division, du 27 juin au 2 août.

25. Cours de répétition d'infanterie :
IXme brigade : état-major de brigade, du 16 septembre au 4 octobre.
17me régiment : état-major de régiment et bataillons de fusiliers nos 49, 50 et 51, du 17 septembre au 4 octobre.

26. Cours de répétition de cavalerie (conjointement avec la IXme brigade d'infanterie), du 23 septembre au 4 octobre :
Compagnie de guides no 5.

Place d'armes de Ballens.

27. Cours de répétition d'infanterie, du 3 au 20 septembre :
Régiment d'infanterie n° 1, bataillon de fusiliers n° 1.

Place d'armes de Bellinzone.

28. Ecole de recrues d'infanterie pour les deux tiers des recrues du Tessin et la moitié des recrues d'Uri et Schwyz, et le dixième des recrues des Grisons, plus les recrues tambours du Tessin :
Cadres, du 12 mars au 5 mai.
Recrues, du 20 mars au 5 mai.

29. Inspection de landwehr. Bataillon du génie n° 8, le 3 novembre.

Place d'armes de Berne.

30. Etat-major général (travaux de subdivision), du 8 janvier au 1er mars :
    Un certain nombre d'officiers de l'état-major général et de la section des chemins de fer.

31. Cours de répétition d'infanterie (I) :
    Bataillon de fusiliers n° 25 de landwehr :
    Cadres, du 28 février au 10 mars.
    Troupe, du 4 au 10 mars.

32. Cours de répétition d'infanterie (II) :
    Bataillon de fusiliers n° 26 de landwehr :
    Cadres, du 28 février au 10 mars.
    Troupe, du 4 au 10 mars.

33. Cours de répétition de cavalerie (I), du 2 au 13 mars
    Régiment de dragons n° 2, escadrons nos 4, 5 et 6.

34. Cours de répétition pour secrétaires d'état-major, du 4 au 24 mars.

35. Cours préparatoire (I) pour les recrues sanitaires de langue allemande de la IIme, IIIme et IVme division, du 10 au 21 mars.

36. Ecole de recrues d'infanterie (I) :
    Un tiers des recrues d'infanterie et toutes les recrues tambours de la IIIme division :
    Cadres (y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr), du 12 mars au 5 mai.
    Recrues, du 20 mars au 5 mai.

37. Cours de répétition de cavalerie (II), du 13 au 24 mars :
    Régiment de dragons n° 3, escadrons nos 7, 8 et 9.

38. Cours de répétition de cavalerie (III), du 13 au 24 mars:
    Compagnies de guides nos 3 et 10.

39. Ecole de recrues sanitaires (I), du 21 mars au 26 avril :
    Deux tiers des recrues de langue allemande de la IIme, IIIme et IVme division.

40. Ecole préparatoire d'officiers sanitaires, pour médecins et pharmaciens de langue allemande, du 28 mars au 26 avril.

41. Ecole de l'état-major général (I), du 1er avril au 9 juin :
    Un certain nombre d'officiers de l'état-major général.

42. Cours de répétition pour armuriers, du 8 avril au 14 octobre :
    Appel successif d'un certain nombre d'armuriers de bataillons d'infanterie et des bataillons du génie nos 1, 5 et 7 d'élite.

43. Cours préparatoire (II) pour les recrues sanitaires de langue française de la Ire, IIme et VIIIme division, du 28 avril au 9 mai.

44. Cours de remonte de cavalerie (I) pour chevaux de recrues et de remonte, du 1er mai au 27 juillet.

45. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
    Un tiers des recrues d'infanterie et la moitié des recrues trompettes de la IIIme division :
    Cadres, du 7 mai au 30 juin.
    Recrues, du 15 mai au 30 juin.

46. Ecole de recrues sanitaires (II) :
    Un tiers des recrues de langue française de la Ire, IIme et VIIIme division, du 9 mai au 14 juin.

47. Ecole de sous-officiers sanitaires, du 23 mai au 14 juin :
    Un certain nombre de sous-officiers de langue française.

48. Ecole d'état-major général (II), du 1er au 28 juillet :
    Un certain nombre d'officiers de l'état-major général.

49. Ecole de recrues d'infanterie (III) :
    Un tiers des recrues d'infanterie et la moitié des recrues trompettes de la IIIme division :
    Cadres, du 2 juillet au 25 août.
    Recrues, du 10 juillet au 25 août.

50. Cours de remonte de cavalerie (II) pour chevaux des hommes incorporés avant 1875, du 4 au 25 juillet.

51. Ecole de recrues de dragons pour les recrues de langue française des escadrons nos 1 à 6 et pour les recrues de dragons de langue française de Berne (Jura) :
    Cadres, du 25 juillet au 28 septembre.
    Recrues, du 27 juillet au 28 septembre.

52. Cours de répétition de cavalerie (IV). Cours préparatoire au rassemblement de division, du 2 au 6 septembre :
    Régiment de dragons n° 4, escadrons nos 10, 11 et 12.

53. Cours de répétition d'infanterie (III) :
    Bataillon de fusiliers n° 27 de landwehr :
    Cadres, du 5 au 15 septembre.
    Troupe, du 9 au 15 septembre.

54. Cours de répétition d'infanterie (IV) :
Bataillon de fusiliers n° 28 de landwehr :
Cadres, du 5 au 15 septembre.
Troupe, du 9 au 15 septembre.

55. Cours de répétition d'infanterie (V) :
Bataillon de fusiliers n° 29 de landwehr :
Cadres, du 17 au 27 septembre.
Troupe, du 21 au 27 septembre.

56. Cours de répétition d'infanterie (VI) :
Bataillon de fusiliers n° 30 de landwehr :
Cadres, du 17 au 27 septembre.
Troupe, du 21 au 27 septembre.

57. Cours de répétition d'opérations pour médecins de langue allemande, du 23 septembre au 7 octobre.

58. Inspection de landwehr, le 28 septembre :
Bataillon du génie n° 3 (moins les hommes habitant le Jura).
Bataillon du génie n° 4, compagnie de sapeurs.

59. Etat-major général (travaux de subdivision), du 1er octobre au 22 décembre :
Un certain nombre d'officiers de l'état-major général et de la section des chemins de fer.

60. Cours de répétition d'infanterie (VII) :
Bataillon de carabiniers n° 3 de landwehr :
Cadres, du 1er au 11 octobre.
Troupe, du 5 au 11 octobre.

61. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la IIIme division, du 3 octobre au 15 novembre.

62. Cours de répétition de cavalerie (V), du 16 au 27 octobre :
Retardataires des escadrons nos 1 à 14 et des compagnies de guides nos 1 à 4, 9 et 10.

Place d'armes de Bière.

63. Ecole de recrues d'artillerie (I), du 18 avril au 13 juin :
Recrues des batteries nos 1, 2, 9, 10 et 11 (Genève, Fribourg et Neuchâtel), recrues des colonnes de parc nos 1 à 4 et recrues maréchaux-ferrants et serruriers des batteries nos 3 à 8 de Vaud et 12 de Berne.

64. Cours de répétition d'artillerie (I), du 11 au 24 juin :
Train de ligne de la 1re division.

65. Ecole de recrues d'artillerie (II), du 21 juin au 16 août:
Recrues des batteries nos 3 à 8 (Vaud) et nos 12, 13, 14 et 21 (Berne), à l'exception des recrues maréchaux-ferrants et serruriers de ces batteries.

66. Cours de répétition d'artillerie (II), du 15 août au 1er septembre:
Parc de la Ire division, colonnes de parc nos 1 et 2.

67. Cours de répétition d'artillerie (III), du 1er au 20 septembre:
Ire brigade, 1er régiment, batteries de 8cm nos 1 et 2.

68. Cours de répétition d'infanterie, du 3 au 20 septembre:
1er régiment: état-major et bataillon de fusiliers n° 2.

69. Cours de répétition de cavalerie (conjointement avec le 1er régiment d'infanterie):
Régiment de dragons n° 1, escadron n° 1, du 10 au 21 septembre.

70. Cours de répétition d'artillerie (IV), du 20 septembre au 9 octobre:
Ire brigade, 2me régiment, batteries de 10cm nos 3 et 4.

71. Cours de répétition d'artillerie (V):
Ire brigade, 3me régiment, batteries de 8cm nos 5 et 6, du 20 septembre au 9 octobre.

72. Ecole de recrues d'artillerie (III) pour les recrues du train d'armée de la Ire et IIme division, du 7 octobre au 19 novembre.

Place d'armes de Binningen.

73. Cours de répétition d'infanterie, du 17 septembre au 4 octobre:
Bataillon de carabiniers n° 5.

Place d'armes de Brougg.

74. Ecole de recrues de pontonniers:
Recrues de toutes les divisions:
Cadres, du 30 mars au 28 mai.
Recrues, du 7 avril au 28 mai.

75. Cours de répétition du génie (I), du 29 mai au 15 juin:
Bataillon du génie n° 7, compagnies de pontonniers et de pionniers.

76. Cours de répétition du génie (II), du 3 au 20 juillet:
Bataillon du génie n° 5, compagnies de pontonniers et de pionniers.

77. Ecole de recrues de pionniers :
Recrues pionniers de toutes les divisions :
Cadres, du 1er août au 29 septembre.
Recrues, du 9 août au 29 septembre.

Place d'armes de Coire.

78. Cours de répétition d'infanterie :
Bataillon de fusiliers n° 90 de landwehr :
Cadres, du 25 avril au 5 mai.
Troupe, du 29 avril au 5 mai.

79. Ecole de recrues d'infanterie (I) :
La moitié des recrues d'infanterie des Grisons et de Glaris, les recrues du Valais (allemands) et toutes les recrues tambours de ces cantons, ainsi que d'Uri et de Schwyz, plus la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement de division :
Cadres, du 7 mai au 30 juin.
Recrues, du 15 mai au 30 juin.

80. Cours de répétition de cavalerie, du 3 au 14 juillet :
Compagnies de guides nos 8 et 12.

81. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
La moitié des recrues d'infanterie d'Uri, Schwyz et Glaris, le reste des recrues des Grisons, un tiers des recrues du Tessin, les recrues du Valais (français), et la moitié des recrues trompettes de la VIIIme division :
Cadres, du 16 juillet au 8 septembre.
Recrues, du 24 juillet au 8 septembre.

82. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la VIIIme division, du 28 septembre au 10 novembre.

Place d'armes de Colombier.

83. Cours de répétition d'infanterie (I) :
Bataillon de fusiliers n° 18 de landwehr :
Cadres, du 7 au 17 mars.
Troupe, du 11 au 17 mars.

84. Ecole de recrues d'infanterie (I) :
Un tiers des recrues d'infanterie de Fribourg, Neuchâtel et Berne (II), et la moitié des recrues trompettes de la IIme division :
Cadres, y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr, du 19 mars au 12 mai.
Recrues, du 27 mars au 12 mai.

85. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
Un tiers des recrues d'infanterie des mêmes cantons, et toutes les recrues tambours de la II^{me} division :
Cadres, du 18 mai au 11 juillet.
Recrues, du 26 mai au 11 juillet.

86. Ecole de recrues d'infanterie (III) :
Un tiers des recrues d'infanterie des mêmes cantons, et la moitié des recrues trompettes de la II^{me} division :
Cadres, du 16 juillet au 8 septembre.
Recrues, du 24 juillet au 8 septembre.

87. Cours de répétition d'infanterie (II) :
Bataillon de carabiniers n° 2 de landwehr :
Cadres, du 18 au 28 septembre.
Troupe, du 22 au 28 septembre.

88. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la II^{me} division, du 1er octobre au 13 novembre.

Place d'armes d'Ebikon.

89. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division), du 27 août au 7 septembre :
Bataillon de fusiliers n° 43.

Place d'armes de Frauenfeld.

90. Cours de répétition d'infanterie (I), du 19 mars au 5 avril :
Bataillon de fusiliers n° 74.

91. Cours de répétition d'infanterie (II), du 6 au 23 avril :
Bataillon de fusiliers n° 73.

92. Ecole de recrues d'artillerie (I) :
Recrues des batteries n^{os} 27 (Bâle-campagne), 28 (Bâle-ville), 38 et 39 (Thurgovie), 40 (Appenzell-Rh. ext.), 41 à 44 (St-Gall) et 48 (Tessin), avec toutes les recrues des colonnes de parc et du train d'armée du Tessin, du 23 avril au 18 juin.

93. Cours de répétition d'artillerie (I) ; VII^{me} brigade, 2^{me} régiment, batteries de 8^{cm} n^{os} 38 et 39, du 17 juin au 6 juillet.

94. Cours de répétition d'artillerie (II) ; VII^{me} brigade, 1er régiment, batteries de 10^{cm} n^{os} 37 et 41, du 5 au 24 juillet.

95. Cours de répétition d'artillerie (III) ; VII^{me} brigade, 3^{me} régiment, batteries de 8^{cm} n^{os} 40 et 42, du 23 juillet au 11 août.

96. Cours de répétition d'artillerie (IV); parc de la VII^me division:
Colonnes de parc n^os 13 et 14, du 10 au 27 août.

97. Cours de répétition d'artillerie (V), batterie de 8^cm n° 1 de landwehr (Zurich), du 11 au 18 août.

98. Ecole de recrues d'artillerie (II):
Recrues des batteries n^os 33 à 37 et 47 (Zurich), recrues des colonnes de parc n^os 11 à 16, à l'exception de celles du Valais et du Tessin, du 17 août au 12 octobre.

99. Cours de répétition d'artillerie (VI), V^me brigade, 1^er régiment:
Batteries de 10^cm n^os 25 et 28, du 26 août au 14 septembre.

00. Ecole de recrues d'artillerie (III):
Recrues du train d'armée d'Argovie et des divisions VI, VII et VIII, à l'exception des recrues du Tessin et du Valais, du 10 octobre au 22 novembre.

01. Cours de répétition d'artillerie (VII):
Bataillon du train n° VII, 2^me division (administration), du 12 au 27 octobre.

Place d'armes de Fribourg.

02. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers n° 13 de landwehr:
Cadres, du 7 au 17 mars.
Troupe, du 11 au 17 mars.

03. Ecole de tir pour officiers et sous-officiers:
Officiers, du 26 mars au 26 avril.
Sous-officiers, du 28 mars au 26 avril.

04. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 14 de landwehr:
Cadres, du 1^er au 11 mai.
Troupe, du 5 au 11 mai.

05. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers n° 15 de landwehr:
Cadres, du 11 au 21 mai.
Troupe, du 15 au 21 mai.

06. Cours de répétition d'infanterie (IV), bataillon de fusiliers n° 16 de landwehr:
Cadres, du 28 août au 7 septembre.
Troupe, du 1^er au 7 septembre.

107. Cours de répétition d'infanterie (V), bataillon de fusiliers n° 17 de landwehr :
Cadres, du 18 au 28 septembre.
Troupe, du 22 au 28 septembre.

Place d'armes de St-Gall.

108. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers n° 78, du 6 au 23 avril.
109. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 76, du 25 avril au 12 mai.
110. Ecole de recrues d'infanterie; la moitié des recrues d'infanterie de St-Gall, Thurgovie et des deux Appenzell et toutes les recrues trompettes de la VII[me] division:
Cadres, du 14 mai au 7 juillet.
Recrues, du 22 mai au 7 juillet.
111. Ecole centrale (III), du 13 au 28 juillet :
Un certain nombre de majors d'infanterie.
112. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de carabiniers n° 7, du 13 au 30 août.
113. Cours de répétition d'infanterie (IV), bataillon de fusiliers n° 82, du 3 au 20 septembre.
114. Cours de repétition d'infanterie (V), bataillon de fusiliers n° 77, du 24 septembre au 11 octobre.
115. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la VII[me] division, du 12 octobre au 24 novembre.

Place d'armes de Genève.

116. Cours de répétition de cavalerie ; compagnies de guides n[os] 1, 2 et 9, du 12 au 23 mai.
117. Cours de répétition du génie (I), bataillon du génie n° 1, du 11 au 28 juin.
118. Cours de répétition du génie (II), tous les pionniers d'infanterie de la 1[re] division, du 11 au 28 juin.
119. Cours de répétition d'artillerie, bataillon du train n° I : 1[re] division (génie), du 13 au 28 juin.
120. Cours de répétition sanitaire :
Officiers et sous-officiers des ambulances n[os] 1, 2, 3 et 4, et personnel sanitaire des régiments d'infanterie n[os] 1 et 4, à l'exception du médecin de bataillon et des 4 plus jeunes infirmiers de chaque bataillon :
Officiers et sous-officiers, du 6 au 14 septembre.
Troupe, du 9 au 14 septembre.

121. Cours de répétition d'opérations ; un certain nombre de médecins de langue française, du 16 au 30 septembre.

122. Inspection de landwehr :
Bataillon du génie n° 1, troupe du canton de Genève, le 25 septembre.

Place d'armes de Hérisau.

123. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers n° 75, du 19 mars au 5 avril.

124. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 84, du 6 au 23 avril.

125. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers n° 83, du 25 avril au 12 mai.

126. Cours de répétition d'infanterie (IV), bataillon de fusiliers n° 79, du 18 juin au 5 juillet.

127. Ecole de recrues d'infanterie :
La moitié des recrues d'infanterie de St-Gall, Thurgovie et des deux Appenzell, et toutes les recrues tambours de la VIIme division :
Cadres, du 9 juillet au 1er septembre.
Recrues, du 17 juillet au 1er septembre.

128. Cours de répétition d'infanterie (V), bataillon de fusiliers n° 80, du 3 au 20 septembre.

129. Cours de répétition d'infanterie (VI), bataillon de fusiliers n° 81, du 24 septembre au 11 octobre.

Place d'armes de Horw.

130. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division), du 27 août au 7 septembre :
Bataillon de fusiliers n° 37.

Place d'armes de Kriens.

131. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division), du 27 août au 7 septembre :
Bataillon de fusiliers n° 38.

Place d'armes de Kulm.

132. Cours de répétition de la compagnie d'administration n° 5 (conjointement avec la Xme brigade d'infanterie), du 31 août au 15 septembre.

133. Cours de répétition d'artillerie ; bataillon du train n° V, 2me division (administration), 1re moitié : du 4 au 19 septembre.

Place d'armes de Lausanne.

134. Ecole de recrues d'infanterie (I):
Un tiers des recrues de Vaud, Valais (I) et Genève, et toutes les recrues tambours de la Ire division
Cadres, du 5 mars au 28 avril.
Recrues, du 13 mars au 28 avril.

135. Ecole de recrues d'infanterie (II):
Un tiers des recrues des mêmes cantons, et toutes les recrues trompettes de la Ire division:
Cadres, du 7 mai au 30 juin.
Recrues, du 15 mai au 30 juin.

136. Ecole de recrues d'infanterie (III):
Un tiers des recrues des mêmes cantons:
Cadres, du 9 juillet au 1er septembre.
Recrues, du 17 juillet au 1er septembre.

137. Cours de répétition d'infanterie (I), régiment n° 4:
Etat-major et bataillons de fusiliers nos 10, 11, 12 et 98, du 3 au 20 septembre.

138. Cours de répétition d'infanterie (II), régiment n° 3:
Etat-major et bataillons de fusiliers nos 7, 8 et 9, du 21 septembre au 8 octobre.

139. Inspection de landwehr, le 26 septembre:
Bataillon du génie n° 1, à l'exception des hommes habitant le canton de Genève.

140. Inspection de landwehr, le 26 septembre:
Bataillon du génie n° 2, à l'exception des hommes habitant le Jura bernois.

141. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la Ire division, du 10 octobre au 22 novembre.

Place d'armes de Lenzbourg.

142. Cours de répétition d'infanterie (conjointement avec la Xme brigade d'infanterie), du 28 août au 14 septembre:
Bataillon de fusiliers n° 99.

Place d'armes de Liestal.

143. Ecole de recrues d'infanterie:
Un tiers des recrues d'Argovie, de Soleure et des deux Bâle, et toutes les recrues tambours de la Vme division:
Cadres, du 5 mars au 28 avril.
Recrues, du 13 mars au 28 avril.

144. Cours de répétition du génie (I); bataillon du génie n° 5, compagnie de sapeurs, du 1er au 18 mai.

145. Cours de répétition du génie (II); bataillon du génie n° 7, compagnie de sapeurs, du 18 mai au 4 juin.

146. Cours de répétition du génie (III); tous les pionniers d'infanterie de la VIIme division, du 18 mai au 4 juin.

147. Ecole de recrues de sapeurs (I); recrues sapeurs des divisions I à IV et des arrondissements de recrutement nos 4 et 5 de la VIIIme division :

Cadres, du 28 mai au 26 juillet.
Recrues, du 5 juin au 26 juillet.

148. Ecole de recrues de sapeurs (II); recrues sapeurs des divisions V à VIII, à l'exception des recrues des arrondissements de recrutement nos 4 et 5 de la VIIIme division :

Cadres, du 18 juillet au 15 septembre.
Recrues, du 26 juillet au 15 septembre.

149. Cours de répétition d'infanterie, IXme brigade, 18me régiment:

Etat-major de régiment et bataillons de fusiliers nos 52, 53 et 54, du 17 septembre au 4 octobre.

150. Cours de répétition de la compagnie d'administration n° 7 (conjointement avec la IXme brigade d'infanterie), du 19 septembre au 4 octobre.

151. Cours de répétition d'artillerie, bataillon du train n° V, 2me division (administration) :

IIme moitié, du 19 septembre au 4 octobre.

Place d'armes de Littau.

152. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division) :

Bataillon de fusiliers n° 42, du 27 août au 7 septembre.

Place d'armes de Lucerne.

153. Ecole de recrues d'infanterie (I) :

La moitié des recrues de Berne (IV) et de Lucerne, toutes celles des deux Unterwalden et toutes les recrues trompettes de la IVme division :

Cadres (y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr), du 5 mars au 28 avril.
Recrues, du 13 mars au 28 avril.

154. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
La moitié des recrues de Berne (IV) et de Lucerne, toutes celles de Zoug et toutes les recrues tambours de la IV^me^ division :
Cadres, du 30 avril au 23 juin.
Recrues, du 8 mai au 23 juin.

155. Ecole de recrues sanitaires (I) pour un tiers des recrues de la V^me^ et VI^me^ division, du 27 juin au 2 août.

156. Ecole de recrues d'infanterie (III) pour les recrues instituteurs de tous les cantons :
Cadres, du 2 juillet au 25 août.
Recrues, du 10 juillet au 25 août.

157. Ecole de sous-officiers sanitaires de langue allemande, du 11 juillet au 2 août.

158. Cours de répétition d'infanterie (I), cours préparatoire au rassemblement de division :
Etat-major de régiment et bataillon de fusiliers n° 39, du 27 août au 7 septembre.

159. Cours de répétition d'infanterie (II), cours préparatoire au rassemblement de division :
VII^me^ brigade, 14^me^ régiment :
Etat-major de brigade, du 26 août au 7 septembre.
» » régiment et bataillons de fusiliers n^os^ 40 et 41, du 27 août au 7 septembre.

160. Cours de répétition d'infanterie (III), cours préparatoire au rassemblement de division :
VIII^me^ brigade, 15^me^ régiment :
Etat-major de brigade, du 26 août au 7 septembre.
» » régiment et bataillons de fusiliers n^os^ 44 et 45, du 27 août au 7 septembre.

161. Cours de répétition d'infanterie (IV), cours préparatoire au rassemblement de division :
VIII^me^ brigade, 16^me^ régiment :
Etat-major de régiment et bataillons de fusiliers n^os^ 46, 47 et 48, du 27 août au 7 septembre.

162. Cours de répétition du génie (cours préparatoire au rassemblement de division) :
Tous les pionniers d'infanterie de la IV^me^ division, du 27 août au 7 septembre.

163. Cours de répétition de la compagnie d'administration n° 4 (cours préparatoire au rassemblement de division), du 24 août au 13 septembre.

164. Cours de répétition de cavalerie (cours préparatoire au rassemblement de division) :
Compagnie de guides n° 4, du 2 au 6 septembre.

165. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la IV^me^ division, du 18 septembre au 31 octobre.

166. Ecole de recrues sanitaires (II) pour le tiers des recrues allemandes et italiennes de la VII^me^ et VIII^me^ division, du 19 septembre au 25 octobre.

167. Ecole préparatoire d'officiers sanitaires :
Un certain nombre de médecins et de pharmaciens allemands, du 26 septembre au 25 octobre.

168. Ecole de recrues de cavalerie ; recrues de guides de tous les cantons :
Cadres, du 17 octobre au 21 décembre.
Recrues, du 19 octobre au 21 décembre.

Place d'armes de Luziensteig.

169. Cours de répétition d'infanterie ; bataillon de fusiliers n° 85 de landwehr :
Cadres, du 19 au 29 septembre.
Troupe, du 23 au 29 septembre.

Place d'armes de Mollens.

170. Cours de répétition d'infanterie ; régiment n° 1 :
Bataillon de fusiliers n° 3, du 3 au 20 septembre.

Place d'armes de Moudon.

171. Cours de répétition de cavalerie (I), conjointement avec le 2^me^ régiment d'infanterie :
Régiment de dragons n° 1, escadron n° 2, du 27 septembre au 8 octobre.

172. Cours de répétition de cavalerie (II), conjointement avec le 3^me^ régiment d'infanterie :
Régiment de dragons n° 1, escadron n° 3, du 27 septembre au 8 octobre.

Place d'armes de Schaffhouse.

173. Cours de répétition d'infanterie ; bataillon de fusiliers n° 61 de landwehr :
Cadres, du 13 au 23 juin.
Troupe, du 17 au 23 juin.

Place d'armes de Sion.

174. Cours de répétition d'infanterie (I); bataillon de fusiliers n° 88 de landwehr :

Cadres, du 28 février au 10 mars.
Troupe, du 4 au 10 mars.

175. Cours de répétition d'infanterie (II); bataillon de fusiliers n° 89 de landwehr :

Cadres, du 12 au 22 mars.
Troupe, du 16 au 22 mars.

Place d'armes de Stans.

176. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division) :

Bataillon de carabiniers n° 4, du 27 août au 7 septembre.

Place d'armes de Sursee.

177. Cours de répétition d'artillerie (cours préparatoire au rassemblement de division) :

Bataillon du train n° IV, 2me division (administration), du 29 août au 6 septembre.

Place d'armes de Tavannes.

178. Inspection de landwehr, le 25 septembre :

Bataillons du génie nos 2 et 3 (troupe du Jura bernois).

Place d'armes de Thoune.

179. Cours préparatoire (I), pour les recrues des escadrons de dragons nos 1 à 6 et pour les recrues dragons de langue française de Berne (Jura), du 14 janvier au 4 février.

180. Ecole de sous-officiers d'administration (I), du 4 au 21 février :

Un certain nombre de sous-officiers et de soldats de toutes les armes des divisions I à VIII.

181. Cours préparatoire (II), pour les recrues de toutes les compagnies de guides (y compris les recrues ouvriers et recrues trompettes d'état-major), du 4 au 25 février.

182. Ecole préparatoire d'officiers d'administration (I), du 21 février au 29 mars.

183. Ecole de sous-officiers d'artillerie, du 8 mars au 13 avril :
Sous-officiers de toute l'artillerie et du train d'armée.

184. Ecole centrale II, du 18 mars au 29 avril :
Un certain nombre de capitaines de bataillons de fusiliers et de carabiniers.

185. Cours de tir pour officiers d'artillerie, du 27 mars au 12 avril.

186. Ecole de sous-officiers d'administration (II), du 5 au 22 avril :
Un certain nombre de sous-officiers et soldats de toutes les armes des divisions III à VIII.

187. Ecole de recrues d'artillerie (I), du 14 avril au 9 juin :
Recrues des batteries n^{os} 15 à 20 (Berne), 23 à 26, 31 et 32 (Argovie).

188. Ecole de recrues d'artillerie (II), du 17 avril au 30 mai :
Recrues des compagnies d'artificiers n^{os} 1 et 2.

189. Ecole de recrues d'artillerie (III), du 17 avril au 12 juin :
Recrues des batteries de montagne n^{os} 61 et 62 (Grisons et Valais).

190. Ecole de recrues d'administration; recrues de toutes les compagnies d'administration :
Cadres, du 27 avril au 17 juin.
Recrues, du 1er mai au 17 juin.

191. Ecole centrale I, du 13 mai au 24 juin:
Un certain nombre de premiers-lieutenants et de lieutenants de toutes les armes, et d'adjudants.

192. Cours de répétition d'artillerie (I), du 30 mai au 16 juin:
Compagnie d'artificiers n° 2.

193. Cours de répétition d'artillerie (II), du 8 au 15 juin :
Batterie de 8^{cm} n° 2 de landwehr (Berne).

194. Ecole préparatoire d'officiers vétérinaires, du 13 juin au 12 juillet.

195. Cours de répétition d'artillerie (III), du 14 au 29 juin :
Bataillon du train n° I, 2^{me} division (administration).

196. Ecole de recrues d'artillerie (IV), du 14 juin au 9 août :
Recrues des batteries n^{os} 22, 45 et 46 (Lucerne), 29 et 30 (Soleure) et recrues des colonnes de parc n^{os} 5 à 10, ainsi que les recrues allemandes des colonnes de parc du Valais.

197. Cours de répétition d'artillerie (IV), du 16 au 23 juin :
Artillerie de position de landwehr, IIme division. Compagnies de position nos 3 et 4.

198. Cours de répétition d'administration, du 17 au 29 juin :
Compagnie d'administration n° 1.

199. Cours de répétition d'artillerie (V), du 22 au 29 juin :
Artillerie de position de landwehr, IIme division. Compagnies de position nos 5 et 6.

200. Cours de répétition pour officiers vétérinaires, du 29 juin au 12 juillet.

201. Ecole de recrues d'artillerie (V), du 29 juin au 24 août :
Recrues des compagnies de position nos 1 à 7.

202. Ecole d'officiers d'administration, du 11 juillet au 21 août.

203. Cours de répétition d'artillerie (VI), du 8 au 25 août :
Parc de la Vme division, colonnes de parc nos 9 et 10.

204. Ecole préparatoire d'officiers d'artillerie (1re partie), pour tous les genres d'artillerie et le train d'armée, du 20 août au 2 octobre.

205. Cours de répétition d'artillerie (VII), cours préparatoire au rassemblement de division ; IVme brigade :
Etat-major de brigade, du 24 août au 7 septembre.
Régiment n° 1, batteries de 8cm nos 19 et 20,
» » 2, » » 10cm » 21 » 22, } du 25 août au 7 septembre.
» » 3, » » 8cm » 23 » 24,

206. Cours de répétition d'artillerie (VIII), cours préparatoire au rassemblement de division :
Parc de la IVme division, colonnes de parc nos 7 et 8, du 28 août au 7 septembre.

207. Cours de répétition d'artillerie (IX), du 8 au 25 septembre :
Artillerie de position, Ire division :
Compagnies de position nos 8, 9 et 10.
Un détachement du train du parc de la Ire division, du 8 au 25 septembre.

208. Cours de répétition d'artillerie (X), du 15 septembre au 4 octobre :
Vme brigade, 3me régiment, batteries de 8cm nos 29 et 30.

209. Cours technique pour officiers du génie, du 15 septembre au 6 octobre.
Un certain nombre de jeunes officiers du génie.

). Cours de répétition d'artillerie (XI), du 25 septembre au 12 octobre :

Artillerie de position, IVme division :

Compagnies de position nos 1, 5 et 6.

Un détachement du train du parc de la Vme division, du 25 septembre au 12 octobre.

l. Cours de cadres de landwehr pour le génie (I), du 28 septembre au 5 octobre :

Bataillon n° 2 et pionniers d'infanterie de la IIme division.

2. Cours de cadres de landwehr pour le génie (II), du 28 septembre au 5 octobre :

Bataillon n° 3 et pionniers d'infanterie de la IIIme division.

3. Cours spécial pour serruriers et charrons des bataillons du génie nos 1, 5 et 7 d'élite, du 28 septembre au 15 octobre.

4. Ecole de recrues d'artillerie (VI), du 2 octobre au 14 novembre :

Recrues du train d'armée de la IIIme, IVme et Vme division, à l'exception de celles d'Argovie, ainsi que pour les recrues du Valais de la VIIIme division.

5. Ecole préparatoire d'officiers d'administration (II), du 6 octobre au 11 novembre.

6. Cours préparatoire (III) pour recrues de cavalerie, du 11 novembre au 2 décembre :

Recrues de dragons des escadrons nos 1 à 6 et recrues de dragons de langue française de Berne (Jura).

7. Cours préparatoire (IV) pour recrues de cavalerie, du 2 au 23 décembre :

Recrues de dragons des escadrons nos 16 à 22 et de l'escadron n° 24.

Place d'armes de Wallenstadt.

8. Ecole de tir (I) pour officiers, du 28 avril au 27 mai.

9. Ecole de tir (II) pour officiers, du 29 mai au 27 juin.

0. Ecole de tir (III) pour officiers, du 14 juillet au 12 août.

1. Ecole de tir (IV) pour officiers et sous-officiers :

Officiers, du 15 août au 15 septembre.

Sous-officiers, du 17 août au 15 septembre.

2. Ecole de tir (V) pour officiers, du 18 septembre au 17 octobre.

Place d'armes de Wangen.

223. Cours de répétition du génie (cours préparatoire au rassemblement de division), du 27 août au 5 septembre :
Bataillon du génie n° 4.

224. Cours de répétition d'artillerie (cours préparatoire au rassemblement de division), du 29 août au 5 septembre :
Bataillon du train n° IV, 1re division (génie).

Place d'armes de Winterthour.

225. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers n° 62 de landwehr :
Cadres, du 25 juin au 5 juillet.
Troupe, du 29 juin au 5 juillet.

226. Cours de remonte pour chevaux de recrues et de remonte, du 24 juillet au 17 octobre.

227. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 63 de landwehr :
Cadres, du 14 au 24 août.
Troupe, du 18 au 24 août.

228. Inspection de landwehr, le 22 septembre :
Bataillon du génie n° 7.

229. Cours de répétition de cavalerie, du 13 au 24 octobre :
Retardataires des escadrons n°s 15 à 24 et des compagnies de guides n°s 5 à 8, 11 et 12.

Place d'armes d'Yverdon.

230. Cours de répétition d'infanterie (I) ; bataillon de carabiniers n° 1, du 21 septembre au 8 octobre.

231. Cours de répétition d'infanterie (II) ; 2me régiment ; bataillons de fusiliers n°s 4, 5, et 6, du 21 septembre au 8 octobre.

Place d'armes de Zofingue.

232. Ecole de recrues armuriers, du 19 juin au 4 août :
Recrues armuriers des bataillons d'infanterie et du génie.

233. Cours de répétition d'infanterie, du 28 août au 14 septembre :
Brigade n° X : 19me régiment ; état-major de régiment et bataillons de fusiliers n°s 55, 56 et 57.

Place d'armes de Zoug.

4. Cours de répétition sanitaire (I), cours préparatoire au rassemblement de division : officiers et sous-officiers des ambulances n^{os} 16, 17, 18 et 20, et personnel sanitaire des bataillons de fusiliers n^{os} 37 à 48 et du bataillon de carabiniers n° 4, à l'exception du médecin de bataillon et des 4 plus jeunes infirmiers de chaque bataillon :

   Officiers et sous-officiers, du 30 août au 7 septembre.
   Troupe, du 2 au 7 septembre.

5. Cours de répétition sanitaire (II), conjointement avec la X^{me} brigade d'infanterie ; officiers et sous-officiers des ambulances n^{os} 21 et 25, et personnel sanitaire des bataillons de fusiliers n^{os} 55 à 60 et 99, à l'exception du médecin de bataillon et des 4 plus jeunes infirmiers de chaque bataillon :

   Officiers et sous-officiers, du 30 août au 8 septembre.
   Troupe, du 2 au 8 septembre.

Place d'armes de Zurich.

6. Cours de remonte de cavalerie (I), pour chevaux de recrues et de remonte, du 3 novembre 1882 au 31 janvier 1883.

7. Cours de remonte de cavalerie (II), pour chevaux des hommes incorporés avant 1875, du 6 au 27 janvier.

8. Ecole de recrues de cavalerie ; recrues de dragons des escadrons n^{os} 16 à 22 et de l'escadron n° 24 :

   Cadres, du 29 janvier au 4 avril.
   Recrues, du 31 janvier au 4 avril.

9. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers n° 65 de landwehr :

   Cadres, du 28 février au 10 mars.
   Troupe, du 4 au 10 mars.

0. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 66 de landwehr :

   Cadres, du 28 février au 10 mars.
   Troupe, du 4 au 10 mars.

1. Ecole de recrues d'infanterie (I) ; un tiers des recrues de Zurich, Schaffhouse et Schwyz (VI), et la moitié des recrues trompettes de la VI^{me} division :

   Cadres, du 12 mars au 5 mai.
   Recrues, du 20 mars au 5 mai.

242. Cours de répétition d'opérations pour médecins de langue allemande, du 1er au 15 avril.

243. Cours de répétition de cavalerie (I), du 4 au 15 avril :
Régiment de dragons n° 7, escadrons nos 19, 20 et 21.

244. Cours de répétition de cavalerie (II), du 4 au 15 avril :
Compagnie de guides n° 7.

245. Cours de répétition de cavalerie (III), du 16 au 27 avril :
Régiment de dragons n° 6, escadrons nos 16, 17 et 18.

246. Cours de répétition de cavalerie (IV), du 16 au 27 avril :
Compagnie de guides n° 6.

247. Ecole de recrues d'infanterie (II) ; un tiers des recrues de Zurich, Schaffhouse et Schwyz (VI), et toutes les recrues tambours de la VIme division :
Cadres, du 9 mai au 2 juillet.
Recrues, du 17 mai au 2 juillet.

248. Cours de répétition d'artillerie (I) :
Bataillon du train n° VII, 1re division (génie), du 1er au 16 juin.

249. Ecole de recrues d'infanterie (III) ; un tiers des recrues de Zurich, Schaffhouse et Schwyz (VI), et la moitié des recrues trompettes de la VIme division :
Cadres, du 16 juillet au 8 septembre.
Recrues, du 24 juillet au 8 septembre.

250. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers n° 64 de landwehr :
Cadres, du 25 août au 4 septembre.
Troupe, du 29 août au 4 septembre.

251. Cours de répétition d'artillerie (II) ; Vme brigade, 2me régiment :
Batteries de 8cm nos 26 et 27, du 26 août au 14 septembre.

252. Cours préparatoire pour les recrues sanitaires de langues allemande et italienne de la VIIme et VIIIme division, du 8 au 19 septembre.

253. Ecole de recrues sanitaires, du 19 septembre au 25 octobre :
Deux tiers des recrues de langues allemande et italienne de la VIIme et VIIIme division.

4. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la VI^{me} division, du 24 septembre au 6 novembre.

5. Ecole préparatoire d'officiers d'artillerie, II^{me} partie, pour tous les genres de l'artillerie et pour le train d'armée, du 8 octobre au 11 décembre.

6. Ecole préparatoire d'officiers du génie, du 8 octobre au 11 décembre.

7. Cours de répétition d'artillerie (III), du 11 au 24 octobre:
Un détachement du train de ligne de la VII^{me} division.

8. Cours de répétition d'artillerie (IV), du 23 octobre au 5 novembre :
Un détachement du train de ligne de la VII^{me} division.

9. Cours de répétition d'artillerie (V), du 3 au 16 novembre :
Un détachement du train de ligne de la VII^{me} division.

Erratum.

A page 2, école préparatoire des officiers d'infanterie de la I^{me} division, lire *St-Gall,* au lieu de *Hérisau.*

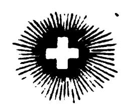

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIII[e] Année. N° 2. 15 Février 1883

Notes sur le feu d'infanterie aux grandes distances. [1]

Le développement et le perfectionnement des armes a toujours exercé la plus grande influence sur la tactique et l'on a pu dire avec raison : « Nouvelles armes, nouvelle tactique. »

Déjà avant la guerre franco-allemande en 1870-71, c'est-à-dire à l'occasion de la grande guerre américaine, dite de Sécession, et après la campagne de Bohême en 1866, les différentes puissances, en suivant l'exemple de la Prusse, alors armée du fusil à aiguille Dreyse, s'occupèrent de l'étude et de l'acquisition d'une arme à grande portée, se chargeant par la culasse. Par l'introduction de ces nouveaux fusils, les distances et les formations sur les champs de manœuvres devaient être modifiées : les distances sont devenues plus grandes, les formations moins serrées.

Ces études en temps de paix, de 1866 à 1870, n'étaient pas suffisantes pour démontrer clairement quelle était la valeur des armes actuelles, et quelles étaient les distances auxquelles le feu d'infanterie était efficace; il a fallu deux autres guerres : celles entre la France et l'Allemagne (1870-71), et entre la Russie et la Turquie (1877) pour qu'on comprît bien ces questions.

Par un rapprochement entre les résultats de l'une et ceux de l'autre de ces dernières guerres, nous nous ferons mieux une idée juste de l'importance du feu d'infanterie aux grandes distances. Cette question mérite la plus grande attention de nos jours et forme dans toutes les armées le sujet d'études approfondies. L'Allemagne, après les expériences faites en 1870-71, voyant que le fusil à aiguille était de beaucoup inférieur au Chassepot, s'est occupée de l'acquisition d'une nouvelle arme, du fusil Mauser, modèle 1871, avec hausse jusqu'à 1600^m, et a été la première à faire des essais. En 1874, la France a adopté le fusil Gras avec hausse jusqu'à 1800^m et a fait des essais du même genre aux grandes distances. D'autres pays ont suivi l'exemple des deux grandes puissances, et la Suisse n'est pas restée en arrière, car dans les écoles de tir l'occasion est donnée à tous les jeunes of-

[1] Travail remis par M. le capitaine-instructeur *A. de Wattenwyl*, du 24[e] bataillon, aux Travaux d'hiver 1881-1882 de la II[e] Division, et publié par ordre du Divisionnaire comme un des meilleurs et des plus instructifs. *Réd.*

ficiers d'apprendre à connaître l'effet de notre arme aux grandes distances.

Si nous considérons les armes employées dans les deux dernières campagnes, nous voyons que dans les deux cas, l'armement de la défensive a été de beaucoup supérieur à celui de l'offensive, soit sous le rapport de la rapidité du tir, soit sous celui de la précision, soit sous celui de la portée, trois facteurs qui constituent la valeur d'une arme de guerre.

L'Allemagne en 1870 était encore armée du fusil à aiguille, dont la rapidité du tir peut être évaluée à 6 (soit en moyenne 6 coups tirés à la minute), la France avait le fusil Chassepot avec une rapidité de tir de 10.

En 1877, les Russes avaient le fusil Krnka, système transformé assez primitif; la vitesse du tir était de 5 dans de bonnes conditions; cependant, le mécanisme d'extraction était défectueux, des ratés se produisant souvent, surtout par le mauvais temps, et les hommes devant se servir de la baguette pour l'expulsion des douilles, la rapidité du tir était réduite à 2, à peu près celle qu'on avait avec les fusils se chargeant par la bouche. Le fusil Berdan n° II, arme de grande valeur, qui est adoptée actuellement dans l'armée russe, ne s'y trouvait alors qu'en très petit nombre.

La Turquie était mieux partagée que la Russie; elle opposait 500 à 600,000 Peabody-Martini avec une rapidité de tir de 12; en plus, il y avait, essentiellement à Plewna, 50,000 fusils à répétition Winchester, arme à répétition qui, comme telle, n'a pas encore trouvé sa pareille; le magasin dans la crosse tient 15 cartouches: seulement ces cartouches étant faibles et petites, la portée ne va guère au delà de 600 mètres; à ce point de vue, le fusil Winchester ne peut être rangé parmi les armes de guerre de premier ordre. Dans les deux campagnes, le feu à grande distance a surtout été employé par la défensive; mais alors c'était un feu sans direction et sans discipline, surtout chez les Turcs; les soldats doivent souvent avoir tiré même sans viser. Malgré ce manque de direction de la part des officiers, il y a eu de l'effet; et nécessairement on se demande à présent quels seront les résultats d'un feu à grandes distances dans une guerre à venir si, pendant l'instruction en temps de paix, les officiers s'exercent dans la direction et habituent leurs soldats à l'exécution de ce genre de feux.

Voici quelques données sur les pertes subies par les Allemands en 1870-71 et par les Russes en 1877.

Kessert, lieutenant-colonel dans les troupes hessoises, divise le champ de bataille en 4 zones de danger,

1. Zone jusqu'à 400 mètres.
2. » de 500 à 800 mètres.
3. » » 900 à 1200 mètres.
4. » » 1300 à 1600 mètres.

Il dit : « A St-Privat, où la 18e et la 25e division ont surtout donné, il n'y a eu que quelques bataillons qui soient arrivés dans la 1re zone; la plupart des bataillons se sont arrêtés dans la 2e et 3e zone, donc de 500 à 1200 mètres, d'où ils ont entretenu le feu pendant 2, 4 et même 5 heures consécutives.

A Ste-Marie (St-Privat) où il y avait la IIIe brigade de la garde et les chasseurs de la garde, les bataillons de la IIIe brigade ont subi des pertes de 17 % à 27 %, les chasseurs de la garde 44 %.

Les pertes de la 18e division étaient de 13 %, 16 %, 18 % et 20 %; le bataillon de fusiliers no 85 avait la perte énorme de 48 %; en 20 minutes 400 hommes de ce bataillon étaient hors de combat et encore le bataillon n'était pas entré dans la 1e zone.

Les pertes de la 25e division étaient un peu moins considérables; elles étaient de 4%, 10 % et 18 %; le 1er bataillon de chasseurs avait perdu 25 %.

Ces grandes pertes peuvent être attribuées pour la plus petite partie au feu d'artillerie, car les pertes dues à l'artillerie s'élèvent pour le maximum à 3%; en moyenne, elles sont de 1 %; le grand effet a été produit par l'infanterie. »

Nous lisons: (ouvrage de l'état-major allemand Ire partie, cahier 6) : « Ils réussirent seulement à se rapprocher des objets d'attaque de 450 à 750 mètres, avec des débris de leurs troupes, l'élan de l'attaque brisé, le sol couvert de morts et de blessés. »

Ce passage de l'ouvrage du grand état-major nous montre quelle importance les Allemands attribuaient au feu à grande distance.

A la page 925 du même ouvrage nous lisons :

« A plusieurs occasions, les avantages de pouvoir tirer à de très grandes distances se sont montrés; cependant, on a aussi dû constater que l'effet maximum du feu d'infanterie était à de plus courtes distances, ainsi 500 et 400 mètres; exemple, bataillon de fusiliers no 85. »

En 1877, la zone d'action du fusil Martini était déjà plus éten-

due que celle du fusil Chassepot : si le feu des Français commençait à 1500 mètres, celui des Turcs s'ouvrait déjà à passé deux kilomètres. A ce sujet nous lisons (Vermesch, page 14) :

« A Gorny Dubriak, dit le général Zeddeler, nous commençâmes à perdre du monde à 3000 pas ; déjà à 2000 pas les pertes étaient sensibles, et aux courtes distances la masse de plomb qui tombait dans certains endroits était telle qu'un témoin oculaire seul peut se faire une idée d'un pareil feu. »

Ce rapport du général Zeddeler concorde parfaitement avec les expériences faites par les Allemands ; le feu d'infanterie produit déjà des résultats aux grandes distances, mais le maximum de son effet, soit la décision, arrive aux plus courtes distances. Les Turcs avaient pour tactique de couvrir le terrain en avant d'une véritable grêle de projectiles, de telle sorte qu'il devenait souvent impossible aux Russes d'avancer, et qu'ils se jetaient à terre là où ils étaient surpris dans ces moments critiques, sans même profiter des abris qui se trouvaient en avant ou en arrière d'eux.

1. De la part des Turcs, cette manière de procéder était rationnelle, vu qu'ils tiraient presque toujours depuis des positions fortifiées, et qu'ils avaient suffisamment de munitions à disposition pour pouvoir les gaspiller. Pour une bataille en rase campagne, cela ne sera jamais possible, car d'une part le nombre de cartouches que l'homme porte avec lui est beaucoup trop restreint, variant dans les différentes armées de 80 à 120, en admettant un poids de munitions de 3 kilos par homme en moyenne ; d'autre part le remplacement des munitions dans une ligne de feu offre les plus grandes difficultés.

2. Les Russes avaient des formations très défavorables pour l'attaque. Le bataillon russe était divisé en cinq compagnies, dont la première était la compagnie des tirailleurs, les quatre autres compagnies formaient deux lignes de soutiens qui suivaient la ligne des tirailleurs à 200 et 400 pas en ligne, avec des intervalles de 200 pas entre elles.

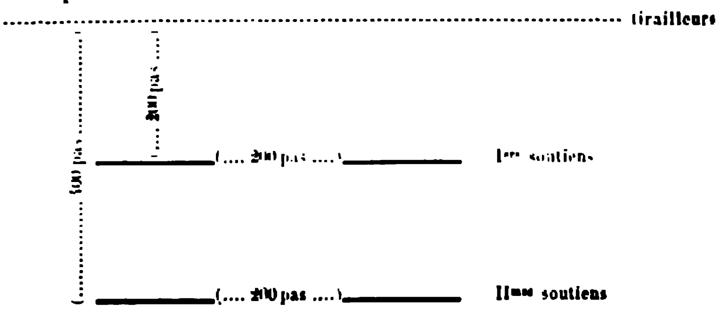

Cette formation de combat avait de graves inconvénients :

1° Dès le début, la force employée pour la première ligne était beaucoup trop faible, elle était de $^1/_8$ au lieu d'être de $^1/_2$ ou de $^1/_3$.

2° L'ordre ouvert était pris toujours trop tard.

3° Les intervalles entre les compagnies de soutiens étaient trop faibles.

4° Les compagnies de soutiens n'étaient pas suffisamment séparées en petites subdivisions.

De tous ces inconvénients, il résulte que les pertes moyennes en 1877 s'élèvent à un chiffre bien plus fort que celles de 1870-71 ; les pertes moyennes des Russes égalent à peu près les pertes maxima des Allemands.

Comparaison :

1. Affaire de Plewna, 20 juillet :

Effectif engagé 7000 hommes, pertes 2545 = 40 %.

2. Affaire de Plewna, 30 juillet :

Effectif engagé 30,000 hommes, pertes 7335 = 24 %.

3. Bataille de Spichern :

Effectif engagé 30,000 hommes, pertes 4871 = 16 %.

La bataille de Spichern compte parmi les plus sanglantes de la guerre franco-allemande.

En considérant ces chiffres, on doit se demander quels auraient été les résultats de 1870-71 et de 1877, si la troupe avait été exercée au feu à grandes distances et si les chefs, en temps de paix, avaient étudié la direction de ces feux.

Application et exécution des feux à grandes distances.

D'abord il faut se demander quelle est la limite où commencent les grandes distances.

L'instruction pour le tir à l'usage de l'infanterie suisse, dans l'application de la théorie du tir au combat, distingue :

1. Le tir aux grandes distances.
2. Le tir aux distances efficaces.
3. Le tir au moment décisif.

Laissons de côté les deux derniers et occupons-nous du tir aux grandes distances.

La limite des grandes distances dépend de la précision et de la tension de la trajectoire d'une arme. S'il y a peu de probabilité qu'un tireur habile touche avec cette arme, on dira qu'on arrive aux grandes distances; cette limite est assez généralement admise

à 600 mètres; au-delà, nous ne pouvons pas espérer de toucher suffisamment avec des coups isolés; il n'y aura de l'efficacité que si le feu d'un plus grand nombre de fusils est dirigé sur le même but, c'est-à-dire qu'il faudra plutôt compter sur la dispersion des projectiles que sur la précision.

Ce raisonnement peut paraître une contradiction aux yeux du soldat et du sous-officier qui n'ont pas les connaissances théoriques nécessaires; peu importe! les feux à grandes distances sont toujours des feux d'ensemble qui doivent être commandés et dirigés par des officiers. Si l'on juge à propos de donner une explication à la troupe, on la trouve dans les erreurs faites, dans l'estimation des distances, dans les influences atmosphériques et celles du vent, qui doivent être équilibrées.

La dispersion pour une seule élévation étant environ 6 à 7 fois plus grande dans le sens de la profondeur que dans le sens de la largeur, il faut, pour que la grande dépense de munitions qu'exigent les feux à grandes distances soit motivée, qu'on se trouve en face de buts qui offrent de la profondeur, c'est-à-dire que ce feu doit être appliqué contre des colonnes et non pas contre des lignes.

A l'avenir, les colonnes d'infanterie deviendront toujours plus rares sur les champs de bataille, les bataillons formeront beaucoup plus vite qu'autrefois les colonnes de compagnies, et les compagnies se sépareront en soutiens par peloton et par sections; malgré cela, la possibilité d'employer le feu à grandes distances n'est pas exclue, car l'artillerie en batterie et des subdivisions de cavalerie donneront souvent des buts de profondeur suffisante.

Si autrefois l'introduction du combat était essentiellement la tâche de l'artillerie, maintenant l'infanterie s'est emparée d'une part de cet ouvrage, et l'artillerie, en perfectionnant toujours ses bouches à feu, ouvrira son feu à des distances toujours plus grandes.

L'artillerie a le grand avantage qu'elle voit toujours où tombent ses projectiles et qu'elle peut de cette manière rectifier sa hausse; dans le feu d'infanterie, cette observation est chose difficile; ce n'est que dans des configurations de terrain particulières, gravier, sables, ou s'il y a des eaux stagnantes devant le but, qu'il est quelquefois possible d'observer avec une bonne lunette; en général, on ne peut juger de l'effet de son feu que d'après les mouvements et la tenue de l'ennemi.

Les essais ont prouvé que si une subdivision tire avec une

seule hausse, la profondeur de la dispersion est d'environ 120 mètres (100 à 150); si une section, par exemple, tire une série de salves avec une hausse de 900, le sol sera couvert de projectiles entre les distances de 840 à 960 mètres environ; le noyau de la gerbe des trajectoires se trouvera à la distance de 900m, la quantité des projectiles tombés allant en augmentant de 840 à 900m et en diminuant de 900 à 960.

Par l'essai suivant, fait à l'école de tir No III 1881 à Wallenstadt, on a cherché à recueillir dans une colonne très profonde presque tous les coups, afin de pouvoir démontrer aux élèves, par un exemple, les règles de la dispersion. Dans tous ces essais, une moitié des élèves est toujours placée à la hauteur des cibles pour observer pendant que l'autre moitié exécute le tir.

1. *But.* Colonne de 8 sections, front = 12 mètres, intervalles entre les sections déduits des angles de chûte, de sorte que le même projectile ne pouvait toucher dans deux sections consécutives.

2. *Distance* au milieu de la colonne, 1150 mètres.

3. *Salves* tirées par 25 officiers à 6 coups = 150 coups.

Touchés. Total: 130.

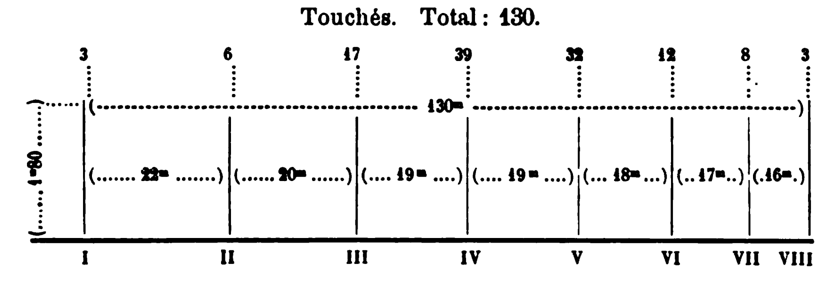

Cet exemple montre comment les touchés augmentent vers le centre de la colonne pour diminuer ensuite. 150 coups tirés, 130 coups touchés, il nous manque 20 coups. Comme la Ire et la VIIIe sections n'ont que 3 touchés chacune, il n'est pas à supposer que les 20 coups manquants auraient augmenté la profondeur de la dispersion, l'écart doit être latéral, un front de 12m étant bien petit pour une distance de 1150 mètres. Dans ces essais, tous les ricochets sont soigneusement écartés.

Un second essai analogue a donné 147 touchés sur 150 coups tirés; dans la Ve section seule, il y en avait 53; ce groupement est beaucoup trop favorable pour pouvoir être admis comme règle; il faut le considérer comme cas exceptionnel.

Pour le cas d'une distance bien connue, une seule hausse ga-

rantira toujours le meilleur résultat; du moment que la distance n'est pas connue, il faut se servir de plusieurs hausses afin d'augmenter la profondeur de la zone battue par les projectiles. Les distances un peu grandes sont très difficiles à estimer avec exactitude; il faut les encadrer; nous ne pouvons, par exemple, faire mieux que de dire : cette colonne n'est pas à moins de 900^{m} de distance, mais elle n'est pas à plus de 1200^{m}; nous devrons donc battre l'espace de 900 à 1200^{m} avec nos projectiles; le mieux sera de pouvoir faire tomber le noyau de la gerbe de dispersion sur la colonne, mais si nous ne réussissons pas, il y aura du moins une partie des projectiles qui tomberont dans la colonne. En donnant 2 hausses, 1000^{m} et 1100^{m}, nous aurons des projectiles de 930^{m} jusqu'à 1170^{m}; les deux noyaux se trouveront à 1000^{m} et 1100^{m}, mais dans cet intervalle de 1000 et 1100^{m}, les deux gerbes passeront l'une dans l'autre.

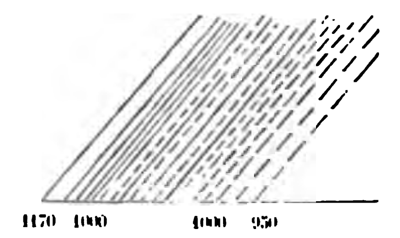

Si nous avions estimé la distance entre 1000 et 1400^{m}, alors il y aurait fallu employer 3 hausses, 1100, 1200 et 1300^{m}. Dans le cas de deux hausses, on répartit les hausses le mieux par rangs; dans le cas de 3 hausses, on fera la répartition par subdivisions.

1. Dans la défensive depuis des positions fortifiées, il sera préférable, les distances et les influences étant connues, de tirer avec une seule hausse.

2. S'il y a probabilité que l'adversaire reste quelque temps dans la même position, alors on commencera par tirer avec des élévations trop faibles en les augmentant de 50^{m} à 50^{m} jusqu'à ce qu'on arrive à la bonne élévation; une fois celle-ci trouvée, on cherchera à tirer tout le profit possible de son feu. Afin d'éviter un gaspillage de munitions, on ne tirera pour l'orientation successivement qu'avec de petites subdivisions.

3. Contre un adversaire en mouvement, l'emploi de plusieurs hausses sera toujours à recommander.

L'élévation déterminée, on peut encore se demander ce qui est préférable, les feux de salves ou les feux de groupes (feux dans

lesquels chaque homme peut tirer le *nombre* de coups *indiqué* à volonté). La solution de cette question dépendra de la formation que l'on a et de la configuration du terrain où l'on se trouve; souvent le terrain ne sera pas propre à recevoir une subdivision en ordre serré pour donner des salves.

Partout où cela sera possible, les salves seront à préférer aux feux de groupes, les dispersions étant à peu près les mêmes, les résultats obtenus sont à peu de chose près les mêmes aussi pour les deux genres de feux; peut-être même que les résultats des feux de groupes sont un peu supérieurs aux résultats des salves; mais les salves ont les grands avantages que voici :

1° Meilleure discipline de feu.

2° Plus grand effet moral sur l'adversaire.

3° Observation plus facile des effets.

4° Plus de certitude que les hausses indiquées sont réellement employées.

L'officier qui commande ces salves à grandes distances doit laisser un intervalle suffisant entre le commandement de « joue » et celui de « feu »; aux grandes distances, il est bien plus difficile d'épauler et de saisir la ligne de mire. L'intervalle entre « joue » et « feu » est proportionné à la distance; cela exige de la part de la troupe une bonne discipline.

Quant à la force des subdivisions qu'on fera tirer aux grandes distances, il ne faudra pas les prendre supérieures à une compagnie, ni inférieures à des sections; le mieux sera de placer soit des sections soit des pelotons, avec des intervalles, et de les faire tirer alternativement.

La configuration du terrain exerce aussi son influence sur la zone battue. Si nous tirons contre une pente, la zone sera raccourcie : CB plus petit que AB.

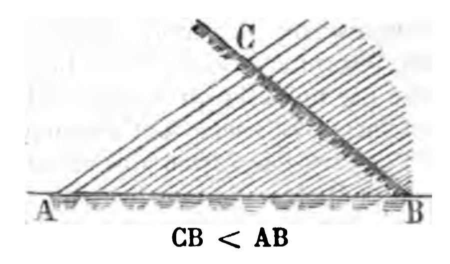

CB < AB

Au contraire, si nous tirons dans la direction d'une pente, la zone sera allongée, CB étant plus grand que AB.

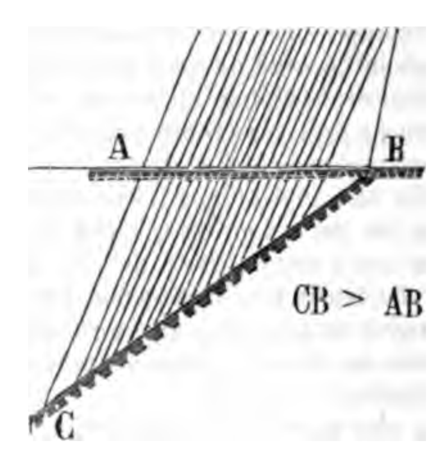

Le feu indirect, étudié pendant quelque temps en France et en Italie, tend à être abandonné, la direction et la distance étant trop difficiles à fixer.

Les feux à grandes distances entraînent nécessairement une grande dépense de munitions ; il est donc de toute importance de doter chaque soldat du plus grand nombre possible de cartouches, et, en outre, d'organiser un bon service pour le remplacement des munitions, par exemple, des bêtes de somme qui suivent les compagnies.

La question de ne pas devoir économiser la munition au bon moment et à la bonne place devient toujours plus difficile à résoudre.

Depuis quelques mois, la nouvelle hausse avec rallonge jusqu'à 1600m est définitivement adoptée chez nous ; mais une autre question plus importante pour le feu à grande distance est maintenant à l'étude ; c'est celle d'un calibre plus petit que 10,4. Le directeur du laboratoire de Thoune, M. le capitaine Rubin, a fait des essais avec un calibre de 9mm, M. le professeur Hebbler, à Zurich, avec un calibre de 8,6mm. Les vitesses initiales ainsi que la charge par unité de surface de section du projectile devenant plus fortes, la vitesse diminue moins, la trajectoire est plus tendue et la portée de l'arme plus grande. Il y aura donc lieu de continuer des études approfondies sur le feu à grandes distances. Un petit calibre aurait de plus le grand avantage d'employer des cartouches plus légères, ce qui permettra d'en donner à chaque soldat un plus grand nombre.

Nous apprendrons plus tard les résultats de ces essais.

Exemples sur cibles de figures V et VI, distances entre 800 *et* 1250 *mètres, aux écoles de* 1881 *et* 1880.

A et B — A 750 et 800 mètres, des feux de groupes de 14 et 16 hommes dirigés sur des lignes de groupes (cibles VI et V) avec 700 et 750 d'élévation, ont donné 15 et 14 % de touchés.

A 940 jusqu'à 1150 mètres, des feux de salve et des feux de groupes de 10, 22, 25 et 54 hommes, dirigés sur une colonne de 4 × 20 cibles V, avec une élévation de 900 à 1100, ont donné de 28 à 85 % de touchés.

A 1150 et 1250 mètres, des salves de 48 et 51 hommes, dirigées sur une colonne comme ci-dessus de 4 × 20 cibles V, avec des élévations de 1050 à 1250, et comportant de 238 à 254 coups chacune, ont eu pour résultats de 17 à 46 % de touchés.

Remarques : A et B montrent le petit résultat que l'on obtient en tirant sur une ligne. — Les élévations employées sont partout plus faibles que les distances dans les premières hausses du nouveau modèle ; la graduation était de 100 mètres trop forte. Les résultats varient et dépendent des tireurs, du temps, de la lumière et du vent. Sous ce dernier rapport, Wallenstadt est plus favorable que Fribourg.

Exemples sur cibles de colonnes.

A l'école III de 1881, comme exemple de petit résultat, des feux de groupe et des feux de salve de chacun 40 hommes tirant à 1450 mètres sur une ligne 1,80/20ᵐ avec 1300 d'élévation, ont obtenu sur chacun 200 coups 15,5 et 14,5 %.

A l'école IV de 1881, des feux de salves de 32 hommes tirant 160 coups, à 1450 mètres sur une colonne à 5 sections de 1,80/20ᵐ, espacées de 10 mètres, avec élévations de 1200, 1250 et 1300, ont obtenu 43 et 44 %, — et des feux de groupes, dans les mêmes conditions, obtenaient 41 et 43 %.

A l'école VI de 1881, des feux de salves de 17 hommes tirant à 1450 mètres sur une colonne à 6 sections de 1,80/16, espacées de 10 mètres, avec élévations de 1250, 1350, 1450, 1300, 1350 et 1400, feux de 102 coups chacun, ont obtenu 30, 39 et 59 %. — Dans les mêmes conditions, un feu de groupe a obtenu 69 %

A l'école III, des feux de salves de 40 hommes tirant à 1500

mètres sur une colonne à 5 sections de 1,80/20^m, espacées de 10 mètres, avec des élévations de 1300, 1350 et 1400, ont donné à 200 coups par salve 28,5 et 33 %. Des feux de groupe ont donné dans les mêmes conditions, mais toutefois avec une seule hausse de 1400, 54,5 et 42 %.

Enfin à l'école V de 1881, trois feux de salves et un feu de groupes de 38 hommes, chaque feu de 190 coups à 1500 mètres de distance tirés sur une colonne à 6 sections de 1,80/16^m, espacées de 10 mètres, avec des hausses de 1350 et 1550, ont eu pour résultats 24, 29, 33 et 31 %.

Résultats plus détaillés des écoles de tir n° I et II, à Fribourg, avril et mai 1882.

Tir aux grandes distances. Ecole n° 1.

1. But. 3 rangées de 20 cibles V avec des intervalles de 15 mètres.

Distance au centre de la colonne 1000 mètres. — Vent d'arrière à gauche.

Salves de 23 hommes avec hausses successives de 850, 900, 950 et 1000; sur 114 coups, 34 touchés, dont 9 ($_2$)[1] à la première section, 15 à la seconde et 10 ($_3$) à la troisième = 30 %.

Salves de 23 hommes avec hausses simultanées de 900, 950 et 1000; sur 112 coups 29 touchés dont 9 à la première, 9 à la seconde et 11 à la troisième section = 26 %.

Feu de groupe de 23 hommes avec hausse de 950; sur 115 coups 40 touchés dont 20 ($_1$) à la première section, 15 ($_1$) à la seconde et 5 ($_2$) à la troisième = 35 %.

Salves de 23 hommes avec hausse de 950; sur 113 coups 43 touchés dont 17 ($_2$) à la première section, 18 ($_2$) à la seconde et 8 ($_1$) à la troisième = 38 %.

2. But. 4 rangées de 20 cibles V, avec des intervalles de 15, 13 et 12 mètres.

Distance au centre de la colonne 1100 mètres.

Salves de 24 hommes avec hausses successives de 900, 950, 1000, 1050 et 1100; sur 119 coups 19 touchés dont 8 à la première section, 0 ($_3$) à la seconde, 5 à la troisième et 3 à la quatrième = 16 %.

Salves de 24 hommes avec hausses simultanées de 1000, 1050 et 1100; sur 118 coups 22 touchés dont 9 ($_1$) à la première sec-

[1] Les petits chiffres entre parenthèses marquent les ricochets et les coups indirects non compris dans les pour cents.

tion, 3 ($_2$) à la seconde, 5 ($_1$) à la troisième et 5 ($_2$) à la quatrième = 18 %.

Feu de groupes de 24 hommes avec hausses de 1100; sur 120 coups 56 touchés dont 10 ($_2$) à la première section, 13 ($_2$) à la seconde, 13 ($_3$) à la troisième et 20 ($_4$) à la quatrième = 47 %.

Salves de 24 hommes avec hausses de 1100; sur 120 coups 49 touchés dont 6 ($_2$) à la première section, 9 ($_4$) à la seconde, 12 ($_2$) à la troisième et 22 ($_3$) à la quatrième = 41 %.

3. But. 5 rangées de 20 cibles V à 10 mètres d'intervalles.

Vent au second feu assez fort contre le tir.

Distance au centre de la colonne 1500 m.

Salves de 48 hommes avec hausses successives de 1400, 1500 et 1550; sur 239 coups 28 touchés dont 4 à la première section et respectivement 7, 6, 5, 6 aux quatre autres = 12 %.

Salves de 48 hommes avec hausses simultanées de 1500, 1550 et 1600; sur 239 coups 17 touchés dont 4 à la première section et respectivement 4, 4, 3, 2 aux quatre autres = 7 %.

Feu de groupe de 48 hommes avec hausse de 1550; sur 240 coups 47 touchés dont 15 à la première section et respectivement 5, 10 ($_2$), 9 et 8 aux autres sections = 20 %.

Salves de 48 hommes avec hausses de 1550; sur 245 coups 61 touchés dont 18 à la 1re section et respectivement 8, 12, 9, 14 aux quatre autres = 25 %.

Les hausses ont dû être forcées à cause du vent contraire.

4. But. 1 ligne avancée, 2 groupes à 10 cibles V avec intervalles normaux. Colonne à 4 rangées de 20 cibles V, intervalles de 10 mètres.

Salves de 45 hommes avec hausses de 1300 et 1400; sur 225 coups 26 touchés dont 6 à la 1re ligne et respectivement 4, 8, 5, 3 aux quatre autres = 12 %.

Salves de 45 hommes avec hausses de 1450; sur 225 coups 37 touchés dont 3 à la 1re ligne et respectivement 5, 11, 11, 7 à chacune des quatre autres = 17 %.

Remarque. Vent dans la direction du tir; une plus grande élévation a été occasionnée par le temps froid.

Ecole de tir n° II. — Mai 1882.

1. But. *a*) 3 rangées de 20 cibles V avec intervalles de 15 mètres. Distance au centre de la colonne 1000 mètres.

Salves de 23 hommes avec hausses de 1000, 1050 et 1100; sur

113 coups 29 touchés dont 9 (2) à la première section, 2 à la seconde et 9 (3) à la troisième = 26 %.

Salves de 23 hommes avec hausses de 1050 et 1100 ; sur 115 coups 38 touchés dont 12 (2) à la première section, 13 (3) à la seconde et 13 (2) à la troisième = 33 %.

Feu de groupes de 23 hommes avec hausse de 1050; sur 113 coups 38 touchés dont 10 (1) à la première section, 14 (2) à la seconde et 14 (3) à la troisième = 33 %.

Salves de 23 hommes avec hausse de 1050; sur 113 coups 31 touchés dont 5 (3) à la première section, 11 à la seconde et 15 (5) à la troisième = 27 %.

b) 2 rangées de 30 cibles V, intervalles 15 mètres, pour comparer. Distance 1000^m, comme ci-dessus.

Salves de 23 hommes avec hausses de 1050 et 1100; sur 115 coups 35 touchés dont 19 (5) dans la première rangée et 16 (6) dans la seconde = 31 %.

Salves de 23 hommes avec hausse de 1050; sur 114 coups 23 touchés (un peu haut) dont 8 (6) dans la première rangée, 15 (9) dans la seconde = 20 %.

Observation. — Pendant tous les feux, vent contraire un peu de gauche, temps froid, qui motive les fortes élévations.

2. But. 4 rangées à 20 cibles V, intervallles de 15^m, 13^m, 12^m. Distance au milieu de la colonne 1050 mètres.

Salves de 24 hommes avec hausses de 1000, 1050 et 1100; sur 120 coups 49 touchés dont 9 (1) dans la première rangée et respectivement 11, 11 (1), 18 (2) dans les autres = 41 %.

Salves de 24 hommes avec hausses de 1050 et 1100; sur 119 coups 63 touchés dont 15 (3) dans la première rangée et respectivement 26 (2), 12 (3), 10 (2) dans les trois autres = 53 %.

Feu de groupes de 24 hommes avec hausse de 1100; sur 120 coups 50 touchés dont 6 (1) dans la première rangée et respectivement 15 (2), 16 (2), 13 (3) dans les trois autres = 42 %.

Feu de salves de 24 hommes avec hausse de 1100; sur 119 coups 75 touchés dont 10 dans la première rangée et respectivement 21 (4), 21 (4), 23 (5) dans les suivantes = 63 %.

Vent légèrement contraire. A ce second tir, le feu de groupe donne un résultat plus faible que le feu de salves, ce dernier, après une bonne orientation, étant très favorable.

22 *mai* 1882.

3. *But.* 5 rangées à 20 cibles V avec intervalles de 10^m. Distance au milieu de la colonne 1500 mètres.

Salves de 45 hommes avec hausses de 1400, 1450 et 1500; sur 219 coups 37 touchés dont 8 dans la première rangée et respectivement 10 (2), 3, 6, 10 (1) dans les autres = 18 %.

Salves de 45 hommes avec hausses de 1450 et 1500; sur 223 coups 48 touchés dont 9 dans la première rangée et respectivement 8 (3), 7, 8, 16 (2) dans les autres = 22 %.

Feu de groupe de 45 hommes avec hausse de 1500; sur 223 coups 43 touchés dont 5 dans la première rangée et respectivement 8 (2), 9, 10, 15 dans les autres = 21 %.

Salves de 45 hommes avec hausse de 1500; sur 223 coups 43 touchés dont 4 dans la première rangée et respectivement 5, 9, 11 et 14 dans les autres (ces quatre derniers un peu haut) = 19 %.

Observations. Temps calme, très chaud ce qui a fait tirer un peu haut.

Les élévations employées ont été déterminées par quelques coups d'essai.

L'organisation du Commissariat des guerres central.

La loi sur l'organisation militaire suisse de 1874 énonce sommairement que « le commissaire des guerres en chef est » placé à la tête de l'administration militaire qu'il dirige suivant » les lois et ordonnances sur le service d'administration. Il a, » ajoute l'article, la surveillance du personnel d'administration » de l'armée. »

Voilà tout ce que dit notre Constitution militaire sur l'organisation de notre administration supérieure. On ne pose que le principe, laissant à une loi spéciale le soin de les développer.

Cette loi spéciale va enfin voir le jour : le Conseil fédéral présente un projet aux Chambres, projet accompagné d'un message du 1er décembre 1882.

Le commissariat central est encore aujourd'hui organisé conformément au règlement d'administration de 1845 et à l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1863.

Dès lors la Constitution militaire a été transformée du tout au tout et l'organisation de l'administration centrale ne cadre plus avec les innovations survenues. Hâtons-nous, du reste, d'ajouter que l'administration militaire centrale avait, elle aussi, suivi les transformations de l'armée et que, par la voie des budgets annuels,

on avait pourvu à la création des fonctions indispensables, alors même que ces fonctions n'étaient pas prévues par une loi.

Aujourd'hui il s'agit de passer du provisoire au définitif et de régulariser une situation devenue anormale. Le nouveau règlement d'administration étant maintenant en vigueur, on avait une base certaine pour constituer l'administration supérieure à laquelle incombe la tâche d'en surveiller l'exécution.

Examinons maintenant sommairement le projet.

La loi est divisée en cinq chapitres consacrés aux différents organes administratifs institués dans notre armée (I commissaire des guerres en chef ; II commissariat central ; III administrations particulières ; IV personnel d'administration de l'armée ; V commissariats cantonaux).

Et tout d'abord la loi s'occupe du commissaire des guerres en chef et de ses diverses attributions. A l'art. 2, la loi définit ce qu'il faut entendre par l'expression *administration militaire.* — La loi ne donne pas une définition *in abstracto*, mais énumère les diverses attributions de l'administration militaire. « L'administration » militaire, dit l'art. 2 dans un langage qui pourrait être plus » correct, comprend tout ce qui a rapport à la solde, à la subsis» tance et au logement des troupes, ainsi qu'au service de tous » les comptes militaires. La comptabilité centrale de l'adminis» tration militaire fédérale est confiée au commissariat des guer» res central. »

Cette définition énumératrice est excellente : nous désirons seulement que la rédaction définitive de l'article se rapproche davantage du langage des lois réellement écrites en français.

Indiquer les différentes branches de l'administration, c'est fixer en même temps les attributions de celui qui est chef de l'administration, du commissaire des guerres en chef : il est clair qu'il est à la tête de tous les divers services énumérés à l'art. 2.

En outre, il élabore le budget militaire annuel et administre différents dépôts (imprimés militaires, matériel de casernement et campement, fourrages de réserve, vivres).

Enfin cet officier supérieur est chargé de la tenue des différents inventaires du matériel de guerre.

Voilà, en gros, quels sont les différents services placés sous sa haute direction. Comme on le voit, il s'agit jusqu'ici des services administratifs de l'armée sur le pied de paix.

Il faut aussi penser à la guerre, à la mobilisation de nos troupes, et la loi impose au commissaire des guerres en chef l'obliga-

tion de faire les travaux préparatoires de son ressort pour une mise sur pied éventuelle de l'armée. Et certes, ce ne sera pas la partie la plus facile de la lourde tâche imposée à ce chef de service. La base de ses travaux sera le plan de mobilisation établi par l'état-major général pour les différentes hypothèses de défense ; les mesures administratives nécessitées par la mise sur pied de l'armée devront s'adapter aux dispositions prises par l'état-major.

On a peine à se figurer l'étendue des travaux préparatoires nécessaires pour que la mobilisation puisse s'effectuer sûrement et rapidement. Pour ne parler que de l'administration, il faudra tout d'abord élaborer un plan financier.

Que coûtera une mobilisation opérée dans telle ou telle hypothèse ? Quelle est la réserve métallique indispensable que doit *toujours* avoir le trésor ?

Où et comment pourra-t-on se procurer rapidement et économiquement les fonds nécessaires ?

On voit qu'il y a là toute une série de problèmes : pour les résoudre, il faut rassembler des données à la fois historiques, économiques et financières sur les ressources du pays. On voit ici que le commissaire des guerres en chef devra travailler de concert avec le département des Finances.

L'argent est le nerf de la guerre, dit un proverbe devenu banal : mais ce n'est pas toute la guerre. Il faut nourrir hommes et chevaux.

Ici encore, sans travaux préparatoires bien établis, on s'expose aux plus cruels mécomptes. Où acheter les vivres ? Comment les faire parvenir aux troupes ?

Quelle différence dans le mode de subsistance si les troupes occupent une partie du pays où abondent les riches et beaux villages, les routes, les chemins de fer, ou bien si l'on a en perspective la guerre de montagnes ?

Bref, les travaux administratifs préparatoires devront absorber une grande partie du temps du commissaire des guerres en chef : il sera indispensable de lui donner des aides spéciaux et les officiers d'administration qualifiés trouveront là un vaste champ d'étude. Au moyen du budget annuel on pourra toujours appeler quelques officiers d'administration à seconder leur chef dans ses travaux. Ce serait un service analogue aux travaux de subdivision des officiers d'état-major et une préparation excellente pour de futurs officiers supérieurs qui doivent avoir des vues

d'ensemble sur l'administration et non pas devenir de simples chefs de comptabilité.

Après avoir défini la position de commissaire des guerres en chef, le projet organise le *Commissariat central* en quatre *sections* (Correspondance, comptabilité, contrôle d'inventaire, intendance des imprimés).

Nous ne voulons pas allonger cet article en examinant tous les détails de cette organisation intérieure qui paraît combinée au mieux pour la bonne marche du service.

Chacune de ces sections a un chef : le chef de correspondance ou le chef de la comptabilité seront désignés comme remplaçants du commissaire des guerres en chef et le suppléeront en cas d'empêchement.

Les employés sont divisés en deux catégories, les *fonctionnaires* nommés à titre définitif et les *employés* appelés pour un temps indéterminé, suivant les besoins.

Ensuite le projet s'occupe des administrations spéciales dépendant du commissariat central (Commissariat des guerres à Thoune ; intendances des casernes fédérales, intendances de dépôts de vivres).

Nous n'avons rien de particulier à relever ici. Le commissariat de la place de Thoune est chargé d'administrer les cours militaires qui ont lieu dans cette ville. On a longtemps agité la question de sa suppression. Le projet le maintient et charge un instructeur d'administration de sa gestion. Si ce commissariat est maintenu, ce n'est pas que l'administration de cours militaires à Thoune offre des difficultés spéciales : mais vu le grand nombre des services, il y a économie à avoir un office permanent plutôt que des quartiers-maîtres commandés pour chaque service.

Le projet s'occupe en dernier lieu des rapports entre les commissariats des cantons et le commissariat central. En leur qualité de fonctionnaires cantonaux, les commissaires des cantons sont les intermédiaires entre l'administration militaire fédérale et les cantons, communes et particuliers. Nous ne pouvons pas énumérer ici toutes les obligations incombant à ce titre aux commissaires cantonaux. Il suffira de rappeler qu'en principe l'administration centrale traitera toutes les affaires survenant dans un canton par l'intermédiaire du commissaire cantonal.

La nouvelle loi permet aussi de s'adresser au commissaire cantonal pour divers objets ne rentrant pas strictement dans ses obligations de fonctionnaire du canton (estimation de chevaux

militaires fédéraux, de dommages à la propriété, louage de chevaux, de voitures, installation de cantonnements, etc., etc.) Dans ces cas le commissaire cantonal perçoit une indemnité payée par la Confédération.

Telles sont les grandes lignes de la nouvelle loi. Cet acte législatif sera le complément heureux du nouveau règlement d'administration. Dès à présent l'organisation du service administratif permanent sera à la hauteur des circonstances.

RASSEMBLEMENT DE LA VIme DIVISION. 1882

(Suite. [1]*)*

Le passage de la Tœss par l'infanterie du corps du Sud, protégé par l'artillerie et peu inquiété par l'ennemi, aurait dû être exécuté près de Bodmersmühle avec plus de célérité. Une meilleure communication tactique entre les deux colonnes de passage aurait rendu possible plus de décision dans la marche en avant, comme aussi, en faisant suivre l'artillerie plus rapidement, on eût grandement empêché la réserve du corps du Nord de sortir de ses positions de Riedhof. La batterie de 10 cm., qui devait monter depuis Waldizelg, avait à parcourir un chemin mauvais et difficile, c'est pourquoi elle arriva trop tard pour prendre part à l'attaque contre Neftenbach. La marche hardie du bataillon 71, était un acte de bravoure qui aurait pu lui procurer une fin malheureuse si l'on eût, du côté opposé, opéré d'une manière analogue. Si les jurés avaient déjà été en fonctions, ils auraient sans doute ordonné à ce bataillon de rentrer dans ses lignes.

Les manœuvres de combat entre les brigades combinées ayant fini comme nous venons de le dire, les troupes allèrent occuper leurs cantonnements à Winterthour et environs, car le 9 septembre avait été fixé comme jour de repos.

Ce jour de repos offrit l'occasion de visiter les troupes dans leurs cantonnements et de se convaincre qu'elles étaient à tous égards bien logées, et que nos gens ont assez de savoir-faire pour s'organiser, dans ce genre d'abris, d'une manière relativement commode, aussi bien sous le rapport des lits que sous celui de la cuisine.

Les troupes avaient trouvé bon accueil de la part de la population de la contrée, comme ç'avait été le cas aussi dans les précédents rassemblements de division. Au reste, comment pourrait-il en être autrement ? Ces soldats ne sont-ils pas des Confédérés, et même, dans

[1] D'après la *Schweiz. Milit. Zeitung,* de Bâle.

ce cas-ci, des ressortissants du canton, accomplissant un devoir en vue de la défense de la patrie !

Malgré plusieurs mauvaises années, le soldat trouve ici partout, et surtout dans la région du pays où les manœuvres de division ont eu lieu, un bon vin relativement à bon marché. Vu qu'on demande de lui une puissance toujours plus grande de prestations, cela a une certaine importance. Lorsque le paysan dont la grange est assignée comme logement à des militaires tire à ses tonneaux et leur apporte de son meilleur vin, ils n'ont jamais à puiser bien profond dans leur bourse. C'est là un avantage que savent priser surtout ceux qui viennent de contrées où un vin cher et souvent mauvais vient seul en aide à la consommation de l'eau-de-vie. Celle-ci engendre beaucoup d'indiscipline dans les exercices militaires. Grâce au contrôle sévère exercé par la police du camp, les cantiniers vendaient aussi d'assez bon vin.

Dès et compris ce jour, le pain et la viande furent fournis par la compagnie d'administration. Celle-ci s'était déjà dès le commencement de l'école préparatoire, organisée dans la baraque de campement, sur la place de tir de Winterthour, pour faire la boucherie et la boulangerie, et s'était approvisionnée. Tout à côté, dans le Stand, se trouvaient les bureaux d'administration. Toute l'organisation était extrêmement commode et pratique, et aussi on avait pu sans difficulté le faire ainsi, car ni la place, ni l'air, ni la lumière ne manquaient.

La boulangerie était formée d'un grand nombre de fourneaux de fer du système autrichien, tels qu'on les a vus déjà fonctionner l'année dernière. Cette nouvelle expérience, paraît-il, leur a été favorable, ce que témoignait, au reste, le pain léger et bien cuit qui en sortait A côté des fourneaux se trouvaient de grands locaux pour la préparation de la pâte et pour emmagasiner les provisions de farine et de pain. Le local également très spacieux pour la boucherie était pourvu de tous les ustensiles nécessaires, le terrible masque pour abattre le bétail compris. Pour porter la viande, on se servait non plus de sacs mais de corbeilles d'osier, ce qui nous paraît plus pratique. En tout régnait la plus grande propreté, et de l'ensemble de l'organisation de la fourniture, comme aussi des produits qu'elle livrait, on pouvait conclure que les troupes étaient bien soignées.

Le samedi soir eut lieu le banquet officiel des hauts états-majors à l'honneur des hôtes étrangers. Il fut magnifique ; tout y était abondant et d'excellente qualité, mets, vin et musique, et un ton de véritable camaraderie militaire y régna entre tous les participants. Le colonel-divisionnaire, encore si vigoureux malgré son grand âge, salua les officiers étrangers et les chefs d'arme présents et porta en termes émus le toast à la patrie. Les larmes qui coulaient de ses yeux disaient assez combien ce toast lui sortait du cœur.

Comme surtout de table figurait une jolie imitation de forteresse, ornée du drapeau fédéral ; seulement, l'effet de cet objet d'art était en quelque sorte manqué parce qu'il ne représentait pas un tout fermé et complet. Ou bien avait-on voulu par là nous faire entendre, à nous Suisses, que si nous nous mettons à l'œuvre difficile de la fortification du pays, nous ne devons pas, si nous voulons qu'elle fasse bon effet, nous contenter de la faire partielle et fragmentaire.

Le dimanche devait avoir lieu, après un service divin en plein air, l'inspection de la division par le chef du Département militaire fédéral, M. Hertenstein. Tous deux s'accomplirent dans les circonstances les plus favorables : un temps magnifique, un emplacement et une situation tels qu'on ne peut désirer mieux.

Suivant l'ordre publié, les corps de troupes devaient se trouver à 7 heures sur la place d'inspection ; une autre disposition, prise plus tard et communiquée verbalement, les y appela pour 6 heures, ce qui paraît un peu trop tôt pour les hommes et les chevaux.

A leur arrivée, les corps se rangèrent sur trois lignes, savoir en avant les bataillons d'infanterie en doubles colonnes, puis la cavalerie, le génie, l'artillerie et le lazareth de campagne, et en troisième ligne le parc de division et le train.

A 8 1/4 heures, commença le service divin, après que les troupes se furent d'abord formées en un grand carré ouvert devant la chaire de campagne. Le prédicateur, M. le pasteur Freuler, de Zurich, poussa sa voix autant que possible afin d'être entendu et compris de tous, mais à peine la moitié des soldats, dit-on, l'ont entendu assez distinctement. C'est bien dommage, car le prédicateur avait su parler un langage chaud et pénétrant, comme il faut à des soldats. — Une division, même sur le pied de paix, forme un trop grand auditoire, et on ferait mieux à l'avenir d'appeler les aumôniers récemment nommés à fonctionner le dimanche qui précède celui fixé pour l'inspection, et chacun d'eux devant un régiment seulement.

Après que les troupes eurent pris une autre formation répondant à la circonstance, l'inspection commença. Comme il arrive toujours, déjà par le fait seul du manque de temps, elle dut se borner au passage à cheval, devant le front des troupes, de l'Inspecteur suivi d'un nombreux cortège. On peut dire que les troupes, dont la tenue fut presque irréprochable et qui restèrent parfaitement tranquilles, faisaient une impression très satisfaisante. Elles défilèrent encore devant l'inspecteur, savoir l'infanterie une fois, la cavalerie et l'artillerie deux fois, d'abord au pas, puis au trot.

L'inspection d'une division d'armée est considérée chez nous comme un évènement ; c'est ce que témoigne la grande quantité de curieux qu'un tel spectacle, si rare dans la contrée, attire toujours. Et il est bon qu'il en soit ainsi ; les exercices militaires d'une véritable armée de milices doivent inspirer un vif intérêt à la population tout

entière. Mais pour les troupes elles-mêmes, l'inspection est aussi un acte important et on aurait tort de la considérer, ainsi que quelques-uns l'ont fait, comme une formalité inutile. Par des inspections de détail fréquentes et minutieuses, on donne à chaque soldat le sens indispensable de l'ordre ; on l'habitue à tenir son équipement toujours dans le meilleur état, ensorte qu'à la fin cela devient aux meilleurs, c'est-à-dire au plus grand nombre, un besoin d'avoir tout parfaitement en ordre. Mais aussi il faut donner à la troupe l'occasion de se montrer comme telle sous le meilleur jour, ce à quoi une grande inspection, avec défilé, est parfaitement propre, en même temps qu'elle élève chez le soldat le sentiment de sa dignité. Mais il faut qu'une telle inspection soit organisée avec le plus grand soin et exécutée avec une exactitude parfaite ; il ne doit y être fait aucune faute, pas même une petite. On y parvient en comptant exactement son temps, en faisant arriver la troupe au moment voulu, mais pas trop tôt. Il faut que les opérations se déroulent promptement et rapidement et qu'ainsi il ne se produise aucun de ces longs et inutiles stationnements, qui fatiguent plus qu'une journée des plus actifs exercices ; — que l'espace nécessaire soit d'avance nettement délimité et maintenu libre, en quoi, au fond, on rend service aux spectateurs puisqu'on leur épargne le désagrément d'être poussés ça et là lorsqu'il s'agit de dégager le terrain. Il faut aussi que chacun soit bien à sa place, c'est à-dire les chefs de corps doivent être en avant, au milieu, les états-majors sur les ailes droites, et ceux qui ferment la marche là où ils doivent être. Pour bien réussir le défilé doit être organisé avec la plus grande précision avant que l'on commence, car il ne faut pas que, sous les yeux de l'inspecteur, on soit obligé de s'arrêter. On ne doit non plus ordonner aucun changement de formation à moins que l'on ne soit assez en avant pour que la marche des corps qui suivent n'en soit pas troublée. Le jeu des tambours et de la musique doit être minutieusement déterminé afin qu'il n'y ait ni interruption ni mélange ; ce n'est que par l'uniformité de mesure de la musique et des tambours que les troupes peuvent marcher d'un pas égal ; pour l'infanterie, cela est indispensable. Le bataillon de carabiniers ne doit marcher ni plus ni moins rapidement que les fusiliers. Il va de soi que la rectitude de la direction et l'exactitude des distances doivent être observées. Il ne faut pas demander de quel pas la cavalerie doit marcher. Est-ce au pas ou au trot ? Le plus haut chef de corps seul, dans ce cas-ci, le divisionnaire, salue l'inspecteur ; quelques officiers à panache paraissent avoir ignoré cela.

Le chef du département militaire fédéral, qui est colonel d'artillerie, portait l'uniforme de son grade, avec un panache de couleur sombre, ce qui, à côté du nombre assez grand de panaches blancs, causait un certain étonnement, le panache blanc étant, dans notre armée, le signe distinctif des plus hauts grades. Si l'on pense que

l'inspecteur n'ait pas, au point de vue du service, le droit de porter un panache blanc, on devrait tout au moins lui faire revêtir, comme insigne de sa haute position, une écharpe aux couleurs de la Confédération.

Lorsque l'inspection fut terminée, la division se mit de nouveau sur le pied de guerre et s'avança du côté de la Thour sous les suppositions suivantes :

Ordre de division pour la marche de division du 10 septembre 1882 :

« L'avant-garde d'un corps ennemi a passé le Rhin près de Diessenhofen ; des détachements de sa cavalerie s'avancent contre la Thour. Je reçois l'ordre de me rendre à marches forcées avec la division à Andelfingen ; de m'assurer de ce point et, si possible, de prendre l'offensive sur la rive droite de la Thour. Des troupes de landwehr paraissent avoir occnpé Andelfingen et un renfort de landwehr m'est promis pour demain matin. En conséquence, j'ordonne que la division se mette en marche immédiatement dans l'ordre de marche suivant :

1. *Colonne principale.*

Avant-garde (lieut.-colonel Schweizer). L'escadron de dragons 18, le régiment d'infanterie 24, le régiment d'artillerie 3, la compagnie de sapeurs 6, l'ambulance 28.

Gros (colonel-brigadier Gessner). Le régiment d'infanterie 23, le régiment d'artillerie 2, la compagnie de pionniers 6, l'ambulance 29, le régiment d'infanterie 22, la compagnie de pontonniers 6.

2. *Corps de l'aile droite* (colonel-brigadier Am-Rhyn). Escadrons 16 et 17, régiment d'infanterie 21, régiment d'artillerie 1, ambulance 30.

Les corps doivent se trouver à 1 heure aux lieux de rendez-vous désignés ci-après :

Colonne principale. L'avant-garde à la sortie nord de Hettingen. Le *gros* sur la route entre Veltheim et Ohringen.

Le *corps de l'aile droite* à la sortie nord de Winterthonr.

Le *parc de division* reste à Winterthour.

Des rendez-vous, la marche en avant commencera pour tous les détachements à 2 heures.

Les corps prendront avec eux leur train de guerre.

La colonne principale marchera sur la grande route Winterthour-Andelfingen et enverra un détachement par Henggart-Humlikon pour éclairer son flanc gauche.

La colonne de l'aile droite passera par Grundhof-Dynhard et couvrira sa droite par un détachement de cavalerie.

La cavalerie éclairera les routes de marche ainsi que les chemins parallèles, et s'efforcera d'avoir toujours au moins trois kilomètres d'avance sur la tête de l'infanterie d'avant-garde. Elle effectuera ses

ralliements sur les routes de traverse perpendiculaires aux routes de marche.

Je suis à la tête du gros.

Quartier-général de Winterthour, le 10 septembre 1882, à midi.

» Le commandant de la VI° division d'armée. »

Par l'ordre de dislocation du même jour, on apprend en outre que, de ce côté-ci, c'est-à-dire sur la rive gauche de la Thour, il n'y a point de troupes ennemies. L'avant-garde s'établit alors à Klein-Andelfingen, tandis que des avant-postes de la division occupaient la rive gauche de la Thour depuis Unter-Egg (à l'ouest de Gross-Andelfigen) jusqu'à cours moyen de la rivière, au nord de Thalheim. Le pont de Alten était supposé non encore rétabli ; le pont du chemin de fer du Nord et celui de la Nationalbahn étaient supposés détruits.

La division reçut l'ordre d'occuper ses cantonnements de marche, savoir :

L'état-major de la division et la compagnie de guides à Andelfingen.

L'état-major de la XI° brigade et les régiments 21 et 22 à Dynhard, Altikon, Rikenbach, Thalheim, Gütikhaufen, Eschlikon.

L'état-major de la XII° brigade, avec les régiments 23 et 24, à Andelfingen, Henggart, Æsch-Riedhof, Hettlingen, Adlinkon, Humlikon.

Le régiment de dragons VI à Andelfingen, Altikon, Thalheim.

L'état-major de la brigade d'artillerie à Andelfingen.

Le 1er régiment d'artillerie à Rikenbach et Sulz, le 2e à Dägerlen et Rutschwyl, le 3e à Humlikon et Adlikon.

Le bataillon du génie à Andelfingen, Oberwyl et Niederwyl.

Les ambulances 28, 29, 30 à Andelfigen, Henggart et Dynhard.

Le parc de division et la compagnie d'administration à Winterthour.

Les commandants des unités de troupes devaient désigner les places d'alarme.

Le détachement du Nord, qui devait s'opposer à la division, représentait une brigade combinée. Il était commandé par le colonel d'infanterie de Crousaz et comprenait :

Le bataillon de carabiniers VI, un bataillon de recrues de la V° division et un dit de la VI°, un régiment d'infanterie supposé et marqué par trois drapeaux de bataillons, un régiment de cavalerie comprenant les escadrons 23 et 24 et un escadron marqué, — un régiment d'artillerie marqué, dont les trois batteries étaient représentées chacune par 2 pièces d'une batterie effective ; l'ambulance n° 27.

Tous ces corps de troupes devaient se mettre le 10 septembre à la disposition du commandant du corps, et, ainsi qu'on peut le voir par l'*ordre de détachement* suivant, donné à Basadingen à 10 heures du matin, se mirent dès leur arrivée sur le pied de guerre :

« Afin de pouvoir, en cas d'attaque de l'ennemi, concentrer immédiatement la résistance, j'ordonne :

1. L'escadron 23 et l'escadron marqué restent à Ossingen et à Gysenhard ; ils observeront du côté de Dätwyl, Gütikhausen et Neunforn.

2. L'escadron 24 cantonne à Marthalen ; il observera du côté de Andelfingen et Alten.[1]

3. Le bataillon de recrues V s'avance jusqu'à Trüttikon, cantonne là avec trois compagnies et envoie une compagnie à Ossingen pour y soutenir la cavalerie et établir des avant-postes du côté de Gütikhausen (au sud d'Oberholz).

4. Le bataillon de recrues VII cantonne à Trüttikon.

5. Le bataillon de carabiniers VI se rend, comme détachement de flanc droit à Oerlingen, se met là en communication avec l'escadron 24 et établit des avant-postes du côté de Andelfingen et de Hausen.

6. Le second régiment d'infanterie (supposé) bivouaque à Trüttikon.

7 Le régiment d'artillerie détache une batterie à Trüttikon et cantonne avec les deux autres batteries à Trüllikon.

8. Le détachement de pionniers va à Trüttikon ; son chef examinera la position entre Ossingen et Schwamel au point de vue des fortifications à y établir.

9. L'ambulance se rend à Dikehof. Le quartier-général du détachement du Nord est à Trüttikon où les dépêches me trouveront dès 3 heures de l'après-midi. »

Telles étaient, le dimanche au soir, les positions respectives. Le service de sûreté fut fait jusqu'à 9 heures ; à ce moment, on retira les avant-postes et le 11 septembre, à 6 h. du matin, ils furent rétablis autant qu'il était nécessaire. (*A suivre*).

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués, des 4 et 5 novembre 1882, à Zurich.

(Fin[1].)

Séance du 5 novembre 1882.

La séance s'ouvre à 9 heures. Continuation de l'examen des questions portées aux tractanda.

V. Que pourrait la Société suisse des officiers pour faire revivre, d'une manière durable, l'institution des cadets, dans les écoles du degré intermédiaire ?

Le rapporteur, major Secretan, constate la dégénérescence des

[1] Voir notre précédent numéro.

corps de cadets dans la plus grande partie de la Suisse ; il considère ce fait comme fâcheux et expose une série d'arguments sérieux en faveur du rétablissement des exercices militaires dans l'école, où ils exercèrent autrefois tant d'influence. En conséquence, il propose :

La nomination d'une commission chargée de faire une enquête sur les corps de cadets et d'en dresser une statistique, comme aussi de rédiger à leur intention un programme d'enseignement uniforme, mais toutefois non obligatoire.

M. le lieutenant-colonel Roth appuie la proposition du rapporteur.

M. le colonel Meister désire que la commission recherche aussi quel est l'âge d'admission dans les corps de cadets le plus favorable à leur développement ; il estime que cet âge ne doit pas être fixé au dessous de 15 ans. Il est désirable que les sections fournissent à la commission des propositions complètes sur tout ce qui se rapporte à l'institution des cadets.

M. le colonel Bollinger explique comment cette institution est tombée par l'opposition systématique des maitres. Il tient pour impossible que les cadets des écoles moyennes se soient déclarés, à cause des frais d'uniforme, contre l'obligation des exercices militaires et il rend attentif à l'opposition qui ne manquera pas de surgir de nouveau de la part des maitres si l'on veut astreindre à ces exercices les élèves d'un âge plus avancé.

M. le lieutenant-colonel Vigier n'attend pas beaucoup du rétablissement des anciens corps de cadets. Il désire l'admission des exercices militaires dans le programme des écoles intermédiaires, à la condition qu'on y donne aussi un enseignement théorique proportionné à l'âge des élèves.

M. le lieutenant-colonel Scherz exprime le vœu que la commission recherche de quelle manière on pourrait organiser les corps de cadets dans les écoles sur le pied de la libre volonté, et sans en exclure les classes inférieures, c'est-à-dire les élèves plus jeunes.

M. le lieutenant-colonel Baumann rend attentif au fait que le corps enseignant s'est toujours appuyé, dans ses efforts pour amener la suppression des corps de cadets, de l'opinion de militaires qui les condamnent. Il faut que l'assemblée des délégués exerce une pression sur l'opinion publique et qu'elle se prononce d'une manière non équivoque comme favorable au rétablissement des corps de cadets.

M. le colonel Meister maintient son opinion en ce qui concerne la limite d'âge dans les écoles intermédiaires.

M. le major Secretan, rapporteur, désire que l'on ne prenne aucune décision sur ce point et qu'on laisse le champ libre à la commission.

M. le lieutenant-colonel Baumann appuie l'opinion du rapporteur.

Il est décidé : « L'assemblée reconnait l'importance d'une instruction militaire appropriée à la jeunesse. En vue de la solution de cette question, le comité central nommera une commission chargée de

recueillir les préavis des sections et de présenter à l'assemblée des officiers des propositions formelles concernant l'introduction des exercices militaires dans le programme d'enseignement de la jeunesse. »

B. Propositions individuelles des sections :

a) Propositions de la section de Vaud.

I. Que la Société suisse des officiers fasse les démarches nécessaires pour faire ériger sur les champs de bataille de 1798 et spécialement sur ceux de Rothenthurm et du Drachenried des tables commémoratives. M. le major Favey développe la proposition et exprime le désir qu'à la prochaine assemblée générale, le comité central ou une commission spéciale dépose des conclusions.

Le rapporteur du comité central, colonel Meister, voudrait modifier la proposition dans ce sens que, comme il y a encore beaucoup d'endroits où il serait bon de perpétuer les souvenirs de 1798-99, le comité central soit invité à présenter à la prochaine assemblée générale un rapport et des propositions sur la question de savoir :

Quelle serait la meilleure manière de conserver, par l'érection de monuments, le souvenir de faits mémorables de l'histoire suisse?

M. le major Favey se range à la proposition de M. le colonel Meister et celle-ci est adoptée.

II. La Société suisse des officiers exprime aux autorités militaires fédérales le désir qu'à l'avenir les commandants des cours de répétition de l'infanterie soient déchargés du travail et de la responsabilité des affaires purement administratives, comme l'échange d'objets d'armement, d'équipement et d'habillement, et que l'on en charge des employés de l'administration militaire, ce travail administratif mettant trop en réquisition les officiers dits de troupes et leur prenant une trop grande part de leur temps. M. le major Grenier, de la section de Vaud, développe la proposition.

M. le lieutenant-colonel Wirz demande qu'elle soit repoussée, l'administration des troupes rentrant dans les attributions des commandants de troupes. Du reste, les choses ne se passent pas de la même manière dans tous les cantons.

Dans l'opinion du colonel Isler, ce travail doit être mis à la charge des commandants d'arrondissement. Ceux-ci doivent déjà, à l'occasion des inspections d'armes, s'enquérir de l'état des habillements ; et les soins d'administration sont à leur charge à l'entrée de chaque bataillon au service.

M. le major Secretan désire que les chefs de section soient tenus de s'informer avant chaque entrée au service, auprès des militaires appelés, des pièces d'habillement à échanger ou à remplacer, et cela afin que cette affaire d'administration soit réglée avant l'entrée au service. Les commandants des corps de troupes peuvent exiger que celles-ci

ne soient mises à leur disposition qu'en bon état d'équipement et d'habillement.

M. le major Baltenschweiler fait ressortir que chaque canton est tenu de pourvoir ses hommes de bons vêtements pour leur entrée au service. Par conséquent, la proposition de la section de Vaud est juste en principe. Mais pour que l'on arrive à une manière de procéder uniforme en ce qui concerne le remplacement des vêtements, il faut en charger des organes spéciaux et non les commandants d'arrondissement. La chose devrait être étudiée par une commission. — Il est décidé :

Le comité central nommera une commission chargée de présenter à l'assemblée générale un rapport et des propositions sur cet objet.

b) Propositions de la section d'Argovie :

III. La Société suisse des officiers doit prendre vigoureusement en mains l'organisation du landsturm et à cette fin désigner un rapporteur qualifié chargé de présenter un rapport et des propositions à la prochaine assemblée générale.

M. le capitaine d'état-major Fisch fait remarquer que cette proposition procède d'un membre du comité de la section d'Argovie et tend simplement à demander qu'on se saisisse de la question, qu'on l'étudie et que l'on désigne à cet effet un rapporteur.

M. le lieutenant-colonel de Elgger n'est pas partisan de l'organisation du landsturm ; cette organisation ne serait d'aucune utilité et aurait pour effet d'aggraver la tâche de la conduite de l'armée. Par contre, la création de compagnies de montagne serait très désirable. Toutefois, il ne veut pas s'opposer à ce que l'on étudie la question du landsturm.

M. le colonel Meister considère cette question comme très importante et appuie la proposition de la section d'Argovie. Selon lui, l'étude qu'il faut en faire doit être confiée à un rapporteur plutôt qu'à une commission. Il est particulièrement à désirer que l'on établisse d'une manière bien nette ce que l'on entend par landsturm et quelle tâche doit lui être attribuée.

M. le capitaine Dr Wagner pense qu'il n'y a pas hâte à s'occuper du landsturm et qu'il faudrait premièrement poursuivre l'organisation de la landwehr, tant sous le rapport des hommes qui la composent que sous celui du matériel ; il y a là encore des lacunes incroyables. Ensuite, il faudrait déterminer à quels travaux auxiliaires on occuperait éventuellement les hommes impropres au service qui auraient cependant été inscrits ; en cas de guerre, des hommes incapables de supporter les fatigues du service proprement dit sont cependant en état de remplir diverses fonctions. Il demande que l'on repousse la proposition de la section d'Argovie.

On décide :

La proposition tendant à entreprendre une étude en vue de l'organisation du landsturm est écartée.

IV. Subvention aux officiers qui veulent suivre les manœuvres d'armées étrangères.

M. le capitaine d'état-major Fisch développe cette proposition. On décide sans discussion :

Le comité central est chargé de l'étude de cette question.

c) Propositions de la section de Genève.

V. Peut-on, en présence de la tactique moderne des feux d'infanterie, ainsi que des expériences faites dans les guerres les plus récentes, considérer la quantité de munition fixée par l'article 170 1er aliéna de l'organisation militaire, comme suffisante ?

M. le lieut.-col. d'état-major Favre développe la proposition et expose que si la question est résolue négativement, le nombre des fourgons de munitions devra être augmenté. — De plus, il faudrait aussi s'assurer si la fabrication des munitions est suffisante. Le second jeu de machines à fabriquer les cartouches ne devrait pas être placé à Thoune, où se trouve déjà le premier, mais ailleurs. Il propose que la question soit transmise aux sections pour étude.

M. le lieutenant-colonel de Elgger fait remarquer qu'une forte provision de munition en temps de paix exige qu'il en soit fait aussi une grande consommation si l'on ne veut pas que la munition ne devienne mauvaise par l'âge. Dans notre situation, nous devons nous préparer à pouvoir fabriquer la munition en masse en cas de besoin.

M. le colonel-divisionnaire Vœgeli estime qu'il faut transmettre la question à la section de Genève pour étude et rapport à la prochaine assemblée générale.

Cette manière de voir est appuyée par le rapporteur du comité central, colonel Meister, et adoptée par l'assemblée.

A la demande du lieutenant-colonel Favre, on ajoute à la proposition ces mots : « Ainsi que l'outillage destiné à sa fabrication. »

C) Affaires administratives de la Société suisse des officiers.

I. Fixation de la contribution annuelle pour 1883.

Le caissier du comité central, capitaine P. Wunderli, présente le rapport sur la situation financière de la Société et prouve que la contribution annuelle doit être maintenue à 1 fr. si l'on ne veut pas que, par suite des demandes qui sont faites à la caisse (subventions), on se trouve en déficit. C'est pourquoi, au nom du comité central, il propose que la contribution annuelle soit fixée à 1 franc.

M. le lieutenant-colonel Flückiger propose, au nom de la section de Berne, de réduire la contribution à 50 c. ; de cette manière, les sections pourraient tirer 1 fr., dont 50 c. pour leurs propres frais et 50 c. comme contribution à la caisse centrale. La section de Berne

croit qu'avec ce dernier chiffre, elle pourra attirer un plus grand nombre d'officiers dans son sein.

M. le colonel Meister, au nom de la section de Zurich, appuie la proposition du lieutenant-colonel Flückiger. Il pense que les sections en deviendraient plus fortes et qu'ainsi le but de la Société serait mieux atteint ; il croit même que par cette augmentation du nombre des membres de la Société, le déficit que l'on redoute serait en grande partie comblé.

La proposition du lieutenant-colonel Flückiger est adoptée par 27 voix contre 25, et par conséquent la contribution annuelle pour 1883 est fixée à 50 centimes.

II. Fixation des subventions pour 1883 aux journaux militaires.

Ensuite de la décision qui réduit la contribution annuelle à 50 c., le comité central propose de fixer les subventions pour 1883 comme suit : A la *Schweizerische Militärzeitung* et à la *Revue militaire suisse*, chacune 800 francs au lieu de 1000 francs comme jusqu'ici, à la *Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie* et aux *Blätter für Kriegsverwaltung* chacune 400 fr. au lieu de 500 fr. comme jusqu'ici.

M. le lieutenant-colonel Scherz demande le maintien des subventions à 1000 et 500 fr., et il est appuyé en cela par M. le lieutenant-colonel Reinhardt.

La proposition du lieutenant-colonel Scherz est adoptée par 30 voix contre 19.

III. Comment l'activité de la Société suisse des officiers peut-elle être augmentée ?

Le rapporteur du comité central, M. le colonel Meister, croit que les deux jours de délibérations de l'assemblée des délégués, et le grand nombre de questions qui y ont été discutées, donneront une matière suffisante à l'activité des sections. Celles-ci n'ont pour cette fois qu'à répondre aux questions qui leur sont adressées, et on ne pourra plus parler de manque d'activité. Il signale comme tâches principales de la société : Veiller à l'exécution aussi complète que possible de l'organisation militaire ; encourager l'activité privée spontanée afin de remplacer les travaux particuliers prévus par le § 93 de l'organisation militaire et que l'expérience a démontrés comme assez impraticables. L'activité des sections doit avoir essentiellement pour but de compléter l'instruction, de combler les lacunes du savoir militaire de leurs membres, tandis que l'activité de la Société suisse dans son ensemble doit se porter plutôt sur des questions générales, telles que le parachèvement de l'organisation militaire, les sujets de concours, l'appui à donner à des travaux coûteux, les reconnaissances, etc.

M. le lieutenant-colonel Baumann parle en faveur de réunions plus régulières de l'assemblée des délégués.

Le rapporteur du comité central, M. le colonel Meister, propose qu'en principe les rapports à l'assemblée des délégués soient répandus de la manière suivante, savoir : qu'ils soient publiés dans les journaux militaires pour autant qu'ils peuvent y paraître en entier dans deux numéros, et qu'ils soient publiés en brochure à part lorsqu'ils sont d'une plus grande étendue. Pour ce qui concerne le rapport du colonel Bollinger et celui du major Baltenschweiler, il désire qu'ils soient également publiés par les journaux.

M. le lieutenant-colonel Scherz demande qu'on en reste sur ce point aux décisions prises et que la proposition trop absolue du rapporteur soit écartée.

M. le lieutenant-colonel de Elgger propose de faire paraître dans les journaux militaires les deux rapports mentionnés et d'en demander aussi une édition séparée.

Le rapporteur et le lieutenant-colonel Scherz adhèrent à la proposition du lieutenant-colonel de Elgger, laquelle est adoptée.

Le président encourage les délégués à exciter l'activité des sections dans le sens indiqué par les rapporteurs, puis la clôture de l'assemblée des délégués est prononcée.

Zurich, novembre 1882.

Pour le comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse,

Le président, VŒGELI, colonel-divisionnaire.
Le rapporteur, U. MEISTER, colonel. —
Le secrétaire, W. JÆNIKE, capitaine d'état major.

Le comité central aux sections de la Société.

Zurich, 23 décembre 1882.

Chers camarades !

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour en prendre connaissance, le procès-verbal de l'assemblée des délégués des 4 et 5 novembre. Vous verrez que par suite des résolutions prises, les sections auront à envoyer chacune, au comité central ou aux commissions désignées, un rapport ou un préavis sur une série de questions.

Les rapports sur la question de l'amélioration de l'instruction des cadres d'infanterie doivent être adressés au comité central pour le 1er juin 1883 au plus tard.

Pour les autres questions, le comité central a nommé les commissions suivantes :

1° Pour la question de la fourniture des chevaux aux officiers :

MM. colonel-brigadier *Zollikofer*, St-Gall; lieutenants-colonels *Peter*, Berne, et *Roth*, Aarau; lieutenant-colonel d'état-major *Keller*, Berne; major *Baltenschweiler*, Zurich.

2° Pour la question des corps de cadets :

MM. colonel d'état-major *Meister*, Zurich; lieutenant-colonel d'état-major *Hungerbühler*, St-Gall; lieutenants-colonels *Imfeld*, Lucerne, *Müller*, Berne, *Vigier*, Soleure; major d'état-major *Geilinger*, Winterthour.

3° Pour la question de l'amélioration des musiques militaires :

MM. colonel *Bollinger*, Zurich; lieutenants-colonels *Reinhard*, Winterthour et *Techtermann*, Fribourg; major *Lenz*, Berne; 1er lieutenant *Weber*, directeur de musique, Zurich.

Nous vous prions de vouloir bien répondre au plus tôt à toutes les demandes que ces commissions seront dans le cas de vous adresser.

Enfin, nous prenons la liberté de vous prévenir que la contribution annuelle pour 1883 doit être acquittée pour le 1er avril au plus tard entre les mains du caissier central.

Recevez, chers camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du comité central : *Le président*, A. VŒGELI, colonel-divisionnaire.— *Le secrétaire*, W. JÆNIKE, capitaine d'état-major.

Société vaudoise de l'état-major, du génie et de l'artillerie.

L'assemblée générale annuelle de 1882 a eu lieu le 2 décembre écoulé, à Lausanne.

Une quarantaine d'officiers étaient présents.

La partie officielle de la séance a été consacrée à une fort intéressante discussion de la brochure de M. le lieutenant-colonel Wille « Méthode de combat de l'artillerie de campagne », dernièrement traduite en français par M. le capitaine d'état-major Næf.

A la suite de cette discussion une commission spéciale fut nommée, sous la présidenee de M. le colonel de Loës, pour l'étude plus détaillée de cette importante question.

MM. les colonels Burnand et Gaulis et M. le capitaine de Cérenville ayant donné leur démission de membres du comité, M. le colonel divisionnaire Cérésole est appelé à la présidence de la Société, M. le colonel de Vallière à la vice-présidence, et M. le capitaine Melley est nommé secrétaire. M. le capitaine Rochat est élu membre de la commission de la bibliothèque en remplacement de M. le colonel Lochman.

La séance a été suivie du banquet traditionnel, dans le courant duquel M. le colonel Burnand a été nommé par acclamation président honoraire de la Société.

Manœuvres françaises d'automne 1883.

Ces manœuvres s'exécuteront comme suit :

MANŒUVRES DES CORPS D'ARMÉE, DIVISIONS ET BRIGADES.

1° *Manœuvres de corps d'armée.* Les 5, 6, 7, 8, 9 et 13e corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les 7 et 8e corps manœuvreront l'un contre l'autre.

Les deux divisions du 5e corps opéreront leur changement de garnison au moment des manœuvres.

2° *Manœuvres de division.* Les 4, 10, 11, 12, 17 et 18e corps feront des manœuvres de division d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 4e corps la 8e division seule manœuvrera.

3° *Manœuvres de brigade.* Les 1er, 2, 3, 14, 15 et 16e corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 3e corps, les 9 et 10e brigades seules feront des manœuvres.

Le régiment du 15e corps, stationné en Corse, exécutera dans l'île des exercices spéciaux en vue desquels M. le général commandant le 15e corps soumettra des propositions.

Les 6 et 7e divisions, en garnison à Paris ne prendront pas part aux manœuvres.

Deux sections télégraphiques de première ligne seront données l'une au 7e, l'autre au 8e corps.

Le service de la trésorerie et des postes sera constitué dans les 7, 8 et 13e corps d'armée.

CAVALERIE

Le général de division, président du comité de cavalerie, aura la direction de toutes les manœuvres de cavalerie. Ces manœuvres, d'une durée effective de 10 jours, auront lieu successivement par groupes de deux divisions constituées de la manière suivante :

1er GROUPE

Camp de Châlons du 1er au 10 août

5e division (Melun)

1re brigade de cuirassiers ;
3e brigade de dragons ;
1re brigade de chasseurs.

Division A.

1re brigade de corps ;
2e brigade de corps ;
4e brigade de chasseurs.

2e GROUPE

Camp de Châlons du 18 au 22 août.

2e Division (Lunéville).

2e brigade de cuirassiers ;
1re brigade de dragons ;
4e brigade de hussards,

4e division (Meaux)

3e brigade de cuirassiers ;
4e brigade de dragons ;
3e brigade de chasseurs.

3e GROUPE.

Vers Chartres du 25 août au 3 septembre,

1re division (Paris)

5e brigade de cuirassiers ;
2e brigade de dragons ;
2e brigade de chasseurs.

Division B.

6e brigade de cuirassiers ;
3e brigade de corps ;
4e brigade de corps.

Trois batteries à cheval seront attachées à chaque division.

Cavalerie manœuvrant avec les corps d'armée, divisions et brigades. — Les 5, 6, 7, 8, 9 et 13e corps exécutant des manœuvres d'ensemble conserveront leur brigade de cavalerie.

Les six corps exécutant des manœuvres de division disposeront des régiments ci-après :

4e corps (8e division seulement), le 24e dragons (Dinan) ;
10e corps, le 12e hussards (Dinan) ;
11e corps, la 11e brigade ;
12e corps, la 12e brigade ;
17e corps, le 11e dragons (Montauban) ;
18e corps, le 15e dragons (Libourne).

Les six corps d'armée exécutant des manœuvres de brigade disposeront des éléments de cavalerie ci-après :

1er corps, quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 1re brigade ;
2e corps, quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 2e brigade ;
3e corps (9 et 10e brigades seulement), quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 3e brigade ;
14e corps, le régiment de dragons de Chambéry ;
15e corps, le régiment de dragons de Tarascon ;
16e corps, le régiment de dragons de Carcassonne.

BIBLIOGRAPHIE

L'ARMÉE SUISSE par *J. Feiss*, chef d'arme de l'infanterie suisse. Edition française par *E. Kern*, lieutenant-colonel, instructeur d'infanterie de 1re classe. — J. Sandoz, éditeur, Neuchâtel et Paris, 1883. 1 vol. in-8 de 292 pages.

Nos lecteurs connaissent déjà cet ouvrage, au moins son édition allemande, dont nous avons parlé dans un de nos comptes-rendus bibliographiques de l'an dernier[1].

Depuis lors ce précieux livre a fait son chemin, et il était temps que les officiers de la Suisse romande pussent aussi en profiter. M. le lieutenant colonel Kern s'est chargé de traduire le texte allemand; il vient de s'acquitter de cette tâche de la manière la plus distinguée. Ce n'est pas seulement une fidèle et bonne traduction qui est offerte au public de langue française par M. l'éditeur J. Sandoz, c'est une nouvelle édition, une vraie seconde édition.

Le travail du traducteur n'a été entrepris qu'après une révision complète de l'original par l'auteur lui-même, qui a pu y ajouter la mention des dernières lois et ordonnances et plusieurs données statistiques toutes récentes.

Cette édition française a donc un mérite spécial et se trouve maintenant en avance sur l'édition allemande.

Nous ne pouvons donc que recommander cet utile volume à toutes nos bibliothèques militaires et à tout officier désireux d'avoir sous la main les principaux renseignements sur l'organisation de l'armée suisse.

Code manuel de justice militaire pour l'armée de terre. — Henri-Ch. Lavauzelle, éditeur, Paris et Limoges. — 1 vol. in-18. — Prix: 2 francs.

Voici un code manuel d'un usage commode pour tous. Cette édition portative renferme nombre de renseignements intéressants qu'on ne trouve généralement pas dans les ouvrages de grands formats. Nous y remarquons aussi des modèles de formules où l'on a fait entrer des exemples de rapports ayant trait aux crimes ou délits les plus fréquents dans la vie militaire. L'ouvrage est terminé par une table des matières alphabétique permettant de se reporter rapidement aux articles du code.

[1] Voir notre numéro du mois d'avril 1882.

Circulaires et pièces officielles.

Le Département Militaire suisse, en date du 27 janvier, adresse aux diverses autorités militaires la circulaire ci-après :

Dans sa séance du 29 décembre 1882, le Conseil fédéral a pris la décision suivante :

1. Les prescriptions contenues dans la circulaire du Conseil fédéral, du 17 mars 1873, ainsi qu'au § 11, 4° alinéa, et au § 20 de l'instruction du 22 septembre 1875, concernant la revaccination des militaires, sont abrogées.

2. Le Département militaire fédéral est autorisé à fournir aux recrues qui pourraient en exprimer le désir, les moyens de se faire revacciner à leur entrée au service.

En portant cette décision à votre connaissance, nous y ajoutons les communications ci-après :

Il sera tenu compte de la première partie de cette décision, lorsqu'il sera nécessaire de faire imprimer de nouveaux contrôles pour la visite sanitaire (formulaire I A de l'ordonnance du 25 février 1878).

Il ne sera plus fait à l'avenir d'inscription sur la vaccination, etc., à page 4 du livret de service, que lorsque les cicatrices seront bien visibles, ou lorsqu'une inscription serait demandée sur la production d'un certificat médical digne de confiance.

Outre les prescriptions mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, la circulaire du médecin en chef de l'armée, du 20 mars 1876, concernant la revaccination, y compris le supplément du 4 avril 1877, approuvés par le Département militaire, doivent également être considérés comme abrogés.

En exécution de la seconde partie de la décision ci-dessus, les commandants de toutes les écoles de recrues seront invités à fournir aux hommes qui pourraient le désirer, les moyens de se faire revacciner, si possible au commencement du service, aux frais de la Confédération, par le médecin du cours, ou par le médecin civil attaché au cours. Dans ce cas, il en sera pris note dans le livret de service des intéressés.

Le Conseil fédéral a, sous date du 23 janvier écoulé, procédé à de nombreuses promotions dans le corps des officiers. Voici les principales :

Corps de l'état-major général. Au grade de colonel : M. Walther, Albert, Berne.

Au grade de lieutenant-colonel : MM. Isler, Pierre, Aarau. Favey, Georges, Lausanne. Rieter, Oscar, Winterthour. Pfyffer, Jean, Berne.

Au grade de major : MM. Sprecher de Bernegg, Th., Mayenfeld. Schmid, Edouard, Lucerne. (Section des chemins de fer.)

Infanterie. Au grade de lieut.-colonel : MM. Furrer, Henri, Neuchâtel. Gygax, Rodolphe, Neuchâtel. Trainoni, Pierre, Caslano. Veladini, François, Lugano. Ringier, Arnold, Zofingue. Camenisch, Antoine, Sarn. Heutschi, Urs, Soleure. David, Jacques, St-Imier. Veillon, Louis, Hottin-

gen. Gagnebin, Louis, St-Imier. Vouga, Henri, Neuchâtel. Kurz, Erwin, Aarau.

Au grade de major (carabiniers): MM. Deutsch, Hermann, Richtersweil. Contat, Octave, Monthey.

Cavalerie. Au grade de lieut.-colonel : MM. de Salis, Edouard, Coire. Fehr, Victor, Ittingen.

Au grade de major : MM. Lak, Jules, à Soleure. Bernard, Théophile, Berne. Wunderli, Paul, Zurich.

Artillerie. Au grade de major: MM. Schobinger, J., Lucerne. Erismann, Max, Brestenberg. Walty, Arnold, Oftringen. Regamey, Jacques, Lausanne. Rosenmund, Ambroise, Liestal. Pestalozzi, Hanz, Zurich. Affolter, Ferdinand, Soleure. Rubin, Edouard, Thoune.

Génie. Au grade de colonel : M. Burnier, Victor, Lausanne.

Au grade de lieut.-colonel : MM. Bachofen, Arnold, Bâle. Emery, Alfred, Locle.

Au grade de major : MM. Gysin, J.-J., Lampenberg. Lindt, F., Berne. Ammann, Théodore, Tägerweilen. Folly, Jules, Berne.

Médecins. Au grade de major: MM. Zurcher, Alf., Aarau. Girard, Ch., Berne. Ziegler, Henri, Winterthour.

Administration. Au grade de lieut.-colonel : M. Rohr, Emile, Lenzbourg.

Au grade de major : MM. Fröhlich, Otto, Romanshorn. Marti, Fréd. Thoune. Hegner, Vital, Coire. Barrelet, Paul, Colombier. Suter, Hermann, Berne.

En date du 30 janvier dernier, le Conseil fédéral a nommé dans l'élite les *aumôniers* ci-après :

MM.

Régiment d'infanterie N° 1. Lagier, J.-Franç., pasteur, Bière.
» 2. Bornand, Paul, pasteur, Cotterd.
» 3. Secretan, Henri, pasteur, Bex.
» 4. Doret, Marc-Louis, pasteur, Satigny.
» Nantermod, Jos., abbé, Sion.
» 5. Esseiva, Léon, abbé, Fribourg.
» 6. Tschopp, chanoine, Fribourg.
» Ladane, pasteur, Cornaux.
» 7. Grether, Ad., pasteur, Colombier.
» 8. Robert, L.-Aurèle, pasteur, Tramelan.
» Fleury, curé, Glovelier.
» 9. Kistler, Herm., pasteur, Berne.
» 10. Ris, Gottl., diacre, Interlaken.
» 11. Schaffroth, Gottl., pasteur, Berthoud.
» 12. Strasser, Gottf., pasteur, Grindelwald,
» 13. Kasser, Hermann, pasteur, Huttwyl.
» 14. Hoffmann, Fréd., pasteur, Ursenbach.
» Waltert, Sébast., vicaire, Schupfheim.
» 15. Scherrer, Martin, professeur, Lucerne.
» 16. Kaiser, Ferdinand, chapelain, Schwändi.
» 17. Schmidlin, Louis, curé, Biberist.
» 18. Salis, Arnold, pasteur, Liestal.

		MM.
Régiment d'infanterie Nº	19.	Andrees, J.-J., pasteur, Zofingue.
»		Reinle, Adolphe, curé, Sulz.
»	20.	Wunderli, Alf., curé, Baden.
»		Heitz, Jacob, pasteur, Othmarsingen.
»	21.	Preiswerk, Ed., pasteur, Thayngen.
»	22.	Nabholz, Jean, pasteur, Kloten.
»	23.	Herold, C.-Otto, pasteur, Winterthour.
»	24.	Bartoldi, Emile, pasteur, Thalweil.
»		Fuchs, Aloïs, curé, Altendorf.
»	25.	Dettwyler, pasteur, Lustdorf.
»		Keller, curé, Sirnach.
»	26.	Hirzel, Hartmann, pasteur, Rheineck.
»		Buhler, Jacob, curé, Amden.
»	27.	Rothenmund, Alf., pasteur, Alt-St.-Johann.
»		Ehrat, Alf., curé, St-Gall.
»	28.	Steiger, Auguste, pasteur, Hérisau.
»		Bischofberger, Séb., chapelain, Appenzell.
»	29.	Becker, Bernhard, pasteur, Linthal.
»		Wipfli, Joseph, vicaire, Erstfeld.
»	30.	Schinner, Math., abbé, Brieg.
»	31.	Lutta, Paul, pasteur, Valendas.
»		Schmid, George, professeur, Coire.
»	32.	Vacat.
Lazarets de campagne Nº	1.	Rochat, Louis, pasteur, Vuarrens.
»		de Courten, Guill., abbé, St-Maurice.
»	2.	Perrochet, Alex., pasteur, Neuchâtel.
»		Jecker, curé, Moutier.
»	3.	Ruetschi, Ad., pasteur, Munchenbuchsee.
»	4.	Volz, Aug., pasteur, Wynau.
»		Zehnder, B., chapelain, Niederwyl pr Cham.
»	5.	Bohringer, Paul, pasteur, Bâle.
»		Pfluger, François, curé, Gempen.
»	6.	Kempin, Walter, pasteur, Enge.
»		Schnyder, Pius, vicaire, Tuggen.
»	7.	Schönholzer, Gottfr., pasteur, St-Gall.
»		Engster, curé, Dussnang.
»	8.	Nadig, Bernh., curé, Dissentis.
		Buss, Ernest, pasteur, Glaris.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

France. — L'*Armée française* annonce que la commission de révision du règlement sur les manœuvres d'infanterie a été invitée par M. le général Billot, ministre de la guerre, à presser la partie de ses travaux qui a trait aux formations de combat, au combat offensif et défensif des unités tactiques depuis la compagnie jusqu'à la brigade. Le ministre a exprimé le désir que cette partie du règlement soit terminée vers le 15 février prochain. Ces diverses formations seront expérimen-

tées à partir du 1er mars par une brigade réunie à Satory et dont le commandement sera confié à Monsieur le général Boulanger, directeur de l'infanterie, brigade composée du 2e bataillon de chasseurs, des 5e et 103e régiments d'infanterie.

L'opinion publique en France et à l'étranger, ajoute ce journal, s'est « beaucoup préocupée dans ces derniers temps du fusil à répétition ; nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que le ministre de la guerre a partagé ces préocupations et va profiter de la réunion de la brigade dont il vient d'être parlé, pour faire expérimenter dans des tirs à balle et sur les divers dispositifs de combat 200 armes à répétition. Une compagnie par régiment en sera armée. »

— La mort du général Chanzy, commandant du 6e corps d'armée, laisse en suspens la question des modifications dans l'emplacement des régiments affectés aux divisions de cavalerie indépendantes, qui était à l'étude.

Les régiments de cavalerie stationnés dans la 6e division se répartissent ainsi :

La 6e brigade, partie intégrante du 6e corps d'armée, dont le quartier général est à Commercy et qui comprend le 12e régiment de dragons à Commercy et le 6e chasseurs à St-Mihiel ;

La 2e division indépendante, dont le quartier-général est à Lunéville et qui comprend une brigade de cuirassiers (1er et 2e régiment à Lunévillle) une brigade de dragons (7e et 18e régiments à Lunéville) et une brigade de hussards (5e régiment à Nancy et 6e à Pont-à-Mousson) ;

La quatrième division indépendante, dont le quartier-général est à Meaux et qui comprend une brigade de cuirassiers (7e et 10e régiment au camp de Châlons) et une brigade de chasseurs (8e régiment à Verdun et 14e à Sédan) ;

Le 4e régiment de chasseurs à Epinal, qui fait partie des corps appartenant au gouvernement de Lyon.

Outre les deux brigades sus mentionnées ci-dessus, la 4e division indépendante comprend une brigade de dragons (22e régiment à Meaux 23e à Provins). C'est cette brigade, qui est en quelque sorte perdue sans utilité autour de Paris, en dehors de la 6e région, dit *La France*, qu'il est question d'envoyer, avec le reste de la division, sur l'extrême frontière. Le quartier-général serait transféré de Meaux à Vouziers, Sainte-Menehould avec la brigade de chasseurs, la brigade de dragons s'établirait à Verdun et les deux régiments de cuirassiers à Sédan.

— Encore un nouveau ministre de la guerre ! A la suite d'un manifeste du prince Napoléon Jérôme diverses propositions de proscription contre les membres des familles prétendantes ayant été soumises à la Chambre, il en est résulté une crise ministérielle qui a amené la retraite du cabinet de M. Duclerc, président, amiral Jauréguiberry et général Billot. Ce dernier a été remplacé au ministère de la guerre par le général Thibaudin, commandant de la 6e division, armée de Paris.

— Sur l'initiative du *Spectateur militaire* un comité présidé par l'amiral Jauréguiberry s'est formé pour élever une statue au général Chanzy sur un des théâtres de guerre de l'armée de la Loire.

Alsace-Lorraine. — En réponse aux diverses manifestations anti-allemandes qui se sont produites récemment, y compris celle des obsèques Gambetta, le maréchal Manteuffel, gouverneur d'Alsace-Lorraine, a prononcé le 15 janvier, à l'occasion de l'ouverture du Landesausschuss, un discours remarquable par sa franchise politique dictatoriale autant que par l'élévation de ses vues militaires. Parlant de la guerre qui pourrait éclater de nouveau entre la France et l'Allemagne, il s'est exprimé comme suit :

« Dans la nouvelle province que je suis chargé de gouverner, on a cru devoir nommer un député, dont le programme se résumait dans ces mots : « protestation et action. » La protestation date de Bordeaux, ce qui lui donne cette explication catégorique : « la guerre, pour que l'Alsace-Lorraine ne reste pas à l'Allemagne ! » La guerre !... Messieurs, je suis soldat, la guerre est l'élément du soldat et j'aimerais bien le goûter encore ce sentiment élevé de commander dans une bataille. Savoir que la balle de l'ennemi peut vous appeler à chaque instant devant le tribunal de Dieu, et savoir que le sort de la bataille et, par conséquent, les destinées de la patrie peuvent dépendre des ordres que l'on donne — cette tension des sentiments et de l'esprit est divinement grande !

« Comme gouverneur d'Alsace-Lorraine, je ne puis désirer cette guerre. J'ai trop étudié les Condé et les Turenne ainsi que les campagnes de Napoléon, et les quatre batailles dans lesquelles je me suis trouvé en face des troupes françaises sont encore trop fraîches dans ma mémoire, pour que je ne respecte pas l'armée française.

« Mais je connais aussi mon armée allemande, et je sais aussi que si l'on nous forçait encore une fois à faire cette guerre, des centaines de mille de femmes allemandes diraient à leurs fils : « Avec ou sur le bouclier. » Ce ne serait pas seulement une guerre politique, mais une guerre nationale, et aucun pays n'aurait à en souffrir plus que l'Alsace-Lorraine dans sa situation géographique et avec ses deux grandes forteresses. Je le répète, je ne crains pas la guerre, mais je ne voudrais par me charger la conscience en y poussant... Je n'exige pas de servilités, pas même de sympathies : tout ce que je demande, c'est qu'on se rende bien compte de la situation et des conséquences qu'il faut en tirer : c'est que le temps n'est pas encore venu d'abréger la dictature en Alsace-Lorraine, ainsi que les députés de cette province l'ont proposé au Reichstag. L'empire ne peut accorder à l'Alsace-Lorraine le plein exercice des droits constitutionnels avant d'avoir la certitude que l'Alsace-Lorraine elle-même reconnaît qu'elle a été réunie définitivement à l'Allemagne. Puis-je répondre affirmativement à cette question ? Non ! »

Grèce. — On mande d'Athènes, le 1er février, à l'*Armée française*, qu'une ordonnance royale fixe les limites des trois grands commandements militaires. Le premier, qui a son quartier général à Larissa, comprend les monarchies de Larissa, Trikala et Phthiotido-Phocide ; le second, qui a son quartier général à Missolonghi, les monarchies d'Achaïe-et-Elide, Zante, Corfou, Céphallonie, Arta et Etollo-Acarnanie ; le troisième, qui a son quartier général à Athènes, les monarchies d'Attique et Beotie, d'Eubée, d'Arcadie, de Messénie, d'Argolide-et-Corinthe, de Laconie et des Cyclades.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIIIe Année. N° 3. 15 Mars 1883

Le rôle des pionniers d'infanterie; leur utilité[1].

Avant-propos.

Tel est le titre du sujet que nous avons été chargé de traiter devant notre sous-section.

D'après ce titre, il semblerait naturel d'entrer en matière en attaquant la question de front, et en exposant ce que l'on doit et peut attendre des pionniers d'infanterie en général et plus spécialement dans notre armée suisse, car nous ne devons jamais oublier que c'est pour elle et avec elle que nous travaillons.

Mais cette manière de procéder pourrait nous conduire à des dissertations fort longues et à des conclusions peu pratiques.

Nous pourrions arriver à proposer des modifications complètes dans l'organisation actuelle, et à l'exemple de ce qui se présente trop souvent, nous critiquerions ce que nous avons, sans l'avoir peut-être suffisamment compris et proposerions du nouveau qui ne serait pas meilleur, ou qui, tout au moins, ne serait pas fondé sur l'expérience.

Afin de ne pas tomber dans ce défaut, nous voulons aborder notre travail d'une manière plutôt analytique : voir ce que l'on fait dans d'autres armées quant à l'organisation, l'instruction et l'outillage des pionniers d'infanterie; le comparer à ce qui existe chez nous; voir comment nos pionniers ont été utilisés dans les rassemblements de troupes qui ont eu lieu depuis l'organisation de 1874, et conclure en disant comment il nous semble qu'ils sont le mieux utilisables; exposer aussi quelle serait l'organisation que nous désirerions voir adopter dans le cas où l'on viendrait à modifier, en quelque mesure, notre loi actuelle.

Enfin, nous indiquerons l'outillage de nos pionniers et nous chercherons à montrer quels travaux ils peuvent faire, soit en travaillant seuls, soit en travaillant avec la troupe d'infanterie.

Il nous semble inutile de consacrer un chapitre spécial à démontrer l'utilité des pionniers d'infanterie; elle ressortira, nous l'espérons, de l'ensemble de notre travail. Ce que nous dirons sur

[1] Travail de concours présenté à la section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse.

l'emploi que l'on a fait et que l'on pourrait faire des pionniers, montrera le rôle qu'ils doivent effectivement remplir en restant unis à l'infanterie.

Entrer dans des détails à cet égard nous conduirait à citer de nouveau plusieurs points traités dans le travail présenté l'année dernière par la sous-section de Lausanne, travail qui avait pour titre : « La fortification du Champ de bataille », et qui a reçu le premier prix au concours des sections.

On nous pardonnera donc si nous ne nous attachons pas trop à la lettre du sujet et si nous croyons pouvoir nous borner à nous occuper d'une manière générale *des pionniers d'infanterie.*

Disons cependant que, selon nous, l'utilité des pionniers d'infanterie ne saurait être contestée, surtout dans une armée comme la nôtre, où le temps restreint que l'on peut consacrer à l'instruction ne permet pas de faire faire à l'infanterie beaucoup de travaux de campagne.

Puisqu'il en est ainsi, il faut suppléer à ce défaut de pratique par le maintien de nos pionniers. Vouloir tout abandonner au corps spécial des sapeurs serait, à notre avis, une faute. Il faut qu'à un moment donné, les brigadiers ou les chefs de régiments puissent faire faire rapidement un ouvrage sans avoir recours à des détachements des troupes du génie, qui tarderaient peut-être à arriver.

Pour cela, il faut que ces officiers supérieurs aient des hommes et des outils à leur disposition *immédiate.*

Le génie doit être réservé pour les travaux plus importants, et l'infanterie, avec ses pionniers, doit pouvoir suffire aux travaux les plus urgents, plus spécialement désignés sous le nom de fortification volante ou improvisée.

Il faut aussi qu'un régiment d'infanterie, détaché en avant-garde, ou pour maintenir telle ou telle position, ait avec lui ce qu'il lui faut pour se retrancher sans avoir besoin de recourir au bataillon du génie. Si un régiment d'infanterie est mis seul sur pied, pour un service de campagne, il ne faut pas que l'on soit obligé de le faire accompagner du quart d'une compagnie de sapeurs, mis spécialement sur pied à cet effet, comme cela devrait être le cas si on réunissait tous les pionniers en une seule compagnie, faisant force au bataillon du génie. Evitons ce qui donne lieu à trop de détachements spéciaux et cherchons à grouper tous ceux qui doivent travailler ensemble. Disons encore que nous avons pensé entrer dans l'idée du Comité qui a mis ce

sujet au concours, en étudiant la question au point de vue de l'organisation et de l'administration et non pas au point de vue technique. Il nous semble, en effet, que ce qui préoccupe les esprits c'est de savoir si les pionniers d'infanterie doivent être conservés, et, en cas de réponse affirmative, de savoir aussi sous quelle forme ils doivent l'être.

Cela dit, entrons dans l'étude de notre sujet.

I. Notes sur les pionniers dans les diverses armées d'Europe.

(Les notes qui suivent sont extraites du journal *Artillerie und Genie Wesen* 1875 « Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie und Genie Wesen », ainsi que de quelques autres ouvrages français, anglais et autrichiens).

La Russie a des pionniers d'infanterie et d'artillerie qui font partie de ces armes.

Chaque année, à l'époque des manœuvres d'été, on forme des détachements spéciaux auxquels on fait donner par des officiers et sous-officiers du génie (sapeurs), une instruction technique sur les travaux de campagne.

Chacun de ces détachements est commandé par un officier aidé de 2 à 4 sous-officiers comme instructeurs.

Les branches d'instruction portent sur les travaux les plus simples des sapeurs :

Fortification de campagne ;

Construction et destruction de ponts ;

Voies de communication ;

Travaux de charpente et travaux de campement les plus simples.

L'effectif de ces détachements est le suivant :

Par régiment d'infanterie :

1 officier, 3 sous-officiers, 30 hommes.

Par division d'infanterie (4 régiments) :

1 officier supérieur, 4 officiers, 12 sous-officiers, 120 soldats.

Par brigade de carabiniers :

1 officier supérieur (d'état-major), 4 officiers, 32 soldats.

Par brigade d'artillerie :

1 officier, 1 artificier, 16 hommes.

La moitié de ces effectifs doit avoir été déjà exercée à ce genre de travaux pendant une des années précédentes.

Outre cette instruction spéciale, chaque troupe est appelée à faire, pour son propre compte, divers travaux de campagne.

La cavalerie a aussi ses pionniers.

Outillage. Chaque compagnie d'infanterie et de carabiniers possède ; 10 pelles rondes, 24 haches, 3 pioches, 3 pelles carrées, 1 palfer.

Chaque escadron de cavalerie (lourde ou légère) et chaque escadron de dragons : 8 pelles rondes et 8 haches de charpentier :

Chaque batterie à pied, de 4 et de 9, ainsi que chaque batterie montée et chaque parc télégraphique, mobile ou volant, possède : 16 pelles rondes, 14 haches, 4 pioches, 4 pelles carrées, 2 palfer.

Les *batteries de mitrailleurs* ont : 8 pelles rondes, 8 haches, 2 pioches, 2 pelles carrées et 1 palfer.

Dans l'Empire allemand il y a des pionniers à l'infanterie et aux bataillons de chasseurs.

Les régiments d'infanterie commandent chaque année et les bataillons de chasseurs tous les deux ans, un officier (lieutenant) et ces deux unités chaque année 2 sous-officiers, pour aller à un cours spécial d'une durée de 8 semaines. Ce cours se fait avec le bataillon des pionniers du corps d'armée.

Les officiers et sous-officiers de l'infanterie de marine prennent également part à ce service.

L'instruction se fait théoriquement et pratiquement.

Ces officiers (qui du reste font encore d'autres travaux déterminés) suivent des théories données par le chef de la compagnie des pionniers, tandis que le lieutenant placé sous ses ordres, soit un adjudant, est chargé de l'instruction des sous-officiers.

Les exercices durent 48 jours (soit 8 semaines, défalcation faite des dimanches), dans lesquels on emploie : 2 jours à la géométrie pratique ; 3 jours à des travaux de branchages ; 12 jours à des travaux de fortification passagère ; 8 jours à l'établissement des camps ; 12 jours à des constructions de ponts de circonstance ; 3 jours à la destruction des chemins de fer et lignes télégraphiques ; 8 jours à des exercices d'application sur le terrain. Parmi ces derniers figurent l'amélioration passagère des routes, la construction des ponts de circonstance, l'établissement des travaux de défense et l'organisation complète des bivouacs.

Les travaux durent de 4 ½ à 5 h. chaque matin et l'après-

midi est consacrée à des théories relatives aux exercices pratiques des jours suivants.

Il est recommandé d'envoyer les officiers et sous-officiers une seconde fois à ce cours.

L'Outillage des pionniers de l'infanterie, des chasseurs, des carabiniers et de la cavalerie consiste en outils portatifs et en outils provenant de la *réserve des outils.*

Chaque bataillon d'infanterie de chasseurs ou de carabiniers reçoit 200 petites pelles et 40 hachettes.

Chaque escadron de cavalerie 27 hachettes.

La réserve d'outillage pour un régiment d'infanterie se compose : par état-major, 1 hachette; par bataillon, 54 grandes pelles, 18 pics hoyaux soit pioches, 12 haches de bûcheron, 27 hachettes.

Par bataillon de chasseurs ou de carabiniers, 58 grandes pelles, 18 pioches, 12 grandes haches, 26 petites haches.

Par régiment de cavalerie, 8 grandes pelles et 6 hachettes.

Les bataillons de landwehr et les régiments de cavalerie de réserve sont équipés comme les troupes actives avec la réserve de l'outillage.

Les unités de troupes qui sont équipées avec l'outillage provenant des voitures de l'ancien modèle ou d'un modèle non prussien ont comme maximum les quantités d'outils ci-dessus indiqués.

Les troupes de dépôt ou en garnison de l'infanterie, des chasseurs ou des carabiniers sont aussi pourvues d'outils portatifs, comme les troupes mobiles, toute utilisation ultérieure restant réservée.

Chaque bataillon de dépôt d'infanterie reçoit, sans avoir égard à sa force, 40 hachettes, et chaque compagnie de dépôt de chasseurs ou de carabiniers en reçoit 10.

Les bataillons de landwehr, conservent suivant les anciennes prescriptions chacun 20 pelles rondes, 4 pioches et 24 haches.

L'Italie a des pionniers ou sapeurs d'infanterie, de bersagliers et de cavalerie.

Ceux des soldats d'infanterie, de bersagliers et des unités de cavalerie appartenant aux plus jeunes classes et choisis comme sapeurs, reçoivent dans la première année (année préparatoire) une instruction de *trois mois* sur les éléments du service des pionniers. On les désigne pendant ce temps sous le nom de allievi-zappatori (élèves sapeurs).

Les années suivantes, ils reçoivent avec les bataillons et régiments réunis, une instruction pratique dirigée par un officier.

Les chiffres des sapeurs réunis dans les subdivisions de l'armée sont les suivants :

Infanterie.

Par compagnie : temps de paix, 2 sapeurs et 1 élève sapeur;
» temps de guerre, 5 sapeurs.
Par bataillon : temps de paix, 1 caporal, 8 sapeurs, 4 élèves;
» temps de guerre, 2 caporaux et 20 sapeurs.
Par régiment : temps de paix, 1 sergent, 3 caporaux, 24 sapeurs et 12 élèves;
» temps de guerre, 1 sergent, 6 caporaux, 60 sapeurs.

Bersagliers.

Par compagnie : temps de paix, 2 sapeurs, 1 élève ;
» temps de guerre, 5 sapeurs.
Par bataillon : temps de paix, 1 caporal, 8 sapeurs et 4 élèves;
» temps de guerre, 2 caporaux, 20 sapeurs.
Par régiment : temps de paix, 1 sergent, 4 caporaux, 32 sapeurs et 16 élèves;
» temps de guerre, 1 sergent, 6 caporaux, 80 sapeurs.

Cavalerie.

Par escadron : temps de paix, 1 caporal, 8 sapeurs, 2 élèves;
» temps de guerre, un caporal, 8 sapeurs.
Par régiment : temps de paix, 1 sergent, 6 caporaux, 48 sapeurs, 12 élèves;
» temps de guerre, 1 sergent, 6 caporaux, 48 sapeurs.

Outillage.

Les sapeurs de l'infanterie et des bersagliers ont leurs outils répartis de façon à ce que par compagnie 3 hommes soient munis de pioches, 2 de haches et de hachettes et tous les 5, sur pied de guerre, ont des cordages. Par bataillon, deux caporaux ont des scies à main et d'autres menus outils. Le sergent possède une mesure métrique.

Dans la cavalerie, 4 hommes par escadron ont des pioches et des hachettes et 4 autres des haches et des hachettes; 1 caporal une scie, des cordes et d'autres petits objets, le tout dans un sac en cuir suspendu au dos.

France. — En France, nous trouvons dans chaque régiment d'infanterie 12 sapeurs et 1 sous-officier soit 4 sapeurs, par bataillon ou 1 par compagnie.

Nous ne voyons pas que ces sapeurs reçoivent une instruction spéciale, mais on a, comme en Russie et en Allemagne, une organisation pour former les officiers d'infanterie aux travaux de campagne, afin qu'ils dirigent les travaux, tant des sapeurs que ceux de l'infanterie elle-même et puissent servir *d'instructeurs de travaux de campagne.*

A cet effet, des capitaines d'infanterie sont envoyés chaque année, pendant un certain temps, à l'Ecole du génie de Versailles et reçoivent des cours spéciaux, tout en suivant les travaux du 1er régiment du génie,

L'outillage est multiple, il y a :

Les outils portatifs : 48 par compagnie, plus 13 outils pour les 12 sapeurs et le caporal-sapeur de chaque régiment.

Outils modèles des parcs. 30 outils (pelles et pioches) portés par un mulet de bât pour chaque compagnie et une voiture régimentaire d'outils, soit prolonge, pour chaque régiment.

Les outils portatifs sont divisés en 40 outils de terrassiers, soit bèches, ou bèches et pics et 8 outils plus spécialement destinés aux destructions. Ce sont 4 pics à tête, 3 haches et 1 scie articulée.

Les 13 sapeurs du régiment ont 6 pics à tête, 6 haches et une scie articulée.

Les voitures régimentaires au nombre de une par régiment contiennent :

25 pioches, 50 pelles rondes, 20 haches de bûcheron, 20 serpes, plus 4 scies passe-partout, des pinces, soit palfer, et des outils d'une utilité moins immédiate.

Autriche. 4 hommes par compagnie d'infanterie proprement dite et de chasseurs et 5 hommes par escadron, pris dans les 5 premiers escadrons de chaque régiment (un régiment a 2 divisions et une division trois escadrons) sont instruits dans le service des pionniers, munis de l'outillage nécessaire à l'exécution des travaux de campagne.

En temps de paix, on les prépare par une instruction théorique et pratique afin qu'ils soient prêts en cas de guerre.

Dans la cavalerie on choisit comme pionniers d'escadron des gens qui par leur profession sont aptes à ce service et ils reçoi-

vent pour leur service en campagne l'instruction théorique et pratique en rapport avec les bases de la dislocation du corps.

En outre, en temps de paix et dans tous les régiments de cavalerie, la 4e section du 6e escadron est instruite et formée au service des pionniers, entr'autres en ce qui concerne l'établissement et la destruction des communications et spécialement de celles par chemin de fer. De cette manière, en temps de guerre, la cavalerie se trouve être préparée à des expéditions offensives.

Ces quatrièmes sections des sixièmes escadrons sont équipées, formées et organisées comme les autres subdivisions du régiment, elles sont en outre pourvues de l'outillage nécessaire à leurs fonctions spéciales et le transportent sur leurs chevaux.

L'incorporation des sous-officiers et recrues dans ces sections se fait en tenant compte de leur destination.

Angleterre. Chaque bataillon d'infanterie a une section de pionniers, forte d'un sous-officier et de 12 hommes. Ceux-ci portent l'uniforme des régiments, n'ont pas de fusils, mais sont chargés de leur outillage et ont comme arme blanche le sabre à scie.

L'outillage se compose de 6 pelles rondes, 6 pics, 4 pelles carrées, clous pour enclouer les canons, marteaux, limes, palfers, etc.

On désigne comme pionniers des hommes intelligents, forts et qui, autant que faire se peut, possèdent un métier spécial ou sont mécaniciens. La section doit avoir au moins deux charpentiers et un forgeron.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur les pionniers d'infanterie des principales armées de l'Europe.

Nous voyons donc, d'après ce qui précède, qu'*en Russie* on instruit pour les travaux de campagne des détachements complets, composés d'officiers, sous-officiers et soldats. On n'a pas recours au génie.

En Allemagne, ce sont des officiers et sous-officiers seuls qui reçoivent l'instruction, mais rentrés à leurs corps, ils font exécuter les travaux à toute l'infanterie au besoin, ou tout au moins à de très forts détachements. Les outils sont assez nombreux pour cela.

En Italie, ce sont des sous-officiers et soldats instruits ad hoc qui font les travaux de campagne, mais ils appartiennent aux corps et pas au génie.

En France, on fait faire des travaux à tout le monde et les sapeurs au nombre de 13 par régiment sont plutôt destinés aux travaux de destruction.

Là encore on n'a pas recours au génie.

En Autriche, il y a des hommes des corps instruits d'une manière spéciale.

En Angleterre, également.

Ainsi donc partout on est organisé pour exécuter des travaux sans le secours des troupes du génie proprement dit, c'est-à-dire des bataillons ou régiments de cette arme et partout on veut que l'infanterie et même la cavalerie puissent exécuter par elles-mêmes certaines catégories de travaux.

Voyons maintenant ce que nous avons en Suisse.

II. Les pionniers d'infanterie en Suisse.

a) *Leur organisation actuelle d'après la loi.*

Le texte de la loi du 13 novembre 1874 est absolumeni muet en ce qui concerne les pionniers d'infanterie et nous ne trouvons trace de ce corps que dans les tableaux qui font suite à cette loi.

Au tableau I.

Effectif d'une compagnie d'infanterie et de carabiniers, nous trouvons qu'il y a 4 pionniers par compagnie.

Au tableau II.

Nous voyons que l'etat-major du bataillon a un sous-officier de pionniers.

Au tableau XVIII.

Concernant le parc de division, nous trouvons dans chacune des deux colonnes A et B outre le chariot à outils de pionniers, qui est destiné plus spécialement à l'artillerie; 2 chariots de pionniers d'infanterie, soit 4 chariots par division; un par régiment d'infanterie.

Enfin au tableau XXI.

Nous voyons que l'état-major du régiment d'infanterie a :

Un officier de pionniers et que cet officier, ayant un cheval de selle, doit être un officier monté.

Et c'est tout.

Il résulte de cela que chaque division normale de 12 bataillons de fusiliers et 1 de carabiniers doit avoir :

4 officiers de pionniers 13 sous-officiers 208 pionniers	total 225

avec 4 chariots.

Les divisions qui ont 13 bataillons de fusiliers arrivent à :

Officiers	4
Sous-officiers	14
Pionniers	224
Total	242

C'est un total plus fort que dans les autres armées dont nous avons parlé plus haut ; mais puisque nous n'avons pas le temps d'exercer assez l'infanterie aux travaux de campagne, il semble naturel que nous ayons plus de pionniers qu'une armée permanente et cela d'autant plus, qu'étant peu nombreux, nous avons davantage besoin de nous défendre par des moyens artificiels.

La loi ne dit pas non plus si ces pionniers sont des troupes spéciales détachées à l'infanterie, mais nous voyons que les pionniers font force dans les compagnies, les sous-officiers à l'état-major du bataillon et l'officier à l'état-major du régiment, tandis que les chariots d'outils sont au parc de division.

Il semble aussi que la qualité de soldat du génie pour les pionniers d'infanterie ressorte de l'art. 44 de l'organisation militaire qui parle de *caporaux du génie*, expression qui ne peut se rapporter qu'aux sous-officiers de pionniers attachés aux bataillons d'infanterie.

Sans chercher à critiquer, nous constatons combien toute cette organisation pèche par sa base et nous croyons que tout ceci est le fait d'une étude peu mûrie, en ce qui concerne les pionniers.

Le premier message du Conseil fédéral et le projet de loi qui qui l'accompagnait prévoyaient 2 pionniers par compagnie, ce qui faisait par bataillon : pionniers, 12 (il y avait 6 compagnies). Il prévoyait à l'état-major du bataillon : sous-officier, 1 ; il omettait les nouveaux chariots de pionniers au parc de division et n'en prévoyait point au corps. Il n'était de même pas question d'un officier de pionniers à l'état-major du régiment et l'on ignorait aussi les officiers du génie à l'état-major de la division.

A la suite des études faites par une assemblée d'officiers du génie, il fut proposé d'avoir un officier de pionniers par régiment et de demander des chariots spéciaux.

Ces vœux furent écoutés, et, sans plus approfondir la question, la loi fut faite comme cela vient d'être indiqué.

Il a donc fallu que le Département Militaire et le Conseil fédéral complétassent ces dispositions par des ordonnances et des interprétations nombreuses.

Voyons à quoi nous en sommes actuellement :

En premier lieu, il a été admis que ces pionniers seraient des soldats du génie, ayant fait les écoles de sapeurs, en portant l'uniforme et les insignes et que les officiers de pionniers seraient également des officiers du génie, détachés à l'état-major des régiments.

En même temps, soit dès 1876, reconnaissant que si ces soldats du génie étaient, après l'école de recrues, laissés pour toujours dans les compagnies d'infanterie, en ne faisant plus de cours de répétition technique, ils oublieraient bientôt ce qu'ils avaient appris, on comprit qu'il fallait les réunir de nouveau aussi souvent que possible en détachements nombreux et leur faire refaire un cours de répétition spécial.

C'est pour cela que les années des cours de répétition par bataillons et par régiments, ils sont détachés de leur corps et réunis en quelque sorte en une compagnie, comprenant tous les pionniers de la division ; ils font alors, en général avec les sapeurs du génie, un cours de répétition du génie.

Les quatre officiers de pionniers des régiments d'infanterie fonctionnent comme officiers de compagnie, et c'est aussi pour cela que le Conseil fédéral a rendu une ordonnance, en date du 7 juillet 1876, disant : que les quatre officiers de pionniers d'une division doivent, autant que possible, revêtir les grades des officiers d'une compagnie de sapeurs ; savoir un capitaine et trois autres officiers premiers-lieutenants ou lieutenants.

Cette disposition est également utile quand, dans les manœuvres de brigade ou de division, on réunit les pionniers en deux ou même en une seule division.

Les années des cours de répétition par brigade, les pionniers vont avec leurs régiments de même que lors des rassemblements de division.

C'est certainement un inconvénient que, pendant six ans, ces pionniers n'aient aussi plus de cours normaux.

Cependant, lors des rassemblements de division et pendant la durée des cours préparatoires, on les groupe ordinairement en compagnie pendant 10 ou 11 jours, sauf à les rendre ensuite à

leurs régiments respectifs pour les grandes manœuvres. — Nous verrons plus loin comment cela se pratique.

Dans la règle, ils devraient rentrer à leurs compagnies, mais cela se fait rarement, car il est facile de comprendre qu'il en résulterait des inconvénients multiples au point de vue du service technique que ces hommes ont à faire. — D'autre part, les laisser réunis par détachements de régiments, de brigades ou de division, présente des difficultés au point de vue des subsistances et de la solde. C'est cependant ainsi que l'on devrait entendre l'application de la loi.

Enfin, le groupement en compagnies ou demi-compagnies, présente toujours des dificultés ; 13 sous-officiers de pionniers doivent exister à chaque division ; outre cela, on nomme des appointés de pionniers, grade admis au génie et qui remplace les caporaux, mais généralement le sergent-major et le fourrier font défaut et il faut prendre des sergents ou appointés pour remplir ces fonctions, à titre provisoire. — Plus tard, ces hommes reprennent leurs postes réglementaires; c'est un ennui pour eux et pour les officiers qui leur ont provisoirement fait remplir des fonctions supérieures.

Comprenant cela, le chef de l'arme du génie a admis que, dans chaque division, on peut nommer un ou plusieurs des sous-officiers au grade de sergent-major. Quant au fourrier, qui doit suivre des cours spéciaux, l'affaire est plus difficile, mais on tend cependant à en avoir un également, afin que quand les pionniers sont réunis par division, ils soient autant que possible régulièrement encadrés, comme doit l'être une compagnie. (La loi parle de sous-officiers mais ne désigne pas spécialement leur grade).

Quant aux appointés, l'ordonnance de 1876 en admet 2 par bataillon d'infanterie, donc 6 au détachement régimentaire et 24 pour les 4 régiments d'infanterie.

Cela en fera, avec ceux des carabiniers, 26 pour tous les pionniers de la division. — C'est un nombre tout à fait normal.

Mais dira-t-on, puisqu'il en est ainsi, pourquoi ne pas faire tout d'un temps de ces pionniers une compagnie de sapeurs, faisant partie du bataillon du génie, sauf à la disloquer lorsqu'on le juge convenable ?

Au premier abord, cela semble naturel au point de vue technique, mais nous pensons que ce qui précède et surtout ce qui suivra, démontre qu'il vaut mieux qu'il n'en soit pas ainsi.

Un autre inconvénient est le fait que les chariots de pionniers

sont au parc de division et ne sont pas prévus comme faisant partie des voitures régimentaires.

Ce qui précède explique ce que nous avons actuellement et la manière dont on a interprété les quelques notes que la loi contient relativement à ces pionniers d'infanterie.

Voyons maintenant :

b) *La manière dont cette organisation a été comprise et utilisée dans les divers rassemblements de troupes qui ont eu lieu depuis* 1875.

La loi adoptée le 14 novembre 1874 est entrée en vigueur en 1875, et cette année-là il n'y a pas eu de cours de répétition, ils n'ont commencé qu'en 1876 en renvoyant le premier cours divisionnaire à l'année 1877.

En 1876 les pionniers d'infanterie ont déjà fait des cours de répétition avec les sapeurs. Comme les anciens sapeurs de bataillon, ces pionniers étaient peu nombreux et pour la plupart insuffisamment instruits. — Les officiers qui leur furent donnés étaient quelques officiers du génie fort jeunes et des officiers d'infanterie ayant fait jadis une école dite « de sapeurs d'infanterie », école technique, il est vrai, mais qui ne durait que 21 jours.

Ceci joint à la nouveauté de la position et au fait que plusieurs officiers supérieurs d'infanterie ne savaient pas utiliser ce corps ou ne s'en occupaient pas, explique facilement qu'il n'y eut ni beaucoup d'ordre ni beaucoup de méthode dans l'utilisation de ce personnel.

Ce n'est en somme que depuis 1877 que l'on s'est décidé définitivement à suivre la méthode indiquée plus haut pour les cours de répétition, et ce n'est aussi que depuis cette année que les rassemblements divisionnaires ont eu lieu ou plutôt, pour être plus exacts, que la loi fut interprétée dès 1876 comme elle est actuellement, mais à cause des différences de vues et de difficultés d'exécution, ce n'est que petit à petit que l'exécution en a été complète.

Voyons ce qui a été fait avec les pionniers dans ces divers rassemblements.

En 1877, au cours de la V^e^ division, les pionniers d'infanterie ont fait leur cours préparatoire avec les sapeurs du génie ; ils ont eu leurs outils.

Pendant les manœuvres de la division ils étaient rentrés, conformément à la loi, aux compagnies d'infanterie. Leurs chariots d'outils, savoir, non pas 4 pour la division, mais seulement deux

anciennes voitures de sapeurs et un chariot dit de pionniers d'artillerie, ayant été réintégrés au *parc de division*, ils n'avaient que difficilement le moyen de faire des travaux et en ont peu ou point fait.

L'application trop stricte de la loi et le manque d'entente entre l'ingénieur de division, de qui relève tout le service technique de la division, le divisionnaire et son chef d'état-major semble avoir été la cause de cette utilisation faible ou nulle des pionniers d'infanterie.

En 1878, à la IIe division les pionniers d'infanterie furent réunis dès le second jour en une seule compagnie et firent un cours de répétition complet de 11 jours.

Pour les manœuvres de division, ils furent rendus à leurs corps, mais en restant par détachements de régiments; chaque détachement était ainsi sous les ordres directs de son officier et muni de son chariot d'outils, qui avait été détaché du parc. Ces chariots étaient au nombre de 4, également des anciens modèles.

Le détachement de pionniers avait été réuni pour la subsistance au premier bataillon de chaque régiment.

De cette manière, ils purent être utilisés et le furent effectivement, pas autant cependant que cela aurait été à désirer, mais à peu près autant que cela était possible, surtout en tenant compte des mouvements rapides de la division et de l'étendue des fronts occupés.

Ils furent entr'autres un jour employés à des travaux en commun avec les sapeurs et les pionniers du génie.

La troupe d'infanterie ne fut pas utilisée à des travaux de terrassements de sorte que l'on n'eut pas l'occasion de voir si les pionniers pourraient travailler avec elle et servir de chefs de groupes.

Cette manière de procéder eut quelques inconvénients au point de vue de la soldé et de la subsistance, mais s'il y avait eu meilleure entente entre les divers quartiers-maîtres, cet inconvénient aurait disparu facilement.

En 1879, à la Ire division, l'emploi des pionniers fut analogue, seulement il fut meilleur, car il avait été préparé plus longtemps à l'avance et les divers services avaient été avisés de ce fait. On avait tenu compte des expériences des deux années précédentes.

Ce fut à ce rassemblement que l'on essaya pour la première fois, un peu en grand, la méthode de porter les outils à dos d'hommes au moyen de bretelles.

Il est vrai que les capitaines des compagnies d'infanterie n'ont pas même aperçu les pionniers, qui cependant figuraient sur leur contrôle et que quelques-uns ont trouvé la chose originale.

Le service n'en a pas moins bien été.

Nous voyons donc que la bonne utilisation de ces hommes ne commence que lorsqu'ils sont groupés par détachements de régiment, car alors ils sont en nombre suffisant, ils ont leurs outils avec eux, si toutefois on les a détachés du parc, et enfin ils sont dirigés par un officier technicien qui recoit les ordres du chef de régiment.

En 1880, à la IIIe division, le cours préparatoire a été fait en réunissant les pionniers en une seule compagnie, comme cela avait eu lieu pour les rassemblements des divisions II et I; mais, pendant les manœuvres et malgré les désirs formels de l'ingénieur de division, faute d'ordres supérieurs positifs, les pionniers furent, pour la plupart, réintégrés dans leurs compagnies et pour ceux-là le travail fut *zéro.* — Dans un ou deux régiments, cependant, on les groupa, ou tout au moins on les mit par bataillon et ils purent alors rendre des services véritables.

Nous voyons donc, encore ici, qu'avec l'organisation actuelle, il faut qu'il y ait une entente spéciale entre les officiers supérieurs de la division et l'ingénieur pour que tout marche convenablement.

L'organisation elle-même ne prévoit pas les choses d'une manière assez explicite.

En 1881, à la VIIe division les pionniers ont été tous réunis pour le cours préparatoire, puis rendus à leur corps. L'ingénieur de division fit la demande au colonel-divisionnaire de donner des ordres afin que les pionniers fussent laissés en subdivisions par brigade ou tout au moins par régiment.

Ceci n'ayant été, croyons-nous, que recommandé aux brigades, il s'en suivit qu'à la 14e brigade on fit droit à cette demande, les pionniers restèrent ensemble et rendirent de fort bons services; mais à la 13e brigade, ils furent répartis de nouveau à leurs compagnies; il en résulta qu'étant commandés chaque jour ou à peu près, pour des travaux à faire à distance, ils devaient quitter le matin les cantonnements avant les autres troupes pour n'y rentrer souvent le soir que quand les vivres étaient consommés; de là un surcroît de fatigue considérable pour les hommes et des désagréments de toute nature.

Au bout d'un jour ou deux ce système fut pourtant modifié et

les pionniers de cette 13e brigade furent réunis de nouveau par régiment. Il en était résulté une perte de temps et des changements regrettables,

Les pionniers de la 14e brigade furent plus heureux et fournirent aussi plus de travail.

c) *Manière d'utiliser le mieux possible les pionniers d'infanterie sans changer la loi.*

D'après ce qui précède, nous voyons que le système admis pour nos pionniers d'infanterie est défectueux et pèche par la base; mais qu'avec de la bonne volonté et un peu de peine et surtout grâce à une bonne entente entre les divers officiers supérieurs de la division, on peut cependant se tirer d'affaire.

Si l'on veut se servir de ce qui existe et ne pas changer la loi, il faut admettre, une fois pour toutes, que les pionniers, dès leur entrée au service sont séparés de leurs compagnies et réunis par détachements de régiments sous les ordres de l'officier de pionniers, qui lui, reçoit ses ordres du chef de régiment ou de l'ingénieur de division, suivant les cas.

Il faut que, dès l'origine, les quartiers maîtres des bataillons et du régiment prennent leurs mesures en conséquence et les questions de subsistance et de solde se règleront sans trop de difficultés.

Il faut aussi, dès l'origine du service, amener à chaque régiment le chariot d'outils qui lui appartient, pour ne le rendre au parc qu'une fois le service achevé.

De cette manière, quand le besoin s'en fera sentir, on pourra promptement grouper les pionniers par brigade ou même par divison.

Quant au cadre des sous officiers, il faut qu'au moins un des sous-officiers de la division soit sergent-major et si l'on pouvait en avoir deux, ce ne serait pas un mal. Il faudrait aussi avoir un fourrier, ou tout au moins prévoir, dans le choix des appointés, le cas où l'un d'entre eux aurait à remplir ces fonctions.

De cette manière, en cas de besoin, on pourrait facilement faire un ordinaire à part pour les pionniers, sans devoir recourir à des stratagèmes compliqués et qui sont loin de faciliter le service.

Nous croyons qu'en prenant les mesures indiquées ci-dessus, qui, en somme, rentrent aussi bien dans l'esprit de la loi que

tout ce que l'on a pratiqué jusqu'à maintenant, on peut arriver à utiliser convenablement nos pionniers.

Si une fois on en a besoin d'une manière plus spéciale dans un bataillon, on lui en envoie un détachement suffisant sous la conduite d'un sous-officier capable et énergique et une fois le travail fait, ce sous-détachement rentre avec les autres pionniers restés ensemble.

Mais ce système, nous nous empressons de le reconnaître, n'est qu'un moyen-terme et si l'on pouvait changer les dispositions de la loi, ce serait infiniment préférable. — Nous en arrivons donc à voir :

d) *Comment il faudrait modifier la loi dans le cas où l'on pourrait le faire.*

Ce qui précède nous dispense de plus amples développements et nous pouvons nous borner à dire que nous désirons garder les pionniers d'infanterie et non, comme cela a déjà été proposé, les réunir au bataillon du génie, pour former une quatrième compagnie de ce bataillon.

Le bataillon du génie a, selon nous, sa mission bien déterminée et il faut le laisser tel qu'il est. Les pionniers d'infanterie sont utiles dans les brigades et les régiments ; il faut donc les y conserver ; mais alors il faut les organiser comme suit :

Les enlever aux compagnies et aux bataillons et dire :

Le régiment d'infanterie se compose de :

a) Trois bataillons d'infanterie ;

b) Un détachement de pionniers du génie existant comme corps spécial relevant, pour l'administration, du quartier-maître du régiment.

Ces pionniers auraient leur chariot d'outils avec eux comme voiture de corps et non plus au parc de la division.

Ce détachement ferait son ordinaire à part ou serait attaché à une compagnie quelconque d'un bataillon suivant les ordres du chef de régiment.

Ce détachement se composerait d'un officier, capitaine ou premier lieutenant, de trois sous-officiers, dont l'un peut être sergent-major au besoin ; de 48 appointés ou soldats.

Le bataillon de carabiniers et les bataillons supplémentaires auraient chacun ;

Un sous-officier de pionniers ; 16 appointés ou soldats.

Les pionniers des carabiniers et des bataillons isolés seraient

réunis aux pionniers d'un des régiments de la division, à moins que ces bataillons ne soient chargés d'une mission spéciale, cas auquel ils reprendraient leurs pionniers qui feraient alors momentanément leur ordinaire avec une compagnie du bataillon.

Nous voyons que de cette manière tout se concilierait parfaitement et que nos pionniers d'infanterie pourraient ainsi produire le maximum d'effet utile. — Nous ne les verrions plus embarrassant les officiers des corps d'infanterie et se promenant sans occupations déterminées. Nous appelons de tous nos vœux une réorganisation semblable.

e) *Comment faut-il recruter, choisir et instruire les pionniers d'infanterie, soldats, sous-officiers et officiers ?*

Les pionniers d'infanterie, comme c'est le cas aujourd'hui, doivent être recrutés comme les sapeurs du génie et faire la même école que ceux-ci.

Pendant l'école, on les répartirait au bataillon du génie ou au régiment d'infanterie, en tenant compte en premier lieu de l'arrondissement de recrutement auquel ils appartiennent. Le fait d'avoir à tenir compte d'un arrondissement de régiment au lieu d'un arrondissement de bataillon, comme c'est le cas actuellement, facilitera les choix et le recrutement lui-même.

Il faut en outre tenir compte autant que possible de la nécessité d'avoir dans un détachement de régiment des hommes de professions variées.

Il serait bon aussi de pouvoir choisir, pour les pionniers d'infanterie, des hommes ayant plus d'initiative personnelle que les sapeurs. Mais si on les groupe par régiment, ce ne serait plus aussi nécessaire.

Au surplus, cette condition est difficile à remplir, car celle de l'arrondissement prime toutes les autres et d'autre part il ne faudrait pas priver les sapeurs de tous les hommes de choix.

Quant aux sous-officiers, on les choisira les meilleurs possibles et c'est alors surtout le cas de tenir compte des hommes ayant de l'initiative. En effet, les sous-officiers auront souvent à conduire des petits détachements isolés soit de pionniers, soit de soldats d'infanterie.

Le choix des sous-officiers est facilité par la possibilité de faire des permutations entre les pionniers et les sapeurs. — Le cas s'est déjà présenté,

Pour les officiers, on a fait jusqu'à maintenant un peu comme

on pouvait, mais actuellement que les cadres sont plus complets, on place aux pionniers d'infanterie des premiers lieutenants et capitaines et bientôt il n'y aura plus de lieutenants revêtant ces fonctions.

Comme nous l'avons dit plus haut, on cherche également à avoir dans chaque division au moins un des quatre officiers de pionniers qui soit capitaine.

Ces officiers sont beaucoup plus abandonnés à eux-mêmes que les officiers du bataillon du génie et ils doivent remplir, vis-à-vis du régiment, le rôle d'un conseil technique et d'un ingénieur de régiment.

Ils sont en quelque mesure pour les affaires techniques, un officier d'état-major de régiment.

Mais puisqu'ils doivent remplir ces conditions multiples et difficiles, il faut aussi qu'on leur fasse leur place et qu'on ne les utilise pas, sous prétexte qu'ils sont montés, comme des estafettes et porteurs d'ordres.

Il ne faut pas que l'on pense qu'ils peuvent être employés à telle ou telle fonction à défaut d'un dragon ou d'un guide.

III. Outillage dont les pionniers et les troupes d'infanterie disposent et pourront disposer.

Ce que nous allons dire fait, en partie, double emploi avec le travail « de la fortification du champ de bataille » mais nous espérons que l'on voudra bien nous pardonner de puiser à cette source, qui en somme appartient maintenant à tous les officiers de la Section vaudoise.

Ce que nous possédions jusqu'à l'année dernière se compose à *titre provisoire* pour les pionniers d'infanterie et de division :

1° de 2 ou 3 chariots de sapeurs; *

2° de 1 chariot d'outils de pionniers d'artillerie.

Ces quatre voitures contiennent :

Pelles.	Pioches et pics.	Haches.	Scies.
237	107	89	49

plus un certain nombre de serpes.

Elles contiennent encore, les chariots de sapeurs surtout, un grand nombre d'outils divers pour menuisiers et charpentiers, mineurs, etc., qui sont peu utiles aux pionniers.

* Ce provisoire n'existe plus au moment où nous publions cet article.
Le définitif est entré en vigueur et nous possédons actuellement 32 chariots de pionniers d'infanterie, soit 4 par division.

Nous voyons qu'actuellement déjà il y a plus d'outils de terrassiers qu'il n'en faut pour les pionniers eux-mêmes, (puisqu'ils ne sont que 225 soit 200 à 210 portant outils) et qu'il en reste à distribuer à l'infanterie avec le secours de laquelle nos pionniers doivent souvent travailler.

L'infanterie commence à être pourvue de pelles portatives.

Actuellement, il y a des ordonnances rendues et nous arrivons bientôt au moment où nous serons aussi bien, si ce n'est mieux pourvus d'outils qu'aucune des armées de l'Europe.

Les nouveaux chariots d'outils de pionniers ont fait leur apparition aux deux derniers rassemblements de troupes et vont prochainement être distribués à toutes les divisions. Il y en a déjà 16 d'achevés. En outre une ordonnance du 27 mai 1880 donne des outils à placer à chaque chariot de bataillon et fixe le nombre d'outils portatifs à remettre à l'infanterie. Il s'en suit que nous sommes près d'avoir (toujours en laissant de côté la nomenclature des outils trop spéciaux dont le nombre est du reste beaucoup diminué dans les nouveaux chariots) :

Aux 4 chariots de pionniers :

Pelles rondes	Pioches.	Haches.	Scies.	
800	400	160	60	Scies articulées, scies à main et passe-partout.

Aux 13 chariots de bataillon d'infanterie, fusiliers et carabiniers :

260	130	130	65	
1060	530	290	125	Total de grands outils.

En faits d'outils portatifs l'infanterie aura :

40 pelles, 20 pics et 8 haches par compagnie ce qui fait au total :
2080 1040 416.

Il y aura donc des outils en suffisance pour mettre en œuvre par l'infanterie seulement soit pionniers, fusiliers et carabiniers :

1060 + 2080 =	3140	hommes munis	de	pelles diverses
530 + 1040 =	1570	»	»	pioches et pics
290 + 416 =	706	»	»	haches
	125	»	»	scies, environ
	5541	travailleurs au total.		

Il est vrai que dans les terrains forts, les petits outils, qui sont les plus nombreux, ne seront que d'un emploi très restreint, mais malgré cela nous serons amplement pourvus.

Notons encore que ces chariots contiennent chacun 70 paires de bretelles pour le transport d'outils à dos d'hommes. Chacune de ces paires de bretelles est faite pour deux outils, soit pelle et pioche, ou pelle et hache.

Dans chaque chariot, il y a donc de quoi faire transporter à dos d'homme 140 outils; pour les 4 chariots cela fait 480 outils.

Les sous-officiers peuvent facilement transporter avec eux les scies articulées. — Outre cela les chariots de pionniers contiennent des cordages, des clameaux et des clous pour la construction des ponts de circonstance et de tous les outils nécessaires aux principaux travaux de charpente.

On pourra faire des terrassements, des abatis, des ponts de circonstance, percer des créneaux dans les murs, mettre en état de défense les villages, lisières de forêts, etc., etc.; il n'y a qu'à savoir s'en servir.

Si l'on réunissait les pionniers de l'infanterie au génie, comme cela a déjà été proposé, on priverait subitement l'infanterie de la plupart de ses grands outils et aussi de ses meilleurs travailleurs, de même que des hommes habitués aux travaux spéciaux. — Ayons ces hommes sous la main et ne faisons rien pour les renvoyer trop vite au génie; au contraire, conservons-les.

IV. Travaux exécutables par les pionniers seuls ou par les pionniers travaillant avec l'infanterie.

Ici encore nous pourrons être très brefs et renvoyer au travail de « Champ de bataille ».

Nous diviserons cependant ce chapitre en deux sous-titres :

a) *Travaux exécutables par les pionniers seuls.*

Les pionniers seuls, au nombre d'environ 200 hommes portant outils, peuvent faire des retranchements légers et rapides, ayant de 150 à 200 m. de front.

Ils peuvent ensuite créer des abatis et divers obstacles à l'approche et s'ils en ont le temps, ils perfectionneront leurs ouvrages par des revêtements et autres travaux spéciaux.

Les pionniers, livrés à eux-mêmes, peuvent par détachement de division ou de brigade ou même encore de régiment, construire de toutes pièces des ponts de circonstance, rétablir des ponts détruits, rétablir ou créer des voies de communication; enfin faire tous les travaux de bivouac ou de campement nécessaires

aux troupes dont ils dépendent. S'il y a des campements de plus longue durée, ils peuvent construire des baraques et faire les abris couverts nécessaires à un long séjour de troupes et à la défense opiniâtre et prolongée d'une position.

Renvoyer ces hommes au génie, sous prétexte que, d'après la loi actuelle, on rencontre quelques difficultés dans leur organisation, en ce qui concerne la subsistance et la solde, serait une grave faute.

Le génie n'est pas si loin, nous dira-t-on, et on les aura vite. C'est vrai, mais lorsqu'on les demandera, ils pourront être occupés à d'autres travaux ; enfin, pourquoi ne pas les avoir toujours sous la main et combiner leur action technique avec le service tactique de l'infanterie ?

Il peut résulter de cette union de grands avantages et cette union de travail et d'idées sera très difficile à obtenir si l'on n'a ces pionniers que comme détachements momentanés d'un bataillon du génie, qui lui est un autre corps.

Gardons aussi les outils au régiment.

Quand on peut être indépendant, pourquoi ne pas l'être ?

b) *Travaux exécutables par les pionniers et les soldats d'infanterie.*

D'après le nombre d'outils disponibles, nous voyons quelle quantité considérable de travailleurs peuvent être mis en ligne.

Même sans compter les outils portatifs, en supposant que nous travaillions dans des terres de force moyenne, il y aura possibilité d'établir en peu de temps des lignes de défense formant un front total de 1500 mètres.

Avec les outils portatifs on pourra faire en avant de ce front principal quelques embuscades et en arrière des abris pour les secondes lignes.

Il y aura en outre des haches et des scies pour faire des abatis.

Les soldats d'infanterie feront les terrassements proprement dits et couperont les arbres et branches, les pionniers règleront les travaux, les achèveront, fixeront les abatis au sol et quoique cela ait été critiqué l'année dernière, nous prétendons encore que quelques-uns d'entr'eux et spécialement les appointés et sous-officiers pourront fonctionner comme chefs d'escouades de soldats d'infanterie. — C'est le but que le génie cherche à atteindre.

Les officiers d'infanterie surveilleront la marche générale du travail et les officiers des pionniers donneront la direction tech-

nique, feront les tracés et conduiront l'exécution proprement dite, l'emploi des profils, etc.

De cette manière, en mettant tout en œuvre, une division (l'artillerie travaillant à part pour elle) pourra en deux heures se faire des retranchements bien suffisants pour résister à un premier choc.

En quatre heures, elle exécutera quelque chose de convenable et en huit heures une défense tout à fait solide.

Pendant ce temps, le génie, s'il ne fait pas des ponts d'ordonnance et de circonstance, des voies de communication et des télégraphes, pourra être chargé des points principaux et destinés à être les plus forts.

Nous pouvons donc dire que l'infanterie peut, dans bien des cas, se passer du secours du génie, si elle sait bien tirer parti de son personnel et de son matériel d'outils.

Mais alors pourquoi faut-il que ces pionniers soient des soldats du génie ?

Nous répondrons que cela ne serait pas indispensable dans une armée permanente, où l'on a du temps devant soi pour l'instruction de la troupe et où, comme nous avons vu que c'est le cas en Russie, en Allemagne et en France, on peut détacher pendant 50 à 60 jours chaque année un certain nombre d'officiers et de sous-officiers d'infanterie à des cours spéciaux; mais chez nous il en est autrement et nous devons agir d'après les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons.

Réunir d'une manière définitive des pionniers au génie serait un changement des conditions tactiques dans lesquelles se trouve l'infanterie.

V. Résumé et conclusions.

Nous pourrions à la rigueur nous passer de faire des conclusions nouvelles, ce qui a été dit précédemment étant, croyons-nous, assez clair et positif; mais afin de simplifier la discussion qui devra suivre la lecture de ce travail nous le faisons cependant.

Nous avons donc des pionniers qui sont des soldats du génie détachés à l'infanterie.

Ces soldats sont bien instruits et seront prochainement pourvus de tous les outils nécessaires.

Caisse de devant.

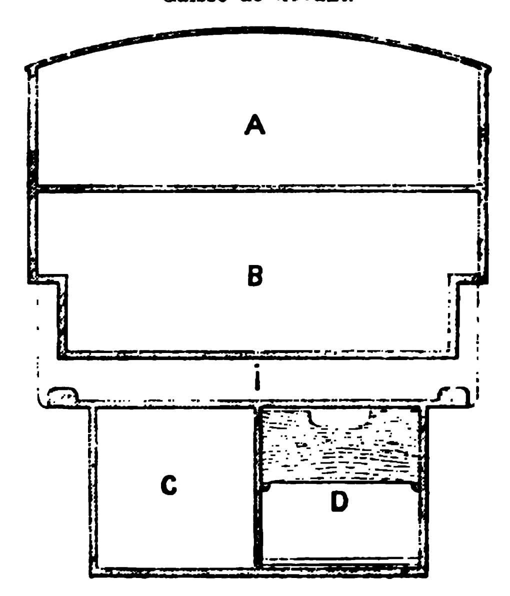

Caisse de derrière.

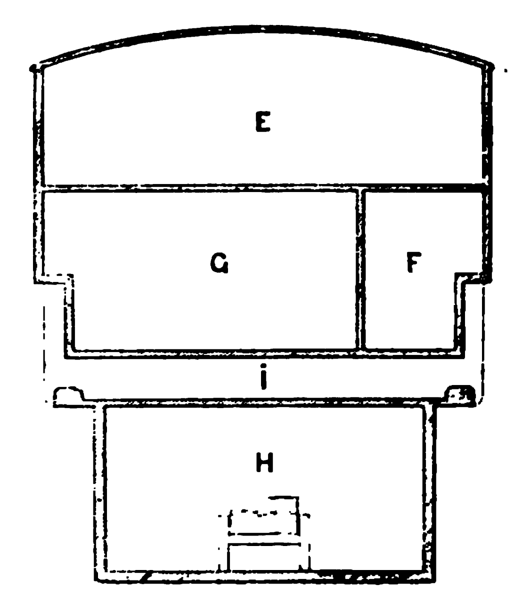

ÉTAT

DE

l'équipement du Chariot des pionniers d'infanterie.

:AISSE SUPÉRIEURE DE DEVANT.	
Compartiment du haut A.	Etat normal
s rondes	100
Compartiment du bas B.	
:lles porte-outils	70
:AISSE INFÉRIEURE DE DEVANT.	
Compartiment de droite C.	
eaux, droits	20
eaux, contournés à gauche.	10
eaux, contournés à droite .	10
en fer	4
fer recuit n° 13 ou n° 14, kg.	5
Compartiment de gauche D.	
Dans la caisse:	
forgés de 200 mm. de long.	100
forgés de 120 mm. de long.	100
forgés de 90 mm. de long.	500
Sur la planchette:	
es à main	8
res de 15, 20, 25 et 30 mm. diamètre et 50 cm. de long.	4
iées pour tarières . . .	4
ux à un biseau de 24, 30 et nm. de large	3
plate pour scies passe-part.	1
triangulaire pour scies à in, grande	1
triangulaire pour scies à in, petite	2
lle	1
ie à gauche pour scies se-partout	1
ie à gauche pour scies à ins	1
es à affiler	2
iliere de 20 m.	1

3. CAISSE SUPÉRIEURE DE DERRIÈRE.	
Compartiment du haut E.	Etat normal
Pelles rondes	100
Compartiment de droite et du bas F.	
Fourreaux de pioches. . . .	30
Fourreaux de cognées. . . .	30
Compartiment de gauche et du bas G.	
Lignes de halage, courtes de 30 m	2
Commandes de brêlage . . .	40
4. CAISSE INFÉRIEURE DE DERRIÈRE H.	
Cognées	32
Pieds de chèvre et pals-fer . .	4
Masses en fer de 5 kg. . . .	2
Scies à main	5
Sur la planchette:	
Scies articulées	8
Poignées en bois pour scies articulées	16
5. COMPARTIMENT LATÉRAL I.	
Pioches	100
6. A L'EXTÉRIEUR.	
Scies passe-partout.	2
Hache	1
Cric	1
7. ÉQUIPEMENT DU CHAR.	
Boîte à graisse avec spatule et courroie	1
Lanterne avec sac et panier . .	1
Anneau à glace.	1
Volée de devant.	1
Cadenas	1

LE MATÉRIEL DE NOTRE ARTILLERIE DE POSITION

On sait que les Chambres fédérales vont être nanties, au cours de la session de juin probablement, d'une demande de crédit de 5 millions de francs destinés à l'achat d'un nouveau matériel pour notre artillerie de position.

Cette somme ayant pu passer pour exorbitante aux yeux de bien des gens, il nous a paru utile de renseigner l'opinion, autant qu'il est en notre pouvoir, en montrant l'étendue de la lacune qu'il s'agit aujourd'hui de combler dans l'organisation de notre défense nationale. Nous tenterons de le faire en nous aidant du Message, très complet et fort bien étudié, que le Conseil fédéral vient d'adresser aux Chambres sur cette grave question.

La loi militaire de 1874 a créé dans notre artillerie suisse 25 compagnies dites *de position*, 10 dans l'élite et 15 dans la landwehr. Chacune de ces compagnies compte 122 hommes, soit en tout 3000 hommes environ. En temps de guerre, cet effectif pourrait être notablement augmenté par l'adjonction de volontaires ou de soldats du landsturm qui feraient dans les batteries le service du transport de la munition et en général tout ce qui n'exige pas de connaissances spéciales. Ce renforcement éventuel était bien dans la pensée du législateur puisque sur les 122 hommes que compte normalement la compagnie, on a prévu 30 sergents et appointés, proportion de gradés évidemment trop forte et calculée au moins pour un effectif double.

Même avec son effectif restreint, une compagnie est capable de faire le service de 10 bouches à feu. Il faudrait donc au minimum 250 pièces pour armer cette fraction si importante de notre artillerie.

Nos fantassins sont munis depuis longtemps d'une arme qui compte parmi les meilleures de l'Europe; nos batteries de campagne ont un matériel excellent ; on n'a rien épargné pour mettre nos troupes du génie, nos compagnies d'administration même à la hauteur des exigences modernes. Notre artillerie de position a donc le droit de demander qu'on s'occupe enfin d'elle. Elle le peut d'autant mieux que de longs essais, d'innombrables expériences ont précédé sa demande, que la question a été examinée sous toutes ses faces et que les Conseils peuvent se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Avant de passer à l'étude du matériel, il importe de fixer le rôle qui incomberait à l'artillerie de position, dans la défense de notre territoire et de détruire une idée fausse qui a cours dans le public à ce sujet.

On entend dire que si les Chambres accordent le crédit demandé, ce sera un premier pas de fait dans la voie de la fortification; que lorsqu'on aura des canons à grande portée, il faudra des forts pour les utiliser.

Rien n'est plus faux. L'artillerie de position, telle que l'a créée la loi de 1874, ne saurait être chargée de la défense des fortifications permanentes qu'on serait tenté de construire dans notre pays. Elle doit au contraire défendre les fortifications de campagne, les petits ouvrages tels que barrages de vallée et têtes de pont et surtout les positions les plus importantes. Elle agira souvent de concert avec l'artillerie de campagne et, sans être manœuvrière, elle devra être mobile, pour se jeter rapidement dans la position à défendre. Ce ne sont pas là les qualités d'une artillerie de forteresse et il n'est nullement question de créer chez nous quelque chose d'analogue à ce qui existe sous ce nom chez les grandes nations qui nous avoisinent.

Dans l'état actuel des choses notre artillerie de position possède le matériel suivant :

118 canons de 12 cm.
43 » 10,5 cm., et
45 » 8 cm.,

soit en tout 206 canons rayés se chargeant par la culasse, auxquels il faut ajouter, comme pièces lisses :

46 obusiers de 16 cm. (autrefois de 24 livres) et
10 mortiers de 22 cm. (» de 8 pouces).

Examinons la valeur de ce matériel.

Les canons de 8 et de 10 cm. sont ceux de l'artillerie de campagne; ils sont donc ici hors de cause et nous n'en parlerons pas. Ce sont du reste pour la plupart des pièces constamment en usage dans les écoles et les cours de répétition et qui d'ici à peu d'années devront être mises au rebut.

Quant aux obusiers de 16 cm., il y a longtemps qu'on aurait cessé de s'en servir si on n'avait pas voulu brûler un vieux stock de munition. Ils n'auraient une valeur quelconque que dans une guerre de siège pour le flanquement des fossés ou pour la défense rapprochée à mitraille. — Nous ne mentionnerons aussi que pour mémoire les mortiers lisses de 22 cm. Ils ne présen-

tent plus qu'un intérêt rétrospectif et leur rôle se borne depuis longtemps à orner les portes de nos arsenaux.

Il ne reste donc comme matériel de position encore valable que les 118 canons de 12 cm.

Ces canons sont d'anciennes pièces lisses de 12 livres qui, en 1866, ont été transformées en canons rayés se chargeant par la culasse. Un petit nombre seulement, trop usés, ont été refondus. On les distingue facilement à leur culasse plus renforcée et à l'absence d'anses vers les tourillons. Le projectile pèse 14,2 kil., la charge est de 1,06 kil. et la vitesse initiale 282 mètres.

A l'époque de sa création, cette pièce n'était point une des plus mauvaises qui existassent. Elle équivalait à peu près à celle de même calibre de l'artillerie allemande qui a joué un assez grand rôle en 1870 dans le siège des forteresses françaises. A ce moment aussi nos pièces légères étaient tout à fait à la hauteur du matériel étranger et l'on n'avait plus guère à souhaiter qu'un accroissement numérique des bouches à feu et de la munition disponibles.

Mais de très grands progrès ont été accomplis dès lors. Dans la décade de 1870 à 1880, la metallurgie, et avec elle toute la technique de l'artillerie, a marché à pas de géants. Notre matériel de campagne, le premier de l'Europe en 1871, a passé au dernier rang. L'Allemagne en 1873, l'Autriche en 1875, la France en 1880, nous ont laissé bien loin derrière elles. En même temps ces grandes nations s'occupaient de plus en plus de leur artillerie de siège ou de forteresse et la munissaient de canons toujours plus puissants. On a passé successivement du 12 cm. au 15, du 15 au 21, du 21 au 28. Actuellement la pièce de 15 cm. forme dans tous les pays la base des parcs de siège.

En même temps qu'on employait des calibres de plus en plus forts, on augmentait dans une proportion notable le rendement des anciens canons. Les charges étaient augmentées, les projectiles modifiés, les vitesses initiales considérablement accrues. On peut mesurer l'étendue du chemin parcouru en comparant les qualités balistiques de notre 12 cm. avec celles de la pièce de même calibre construite il y a peu d'années par Krupp et expérimentée dernièrement à Thoune. Voici les chiffres relatifs à ces deux canons :

	Canon suisse de 12 cm.	*Canon Krupp de 12 cm.*
Vitesse initiale	282 m.	476 m.
Vitesse restante à 3000 m.	180 m.	269 m.
Force vive en tonne-mètres à la bouche.	57,5	189,3.
Angle de départ à 1000 m.	3°51′	1°33′
Angle de chute à 1000 m.	4°14′	1°50′
Espace dangereux à 1000 m.	24,5 m.	56 m.

Les différences entre les deux colonnes de chiffres sont très grandes. On les trouverait plus considérables encore si nous comparions les données relatives à la précision du tir. Il est du reste inutile d'insister. Tous les officiers qui ont exécuté des tirs avec la pièce qui constitue à l'heure présente le seul armement de notre artillerie de position, savent qu'à partir de 2000 m. elle serait incapable de lutter même avec notre nouveau canon de 8 cm. de campagne.

En somme nous ne disposons actuellement, pour armer les 3000 hommes de notre artillerie de position, que de 118 bouches à feu, inférieures de beaucoup, non seulement à tous les canons de même calibre de l'étranger, mais encore à notre propre artillerie de campagne. Ces bouches à feu proviennent de la transformation d'anciennes pièces lisses ; elles ne sont par conséquent susceptibles ni d'une transformation nouvelle, ni d'un renforcement quelconque. Il ne reste qu'à créer un matériel nouveau.

C'est le but du crédit de 5 millions de francs qui va être demandé aux Chambres.

Au sujet de ce nouveau matériel, le Message du Conseil fédéral s'exprime du reste comme suit :

Notre artillerie de position a besoin des pièces rayées suivantes, se chargeant par la culasse :

1. Comme pièce principale, un fort canon pour le tir à démonter, mais dont le poids ne doit pas dépasser 3000 kg., et dont le projectile, de 16 kg. au moins, reçoive une vitesse initiale de 470 m. au moins ;

2. Comme pièce secondaire, un canon pour le tir de jet, de la forme d'un mortier, tirant le même projectile que la pièce principale jusqu'à 2500 m. au moins ;

3. Comme pièce de position légère, un canon remplissant au minimum les mêmes conditions que la nouvelle pièce de campagne.

Quant aux détails de construction de ces nouvelles pièces, on se demande tout d'abord quel calibre il y a lieu de donner à la pièce

lourde et au mortier, qui doivent tirer le même projectile. L'étude de l'armement de l'artillerie de siège des Etats voisins démontre qu'en général on a choisi le calibre de 12 cm. pour les pièces tirant un projectile du poids de 16 à 20 kg. Dans l'intervalle, on s'est demandé si un calibre réduit à 10,5 cm. ne pourrait pas suffire, mais la comparaison des avantages et des inconvénients des deux calibres, ainsi que les essais comparatifs auxquels la commission d'artillerie avait soumis les pièces de position Krupp, de 10,5 et de 12 cm., essais qui ont donné de meilleurs résultats quant au service de la pièce et quant à l'effet des projectiles du canon de 12 cm., ont abouti à la proposition de donner la préférence au calibre de 12 cm., avec un projectile du poids de 18 kg. et une charge de poudre qui lui donnerait une vitesse initiale d'au moins 480 m. Dans ces circonstances, cette pièce lourde de position ne le cèderait en rien aux plus fortes pièces de 12 cm. de l'etranger.

Quant à l'acquisition des nouveaux canons de 12 cm., nous serons d'abord obligés d'avoir recours à ceux en acier fondu de Krupp, mais, plus tard, et après quelques essais, on pourra sans doute aussi faire fabriquer des canons en bronze comprimé dans le pays même.

Le nouveau mortier de 12 cm. se chargeant par la culasse pourra être fabriqué en bronze comprimé dans le pays, ce qui sera d'autant plus facile que ce canon est plus petit et plus léger et qu'il ne supporte pas une forte charge.

Comme nouvelle pièce de position légère, on peut adopter d'emblée le canon de 8,4 cm., avec les mêmes dispositions et la même munition que la nouvelle pièce de campagne de 8,4 cm. et l'affût de position exhaussé. Le nouveau canon de campagne de 8,4 cm. ne le cède en rien aux nouvelles pièces de campagne de l'étranger, et il se distingue par un tir à shrapnels des plus efficaces et des plus sûrs. Ce serait une complication inutile que de vouloir introduire un calibre spécial et une munition particulière pour la nouvelle pièce légère de position, car, en temps de guerre. il arrivera assez souvent que l'artillerie de campagne et de position agissent simultanément, et il est bon dès lors qu'elles se prêtent un concours mutuel pour le remplacement de la munition. Quant à la construction dans le pays des nouveaux canons de 8,4 cm , en bronze comprimé, elle a déjà été commencée.

On se servira pour toutes ces pièces des projectiles ordinaires, obus et shrapnels, auxquels on ajoutera une petite quantité de boîtes à balles pour les pièces de position légères qui, en cas de brusque surprise, seront les premières à intervenir dans la défense. Pour la pièce lourde, le shrapnel, en raison de sa destination, doit faire place à l'obus, et cela d'autant plus que, contre des buts animés, on a prévu la pièce légère avec son shrapnel. La pièce lourde n'aura donc besoin de ses shrapnels que pour le tir assez rare contre des buts

ıés, à grande distance, hors de la portée du tir à shrapnel de la ɜ légère, et c'est pourquoi son approvisionnement de shrapnels ra se borner au $^1/_4$ de son équipement de munition.

ı shrapnel en acier, avec une forte charge intérieure, a, pour le tier, une importance beaucoup plus grande que l'obus ; le mor-est, en effet, principalement destiné à atteindre les troupes enne-ı cachées derrière des abris. Il faut donc compter pour le mor-un shrapnel pour deux obus. Quant à la pièce de position légère est principalement destinée à tirer contre des buts vivants, le pnel acquiert, en revanche, une bien plus grande valeur que l'o-car celui-ci ne servira qu'à régler le tir, ainsi que dans d'autres tout à fait exceptionnels ; il sera donc suffisamment représenté ı la proportion d'un obus sur 4 shrapnels et boîtes à balles.

ɜs pièces de position que nous possédions jusqu'ici se chiffrent · environ $^1/_2$ de pièces lourdes, $^1/_6$ de pièces pour le tir de jet siers et mortiers) et $^1/_3$ de pièces légères. Cette proportion nous ît aussi devoir être maintenue pour le nouvel armement de l'ar-·ie de position, non seulement en raison de l'importance des rses pièces, mais aussi en raison du rôle que l'artillerie de po-n est appelée à remplir en temps de guerre. En fixant à 250 le bre des nouvelles pièces de position à acquérir, cet armement se posera de

125 canons de 12 cm.
50 mortiers de 12 cm.
75 canons de 8,4 cm.

Total, 250 pièces.

ıant à l'équipement de munition, la loi militaire se borne, me nous l'avons déjà dit, au chiffre modeste de 200 coups par e, tandis qu'il est de 400 par pièce de campagne.

ıns les états voisins, qui ont les expériences de la guerre pour on trouve la proportion inverse ; les pièces de siège et de forte-e sont dotées de bien plus de munition que les pièces de cam-ıe.

ıns l'artillerie anglaise, chaque pièce de siège reçoit 500 coups me premier équipement de munition.

artillerie russe compte pour chaque canon de siège 1000 coups our chaque mortier 700 coups pour le tir de jet.

ɜ parc de siège de l'artillerie italienne conduit 1100 coups par e, emballés en partie dans les voitures et en partie dans des ses transportées par chemin de fer.

ıns l'artillerie de siège allemande, on a organisé 5 parcs de siège 0 pièces chacun, dont 2 de réserve. Chaque canon a 1000 obus)0 shrapnels, et chaque mortier 1000 obus. Par pièce de forte-e, on compte 600 obus et 100 shrapnels, et par mortiers 500 s.

Dans l'artillerie française, on avait fixé autrefois 920 coups par pièce lourde de siège (15 cm.), 1100 coups par pièce légère (14 cm), 900 coups pour obusier et de 750 à 1000 coups pour le tir de jet des mortiers. Le nombre des coups pour chaque pièce du front d'attaque d'une grande forteresse était de 1000 par canon, 800 par obusier, 800 à 1000 par mortier.

L'équipement en munition de l'artillerie de campagne dans les batteries, au parc et dans les dépòts de munition des puissances étrangères, ne compte jamais plus de 400 coups en moyenne.

Le contingent de munition de l'artillerie de campagne est pareil à celui de l'étranger, mais il est beaucoup moins élevé, exceptionnellement bas et insuffisant pour notre artillerie de position.

Afin de prévenir dans une certaine mesure les conséquences de cet inconvénient absolument réel de ne disposer que de 200 coups par pièce de position, équipement beaucoup trop réduit et qui suffirait à peine pour un feu continu de 2 fois 24 heures seulement, il est absolument nécessaire d'augmenter l'équipement de munition et de conserver au dépôt des projectiles bruts un approvisionnement de 100 projectiles par pièce, mais non achevés, plus les amorces, etc.

Si notre artillerie de position doit résoudre la tâche qui lui incombe, l'existence seule de certains approvisionnements de munition ne suffit évidemment pas pour cela, car il faut encore disposer de moyens pour transporter cette munition, le plus rapidement possible, sur les points où l'on a besoin de s'en servir, tout en la garantissant en même temps de toutes les influences de l'humidité, de toute secousse et de toute commotion pendant le transport. Pour cela, il nous faut un certain nombre de voitures disposées de la même manière que les caissons de l'artillerie de campagne, plus un grand nombre de caisses à projectiles et à charges au moyen desquelles la munition puisse être transportée par les chemins de fer ou par les chars des campagnards. Pour éviter de trop grands frais, on a l'intention d'utiliser, commme voitures, les 200 caissons des pièces de position actuelles, plus les anciens chariots de fusées et les anciens caissons Gribeauval, au nombre de 50, ensorte qu'on pourra affecter au moins un caisson à chaque pièce.

La possession des approvisionnements nécessaires en munition n'est pas encore une garantie de l'emploi efficace des pièces de position, si l'on ne dispose pas en même temps des outils de pionniers, des bois de platteformes, d'artifices, d'outils divers, etc.

Il faut enfin pourvoir aussi à ce que les communications se fassent rapidement et commodément, car dans des positions importantes et étendues, défendues par l'artillerie de position, il faut que l'action des batteries séparées les unes des autres soit uniforme, et pour cela il faut qu'elles soient en communication entre elles, ainsi qu'avec le supérieur qui les commande ; il faut aussi qu'elles soient en

mesure d'éclairer suffisamment loin le terrain situé dans la ligne de feu, afin de découvrir les mouvements et les travaux de l'ennemi pour pouvoir les bombarder pendant la nuit. Les communications les plus rapides et les plus commodes se font par le télégraphe et par le téléphone ; leur emploi doit aussi être introduit chez nous, comme dans l'artillerie de position des états voisins, et il faut aussi que l'on puisse disposer de la lumière électrique pour éclairer complètement pendant la nuit le terrain de la position que l'on a devant soi. L'emploi de la lumière électrique en temps de guerre est déjà assuré par les nouveaux appareils à cet usage, ensorte qu'on ne peut pas s'abstenir de les utiliser. Il faudra donc aussi se procurer, pour l'équipement de l'artillerie de position, les appareils nécessaires au service du télégraphe, du téléphone et de la lumière électrique, quelque modeste que soit d'ailleurs cette acquisition.

Les frais des acquisitions projetées se devisent en résumé comme suit :

I. *Pièces et équipements :*		
125 pièces de 12 cm. (dont 4 existent déjà) à fr. 9000	Fr.	1,089,000
Affûts et avant-trains	»	553,000
Equipements, bois de plate-formes, chèvres	»	114,750
50 mortiers rayés de 12 cm. avec affûts, etc.	»	300,000
75 canons de 8,4 cm , à fr. 4800	»	360,000
Affûts, avant-trains et équipements . . .	»	142,500
	Fr.	2,589,250
II. *Munition :*		
Pour les canons de 12 cm.	»	1,238 500
Pour les mortiers de 12 cm.	»	469,400
Pour les canons de 8 cm.	»	354,975
III. *Service du transport de la munition :*		
Transformation d'anciennes voitures à munition et acquisition de coffres neufs . . .	»	131,875
IV. *Outils de pionniers et appareils divers :*		
Chariots à outils de pionniers, forges de campagne, fourgons, appareils électriques, etc.	»	154,000
Total général,	Fr.	4,938,000

Les dépenses qu'exige le nouvel armement de notre artillerie de position sont grandes et nécessitent un lourd sacrifice que la Confédération doit s'imposer pour conserver et augmenter ses moyens de défense. Quelque lourd que soit ce sacrifice, il est devenu indispensable et il doit être fait, afin qu'en temps de guerre, notre artillerie de position soit complètement à la hauteur de sa tâche, que la dé-

lourde et au mortier, qui doivent tirer le même projectile. L'étude de l'armement de l'artillerie de siège des Etats voisins démontre qu'en général on a choisi le calibre de 12 cm. pour les pièces tirant un projectile du poids de 16 à 20 kg. Dans l'intervalle, on s'est demandé si un calibre réduit à 10,5 cm. ne pourrait pas suffire, mais la comparaison des avantages et des inconvénients des deux calibres, ainsi que les essais comparatifs auxquels la commission d'artillerie avait soumis les pièces de position Krupp, de 10,5 et de 12 cm., essais qui ont donné de meilleurs résultats quant au service de la pièce et quant à l'effet des projectiles du canon de 12 cm., ont abouti à la proposition de donner la préférence au calibre de 12 cm., avec un projectile du poids de 18 kg. et une charge de poudre qui lui donnerait une vitesse initiale d'au moins 480 m. Dans ces circonstances, cette pièce lourde de position ne le céderait en rien aux plus fortes pièces de 12 cm. de l'étranger.

Quant à l'acquisition des nouveaux canons de 12 cm., nous serons d'abord obligés d'avoir recours à ceux en acier fondu de Krupp, mais, plus tard, et après quelques essais, on pourra sans doute aussi faire fabriquer des canons en bronze comprimé dans le pays même.

Le nouveau mortier de 12 cm. se chargeant par la culasse pourra être fabriqué en bronze comprimé dans le pays, ce qui sera d'autant plus facile que ce canon est plus petit et plus léger et qu'il ne supporte pas une forte charge.

Comme nouvelle pièce de position légère, on peut adopter d'emblée le canon de 8,4 cm., avec les mêmes dispositions et la même munition que la nouvelle pièce de campagne de 8,4 cm. et l'affût de position exhaussé. Le nouveau canon de campagne de 8,4 cm. ne le cède en rien aux nouvelles pièces de campagne de l'étranger, et il se distingue par un tir à shrapnels des plus efficaces et des plus sûrs. Ce serait une complication inutile que de vouloir introduire un calibre spécial et une munition particulière pour la nouvelle pièce légère de position, car. en temps de guerre. il arrivera assez souvent que l'artillerie de campagne et de position agissent simultanément, et il est bon dès lors qu'elles se prêtent un concours mutuel pour le remplacement de la munition. Quant à la construction dans le pays des nouveaux canons de 8,4 cm., en bronze comprimé, elle a déjà été commencée.

On se servira pour toutes ces pièces des projectiles ordinaires, obus et shrapnels, auxquels on ajoutera une petite quantité de boites à balles pour les pièces de position légères qui, en cas de brusque surprise, seront les premières à intervenir dans la défense. Pour la pièce lourde, le shrapnel, en raison de sa destination, doit faire place à l'obus, et cela d'autant plus que, contre des buts animés, on a prévu la pièce légère avec son shrapnel. La pièce lourde n'aura donc besoin de ses shrapnels que pour le tir assez rare contre des buts

animés, à grande distance, hors de la portée du tir à shrapnel de la pièce légère, et c'est pourquoi son approvisionnement de shrapnels pourra se borner au $^1/_4$ de son équipement de munition.

Le shrapnel en acier, avec une forte charge intérieure, a, pour le mortier, une importance beaucoup plus grande que l'obus ; le mortier est, en effet, principalement destiné à atteindre les troupes ennemies cachées derrière des abris. Il faut donc compter pour le mortier un shrapnel pour deux obus. Quant à la pièce de position légère qui est principalement destinée à tirer contre des buts vivants, le shrapnel acquiert, en revanche, une bien plus grande valeur que l'obus, car celui-ci ne servira qu'à régler le tir, ainsi que dans d'autres cas tout à fait exceptionnels ; il sera donc suffisamment représenté dans la proportion d'un obus sur 4 shrapnels et boîtes à balles.

Les pièces de position que nous possédions jusqu'ici se chiffrent pour environ $^1/_2$ de pièces lourdes, $^1/_5$ de pièces pour le tir de jet (obusiers et mortiers) et $^1/_3$ de pièces légères. Cette proportion nous paraît aussi devoir être maintenue pour le nouvel armement de l'artillerie de position, non seulement en raison de l'importance des diverses pièces, mais aussi en raison du rôle que l'artillerie de position est appelée à remplir en temps de guerre. En fixant à 250 le nombre des nouvelles pièces de position à acquérir, cet armement se composera de

125 canons de 12 cm.
50 mortiers de 12 cm.
75 canons de 8,4 cm.

Total, 250 pièces.

Quant à l'équipement de munition, la loi militaire se borne, comme nous l'avons déjà dit, au chiffre modeste de 200 coups par pièce, tandis qu'il est de 400 par pièce de campagne.

Dans les états voisins, qui ont les expériences de la guerre pour eux, on trouve la proportion inverse ; les pièces de siège et de forteresse sont dotées de bien plus de munition que les pièces de campagne.

Dans l'artillerie anglaise, chaque pièce de siège reçoit 500 coups comme premier équipement de munition.

L'artillerie russe compte pour chaque canon de siège 1000 coups et pour chaque mortier 700 coups pour le tir de jet.

Le parc de siège de l'artillerie italienne conduit 1100 coups par pièce, emballés en partie dans les voitures et en partie dans des caisses transportées par chemin de fer.

Dans l'artillerie de siège allemande, on a organisé 5 parcs de siège à 240 pièces chacun, dont 2 de réserve. Chaque canon a 1000 obus et 200 shrapnels, et chaque mortier 1000 obus. Par pièce de forteresse, on compte 600 obus et 100 shrapnels, et par mortiers 500 obus.

de l'artillerie ennemie et sur la route de Ossingen à Gütikhausen, pour empêcher le passage de la Thour près de Gütikhausen.

Le détachement de l'aile droite connait ses ordres et s'avancera essentiellement à cheval sur la route de Oberneunforn à Ossingen.

Je serai avec le gros. L'objectif est tout d'abord de forcer le passage et de rejeter si possible l'ennemi loin de la route Ossingen-Stammheim-Diessenhofen. Le parc de division est près d'Oberwyl-Welzikon.

Au quartier-général à Andelfingen, 10 septembre 1882.

Le commandant de la VI^e division.

Le commandant du corps du Nord prit, en vue de ce premier jour de combat, les dispositions suivantes :

1° Ordre de détachement pour le 11 septembre 1882.

Selon les renseignements reçus, l'ennemi paraît avoir l'intention de passer la Thour. Les troupes devront se trouver demain matin à 7 heures aux rendez-vous suivants :

1. Le régiment de cavalerie près de Gysenhard ; aussitôt après son arrivée, il enverra des patrouilles dans la direction de Burghof et de Neunforn. Un quart de l'escadron 24 se rendra par Œrlingen à Kohlzrub et de là observera du côté d'Andelfingen.

2. Le bataillon de recrues V au nord du remblai du chemin de fer de Ossingen, à côté de la route du Trüttikon.

3. Le bataillon de recrues VII se rend par Trüttikon et Gysenhard à Eschhalden.

4. Trois compagnies du bataillon de carabiniers 6 se rendent à Blödler par le Schneidbergwald ; la 4^e compagnie se détachera sur Heide où elle prendra position et surveillera l'endroit où la route d'Andelfingen débouche de la forêt de Löhren.

5. Un bataillon du régiment d'infanterie 2 (marqué) se place près de Dürnen et les deux autres au carrefour près de Kastel.

6. Le régiment d'artillerie derrière Steig, avec le détachement de pionniers, lequel est mis à sa disposition.

7. L'ambulance s'établit à Trüttikon.

Les commandants de bataillon, le chef du régiment de cavalerie et celui du régiment d'artillerie devront se trouver à 7$^1/_4$ heures auprès du commandant du détachement du Nord au passage du chemin de fer près d'Ossingen, où aussi devront être adressés toutes dépêches et rapports.

Trüttikon, le 11 septembre 1882, à 3 heures du matin.

Quoique l'arrivée aux positions de rendez-vous eût été fixée pour les deux corps adversaires à 7 h. du matin et que ce fût, il est permis de le supposer, l'heure indiquée par ordre pour le commencement de l'action, le train de pontonniers arriva déjà, sous la protection de l'avant-garde, à 6$^1/_4$ h. à Gütikhausen pour y jeter le pont;

il est vrai qu'on ne commença à travailler qu'après 7 heures; le pont fut prêt à 9 heures. Pendant ce temps, l'infanterie d'avant-garde, commençant à 6 h. 20, fit passer le bataillon 64 sur les pontons à travers la Thour, et comme il ne fut presque pas inquiété par le feu ennemi pendant le passage, ce bataillon put occuper rapidement les bois voisins.

Avant de donner l'ordre de départ de Niederwyl, le lieu si bien choisi pour le rendez-vous du corps principal, le divisionnaire fit sonner l'appel pour le rapport, auquel se rendirent les officiers présents d'état-major des brigades, des régiments et des bataillons. Il s'agissait de leur communiquer verbalement certaines dispositions, ce qui, chose étrange, fut fait par le commandant de la brigade d'artillerie : une courte esquisse de la situation stratégique, une répétition des dispositions écrites et quelques communications complémentaires. Nous ne comprenons pas bien pourquoi le divisionnaire n'a pas fait cela lui-même ou n'en a pas chargé l'organe légitime de ses ordres, savoir son chef d'état-major.

Il était environ 7 heures lorsque le corps principal se mit en marche vers Gütikhausen. Les bataillons 65 et 66 de l'avant-garde avaient préalablement pris position au sud-ouest de ce village ; ils ne se décidèrent point à passer aussi sur l'autre rive de la Thour, quoiqu'ils eussent très bien pu le faire, que ce n'eût pas le moins du monde été une faute et que cela eût eu au moins l'avantage de raccourcir le temps du passage du gros de l'armée. Le régiment 23 reçut l'ordre de prendre position de combat au sud de Gütikhausen, ensorte qu'il formait l'aile gauche.

L'artillerie du corps principal, comprenant un régiment de 10 cm. et deux batteries de 8 cm., prend position à droite et à gauche de la route Niederwyl-Gütikhausen (438), entre le bord de la forêt et le chemin de fer, les pesantes batteries au centre, les légères sur les ailes. Là, elle ouvre son feu sur l'infanterie ennemie, que l'on apercevait à peine de l'autre côté de la Thour sur les côteaux de vignes et les pentes boisées nord-ouest de Burghof, à 2000 mètres de distance environ. Aucune artillerie ennemie n'était en vue. Après l'achèvement du pont, les batteries de 10 cm. allèrent de nouveau prendre position à l'est de Gütikhausen, entre Bilg et Neuacker, et restèrent là presque jusqu'à la fin des exercices de la journée, dans une excellente position de ralliement, pièces encastrées, pour couvrir une retraite éventuelle.

Vers 9 heures, le pont, composé de cinq pontons et de trois chevalets, fut déclaré praticable. Les bataillons d'avant garde 6[illegible] passèrent les premiers, section après section, dans le meilleur et se dirigèrent sur la droite, d'abord vers Münchhof, sous ur fusillade que leur envoyait un détachement d'infanterie e posté dans les vignes à l'ouest de Burghof et jusque-là peu ir

Le corps principal vint ensuite, avec l'artillerie légère, et à 9 h. 45 le passage pouvait être considéré comme effectué. Alors tout se mit en marche. Le régiment 22, formant l'aile droite, prit la direction Burghof-Pfarrholz ; le régiment 23, comme aile gauche, se dirigea du côté d'Ossingen par Ziegelhütte et Landstrasse.

On avait été généralement fort étonné que le corps du nord n'eût pas fait usage de son artillerie pour s'opposer à la construction du pont, mais on apprit bientôt que l'aile droite de la division avait passé trop tôt la Thour près d'Altikon, et avait occupé Oberneunforn, ensuite de quoi le corps du Nord ne pouvait sans grand danger faire avancer son artillerie, et d'autant plus qu'il devait être très difficile soit de l'amener sur une position favorable, soit de la conduire ensuite ailleurs.

Le détachement de l'aile droite détacha le bataillon 63 sur sa gauche du côté de Münchhof, pour chercher à se mettre en communication avec l'infanterie du corps principal. Les deux autres bataillons se tinrent jusqu'à 9 heures avec la batterie à Oberneunforn; alors ils se mirent en mouvement, savoir le bataillon 62 comme avant-garde sur la route de Gysenhard et le bataillon 61 sur la route de Langmühle-Ossingen. La cavalerie sur l'aile droite était aux prises avec les escadrons ennemis. La batterie 32 suivit le bataillon 61.

Le détachement de l'aile gauche commença l'action à 7 heures en faisant éclairer les routes Andelfingen-Ossingen et Andelfingen-Trüllikon par l'escadron 18 ; sur l'avis donné par celui-ci que la lisière ouest du bois de sapin était fortement occupée par des tirailleurs ennemis et qu'il fallait aussi de l'infanterie pour pouvoir avancer, le bataillon 72 fut envoyé à 8 heures sur la route d'Ossingen. Pendant ce temps, la batterie 35 ayant pris position près de Pilgfeld, dirigea son feu sur l'infanterie ennemie au sud de la forêt de Löhren ; cette infanterie ayant reculé, reçut les salves de deux compagnies du bataillon 71 postées près de Tiefenau.

La compagnie de pionniers attachée au détachement de l'aile gauche avait reçu l'ordre d'établir dès la tour de l'église d'Andelfingen, sur laquelle se trouvait un poste d'observation, une communication télégraphique avec Niederwyl.

Le bataillon 72 s'avança peu à peu, en formation régulière de combat, jusqu'à Wyden-Heide, où il se posta; la batterie, que l'on avait amenée, ne put plus être utilisée.

Vers 10 heures, les têtes des trois colonnes offensives étaient arrivées sur le plateau d'Ossingen, et ce n'était pas sans beaucoup de peine qu'elles étaient parvenues à se mettre en communication. Pendant un certain temps, l'infanterie, dont les différents corps arrivaient successivement, tira seule, puis après une longue attente, l'artillerie entra aussi en ligne, d'abord la batterie 32, puis la batterie 31, qui était montée depuis Langmühle. L'artillerie ennemie, postée près de Bery, leur riposta vigoureusement.

Le corps du Nord, jusqu'e-là en possession d'Ossingen, pouvait s'a-
rcevoir qu'une attaque concentrée contre ce village se préparait;
ıst pourquoi il exécuta en bon ordre et très habilement sa retraite
r le remblai du chemin de fer ; cependant là non plus, malgré le
ccès de son feu, il ne put pas tenir contre les forces supérieures
i l'assaillaient de tous côtés ; il abandonna bientôt aussi le remblai
se retira dans une excellente position de ralliement, où il avait un
amp de tir extrêmement favorable sur la ligne Kastelholz, Herden-
hl, Dürnen, et où aussi les lignes de tirailleurs allèrent se poster
ıt en combattant. Son artillerie occupait déjà une position fortifiée
'ouest de Trüttikon.

L'attaque sur Ossingen et la poursuite avaient amené presque
ıte l'infanterie de la division sur le remblai du chemin de fer Na-
nal ; là, un feu rapide bien nourri fut exécuté avec la plus grande
vacité, mais, s'il eût été sérieux, il aurait fait beaucoup plus de
uit que de mal, car l'adversaire était de 900 à 1000 mètres en
rière, et en grande partie bien couvert. Reconnaissant qu'il était
ıtile de prolonger ce feu, on commanda l'assaut. Sur le signal
nné par les trompettes, les troupes se précipitèrent en bas le rem-
ıi et arrivèrent bientôt à portée efficace du tir de l'adversaire, où
es furent forcées de s'arrêter. Il va de soi que cela ne décida de
ın, et toutefois l'on dut cesser le combat parce que l'on avait fait
ıe faute qui n'était pas facile à corriger. On sonna la retraite puis
ppel pour le rapport.

La situation stratégique de la journée et celle des jours suivants,
le que nous la connaissons déjà par les suppositions, nous conduit
cessairement à conclure que pour la VI[e] division, une action ra-
le, une offensive énergique sont de la plus haute nécessité. La di-
ion n'a encore à faire qu'à une avant-garde, une brigade combi-
e, mais on ne sait pas si d'un moment à l'autre celle-ci ne recevra
s du renfort. De plus, l'infanterie et l'artillerie de la division sont
double plus fortes et sa cavalerie de même force que celles de son
lversaire, et elle est pourvue de tout le matériel nécessaire à une
vision d'armée. Malgré cette supériorité considérable en forces et
ı ressources, la division s'étend derrière la Thour sur une longueur
: 8 kilomètres et prend les dispositions les plus étendues pour opé-
r le passage de la rivière sur trois points différents. Démonstrations
gauche ; à droite, colonne chargée de tourner l'ennemi, et entre
ux, un corps principal entièrement isolé, au moins dans le com-
encement. Pourquoi, ayant à ses ordres une division contre une
ule brigade combinée, recourir à des mesures circonvenant l'en-
ımi de si loin et qui présentaient un grave danger ? On peut parfai-
ment avancer que si le commandant du corps du Nord eût été libre
: ses mouvements, il aurait risqué, avec une partie suffisante de ses
oupes, une vigoureuse attaque contre Münchhof, en quoi il aurait

indubitablement réussi à séparer de la division le détachement de l'aile droite, l'aurait mis ainsi dans une fatale situation, et en véritable guerre, aurait pu l'exterminer presque tout entier sans que la division pût rien faire d'efficace pour l'empêcher, car elle n'avait à ce moment qu'un seul bataillon d'avant-garde sur la rive droite de la Thour et son artillerie n'était pas en position d'agir. Le coup sensible que la division aurait reçu par ce fait et l'amélioration importante qui en serait résultée pour la position du corps du Nord permet de supposer que ce dernier aurait pu, sans hésitation, poursuivre la lutte, grâce aux avantages de sa position sur le terrain, avec chances de succès.

(A suivre.)

Circulaires et pièces officielles.

Revolver suisse, modèle de 1882. (Calibre 7,5 mm, construction Schmidt.)

Il est possible aujourd'hui de publier les renseignements préalables suivants sur cette arme, adoptée le 5 mai 1882 par le Conseil fédéral pour l'armement des officiers suisses non montés.

Distribution de l'arme aux officiers de l'élite.

Suivant l'arrêté du Conseil fédéral du 5 mai 1882, les revolvers seront distribués, aux officiers non montés de l'élite, aux mêmes conditions qui avaient été établies sur le revolver de cavalerie, en date du 27 avril 1880, soit *au prix réduit de 27 francs*, à la condition que l'officier s'engage à garder l'arme pendant toute la durée de son service militaire, de la porter à tous les appels au service et de la présenter sur demande.

Pour se procurer cette arme au prix réduit, on suivra également la même voie que précédemment, c'est-à-dire que les officiers de l'élite devront adresser leur demande à l'autorité militaire cantonale ou au fonctionnaire officiel désigné par elle.

Aussitôt qu'il disposera d'un nombre suffisant de ces armes, maintenant en fabrication, le Département militaire fédéral fixera l'époque à laquelle les requêtes devront être faites.

On ne pourrait, par conséquent, pas satisfaire à des demandes qui seraient faites avant cette époque.

Vente aux officiers de landwehr, aux administrations suisses et aux particuliers.

Règlement concernant la vente des revolvers à l'ordonnance suisse par la fabrique d'armes fédérale. Approuvé par le Département militaire suisse le 28 décembre 1882.

1. Après avoir pourvu aux besoins de l'administration du matériel de guerre fédéral pour les officiers de l'élite qui y ont droit, la fa-

brique d'armes fédérale est autorisée à vendre des revolvers d'ordonnance aux conditions suivantes, aux officiers de landwehr, ainsi qu'aux administrations suisses et aux particuliers.

2. Ces armes sont soumises, comme celles dont l'administration fédérale a besoin, au contrôle destiné à s'assurer de leur qualité et de leur précision ; elles portent le poinçon officiel du contrôle et leur numéro courant de fabrication sera précédé de la lettre P.

3. Les commandes doivent être adressées à la fabrique d'armes fédérale à Berne qui est chargée de les effectuer directement.

4. La fabrique d'armes fédérale ne se charge pas, dans la règle, de la vente au détail ; en revanche, une réduction de prix sera accordée au commerce d'armes suisses.

5. La vente des revolvers ne se fait généralement qu'au comptant.

6. Les prix de vente sont fixés comme suit :

Pour un revolver à l'ordonnance de 1878, calibre de 10,4mm ou
» » 1882, » 7,5
avec les accessoires réglementaires et l'instruction, mais sans l'étui-crosse qui peut être demandé par l'entremise de M. le lieutenant-colonel Schmidt :

1) Aux officiers de landwehr, qui enverront leur livret de service à titre de contrôle . . . . Fr. 43 —
2) A des administrations publiques, par commandes de 10 revolvers au moins . . . . » 43 —
3) Au commerce d'armes suisses, par commandes de 5 revolvers au moins . . . . » 45 —
4) Vente exceptionnelle au détail par la fabrique d'armes . . . . » 55 —

Pris à Berne ; emballage à payer à part.

A la suite des nominations et promotions publiées dans notre dernier numéro, le Conseil fédéral a ordonné les remises de commandements ou transferts ci-après :

Infanterie.

Lieut.-col.	Furrer, Neuchâtel. . . .	Comman. du régim. d'inf.	n° 7.
»	Gagnebin, St-Imier . . .	»	8.
»	Scherz, Alfred, Berne . .	»	10.
»	Heutschi, Soleure	»	17.
»	Ringier, Zofingue	»	19.
»	Kurz, Aarau	»	20.
»	Camenisch, Sarn . . .	»	31.
»	Colombi, Enr., Bellinzone	»	32.
»	Vouga, Neuchâtel. . . .	»	7 L.
»	David, St-Imier . . .	»	8 L.
»	Gygax, Rod., Neuchâtel .	»	12 L.
»	Fahrländer, Charl., Aarau	»	20 L.
»	Veladini, Franç., Lugano .	»	32 L.

Lieut.-col. Trainoni, P. Caslano . . .	à disposition.
» Veillon, Louis, Hottingen .	»
» Roulet, Félix, Neuchâtel .	»
» de Reynold, A., Fribourg .	»
» Rusca, Félix, à Locarno .	»
Major Secretan, E. Lausanne	Com. du bat. de carab. N° 2 d'élite
» Deutsch, Herm., Richtersweil .	» 6, L.
» Contat, Octave, Monthey . . .	» 2, L.

Cavalerie.

Major Lak, Jules, Soleure	à disposition.
» Wunderli, Paul, Zurich . . .	Comm. du 7ᵉ régim. de dragons.

Artillerie

Lieut.-col. Fischer, Adolphe	à disposition.
» Hebbel, Otto . .	Chef d'état-major de la VIIIᵉ brigade.
Major Gœtz, Fr.	Commandant du parc de la IIᵉ division.
» Hohl, J.-J.	» régiment 1/VIII.
» Turettini, Th. . . .	» » 2/II.
» Dufour, Et.	» » 1/I.
» Vigier, Ferd.	» bataillon du train VIII.
» Buhler, Charles . .	à disposition.
» Vogt, Ed.	Commandant du parc de la VIᵉ division.
» Hubscher, Guillaume	à disposition.
» Puenzieux, Ad. . . .	Commandant du parc de la Iʳᵉ division.
» Schobinger, Jos. . .	» » IVᵉ »
» Erismann, Maximilien	» du régiment 1/VI.
» Walty, Arnold . . .	» du bataillon du train VI.
» Regamey, J.	» » I.
» Rosenmund, Ambr. .	Etat-major de l'armée.
» Pestalozzi, Hans . .	Commandant du parc de la VIIᵉ division.
» Affolter, Ferd. . . .	à disposition.
» Rubin, Edouard . .	»
Capitaine Challande, Ferd. .	Colonne de parc N° 2 L.
» Schnell, Albert. .	» 7 L.
» Greder, Joseph. .	» 5 L.
» Hæring, O. . . .	» 9.

Génie.

Colonel Dumur, Jules . . .	Etat-major de l'armée.
» Burnier, Victor . .	à disposition.
Lieut.-col. Kaltenmeyer, J.-J.	»
Emery, Alfr. . .	Ingénieur de la division N° I.
» Bachofen, Arnold.	» IV.
» Schmidlin, Guill.	» V.
Major Frey, Albert	à disposition.
» Lotz, Frédéric . . .	»
» Gysin, J.-J.	Commandant du bataillon du génie N° 5.
» Lindt, François . . .	» 3.
» Ammann, Th. . . .	» 7.
» Folly, Jules	» 1.

Capitaine Segesser, Paul . .	Régiment d'infanterie N° 14.
» Pfund, Paul. . .	Bataillon N° 1, adjudant.
» Œhler, Alfred . .	» 4, »

Troupes sanitaires.

Major Zurcher, Alfr. . . .	à disposition.
» Girard, Charles . . .	Remplaçant du chef du lazaret N° IV.
» Ziegler, Henri . . .	» VI.

Troupes d'administration.

Lieut.-col. Simona, Georges .	à disposition.
» Pillichody, Gust.	Commissaire des guerres de la VIII^me^ div.
» Rohr, Emile . .	» V^me^ div.
Major Gassmann, Guillaume	Compagnie d'administration N° 5. L.
» Sieber, Jb	» 5.
» Hegner, Vital . . .	» 8.
» Prince, Georges. . .	à disposition.
» Frölich, Otto	»
» Marti, Frédéric . . .	»
» Barrelet, Paul . . .	Remplaçant du commissaire des guerres de la II^me^ division.
» Suter, Hermann . .	Remplaçant du commissaire des guerres de la V^me^ division.
» Passet, Max	Remplaçant du commissaire des guerres de la VIII^me^ division.
» Muller, Aloïs. . . .	Etat-major de l'armée.
Capitaine Berger, Robert. .	Régiment d'infanterie N° 12.
» Deschwanden, Ar.	» 15.
» Lehner, David. .	» 19.
Pr.-lieuten. Conradi, Max .	» 25.
Capitaine Henny, Edouard .	Régiment de dragons N° 1.
» Lindt, Rodolphe .	» 4.
» König, Arnold. .	à disposition.
» Heim, Xaver . .	Brigade d'artillerie N° VIII.
Lieutenant Hopf, Jacob . .	Lazaret de campagne N° V.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Fribourg. — L'*Argovia,* journal de la Société d'histoire du canton d'Argovie, vient de publier une partie des mémoires autobiographiques de feu M. Frey-Hérosée, ancien conseiller fédéral et chef d'état-major de l'armée en 1847, qui remettent en discussion la conduite du général de Maillardoz, le commandant en chef des troupes fribourgeoises qu'on accusa d'avoir trahi sa cause.

Heureusement pour la mémoire du général de Maillardoz, il y a des documents qui prouvent de la manière la plus évidente son innocence. Ces documents proviennent de la source la plus autorisée et la plus impartiale, du général Dufour lui-même.

Voici ce qu'on lit dans le rapport officiel qu'il adressa en date du

14 juin 1848, à l'autorité fédérale sur l'exercice du commandement qui lui avait été confié :

« On voit par ce qui précède que le commandant des troupes fribourgeoises est resté tout à fait étranger à la capitulation et que c'est bien à tort qu'on a fait courir sur son compte des bruits calomnieux à ce sujet. *Le général en chef n'a eu avec lui, pendant toute la durée de la campagne, aucun rapport direct ou indirect. C'est un hommage qu'il doit à la vérité.* »

En outre le passage suivant, extrait des notes personnelles du général en chef de l'armée fédérale, telles qu'elles ont été publiées après sa mort[1] accentue cette justification mieux encore :

« Aussitôt que la reddition de Fribourg fut connue, les différents corps suspendirent leurs mouvements, écrit le général Dufour, et les habitants, qui avaient abandonné leurs villages pour se retirer dans les bois, commencèrent à se montrer. On s'efforça de leur inspirer de la confiance en s'abstenant de tout mauvais traitement à leur égard. L'autorité civile était seule intervenue dans cette transaction, le général de Maillarloz y resta tout à fait étranger ; on a eu tort de lui en faire un reproche. On ne s'en est pas tenu là ; on a été jusqu'à dire qu'il avait été acheté. L'idée d'un tel marché ne vint jamais à l'esprit du général de la Confédération. Il aurait rougi d'avoir recours à un pareil moyen et il avait trop bonne opinion d'un ancien collègue pour le tenter. »

En présence de ces déclarations si formelles du général Dufour, que reste-t-il de la prétendue conversation relatée par M. Frey-Hérosée ? Rien.

On sait d'ailleurs que le général Maillardoz, dans le mémoire qu'il a publié sur sa participation aux évènements de 1847, a protesté énergiquement contre cette calomnie, répandue surtout par des jésuites expulsés de Fribourg qui ne pardonnaient pas à Maillardoz certains lazzis peu respectueux pour les amulettes préservatrices distribuées aux landsturms fribourgeois

Genève. — M. Emile Gautier, colonel fédéral du génie, est nommé par le Conseil d'Etat directeur de l'Observatoire, pour le terme de deux ans, en remplacement de M. Plantamour, décédé. M. Gautier est neveu de l'ancien directeur de l'Observatoire, lui-même astronome distingué, auteur de travaux importants dans cette branche de la science, enfin ancien collaborateur de l'illustre Leverrier à l'Observatoire de Paris.

France. — Un décret présidentiel du 23 février écoulé vient de mettre en « non activité par retrait d'emploi » les trois princes d'Orléans : duc d'Aumale, général de division; duc de Chartres, colonel commandant le 12e chasseurs; duc d'Alençon, capitaine au 12e régiment d'artillerie.

Les motifs de cette mesure, prise en application des dispositions des lois du 19 mai 1834 (articles 2, 3, 4, 5 et 6); du 4 août 1839 (notamment les articles 2, 3 et 5, dernier paragraphe), et du 13 mars 1875 (article 8),

[1] Campagne du Sonderbund et Evénements de 1856, précédé d'une notice biographique, avec cartes et portrait, par Ed. Sayons. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876.

sont exposés comme suit dans le rapport du ministre de la guerre : « L'opinion publique s'est émue des inconvénients de la présence dans l'armée, d'officiers faisant partie des familles qui ont régné en France. En effet, les grands principes de la subordination militaire et de l'unité de discipline pouvaient se trouver amoindris par suite de la présence, à la tête des troupes, d'officiers à qui leur naissance a créé une situation exceptionnelle. J'estime en conséquence, qu'il y a lieu d'appliquer », etc.

Bien qu'il ne nous appartienne point de prendre part aux vives discussions soulevées par ce décret, nous ne saurions cacher l'étonnement que nous cause un tel procédé appliqué à des officiers pourvus d'un brevet régulier, qu'ils ont accepté de bonne foi et dont ils ont de même subi pendant 12 ans les charges et les servitudes. Au moins ce retrait d'*emploi*, qui brise la carrière de deux jeunes officiers pleins d'entrain, assure-t-on, et de patriotisme, aurait-il dû être accompagné d'une promotion aux *grades* immédiatement supérieurs, pour lesquels le colonel du 12e chasseurs et le capitaine d'artillerie étaient proposés sur les tableaux d'avancement et qu'ils ont, paraît-il, très bien gagnés par leurs services.

Il va sans dire qu'en faisant ces réflexions nous n'entendons point blâmer le droit qu'a certainement la République française de se défendre contre les dangers que peuvent lui faire courir les anciennes maisons régnantes et leurs adeptes politiques.

Italie. — La manufacture royale d'armes de Brescia vient de livrer à Venise. au département de la marine, 500 fusils à répétition, système Bertholdo. La fabrication d'armes de ce modèle, destinées à être adoptées par la marine italienne, sera poussée avec une grande activité. L'école de tir d'artillerie de la marine, à la Spezia, doit exécuter en même temps des expériences sur le maniement et l'emploi du fusil en question.

Espagne. — Un projet détaillé de « train spécial de chemin de fer » vient d'être présenté au ministre la la guerre espagnol par le brigadier F. Cavada, train qui peut servir à la fois de parc du génie et de dépôt de matériel pour les troupes de chemin de fer et atteindre, dans les combats autour d'une voie ferrée, le double but de détruire et rétablir facilement aussi bien ses propres lignes que celles de l'ennemi.

Le train, dit le *Mémorial des Ingénieurs*, se compose de 24 wagons et 2 machines; il porte des ateliers de charpentiers, serruriers, forgerons, etc. Il s'y trouve également un certain nombre d'objets nécessaires pour le service du génie et des pionniers, ainsi que pour la construction et l'exploitation des chemins de fer, tous ceux qui entrent dans la composition d'un pont militaire, plusieurs bateaux, une grue, un sémaphore et enfin tout ce qu'il faut pour constituer un attelage et assurer l'exécution d'un travail à petite distance de la voie ferrée.

L'organisation défensive du train qui, grâce aux deux locomotives attelées en tête et en queue, peut être séparé en deux parties, consiste en un léger cuirassement des wagons, qui sont pourvus de meurtrières Quelques-uns portent en outre de légères pièces d'artillerie.

L'équipage permanent du train se compose du commandant, de 8 officiers et de 166 hommes, dont les vivres sont portés par le train aussi bien en marche qu'en station.

les cas et la formation du terrain, mais nous ne nous arrêterons pas à ces dernières formes et ne considérerons que la formation en colonne double.

a. *France.*

Le bataillon étant en colonne double, par colonnes de compagnies à 4 sections, le chef de bataillon fait prendre entre les compagnies de tête et celles de queue une distance de 20 mètres, et entre les sections de chaque compagnie double distance de masse, soit 9 mètres.

On fait ensuite former les faisceaux, et les compagnies déboîtent, celles de droite faisant à droite, celles de gauche faisant à gauche : chacune d'elles se porte à 6 mètres en dehors des faisceaux et fait front.

L'on installe alors le bivouac, soit au moyen de tentes, soit au moyen d'abris improvisés, ou tout à fait à la belle étoile; prenons le premier cas : les tentes sont dressées sur une longueur égale au double du front d'une section, dans le prolongement des faisceaux et dans le sens de la profondeur. Elles sont établies pour 6 hommes et séparées par 1 mètre d'intervalle.

Dans les compagnies de droite, les sous-officiers campent par deux à la droite de leur section, ou par quatre à la droite de la première section de leur peloton; dans les compagnies de gauche ils occupent une place analogue à la gauche.

Les sergents-majors et les fourriers se placent derrière les sous-officiers de leur compagnie, sur le prolongement de la ligne de leurs officiers. Ceux-ci à 10 mètres derrière la tente de la dernière section de leur compagnie.

Les tambours, clairons et sapeurs, ouvriers d'art, pour le bataillon du drapeau (car en France il n'y a un drapeau que par régiment) campent à 10 mètres en avant de la section de tête du demi-bataillon de droite ; leurs armes et instruments sont à 10 mètres en avant des faisceaux de cette section.

La garde de police campe à 10 mètres en avant de la section de tête du demi bataillon de gauche ; ses faisceaux sont à 10 mètres en avant des faisceaux de cette section.

Le drapeau s'il est au bataillon, est placé entre les faisceaux des clairons et ceux de la garde de police, par conséquent à 10 mètres en avant de l'intervalle qui sépare les faisceaux des 2e et 3e compagnies.

Les feux pour les cuisines sont établis à 15 mètres sur le côté

à droite et à gauche des compagnies; ces cuisines sont établies à raison de 4 par section (une par escouade-groupe).

Le chef de bataillon, l'adjudant-major et le médecin campent derrière le demi bataillon de droite, à 10 mètres en arrière des officiers de la 1re compagnie; l'adjudant à 10 mètres en arrière de ceux de la 4e compagnie.

Les chevaux et les voitnres, l'ambulance et la forge à 10 mètres en arrière de l'adjudant sous-officier. La cantine à gauche sur le prolongement de la ligne des officiers des 2e et 3e compagnies et sur l'alignement des cuisines. L'emplacement des latrines est déterminé par le chef de bataillon, suivant la configuration du terrain : elles doivent être au moins à 60 mètres du bivouac.

Pour un régiment les bataillons sont placés l'un à côté de l'autre; on laisse 20 mètres d'intervalle entre les cuisines de deux bataillons voisins, ou bien les bataillons sont placés l'un derrière l'autre à 20 mètres de distance, de manière que le milieu soit exclusivement réservé aux faisceaux.

Dans le premier cas, le drapeau ainsi que la garde de police sont placés, comme dit ci-dessus, au bataillon du centre; dans le second cas ils sont toujours au bataillon de tête.

Le colonel, le lieutenant-colonel et le médecin-major de première classe s'établissent derrière les deux compagnies de droite du bataillon du drapeau, à 10 mètres des officiers de l'état-major de ce bataillon ; le porte-drapeau et l'officier-payeur à 10 mètres en arrière du colonel.

Les musiciens campent en arrière des deux compagnies de gauche du même bataillon ; le tambour-major à la gauche avec le sous-chef de musique ; le chef de musique en avant des musiciens, sur la ligne de l'état-major du bataillon. Le vaguemestre avec les équipages du régiment; ceux-ci, au lieu d'être laissés à chaque bataillon, peuvent être réunis pour la commodité du service; ils sont alors placés, soit en arrière du dernier bataillon, soit en arrière du bataillon du drapeau, suivant que les bataillons campent l'un derrière l'autre ou sur la même ligne.

La garde de police, composée d'une demi-section, commandée par un sous-officier (pour un bataillon isolé) détache un poste avancé, un caporal et 6 hommes, à 100 mètres en avant du front du bataillon, et qui est chargé de la surveillance en avant du front et de la garde des prisonniers. En outre elle fournit 4 factionnaires :

1 devant les armes.

1 en arrière des bagages dont il a la surveillance.

1 sur chaque flanc.

De plus encore un planton chez le chef de bataillon.

b. *Allemagne.*

Le bataillon étant en colonne double (colonne nach der Mitte) l'on fait d'abord sortir des rangs les hommes désignés pour la garde, qui viennent se placer à 30 pas devant le milieu du bataillon et reçoivent les ordres de l'officier du jour.

Pendant ce temps les échelons de la colonne prennent entre eux 12 pas de distance, forment les faisceaux, auxquels on accroche ceinturons et gibernes, puis déboîtent par « à droite » et « à gauche », et se placent la 2e compagnie à droite des faisceaux, la 3e à gauche, la 1re et la 4e derrière les faisceaux et derrière les deux autres compagnies.

On forme alors des escouades (Korporalschaften) puis après avoir pris un demi pas de distance d'homme à homme, on dépose les sacs et vaque aux différents soins d'aménagement du bivouac, derrière les sacs, de corvées d'eau, de bois, etc., de construction d'abris provisoires (Windschirme, Bivakshütten, etc., etc.)

Les voitures et les chevaux se placent à 20 pas en arrière des 1re et 4e compagnie, laissant entre elles, juste derrière le milieu de la colonne, un espace libre sur lequel viennent s'installer le commandant du bataillon et l'état-major.

A 40 pas derrière cette ligne de l'état-major, des voitures et des chevaux, on établit les cuisines (une par compagnie) et à 20 pas derrière les cuisines, la cantine.

Où sont les officiers et les sous-officiers des compagnies dans tout cela ? je n'en sais rien, n'ayant pu trouver dans les différents ouvrages que j'ai parcourus, aucune donnée exacte sur ce sujet, mais je suppose que les sous-officiers restent auprès de leurs hommes, et que les officiers viennent se grouper autour de l'état-major et du commandant du bataillon, dans l'espace laissé libre entre les voitures et les chevaux.

Mais comme dit, ce sont des suppositions que je fais, car je n'ai pas trouvé de mention spéciale des officiers dans le règlement.

Les latrines sont à 100 pas derrière la ligne des cuisines, soit donc à 80 pas en arrière de la cantine.

A proximité de l'ennemi on installe des gardes de campement ou de bivouac, (1 sous-officier, 2 premiers soldats (gefreite)

1 musicien et 16 hommes) et selon les besoins, des gardes de flancs et des gardes d'incendie ; ces dernières font toujours front contre la troupe et sont en même temps chargées de la garde des arrestants.

Ces gardes de campement placent un poste devant les armes et des postes doubles à droite et à gauche; les gardes de flancs et d'incendie posent de leur côté les postes nécessaires.

Outre ces gardes qu'on nomme extérieures (æussere Wachen) et qui se comportent comme des grand'gardes, avec lesquelles elles doivent se tenir en communication constante au moyen de patrouilles, les Allemands ont encore dans le bivouac, pour le maintien de l'ordre une garde intérieure (garde du drapeau, Fahnenwache) composée d'un sous-officier, 1 premier soldat, 1 musicien et 6 hommes, et qui se trouve à 10 pas en avant de la tête avec les tambours disposés en pyramide et le drapeau.

Cette garde pose un poste devant le drapeau, en même temps sentinelle devant les armes et un poste auprès du chef de bataillon, poste chargé en même temps de la surveillance des chars.

c. *Suisse.*

Notre bivouac d'un bataillon en colonne double tient des deux systèmes que nous venons d'analyser.

Les faisceaux formés, les compagnies à droite du drapeau déboitent par « à droite », celles à gauche du drapeau par « à gauche » prennent 5 pas de distance depuis les faisceaux, font front et se placent sur un rang par sections.

Les sous-officiers restent auprès de leurs hommes et le bivouac s'organise, soit à la belle étoile tout simplement, soit aussi au moyen d'abris improvisés, comme en Allemagne.

A 10 mètres en arrière des faisceaux et des sections de queue des 4e et des 1re compagnies bivouaquent les sous-officiers de l'état-major du bataillon. A 10 mètres plus en arrière encore les officiers des compagnies et ceux de l'état-major du bataillon, ces derniers au centre, les officiers des 4e et 3e compagnies à gauche, ceux des 1re et 2e à droite.

Les voitures et les chevaux de trait se placent à 10 mètres derrière l'état-major du bataillon, sur l'axe de la colonne, les chevaux des officiers sur la même ligne, à droite, avec les soldats du train et les domestiques. La place à gauche des voitures est réservée pour les distributions de vivres (Fassungsplatz.)

A 10 mètres en arrière de cette ligne vient la ligne des cuisines (une par compagnie).

La garde du bivouac est placée de 50 à 100 mètres en avant du front, et place une ligne de sentinelles avancées devant le front et des sentinelles auprès du drapeau et des faisceaux d'armes.

La garde de police se place à 20 mètres en arrière des cuisines ; elle surveille les hommes aux arrêts et place aussi des sentinelles au parc.

d. *Résumé.*

De ce qui précède nous voyons que dans notre bivouac comme dans le bivouac français, les hommes bivouaquent sur le prolongement de la ligne de leurs faisceaux respectifs, à droite et à gauche de ces derniers, tandis qu'en Allemagne les 2e et 3e compagnies seules sont des deux côtés des faisceaux, et les 1re et 4e derrière.

Comme en Allemagne par contre, les sous-officiers, chez nous, restent auprès des hommes, tandis qu'en France ils campent à part sur la ligne extrême de leurs sections.

Mais où le bivouac français paraît présenter un avantage, c'est que les officiers campent directement derrière leurs compagnies respectives ; chez nous ils sont derrière tout le bataillon, ce qui est très désavantageux pour ceux de la 2e et de la 3e compagnie, qui, en cas d'alarme, sont très éloignés de leurs hommes.

Les chevaux de selle sont alors de nouveau chez nous, comme en Allemagne, plus à portée des officiers, tandis qu'en France ils sont relégués à l'extrême limite de gauche du bivouac, et par cela assez éloignés de ceux qui peuvent être appelés à en avoir besoin d'un moment à l'autre.

Quant à l'emplacement occupé par ces différents bivouacs, nous avons :

En Suisse,	pour 1 bataillon	(774 hommes)	115 m. sur 120.
En France,	» »	(960 »)	133 m. 50 sur 124.
En Allemagne	» »	(1000 »)	160 m. sur 225.

II. Service de sûreté

Le service de sûreté est en principe partout le même, tant pendant le repos que pendant les marches, et ne varie d'un pays à l'autre que par de petites questions de détails, d'appellations et de distances entre les différentes subdivisions qui le composent.

En général, partout aussi, on y emploie des fractions constituées, sections, compagnies, bataillons, et de la force du quart au sixième de l'effectif total des troupes. Quelquefois même on va jusqu'à employer le tiers ou même plus de l'effectif total, mais c'est alors seulement pour ne pas scinder de fraction constituée et pour la laisser sous la conduite de son chef respectif.

Tant pour les avant-postes que pour le service de sûreté de marche le principe adopté est celui de la ramification toujours plus complète des unités, au fur et à mesure qu'elles s'éloignent du gros et se rapprochent de l'ennemi, et la meilleure comparaison à faire pour la forme de ces deux services est celle d'un arbre dont le tronc représenterait le gros, les branches les subdivisions intermédiaires et les extrémités ténues les sentinelles.

Nous commencerons à étudier ce service au repos, c'est-à-dire par les avant-postes, et partirons du tronc ou plutôt du gros, pour arriver aux extrémités ténues tournées du côté de l'ennemi, en prenant la disposition de corps de troupes d'une certaine importance, de façon à avoir un réseau plus complet de ramifications à étudier.

I. Avant-postes.

a. *France.*

Pour des corps de troupes de la force d'une brigade, le règlement français nous indique deux dispositions, la 1re avec une réserve, la 2e sans réserve.

Dans la première (fig. 1) nous avons à 1200 mètres en avant du corps principal la réserve des avant-postes, à 800 mètres; en avant de celle-ci, les grand'gardes, de la force d'une compagnie, en général, qui détachent à 500 m. plus avant encore des petits postes, soit de la force d'une escouade, commandée par un sous-officier, soit de la force d'une section commandée par un officier.

Ces petits postes, outre un factionnaire devant les armes, placent à 2/300 m. en avant d'eux une série de sentinelles doubles, chargées de surveiller le terrain et de les protéger contre toute surprise.

Les grand'gardes, en outre, placent quelquefois des postes détachés, commandés par un officier, un sous-officier ou un caporal et destinés, soit à renforcer une aile de la ligne des sentinelles, lorsque cette aile ne s'appuie pas à un obstacle naturel ou à des troupes amies, soit à conserver la communication entre

deux grand'gardes éloignées, soit encore à occuper des points importants en avant ou sur la ligne des sentinelles, tels que hauteurs, carrefours, défilés, ponts.

Ces postes détachés se gardent eux-mêmes suivant leur effectif, soit au moyen de « sentinelles volantes », soit au moyen de petites patrouilles.

Les petits postes, qui relèvent leurs sentinelles doubles respectives toutes les deux heures et sont relevés eux-mêmes par les grand'gardes une fois dans la journée, sont chargés d'entretenir la communication entre eux au moyen de patrouilles, et envoient en outre du côté de l'ennemi, mais sans s'écarter grandement de la ligne des sentinelles doubles, des « patrouilles rampantes, » qui ressemblent assez à nos «Schleichpatrouillen, » sauf qu'elles ne s'avancent pas autant (500 m.)

Les grand'gardes, elles, envoient du côté de l'ennemi des patrouilles plus fortes, qu'on appelle « patrouilles de reconnaissance », et qui s'avancent de 1000 à 1200 m. au delà de la ligne des sentinelles doubles des petits postes.

Dans la 2[e] disposition la réserve fait défaut et les grand'gardes sont directement placées par le corps principal à environ 1000 mètres en avant du front (fig. 2).

Le règlement français nous donne en outre une autre disposition, représentée aussi dans la fig. 2. employée dans des terrains fourrés, très-accidentés et propres par conséquent à la défense. Les grand'gardes alors, au lieu de placer des petits postes, qui eux placent des sentinelles doubles, posent directement à 400 m. devant leur front des postes de 4 hommes (3 hommes et 1 caporal) distants l'un de l'autre de 400 m. également.

Un des hommes monte la garde et surveille le terrain, tandis que les autres s'assoient ou se couchent à une cinquantaine de mètres en arrière, en se dissimulant de leur mieux.

Ces postes de 4 hommes ne fournissent pas de patrouilles rampantes; elles sont alors envoyées par les grand'gardes. Dans ces conditions, dit le règlement, il sera souvent nécessaire de fractionner la compagnie en 2 grand'gardes.

Cette disposition de 2 lignes seulement au lieu de 4 est naturellement moins solide, et ne donne qu'une distance de 1400 m. environ des sentinelles extrêmes au corps principal, tandis que l'autre (fig. 1) en donne environ 2800.

b. *Allemagne.*

En Allemagne nous trouvons généralement aussi 4 lignes, du moins pour des corps de troupe d'une certaine importance. D'après Transfeld (Dienstunterricht für den Infanteristen des deutschen Heeres) à 1500/2000 m. en avant du gros, se trouve le gros des avant-postes, qui envoie à 1500/2000 m. plus avant encore une subdivision appelée « piquet » et destinée à soutenir les grand'gardes. Meckel, d'après son esquisse des avant-postes allemands, ne donne à l'échelle que 425 mètres comme distance entre le piquet et le gros des avant-postes, et 350 m. entre le piquet et les grand'gardes qu'il est destiné à soutenir. Ce sont des données passablement différentes, et entre 1500/2000 mètres et 425 m., il y a de la marge.

Quant à la distance entre le piquet et les grand'gardes (Feldwachen), ni « Transfeldt, » ni les « Verordnungen über die Ausbildung der Truppen für den Felddienst » (officiel) n'en disent rien. Si nous admettons 350 mètres, comme Meckel, nous avons donc à 350 m. en avant du piquet une ligne de grand'gardes distantes l'une de l'autre de 5/600 m. environ.

Ces grand'gardes, fortes généralement de 30 à 40 hommes d'infanterie, outre un poste devant les armes « Gewehrposten ou Schnarrposten » se couvrent par une série de postes doubles « Doppelposten » distants l'un de l'autre de 150 à 250 m., suivant la nature du terrain, et éloignés de 3/400 m. de la grand' garde.

En outre nous trouvons, comme en France, des postes de sous-officiers, composés d'un sous-officier et de 6 à 9 hommes, relevant eux-mêmes leurs sentinelles, et placés aux points dangereux, soit aux extrémités de la ligne des postes doubles, soit en dehors de cette ligne, aux points les plus exposés, et de plus encore des patrouilles fixes « Stehendepatrouillen » postées en dehors de la ligne des sentinelles aux points d'observation.

Les postes qui se trouvent sur des routes donnant accès aux grand'gardes, au lieu de 2 hommes seulement, sont composés d'un sous-officier et de 6 hommes, comme les postes de sous-officiers, mais ont une dénomination spéciale, en rapport avec leur mission, qui est d'examiner tous ceux qui veulent pénétrer dans les lignes ou en sortir et que les autres postes doubles leur envoient. On les appelle « Examinirtrupps ».

Le service des patrouilles auquel les grand'gardes consacrent

généralement le tiers de leur effectif, au moins, se divise en trois genres :

Les patrouilles rampantes ou de découverte « Schleichpatrouillen » composées de 2 à 3 hommes et envoyées au-delà de la ligne des postes doubles, dans la direction de l'ennemi, pour reconnaître le terrain et tâcher d'obtenir des nouvelles de l'adversaire.

Les « Visitirpatrouillen, » patrouilles d'inspection ou plutôt espèces de rondes, composées de deux hommes et qui visitent de temps en temps, surtout entre deux poses, « Ablösungen » les postes doubles pour s'assurer que le service se fait convenablement ; elles sont aussi chargées généralement de maintenir les communications entre les grand'gardes voisines.

Et enfin les grandes patrouilles « grössere Patrouillen » qui ont pour mission, non seulement de reconnaître le terrain, mais encore d'arrêter les patrouilles de découverte de l'ennemi ou de déloger ses postes extérieurs, pour soulever avec violence un coin du voile, si l'on peut employer cette expression, derrière lequel il se dérobe. Là où la ruse ne suffit pas elles peuvent donc employer la force.

c. *Suisse.*

Notre service d'avant-postes est pour ainsi dire calqué sur le service allemand, et se subdivise généralement aussi en 4 lignes :

Le gros des avant-postes à 1000 m. du gros à couvrir ou corps principal ;

Le soutien des grand'gardes, à 500 m. en avant du gros ;

Puis à 500 m. en avant du soutien une ligne de grand'gardes, généralement de la force d'une section ou d'un peloton. Ces grand'gardes posent aussi une sentinelle devant les armes, et se divisent en 2 parties : la partie des postes et celle des patrouilles.

La première partie comprend de nouveau une série de sentinelles extérieures « aeussere Schildwachen » distantes de la grand'garde de 250 m. et de 250 m. aussi l'une de l'autre. Elles sont doubles, à moins toutefois que sur l'un ou l'autre point de la ligne des sentinelles, 2 hommes soient jugés insuffisants, par exemple aux points de résistance du front d'observation, points qui doivent être défendus jusqu'à ce que la grand'garde elle-même ait eu le temps d'accourir, aux points particulièrement menacés, ou encore à ceux qui, quoiqu'éloignés de plus de 250 mètres de la grand'garde, doivent être occupés parce que ce sont

de bons points d'observation, ou encore aux extrémités de la ligne des sentinelles extérieures. Dans ces cas on place, au lieu de 2 hommes seulement, un poste de sous-officier avec toutes ses poses, c'est-à-dire avec 3 ou 6 hommes, selon qu'on veut lui donner une sentinelle simple ou double.

De plus les points dits points de passage, c'est-à-dire les chemins de quelque importance traversant le terrain occupé par la grand'garde, sont aussi occupés par un poste de sous-officier et prennent le nom de « postes de passage » « passir posten ». Ils ont comme l' « Examinirtrupp » allemand, pour mission de contrôler tout ce qui entre ou sort et traverse les lignes.

Le service des patrouilles comprend généralement 2 sortes de patrouilles : les patrouilles de découverte « Schleichpatrouillen » envoyées par delà la ligne des sentinelles, pour observer le terrain et se renseigner sur l'ennemi, et composées en général de 2 à 4 hommes, et les patrouilles de communication « Verbindungspatrouillen » fortes de 2 à 3 hommes au plus, et destinées à maintenir les communications entre les grand'gardes voisines et les soutiens.

La pratique nous donne aussi des cas où au lieu de 4 lignes seulement devant le front du corps principal à couvrir, nous avons ou du moins pouvons avoir 5 lignes ; c'est le cas de la fig. 3 tirée d'un exemple fait à l'école centrale de Thoune et où nous avions entre le soutien, tel que nous l'avons décrit précédemment, et les grand'gardes une ligne de premiers soutiens, composés des sections ou pelotons de surplus des compagnies formant les grand'gardes. Cette 5e ligne nous donnait une distance de 2750 m. entre le gros et la ligne des sentinelles extérieures, tandis que normalement, avec les 4 lignes que nous donne le règlement, nous n'avons que 2250 mètres.

d. *Résumé.*

Dans les trois pays qui nous occupent, ce service d'avant-postes se divise en deux parties distinctes et pourtant intimement liées l'une à l'autre ; l'une fixe, celle des avant-postes proprement dits, et l'autre mobile, celle des patrouilles. En général la première se compose, pour des corps de troupes considérables du moins, de 4 lignes qui viennent s'interposer entre l'ennemi et le corps principal à couvrir et qui sont destinées à se soutenir l'une l'autre et à permettre, par leur durée de résistance, au gros de se préparer au combat.

En France comme nous l'avons vu et en prenant les chiffres du règlement, ces 4 lignes sont comprises dans une distance de 2800 m., qui sépare le gros de la ligne des sentinelles doubles; en Allemagne, d'après les données des « Verordnungen über die Ausbildung der Truppen für den Felddienst », de Meckel et de Transfeldt combinées, nous arriverions environ à 4000 m., et en Suisse les 4 lignes nous donneraient une distance de 2250 m.; en admettant la 5e ligne dont nous avons parlé, nous arriverions aussi à 2750 m., soit donc environ un rayon des avant-postes français.

Une remarque curieuse à faire, et qui cependant peut se justifier, c'est que Meckel, dans son livre de Tactique où il examine aussi les différents systèmes des grandes puissances, telles que la France, l'Autriche, etc., traduit la dénomination de « petits postes » français par celle de « Feldwachen » et celle de « grand'gardes », qui, d'après nos idées, est la traduction vraie de « Feldwachen » par « soutiens » (Unterstützung); la « réserve » française devient alors le « gros des avant-postes ».

Cette définition est justifiable, comme il est dit plus haut, car les petits postes français sont en définitive des petites grand'gardes, ou même des vraies grand'gardes, selon nos idées et comparés aux services allemand et suisse. Ils en ont la force (1 escouade ou 1 section) et outre un poste devant les armes posent leurs sentinelles doubles et les relayent, envoient des patrouilles rampantes et des patrouilles de communication, tout comme les Feldwachen allemandes et nos grand'gardes.

Quant à la partie mobile, elle est la même partout: patrouilles de découverte en avant de la ligne des sentinelles extérieures du côté de l'ennemi, et patrouilles de communication, en arrière auprès des soutiens, et sur les 2 côtés, auprès des grand'gardes voisines.

2. Sûreté de marche.

Après les détails dans lesquels nous sommes entrés sur le service des avant-postes de chaque pays, nous pouvons nous borner, pour le service de sûreté de marche dont les principes sont les mêmes partout, à étudier les dénominations que prennent en France, en Allemagne et en Suisse, les subdivisions qui y sont appelées, les distances qui les séparent les unes des autres, et à établir le parallèle immédiat entre les trois pays qui nous intéressent.

En France, qu'il s'agisse d'une compagnie marchant isolée, d'un régiment ou même d'une division, nous ne trouvons que 3 termes pour les subdivisions de l'avant-garde; ces 3 termes suffisent lorsqu'il s'agit simplement d'une section ou d'une compagnie, mais pour des corps de troupes plus considérables et comprenant un plus grand nombre d'échelons, ils ne suffisent plus; ce sont donc plutôt, à proprement parler, des termes génériques, désignant 3 groupes de ces subdivisions qui eux-mêmes se subdivisent encore en fractions plus petites.

En Allemagne et en Suisse nous avons pour chaque subdivision, qu'il y en ait 3, 4 ou 5, un terme spécial, plus encore des termes génériques s'appliquant à un groupe de subdivisions.

Les échelons formant le service de sûreté de marche prennent en France le nom de « gros », de « tête » et de « pointe d'avant-garde », c'est-à-dire qu'un régiment détachera un bataillon comme gros d'avant-garde; ce bataillon détachera à son tour une compagnie comme tête; cette compagnie enverra en avant une section comme pointe et cette pointe se subdivisera encore pour se couvrir par une escouade d'éclaireurs. Comme distances entre ces différentes subdivisions, le règlement admet pour un régiment d'infanterie :

600 m. entre le corps principal et le gros de l'avant-garde.

300 m. entre ce gros et la tête.

200 m. de cette tête à la pointe qui elle-même occupera par ses ramifications un espace de 200 m. environ jusqu'à la pointe extrême de ses éclaireurs.

En Allemagne les 4 termes employés pour désigner les subdivisions d'une avant-garde sont les suivants :

« Vorhut, Haupttrupp, Vortrupp, Spitze », c'est-à-dire qu'un régiment détachera comme Vorhut un bataillon; celui-ci à son tour détachera une compagnie comme Haupttrupp; la compagnie enverra en avant pour se couvrir une section comme Vortrupp, et ce Vortrupp se couvrira lui-même par quelques éclaireurs (Spitze).

Les distances entre ces subdivisions ne sont pas réglementées : cela dépend du terrain et de la force de l'avant-garde. Meckel, qui en parle dans son livre de tactique, fait suivre les chiffres qu'il indique d'une mention digne de remarque :

« Les chiffres entre parenthèses ne sont pas donnés par les règlements, mais en sont simplement déduits ». Or tous les chiffres qu'il donne sont « entre parenthèses ». Le règlement, par con-

séquent, reste muet à ce sujet. D'après Meckel et les autres sources que j'ai déjà eu l'occasion de citer, ces distances sont généralement en moyenne :

300 à 350 m. entre le gros et le bataillon de Vorhut.

300 m. entre le Vorhut et le Haupttrupp.

200/250 m. entre le Haupttrupp et le Vortrupp, et 150 m. du Vortrupp à la pointe (Spitze).

Chez nous, nous trouvons les appellations suivantes :

« Gros de l'extrême avant-garde (Gros der Vorhut), tête (Vor-» trupp), pointe (Ausspähertrupp) et éclaireurs (Ausspäher) ». Nous avons donc pour un régiment d'infanterie 1 bataillon comme gros de l'extrême avant-garde ; ce bataillon détache une compagnie comme tête; cette compagnie, à son tour, détache une section comme pointe, et cette section se couvre par un groupe d'éclaireurs.

Les distances normales sont, pour un régiment, de :

500 m. entre le gros et le gros de l'extrême avant-garde.

250 m. entre ce dernier et la tête.

200 m. entre la tête et la pointe, et

150 m. entre la pointe et les éclaireurs.

Nous donnons en outre au groupement de ces 4 subdivisions le nom générique de « extrême avant-garde (Vorhut) », et lorsque la troupe à couvrir, le corps principal par conséquent, est plus fort qu'un régiment, lorsqu'on obtient ainsi un 5e échelon intermédiaire entre ce corps principal et le gros de l'extrême avant-garde, on donne à ce 5e échelon le nom de « gros de l'avant-garde ».

En résumé, si nous additionnons les différentes distances qui séparent les échelons d'un régiment d'infanterie isolé marchant avec avant-garde, nous obtenons :

Pour la France un total de		1250/1300 m.
Pour l'Allemagne	»	1000/1100 m.
Pour la Suisse	»	1100/1150 m.

Une différence encore à signaler, c'est qu'en Allemagne les éclaireurs de la pointe sont au nombre de 4 au lieu de 3 seulement comme en France ou généralement aussi en Suisse (1 sous-officier ou premier soldat et 3 hommes); le sous-officier et 2 de ses hommes marchent en forme de triangle et observent le pays; le 3e homme, appelé « Verbindungsmann » est, ainsi que son nom l'indique, chargé de veiller à la communication constante de la pointe avec le Vortrupp, et marche dans ce but à égale distance

environ du sous-officier commandant les éclaireurs au Vortrupp. Cette disposition permet au sous-officier de vouer toute son attention à l'observation du terrain, car il n'a pas à s'occuper des distances ; c'est l'affaire du « Verbindungsmann ».

Suivant les besoins ou la nature du terrain, l'avant-garde envoie encore sur ses flancs des détachements dont la force varie, et qui, suivant l'effectif dont ils ont besoin et l'éloignement de la colonne, sont détachés, soit de la pointe, soit de la tête, soit de l'extrême avant-garde, ou bien même du gros de l'avant-garde ou du corps principal.

En général, lorsqu'on peut employer de la cavalerie pour ce service d'avant-garde, on le fait, tant en France qu'en Allemagne et en Suisse, mais surtout dans les deux derniers pays.

Pour des corps de troupes d'une certaine importance, tels par exemple qu'une division, la cavalerie, en Allemagne et en Suisse, forme une extrême avant-garde distincte, poussant ses reconnaissances aussi avant que possible et soutenue souvent par des détachements d'infanterie transportés par des moyens rapides, (chars de réquisition, traîneaux, ou même encore emmenée en croupe par la cavalerie).

Mais lors-même qu'une division est précédée ainsi d'une extrême avant-garde de cavalerie, elle se couvre encore par une avant-garde complète d'infanterie.

En France il n'en est pas ainsi : la « pointe » seule est formée de cavalerie et la « tête » qui la suit est de nouveau composée d'infanterie.

Ce que nous venons de voir pour l'avant-garde s'applique à l'arrière-garde, avec cette seule différence que les rôles sont intervertis et que les dénominations des différentes subdivisions qui la forment et qui correspondent à celles de l'avant-garde, sont changées.

En France, ces subdivisions prennent le nom de « gros, tête et pointe d'arrière-garde » ; en Allemagne de « Gros der Arrieregarde, Nachhut, Nachtrupp et Nachspitze » ; et chez nous, en Suisse, de « gros de l'arrière-garde, gros de l'extrême arrière-garde (Gros der Nachhut), tête de l'extrême arrière-garde (Nachtrupp), pointe de l'extrême arrière-garde (Ausspähertrupp), et éclaireurs (Ausspäher) ».

Quant à l'artillerie ou au génie, aux armes spéciales, en un mot, si je n'en ai pas parlé à propos de ces différents services, ce n'est point par esprit d'exclusion ; elles jouent, tant dans le service de

sûreté de marche que dans le service d'avant-postes, un rôle très important, mais la combinaison des 3 armes ne rentre pas dans mon programme, car c'est déjà une question de tactique plus élevée. Si donc je les ai négligées, je prie leurs représentants de m'excuser et de prendre ce travail pour ce qu'il est c'est-à-dire pour une étude des formations de l'infanterie plus spécialement, faite par un officier d'infanterie. J. S.

Tirs exécutés contre des maçonneries avec le nouveau canon suisse de campagne [1].

Pendant l'école préparatoire d'officiers d'artillerie, à Zurich, en novembre 1882, il a été exécuté avec le nouveau canon de campagne, des tirs intéressants dont le but était de comparer l'effet des divers projectiles sur des maçonneries.

On avait utilisé pour cela les restes d'une maison autrefois démolie à cause de sa trop grande proximité de la ligne de tir. Ces restes consistaient en pans de murs encore très solides construits avec des moëllons mesurant jusqu'à 0m,25, reliés par un mortier résistant.

Les essais portèrent sur les projectiles suivants :

Shrapnels avec fusées à temps et fusées à double effet;

Obus à anneaux remplis de poudre;

Obus à anneaux avec charge d'éclatement d'amidogène;

Obus à simple paroi remplis de poudre.

Le croquis ci-dessous donne la disposition des pans de murs. Le rectangle compris entre les murs *c*, *d* et *e* est rempli de terre. Les autres murs sont détachés.

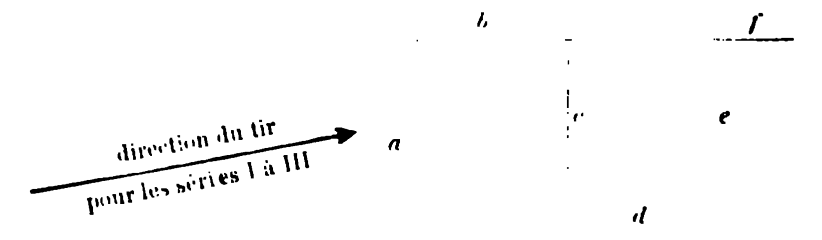

[1] Résumé succinct d'un rapport de M. le lieutenant-colonel Schumacher obligeamment communiqué par M. le colonel Bleuler.

Les tirs ont été exécutés en cinq séries de la façon suivante :

Série I. Tir contre le mur détaché *a;* hauteur 1^m,20, épaisseur 60 cm. On pratique sur un point une brèche assez large et sur trois autres points quelques entonnoirs avec des coups isolés.

Série II. A travers la brèche faite dans le mur *a* par la série précédente, on tire contre le mur *c* en dirigeant les coups à peu près au pied du mur, mais pas tous sur le même point. On obtient une série d'entonnoirs distants d'environ un mètre sur une ligne presque horizontale.

Série III. On complète la brèche du mur *c* en dirigeant quelques coups sur les portions de maçonnerie comprises entre les entonnoirs. Le mur s'écroule entièrement.

Ces trois premières séries sont tirées avec la charge de 840 grammes et à la distance d'environ 25 m.

Série IV. Tir contre le mur *d.* Distance 100 m.; charge 1400 grammes. Au bout de 9 coups le mur est entièrement démoli.

Série V. Tir contre un talus situé devant le mur *d;* vieille terre mêlée de décombres. Même distance et même charge que pour la série IV.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas de transcrire ici le détail de tous ces tirs et d'indiquer coup pour coup l'effet des projectiles. Nous nous bornerons à résumer les observations les plus importantes. Il est à noter que dans chacune des séries les quatre espèces de projectiles ont été successivement employées, en très petit nombre il est vrai, mais assez cependant pour qu'on pût comparer bien nettement leurs effets.

Dans la première série (tir contre un mur détaché de 60 cm. d'épaisseur), on a fait les observations suivantes :

Shrapnels. Il faut que trois projectiles frappent successivement au même point pour que le mur soit traversé de part en part. Le shrapnel ne fait qu'un trou sans produire de fentes appréciables et sans désagréger le reste du mur.

Obus à anneaux. Qu'ils soient chargés de poudre ou d'amidogène, ils traversent le mur à chaque coup en produisant des fentes minimes.

Obus simples. Ils traversent à chaque coup en désagrégeant fortement la maçonnerie environnante.

A la deuxième série (mur appuyé de 60 cm. d'épaisseur), les obus ne traversent plus qu'au troisième coup.

Dans la troisième série, il s'agissait de compléter la brèche du

mur *c* en tirant sur des portions de maçonnerie comprises entre des entonnoirs distants d'un mètre environ. Il a fallu pour amener la chute de ces divers fragments :

Pour le premier, 2 shrapnels.

Pour le deuxième, 3 obus à anneaux avec charge de poudre.

Pour le troisième, 2 obus à anneaux avec charge d'amidogène.

Pour le quatrième, 1 obus simple.

On a pu déduire des résultats des séries II et III que pour amener la chute d'un mètre courant de maçonnerie debout de 60 cm. d'épaisseur, il faut respectivement 8 shrapnels, 6 obus à anneaux chargés de poudre, 5 obus à anneaux chargés d'amidogène, ou 4 obus simples. On peut même admettre que trois de ces derniers projectiles suffiraient à cause de l'ébranlement considérable qu'ils produisent.

Il a été constaté que les charges d'éclatement prenaient feu par le choc, même en l'absence de fusées.

Dans le tir de la cinquième série, on a pu répéter une observation déjà faite à maintes reprises, à savoir que contre un mur l'obus à anneaux fait explosion, tandis que dans la terre il se brise sans que la charge d'éclatement prenne feu.

Enfin, à la quatrième série, un obus à anneaux chargé de poudre a éclaté au sortir de la bouche à feu sans qu'on ait pu déterminer exactement la cause de cette explosion prématurée.

RASSEMBLEMENT DE LA VI[me] DIVISION.

(Suite.[1])

C'est avec raison que dans les manœuvres de guerre en temps de paix, on ne se sert pas des ponts de chemin de fer pour le passage des rivières ; seulement, on devrait alors les supposer comme n'existant pas et n'en tenir aucun compte dans la disposition des troupes. Dans le cas présent, les deux ponts, savoir celui du Nord-Est et celui du National, furent supposés *détruits* ; néanmoins, on fit garder ce dernier sur la rive gauche par deux compagnies d'infanterie, sans doute dans la pensée qu'on s'en servirait quand même au besoin. Le pont sur la route de Gütikhausen, solidement construit en pierres de taille et fer, fut aussi déclaré détruit. Il est permis de demander qui donc proprement devait avoir exécuté ces violentes des-

[1] D'après la *Schweiz. Milit. Zeitung,* de Bâle.

tructions ? Il n'est pas possible d'admettre que l'ennemi ait poussé jusqu'à la Thour autre chose qu'une ou deux patrouilles de cavalerie, et ce ne sont pas elles qui ont pu détruire ces ponts. Et dans l'intérêt de qui cette destruction devait-elle être opérée ? Ce n'est guère dans celui du corps du Nord, puisqu'il veut pénétrer dans notre pays ; et pas davantage dans l'intérêt de la VI[e] division, puisqu'elle a l'ordre positif de s'avancer à marches forcées et par conséquent de prendre énergiquement l'offensive. Si toutes ces destructions de ponts et spécialement celle du pont sur la route, n'étaient supposées que pour donner l'occasion de jeter un pont volant près de Gütikhausen, cela ne justifie nullement l'adoption de suppositions aussi peu naturelles, aussi peu conformes à l'ensemble de la situation. Comme nous le comprenons, il n'était pas du tout nécessaire de déclarer détruit le pont de pierres de Gütikhausen. Voici notre manière de voir en ce qui concerne le passage de la Thour :

Occuper Andelfingen d'une manière répondant à son importance et faires des démonstrations propres à attirer sur ce point l'attention de l'ennemi. Donner rendez-vous à la division à Niederwyl, faire abstraction du détachement de l'aile droite, et si l'on croit devoir faire quelque chose pour menacer la ligne de retraite de l'ennemi et pour garantir son propre flanc droit, en charger la cavalerie qui aurait accepté avec joie cette tâche parfaitement dans son rôle. Considérer les deux ponts de chemin de fer comme non avenus, puisqu'on ne doit pas s'en servir, ce dont le corps du Nord doit être aussi instruit. Laisser subsister le pont sur la route de Gütikhausen et s'en assurer. Jeter le pont volant 500 mètres plus haut en amont de la rivière, à la place fixée primitivement par le divisionnaire. Faire passer une partie de l'avant-garde en bateau, et l'autre partie sur les pontons, en hâtant la pose de ceux-ci de manière que le pont soit achevé si possible en moins d'une heure et demie. Faire débarrasser l'avant-terrain par l'avant-garde avec la coopération de l'artillerie, puis faire passer rapidement la Division en deux colonnes, en utilisant à la fois le pont de pierres sur la route et celui de pontons. Le divisionnaire a ainsi la plus grande partie de son corps sous la main ; il peut en toute tranquillité disposer l'ordre de marche au combat et en surveiller l'exécution régulière. Le danger d'être séparé d'une partie considérable de ses forces est évité ; on n'a pas la pénible tâche de maintenir ou de chercher les communications et enfin la ligne de retraite de l'ennemi reste menacée.

Suivant des renseignements de détail qui nous sont parvenus, le détachement de l'aile droite avait éprouvé beaucoup de difficultés à rétablir ses communications avec le corps principal, et à faire avancer à travers les forêts, du côté de Ossingen-Truttikon, ses lignes d'infanterie si largement déployées.

sûreté de marche que dans le service d'avant-postes, un rôle très important, mais la combinaison des 2 armes ne rentre pas dans mon programme, car c'est déjà une question de tactique plus élevée. Si donc je les ai négligées, je prie leurs représentants de m'excuser et de prendre ce travail pour ce qu'il est c'est-à-dire pour une étude des formations de l'infanterie plus spécialement, faite par un officier d'infanterie. J. S.

Tirs exécutés contre des maçonneries avec le nouveau canon suisse de campagne[1].

Pendant l'école préparatoire d'officiers d'artillerie, à Zurich, en novembre 1882, il a été exécuté avec le nouveau canon de campagne, des tirs intéressants dont le but était de comparer l'effet des divers projectiles sur des maçonneries.

On avait utilisé pour cela les restes d'une maison autrefois démolie à cause de sa trop grande proximité de la ligne de tir. Ces restes consistaient en pans de murs encore très solides construits avec des moëllons mesurant jusqu'à $0^m,25^3$, reliés par un mortier résistant.

Les essais portèrent sur les projectiles suivants :

Shrapnels avec fusées à temps et fusées à double effet;

Obus à anneaux remplis de poudre ;

Obus à anneaux avec charge d'éclatement d'amidogène;

Obus à simple paroi remplis de poudre.

Le croquis ci-dessous donne la disposition des pans de murs. Le rectangle compris entre les murs *c*, *d* et *e* est rempli de terre. Les autres murs sont détachés.

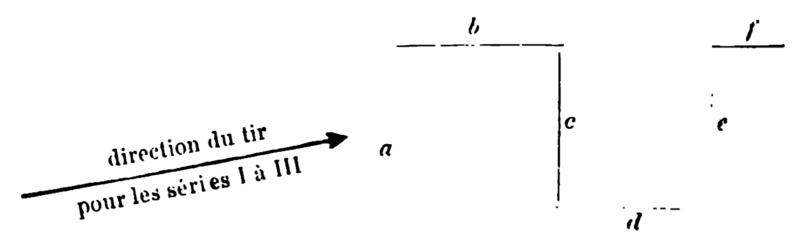

[1] Résumé succinct d'un rapport de M. le lieutenant-colonel Schumacher obligeamment communiqué par M. le colonel Bleuler.

train à Andelfingen ; le lazareth de campagne à Andelfingen, Neunforn et Stammheim ; le bataillon du génie à Gütickhausen et Andelfingen ; la compagnie d'administration à Winterthour.

Le Corps du Nord se disloque de la manière suivante : L'adversaire a forcé le passage de la Thour ; le Corps du Nord a dû abantdonner la position de Ossingen et s'est retiré sur Truttikon ; de là ses troupes vont occuper les cantonnements suivants : l'état-major à Trüllikon, le régiment de cavalerie à Schlatt-Dickehof ; il observe et fait la garde du côté de Stammheim et de Schlattingen ; il doit aujourd'hui encore rechercher et déterminer jusqu'où s'étend l'aile droite ennemie ; un quart d'escadron reste à Marthalen et observe du côté d'Andelfingen. Le bataillon de recrues V à Truttikon, avec avant-postes chargés de surveiller la route vers Gisenhard et Ossingen ; il s'appuie à droite sur le chemin Kastel-Langenmoos. Le bataillon VII à Trullikon avec une compagnie de piquet. Le bataillon de carabiniers n° 6, à Oerlingen avec avant-postes du côté d'Andelfingen et d'Ossingen. Le régiment n° 2 d'infanterie (marqué) en bivouac au nord de Truttikon. Le détachement de pionniers à Truttikon ; il doit aujourd'hui encore fortifier cette position suivant une instruction spéciale qui lui sera envoyée. Le personnel nécessaire pour ce travail lui sera fourni par le bataillon de recrues V. L'ambulance cantonne à Rudolfingen.

Il aurait été mieux en rapport avec la situation, telle qu'elle ressortait de la cessation du combat, de faire bivouaquer les troupes que de les envoyer dans des cantonnements assez éloignés, ce qui a été surtout le cas pour la Division. Vu que la température était favorable, on aurait bien pu en faire une fois l'essai ; en cas de guerre, cela pourrait devenir nécessaire, c'est pourquoi il serait bon de s'y exercer. La Division en bivouac au sud du remblai, avec des avant-postes sur ce dernier ; de l'autre côté, près de Truttikon, le Corps du Nord, également en bivouac et fortifiant en silence sa position ; des feux de bivouac dans l'un et l'autre camp, et peut-être entre deux, sur un point favorable, deux ou trois tonneaux de vin rouge de Neftenbach remplaçant, pour amis et ennemis, l'historique soupe au lait, et l'on aurait eu là une superbe scène de guerre.

Le Commandant du corps du Nord, supposant qu'il serait de nouveau attaqué le lendemain, avait donné à ses troupes l'ordre de se trouver le lendemain 12 septembre aux lieux de rendez-vous suivants :

1. Le régiment de cavalerie à Dickehof, d'où il devait envoyer aussitôt un officier prendre le commandement à Truttikon. Le quart d'escadron à Marthalen devait se rendre en observation sur la route Andelfingen-Trüllikon et se tenir en communication avec le gros du détachement.

2. Le bataillon de recrues V à l'est de Truttikon derrière le Ochsenbühl ; il devait placer des avant-postes.

3. Le bataillon de recrues VII près de Eiche au nord de Truttikon.

4. Le bataillon de carabiniers nº 6 près de Gaugler.

5. Le régiment d'infanterie 2 (marqué) à cheval sur la route de Riesbach.

6. Le régiment d'artillerie au sud de Grüt.

7. L'ambulance, près de la bifurcation des routes 487 au nord-ouest de Truttikon.

Le Commandant du Corps se trouverait le matin à 7 heures à Truttikon.

Dans la VIe Division, voici ce qui fut supposé pour le 12 septembre : Ses avant-postes ont été inquiétés toute la nuit. Pendant celle-ci, l'ennemi a reçu un renfort de troupes techniques (une compagnie de sapeurs) et s'est fortement retranché à Truttikon ainsi que sur les hauteurs qui s'élèvent au nord de ce village.

L'ennemi a été forcé d'abandonner sa ligne de retraite Stammheim-Diessenhofen et il s'agit de lui couper aussi sa nouvelle ligne de retraite Trüllikon-Basadingen-Diessenhofen. En conséquence, le Divisionnaire ordonne :

Toutes les troupes seront à 8 heures aux rendez-vous, savoir :

Aile gauche : Commandant, col.-brigadier Gessner, régiment d'infanterie 24, régiment d'artillerie 2, ambulance 29, derrière sa position au sud de la colline « Berg » près de la station d'Ossingen.

Aile droite : Commandant, col.-brigadier Am-Rhyn, la XIe brigade d'infanterie, le régiment 21 en première ligne, le régiment 22 en seconde ligne ; les régiments d'artillerie 1 et 2, le régiment de dragons VI, l'ambulance 30, sur la route Oberneunforn-Gysenhard.

Réserve : Commandant, lieut.-colonel Nabholz ; le régiment d'infanterie 23 en position de réserve derrière le remblai du chemin de fer, près de l'endroit dit « im neuen Haus » après le passage de la première ligne d'attaque.

La première ligne (régiment 21) du corps d'offensive s'avance sur la droite de la route Oberneunforn-Truttikon ; la seconde ligne (régiment 22) fait circonvolution sur la droite. L'aile gauche (défensive) cherche à gagner la colline du Herdenbühl au sud de Truttikon.

Les lignes de tirailleurs ne se masseront que lentement, et de même toute l'aile offensive ne procèdera que lentement à la concentration de son feu ; l'infanterie se cachera par sections dans les fossés. Au signal « Tous à l'attaque » courir à l'assaut ; l'aile défensive devra y prendre part. La réserve restera en position pour cou-

vrir éventuellement la retraite, laquelle s'opèrerait sur Oberneunforn et Niederneunforn.

Ainsi donc, d'un côté comme de l'autre, tout était ordonné avec clarté et prudence. Les commandants des deux corps adversaires avaient concentré leurs forces, les tenaient sous la main, et pouvaient donc en disposer à leur gré, suivant les besoins. Le plan de bataille et le terrain étaient propres à former un tableau d'ensemble présentant d'une manière claire, bien perceptible à l'œil de l'observateur, la tactique des corps de troupes combinés ainsi que l'activité et la conduite de chaque corps d'armée en particulier, et il aurait suffi de l'exécution intelligente, par les chefs des différents corps, des dispositions et ordres supérieurs pour faire de ce combat simulé un exercice très instructif pour tous les participants.

Il est vrai que, déjà avant le commencement des opérations, il se produisit, par suite d'une bévue, une certaine perturbation. Le chef du corps d'offensive se laissa entraîner par le bruit que faisait une escarmouche d'avant-postes, à attaquer avant le moment fixé. C'est pourquoi, pour prévenir le désordre qui pouvait en résulter, les juges du camp firent tout rentrer dans les positions primitives. Par suite de cette précipitation, l'aile gauche paraissait avoir donné trop tard, tandis qu'en réalité elle avait suivi exactement les ordres.

L'action offensive de l'aile droite commença par l'artillerie du régiment 3, qui dirigea son feu contre l'infanterie et l'artillerie ennemies postées, la première sur le Ochsenbühl, et la seconde près de « Eiche. » Son infanterie développa ses lignes et s'avança d'abord avec calme et en exécutant un feu bien conduit contre les positions fortifiées de l'ennemi, auquel il s'agissait en première ligne d'enlever celle du Ochsenbühl, qu'il défendait avec opiniâtreté. La cavalerie des deux corps prit aussi part au combat, et bien que le terrain fût peu favorable à des charges de cavalerie, elle en exécuta deux, dans lesquelles la cavalerie du corps du Nord devait d'autant plus avoir le dessous que dans le près voisinage, la lisière du bois de Junk était fortement occupée par des tirailleurs ennemis.

Sur l'aile gauche de la Division, le régiment 24 prit position, avec ses trois bataillons en une seule ligne, sur les pentes des hauteurs au nord-ouest de Ossingen ; alors le régiment de grosse artillerie, monté jusque-là par Berg, entra aussi en activité de combat. Les bataillons 70 et 72 furent placés en avant comme première ligne de feu, tandis que le bataillon 71 resta en arrière comme seconde ligne. L'adversaire, les voyant s'avancer en bon ordre, se retira dans la position fortifiée de Truttikon ; pendant ce temps, le régiment 24 s'établit du côté nord de la forêt de Kastel, où il se creusa rapidement des fossés de tirailleurs, ensorte que, sur ce point, le combat fut un moment suspendu.

Cédant à la violente attaque de l'aile droite de la Division, le corps

2. Le bataillon de recrues V à l'est de Truttikon derrière le (
senbühl ; il devait placer des avant-postes.

3. Le bataillon de recrues VII près de Eiche au nord de T
tikon.

4. Le bataillon de carabiniers n° 6 près de Gaugler.

5. Le régiment d'infanterie 2 (marqué) à cheval sur la rout
Riesbach.

6. Le régiment d'artillerie au sud de Grüt.

7. L'ambulance, près de la bifurcation des routes 487 au ı
ouest de Truttikon.

Le Commandant du Corps se trouverait le matin à 7 heu
Truttikon.

Dans la VI° Division, voici ce qui fut supposé pour le 12 sep
bre : Ses avant-postes ont été inquiétés toute la nuit. Pendant (
ci, l'ennemi a reçu un renfort de troupes techniques (une comp
de sapeurs) et s'est fortement retranché à Truttikon ainsi qu
les hauteurs qui s'élèvent au nord de ce village.

L'ennemi a été forcé d'abandonner sa ligne de retraite St
heim-Diessenhofen et il s'agit de lui couper aussi sa nouvelle
de retraite Trüllikon-Basadingen-Diessenhofen. En conséquen
Divisionnaire ordonne :

Toutes les troupes seront à 8 heures aux rendez-vous, savoi

Aile gauche : Commandant, col.-brigadier Gessner, régi
d'infanterie 24, régiment d'artillerie 2, ambulance 29, derriè
position au sud de la colline « Berg » près de la station
singen.

Aile droite : Commandant, col.-brigadier Am-Rhyn, la XI
gade d'infanterie, le régiment 21 en première ligne, le régime
en seconde ligne ; les régiments d'artillerie 1 et 2, le régime
dragons VI, l'ambulance 30, sur la route Oberneunforn-G
hard.

Réserve : Commandant, lieut.-colonel Nabholz ; le régi
d'infanterie 23 en position de réserve derrière le remblai du ch
de fer, près de l'endroit dit « im neuen Haus » après le passa
la première ligne d'attaque.

La première ligne (régiment 21) du corps d'offensive s'avanc
la droite de la route Oberneunforn-Truttikon ; la seconde ligne
giment 22) fait circonvolution sur la droite. L'aile gauche (d
sive) cherche à gagner la colline du Herdenbühl au sud de
tikon.

Les lignes de tirailleurs ne se masseront que lentement, (
même toute l'aile offensive ne procèdera que lentement à la co
tration de son feu ; l'infanterie se cachera par sections dan
fossés. Au signal « Tous à l'attaque » courir à l'assaut ; l'aile d
sive devra y prendre part. La réserve restera en position pour

à l'infanterie de cette aile de prendre l'offensive du côté de la forêt de Seewadel et il en résulta une rencontre extrêmement violente, qui fit clairement ressortir les inconvénients d'un combat dans une forêt, spécialement lorsqu'il ne s'agit que d'exercices en temps de paix : l'impossibilité de diriger véritablement le combat, mêlée fâcheuse, feu à 10 et même 5 pas de distance et prise de corps d'homme à homme. L'autorité supérieure dut intervenir pour y mettre fin.

Pour terminer, les trompettes donnèrent encore une fois le signal de l'assaut général, pendant lequel la position fortifiée de Trüllikon donna encore bien à faire à l'aile gauche de la Division. Quoique cette manœuvre décisive n'eût réussi qu'à moitié, l'adversaire dut cependant reconnaître que la position n'était pas tenable plus longtemps et l'évacua. On pouvait admettre que le corps du Nord avait été rejeté de sa ligne de retraite sur Diessenhofen et la journée fut terminée par le rapport ordinaire des officiers et la critique des opérations.

Le front d'attaque de la Division avait été, dans cette journée, et déjà avant le développement des régiments, d'environ 2000 mètres, en ligne droite, ce qui, en regard des règles de tactique qui régissaient le cas, était encore beaucoup. La marche en avant avait été, il est vrai, ordonnée d'une manière concentrée, et l'on pouvait supposer, à en juger d'après l'état des choses chez l'adversaire, que celui-ci ne se porterait pas en avant de ses lignes, le petit renfort qu'il avait reçu n'ayant qu'une valeur défensive et ne pouvant par conséquent pas l'induire à tenter une action offensive de quelque importance.

La tactique tendant à envelopper ou plutôt à anéantir l'adversaire au lieu de lui couper simplement sa ligne de retraite, cette tactique, disons-nous, qui ressortait des dispositions prises dans la Division pour la formation de ses lignes et pour l'attaque, peut bien, au fond, être la plus juste, car si un nouveau corps d'armée s'avançait du Nord à la rescousse du premier, la Division ne serait pas bien avancée en se jetant entre les deux ; toutefois, ce mode de faire était en contradiction avec la supposition posée comme base des opérations de la journée ; il s'agissait seulement de continuer la guerre et de s'avancer un peu pour la reprendre le lendemain matin. L'échec partiel de l'assaut de la Division sur Truttikon peut donc être considéré comme un heureux hasard, qui légitimait la continuation des exercices, le corps du Nord étant sorti de là assez intact et en mesure de recommencer la lutte, cette fois dans des circonstances plus favorables.

Ce sont, dans cette journée, des officiers supérieurs d'infanterie qui, sans avoir bien mesuré la distance à parcourir au pas de charge, ont commandé l'assaut décisif, et, de plus, ils l'ont fait sans

du Nord avait abandonné le Ochsenbühl. Les lignes offensives, le feu vif et continu était activement soutenu par celui de l'artill enserraient toujours de plus près la position fortifiée de Trutt qui était encore énergiquement défendue. Vers 10 heures, au s donné, elles marchèrent à l'assaut général, mais la distance à courir était trop grande, ensorte que le choc fut brisé avant d' pu produire son effet. En outre, ici et là, on fut forcé de s'arrête partie par l'intervention des juges du camp. L'adversaire p rapidement et habilement de cette interruption de l'attaque abandonner, sans être poursuivi, Truttikon, qui était devenu nable et aller occuper, à environ 3 kilomètres en arrière, da direction nord-ouest, une nouvelle position près de Trüllikon.

Afin de rétablir dans la division l'ordre un peu troublé par du mouvement général d'attaque, et de pouvoir commencer, de veau en bon ordre et bien restaurés, la seconde partie des ma vres de la journée, l'Inspecteur ordonna une suspension heure qui, ainsi qu'on put s'en apercevoir, fut la bien venue tous.

La position du corps du Nord sur les hauteurs au nord de likon était passablement concentrée ; par son artillerie, il don tout le plat de la vallée dans la direction de Truttikon, et son i terie avait en général un champ de tir très favorable ; cependa forêt qui s'étendait sur son flanc gauche pouvait lui devenir e mement dangereuse. Dans cette prévision sans doute, le flanc che fut fortifié et le régiment de réserve marqué fut placé en c quence. Dans la forêt de Hattenberg, sur la droite, l'infanter prépara à une défense opiniâtre.

En vue de l'attaque à opérer, la Division ordonna son infan de nouveau sur deux ailes. La XI[e] brigade comme aile droite 21[e] régiment, fortifié par un bataillon du 22[e] régiment, en pre ligne de combat, et ce dernier régiment suivant comme sec ligne. Le régiment 24 en deux lignes de bataille, forma l'aile ga et le pivot d'une conversion ultérieure à gauche. Puis le régime comme division de réserve.

Le bataillon 72 rencontra dans la forêt de Hattenberg une gique résistance. Le bataillon 71 s'avança le long de la route Trüllikon ; à droite de cette route marchait le régiment 22, que le régiment 21, laissant un bataillon comme réserve pr « Freien Kreuzli » cherchait péniblement à se frayer un che travers l'épaisse forêt de Seewadel. Pendant ce temps, l'artille la division s'était aussi avancée ; à la fin les six batteries se tro réunies à cheval sur la route Truttikon-Trüllikon et ouvrent u terrible sur la principale position de l'ennemi.

Afin de prévenir autant que possible le danger qui menaçait blement son aile gauche, le commandant du corps du Nord or

absolument nécessaire au succès de l'attaque entreprise par la Division.

Nous extrayons de l'ordre de dislocation pour le 12 septembre le passage suivant : Dans la supposition que l'ennemi, après avoir évacué ses positions actuelles, sera repoussé vers le Rhin et que les avant-postes de la Division pourront être placés sur la chaussée au nord de Benken, jusqu'au Rhin, la Division cantonnera de la manière suivante :

L'état-major et les guides à Andelfingen, la XI[e] brigade d'infanterie à Trüllikon, Truttikon, Ossingen, Benken, Rudolfingen, Schlatt ; la XII[e] brigade d'infanterie à Marthalen, Œrlingen, Andelfingen, Ellikon sur le Rhin ; le régiment de dragons VI à Schlatt ; la brigade VI d'artillerie à Andelfingen, Trüllikon, Gisenhard, Marthalen, Œrlingen, Ossingen ; le parc de la Division à Henggart ; le bataillon du génie à Alten et Andelfingen ; les ambulances à Andelfingen et Truttikon ; la compagnie d'administration à Winterthour.

Le commandant du corps du Nord publie à ses troupes l'ordre suivant daté de Benken à 2 heures de l'après-midi :

Attaqué par des forces supérieures, et rejeté de sa ligne de retraite, le détachement a dû se retirer sur Schaffhouse, la cavalerie à l'est, et les autres troupes à l'ouest du Kohlfirst. Les cantonnements pour ce soir sont : L'état-major dans le château de Laufen, le régiment de cavalerie à Langwiesen et à Feuerthalen ; il s'assurera du côté de Schlatt et Basadingen ; le bataillon de recrues V à Uhwiesen ; les avant-postes vers Benken. Le Kohlfirst doit être activement visité par les patrouilles ; les communications à droite avec le bataillon de carabiniers doivent être entretenues. Ce dernier bataillon cantonnera à Dachsen, avec avant-postes du côté de Marthalen ; jonction vers la gauche avec le bataillon de recrues VII ; ce dernier cantonnera à Flurlingen ; le régiment d'infanterie 2 (marqué) à Schaffhouse, le régiment d'artillerie à Flurlingen, le détachement de pionniers à Dachsen, l'ambulance à Uhwiesen.

N.B. — Retirer les avant-postes à 8 1/2 heures et les replacer le lendemain matin à 5 heures.

Dans la supposition que l'ennemi a reçu du renfort et que la Division, affaiblie par le combat du 12 septembre, se voit obligée de se retirer derrière la Thour, un ordre du Divisionnaire est distribué aux troupes encore à 6 heures du soir et les commande pour le lendemain 13, à 8 heures du matin, aux lieux de rendez-vous suivants :

Aile droite : La XI[e] brigade d'infanterie près de la bifurcation des routes au sud du Rudolfinger-Hölzli.

Centre : La VI[e] brigade d'artillerie au sud du bois de Loo sur la route Œrlingen-Benken.

avoir auparavant rétabli autant que possible le bon ordre dans troupes et sans se faire appuyer par leur réserve, ce qui e parfaitement régulier, le régiment 23 étant encore intact, c réserve principale. Les mêmes faits se sont reproduits en dans l'attaque sur la dernière position de l'adversaire près de likon, ensorte que cette attaque ne peut pas non plus être dérée comme pleinement réussie.

Dans le commencement, les bataillons passaient avec or calme d'une formation à l'autre ; ainsi de la formation serrée de combat et à l'action du feu, mais ensuite il se produisit as quemment, dans la chaleur du combat, des mouvements dés nés et trop précipités, des éparpillements d'où résultaient d mations trop lâches. Ce dernier fait est toujours très nuisi commandement, et s'il tend à se généraliser, il n'est presqu possible de diriger le combat. On a vu cela particulièrement marche contre Trüllikon, où souvent plusieurs lignes de tira paraissaient se suivre immédiatement ; il est vrai que là bataillons devaient s'avancer à découvert le long de la vallée blement dans la zone efficace du feu de l'ennemi, et pour at l'effet de ce feu, on a cru devoir passer à une formation très semée. Mais, outre ce qui a été dit plus haut à ce sujet, nous nons fort à penser que dans les moments où, même pour la sive, il ne peut être question de viser, des renforts et des ré feront mieux de demeurer en rangs serrés sur deux lignes s'exposer, en se dispersant sur un large espace, à la gerb étendue du feu de l'ennemi.

On s'est plaint dans le corps du Nord que souvent des dé ments bien placés ne respectaient pas la distance du feu effic dans l'artillerie, on trouve que l'infanterie s'avançait souven tôt sans attendre suffisamment l'effet du feu des canons. On n regarder ni l'une ni l'autre de ces plaintes comme non just mais ces fautes, surtout la première, sont bien difficiles à évit si, d'une manière générale, nous réussissons à amener nos tr au degré voulu de discipline tactique et de discipline au feu, pourrons sincèrement nous féliciter.

Nous avons entendu des artilleurs dire que souvent les ord changements de position auraient dû être donnés plus tôt, n'aurait pas été difficile, vu qu'à la seule aide de nos excell cartes, des positions favorables pouvaient être trouvées rapide Il a été dit aussi que le régiment nº 1 d'artillerie légère avait, le cours de la matinée, changé ou dû changer trop souvent de tion. — Le feu d'ensemble, tiré sur la fin, a été une brillante tation d'artillerie, mais ce déploiement de forces nous a fait pression d'être destiné à montrer ce que l'on était capable de dans certaines circonstances plutôt qu'à accomplir une c

dans la position préparée par l'arrière-garde, au sud-ouest de Œrlingen.

L'aile gauche occupe le village de Marthalen et les collines qui s'élèvent derrière ce village ; elle fait couvrir, par un détachement, la route Marthalen-Andelfingen et celle de Marthalen-Alten. Un pont de guerre près de Alten et un passage au pied du Scheiterberg sont construits pour la retraite de ce détachement et pour celle d'autres corps de troupes qui viendraient à être coupés.

Une partie de la compagnie de sapeurs élèvera, aux endroits désignés par le chef d'état-major au commandant du bataillon du génie, des fortifications sur le terrain pour couvrir les routes de Marthalen-Alten et Marthalen-Andelfingen. L'autre partie de la compagnie de sapeurs organisera le village d'Œrlingen pour la défense. En cas de retraite, le régiment 24 prendra position près de Œrlikon, où il se creusera des fossés, faisant front contre Rüti et la forêt de Loo.

L'artillerie occupera l'aile gauche de la position Œrlingen contre Rüti et Marthalen. Les troupes du régiment 24 couvriront leur flanc gauche.

NB. Vu que la pluie tombe à torrents, tous les travaux de terrassements seront seulement marqués.

Nous voyons, par les dispositions qui précèdent, que la brigade d'artillerie formait le centre du front de bataille de la journée. Le régiment de 10 cm. alla prendre position entre la grande route de Benken à Schaffhouse et le petit bois de Rudolfinger, et de là fit feu sur l'infanterie postée près de Benken (2500 mètres). Le régiment 3 prit position sur le Fleudenbühl au sud de la station de Marthalen ; plus tard le régiment 1 vint se placer entre les deux autres à l'ouest du bois de Rudolfinger ; le premier dirigeait son feu sur l'infanterie et la cavalerie ennemies postées entre les collines boisées « Berg » et « Isenbuck, » tandis que le régiment 1 canonnait la forêt « Abrist » et la route de Schaffhouse. Pendant ce temps, la colline « Kohlhag » au sud de Œrlingen, qui avait été désignée comme poste de ralliement à l'artillerie, était organisée (marquée) par les troupes du génie.

En avant, dans la région de combat de l'aile droite, la lutte devint bientôt intense. Le bataillon d'avant-postes (64) avait été attaqué près de Benken par des forces supérieures. Le commandant des avant-postes, chef du 22e régiment, annonça au Divisionnaire qu'il commençait sa retraite dans la direction de Rudolfingen, où le bataillon 65 se trouvait en position de ralliement. Le bataillon 66 était posté comme réserve près de la bifurcation de routes « Bühl » au sud-est de Rudolfingen. De la position ci-dessus indiquée où elles se trouvaient, les batteries de grosse artillerie commencèrent le feu, à la faveur duquel le bataillon 64 put reculer sans empêchements et venir se rassembler derrière le bataillon 66. Pendant ce temps, la

situation du bataillon 65 devenait critique en face de l'infanterie du corps du Nord qui s'avançait impétueusement et en bon ordre. Le régiment 21, comme seconde ligne de bataille, occupait la forêt de Loo.

A l'aile gauche, le régiment 23 avait posté son bataillon 68 près du Stand, derrière le village de Marthalen, et le bataillon 67 à environ 1000 mètres en avant près de la station de Marthalen. Le bataillon 69, comme troisième ligne de combat, se tenait près de Bogen. Le régiment 24 avait l'ordre de se tenir en position de réserve au nord de Hammbühl, au sud de Marthalen. Le régiment de dragons VI était en position d'attente comme extrême flanc gauche près de la parcelle de forêt « Guggenbühl. »

Là, le combat fut commencé par l'artillerie du corps du Nord ; les batteries postées sur le Fleudenbühl répondirent aux canons placés au sud de Beuken et en même temps tinrent sous leur feu le terrain de Abist sur lequel de la cavalerie et de l'infanterie ennemies commencèrent à se déployer. Cette dernière mit à profit la forêt de Abist pour s'avancer à couvert et alors commença un vif combat de tirailleurs autour de la station de Marthalen, où toutefois le bataillon 67 soutint au premier moment bravement la lutte. Ensuite de cette vigoureuse attaque et afin de n'être pas obligé d'abandonner trop tôt le village de Marthalen, le chef du régiment 23 fit avancer le bataillon 68 et le fit placer au nord du village comme soutien de la première ligne de combat, le bataillon 69 s'avança ensuite et se posta près du stand.

L'infanterie ennemie ayant reçu du renfort, le bataillon 67 fut contraint de se retirer peu à peu derrière le village, ce qu'il put faire en bon ordre, sous la protection du bataillon 68.

Dans le centre de la division, le régiment de grosse artillerie avait bientôt, d'une manière ostensible, abandonné sa première position entre le petit bois de Rudolfinger et la route de Schaffhouse pour retourner, près de Oerlikon, en position de ralliement. Il se produisit par là une lacune considérable dans le front de bataille de la division, et telle que si l'ennemi s'en était aperçu et en avait rapidement profité, la Division, déjà sans cela fortement menacée de désagrégation, aurait été mise en pleine déroute.

(A suivre.)

Circulaires et pièces officielles.

En exécution de l'arrêté fédéral du 22 décembre 1882 qui a exonéré les cantons de Fribourg et de Lucerne de deux bataillons chacun, le Conseil fédéral a rendu, en date du 6 mars 1883, l'arrêté ci-après modifiant la division militaire territoriale actuellement en vigueur à teneur de l'ordonnance du 15 mars 1875 :

Arrondissements de la Ire division.

4e arrondissement (Genève). La moitié du canton de Genève, IIme brigade, 4e régiment, 11e bataillon.

6e arrondissement (Valais). Les districts de Martigny et de Conthey et les communes de Sion et de Savière du district de Sion, IIe brigade, 4e régiment, 10e bataillon.

Arrondissements de la IIe division.

1er arrondissement (Genève). La moitié du canton, IIIe brigade, 5e régiment, 13e bataillon.

2e arrondissement (Fribourg). Les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et les sections de Fribourg, Praroman, Treyvaux, Ecuvillens et Vuisternens du district de la Sarine, IIIe brigade, 5e régiment, 14e et 15e bataillons.

3e arrondissement (Fribourg). Les districts de la Singine, du Lac et de la Broye et les sections de Belfaux, Prez-vers-Nauréaz, Corminbœuf et Cottens du district de la Sarine, IIIe brigade, 6e régiment, 16e et 17e bataillons.

Les autres arrondissements reçoivent les numéros 4 à 9.

Arrondissements de la IVe division.

5e arrondissement (Lucerne). Le district d'Entlebuch avec la commune de Menznau du district de Willisau, VIIe brigade, 14e régiment, 41e bataillon.

6e arrondissement (Lucerne). Le district de Willisau sans les communes de Alberswyl, Ettiswyl, Kottwyl, Menznau, Schötz et Wauwyl, VIIe brigade, 14e régiment, 42e bataillon.

7e arrondissement (Lucerne). Le district de Sursée sans les communes de Eich, Gunzwyl, Hildisrieden, Munster, Neudorf, Pfeffikon, Rickenbach, Schwarzenbach et Sempach, et avec les communes d'Alberswyl, Ettiswyl, Kottwyl, Schötz et Wauwyl du district de Wilisau, VIIIe brigade, 15e régiment, 43e bataillon.

8e arrondissement (Lucerne). Du district de Sursée, les communes de Eich, Gunzwyl, Hildisrieden, Munster, Neudorf, Pfeffikon, Rickenbach, Schwarzenbach et Sempach, et le district de Hochdorf à l'exception des communes de Emmen et Rothenburg, VIIIe brigade, 15e régiment, 44e bataillon.

9e arrondissement (Lucerne). Le district de Lucerne et les communes de Emmen et Rothenburg du district de Hochdorf, VIIIe brigade, 15e régiment, 45e bataillon.

10e arrondissement (Argovie). Le district de Muri et les communes de Arni-Islisberg, Bremgarten, Büttikon, Hermetschwyl, Hilfikon, Jonen, Lieli, Oberlunkhofen, Unterlunkhofen, Oberwyll, Sarmenstorf, Uezwyl, Villmergen, Wohlen et Zufikon du district de Bremgarten, VIIIe brigade, 16e régiment, 46e bataillon.

Arrondissements de la V^e division.

8^e arrondissement (Argovie). Le 8^e arrondissement de recrutement comprend encore les communes de Hägglingen, Dottikon et Anglikon du district de Bremgarten.

Le 10^e arrondissement devient le 9^e arrondissement.

A son tour, le département militaire suisse, par circulaire du 19 mars écoulé, a dû ordonner les changements ci-après au tableau des écoles militaires de 1883, par suite de la suppression des bataillons de fusiliers n° 13 de Fribourg et n° 46 de Lucerne, et de leur remplacement par le bataillon n° 11 de Genève, dans la II^e division, et par le bataillon n° 99 d'Argovie, dans la IV^e division :

COURS DE RÉPÉTITION DE L'ÉLITE.

I^{re} Division. Le cours de répétition du bataillon de fusiliers n° 98 est supprimé. Ce bataillon remplace le n° 11.

V^e Division. Le cours de répétition du bataillon de fusiliers n° 99 à Lenzbourg, est supprimé. Ce bataillon prend le n° 46 et assistera aux manœuvres de régiment de la IV^e division avec cours préparatoire à Lucerne.

COURS DE RÉPÉTITION DE LA LANDWEHR.

II^e Division. Le cours de répétition du bataillon de fusiliers n° 13 de landwehr, de Genève (ancien bataillon n° 11) est fixé comme suit :

Cadres, du 27 juin au 7 juillet ; troupe, du 1^{er} au 7 juillet, à Genève.

Le cours de répétition du bataillon d'élite n° 13 de Genève n'aura lieu qu'en 1884.

Les recrues de cette année du I^{er} et du V^e arrondissement de division doivent être appelées suivant les prescriptions du tableau des écoles, c'est-à-dire que toutes les recrues de fusiliers de Genève seront envoyées aux écoles de la I^{re} division et toutes celles d'Argovie aux écoles de recrues de la V^e division.

La fanfare du bataillon n° 99 sera remplacée pour la 3^e école de recrues de la V^e division, par celle d'un autre bataillon de cette division, et cela par les soins du chef d'arme de l'infanterie.

Le tour de rôle des cours de répétition de la landwehr, fixé par arrêté du 4 novembre 1881 (*Feuille militaire fédérale* de 1881, page 85), est en outre modifié en ce sens que le cours de répétition des bataillons n^{os} 98 et 99 n'aura pas lieu en 1884.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Extraits du protocole des séances du comité central à Zurich.

Séance du 15 février 1883. — Les délégués des comités de la Société cantonale des officiers et de la Société de la ville de Zurich et des environs assistent à la séance.

On procède à l'organisation et à la nomination des comités pour la fête des officiers.

La célébration de celle-ci est fixée aux 22-24 septembre.

On arrête les dispositions générales qui doivent servir de guide aux comités dans l'organisation de la fête.

Séance du 26 février 1883. — Il est donné connaissance des noms des officiers désignés dans la séance du 15 février pour faire partie des comités de la fête, qui déclarent accepter leur nomination. Pour remplacer le petit nombre de ceux qui ont refusé, on charge les comités de se compléter eux-mêmes.

On passe à la discussion du rapport général à préparer pour l'assemblée générale, conformément au § 13 des statuts.

Afin que l'on puisse fixer le programme de l'assemblée générale des délégués des sections et des différentes armes, le rapporteur est invité à soumettre un projet de programme.

M. le colonel Meister continue à faire ses efforts pour amener la formation d'une section dans le canton d'Unterwald. D'autre part, on prend les mesures nécessaires pour donner plus d'animation aux relations avec les sections de Fribourg et du Valais.

La Société des officiers d'administration est admise comme section. On renonce à faire imprimer le catalogue des membres de la Société.

Considérant que la Société a déjà d'autres charges et d'autres tâches, et que d'ailleurs la contribution annuelle a été réduite, on décide de ne pas entrer en matière sur la proposition du capitaine Furrer, d'Hérisau, tendant à la formation d'un fonds destiné à soutenir les militaires qui se vouent au service d'instruction.

Séance du 21 mars. — Les préparatifs pour la fête de cette année sont mis en délibération. Les sections seront invitées par circulaire à envoyer, avant le 1er juillet au plus tard, les propositions et motions qui doivent être présentées à l'assemblée générale ; de plus, elles sont priées de faire parvenir également pour le 1er juillet le rapport statutaire sur leur activité pendant l'année ; enfin, elles sont rendues attentives aux travaux qui leur ont été demandés par l'assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 1882. La fête des officiers est définitivement fixée au 11-13 août.

Le Comité central a envoyé les circulaires suivantes :

Zurich, 22 mars. — Aux sections de la Société suisse des ciers. Honorés camarades! Etant occupés aux préparatifs po prochaine assemblée générale de la Société suisse des officiers, vous prions de vouloir bien envoyer, avant le 1er juillet de la sente année, le rapport prescrit par l'art. 10 de nos statuts sur tivité de votre section, au rapporteur du Comité central.

Nous vous prions de plus de faire parvenir au Comité ce avant le 1er juillet, les propositions ou motions que vous d soumettre aux discussions de l'assemblée générale, et cela d'a afin qu'elles puissent faire l'objet d'un examen préalable, et e pour que l'indication puisse en être faite dans la circulaire d'i tion.

Enfin, nous prenons la liberté, honorés camarades, de rapp votre attention les questions qui ont été soumises aux section l'assemblée des délégués. Nous espérons pouvoir compter pour le 1er juillet, vous nous transmettrez vos solutions da sens du procès-verbal qui vous a été communiqué.

Zurich 20 mars. — Les officiers de la section de Soleure qu vent nous apporter la bannière de la Société, étant appelés en vice militaire pour les 21-23 septembre, nous avons fixé défi ment notre fête au 11-13 août ; ce dont nous croyons devoir aviser en modification de notre invitation antérieure. — Avec cordial.

Au nom du Comité central :

Le président, A. VŒGELI, colonel-divisionnaire.
Le secrétaire, W. JÆNIKE, capitaine d'état-major

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — Le ministre de la guerre général de Kameck avait succédé au général de Roon, il y a 9 ans, vient de donner sa sion. Il est remplacé par le général Bronsart de Schellendorf. C troisième ministre de la guerre depuis vingt ans. Cette mutatio amené plusieurs autres dans les hauts emplois militaires par sui démissions des généraux Verdy du Vernois et de Stosch.

France. — Le ministre de la guerre a arrêté, comme suit, l gramme des manœuvres d'autonne pour 1883.

6 corps d'armée, les 5e (Orléans), 6e (Chalons), 7e (Besançon), 8e (ges), 9e (Tours) et 13e (Clermont-Ferrand) exécuteront des mano de corps, d'une durée totale de vingt jours, y compris le temps saire à la concentration et à la dislocation des troupes.

Les 7e et 8e corps d'armée opéreront l'un contre l'autre, sous les de leurs commandants respectifs, les généraux Wolff et Schnégan Six autres corps d'armée exécuteront des manœuvres de divisi

sont les 4e corps, Le Mans; 10e, Rennes; 11e, Nantes; 12e, Limoges; 17e, Toulouse, et 18e, Bordeaux.

Enfin, les six corps restants exécuteront des manœuvres de brigade, savoir : 1er corps, Lille; 2e, Amiens; 3e, Rouen; 14e, Lyon; 15e, Marseille, et 16e, Montpellier.

La durée des manœuvres de brigade et de division est fixée uniformément à quinze jours, aller et retour compris.

Les 6e et 7e divisions d'infanterie, qui sont en garnison à Paris, généraux Millot et Rolland, ne prendront pas part aux manœuvres.

Les manœuvres de cavalerie, inaugurées il y a trois ans sous la direction supérieure du général de Galliffet, recevront, cette année, une nouvelle extension. Trois groupes, de deux divisions chacun, manœuvreront successivement aux dates et endroits ci-après :

1er groupe, au camp de Chalons, du 1er au 10 août : 5e division de cavalerie, général Charreyron, et une division de manœuvre, dénommée division A, comprenant les 1re et 2e brigades de corps et la 4e brigade de chasseurs.

2e groupe, au camp de Chalons, du 13 au 22 août : 2e division de cavalerie, général Huyn de Verneville, et 4e division, général de Viel d'Espeuilles.

3e groupe, aux environs de Chartres, du 25 août au 3 septembre : 1re division de cavalerie, général de Gressot, et une division de manœuvre, dénommée division B, comprenant la 6e brigade de cuirassiers et les 3e et 4e brigades en corps.

La cavalerie fournira en outre des détachements de différente force aux troupes d'infanterie qui manœuvrent.

De plus il y aura, du 1er juin au 10 juin, une manœuvre de cadres dans la division de Lunéville. Elle comprendra deux opérations distinctes :

1° Une reconnaissance sommaire de la zone frontière, entre Montmédy et Lunéville, exécutée en 6 jours, du 1er au 6 juin conformément au programme suivant :

1er juin, de Montmédy à Longuyon ;
2 — de Longuyon à Etain ;
3 — d'Etain à Vigneulles ;
4 — de Vigneulles à Pont-à-Mousson ;
5 — de Pont-à-Mousson au Nord-Est de Nancy ;
6 — de Nancy à Lunéville.

2° Un exercice de cadres de division proprement dit exécuté en quatre jours, du 7 au 10 juin, dans la région comprise entre Lunéville et Epinal.

Tous les généraux pourvus de commandement de division de cavalerie et tous les inspecteurs permanents d'arrondissement suivront les deux opérations. Ils devront en conséquence être rendus le 31 mai, à Montmédy, point de départ de la reconnaissance de la frontière. Les généraux de brigade des 4e et 5e divisions de cavalerie assisteront à la reconnaissance de la frontière, pendant les trois premiers jours seulement, de Montmédy à Vigneulles. Ils devront également se trouver à Montmédy le 31 mai.

Les généraux de brigade de la 6e division de cavalerie suivront entière-

ment l'exercice de cadres de division, de Lunéville à Epinal. Ils de être rendus le 6 juin à Lunéville.

L'artillerie montée marchera avec les corps auxquels elle est aff à raison de quatre batteries de quatre pièces par division ou de batteries par brigade d'infanterie.

L'artillerie à cheval fournira trois batteries de six pièces à chaque sion de cavalerie.

Les batteries restant disponibles après ces divers services as constitueront l'artillerie de corps.

Les compagnies d'infanterie seront à 180 hommes au plus, réser compris; les escadrons à 100 chevaux.

Les officiers de réserve, convoqués cette année, marcheront avc unités, compagnies, escadrons ou batteries dont ils font partie.

P.S. A la suite de diverses réclamations, les manœuvres de lerie sus-indiquées ont reçu les modifications indiquées ci-après :

Chaque groupe des divisions de cavalerie qui manœuvreront au d'août au camp de Châlons et à Chartres sera commandé par le plu cien des divisionnaires des deux divisions réunies.

La reconnaissance sommaire de la zone entre Montmédy et Lun et l'exercice de cadres de la division prescrit pour le 31 mai n'a pas lieu.

— En quittant son commandement ensuite du décret préside publié dans notre dernier numéro, le duc de Chartres, qui comma intérimairement la 3e brigade de cavalerie, a émis les ordres ci-a

Ordre de la brigade. Par décret du président de la Républiqu date du 24 février 1883, le colonel Robert d'Orléans est mis en non vité par retrait d'emploi.

A la date de ce jour, le commandement de la 3e brigade de cav sera exercé par intérim par M. le colonel d'Estrémont, commanda 21e dragons. Le commandement du 12e chasseurs sera exercé par lieutenant-colonel Barroy.

Ordre du régiment. Officiers, sous-officiers, brigadiers et chass Pendant près de cinq ans nous avons travaillé ensemble. Nous n'a que deux buts : préparer à la France des soldats dévoués et instrui ensuite maintenir le 12e régiment de chasseurs à la hauteur de sa v réputation, conquise sur maints champs de bataille.

Je n'ai pas eu l'honneur de vous mener au feu. Ce sera le regr toute ma vie. J'étais à côté de vous à Solférino et à l'armée de la J'y serai encore la prochaine fois.

En attendant, secondez mon successeur. Prouvez par votre zèle votre dévouement, par votre obéissance absolue aux lois du pays e règlements militaires que les leçons que je vous ai données n'ont j été inspirées que par l'honneur et l'amour de la patrie!

Note pour MM. les officiers. Le colonel d'Orléans ne veut pas r le régiment un dimanche. Il tient cependant à exprimer aux offi combien leur zèle, leur entrain, leur dévouement, ont pendant pr cinq ans rendu sa tâche facile. Ils ont fait leur devoir et le colonel conscience d'avoir fait le sien. Il leur demande de continuer. Et f

aussi durement que brusquement, il compte qu'ils ne laisseront pas pénétrer parmi eux la politique.

Il exprime à MM. les officiers les regrets de ne pouvoir leur faire une visite individuelle. Il défend que personne l'accompagne à la gare.

C'est son dernier acte de commandement.

Rouen, le 25 février 1883. — *Signé :* Colonel ROBERT D'ORLÉANS.

— On lit dans le *Nouvelliste de Rouen :*

« M. le duc de Chartres a reçu du ministère de la guerre le congé qu'il avait demandé comme colonel de cavalerie. Il partira très probablement de Cannes lundi 12 mars, avec notre compatriote, M. le comte Renaud de Montaignac, pour le grand voyage projeté. Ils se rendront tout de suite au Caucase pour étudier l'armée russe dans ses préparatifs d'expédition contre le Turkestan. Les deux voyageurs parcourront ensuite la ligne de l'Oxus, le long des frontières de l'Afghanistan, et, suivant les circonstances, pénétreront dans l'Inde ou remonteront vers le nord par Samarcande. Cette exploration durera au moins six mois. »

— Une nouvelle tenue vient d'être définitivement adoptée pour les officiers, les chefs de musique, les adjudants et les sous-chefs de musique de l'infanterie.

Le képi actuel reste la coiffure des officiers d'infanterie pour toutes les tenues. On y remplace les tresses plates, signes distinctifs des grades, par des soutaches en or ou en argent, de trois millimètres d'épaisseur, comme celles qui ornent les manches du dolman. On a aussi ajouté au képi une fausse jugulaire en cuir verni, agrémentée de tresses dorées.

La tunique et les épaulettes actuelles sont remplacées par un dolman, en drap bleu foncé, semblable, quant à la coupe et aux ornements, à celui des officiers de hussards. Il est garni de pattes d'épaules en poil de chèvre, pour la tenue journalière, et en or ou en argent, pour la grande tenue, or mat pour les officiers supérieurs, or brillant pour les officiers subalternes.

Au pantalon aujourd'hui d'ordonnance, on ajoutera une bande plus foncée pour les officiers et un liseré de même nuance pour les adjudants.

Le sabre droit nikelé et le ceinturon à boucle, se portant sous le dolman, sont adoptés. Le cordon de la dragonne de grande tenue sera désormais en or, au lieu de soie; et pour la petite tenue les officiers d'infanterie feront usage de la dragonne en cuir, jusqu'ici réservée à la cavalerie.

Italie. — De grandes fêtes viennent d'avoir lieu à Livourne, à l'occasion du lancement du cuirassé *Lepanto*, lequel complète cette sorte de quadrilatère maritime, dont les trois premières forteresses s'appellent le *Duilio*, le *Dandolo*, l'*Italia*.

On évalue, en effet, à 25 millions de francs le prix de revient total de cette énorme machine de guerre.

Le *Lepanto* fait la paire avec l'*Italia*, modèle un peu différent du type *Duilio* et *Dandolo*, comparativement auquel il présente de notables perfectionnements.

Les dimensions principales du bâtiment sont :

Longueur de la carène entre les perpendiculaires : 122 mètres; lon-

gueur maxima, y compris l'éperon : 124m70 ; largeur maxima, hors œuvre, 22m34 ; déplacement, 13.600 tonnes environ avec chargement complet.

On peut définir le *Lepanto* un navire cuirassé de croisière, de haut bord, à deux ponts couverts. Il est armé de 4 canons de 100 tonnes à chargement par la culasse, qui sont montés deux à deux sur des plate-formes rotatives renfermées dans un réduit cuirassé situé au centre du bâtiment, et, en plus, de 18 canons de 4 tonnes, se chargeant également par la culasse, dont 16 sont latéralement en batterie sur les deux bords, les deux autres étant placés à l'avant et à l'arrière.

Les 4 canons de 100 tonnes, dont la bouche se trouve à 10 mètres environ au-dessus de la ligne de flottaison, sont disposés de telle sorte qu'ils peuvent tirer jusqu'à 10° au-dessous de l'horizon et jusqu'à 15° au-dessus ; ce qui permet, d'une part, de pointer sur un navire à la distance minimum de 55 mètres, et de l'autre, d'atteindre à 8000 mètres, un fort élevé de 450 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Grâce à leur charge de poudre de 350 kilog., ces magnifiques bouches à feu peuvent percer les plus puissantes cuirasses existantes, même en les atteignant sous un angle très notablement oblique.

La vitesse du navire, obtenue au moyen de 4 machines motrices, dont chacune à 4500 chevaux de puissance nominale — 18.000 chevaux au total — peut aller jusqu'à 17 nœuds, soit 17 milles marins ou plus de 31 kilomètres à l'heure.

Avec l'approvisionnement ordinaire de charbon de 1600 tonnes, cette vitesse peut être soutenue pendant 74 heures et avec l'approvisionnement extraordinaire de 3100 tonnes, pendant 143 heures, c'est-à-dire jour et nuit pendant 6 jours.

Mais, en modérant sa vitesse à 6 milles et demi par heure, le bâtiment peut avoir, suivant la nature de son approvisionnement, 222 ou 436 heures de feu et, par suite, est en état de parcourir une distance de 27.882 milles ou plus de 50.000 kilomètres, sans refaire du charbon.

Ainsi donc, comparativement à tous les bâtiments connus, le *Lepanto* possède incontestablement une supériorité notable comme puissance d'artillerie, comme vitesse, comme indépendance et aussi comme protection contre la submersion.

Danemark. — On parle beaucoup d'une tente-baraque en feutre, inventée par M. de Doecker, capitaine de l'armée danoise, et dont un spécimen a été exposé à Paris, à la manutention du quai de Billy. Le système s'applique à différents modèles, pour officiers généraux, officiers inférieurs, soldats, mess ou cantines, hôpitaux portatifs, etc.

Il consiste en cadres légers de bois de sapin sur lesquels sont fixées des feuilles de feutre durci. Ces tentes se montent et se démontent très facilement et en quelques minutes. Un de leurs principaux avantages se trouve dans l'emploi du feutre, qui, mauvais conducteur de la chaleur, conserve à l'intérieur de la baraque une température égale, quelle que soit la température extérieure ; dans la suppression des cordeaux de tirage que la force de résistance de la construction rend inutiles, et dans l'économie de terrain employé que l'officier danois estime être de moitié. La forme de la tente étant rectangulaire avec des murs verticaux, le soldat y est commodément logé. Quand la tente est dressée, la caisse d'emballage sert de table et d'armoire, ce qui est très commode pour garantir les effets et très utile au point de vue de la propreté.

Des expériences ont été faites à Copenhague pendant six mois pour son application aux hôpitaux portatifs ; elles ont donné des résultats très favorables, et le système Doecker a été adopté par l'armée danoise.

——— ———

gueur maxima, y compris l'éperon : 124m70 ; largeur maxima, hor
22m34 ; déplacement. 15.600 tonnes environ avec chargement co
On peut définir le *Lepanto* un navire cuirassé de croisière,
bord, à deux ponts couverts. Il est armé de 4 canons de 100
chargement par la culasse, qui sont montés deux à deux sur d
formes rotatives renfermées dans un réduit cuirassé situé au c
bâtiment, et, en plus, de 18 canons de 4 tonnes, se chargeant é
par la culasse, dont 16 sont latéralement en batterie sur les deu
les deux autres étant placés à l'avant et à l'arrière.

Les 4 canons de 100 tonnes, dont la bouche se trouve à 10 m
viron au-dessus de la ligne de flottaison, sont disposés de telle sor
peuvent tirer jusqu'à 10° au-dessous de l'horizon et jusqu'à 15° au
ce qui permet, d'une part, de pointer sur un navire à la distan
mum de 55 mètres, et de l'autre, d'atteindre à 8000 mètres, un t
de 450 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Grâce à leur charge de poudre de 350 kilog., ces magnifiques
à feu peuvent percer les plus puissantes cuirasses existantes, n
les atteignant sous un angle très notablement oblique.

La vitesse du navire, obtenue au moyen de 4 machines motric
chacune à 4500 chevaux de puissance nominale — 18,000 chev
total — peut aller jusqu'à 17 nœuds, soit 17 milles marins ou pl
kilomètres à l'heure.

Avec l'approvisionnement ordinaire de charbon de 1600 tonn
vitesse peut être soutenue pendant 74 heures et avec l'approvisio
extraordinaire de 3100 tonnes, pendant 143 heures, c'est-à-dire
nuit pendant 6 jours.

Mais, en modérant sa vitesse à 6 milles et demi par heure, le b
peut avoir, suivant la nature de son approvisionnement, 222
heures de feu et, par suite, est en état de parcourir une distance d
milles ou plus de 50,000 kilomètres, sans refaire du charbon.

Ainsi donc, comparativement à tous les bâtiments connus, le *L*
possède incontestablement une supériorité notable comme puissan
tillerie, comme vitesse, comme indépendance et aussi comme pro
contre la submersion.

Danemark. — On parle beaucoup d'une tente-baraque en
inventée par M. de Dœcker, capitaine de l'armée danoise, et
spécimen a été exposé à Paris, à la manutention du quai de B
système s'applique à différents modèles, pour officiers généraux,
inférieurs, soldats, mess ou cantines, hôpitaux portatifs, etc.

Il consiste en cadres légers de bois de sapin sur lesquels sont
des feuilles de feutre durci. Ces tentes se montent et se démont
facilement et en quelques minutes. Un de leurs principaux avant
trouve dans l'emploi du feutre, qui, mauvais conducteur de la c
conserve à l'intérieur de la baraque une température égale, qu
soit la température extérieure ; dans la suppression des cordeaux d
que la force de résistance de la construction rend inutiles, et dan
nomie de terrain employé que l'officier danois estime être de m
forme de la tente étant rectangulaire avec des murs verticaux, l
y est commodément logé. Quand la tente est dressée, la caisse d
lage sert de table et d'armoire, ce qui est très commode pour gar
effets et très utile au point de vue de la propreté.

Des expériences ont été faites à Copenhague pendant six m
son application aux hôpitaux portatifs ; elles ont donné des résult
favorables, et le système Dœcker a été adopté par l'armée danoise

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIII[e] Année. N° 5. 15 Mai 1883

Etude sur le fusil Vetterli, nouveau modèle.[1]

I. Historique.

Les premiers modèles d'armes se chargeant par la culasse remontent à l'origine même des armes à feu. A la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], nous voyons l'attention se concentrer partout sur les perfectionnements militaires et sur l'invention d'un système à chargement par la culasse applicable aux armes de guerre.

En 1831, on expérimenta en Suisse pour la première fois un fusil lisse se chargeant par la culasse, portant le nom de son inventeur Robert; on retrouve encore des exemplaires de cette arme dans quelques collections, entr'autres à Thoune. Mais à la suite d'expériences défavorables, ce fusil fut abandonné parce que son coût était trop élevé, son emploi dangereux au bout de peu de temps et parce que son maniement et son entretien exigeaient un degré d'intelligence supérieur à celui que l'on rencontre généralement chez le soldat.

Nous étendrions trop notre travail en décrivant ici tous les systèmes d'armes à feu portatives se chargeant par la culasse proposés dans divers pays depuis près d'un demi-siècle. Aussi nous bornerons-nous dans cette courte introduction à rappeler ce qui s'est fait à ce sujet en Suisse depuis environ vingt ans afin d'arriver à l'adoption de notre fusil d'infanterie.

C'est après de laborieux travaux faits par des spécialistes et ensuite des expériences acquises dans les guerres d'Amérique et du Danemark, que le Conseil fédéral nomma, le 28 avril 1865,

[1] Deux travaux ont été présentés sur ce sujet au concours ouvert en 1882 par la Section vaudoise de la Société des officiers, l'un par la sous-section de Lausanne (second prix), l'autre par la sous-section de Morges (cinquième prix).

L'assemblée générale de la Section vaudoise, tenue à Vevey, le 26 septembre 1882, a, sur la proposition qui lui a été faite par le jury des concours, décidé que les deux travaux sur le Vetterli seraient publiés et réunis en un seul.

La présente publication cherche à tenir compte de cette décision autant que possible.

une commission composée de cinq officiers supérieurs pour discuter la question de savoir s'il y avait lieu de s'occuper du système des armes se chargeant par la culasse. Des essais avec divers modèles furent faits par les soins de cette commission, lorsque les événements en Europe de 1866 prirent une tournure telle que la Suisse devait songer à bref délai à mettre son armement à la hauteur des circonstances vis-à-vis desquelles elle aurait pu se trouver. L'Assemblée fédérale décida en juillet de la même année que tous les hommes portant fusil (élite et réserve) seraient munis d'une arme à chargement par la culasse, à l'ancien calibre de 35 traits, ordonna la transformation des anciens fusils et autorisa même l'achat d'une certaine quantité de bons fusils se chargeant par la culasse.

La question du nouvel armement de nos troupes était ainsi résolue en principe.

A la fin de 1866 et après une étude des plus complète de la question par la commission déjà instituée, l'Assemblée fédérale décréta l'introduction définitive d'armes à répétition, dont l'ordonnance restait à établir par le Conseil fédéral.

On avait alors principalement en vue un système qui fût propre à la transformation des armes de petit calibre et la commission donna la préférence au système Milbank modifié par le professeur Amsler, à Schaffhouse; la commission en proposa l'adoption et il fut adopté en effet par le Conseil fédéral le 7 novembre pour la transformation des carabines et des fusils de petit calibre.

La question essentielle de savoir si les armes de nouvelle acquisition devaient être à simple charge ou à répétition fut tranchée en se prononçant pour ce dernier principe et on recommanda le modèle que la fabrique d'armes de Newhaven (Connecticut) avait présenté sous le nom de fusil Winchester; ce fusil devait néanmoins subir quelques modifications, afin qu'on pût conserver le calibre suisse de 10,5^{mm}. Nous donnerons plus loin quelques détails sur la construction du fusil Winchester.

L'année 1867 se passa en essais de construction du modèle définitif de fusil et de cartouche. Pendant ce temps, M. Fréderic Vetterli, directeur de la fabrique d'armes de Neuhausen, travaillait à l'adaptation de son système de fermeture à cylindre au fusil Winchester et, après des essais qui eurent lieu devant la Commission fédérale des armes, le Conseil fédéral décida, par

décret du 27 février 1868, l'acquisition de 80,000 fusils du modèle Vetterli.

Le 8 janvier 1869 la première ordonnance du fusil suisse à répétition fut promulguée et la fabrication courante de cette arme commença en 1870.

L'usage pratique de cette arme confirma les espérances que l'on attendait de ce système, quoique plusieurs améliorations d'une assez grande importance devinrent nécessaires dès l'abord. On considéra cependant depuis 1870 l'exécution du fusil comme parfaitement satisfaisante et les hommes se familiarisèrent promptement avec son emploi.

II Développement technique.

A. *Fusil Winchester.*

Le mécanisme du fusil Winchester est emprunté à un pistolet à répétition, dont le brevet, obtenu par la « *Volcanic repeating arms C° Newhaven, Conn.* », porte la date du 14 février 1854.

Ce système fut appliqué au fusil d'infanterie par Henry et perfectionné ensuite par Winchester. C'est à ce dernier que l'on doit en particulier le mode de chargement du magasin par la boîte de culasse, tandis qu'avec le fusil Henry on était obligé d'introduire les cartouches par l'extrémité antérieure du fût, après avoir préalablement armé le ressort de magasin et ouvert ce dernier.

Le mécanisme de répétition du Winchester se compose essentiellement des parties suivantes : la boîte de culasse à laquelle est vissée le canon et, au-dessous de celui-ci, le tube de magasin; le chariot ou transporteur des cartouches est un bloc de bronze, évidé comme celui du Vetterli et destiné à recevoir une à une les cartouches du magasin et à les présenter devant la chambre à cartouche; il est mis en mouvement par un levier qui pivote autour de la même tige que le pontet de sous-garde. Lorsqu'on presse sur ce dernier, il décrit un arc de cercle de haut en bas en entraînant avec lui le levier du transporteur qui soulève celui-ci en même temps que le cylindre de fermeture est retiré en arrière par un autre bras du pontet qui fait fléchir une double genouillère placée latéralement au cylindre.

Le système de percussion se compose d'un chien placé derrière le cylindre et actionné par un grand ressort droit fixé à la bande inférieure de la boîte de culasse. Le cylindre en se retirant en arrière force le chien à s'armer et celui-ci est maintenu

dans cette position par un cran dans lequel s'engage le bec de la détente. Le chien frappe directement sur la broche qui traverse le cylindre de part en part et se termine par une rondelle portant deux pointes destinées à frapper le fond de la douille de cartouche et à produire l'inflammation du fulminate contenu dans le bourrelet.

Lorsqu'on ramène la poignée du pontet contre l'arme, le chariot-transporteur s'abaisse et, en même temps, la genouillère, en se raidissant, repousse le cylindre en avant et le maintient serré contre la cartouche.

La rapidité du tir obtenue dans les essais était de 10 coups par minute en chargeant coup par coup et de 22 coups avec le magasin chargé. Le magasin contenait 15 cartouches.

Les défauts principaux du Winchester sont : sa complication, son démontage trop délicat pour le soldat et surtout la grande difficulté du tir couché à cause des dimensions du pontet-levier et son grand angle d'ouverture. En outre, ce fusil ne porte ni baguette ni bayonnette.

Ce sont ces défauts que M. Vetterli a cherché à supprimer, en remplaçant la fermeture à genouillère par celle à cylindre comme dans son fusil à simple charge.

B. Fusil Vetterli 1er modèle.

Dans ce fusil, le magasin et le transporteur sont semblables à ceux du Winchester, mais le transporteur, au lieu d'être actionné par le pontet, l'est par le moyen d'un levier-coudé, qui reçoit son mouvement du cylindre. La double genouillère du Winchester est supprimée et remplacée par une clef ou noix mobile autour du cylindre et munie de trois tenons d'arrêt et d'une poignée au moyen de laquelle tout le système est mis en mouvement. L'appareil de percussion est identique à celui du Winchester, c'est-à-dire qu'il se compose d'un chien, d'un grand ressort avec chainette et d'une détente-gâchette. Lorsqu'on retire le cylindre en arrière, au moyen de la poignée de la noix, le chien qui appuie sur celle-ci est repoussé en arrière et, pour éviter qu'en renfermant le cylindre le chien ne frotte contre la poignée, on a muni le chien d'un échappement à ressort, qui s'abaisse pour laisser passer librement le cylindre.

L'arme est munie d'une bayonnette et d'une baguette encastrée dans le côté gauche du fût et vissée par son extrémité à un renfort de la boite de culasse.

Cette arme est supérieure au Winchester en ce qu'elle est plus simple, plus solide, d'un démontage facile et permet le tir et la charge dans toutes les positions. Son principal défaut est d'exiger trop de force pour son maniement, puisque c'est en retirant le cylindre en arrière qu'on doit armer le grand ressort du chien. Cet inconvénient fut évité dans la construction du modèle suivant.

C. Fusil à répétition suisse, modèle 1869.

Ce modèle, qui est le premier pour lequel il ait été établi une ordonnance complète, diffère du précédent en ce que le chien, le grand-ressort et la chaînette sont supprimés et remplacés par un ressort spiral qui entoure la partie postérieure du cylindre et agit directement sur la broche de percussion. Celle-ci porte une croisière (ailettes), formant corps avec elle et qui, lorsque l'appareil est désarmé, repose au fond de deux entailles héliçoïdales pratiquées dans le corps de la noix. Lorsqu'on veut armer on fait tourner la noix autour du cylindre au moyen de la poignée ou levier de noix ; la croisière de la broche est alors forcée de suivre la spirale des entailles et se trouve repoussée en arrière en pressant derrière elle le ressort spiral. En même temps, les deux tenons de la noix se trouvent dégagés et la culasse peut alors être retirée sans effort, jusqu'au moment où le levier-coudé et le transporteur entrent en jeu.

La répétition s'opère exactement comme dans le modèle précédent au moyen du levier-coudé et de la ramure du cylindre.

L'appareil de détente se compose d'une détente de la forme ordinaire et d'une gâchette qui traverse verticalement les deux bandes de la boîte de culasse et dont le bec vient faire saillie devant la croisière de la broche quand celle-ci est armée ; un ressort maintient la gâchette dans cette position.

Le levier-coudé et son ressort sont fixés au pontet, lequel est retenu à la boîte par une forte vis.

La boîte de culasse est munie d'un couvre-culasse en tôle d'acier pour préserver le mécanisme de la poussière ou de la pluie pendant les marches ; en outre, au côté gauche de la boîte se trouve un fermoir pour le magasin et au côté droit un fermoir pour l'ouverture de charge ; ce fermoir a été reconnu inutile et supprimé en 1870.

La baguette est placée sous le fût afin de préserver le tube de magasin contre les chocs et son extrémité est vissée à une embase de celui-ci au lieu de l'être à la boîte de culasse.

Après les expériences faites dans les écoles militaires de 1870 et 1871, on reconnut la nécessité d'apporter encore quelques modifications de détails à l'arme d'ordonnance et, à la fin de 1871, il fut établi une seconde ordonnance qui résume les perfectionnements adoptés successivement pendant cette période.

D. Fusil à répétition suisse, modèle 1871.

Ce modèle diffère de celui de 1869 par les points suivants :

Le cran de sûreté de la broche de percussion est supprimé par la raison qu'il occasionnait souvent des ratés et qu'en outre l'expérience avait démontré qu'il n'y avait aucun danger à désarmer complètement, l'arme étant chargée.

Le fermoir de magasin est supprimé. Il avait été reconnu que, pratiquement, ce fermoir donnait lieu à de fausses manœuvres dans le chargement du magasin.

Le petit bras du levier-coudé est renforcé et sa forme est améliorée, ainsi que celle du talon saillant sur lequel agit le ressort du levier-coudé.

Séparation de la sous-garde en 2 parties. La sous-garde du modèle 1869 servait en même temps de support pour le levier-coudé ; il en résultait qu'on était obligé de l'enlever pour pouvoir sortir le transporteur, et dans cette opération il arrivait souvent que le soldat faussait la sous-garde qui a peu d'épaisseur et ne pouvait plus la remettre en place. Dans le modèle de 1871 le pontet de sous-garde est fixé à demeure par son crochet et par une goupille, et la partie antérieure, nommée *support du levier-coudé*, est indépendante et s'enlève seule pour le démontage.

La largeur des anneaux est portée de 10 à 15 mm., afin que la pression soit répartie sur une plus grande surface et de ne pas comprimer le tube du magasin en serrant les vis des anneaux.

La feuille de hausse est munie d'une goupille d'arrêt pour la distance de 225 mètres.

Le canon, jusqu'à une longueur de 75^{mm}, conserve la forme octogonale afin de renforcer l'entaille pour le passage du tiroir du fût.

Le calibre maximum pour les canons neufs est abaissé de 10,65 à 10,55^{mm}. C'est une conséquence des perfectionnements apportés dans la fabrication.

Le couvre-culasse est supprimé comme inutile et gênant quelquefois le mouvement du transporteur.

Ce fusil, modèle 1871, est celui qui forme actuellement la plus grande partie de notre armement vu que la fabrication a été continuée sans changement notable jusqu'en 1879.

III. Le fusil a répétition suisse, modèle 1878.

La modification la plus notable introduite en 1878 consiste dans l'adoption du sabre-bayonnette au lieu de l'ancienne bayonnette quadrangulaire.

Déjà avant l'adoption du modèle 1869 la question du maintien de la bayonnette ou de son remplacement par le sabre-bayonnette avait donné lieu à de nombreuses discussions et pétitions de sociétés militaires, mais la commission qui s'était prononcée pour la bayonnette finit par l'emporter.

Un des principaux arguments mis en avant contre le sabre-bayonnette était son poids trop considérable de 760 à 800 grammes, qui se faisait surtout sentir lorsqu'on tirait avec le sabre au canon. Un autre défaut était le peu de solidité de son moyen d'attache au canon. On est parvenu à diminuer considérablement ces inconvénients par une construction plus légère et un crochement plus solide. En outre, les dernières guerres ont prouvé que l'usage du fusil comme arme blanche a perdu beaucoup de son importance par le fait de la puissance des feux rapides; ce n'est donc que dans des cas tout à fait exceptionnels que l'on se verra obligé de mettre le sabre au canon.

De toutes les blessures constatées pendant la guerre de la sécession, la bayonnette et la lance n'en ont produit que le 0,3 0/0. A la bataille de Gravelotte, le 18 août 1870, la proportion a été des deux côtés de 1 0/0, sabres, lances et crosses compris.

Ceci étant donné, il est clair qu'on n'engagera plus l'action avec le sabre au fusil, mais qu'on gardera ce dernier argument pour le moment où une lutte corps à corps sera imminente; aussi dans l'établissement du modèle a-t-on cherché à le rendre aussi facile que possible pour le mettre et l'ôter.

Le sabre bayonnette, modèle 1878, pèse 560 grammes au lieu de 300 grammes que pesait l'ancienne bayonnette. Il se compose de la lame avec pointe à deux tranchants, scie au dos et rainure conductrice dans le plat de droite; longueur de la lame 48 cent.; largeur 28 mm.; la garde à lunette; celle-ci entoure le canon et embrasse le tenon; la poignée qui se compose du pommeau avec canal de tenon, le crochet et sa vis d'arrêt, le ressort de crochet et sa vis et deux plaques de poignées fixées à

rivets; ces plaques sont en caoutchouc durci. Longueur du sabre avec la poignée 60 cent.

Le fourreau est en cuir avec embouchoir, chape et talon en acier fondu.

Les autres perfectionnements apportés à l'arme en 1878 sont:

La hausse nouveau modèle (construction Schmidt). Elle diffère de l'ancienne en ce que les joues du pied de hausse ont été prolongées en avant de manière à éloigner de l'œil le cran de mire de 27 mm., ce qui donne plus de netteté au pointage; en outre, la feuille est enchassée presque complètement dans le pied et se trouve par cela mieux protégée contre les chocs extérieurs qui pourraient la fausser. Par le fait du grand développement des joues du pied de hausse, les traits correspondant aux distances se trouvent plus éloignées les uns des autres, ce qui a permis de graduer la hausse de 50 en 50 mètres, au lieu que l'ancienne ne portait que les centaines de mètres.

Les joues du pied étant par elles-mêmes suffisamment élastiques, on a pu supprimer les deux ressorts de feuille, ce qui simplifie la construction. La hausse est graduée jusqu'à 1200 mètres dans le modèle 1878, mais il a été décidé plus tard de porter le maximum de la graduation à 1600 mètres en ajoutant à la feuille une rallonge à coulisse; l'ordonnance de cette nouvelle hausse n'est pas encore fixée définitivement.

Le canon a subi aussi quelques modifications de détail : la forme du guidon est identique à celle du guidon de la carabine; sa hauteur apparente lorsqu'on est en joue correspond à celle d'un homme debout placé à 600 mètres, ce qui facilite beaucoup l'estimation des distances.

L'encastrement pour le pied de hausse a été élargi et ses bourrelets renforcés afin que la hausse soit fixée plus solidement au canon.

Les deux canaux à gaz sont supprimés comme immobiles et empêchant certaines réparations du canon.

A la boîte de culasse on a aussi supprimé les deux canaux correspondants; la bande supérieure a été renforcée à sa naissance à cause de la fréquence des ruptures à cette place. Les angles intérieurs du passage du transporteur ont été arrondis pour le même motif.

A l'appareil de détente : l'embase de la gâchette a été arrondi à sa naissance dessus et dessous pour éviter que la pièce ne se fende à la trempe et pour diminuer le frottement du ressort de

gâchette. L'angle du bec de la gâchette a été légèrement aminci pour parer à l'usure. Le doigt de la détente a été prolongé en arrière pour rendre le départ plus facile ; sa forme s'accorde mieux avec celle du doigt. La sous-garde, de forme correspondant à celle de la détente, porte un crochet dont la forme permet d'épauler l'arme plus facilement.

A la culasse mobile : la fourchette a 2 pointes courbes et obtuses obliques de dedans en dehors ; cette forme évite qu'elle vienne frapper et endommager le logement du bourrelet de cartouche. Les bras de la fourchette sont renforcés à leur base.

A la monture : suppression de l'embase pour l'anneau du bas et déplacement de celle de l'anneau du milieu devenu anneau du bas par suite de la suppression de ce dernier ; suppression du quadrillé du fût, reconnu complètement inutile, surtout par le fait qu'il est bientôt obstrué par la crasse. La crosse est allongée de 12 mm. correspondant à l'allongement de la détente afin de conserver la même longueur d'encrossement que précédemment ; réunion des deux joues de la poignée par le moyen d'une cheville transversale pour éviter les fentes.

A l'appareil de transport des cartouches il n'y a à signaler, outre quelques détails de mesures, que l'arrondissement des angles extérieurs du transporteur, correspondant à l'ouverture de la boîte de culasse.

Aux garnitures : l'anneau du haut est muni d'un tenon pour le sabre-bayonnette ; suppression du ressort d'anneau du haut qui est remplacé par une vis transversale, conséquence du sabre-bayonnette. La boucle supérieure est renforcée et sa largeur diminuée ainsi que sa longueur. La boucle inférieure est de construction plus simple et plus solide (modèle américain). L'anneau du bas est supprimé par la raison que les deux anneaux et le tiroir de fût sont amplement suffisants pour fixer le fût. L'anneau du milieu étant devenu anneau du bas et déplacé du côté de la crosse se trouve dans une meilleure position comme point de suspension de l'arme.

La plaque de couche est cintrée comme celle de la carabine, ce qui permet un meilleur épaulement de l'arme et protège mieux le bois contre les chocs.

Aux accessoires : le lavoir est en laiton au lieu de fer. Le tourne-vis nouveau modèle est disposé de manière à ce que son manche puisse servir de manche à la baguette pour le nettoyage de l'arme; il est pourvu à cet effet d'un évidement et

d'une clavette transversale correspondant à l'ouverture pratiquée dans la tête de la baguette.

Munition, modèle 1878.

Depuis longtemps on se plaignait de deux défauts constatés dans notre cartouche : le graissage n'avait pas de durée et les cartouches qui restaient quelque temps dans le magasin du fusil se refoulaient et ne pouvaient plus par suite servir à la répétition.

On a remédié au premier de ces défauts en entourant le projectile d'un calepin de papier graissé qui empêche tout contact direct entre le métal du projectile et le canon, tout en n'exigeant pour cela qu'une très petite quantité de graisse.

Quant au refoulement des cartouches on a cherché à le supprimer en remplaçant le plomb doux du projectile par du plomb dur, soit une alliage de 99,5 0/0 de plomb et 0,5 0/0 d'antimoine.

Le projectile a été modifié par la suppression des deux rainures à graisse de la partie cylindrique. Il ne reste donc plus que deux rainures, soit la rainure pour l'emboutissage de la douille et la rainure postérieure destinée à faciliter l'expansion et à équilibrer le projectile. Le diamètre du projectile a été réduit de 10,80 mm. à 10,65.

Quant à la question du renforcement de la charge, dans le but d'obtenir une plus grande portée, on a dû renoncer à y donner suite pour les raisons suivantes :

Notre douille à inflammation périphérique ne peut supporter aucune augmentation de la force de la charge ; toutes les douilles éclateraient au bourrelet ; il y a donc là une impossibilité mécanique. Il reste bien la ressource d'adopter un autre système de douille à inflammation centrale, mais il ne faut pas oublier que ces cartouches coûteraient presque le double des nôtres, ce qui tuerait la plupart de nos sociétés de tir et qu'en outre, ayant des dimensions plus fortes, le magasin ne pourrait en contenir qu'une quantité moindre, le soldat ne pourrait en porter que 70 à 80 sur lui au lieu de 100 et enfin il est à considérer qu'il deviendrait nécessaire de transformer notre fusil à répétition dont le mécanisme de répétition ne peut s'accommoder que de la cartouche à dimensions actuelles.

Du reste, il ne faut pas s'exagérer l'infériorité de notre arme au point de vue de la portée ; cette infériorité est plutôt théori-

que que pratique puisque notre arme porte à 2700 et 2800 mètres et que la hausse n'est graduée que jusqu'à 1600 mètres, distance à laquelle il faut bien espérer que l'on ne tirera jamais.

Les avantages de notre munition sont très réels et nous estimons que les hautes autorités militaires ont bien fait de ne pas les sacrifier à l'opinion de quelques personnes timides qui croient déjà que nous ne pouvons plus lutter contre les nouvelles armes des autres puissances parce qu'elles portent plus loin. C'est pour rassurer ces personnes qu'on a porté à 1600 mètres la limite de la graduation de la hausse; cette concession est bien inutile puisque la hausse des Français étant graduée jusqu'à 1800 mètres, nous sommes encore en arrière de 200 mètres.

Heureusement, il y a encore chez nous des gens sérieux qui ne se contentent pas de juger de la valeur d'une arme à la limite maximum de sa hausse et nous ne craignons pas de répéter que notre fusil modèle 1878 ne porte pas un mètre plus loin que l'ancien malgré sa hausse à 1600 mètres.

IV. Données balistiques.

Les éléments balistiques du fusil à répétition n'ayant été recherchés dans l'origine que jusqu'à 1000 mètres, il a fallu les compléter jusqu'à 1600. C'est dans ce but qu'eurent lieu, au printemps de 1880, des essais de tir sous la direction de M. de Haller, ingénieur au bureau d'état-major.

Ces essais ont confirmé l'exactitude des résultats précédents soit pour ce qui concerne la forme de la trajectoire, soit pour la précision.

Voici d'après M. de Haller les résultats obtenus dans ces essais :

Dépression initiale = 4,81 °/₀₀.

Elévations de la hausse en °/₀₀, dépression non déduite.

Distances, mèt.	100	225	300	400	600	800	1000	1200	1400	1600
Elévations.	8,16	13,24	16,58	21,41	32,44	45,53	60,99	79,18	100,47	125,31

Dispersion du 50 °/₀ des coups (moyenne de 10 fusils).

Distances, mèt.	225	300	400	600	800	1000	1200	1400	1600
En largeur, cm.	6,3	9,4	11,9	19,8	27,1	36,4	60,2	107,5	101,8
En hauteur, »	6,7	10,1	13,4	20,1	40,4	68,4	123,6	223,1	296,4

En résumé, le fusil modèle 1878 présente, sur les anciens modèles, des avantages marqués, comme solidité, facilité de manie-

ment et justesse de pointage. Ajoutons que l'ensemble de l'arme a gagné en élégance, ce qui ne gâte jamais rien quand on peut l'obtenir sans élévation du prix de revient.

Le nouveau modèle de sabre-bayonnette est aussi incontestablement supérieur à l'ancienne bayonnette à douille; enfin la nouvelle munition est plus durable et fournit un tir plus régulier que l'ancienne. *(A suivre.)*

TIRS SUR LA NEIGE

La sous-section de Ste-Croix de la Société des officiers a exécuté, le 8 février 1883, des exercices de tir intéressants, sur lesquels nous attirons l'attention des autres sous-sections. La neige qui, en hiver, recouvre nos montagnes, forme des champs et des buts de tir avantageux. Il suffit de tracer un but quelconque sur sa surface, de le marquer par un drapeau pour obtenir une cible qui inscrira tous les coups touchés et manqués avec leur dispersion générale. Un tel but permet mieux que tout autre de constater les écarts du tir et l'influence du vent.

Le temps était clair, avec un fort vent de gauche, l'atmosphère chargée d'humidité.

Un premier tir au fusil a eu lieu depuis le plateau des Replans, un des contreforts du Cochet, sur le versant Nord du Mont de Baulmes, près de Cullairy à la distance de 1600 m. mesurée sur la carte vaudoise au 1 : 50,000^e. Le but, un parallélogramme de 30 m. de front sur 70 m. de profondeur représentant un bataillon en colonne double, était tracé sur la neige et indiqué par quatre drapeaux placés aux angles et un au centre.

L'emplacement du tir, élevé de 86 m. au-dessus du but offrait une ligne de tir inclinée de 4 ½ % vers le but, incliné lui-même en contrebas de 20 %. Six officiers exécutèrent le tir, à la hausse maximale [1] de 1600 m. avec 300 coups; un tiers dirigé sur le drapeau du centre et deux tiers sur un point plus élevé en dehors du côté gauche du tracé, pour atténuer l'effet du vent devenu plus violent.

Le relevé exact, fait à double, constata 236 touchés, soit 78,66 pour cent, dans le carré. Ce résultat remarquable, est à notre

[1] A cette élévation, chaque coup fait descendre un peu la feuille de hausse; elle devrait avoir une vis d'arrêt.

avis, une démonstration de la valeur du tir aux distances extrêmes sur des masses un peu compactes et il mérite d'être exercé et étudié avec sollicitude. A de telles distances le tireur accroupi ou assis se sent invulnérable; rien ne peut entamer sa tranquillité, son sang-froid, s'il n'est pas exposé au feu de l'artillerie. Il paraît convenir particulièrement à des troupes peu exercées, peu formées, comme nous n'en avons que trop, aux volontaires, aux guérillas, armés de bonnes armes et munis de bonnes cartes.

Un second tir, au revolver, a démontré combien la plupart des officiers d'infanterie, tireurs éprouvés au fusil, sont encore novices dans cet exercice et quelle nécessité il y a de s'y familiariser.

Le troisième tir était destiné à compléter un essai fait en 1881 par notre sous-section, pour déterminer la résistance de parapets en neige contre le feu de l'infanterie. Cinq officiers élevèrent en 45 minutes un épaulement de 5 m. de long, 1 m. 50 de haut et de trois épaisseurs différentes : le tronçon n° 1 de 1 m. 35, le tronçon n° 2 de 1 m. et le 3e de 0,60 cm. Cent coups furent tirés sur ces trois tronçons à 225, 300 et 400 m. Le talus intérieur de l'ouvrage était revêtu de légères planches de 15 mm. d'épaisseur. Voici les résultats de ce tir :

1er tronçon, épaisseur de 1 m. 35.

A 225, 300 et 400 m. le but a reçu 12 coups qui n'ont pas traversé.

2e tronçon de 1 m.

A 225 et 300 m. le but est traversé par les balles qui sont arrêtées contre le revêtement sans le percer.

A 400 m. les balles s'arrêtent dans le corps du parapet.

3e tronçon de 0,60 cm.

Il est traversé aux trois distances.

Dans l'essai fait en 1881, nous avions placé des cibles en toiles adossées à l'épaulement intérieurement. Cet épaulement avait deux épaisseurs différentes, 1 m. 20 et 90 cm. et le tir avait été exécuté de 100 en 100 mètres jusqu'à 600 m. 35 balles avaient traversé la muraille de neige seulement, mais elles ont toutes été retrouvées entre les toiles des cibles et la muraille. Ce simple revêtement avait suffi à les arrêter.

Nous concluons de ces résultats :

1° Qu'un épaulement en neige tassée, sans fissures, de 1 m. 35 d'épaisseur, garantit pleinement à toutes les distances.

2° Qu'un épaulement en neige tassée de 90 cm. à 1 m. d'épais-

seur revêtu de planches minces ou même de toile d'emballage remplit le même résultat, la vitesse restante après le passage à travers la neige étant insignifiante.

3° Qu'un revêtement en neige de 60 cm., appliqué à une barrière ou à une palissade, la garantit efficacement, au-delà de 400 mètres. Ces expériences démontrent que des ouvrages en neige, si faciles à construire en hiver, offrent autant de résistance que les ouvrages en terre de la fortification improvisée.

Nous nous proposons de les renouveler avec de la neige fraîche, naturelle, moins dense. Déjà nous avons remarqué qu'à 1100-1200 m. la balle ne pénètre dans un champ de neige que de 40 à 45 cm.

Le Rapporteur, [1]

E[le] MONTANDON, major d'artillerie.

Ste-Croix, 13 février 1883.

POURQUOI NOUS N'AURONS POINT DE FORTIFICATIONS

Sous ce titre la *Schweiz. Milit. Zeitung*, de Bâle, du 15 avril 1882, a publié un article que nous croyons utile de faire aussi connaître à nos lecteurs, car il constitue certainement un des précieux documents à classer dans les archives de la question des fortifications suisses. Nous n'avons pas à relever quelques passages et assertions très contestables de cette pièce ; ceux de nos lecteurs qui daignent se rappeler comment nous avons envisagé la question se chargeront aisément de ce soin, surtout s'ils se tiennent au précepte que nous avons toujours suivi en la matière : c'est à dire qu'autant *une* bonne place de guerre peut être utile à un pays qui possède *une* armée, autant une multitude de petites et grandes fortifications répandues sur tout le territoire, y compris l'extrême frontière, (comme celles de la France, par exemple) est nuisible à toute armée et à tout état y cherchant un appui quelconque.

La question des fortifications est chez nous de vieille date, car de tout temps, en Suisse aussi bien qu'ailleurs, les militaires intelligents ont reconnu que, sans fortifications, la conduite d'une guerre défensive est impossible, et qu'une armée de milices, à cause de sa faible culture tactique, et beaucoup plus qu'une armée permanente, a besoin de points d'appui. Néanmoins pendant

[1] Ce rapport est rédigé sur les notes de M. le lieutenant d'infanterie Emile Jaccard.

tout ce temps, on n'a rien ou presque rien fait pour fortifier le pays. Cela peut paraître étonnant, mais cela tient à diverses causes que nous prendrons la liberté de développer brièvement ici.

I

Beaucoup d'hommes politiques, qui n'ont, en fait de militaire, que des connaissances superficielles, contestent l'absolue nécessité de fortifications pour la défense du pays et pour en détourner la guerre. Si c'est déjà le cas chez ceux qui conduisent le char de l'Etat, combien plus ne doit-on pas le rencontrer chez les simples citoyens et chez les militaires peu versés dans la science de la guerre (lesquels croient cependant pouvoir porter un jugement sur toutes choses !)

II

On craint les frais qu'occasionneraient les fortifications. Et cela d'autant plus que ceux qui doivent en décider ne sont pas à même de juger si ces frais seront faits à bonne enseigne et si les travaux qui en seront l'objet seront bien exécutés. Comme un fantôme menaçant reste d'ailleurs toujours le danger que les fortifications ne remplissent pas leur but. — Et plutôt que de se tromper, on préfère ne rien faire du tout. De cette manière, on a au moins l'avantage d'épargner l'argent que les fortifications auraient coûté.

La tendance à ne rien faire du tout dans la question des fortifications est puissamment encouragée par la présentation de projets qui ne sont nullement en rapport avec les moyens disponibles et les ressources du pays.

III

Il n'y a chez nous aucun militaire qui ait donné, par des prestations hors ligne, une garantie suffisante que l'on ne ferait pas fausse route. Aucun ne peut prétendre que l'on accepte sans réserve ses propositions comme justes. — Nous n'avons point de généraux comme Moltke, Radetzky, Napoléon 1er, etc., qui aient donné des preuves incontestables d'un talent éminent dans l'art de la guerre.

Aucun militaire ne peut, par l'autorité de son nom et le poids de ses services militaires, étouffer les cent objections que, à tort ou à raison, on peut élever contre tout projet.

IV

Il semble naturel que là où aucun officier ne jouit, à lui seul, de la pleine confiance nécessaire, on confie la solution de la question pendante à un certain nombre d'hommes, regardés à tort ou à raison comme particulièrement qualifiés pour cela. Suivant que le choix des autorités sera plus ou moins heureux le résultat sera aussi plus ou moins bon.

Quoique la réunion d'un certain nombre d'hommes intelligents en une commission ait quelque chose de séduisant, on ne doit cependant pas oublier que ces petites intelligences ne se laissent pas fondre en une seule grosse.

Suivant la composition de la commission, suivant les talents militaires de ses membres et leurs connaissances en stratégie, en tactique et dans l'art des fortifications, divers projets, bons ou mauvais, seront présentés et défendus avec opiniâtreté. Suivant le talent oratoire des auteurs de projets, suivant la considération dont ils jouissent et le nombre de leurs adhérents, enfin suivant la plus ou moins grande intelligence de la majorité des membres de la commission, l'un ou l'autre projet réunira la majorité des voix. Qu'il soit pour cela le meilleur et le plus pratique, personne ne le pense. La minorité tient fermement à un autre projet et donne en sa faveur des raisons très concluantes. C'est alors aux Conseils, composés, il est vrai, de grands politiques, mais non pas, en général, de grands militaires, à décider entre les deux projets (s'il n'y en a pas encore davantage). On peut admettre que les Conseils seront assez prudents, vu l'importance de la question, pour ne pas la décider eux-mêmes. — La suite en est qu'une nouvelle commission est nommée pour examiner la question et le jeu continue de la même manière. Personne n'est plus content de cela que ceux pour qui les dépenses militaires sont une abomination et qui, par suite, ne veulent pas entendre parler de fortifier le pays. Il est alors très commode de dire que les militaires doivent d'abord s'entendre sur la question des fortifications et que seulement après cela, les fonds nécessaires pourront être votés. Plus la commission est nombreuse, plus il est difficile qu'elle arrive à une entente. Jamais les membres de la commission n'arriveront à être tous du même avis. Si les lois fédérales ne pouvaient être édictées que lorsque tous les membres des Conseils seraient parfaitement d'accord, le bon peuple suisse serait bien moins tourmenté par de nouvelles lois.

V

Le manque d'un plan de défense oppose à l'établissement de fortifications réellement utiles au pays un obstacle presque insurmontable. Il faut qu'on sache tout premièrement de quelle manière on veut diriger la défense pour pouvoir déterminer les points où doivent être élevés des travaux, et quel but chacun d'eux doit remplir.

On ne peut commencer par bâtir des forts et ensuite d'après ceux-ci organiser le plan de défense. Ce serait comme si on voulait faire d'abord l'habit, demandant que d'après celui-ci le corps prenne sa forme et ses dimensions. Toutefois, nous ne voulons pas aujourd'hui développer ce point. Mais quand même le plan de défense sur les quatre fronts d'opération, ainsi que celui de tous les travaux de fortification, seraient prêts et mis en rapport avec les moyens dont nous disposons, nous ne pourrions pas encore regarder comme écartées toutes les difficultés qui s'opposent à l'exécution de la fortification du pays.

VI

L'établissement de fortifications, dans un temps de profonde paix, paraît à beaucoup d'hommes, d'ailleurs bons patriotes, une dépense inutile. Selon eux on ferait de cet argent un meilleur emploi en construisant des routes, des chemins de fer, qui facilitent le commerce et la circulation et par là augmentent le bien-être du pays, ou encore en créant des institutions de bienfaisance et des écoles, etc., etc. Pourquoi jeter des millions à des terrassements et à l'acquisition de canons dont on n'a pas besoin, et avec lesquels tout au plus les artilleurs de position, pour faire aussi quelque chose, brûleraient de très coûteuses munitions ?

Si l'on a un jour besoin de fortifications, il sera toujours temps, prétendent-ils, de commencer à fortifier. Avec le patriotisme de notre population, jeunes et vieux prendront part au travail. Et pour l'acquisition de gros canons, de munitions etc., on ouvrira un crédit illimité. Mais des fortifications élevées ainsi à la hâte et précipitamment pourront-elles résister ? Et tout d'abord est-ce que, dans ce siècle de chemins de fer, l'ennemi nous laissera le temps de les exécuter ? Mais quand encore il commettrait cette faute, ce qu'il est bien difficile d'admettre, où prendrons-nous l'artillerie nécessaire pour armer ces fortifications ? Pourrons-nous faire une commande à l'étranger, alors que l'exportation du ma-

rent sur le Gütsch, le colonel Louis Pfyffer fit la proposition de fortifier Lucerne et en particulier de faire entrer le Gütsch dans la ligne de défense. Après la seconde guerre de Villmergen, alors que Lucerne pouvait s'attendre à une attaque de la part des cantons primitifs, cette idée fut reprise. On ne voulait pas proprement faire de Lucerne une forteresse, mais l'assurer contre un coup de main. C'est pourquoi on proposa d'élever des travaux de fortification sur le Gütsch, près d'Inseli, près d'Allenwinden et sur la Reuss, et de consacrer à ses constructions le trésor de l'Etat, les pensions de l'étranger et éventuellement aussi de lever un impôt pour cet objet. En 1714, le plan fut soumis à l'examen d'une commission. Celle-ci étudia la chose tellement à fond que l'ancienne Confédération eut le temps de s'écrouler, et que Lucerne dut mettre bas les armes devant une attaque subite avant que la commission eût achevé la discussion du plan de fortifications.

Nous voulons espérer qu'une pareille dure punition sera épargnée à la Suisse. Cependant les lecteurs de cet article diront : A quoi nous servent ces considérations, puisque ce sont seulement les difficultés de solution de la question qui nous arrêtent? — Vous voulez quelque chose de positif ; eh bien, en voici :

IX

Il y a déjà bien des années que dans cette feuille a été démontrée la nécessité de fortifier le pays, comme aussi les difficultés d'exécution de cette œuvre. Ce que nous demandons aujourd'hui devrait être depuis longtemps. C'est :

1° L'achat d'une artillerie de position en rapport avec les exigences du temps présent.

2° Achat d'un grand dépôt d'outils et de matériel pour les travaux de fortification.

Si nous n'avons point de gros canons, nous ne pourrons pas défendre les fortifications projetées, ni même les retranchements que nous élèverons en tous cas.

Si nous n'avons pas une grosse provision d'outillage de fortification, nous ne pourrons point élever de retranchements.

L'achat de grosse artillerie et d'un dépôt d'outils devrait d'autant moins être renvoyé que, dans les dernières années, on a épargné un demi-million sur le budget militaire. Cette épargne sera bénie si elle est consacrée d'une manière pratique à quelque dépense militaire urgente.

RASSEMBLEMENT DE LA VIme DIVISION.

(Fin [1].)

A l'aile droite, on continuait à se battre activement ; mais, les forces de l'adversaire ayant été augmentées, le régiment 22 dut céder, et sans doute ensuite d'ordre mal compris, commença à se retirer dans la direction de Trüllikon, Par l'empressement des bataillons à se soutenir mutuellement dans cette retraite, et probablement en tout premier lieu par la direction difficilement explicable qu'on avait prise, il se produisit des bévues tactiques d'où résultèrent des formations de front à contre sens qui exposaient les bataillons au danger de faire feu les uns contre les autres et de prêter le flanc au feu violent de l'ennemi. Finalement, chaque bataillon suivit son propre chemin ; le n° 66 du côté du Trüllikerbuk où, soutenu par un bataillon du 21e régiment, il força l'infanterie ennemie à s'arrêter. Après une retraite passablement dangereuse, en partie sur la route Trüllikon-Kohlgrub, en partie par les marais qui entourent l'étang de Oerlingen, mais cependant couvert en quelque mesure par le feu de l'artillerie, le régiment 22 parvint à se rassembler sur le Dachsenhauserfeld.

L'artillerie tout entière s'était retirée en position de ralliement près de Œrlingen. A cette occasion, la mise en ligne d'abord peu pratique de la grosse artillerie causa des déplacements et des mouvements de flancs qui, tout au moins, ne pouvaient pas être reconnus comme réguliers au point de vue tactique.

Néanmoins, comme pour terminer par un coup de vigueur les exercices de la division, qui tendaient à leur fin, les six batteries à la fois tirèrent un certain nombre de salves, aux puissantes détonations desquelles l'artillerie ennemie répondit aussi vigoureusement.

Tandis que sur l'aile droite et au centre, le signal de la cessation du combat était déjà donné, on se battait encore avec ardeur sur l'aile gauche ! A l'extrémité extérieure de cette aile, les deux régiments de dragons avaient exécuté l'un contre l'autre une charge extrêmement impétueuse et aucun des deux ne voulait céder. La situation était d'autant plus difficile que le seul juge de camp qui se trouvât là s'était lui-même, dit-on, laissé entraîner par l'élan irrésistible de la cavalerie de la Division.

Le 23e régiment d'infanterie défendit bravement le poste de Marthalen qui lui avait été confié, mais la pression de l'ennemi devenait toujours plus véhémente et lorsque les batteries d'artillerie légère, de la division, après avoir évacué le Fleudenbühl, y eurent été remplacées par l'artillerie du corps du Nord, le régiment 23 dut bien

[1] D'après la *Schweiz. Milit. Zeitung*, de Bâle.

aussi commencer la retraite, qui s'opéra, comme on peut bien le penser, dans un certain désordre, la défense ayant été prolongée peut-être un peu trop longtemps. Même le bataillon 68 se trouva tellement séparé des autres qu'on put croire un moment qu'il avait été coupé. Il ne fut tenu aucun compte des dispositions générales pour la journée, qui enjoignaient aux corps de troupes pressés et poursuivis de se retirer par Alten et le pont volant établi en cet endroit.

Le régiment 24, qui était en position de réserve, reçut l'ordre de se porter à Œrlingen pour couvrir la retraite du centre ; cela exigeait un mouvement direct de flanc sur une assez grande étendue. Une tâche pareille sur un champ de bataille n'est guère agréable, et un bon conseil alors n'est pas facile à donner; cependant, le but pouvait être atteint par une manœuvre plus judicieuse que de faire marcher de flanc trois bataillons l'un après l'autre, sur deux rangs, directement sous le feu de l'artillerie ennemie et gênant celui de sa propre artillerie. Mais sur ce point aussi se fit bientôt entendre le signal « Retraite » qui fit cesser le combat sur toute la ligne.

Les dispositions prises dans la Division pour le commencement des exercices de la journée donnaient lieu de craindre qu'une forte dispersion ne se produisit. Lorsque le régiment de grosse artillerie abandonna sitôt sa première position, la séparation tactique des deux brigades devint complète et jusqu'à un certain point dangereuse. La retraite excentrique d'un régiment de la XI brigade donna au tout une étendue de front de près de 4000 mètres, et spécialement vers la fin de l'exercice, ce n'était plus une Division travaillant en corps, mais des détachements combattant plus ou moins isolément, c'est pourquoi aussi le combat dut cesser sans avoir abouti proprement à rien.

Le danger que présentait l'étendue de ce front et les lacunes entre les différents corps aurait pu être considérablement réduit par l'intercalation, dans ces lacunes, de fortes patrouilles de cavalerie. Les charges réciproques de cavalerie exécutées à l'ouest de Marthalen était certainement fort bien et dignes de louange, mais en employant la cavalerie dans le sens que nous venons d'indiquer, on en aurait tiré beaucoup plus d'utilité pour la conduite générale du combat. Si une patrouille de cavalerie du corps du Nord, conduite avec hardiesse et célérité, s'étant avancée sur la route Benken-Œrlingen, avait appris sur ce chemin quelle forte lacune séparait les deux brigades ennemies, cette patrouille n'aurait pas manqué de provoquer une marche concentrée et de prompt effet dans cette direction.

Si, pour le plaisir de faire usage du pont volant ; on voulait faire passer une partie des corps en retraite par Alten, il fallait y envoyer

pour couvrir le passage, au moins une batterie d'artillerie. Cependant, il paraît qu'il n'entrait plus dans le plan de repasser la Thour, même si le temps avait été plus favorable ; il n'y a donc pas lieu de nous arrêter sur cette question.

Le corps du Nord, ayant dans les deux précédentes journées, toujours était battu, le rôle de l'offensive lui venait bien, et il aurait mérité qu'on lui laissât achever sa victoire. Mais alors, de la même manière qu'on avait supposé l'arrivée d'un renfort pour le corps du Nord, ne pouvait-on pas supposer qu'une armée suisse était en marche pour secourir la Division, et appuyé sur cette nouvelle, concentrer rapidement, ce que les précédentes dispositions rendaient d'ailleurs parfaitement possible, les ressources et les forces de la VI Division, opposer à l'ennemi la plus énergique résistance afin de n'être pas obligé de repasser la Thour et ainsi, d'une manière justifiée au point de vue tactique, forcer l'adversaire qui s'avançait victorieux à s'arrêter, et terminer par là les exercices de la journée? On devrait éviter autant que possible de terminer les manœuvres de Division par une bataille perdue. Il n'y a qu'à écouter ce qui se dit dans la troupe pour se convaincre que l'impression sous laquelle, après tant de fatigues endurées et de travaux accomplis, on renvoie les soldats à la maison n'est point indifférente.

Il est une chose, dans l'appréciation de cette journée, que l'on ne peut pas passer sous silence : l'inclémence de la température. Nous aurions de bien bon cœur souhaité encore le beau temps à la VI^e Division pour sa journée de clôture. Cela n'aurait sans doute rien changé, ou peu de chose, au plan de bataille, mais il est hors de doute que mainte opération aurait été alors mieux exécutée et que cette dernière journée d'exercices aurait clos d'une manière plus avantageuse le rassemblement de la VI^e Division.

Dans son discours de clôture aux officiers d'état-major rassemblés une dernière fois pour la critique des manœuvres, le chef du département militaire dit qu'il avait été fait beaucoup de fautes, mais il loua la discipline, la tenue toujours calme et la docilité des troupes. Si nous avons bien compris ce jugement suprême, c'est donc surtout dans la conduite des opérations que des fautes ont été commises.

Le peuple du canton de Zurich, auquel appartient la plus grande partie des troupes de la VI^e Division, n'est pas composé, comme on le sait bien, seulement d'éléments paisibles, c'est pourquoi les louanges mentionnées ci-dessus ont, surtout pour l'infanterie, d'autant plus de prix. La troupe a montré de la discipline au feu, et même dans les situations difficiles, l'ordre tactique et la contenance calme des hommes, soit en petits, soit en grands détachements, n'ont été troublés que rarement d'une manière grave. C'est incontestablement là le fruit d'une instruction solide et soigneusement faite. Les hommes ont confiance en eux-mêmes ; ils se savent et se sentent en état de satisfaire

d'une manière suffisante à tout ce que l'on peut exiger de l'infanterie. Il ne leur manque donc plus que d'être bien commandés pour être capables de bien exécuter les tâches tactiques qui demandent le plus d'efforts. On loue aussi la tenue et la puissance de prestation du bataillon de Schwytz; quant aux Schaffhousois, des hommes remarquablement vigoureux, très bons marcheurs, on les accuse d'être disposés à se montrer renitents. Nous n'en savons d'ailleurs rien que par ouï-dire. On doit aussi toute louange aux recrues des bataillons V et VII pour leur bonne tenue et la persévérance infatigable avec laquelle elles ont contribué à l'exécution de la tâche difficile qui incombait au corps du nord.

C'était chose nouvelle pour l'infanterie que d'être universellement munie de pioches et de pelles; on en a fait un usage assidu, et même des détachemens en marche offensive reçurent parfois l'ordre de se creuser des fossés pour s'y tenir temporairement. Nous doutons qu'en véritable guerre, on fût souvent dans le cas d'en agir ainsi, mais s'il arrivait qu'on crût devoir le faire, il faudrait absolument alors que le soldat sût faire de ces outils un usage plus habile et plus rapide. C'est évidemment trop que de mettre une demi-heure pour creuser des fossés de tirailleurs à profil simple, dans un terrain favorable.

Ceux qui ont eu l'occasion de voir la cavalerie pendant ces manœuvres ont pu s'assurer qu'elle monte bien et rapidement, et admirer l'excellent matériel d'équitation dont elle est pourvue. Par contre, il nous paraît qu'elle est encore loin d'avoir une juste idée du service de sûreté, dans la branche de ce service qui ressort à la cavalerie. Elle se plaint, il est vrai, et sans doute non pas à tort, que le service de sûreté, qu'il s'agisse de pourvoir aux renseignements ou à la sécurité, est pour elle extrêmement pénible, mais on conviendra que c'est aussi là le champ d'activité le plus utile pour la cavalerie suisse, celui dans lequel elle peut rendre les plus éclatants services. Les charges de deux régiments de cavalerie l'un contre l'autre sont, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, très belles à voir et font, nous en croyons l'auteur d'une brochure parue récemment, grand plaisir aux cavaliers eux-mêmes, mais nous ne voyons pas trop en quoi elles sont utiles; on ne peut pas s'exercer à cette manœuvre comme à la marche de l'infanterie contre infanterie ou troupes d'autres armes. On sait déjà sans ça que les chevaux de cavalerie peuvent bien courir, et montrent volontiers, dans ces charges en masse, tout ce qu'ils peuvent faire. On entend dire aussi parfois qu'il est nécessaire de faire charger dans nos grandes manœuvres, et aussi souvent que possible, l'infanterie par la cavalerie, afin que la première s'y habitue et apprenne à se mettre rapidement et pratiquement en défense. En vérité, nous ne pouvons souscrire qu'à moitié à cette opinion. Pour

donner à notre infanterie la fermeté dont elle aurait besoin dans de telles occasions, nous agirons plus sûrement, nous Suisses, en cherchant à lui faire acquérir la plus haute mesure possible de discipline au feu, d'habileté et de sûreté dans le maniement de notre fusil à répétition. Il faut d'ailleurs supposer que tous nos officiers d'infanterie sauraient utiliser les obstacles divers que le sol de notre patrie oppose aux grands mouvements de cavalerie ; cela n'exige pas beaucoup de science tactique. Laissons de côté non seulement le superflu, mais encore ce qui n'est que médiocrement utile, afin d'épargner le temps et les forces de notre cavalerie, et de les réserver pour ce qui est absolument nécessaire, savoir : le service de sûreté ; elle sera alors en état de rendre les plus signalés services, dans l'accomplissement desquels l'occasion ne lui manquera pas d'exécuter des courses et des entreprises hardies.

Les manœuvres de l'artillerie présentaient pendant les exercices, comme lors de l'inspection, un spectacle imposant. Le fait qu'elle était parfaitement bien attelée lui permettait de se mouvoir facilement et rapidement, et si, ici et là, une batterie n'allait pas grand train, on pouvait être sûr qu'un terrain difficile en était la cause. On put remarquer, dans la tactique suivie par l'artillerie, qu'elle tendait constamment à l'unité d'action ; les régiments manœuvrèrent presque toujours avec ensemble, et une seule fois pendant les jours de combat de la Division, ils furent rejetés loin l'un de l'autre. Il va de soi que les petites fautes tactiques qui peuvent avoir été faites ne sont pas imputables à l'arme, mais à ceux qui l'ont dirigée. La rapidité surprenante des manœuvres de l'artillerie du corps du nord s'explique en partie par la circonstance que là il n'y avait par batterie que deux pièces à transporter, et encore, si nous ne faisons pas erreur, sans caisson. Quoi qu'il en soit, cette artillerie a montré, dans ses mouvements tactiques, beaucoup d'intelligence dans le choix de ses positions, de la décision et de l'assurance dans l'exécution.

Quant aux troupes du génie, nous en avons vu un détachement occupé à l'établissement du pont volant près de Gütickhausen, et immédiatement après, nous vîmes, au-dessus de la tuilière, des sapeurs qui avaient ordre de creuser des fossés de tirailleurs, et cela pour des troupes qui avaient déjà traversé ce terrain en marche offensive. C'est d'ailleurs une arme qui exécute ses travaux souvent très importants sans bruit, sans éveiller l'attention et sans qu'ils soient pour cela moins bons.

Nous consacrâmes le jour de repos à la troupe d'administration, nous mettant au fait de la manière dont elle avait organisé et accomplissait son service. Au domaine de la fourniture de l'armée appartiennent ces cuisines volantes qui, en assez grand nombre, fument derrière les lignes du corps d'administration. Ce genre d'appareils

peut être très bon tant que l'état de guerre est encore assez tranquille et que les services peuvent marcher régulièrement, mais lorsque la danse et la confusion ont commencé, ces cuisines, ainsi que les troupes qu'elles ont à nourrir, doivent être souvent à plaindre. L'infanterie n'a nullement lieu de regretter de n'avoir pas été dotée de cette innovation.

On n'a entendu dire que du bien du service sanitaire. Aux lazarets de campagne comme aux ambulances, tout était pratiquement organisé. Mais ce qui valait encore mieux que tout cela, a été le constant état de bonne santé des troupes.

L'ensemble de l'organisation comptait un élément nouveau, petit, mais très important, que nous ne pouvons pas passer sous silence, la police de campagne. Elle se composait d'un certain nombre (nous ne savons pas exactement combien) d'agents de la police cantonale zurichoise, sous le commandement d'un lieutenant de police. On a été généralement satisfait de la manière sûre et tranquille de procéder de ces « gendarmes de campagne » au bel uniforme neuf; elle a très certainement facilité leur tache et donne lieu de conclure qu'ils ont été dirigés avec tact et habileté.

Ainsi donc, par un coup d'œil sur l'ensemble et par l'examen attentif des diverses parties, on pouvait se convaincre que tout au moins un matériel de troupes en très bon état de service avait été mis à la disposition des chefs de la VI[e] Division. Chez ces derniers eux-mêmes se trouvent en une riche mesure l'expérience, les connaissances spéciales, l'activité et le zèle. Où donc faut-il chercher les causes principales des « nombreuses fautes commises » suivant une bouche compétente? Mais cette recherche serait à plusieurs égards, pour le rapporteur de la « Militärzeitung », une entreprise beaucoup trop risquée. — Quoi qu'il en soit, il reste au moins ceci, c'est qu'un pas considérable vers l'amélioration a été fait. Après toutes les appréciations qui se sont fait jour sur ce rassemblement de Division, il n'était pas difficile à un témoin oculaire d'en connaître suffisamment pour asseoir son jugement. Et si peut-être quelqu'un voulait essayer la recherche en question, qu'il n'oublie pas de tirer en examen la question de *l'exercice du commandement*, chapitre sur lequel nous autres officiers suisses avons généralement beaucoup à apprendre. Cet exercice doit être basé sur une connaissance parfaite du service, connaissance qui facilite la conception, donne de l'assurance et de la confiance en soi-même, et met l'officier en état d'exprimer sa volonté d'une manière parfaitement claire, nette et précise. Quand on est bien commandé, mais *seulement alors*, il est facile d'obéir. Il est indispensable que dans un organisme aussi compliqué que l'est déjà une Division d'armée, il y ait entente complète entre les officiers supérieurs immédiatement sous les ordres du commandant en chef, et que le but essentiel à

atteindre, ne soit perdu de vue par aucun d'eux. Il va de soi aussi que nul autre ne doit commander que celui à qui il appartient. On devrait éviter avec le plus grand soin d'empiéter sur la compétence de ses subalternes et de se substituer à eux dans leur commandement, car alors on les compromettrait devant leurs propres subordonnés, on leur enlèverait une occasion de montrer du zèle, de la connaissance du service, et une intelligente initiative ; on leur ôterait cette confiance en soi-même qui est si nécessaire à des officiers, et en outre, en faisant l'ouvrage de ses subalternes, on se dérobe à sa propre tâche d'ordre plus élevé. Le commandement exercé d'une manière sévère et correcte facilite en une grande mesure la subordination, chez nous aussi si peu comprise. Si un ordre arrivant n'est pas au gré de celui qui le reçoit et que celui-ci, étant d'une opinion différente, estime qu'il sait mieux que son chef ce qu'il y a à faire, et qu'il exprime tout haut son sentiment devant la troupe, en maugréant, ce n'est plus de la subordination, c'est de l'indiscipline qui réagit de la manière la plus fâcheuse. Un ordre militaire formel doit être suivi d'une exécution ponctuelle, et c'est là une occasion de montrer de vraies capacités militaires que d'exécuter habilement un ordre qu'on n'approuve pas.

Il est maintenant temps de finir. Tout bien considéré, il y a incontestablement lieu de se réjouir des progrès réalisés dans l'armée suisse et que ce rassemblement de Division a manifestés. Ce doit être pour nous un encouragement à travailler sans nous lasser à écarter tout ce que reconnaissons encore comme défectueux, à tendre sans cesse vers la perfection, ce à quoi chacun doit contribuer selon ses forces. C'est là le point de vue auquel s'est placé l'auteur du présent rapport. Puisse-t-il aussi être compris de cette manière !

R. B.

LES SOCIÉTÉS DE CARABINIERS ET LE TIR FÉDÉRAL DE 1883.

L'organisation du tir fédéral qui aura lieu en juillet prochain à Lugano coïncidant avec la réorganisation d'un grand nombre de sociétés de tir en application des nouveaux statuts de la Société suisse des carabiniers, nous croyons utile de publier les documents et renseignements ci-après qui intéressent non seulement tous les tireurs, mais aussi les militaires se préoccupant de l'importance toujours plus grande du tir de précision.

I.

Société suisse des carabiniers. Rapport du Comité central à l'assemblée des délégués.

Pendant ces dernières années, la question de révision des statuts a été mise en avant dans mainte occasion.

Le Comité a été en mesure de présenter à l'assemblée des délégués des 11 et 12 mars 1882 à Zurich un projet de statuts qui fut accepté après une longue discussion et avec un certain nombre d'amendements.

37 sections prirent part à la votation sur ce projet, 643 membres de la société l'acceptèrent et 299 le refusèrent. 11 sections se sont abstenues, ou plutôt n'ont pas communiqué leur protocole sur cet objet.

En suite de ce résultat affirmatif, le Comité central, dans sa séance du 8 mai, fixa l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1er juillet 1882. Les différentes sections suisses furent invitées par circulaire à entrer dans la nouvelle société.

Le nombre des sections inscrites est de 100, avec 5114 membres, et nous avons la conviction qu'il augmentera sensiblement d'ici à peu de temps. Dans ce moment-ci, le nombre des sociétaires est trois fois plus considérable que sous les anciens statuts.

Nous avons été conduits à adresser une circulaire aux sections, attirant leur attention sur l'art. 2 des statuts qui dit clairement : que tous les membres passifs et actifs d'une société doivent entrer dans la section, quelques sociétés ayant interprété les nouveaux statuts dans le sens qu'il suffisait d'inscrire seulement les membres qui faisaient la demande d'entrer dans la Société fédérale.

Le Comité central a en outre décidé que les sections entrant dans la Société fédérale en 1883 devraient aussi verser la cotisation pour 1882. Cette décision a été nécessitée par l'idée qui se faisait jour, d'économiser la cotisation d'une année en se faisant recevoir l'année même du tir fédéral, soit en 1883.

L'article 3 des statuts dit : que le caissier central enverra aux sections faisant partie de la Société fédérale le nombre nécessaire de cartes de légitimation, qui seront remplies par les soins du comité de la section et remises aux ayants-droit.

Un moment, le Comité central a craint que ce mode de procéder puisse entraîner quelques abus, et qu'ainsi des tireurs n'y ayant pas droit n'entrent en possession de cartes de légitimation. Mais, nous sommes liés par les statuts qui sont précis, et, d'un autre côté, nous avons trop confiance dans les sentiments d'honneur et de justice des Comités de section pour craindre de voir de pareils acets se produire.

Il est compréhensible que nous ne puissions pas avoir un état no-

minatif de tous les tireurs appartenant à la Société fédérale. Nous rendrons donc nos sociétaires attentifs sur ce point : c'est que celui qui ne pourra pas produire sa carte de légitimation à Lugano sera tenu de payer à notre caisse la finance de fr. 5 — prévue par l'article 3 des statuts, en prenant sa passe.

Les délégués ont fixé, dans la même session des 11 et 12 mars, et après une longue discussion, les bases pour l'organisation du tir fédéral de 1883. Un extrait du procès-verbal de cette séance a été adressé au Comité de Lugano. Vous aurez, Messieurs, à discuter les vœux et les demandes de modifications formulées par le Comité de la fête.

Le renouvellement du Comité central eut lieu également à Zurich, et au scrutin secret ; MM. Heutschi, président, Zyro, conseiller national, Feller, commandant et Preschlin, fabricant, avaient décliné toute réélection. MM. Frei, colonel, et Hermann, directeur du tir à Bâle, avaient déjà quitté précédemment le Comité.

Ont été nommés :

MM. Vautier, conseiller national, à Genève.
» Steiner-Hœhn, de Zurich.
» Attenhofer, major, »
» Schindler, juge d'appel de Glaris.
» Stigeler, major, d'Argovie.

déjà membres de l'ancien comité, et comme membres nouveaux :

MM. Lotz, major, de Bâle.
» Thélin, major, de Vaud.
» Peter, lieutenant-colonel, de Berne.
» Adler, conseiller national, de Soleure.
» Von Matt, colonel, de Lucerne.
» Eugster-Bodmer, de St-Gall.

Le Comité a été constitué comme suit :

Président, M. Stigeler.
Vice-président, M. Vautier.
Secrétaire, M. Attenhofer.
Caissier, M. Steiner-Hœhn.

Dans sa première session le Comité central eut, en première ligne, à choisir la ville où doit se célébrer le prochain tir fédéral. Nous croyons devoir vous indiquer en peu de mots comment nous avons choisi Lugano.

Les demandes pour obtenir le tir fédéral nous sont arrivées dans les délais statutaires. Les concurrents étaient au nombre de trois, soit les cantons d'Uri, Tessin et Appenzell, Rhodes-Extérieures. Ce dernier déclarait, du reste, se retirer, ne voulant pas se mettre en concurrence avec Uri et Tessin.

Le Comité avait donc à trancher entre Uri et Tessin, deux cantons où le tir fédéral n'a pas encore eu lieu.

Après un débat de 2 ½ heures, pendant lequel la question a été traitée sous toutes ses faces, Lugano fut désigné par 6 voix contre 2 données à Uri.

Comme les Soleurois en 1880, les Uranais ne furent pas satisfaits du Comité central, et leur mécontentement se traduisit dans les feuilles publiques d'une manière qu'il eût été préférable de ne pas voir se produire.

Nous avons envoyé en novembre, trois membres de notre Comité à Lugano, pour y discuter les détails d'exécution du tir fédéral avec le Comité d'organisation. Cette délégation était composée de MM. Steiner, Adler et Stigeler. Notre délégation a exposé clairement la position de la Société suisse des carabiniers vis-à-vis des organisateurs du tir fédéral, et ceux-ci ont déclaré être prêts à tout mettre en œuvre pour assurer les succès de notre belle fête nationale, ils ont pour les appuyer dans leur entreprise tout le canton du Tessin, et en particulier Lugano, où règne un esprit de dévouement et beaucoup d'entrain.pour la célébration de la fête.

La place de fête est disposée d'occident à orient : elle est une des plus belles où jamais tir fédéral ait été célébré. Cette magnifique contrée, en partie baignée par les eaux bleues du lac, produira sur les visiteurs l'effet le plus saisissant, et Lugano est une des villes suisses où la nature s'est plu à ne pas ménager ses splendeurs.

Nous avons donné pour mission à nos délégués d'insister pour que le tir ne soit pas fixé pendant l'époque la plus chaude de l'année. Il leur a été répondu que, du côté méridional des Alpes, la chaleur de l'été n'est guère que de 2 ou 3 degrés plus forte que du côté septentrional de la montagne. En fixant la fête en juin ou en août, il n'y aurait guère à espérer une température moins chaude.

Le Comité d'organisation a fait connaître que le tir fédéral commencera le 10 juillet, et, en suite des explications reçues, nous n'avons pas fait d'opposition à l'adoption de cette date.

L'article 8, lettre 6, des statuts donne à l'assemblée des délégués le droit de fixer les bases du plan du tir. Dans votre session des 11 et 12 mars 1882, vous avez usé de cette compétence, sans toutefois examiner la question d'établissement d'un concours de sections. Vous avez même repoussé, après discussion, une proposition de votre Comité qui voulait insérer, dans les statuts, un article conçu comme suit : Il sera organisé dans chaque tir fédéral un concours de sections pour les sections faisant partie de la Société.

Votre Comité a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un concours de sections au prochain tir fédéral, en se basant, pour prendre cette décision, sur les discussions qui ont eu lieu dans l'assemblée des délégués.

D'un autre côté, Lugano, placé à l'extrême frontière du pays, ne pouvait pas facilement servir de point de ralliement aux différentes

sections de toutes les parties de la Suisse. Ce concours n'aurait dès lors plus été une lutte d'adresse entre tous les tireurs, et n'aurait pas réuni les conditions nécessaires de réussite.

Nous nous sommes entendus sur ce point avec les organisateurs du tir, qui n'ont pas soulevé d'objections à notre manière de voir. Par contre les sociétés de tir de la Chaux-de-Fonds, Ste-Croix, Rapperschwyl et Sarnen ont adressé des lettres au Comité d'organisation demandant le rétablissement du concours de sections. Quelques-uns des réclamants laissaient même entrevoir qu'ils ne participeraient pas à la fête et à la liste des dons d'honneur, dans le cas où le concours de sections ne serait pas rétabli.

Nous venons de vous exposer les motifs qui nous ont engagés à faire abstraction du concours de sections pour le prochain tir et nous maintenons encore aujourd'hui notre manière de voir. La question pourra être reprise par l'assemblée des délégués, lorsqu'elle discutera les vœux formulés par le Comité d'organisation concernant des changements à apporter au plan de tir.

Les frais de transport pour aller à Lugano sont considérables pour les tireurs n'habitant pas le Tessin. Nous avons décidé de nous adresser aux administrations de chemins de fer, afin d'obtenir des billets à prix réduits pour la durée du tir en faveur des tireurs porteurs de leur carte de légitimation. Nous renseignerons les membres de la Société sur le résultat de nos démarches, par la *Schweizerische Schützenzeitung*. Le même journal publiera aussi les décisions les plus importantes prises par le Comité central. [1]

En ce qui concerne la caisse de la Société, nous nous en référons au compte dressé par le caissier et dont un exemplaire est entre vos mains.

Si le chiffre des cotisations des membres de la Société n'a pas atteint une grosse somme, nous pouvons cependant prévoir avec certitude que, jusqu'au tir, un nombre important de sections entreront dans la Société suisse.

Les finances perçues des non-sociétaires prenant leurs passes produiront aussi une recette assez ronde.

Plus que toute autre société, celle des carabiniers a la noble et belle tâche de se préparer pour la défense de la patrie. Ne nous laissons pas ébranler, si nous entendons ici et là critiquer nos fêtes, et en général toutes nos réunions ; soyons convaincus de l'utilité et de la grandeur de notre tâche. Que sur tous les points de notre chère patrie, les tireurs se groupent joyeusement pour se perfectionner dans l'art du tir, pour organiser ces réunions où les Suisses, appartenant à des opinions diverses, parlant des langages différents, ap-

[1] La *Revue Militaire suisse* se fera un plaisir de donner des extraits en français de ces principales pièces. *Réd.*

prennent à se connaître et à s'apprécier, où tous serrent les rangs pour faire front à la réaction, de quelque côté qu'elle vienne.

C'est aussi à nous, tireurs, de prendre les armes pour défendre énergiquement le sol de la patrie, cet héritage sacré que nos pères nous ont légué.

Pour terminer, rappelons les paroles d'un de nos éminents concitoyens : « Avant tout le soldat doit apprendre à tirer. Votre tâche consiste à instruire la jeune génération dans le maniement des armes et à maintenir de tout votre pouvoir le zèle pour le développement du tir, cela pour le grand bien et le bonheur de notre chère patrie. »

Bâle, le 27 janvier 1883. Au nom du Comité central : Le président, STIGELER. — Le Secrétaire, ALTENHOFER.

II.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES CARABINIERS

I. *But de la Société.*

Article Ier. Le but de la Société est de relier confraternellement tous les tireurs suisses, de les perfectionner dans l'art du tir et de les rendre aptes à se mettre promptement en position de défendre la patrie.

II. *Composition, conditions d'admission et devoirs.*

Art. 2. La Société fédérale suisse des carabiniers se compose des sections qui la constituaient jusqu'à ce jour et des sociétés suisses de tir qui voudront y entrer nouvellement et qui accusent un effectif de quinze membres au moins. Les membres isolés appartenant à la Société devront se joindre à une section. L'admission des sections a lieu ensuite de l'avis qui en est donné au Comité central, en envoyant à celui-ci un exemplaire des statuts de la société et le montant des cotisations pour l'année courante et en lui indiquant le nombre des membres de la société. La cotisation annuelle se monte à 25 centimes par membre actif ou passif.

Art. 3. Avant chaque tir fédéral, le caissier central enverra aux sections faisant partie de la Société fédérale, au prorata du montant des cotisations payées, le nombre nécessaire de cartes de légitimation, qui seront remplies par les soins du comité de la section et remises aux ayants-droit.

Ces cartes sont présentées au bureau des bonnes cibles, et elles dégagent le tireur qui en possède une de toute autre cotisation ultérieure à la caisse centrale pour l'année courante.

Tout tireur qui ne peut pas, en achetant ses passes, produire de carte de légitimation à son nom paie pour être remise à la Société fédérale, outre le prix de la passe, une finance de cinq francs. Les

sections sont tenues d'indiquer au caissier central, au plus tard jusqu'à la fin de février de chaque année, les modifications qui auraient pu survenir dans l'effectif de la section et de lui envoyer le montant des cotisations annuelles, à défaut de quoi le caissier est en droit de prélever par remboursement, dans le courant du mois de mars suivant, le montant dû, en se basant sur l'effectif de la section pendant l'année précédente.

Art. 4. Les sections qui ont l'intention de sortir de la Société fédérale suisse des carabiniers doivent en informer par écrit le Comité central et régler au caissier central le montant de leurs cotisations pour l'année courante.

Art. 5. L'assemblée des délégués a le droit de décerner le titre de membre honoraire, sur la proposition du Comité central, à des hommes qui ont travaillé d'une manière toute spéciale pour les questions de tir ou pour la Société fédérale elle-même.

Les membres honoraires ont le droit de prendre part, avec voix délibérative, aux débats de l'assemblée des délégués.

III. *Organisation de la Société.*

Art. 6. La direction des affaires de la Société incombe à l'assemblée des délégués et au Comité central nommé par cette dernière.

Art. 7. L'assemblée des délégués est composée des délégations des sections; chaque section d'un effectif de cinquante membres et au-dessous nomme un délégué, puis ensuite un nouveau délégué par cinquante membres de plus; mais, cependant, elle ne peut jamais avoir plus de cinq délégués. La recommandation est faite aux sections de se constituer, dans ce but et pour leurs relations avec le Comité central et son caissier, en sections cantonales.

Art. 8. L'assemblée des délégués a les droits et les devoirs suivants :

a) Nomination du Comité central et de son président;

b) Détermination des principes fondamentaux du programme et du plan du tir fédéral;

c) Ratification des comptes annuels;

d) Nomination de trois vérificateurs des comptes;

e) Révision des statuts;

f) Fixation de la subvention de la caisse centrale au tir fédéral;

g) Nomination des membres honoraires, en conformité de l'art. 5.

Art. 9. L'assemblée des délégués se réunit en séance ordinaire une fois par an, savoir : dans les trois premiers mois de l'année; elle se réunit en séance extraordinaire dans les cas suivants :

1° Si trente sections isolées ou trois sections cantonales le demandent pour traiter un objet, qui doit être indiqué dans la demande;

2° Si le Comité central le décide.

Dans le premier cas, le Comité central est tenu de convoquer l'assemblée des délégués dans un délai de quatre semaines. Si l'objet à traiter concerne une révision des statuts, les propositions faites doivent être communiquées sans retard aux sections, et l'assemblée des délégués est tenue de prendre une décision à cet égard dans les trois mois qui suivent immédiatement cette demande.

Art. 10. Le renouvellement du Comité central se fait toujours dans la première assemblée ordinaire de délégués qui suit immédiatement un tir fédéral.

Art. 11. Le Comité central est composé de onze membres, et il forme le pouvoir exécutif de la Société fédérale suisse des carabiniers. Il ne doit pas y avoir en même temps, dans le Comité central, plus de deux membres sortant du même canton. L'élection du Comité central se fait au scrutin ouvert.

Art. 12. Les droits et les devoirs du Comité central sont les suivants :

a) Etude préparatoire de toutes les affaires à soumettre aux délibérations de l'assemblée des délégués ;

b) Nomination du vice-président, du caissier et du secrétaire du Comité central, dans le sein même de celui-ci ;

c) Administration des fonds de la Société et de la caisse ; le Comité est responsable de la fortune sociale, et il doit faire ensorte que les fonds qui lui sont confiés soient déposés en lieu sûr contre des obligations fédérales et cantonales ; il est aussi responsable de l'emploi de ces fonds en conformité des statuts.

d) Présentation des comptes annuels à l'assemblée des délégués, qui les soumet par écrit aux sections quatorze jours avant la réunion de l'assemblée.

e) Ratification définitive du plan du tir fédéral, qui doit être présenté au moins trente jours avant l'ouverture de chaque tir fédéral ; à cette occasion, on doit aussi fixer les conditions auxquelles les tireurs étrangers pourront prendre part à la fête ;

f) Présentation de membres honoraires, en conformité de l'art. 5.

g) Fixation du lieu où se tiendra le tir fédéral, en observant les prescriptions statutaires à ce sujet, et appui à donner à ce tir au point de vue administratif et technique.

Art. 13. Le Comité central prend soin de l'organisation des sections cantonales, et il épure annuellement l'effectif des membres ; il entretient des rapports suivis entre la Société et les sections cantonales, et il représente la Société fédérale à l'étranger.

Art. 14. La Société possède un drapeau. Celui-ci est arboré à chaque tir fédéral ; il reste sous la garde du président du comité d'or-

ganisation respectif du tir fédéral. Le Comité central décide de l'emploi ultérieur du drapeau de la Société.

Art. 15. Dans la règle, il y a un tir fédéral tous les deux ans, dans le courant des mois de juin, juillet ou bien août. L'assemblée des délégués fixe chaque fois la durée du tir fédéral.

Art. 16. Lors de l'organisation d'un tir fédéral et surtout lors de la fixation du plan de tir, il y a lieu de prendre en considération la facilité la plus grande possible donnée aux tireurs les moins exercés de participer à la fête.

Art. 17. Sont admises à un tir fédéral toutes les armes qui tirent la munition d'ordonnance, qui ont un guidon et une hausse découverts et non effilés, qui sont dépourvues d'appui et qui ont un poids ne dépassant pas cinq kilogrammes et demi. Les armes pourvues d'une double détente doivent aussi pouvoir tirer sans celle-ci.

Art. 18. Les demandes ayant pour but de se charger de l'organisation du tir fédéral doivent être présentées au Comité central jusqu'à la fin du mois d'avril de l'année précédant celle où aura lieu la fête de tir. Les demandes de cantons qui n'ont pas encore eu de tir fédéral et qui offrent une garantie suffisante pour une organisation convenable ont toujours la préférence sur les autres. S'il y a seulement des demandes de cantons qui ont déjà eu un tir fédéral, ou bien seulement de cantons qui n'en ont jamais eu, le Comité central décide.

IV. *Organisation militaire.*

Art. 19. La Société fédérale suisse de tir se fait un devoir de former des compagnies volontaires de carabiniers pour la défense de la patrie. L'exécution en est laissée au Comité central et aux sections cantonales, de concert avec les autorités militaires suisses.

Les présents statuts ont été acceptés dans la votation du printemps de l'année 1882, et ils entreront en vigueur le 1er juillet 1882.

LE COMITÉ CENTRAL.

III.

LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DES CARABINIERS AUX SOCIÉTÉS DE TIR.

Messieurs. — La position des tireurs fréquentant les tireurs fédéraux a été modifiée par l'adoption des statuts de la Société fédérale, entrés en vigueur le 1er juillet dernier.

D'après l'article 2 de ces statuts, pour être membre de la Société il faut nécessairement faire partie d'une section fédérale ou se joindre à l'une d'elles.

Une société se constituant en section fédérale doit compter au moins quinze membres.

La cotisation annuelle pour la caisse centrale est de 25 centimes

payables aussi bien par les membres actifs que par les membres passifs ou honoraires de la section.

Une décision du Comité central impose aux sections reçues dans la Société fédérale en 1883 l'obligation de payer les cotisations pour 1882 et 1883, soit 50 centimes par sociétaire.

Le caissier du Comité central envoie avant le tir fédéral, à chaque section, un nombre de cartes de légitimation correspondant à celui des cotisations payées. Les comités des sections remettent ces cartes aux ayants-droit.

Lors du tir fédéral, tout tireur doit présenter cette carte pour obtenir ses passes aux bonnes cibles. Il est dispensé de toute autre cotisation pour la caisse centrale. Le tireur non muni d'une carte de légitimation paie une taxe pour la caisse centrale de 5 francs en sus du prix de ses passes.

L'entrée de la Société fédérale présente les avantages suivants :

Permettre aux tireurs d'intervenir dans l'administration de la Société fédérale, par l'organe des délégués des sections. (Art. 7 des statuts fédéraux.)

Procurer au tireur assistant au tir fédéral une économie de 4 fr. 50. Le sociétaire ne payant que 50 centimes pour deux ans au lieu de 5 francs.

Pour entrer dans la Société fédérale, il faut adresser les pièces ci-après désignées à M. le major Stigeler, président de la Société suisse des carabiniers, à Aarau :

1° Un exemplaire des règlements de la section ;

2° Un état nominatif des sociétaires ;

3° Une déclaration d'entrée.

La cotisation de deux ans, soit 50 centimes par sociétaire, doit être envoyée à M. Steiner-Höhn, caissier central, à Zurich.

Nous vous adressons sous ces plis : deux exemplaires des statuts fédéraux ; un formulaire de déclaration d'entrée.

Veuillez agréer, messieurs, nos patriotiques salutations.

Berne, La Sarraz, 17 février 1883. *Le président*, L. RUCHONNET.—
Le secrétaire, A. THÉLIN.

IV.

NOTES SUR LE PROCHAIN TIR FÉDÉRAL

Le plan de tir Lugano, qui vient d'être soumis au bureau du comité central de la société des carabiniers suisses, est à peu près le même que celui du tir fédéral de Fribourg en 1881, sauf qu'il n'aura pas de tir de sections. Il sera proposé en outre d'accorder des primes de 50 points entre les 400 et les 600 points de même qu'entre les 200 et les 400. Seulement les 200 derniers points devront être faits à la distance de 450 mètres.

La 6e liste de prix offerts fait monter leur nombre à 343. Le plus gros prix en argent de la 3e liste est de 2500 fr., don de la Banque cantonale tessinoise à Bellinzone ; il y en a trois autres de la valeur de 1000 fr. chacun, venant : de la Banque de la Suisse italienne, à Lugano, du club des tireurs suisses *Helvétia*, à New-York, et de la Société de secours mutuels tessinoise, à New-York. Dans les dernières listes on remarque entr'autres des dons de 500 fr. de la Société des tireurs allemands de Munich, des Suisses en Egypte, du gouvernement St-Gallois, des Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds, de la Société *vaudoise* des carabiniers [1], et trois prix de membres de l'Assemblée fédérale, comprenant 8 revolvers d'infanterie, 6 fusils et 10 carabines, tout à la nouvelle ordonnance.

Pendant que nous parlons du tir à la carabine, mentionnons la nouvelle « Ordonnance concernant l'encouragement du tir volontaire » du 16 mars 1883, laquelle porte jusqu'à 3 fr. le subside annuel pour tout membre d'une société de tir ayant tiré au moins 50 coups aux conditions voulues et qui admet au subside toute société d'au moins 8 membres.

Les militaires astreints au tir devront tirer 30 coups à condition avant le 1er août prochain. Ceux qui auront rempli les conditions recevront une bonification de 1 fr. 80 ; ceux qui ne les auront pas remplies devront un service de trois jours sans solde ni indemnité.

LES CORPS DE CADETS.

De tout temps les corps de cadets ont eu quelque peine à se maintenir dans certaines villes de la Suisse. D'une part ils sont en butte au mauvais vouloir de quelques membres du corps enseignant qui trouvent que le temps consacré aux exercices militaires est autant de perdu pour l'étude ; d'autre part leur organisation défectueuse leur aliène parfois les sympathies de ceux-là mêmes qui devraient les soutenir le plus, nous voulons parler des officiers et des sociétés militaires. Aussi a-t-on vu quelques-uns de ces corps, jadis prospères, décliner de jour en jour et menacer ruine. On pouvait se dire que leur disparition totale n'était plus qu'une affaire de temps.

Heureusement des voix autorisées se sont élevées pour réagir contre cette tendance, et nous constatons avec satisfaction qu'elles paraissent avoir été entendues. Un mouvement très prononcé se produit en Suisse, tendant au maintien et à la rénovation des corps de cadets. On peut s'en rendre compte en parcourant la presse locale de différents cantons : Vaud, Soleure, Berne et Neuchâtel, entre autres.

[1] Attribués par erreur à la Société des carabiniers de *La Sarraz*.

Comme cette question doit être discutée dans la prochaine assemblée générale de la Société des officiers, à Zurich, il nous a paru utile de rassembler dans la *Revue Militaire* ces documents épars en y joignant quelques renseignements puisés à de bonnes sources. Ce travail constituera un *post scriptum* au rapport de M. le major Secretan, publié dans nos livraisons de janvier et février 1882.

*
* *

A Lausanne, les élèves du Collège cantonal et de l'Ecole industrielle ayant donné, dans le courant du mois de novembre, une soirée théâtrale dans le but de se procurer les fonds nécessaires à l'achat d'un matériel nouveau pour l'artillerie du corps des cadets de cette ville, un officier a saisi cette occasion pour montrer l'urgence d'une réforme de l'organisation de ces corps. Nous extrayons les passages suivants d'une lettre qu'il a adressée à l'*Estafette :*

« La question que je voudrais soulever ici n'est point nouvelle.

» Un de nos officiers supérieurs l'a traitée, il y a quelques mois, dans une brochure fort intéressante, et tout dernièrement encore, dans l'assemblée des délégués de la Société fédérale des officiers, à Zurich, elle a fourni la matière d'une discussion approfondie. Si j'en crois les journaux militaires, la plupart des orateurs qui se sont fait entendre dans cette réunion ont regretté la défaveur que témoigne le public de différentes villes à l'endroit de ces exercices militaires et n'ont pas hésité à en attribuer la cause au peu de sérieux avec lequel ils sont pratiqués. En effet, dans la plupart des cas, ces exercices ne sont qu'un jeu.

» Lorsque nous voyons passer dans nos rues, derrière un orchestre à grosse caisse et à plumets, des enfants de douze ans portant de vieux fusils, presqu'aussi grands qu'eux, ou traînant des canons bons tout au plus à figurer dans un musée d'artillerie, il ne vient à l'esprit de personne que ces enfants-là fassent une besogne sérieuse. Ils vont jouer au soldat.

» En vérité, il n'est pas étonnant que dans ces conditions, on entende des voix autorisées demander avec instance la transformation de ces exercices, sinon leur suppression.

» Et cependant, ces exercices militaires seraient susceptibles de donner d'excellents résultats.

» On pourrait les rendre utiles à la fois à nos enfants et au pays : à nos enfants, en leur enseignant une foule de choses qui font partie de l'art militaire, mais dont tout jeune homme peut faire son profit ; au pays, en faisant des corps de cadets une sorte de pépinière où plus tard, quand l'âge du service militaire sera venu pour ces jeunes gens, l'Etat trouverait d'excellents sous-officiers, déjà préparés par l'instruction qu'ils auraient reçue au Collège.

» Pour cela, il faudrait apporter dans l'organisation de ces corps et dans l'enseignement qui leur est donné, des réformes rationnelles.

» Il faudrait, en premier lieu, n'y faire entrer que des jeunes gens d'un certain âge, — à partir de 12 ou 13 ans, par exemple, — reléguant les plus jeunes dans un dépôt totalement distinct, où on se bornerait à pratiquer la gymnastique, méthodiquement et sérieusement, comme le font si bien les jeunes gens chez nos confédérés.

» Il faudrait ensuite simplifier l'uniforme, qui est, dans le moment actuel, une lourde charge pour les parents, et tailler quelque peu dans les galons, les insignes, les dorures et tout l'attirail de parade dont on abuse aujourd'hui.

» Enfin et surtout il faudrait un enseignement intéressant et sérieux et un armement convenable. Apprendre la charge en douze temps ou la nomenclature d'un matériel d'artillerie datant à peu près de Louis XIV, est non-seulement inutile, mais dangereux, par la confusion qu'on met ainsi dans l'esprit de l'enfant.

» Nous saluerons avec joie tout ce qui se fera dans cette direction, persuadés que là est le salut d'une institution, raillée aujourd'hui, mais qui se relèvera le jour où l'on sortira de la routine pour entrer dans la voie du progrès.

» Nous appelons ce moment de tous nos vœux. »

Cette lettre ayant provoqué une réponse d'*un père de famille* qui se plaignait qu'on voulût étendre outre mesure l'enseignement militaire et faire avant l'âge des élèves de nos écoles de véritables soldats, le correspondant de l'*Estafette* revint à la charge par la lettre suivante. Nous la citons à peu près *in extenso,* parce qu'elle nous paraît placer la question sur son véritable terrain et qu'elle renferme en outre tout un programme de réformes intéressant à connaître. Voici cette lettre :

« Il me semble que le *père de famille* qui, dans l'*Estafette* de vendredi, a répondu à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur les corps de cadets, déplace la question.

» Si j'avais proposé de créer de toutes pièces une institution nouvelle et de surcharger outre mesure le programme d'étude de nos établissements cantonaux en ajoutant à l'enseignemet actuel des cours d'art militaire, je comprendrais ses récriminations et ses craintes.

» Mais il ne s'agit point de cela. Les corps de cadets existent; ils existent de par la loi et tout ce que j'ai demandé c'est qu'on utilisât d'une façon plus profitable à l'enfant, à l'école et au pays, le temps consacré aux exercices militaires.

» De deux choses l'une : ou les corps de cadets ont leur raison d'être, et dans ce cas nous avons le devoir de les faire progresser ; ou bien ils sont une institution vieillie, héritage d'autres temps et d'autres mœurs que nous pouvons jeter par dessus bord. — Cette dernière opinion serait-elle à la veille de prévaloir chez nous ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons au contraire que notre pays tient

à cette institution, vieille de plusieurs siècles, qui pendant longtemps lui a fait honneur et que l'étranger, la France notamment, lui emprunte à cette heure.

» Si donc les corps de cadets doivent vivre, il faut que, comme toute chose, ils s'améliorent et se transforment. Il ne faut pas que l'enseignement militaire qu'on donne à nos enfants soit hors de saison et sans profit pour le reste de leur carrière ; il ne faut pas que ces exercices arrivent à ce résultat unique et déplorable de compliquer plus tard la tâche de l'instructeur qui du citoyen devra faire un soldat.

» Tel était le but de ma lettre et des vœux que je me suis permis d'émettre à l'endroit du matériel « bon pour le vieux fer » et des fusils « plus lourds que ceux qui les portent. »

» J'ai parlé aussi d'un enseignement théorique à joindre aux exercices sur le terrain et c'est cela surtout qui excite la raillerie de mon honorable contradicteur. Pour un peu il m'accuserait d'avoir voulu créer à l'Ecole industrielle cantonale une chaire d'art militaire.

» Il nous semble cependant que ce ne serait point faire une œuvre si mauvaise que de remplacer, pendant la mauvaise saison, l'obligée promenade à Beaulieu et la sempiternelle école de compagnie par une leçon sur un sujet touchant aux choses militaires.

» Expliquer à grands traits le mécanisme de notre organisation militaire, donner quelques notions du tir et de la construction des armes à feu et des projectiles ; faire le récit d'un siège pour trouver l'occasion d'expliquer certains termes techniques qu'on rencontre à chaque instant dans une lecture ; enseigner à lire les cartes ; étudier la géographie de la Suisse au point de vue de notre défense nationale, etc., tout cela ne serait peut-être pas sans utilité et intéresserait davantage nos jeunes cadets que ce qu'on leur fait faire aujourd'hui. A ne prendre que le point de vue de la culture générale, en laissant de côté toute application directe au service militaire, il en résulterait sans doute un enrichissement pour l'intelligence des élèves.

» Si à l'enseignement théorique que je viens d'esquisser, et aux manœuvres snr le terrain, on joignait quelques séances de tir à balles pour les élèves les plus âgés et même un ou deux tirs à obus avec le nouveau matériel d'artillerie, on aurait un programme qui intéresserait tout le monde et qui ne manquerait pas de donner un élan nouveau à l'institution dont je me suis permis de prendre ici la défense, persuadé que sa disparition serait un mal pour la jeunesse et pour le pays tout entier..... »

Nous croyons savoir que la discussion provoquée par l'*Estafette* n'aura pas été inutile pour l'avenir du corps des cadets lausannois. Des réformes vont prochainement être mises à exécution. En ce qui

concerne l'artillerie notamment, les anciennes pièces lisses se chargeant par la bouche avec affûts Gribeauwal vont être remplacées par deux de ces canons de 6 cm. sur lesquels nous avons attiré jadis l'attention des lecteurs de la *Revue Militaire*. On sait que ces canons sont une réduction exacte et faite avec infiniment de soins de la pièce de bronze de 8 cm. en service dans l'artillerie de campagne. Les affûts, avant-trains, etc., sont également identiques à ceux de l'armée active.

Ce changement de matériel constituera un premier progrès qui, espérons-le, en amènera d'autres.

*
* *

Mais il n'y a pas qu'à Lausanne où la question des corps de cadet soit à l'ordre du jour. D'autres villes suisses s'en préoccupent. A Berthoud, par exemple, on en parle beaucoup et, ce qui vaut mieux, on a passé des paroles aux actes. Voici ce qu'on écrit à ce sujet au *Volksfreund* de Berne. Nous traduisons librement en condensant le plus possible.

« En prenant en mains la réorganisation du corps des cadets de la ville de Berthoud, l'autorité compétente a fait une œuvre éminemment utile, mais, dans notre opinion, sa tentative ne saurait être couronnée de succès qu'à la condition expresse de rompre résolument avec les errements du passé pour entrer dans une voie nouvelle.

» Si les corps de cadets se sont créés tant d'ennemis parmi nous dans ces dernières années, ce n'est point qu'on ait cessé de les considérer comme une institution pouvant être utile au pays, mais parce qu'ils ont implanté dans notre jeunesse un esprit de morgue et de suffisance peu fait pour lui attirer les sympathies des éducateurs.

» Nous croyons cependant qu'ils pourraient devenir une excellente préparation à l'école de recrues et faciliter d'une façon notable l'enseignement militaire que tout citoyen suisse doit recevoir plus tard, mais pour cela il faut les soumettre à des réformes radicales. C'est à ce prix seulement qu'ils retrouveront la popularité dont ils jouissaient jadis.

» Nous nous permettrons d'émettre ici quelques idées. Non pas que nous ayons la prétention d'avoir trouvé la pierre philosophale mais uniquement pour provoquer une discussion sur ce sujet : Du choc des opinions jaillit la lumière.

» Il nous paraît en premier lieu qu'il faudrait renoncer au système actuel qui veut que l'on nomme parmi les cadets des sous-officiers et des officiers. Les jeunes gens qui remplissent ces postes, et qui sont choisis la plupart du temps pour des motifs complètement étrangers à leurs aptitudes militaires, ne tardent pas à se croire très

supérieurs à leurs camarades et à les regarder de haut en bas. Il en résulte des froissements désagréables, des inimitiés souvent très vives, et surtout cette propension à l'arrogance que nous avons signalée plus haut.

» Nous croyons qu'il serait mieux de n'avoir pas de cadres nommés d'avance, et de faire remplir à tour de rôle les fonctions de gradés par tous les jeunes gens qui n'en paraîtraient pas à priori complètement incapables. Il en résulterait un esprit d'émulation très profitable à la bonne marche de l'ensemble et on y trouverait encore cet avantage d'intéresser aux exercices militaires un grand nombre d'enfants qui les subissent parce qu'il le faut, mais qui se lassent vite de faire toujours la même besogne sous les ordres de camarades de classe qui valent peut-être moins qu'eux.

» En tout cas, si l'on voulait maintenir les cadres inférieurs nous insisterions encore pour qu'on supprimât les officiers.

» Un garçon de 14 à 16 ans n'a pas le tact nécessaire pour exercer un commandement. Il se fait des ennemis et il prend de sa personne une idée trop haute pour que cela ne lui nuise pas plus tard dans sa carrière de citoyen. On trouve par-ci par-là dans nos écoles militaires des jeunes gens de cette façon et ce sont bien les recrues les plus mauvaises et les plus insupportables qu'on puisse rencontrer. — Du reste, quels sont pour la plupart ces officiers de cadets? Des enfants qui par suite de leur éducation et du milieu dans lequel ils vivent savent se présenter avec plus d'aplomb et commander avec moins de gêne que des camarades, timides peut-être au début, mais qui leur seront bien supérieurs plus tard.

» Nous croyons que ce sont cette hiérarchie et ce militarisme exagérés dans les corps de cadets qui en ont provoqué la décadence. Si ces corps doivent être une école préparatoire au service militaire, il faut que les jeunes gens en sortent égaux. Il ne faut pas qu'à l'école de recrues certains d'entre eux se croient prédestinés à devenir sergents-majors ou officiers parce que jadis ils ont porté les insignes de ces grades.

» Pour passer à un autre ordre d'idées, il nous paraîtrait avantageux de ne donner une arme à feu aux cadets que dans les dernières années d'étude. Des enfants de dix à douze ans ne peuvent regarder un fusil, et surtout un fusil nouveau modèle, que comme un jouet trop compliqué pour eux. On s'expose en outre en le leur mettant entre les mains à des accidents regrettables qui ont certainement contribué pour une part à la défaveur dans laquelle sont tombés les exercices militaires aux yeux de certains parents. Un bon nombre de demandes de dispense sont du moins basées sur ce motif.

» Enfin il nous sera permis en terminant de nous élever contre des habitudes funestes que nous avons vu tolérer et même provoquer dans certains corps de cadets. Ce sont celles des excursions et des promenades soi-disant militaires dans les pauses desquelles on laisse

nos enfants boire plus que de raison et prendre des allures qui ne conviennent pas à leur âge. Sous ce rapport il y a beaucoup à faire.

» Quoiqu'il en soit, nous saluons avec joie l'initiative que viennent de prendre nos concitoyens de Berthoud et nous espérons qu'elle aboutira à un résultat utile. Le relèvement de nos corps de cadets ne tient pas seulement à cœur aux amis des choses militaires. Il y a là une question d'éducation nationale qui mérite la sérieuse attention de tous les amis de notre jeunesse et du pays. »

Notons encore, pendant que nous en sommes aux cadets bernois, que la société des officiers de la ville de Berne s'est occupée dans une de ses dernières séances des moyens à employer pour relever les corps de cadets et les réintroduire dans certaines écoles. Une discussion intéressante a eu lieu, paraît-il, sur ce sujet. Nous n'en connaissons pas encore les détails.

* * *

Au nombre des corps de cadets dernièrement réorganisés, celui de Soleure paraît tenir un rang fort honorable. Le *Bund* assure que de très grands progrès ont été accomplis.

« Pendant le dernier semestre d'été, dit ce journal, les journées d'exercice ont été au nombre de douze. En outre, il y a eu huit séances de tir au fusil et une excursion de deux jours au Weissenstein, qui a fourni l'occasion d'exercer le service de sûreté en marche et l'école de tirailleurs.

» En dehors des manœuvres sur le terrain, il a été donné quelques leçons sur la théorie du tir élémentaire et sur la nomenclature du Vetterli.

» Les autorités cantonales et les instructeurs se louent vivement du zèle des élèves et des bons résultats du tir. »

* * *

En ce qui concerne enfin la situation des corps de cadets à Neuchâtel, voici ce qu'a bien voulu nous écrire un officier de ce canton :

« Il y a encore dans le canton de Neuchâtel trois corps de cadets, savoir : Neuchâtel, Chaux-de-Fonds et Locle, qui tous trois marchent bien, malgré une certaine opposition de quelques instituteurs et de quelques membres du Conseil d'Etat.

Le corps de Neuchâtel se compose de 100 à 120 cadets, tous armés du Vetterli, mais n'ayant pas d'artillerie.

Le corps de Chaux-de-Fonds se compose de 400 à 450 cadets, armés en grande majorité de Vetterlis et possédant six canons, dont deux pièces de 6 cm. se chargeant par la culasse ; les quatre autres sont abandonnées.

Le Locle a un corps de cadets de 150 à 200 élèves, en partie armés du Vetterli. Il y a quelques élèves trop jeunes auxquels on donne pour la première année des fusils de cadets à capsule,

mais ensuite on leur délivre des Vetterlis. Il existe une section d'artillerie armée de deux pièces se chargeant par la culasse.

Dans ces trois localités, les instructeurs recherchent la simplicité du costume et des insignes distinctifs, pour s'appliquer au côté pratique de l'instruction. On enseigne à l'infanterie l'école du soldat, l'école de compagnie et de tirailleurs, avec un peu de marches et de service de sûreté, plus des tirs à la cible avec le Vetterli pour les élèves les plus âgés.

L'artillerie s'occupe de l'école de pièce, nomenclature, école de pointage, manœuvres de force et quelques tirs à obus lestés ou chargés quand l'état des finances le permet. Nous cherchons surtout à donner à nos cadets quelques connaissances pratiques qui puissent leur servir au temps de leur école de recrue. Nous sommes soutenus en général par la population qui constate que l'instruction militaire développe chez les cadets l'ordre, la propreté et la discipline, ce qu est déjà quelque chose.

Nous nous débarrassons autant que possible de ce qui n'est que parade. A la fin de chaque année, les exercices sont terminés par une course avec supposition tactique ; ce qui intéresse les jeunes gens, fait plaisir aux parents et développe le goût des plus jeunes.

Ce qui nous cause le plus de déboires, c'est la fréquentation. La loi scolaire n'oblige que les élèves des classes inférieures à fréquenter les exercices, encore les médecins dispensent-ils trop facilement ceux qui le demandent par antipathie ou par paresse. »

* * *

Tels sont les renseignements divers que nous avons pu rassembler jusqu'à ce jour. S'il en vient de nouveaux à notre connaissance, nous nous empresserons de les communiquer à nos lecteurs. Ils penseront sans doute comme nous que le sujet en vaut bien la peine.

BIBLIOGRAPHIE

***Dictionnaire des Sciences militaires allemand-français*, par J.-F. Minssen. — Paris, Librairie militaire de Dumaine.**

Il fut un temps, et il n'est pas très éloigné, où les traductions d'ouvrages militaires allemands étaient rares en France et plus rares encore les règlements imités de Berlin. C'était Paris qui donnait le ton et c'était dans cette langue française si précise, si claire, si nette, si ennemie de toute obscurité et de tout galimatias, que la plupart des peuples de l'Europe allaient chercher le type de leurs instructions et de leurs règlements militaires.

Tout cela a bien changé depuis quelque vingt ans. Il n'y a plus de salut que par l'Allemagne et d'engouement que pour les productions

de ce pays. Une révolution complète s'est opérée dans la littérature militaire ; ce qui vient de France n'est plus tenu que pour superficiel et léger, et en Suisse même, dans un certain milieu, tout règlement rédigé en français paraîtrait entaché d'un vice originel.

A nous donc les traductions, les adaptions de toute espèce ; à nous la tâche ingrate de faire passer dans notre langue des *Instructions* écrites et pensées dans un esprit si différent du nôtre. A nous de résoudre en phrases concises et claires, s'il se peut, les longues périodes, les tournures compliquées, les entassements de verbes de nos voisins d'outre-Sarine et d'outre-Rhin.

Il serait inutile de récriminer contre cet état de choses. Prenons-en donc bravement notre parti et tâchons que nos traductions, puisque nous devons en faire, sentent le moins possible le *français fédéral.*

C'est à ce titre que nous recommandons vivement à tous nos camarades de l'armée le *Dictionnaire* de M. Missen. Pour nous, Suisses romands, il présente l'inappréciable avantage de donner dans une langue vraiment française l'équivalent exact de tous les termes techniques et de toutes les expressions courantes des ouvrages militaires allemands. — A qui de nous n'est-il pas arrivé, en traduisant, d'employer une longue périphrase ou un germanisme bien caractérisé alors qu'il existait dans la terminologie française un mot propre qui eût cent fois mieux rendu notre pensée? La littérature hybride qui a cours dans nos parages officiels, et dont nous subissons malgré nous l'influence, nous a malheureusement fait perdre l'habitude de cette propriété des termes qui caractérise à un si haut dégré les écrivains français. Un ouvrage du genre de celui que nous annonçons arrive fort à propos pour nous rappeler au respect de notre langue. Nous en remercions l'auteur et nous lui souhaitons le meilleur succès.

Histoire illustrée du second empire, par *Taxile Delord.* Tome cinquième. Paris, Germer-Baillière et C[e], 1883. 1 vol. in-4° de 506 pages. Prix : 8 fr.

Ce 5[e] volume de l'important ouvrage de M. Taxile Delord vient de paraître. Il comprend le récit des événements des années 1867 à 1869, depuis la fin de la guerre du Mexique et l'exposition universelle jusqu'aux commencements du ministère Ollivier. Cette époque est marquée par les premiers symptômes de décadence de l'empire. Rochefort, par la publication de la *Lanterne*, Gambetta, dans le procès Baudin qui fut son début dans la carrière politique, portent les premiers coups à la puissance inpériale.

Les intéressantes gravures de Férat et de Frédéric Regamey font passer sous nos yeux les portraits des hommes mêlés à ces événements, Gambetta, Rochefort, Edgar Quinet, Rouher, Pinard, Emile Ollivier, etc.

Le VI[e] et dernier volume est sous presse et paraîtra prochainement.

Carte de la Frontière Nord-Est de la France, par un ancien élève de l'Ecole polytechnique.

La carte susindiquée vient d'être publiée à Paris par un officier d'état-major qui a cru devoir rester sous le voile de l'anonyme. Nous respecterons aussi son intention, ce qui ne nous empêchera pas de dire que son travail est aussi intéressant qu'instructif. Fait d'après la carte du génie à l'échelle de 1 : 864,000, il présente d'une manière claire et suffisamment détaillée l'ensemble de la région du nord-est de la France, y compris toute la zone frontière extérieure jusqu'à Anvers au nord et Francfort à l'est. Les cours d'eau, les chemins de fer, les places fortes et autres indications militaires, ou politiques usuelles y sont soigneusement enregistrés, le tout sous cinq couleurs qui rendent très facile la consultation de la carte.

Une *notice descriptive*, jointe en marge, décrit l'organisation défensive de cette frontière française, les positions de 1[re] ligne, celles de 2[e] ligne et le réduit central de Paris, résumant fort bien les deux volumes de M. Ténot sur ce sujet, et se termine par un aperçu des procédés ou prévisions de mobilisation et de concentration des armées allemande et française.

Il y a là beaucoup de données d'un haut intérêt et d'une grande utilité pratique qui témoignent d'études attentives et consencieuses de l'auteur.

Atlas-Manuel publié par la maison Hachette, à Paris. 7 livraisons. Prix 3 fr.

La 7[e] livraison de ce bel atlas vient de paraître. Elle répond, comme les précédentes, à ce qu'on était en droit d'attendre d'après la livraison-spécimen annoncée dans notre numéro de novembre 1882. Elle contient : l'Afrique physique et politique, la région du Nil, l'Algérie, la France politique, la France du Nord-Est, Paris et ses environs, la France du Sud-Ouest.

L'exécution irréprochable à tous égards de cet atlas lui assure un succès durable et le rend journellement utile à tous.

Circulaires et pièces officielles.

Circulaires du département militaire suisse. 12 avril n° 6/1. Demande, avant la fin de 1883, observations et propositions relatives aux modifications à apporter au règlement d'administration entré en vigueur provisoire pour 3 ans le 1[er] février 1882.

— 30 avril, N° 7/32. On doit interpréter l'art. 14 du nouveau règlement de service de 1882 en ce sens « que l'homme en marche

» et portant l'arme n'a pas d'autre honneur à rendre qu'à prendre » la position militaire et à diriger le regard sur le supérieur à saluer ; mais que l'homme en marche et portant l'arme *suspendue* » devait en outre saluer en portant la main à la coiffure. »

— 4 mai, N° 66/47. Le contrôle des sabres d'officiers ne se fera plus gratuitement, mais au prix de 1 fr. plus les frais de transport ou d'emballage.

— 4 mai, N° 7/29, transmettant l'ordonnance du Conseil fédéral, du 16 avril 1883, qui modifie celle du 13 septembre 1878 concernant l'introduction de l'enseignement de la gymnastique pour la jeunesse masculine dès l'âge de 10 à 15 ans. D'après cette ordonnance les autorités cantonales sont tenues de faire donner dans les écoles primaires et dans celles qui les remplacent, ainsi que dans les établissements publics et privés, un enseignement de gymnastique divisé en deux degrés, obligatoire. Le Conseil fédéral aura le droit de contrôler cet enseignement « de la manière qui lui paraîtra convenable » et les cantons devront lui faire rapport, à la fin de chaque année scolaire, d'après un formulaire qui leur sera envoyé à cet effet.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral vient d'adopter le modèle de coiffure et de petites épaulettes pour la cavalerie présenté par le département militaire fédéral et d'autoriser la dépense nécessaire pour doter les recrues de cette nouvelle coiffure. Le modèle est en feutre noir, bordé en haut, en bas et aux doubles visières d'une forte bande de métal bleu avec une bande verticale et une chaînette autour de la partie basse ; pompon de métal avec aigrette noire ; étoile devant avec numéro et cocarde cantonale en haut à gauche. En somme, c'est une gracieuse coiffure, qui ressemble un peu à celle des hussards français. Voilà donc une première et forte brèche à la « coiffure unique » tant vantée il y a une douzaine d'années.

M. le commandant du génie français Seewer, qui assistait l'an dernier à nos manœuvres de division, vient remplir à Berne les fonctions d'attaché militaire à l'ambassade de France. Il relève M. le commandant Patry, qui rentre à son corps, laissant en Suisse les meilleurs souvenirs.

Fribourg. — M. le major de Zurich, commandant du 15e bataillon, a été nommé lieutenant-colonel et commandant du 5e régiment d'infanterie en remplacement de M. le lieutenant-colonel de Reynold, mis à disposition.

Genève. — Sur la proposition du département militaire, M. le premier lieutenant Max Frutiger a été nommé capitaine dans les carabiniers de landwehr.

Vaud. — M. le capitaine-adjudant L. Freymond, à Moudon, est promu au grade de major et commandant du bataillon de landwehr n° 4.

— M. Théophile Chevalley, à Chailly, a été nommé major de carabiniers et commandant du 1er bataillon de carabiniers L.

— MM. les officiers et sous-officiers de Lausanne ont eu le plaisir d'assister à deux conférences fort intéressantes de M. le colonel Coutau sur les manœuvres du 2e corps français en 1882. Nous espérons pouvoir en publier quelques extraits, ainsi que de celles de M. le colonel-divisionnaire Ceresole sur les manœuvres italiennes, auxquelles il a assisté.

France. — Les journaux de Bordeaux annoncent la mort du général de Courten, décédé subitement, d'une congestion, en prenant un bain. Bien que né en France, le général de Courten est originaire du Valais. Il commandait la 35e division d'infanterie, comprenant les subdivisions de Saintes, La Rochelle, Libourne et Bordeaux. Bon officier général, il s'était distingué aux armées de la Loire, en 1870-1871, par son entrain, la bonne tenue de ses troupes et la précision de ses ordres. Il avait longtemps commandé la Légion étrangère en Afrique.

Un de ses frères a servi le Saint-Siège.

Allemagne. — Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin Frédéric-François II, vient de mourir à Schwerin, à l'âge de 60 ans. C'était un des meilleurs généraux de l'armée allemande. Il commandait, pendant la guerre de 1870-1871, le fameux treizième corps qui se fit si lourdement sentir à Toul, à Reims et dans la campagne de la Loire, où il devint toute une armée combattant sans relâche contre celles du général d'Aurelle de Paladines puis du général Chanzy, dès les environs d'Orléans à ceux de Laval. Ainsi les principaux jouteurs des campagnes de la Loire, d'Aurelles et Chanzy d'une part, von der Tann et Mecklembourg, d'autre part, ont disparu de la scène.

Le grand-duc de Mecklembourg régnait depuis 1842 et il remplissait depuis 1871 les fonctions impériales d'inspecteur-général de l'armée.

— D'après un ordre de cabinet, en date du 17 mars dernier, des voyages d'état-major auront lieu cette année dans la garde, les Ier, IIe, Ve, VIe VIIe, VIIIe, IXe, Xe et XVe corps d'armée.

Angleterre. — Une nouvelle décoration la *Royale croix rouge*, vient d'être créée pour récompenser les femmes de toute nationalité qui se seront distinguées en soignant les malades et les blessés de l'armée et de la marine. Elle consistera en une croix émaillée de rouge cramoisi et bordée d'or ; sur les bras de la croix seront écrits les mots : Foi, Espérance, Charité et la date de l'institution. 23 avril 1883; ruban bleu foncé bordé de rouge, formant nœud sur l'épaule gauche.

Suède. — Le gouvernement fait fabriquer actuellement 500 fusils à répétition, système Jarmann, qui probablement seront livrés aux troupes cet été même pour des essais. Cette nouvelle arme a un petit calibre, 10mm,15, et un mécanisme à répétition fixé d'une manière permanente. L'infanterie norvégienne adopterait aussi le fusil Jarmann.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIII° Année. N° 6. 15 Juin 1883

Notre artillerie de position et son armement [1].

Les questions relatives à la fortification de notre pays et à un nouvel armement de notre artillerie de position préoccupent tout particulièrement le peuple suisse depuis quelques années.

Jusqu'à présent, les discussions théoriques sur la mise en état de défense n'ont pas abouti. Elles n'ont guère éclairé l'opinion du peuple sur ce qu'il est nécessaire d'exécuter pour la fortification du pays suivant la mesure de nos moyens, et elles ont eu, qu'on l'ait voulu ou non, ce résultat fâcheux de jeter une sorte de déconsidération sur la question de l'armement de notre artillerie de position.

Il est à regretter que ces deux questions bien distinctes, la fortification du pays et l'armement de l'artillerie de position, aient été fondues en une seule dans l'opinion du public, qui s'est aussi mépris sur le rôle de l'artillerie de position. On se figure en effet généralement que l'artillerie de position n'est pas autre chose qu'une artillerie de place forte et que par conséquent son armement entraîne la création de fortifications. Dans toutes les classes du peuple, même au sein des conseils de notre pays, on ne voit dans le réarmement proposé qu'une voie détournée pour ramener par surprise à la question des fortifications.

En donnant à cette artillerie un matériel nouveau, il n'est pas question de l'organiser en vue de la défense de places fortes pour pouvoir arriver ensuite plus aisément à l'établissement d'un certain nombre de forts, sous prétexte d'un emploi rationnel. L'acquisition d'un nouveau matériel de position et l'armement de forts sont deux choses différentes. Une excellente artillerie de position nous permettrait de résister avantageusement avec bien moins de forces : un nouvel armement fait de cette artillerie un moyen de défense à côté duquel les fortifications ne sont qu'un accessoire susceptible de toutes les réductions. Voilà ce que

[1] Par F.-G. Affolter, major. Traduit de l'allemand par Alfred Pagan, ingénieur.

nous nous proposons de démontrer, avec l'espérance que ces lignes pourront en quelque manière contribuer à faire décider le réarmement de notre artillerie de position.

I

L'ARMEMENT.

L'artillerie de position suisse possède actuellement, en fait de canons rayés se chargeant par la culasse :

6	canons courts	de 15 cm.
118	canons	de 12 cm.
43	»	de 10,5 cm.
45	»	de 8,4 cm.
En tout 212	bouches à feu.	

Il faut compter en outre un certain nombre de pièces lisses se chargeant par la bouche :

46 obusiers de 16 cm.

10 mortiers de 22 cm.

Les canons courts de 15 cm. étant en trop petit nombre pour former un élément essentiel de notre artillerie de position seront laissés de côté dans cette étude. Nous n'aurons pas davantage à considérer les mortiers de 22 cm., vu leur petit nombre et leur infériorité vis-à-vis de toutes les pièces de position actuelles.

Quant aux obusiers lisses de 16 cm., ils possèdent à de courtes distances, jusqu'à 1000 au maximum, quelque effet, particulièrement dans le tir à shrapnels. Il est incontestable qu'ils pourraient par leur feu à shrapnels et à mitraille rendre des services dans la défense rapprochée ; toutefois l'effet de ces obusiers de 16 cm., comparé à celui de la plus petite pièce de campagne actuelle, est presque nul. Par suite de sa faible portée, de son peu de précision, de son poids considérable et de la difficulté du service, l'obusier de 16 cm. est inférieur à tous égards aux nouveaux canons de campagne et hors d'état de prendre part avec succès à la lutte d'artillerie ; ce n'est que rarement qu'on pourrait l'employer dans le combat rapproché. Nous ne pouvons donc considérer cette bouche à feu que comme un fardeau inutile qui pèse sur notre artillerie de position et nous sommes d'avis qu'il faut enfin la déclasser.

De tout l'armement actuel de notre artillerie de position, il

n'y a donc que les 206 canons des calibres de 12, 10 et 8,4 cm. qui puissent être sérieusement pris en considération. Un petit nombre seulement de ces bouches à feu sont sur affûts de position (exhaussés), tandis que le reste n'a encore que des affûts de campagne (bas). Le prix d'achat d'affûts exhaussés, comparé au coût total d'un nouvel armement, n'est qu'un sacrifice financier d'importance secondaire ; nous pouvons donc admettre, en donnant une appréciation de notre armement, que nous avons partout des affûts exhaussés, ce qui importe fort pour la protection des servants. Néanmoins nous n'oublierons pas que la rapidité du feu est moindre avec ces affûts, qui rendent le service de la pièce plus difficile.

Quant au poids de ces pièces, il n'est pas si considérable qu'elles ne puissent toutes, même celles de 12 cm., être facilement transportées partout. A cet égard, elles satisfont parfaitement aux conditions de mobilité qui s'imposent à l'artillerie de position.

Etudions les propriétés balistiques et la valeur tactique de chaque calibre successivement :

Le canon de 12 cm. ne peut recevoir qu'une charge relativement faible ; il en résulte des vitesses initiales et finales faibles et un angle de chute considérable aux distances moyennes et aux grandes distances ; la dispersion en est relativement grande, ce qui fait que cette bouche à feu ne peut être employée avec succès pour le tir direct à démonter que jusqu'à la distance de 1200 mètres environ. Pour le tir indirect à démonter et à démolir, cette pièce n'a pas grande valeur, n'importe à quelle distance.

Contre des troupes, la sphère d'action dans la limite de laquelle on peut attendre encore avec le 12 cm. un résultat en rapport avec la force déployée ne s'étend également que jusqu'à 1200 m. Le tir à shrapnels est médiocre à toutes les distances et au-delà de 1400 m., il n'a même plus d'effet.

A cette faible valeur balistique du 12 cm. se joint encore dans le tir contre des troupes une certaine lenteur provenant du poids considérable de la pièce. Il en résulte que tant qu'on n'aura pas à sa disposition contre le même but un grand nombre de ces pièces appuyées de canons plus légers, on ne pourra compter sur un effet suffisant du tir dans le combat contre des troupes, même aux petites distances.

Le canon de 10 cm. lance des projectiles d'un poids relativement faible, dont la vitesse initiale n'est pas grande ; la

puissance destructive en est donc insuffisante pour produire contre des buts résistants tels que forts parapets, de gros murs, etc., un effet en rapport avec la dépense de munition et de temps. Contre des buts encore plus résistants, cette pièce ne peut par conséquent à aucune distance rendre des services, pas plus pour le tir direct que pour le tir indirect à démonter ou à démolir, toutefois le canon de 10 cm. est propre à détruire par le tir direct des buts moins résistants à des distances inférieures à 1200 m. Dans le combat contre des troupes, cette pièce étend sa sphère d'action un peu plus loin que le 12 cm., cependant pas au-delà de 1500 m. si l'on veut que le résultat reste en rapport avec la dépense de force et de temps.

Le canon de 8,4 *cm.* a été donné à l'artillerie de position pour le combat contre des troupes, tandis que les canons d'un plus fort calibre sont employés soit dans la lutte d'artillerie, soit pour détruire des buts inanimés d'une grande résistance, soit pour le combat contre des troupes. La bouche à feu de 8,4 cm. n'est donc point une pièce de position à proprement parler, mais elle sert à l'artillerie de position pour couvrir et assurer contre les attaques des autres troupes le feu des grosses pièces engagées dans une lutte d'artillerie. Si l'on n'adjoignait de telles pièces d'une façon permanente à l'artillerie de position, celle-ci devrait dans chaque action se faire appuyer par de l'artillerie de campagne, qui serait ainsi détournée de son rôle essentiel ; il en résulterait un affaiblissement de l'armée.

Les bouches à feu de 8,4 cm. de l'artillerie de position sont à l'ordonnance de 1871 ; ce sont donc nos anciennes pièces d'artillerie de campagne à chargement par la culasse. Les mêmes raisons qui ont conduit dans l'artillerie de campagne à remplacer les pièces de 8,4 cm. de 1871 par un nouveau modèle de même calibre, mais d'une puissance supérieure, existent aussi pour l'artillerie de position. L'adoption pour l'artillerie de position des pièces de 8,4 cm., nouveau modèle, est la conséquence naturelle et inévitable du réarmement opéré dans l'artillerie de campagne.

Ce nouveau canon de 8,4 cm. est dans le combat contre des troupes très supérieur à toutes nos pièces actuelles, aussi bien par l'intensité que par l'étendue de son action. Ce qui le caractérise, c'est sa grande mobilité, la rapidité de son feu, ses qualités balistiques et sa remarquable précision. En outre son projectile principal, le shrapnel, convient parfaitement au combat contre les troupes,

Ni la bouche à feu de 10,5 cm., ni celle de 12 ne pourrait, en rase campagne ou dans des positions à demi protégées, rivaliser avec ce canon de 8,4 cm. La nouvelle bouche à feu de 8,4 cm. peut même jusqu'à 3000 mètres entretenir un feu à shrapnels capable d'éteindre le feu du 10,5 ou du 12 cm. tirant à découvert, ou de forcer ces calibres à tirer à obus, leurs shrapnels ne portant pas aussi loin : désavantage pour eux, leur tir à obus n'ayant qu'un effet très médiocre aux grandes distances.

Quant au tir contre des buts inanimés résistants, on peut dire que la nouvelle pièce de 8,4 cm. est fort peu inférieure à la pièce actuelle de 10,5 cm., ces deux canons peuvent à cet égard être considérés comme assez pareils.

Si nous remarquons que l'artillerie de campagne des Etats voisins est pourvue de canons dont la portée et la précision sont les mêmes que celles de nos nouvelles pièces de campagne et dont les projectiles sont encore un peu plus lourds, ce qui leur donne une plus grande force destructive, nous devons reconnaître que notre artillerie de position possède dans la pièce actuelle de 10,5 cm. une arme avec laquelle on ne peut avoir de grandes espérances de succès contre les pièces de campagne ennemies. Ces dernières sont dans le combat contre des troupes bien supérieures à notre 10 cm. ; dans le tir à démonter et à démolir, elles lui sont au moins égales, si elles ne l'emportent pas sur lui.

La pièce de 10,5 cm. ne saurait donc plus longtemps convenir à notre artillerie de position ; on ne peut même, si on considère son effet, lui donner le titre de pièce de position.

Dans notre armement actuel, il n'y a plus que les 12 cm. qui puissent rappeler en quelque façon ce que doit être une véritable pièce de position. Mais ici encore, nous devons nous représenter clairement en quoi cette pièce est supérieure aux pièces de campagne. Dans le tir contre des troupes, elle vient bien après les pièces nouvelles des artilleries de campagne, si elle combat à découvert ou sur des positions à demi couvertes; elle peut être mise hors de combat par les pièces de campagne à des distances auxquelles elle ne saurait tirer à shrapnels et où ses obus ont une faible précision. Dans le tir à démolir ou à démonter, la pièce de 12 cm. est supérieure aux pièces de campagne à des distances qui ne dépassent pas 1200 mètres tant qu'elle est à l'abri du feu direct à shrapnels de l'artillerie de campagne ennemie.

L'armement actuel de notre artillerie de position apparaît

encore sous un jour bien plus défavorable et devient inacceptable si nous le comparons à l'armement de position des armées étrangères.

Les Etats voisins ont, non pas une artillerie de position proprement dite, mais une artillerie de siège ou de place. Ces artilleries sont partout pourvues de divers calibres, particulièrement de 9 et de 12 cm., se chargeant par la culasse, de telle sorte que l'on peut trouver dans leurs parcs de siège et de place tous les canons nécessaires pour un service mobile de campagne. Les artilleries étrangères sont donc en état de former à chaque instant, en les empruntant à leur matériel de siège ou de place, des détachements spéciaux d'artillerie correspondant tout à fait à notre artillerie de position. Nous désignerons donc par analogie, sous le nom d'artillerie de position, toutes les pièces que les artilleries étrangères ont à leur disposition pour ce rôle mobile.

Dans le tableau suivant nous donnons un exposé succinct des facteurs qui caractérisent ces pièces de position.

(Voir le tableau page suivante.)

Passons en revue, d'après ce tableau, les diverses pièces de position étrangères et comparons-les avec celles que nous possédons actuellement :

1. *France*. La bouche à feu de 9,5 cm. à chargement par la culasse a une mobilité qui se rapproche de celle des pièces de campagne ; elle peut par conséquent accompagner partout les divers corps de troupes. Cette bouche à feu tire à obus et à shrapnels à toutes les distances; elle est, en ce qui concerne ce dernier genre de projectile, bien supérieure à notre 10 et à notre 12 cm. Pour le tir à démonter et à démolir, la pièce française de 9,5 cm. égale au moins notre 12 cm. aux portées où celui-ci peut produire de l'effet, mais elle atteint encore à des distances bien plus considérables, auxquelles nos bouches à feu de 10,5 et 12 cm. n'obtiennent plus de résultat suffisant. *Ainsi le 9,5 cm. français est déjà supérieur à toutes nos pièces de position dans quelque genre de combat que ce soit.*

La bouche à feu de 12 cm. française à chargement par la culasse est encore assez mobile pour pouvoir accompagner les troupes partout. Comme on peut le voir par le tableau, cette pièce est bien supérieure à nos canons actuels dans la lutte d'artillerie. A toutes les distances, le 12 cm. français l'emporte de beaucoup sur notre canon de 12 cm. par son effet dans le tir à

		9,5 cm.	12 cm.	9 cm.	12 cm.	9 cm.	12 cm.	12 cm.
Poids de la bouche à feu en kilog.		700	1208	490	1400	450	1300	1700
Poids de l'affût en kilog.		740	1442	605	1425	540	900	1800
Poids de la pièce embrelée		2290	3185	1930	3205	1940	2650	—
Poids de l'obus en kilog.		10.9	17.8	6.7	16.5	8.2	16.3	16.7
Poids du shrapnel en kilog.		11.0	19.0	6.7	17.0	7.0	19.6	19.5
Poids de la charge d'éclatement de l'obus en kilog.		0.37	0.80	0.2	1.0	0.28	1.04	0.95
Poids de la charge de la pièce		2.1	4.50	1.45	4.5	1.5	3.5	4.8
Vitesse initiale de l'obus en mètres		443	480	454	508	444	430	516
Vitesse restante de l'obus à	1000 m.	345	394	330	—	320	—	402
	2000 m.	296	343	273	—	264	—	323
	3000 m.	266	308	240	—	235	—	266
	4000 m.	246	283	217	—	220	—	—
Bande du 50 °/₀ en portée pour l'obus à	1000 m.	20.0	27.6	11.0	7.0	13.0	13.0	—
	2000 m.	20.4	27.9	13.0	16.0	18.0	15.0	16.2
	3000 m.	23.6	28.1	19.0	20.0	29.0	27.0	—
	4000 m.	27.6	28.3	30.0	26.0	36.0	45.0	—
Bande du 50 °/₀ en hauteur pour l'obus à	1000 m.	0.7	0.8	0.4	0.4	0.7	0.5	—
	2000 m.	1.8	2.0	1.4	1.4	2.6	1.5	1.3
	3000 m.	3.9	3.6	3.8	3.8	6.2	3.0	—
	4000 m.	7.2	4.6	10.0	10.0	12.4	—	—
Bande du 50 °/₀ en largeur pour l'obus à	1000 m.	1.0	0.6	0.5	0.6	0.7	0.5	—
	2000 m.	2.7	1.7	1.7	1.3	1.9	1.1	—
	3000 m.	3.8	3.0	4.1	2.4	3.0	2.1	—
	4000 m.	5.8	4.6	8.4	3.7	4.6	3.4	—

démonter et à démolir; elle peut en outre engager le combat avec grand succès à des distances où nos bouches à feu n'ont plus aucun effet.

2. *Italie.* La bouche à feu de 9 cm. à chargement par la culasse est celle qu'emploie l'artillerie de campagne italienne comme canon lourd; elle est supérieure à nos pièces dans la lutte contre des troupes, et quant au tir à démonter et à démolir elle cède à peine le pas à notre 10,5 cm. sur lequel elle l'emporte du reste en mobilité.

La bouche à feu de 12 cm. italienne est un peu au-dessus de la bouche à feu française du même calibre, par conséquent elle se trouve de beaucoup supérieure à tous égards à nos pièces de position actuelles, sans être trop pesante.

3. *Allemagne.* La bouche à feu de 9 cm. est, comme le canon italien de même calibre, une excellente pièce pour combattre les troupes; elle est par suite supérieure à toutes nos pièces à ce point de vue. Comme pièce pour le tir à démonter ou à démolir, elle est au moins égale à notre 10 cm., elle le surpasse même aux grandes distances.

La bouche à feu allemande de 12 cm. vient un peu après les pièces françaises et italiennes du même calibre; elle est plus mobile et constitue, ainsi que ces dernières, une excellente pièce pour le combat d'artillerie, de beaucoup supérieure à nos canons de position pour le tir à démonter et à démolir.

4. *Autriche.* La bouche à feu de 12 cm. a un grand effet dans le tir à démonter et dans le tir à démolir et en cela n'est pas seulement supérieure à nos pièces actuelles, mais l'emporte même sur les pièces francaises, italiennes et allemandes d'égal calibre: elle est cependant si lourde qu'on ne peut la considérer comme suffisamment mobile pour l'artillerie de position et qu'elle convient plutôt au service des sièges ou des places fortes.

Outre les canons de position que nous avons comparés aux nôtres, les artilleries étrangères possèdent un autre genre de bouche à feu indispensable, qui fait complètement défaut à notre artillerie de position, à savoir des *mortiers* de petit calibre et de calibre moyen à chargement par la culasse. Ces mortiers, employant le tir de jet à shrapnels, aussi bien qu'à obus, dans le combat d'infanterie comme dans le combat d'artillerie, permettent de diriger sur les troupes ou sur l'artillerie ennemies un feu direct intense; ils sont l'adversaire le plus inquiétant et le plus dangereux d'une artillerie ou d'une infanterie à couvert.

Les mortiers des calibres de 9 et 12 cm. sont assez mobiles et peuvent accompagner l'infanterie partout. Comme avec toutes nos pièces de position on ne saurait combattre efficacement qu'à une distance relativement restreinte, soit contre l'artillerie, soit contre l'infanterie, et comme les nouveaux mortiers ont un effet considérable à des portées supérieures et sont en état d'accompagner facilement partout l'infanterie, puisqu'ils sont au moins aussi mobiles que les pièces de campagne, on pourrait avec leur seul feu indirect battre toutes nos pièces actuelles de position. La valeur des mortiers dans la guerre de campagne a été dernièrement mise en lumière, depuis qu'on a reconnu qu'on ne peut résoudre par le feu direct à trajectoire rasante tous les problèmes posés à l'artilleur; cette valeur augmente encore dès que l'on attribue au terrain une importance comme arme protectrice. Soit que la Suisse prenne la résolution d'acquérir un armement tout à fait nouveau, soit qu'elle y renonce, il est nécessaire de se procurer de nouveaux mortiers.

Il ressort de ces considérations que, partout où nous voudrons employer notre artillerie de position actuelle, l'ennemi aura toujours des bouches à feu bien supérieures. Les meilleures pièces de position que nous ayons en ce moment, en rase campagne ou même protégées par des fortifications passagères, auront le dessous contre les canons de campagne ennemis. Même complètement à couvert et avec la supériorité du nombre, nos meilleures bouches à feu de position ne peuvent entreprendre la lutte avec les pièces ennemies : elles succomberaient devant une supériorité d'effet écrasante.

En outre, presque toutes les tâches qui peuvent être posées à notre artillerie de position actuelle sont aussi bien ou presque aussi bien résolues avec notre nouveau canon de 8 cm. de campagne. Dans le combat contre des troupes, la nouvelle pièce de campagne l'emporte sur toutes nos pièces de position. Seul le 12 cm. pourrait, à petites distances, résoudre dans la lutte d'artillerie des tâches pour lesquelles le 8 cm. serait insuffisant. Comme nos pièces actuelles de position ne sauraient agir qu'à des distances restreintes, elles ne seront jamais en état d'entamer convenablement le combat, ni dans l'offensive, ni dans la défensive.

Nous ne pouvons mieux caractériser nos pièces actuelles de position, relativement aux pièces étrangères, au point de vue de l'effet et de la valeur tactique, qu'en leur assignant la même

place qu'occupe notre ancien fusil Prélaz-Burnand vis-à-vis du fusil à répétition.

Si nous envisageons notre armement actuel de position, nous devons nous poser cette question : Avons-nous besoin d'une artillerie de position ou l'état d'un armement qui ne peut rendre aucun véritable service en campagne doit-il nous engager à supprimer l'artillerie de position ?

Admettons pour le moment que l'artillerie de position ne soit pas nécessaire en campagne, alors pourquoi former et instruire pour le service de bouches à feu de peu de valeur une artillerie spéciale? Si nous sommes convaincus que nous n'avons besoin d'aucune artillerie de position, nous n'avons qu'à la faire immédiatement disparaître de notre armée, afin de ne pas en compliquer le mécanisme. Le peu de temps de service de nos troupes et de leurs chefs exige que l'on recherche la plus grande simplicité dans toutes les choses militaires. Pourquoi alors vouloir compliquer tout le mécanisme en y ajoutant un élément nouveau qui ne diffère de celui qui existe déjà, l'artillerie de campagne, que par une mobilité moindre, de plus grandes exigences et un moindre effet du feu?

Si l'on admet que notre armée a nécessairement besoin d'une artillerie de position pour défendre le pays, il faut encore nous débarrasser complètement de nos pièces actuelles, étant donnée leur caractéristique. Ceci peut s'exécuter de deux façons : soit en renouvelant l'armement de cette artillerie, soit en faisant au moins disparaître complètement de notre armée un matériel suranné.

Si nos finances ne nous permettent pas d'acquérir un nouvel armement pour l'artillerie de position, bien que nous sachions parfaitement que celle-ci constitue une partie essentielle de nos forces, nous ne devons pas hésiter à nous défaire de cette branche d'artillerie telle qu'elle est armée. Notre troupe et les officiers qui nous conduiront en campagne ne seront alors exposés à aucune désillusion et n'auront aucun moment de doute sur la valeur des moyens dont ils disposent. L'armée atteindra bien mieux son but, si les moyens et les armes dont elle fait usage, bien qu'en petit nombre, sont bons et sûrs, que s'ils sont en grand nombre et n'ont qu'une valeur problématique ou nulle. Les guerres qui ont eu lieu depuis 1866 devraient nous enseigner que l'on se trompera toujours, si l'on marche contre son adversaire avec des moyens d'action médiocres, bien que le nombre

)araisse en compenser l'infériorité. Il est impossible au chef de ıos troupes, s'il ne veut pas s'abandonner à de fausses espérances, l'assigner à notre artillerie de position actuelle une tâche sérieuse ın campagne, telle qu'elle en devrait avoir; il n'est que trop ›robable qu'elle ne serait pas à la hauteur de cette tâche.

Pourquoi alors consacrer chaque année des sommes considé-ables à une branche de l'armée qui, en cas de guerre, ne pour-ait être d'aucune utilité ou de laquelle on ne saurait au plus .ttendre que des services tout à fait secondaires, hors de pro-›ortion avec les efforts qu'ils coûteraient. Pour mieux compren-re cet état de choses, jetons un coup d'œil sur ce qui se passe haque jour dans la vie civile. De même que le fabricant et 'industriel ne travaillent qu'à perte s'ils emploient des machines mparfaites ou des outils insuffisants, on fait un calcul complète-ıent faux en ce qui concerne le matériel de guerre, si on le ıisse dans un état tel qu'il ne soit plus qu'un instrument défec-ueux, nécessitant autant de dépenses, de travail et de peine que 'il répondait complètement à son but; on dissipe ainsi de l'argent :t des efforts qu'on devrait réserver pour développer des moyens l'action plus importants.

Nous montrerons dans le chapitre suivant qu'à la guerre il y ı une foule de cas où une artillerie de position bien armée, ıgissant de concert avec les troupes de campagne, permettra à :elles-ci de résoudre leur tâche avec moins d'efforts et de pertes; ıous montrerons des circonstances où, sans l'aide de l'artillerie le position, l'armée doit presque sûrement échouer. Le réarme-ıent de l'artillerie de position est par conséquent une question le la plus haute importance, d'où dépend pour notre armée la ›ossibilité de défendre plus énergiquement la patrie.

II

Role de l'artillerie de position.

L'on aura une idée du rôle de l'artillerie de position dès qu'il ;era démontré que notre armée rencontrera en campagne des :ésistances qui pour être vaincues nécessiteront un effet du feu .el que l'infanterie ou l'artillerie de campagne ne peuvent l'obte-ıir, isolément ou combinées, qu'au prix de sacrifices d'hommes ›u de temps hors de proportion avec le résultat.

A la guerre, comme dans quelque entreprise privée que ce soit, ›n reconnaît partout ce principe, que l'on n'arrive au meilleur ren-

dement et à la plus grande économie de force qu'avec une saine division du travail. Là, comme partout ailleurs, on ne peut attendre d'excellents résultats que si, avec la division du travail la meilleure, on n'emploie encore que les machines ou les instruments les plus rationnels.

Frédéric le Grand et Napoléon ont appliqué de main de maître la division du travail, négligée plus tard à la suite de longues périodes de paix et de perfectionnements successifs dans les armes. Ce n'est que depuis la dernière grande guerre que l'importance de ce principe a été de nouveau reconnue dans toute sa vérité et prise en considération dans l'organisation et l'armement de toutes les armées étrangères. Dans ces armées, on a les mêmes troupes combattantes et les mêmes services auxiliaires. Chaque arme connaît aujourd'hui quel est son rôle en campagne et sait comment elle doit concourir à l'exécution de la tâche qui s'impose à l'armée. Chaque arme connaît quels moyens sont à sa disposition; elle sait comment en faire usage suivant les circonstances; elle est fixée aussi sur le succès qu'elle doit attendre de l'emploi de son armement à un moment donné, dans ses conditions déterminées, et elle peut toujours employer cet armement pour en obtenir le résultat le plus rationnel. C'est là une des plus grandes acquisitions des dernières années.

L'effet puissant du feu de l'infanterie et de l'artillerie indique aux troupes qu'elles doivent largement utiliser le terrain pour se protéger contre les projectiles ennemis, autant que la marche du combat le permet.

Le problème de la protection des troupes par le terrain ne paraît pas aujourd'hui pleinement résolu, mais les prochaines expériences ou les efforts tentés pendant la paix pour élucider cette question, encore un peu théorique, montreront bientôt comment on emploie le terrain comme arme défensive et permettront d'utiliser complètement cette arme protectrice dans chaque circonstance du combat.

Réfléchissons qu'autrefois nos carabiniers seuls recevaient sur le pointage et le tir une instruction appropriée, qui devait permettre de les employer comme arme spéciale, et que maintenant cette instruction étant devenue commune à toute l'infanterie, il n'existe aucune différence essentielle dans l'emploi des carabiniers et des fusiliers. Réfléchissons que, encore dans la dernière guerre, les Français fondaient leurs espérances de succès surtout sur l'effet d'un feu d'infanterie à grande distance, les Allemands

sur l'emploi de leur feu de vitesse. Aujourd'hui, au contraire, tout officier sait qu'à un certain moment du combat ou dans certaines circonstances il convient d'employer une espèce de feu déterminé. Le feu de l'infanterie est maintenant en toute façon dans la main de chaque chef, qui peut l'utiliser d'après sa volonté et son jugement.

Les deux progrès que nous venons de mentionner ont à eux seuls plus de valeur que ceux qu'il reste à accomplir dans l'utilisation du terrain comme moyen de protection.

Savoir tirer avec rapidité et précision et savoir utiliser le terrain, voilà les exigences qui s'imposent aujourd'hui au fantassin comme à l'artilleur.

L'utilisation du terrain pour couvrir des troupes peut être momentanée ou permanente. La première manière se caractérise dans sa forme la plus élémentaire par cet abri qui protège le tireur isolé et que celui-ci peut, presque sans instruments, créer et utiliser pendant le combat ; l'autre demande une préparation et des constructions toutes spéciales. La tranchée-abri est le type de la protection passagère, la forteresse est l'exemple le plus complet de la protection permanente. Entre ces deux genres d'utilisation du terrain, il y a une foule de nuances qui portent les noms les plus divers et qui, suivant la nature de leur construction et d'après leur agencement, demandent plus ou moins de préparatifs, de travail ou de connaissances techniques.

La grande protection que le terrain offre partout contre l'effet du tir exige que l'armée reçoive une organisation et une instruction telles que l'on puisse employer ce moyen partout où on le veut et de la façon la plus convenable. Aujourd'hui déjà, personne ne peut considérer comme inexécutable la tâche de couvrir en moins de 8 jours et même en moins de 24 heures quelque place que ce soit, de telle sorte que les bouches à feu de campagne ennemies soient dans l'impossibilité de détruire ses abris au point de permettre l'assaut.

Il est donc maintenant déjà possible de créer des forteresses passagères ayant toute la résistance désirée. Nous sommes certains aussi que de telles forteresses, destinées à recevoir des corps d'armée entiers ou simplement de faibles corps de troupes, peuvent être élevées partout où, d'après les opérations, on peut les croire utiles. L'organisation actuelle des armées est plus ou moins appropriée à des créations de ce genre.

S'il est possible à tout corps de troupes de s'organiser défen-

sivement en un endroit quelconque dans le plus bref délai, de telle sorte que toute la puissance de l'artillerie de campagne ennemie vienne échouer devant ses abris sans que leur force défensive ait rien perdu de sa valeur, il est clair que l'attaquant doit avoir recours à des moyens supérieurs, il a besoin pour le combat préparatoire que livre l'artillerie, de bouches à feu plus puissantes. *Ces bouches à feu, les plus lourdes que l'on puisse employer dans la guerre de campagne, sont celles de l'artillerie de position mobile.* Leurs projectiles doivent avoir une puissance de percussion et d'explosion telles que tous les abris que l'on peut créer en un court espace de temps en campagne avec de la terre soient détruits de telle sorte qu'ils ne puissent plus fournir de protection à l'ennemi et ne soient plus en état d'arrêter l'élan de notre infanterie. Les canons de 12 cm. de nouvelle construction sont actuellement les bouches à feu qui satisfont pour ainsi dire dans toutes les circonstances à ces exigences.

Dans l'offensive, la puissance de l'artillerie de position n'a-t-elle suffi tout entière qu'à détruire les abris ennemis, l'armée se trouve intacte et prête à être employée suivant le but à poursuivre.

Dans la défensive au contraire, la protection des ouvrages de fortification doit-elle durer assez pour que l'attaquant se fatigue à les détruire, et pour que l'on puisse alors avec une armée intacte prendre vigoureusement l'offensive, il faut que la défense de son côté, possède une artillerie puissante. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible au défenseur de tenir éloignée la grosse artillerie de l'ennemi et même de la réduire au silence.

Nous reconnaissons, en outre, que l'attaque d'une position fortifiée n'a que bien peu de chances de succès, si le défenseur possède en nombre convenable des pièces lourdes, quand l'attaquant n'en a pas pour livrer un combat d'artillerie préparatoire.

Nous voyons par cette action réciproque dans l'offensive et la défensive que, si chacun des adversaires veut compter sur le succès, il doit dans les mêmes circonstances posséder un armement aussi puissant que celui de son ennemi. C'est alors l'affaire du chef de savoir entraîner la fortune à sa suite; c'est le talent du général, l'instruction et le dévouement de la troupe qui décident.

Nous avons reconnu plus haut que chacune des puissances qui nous environnent possède des bouches à feu en état de suivre ses corps d'armée et dont l'efficacité répond aux conditions po-

sées. Toutes les armées étrangères peuvent donc avoir, dans leurs opérations, des pièces de position et en faire l'usage désirable.

Il n'est pas nécessaire, et souvent il n'est aussi pas possible, que l'un ou l'autre des adversaires n'accepte le combat que dans une position fortifiée; quelque combat que ce soit en rase campagne offre assez d'occasions d'utiliser toute la valeur des pièces lourdes. Ces bouches à feu de position peuvent être employées aux grandes distances comme pièces de campagne et engager le combat avec l'artillerie de campagne. Elles sont, par suite, tout particulièrement propres à écraser l'ennemi sur les points d'attaque, à défendre, avec toute l'énergie voulue, les objectifs choisis sur notre ligne par l'offensive de l'ennemi, ceux que la nature du terrain semble lui indiquer comme particulièrement faibles. Ces pièces permettront de maintenir le combat à certains points déterminés, d'appuyer vigoureusement l'aile la plus exposée de notre armée, etc., etc.

Etant donnée l'organisation des armées étrangères, il faut reconnaître qu'il est absolument nécessaire de doter nos troupes d'une artillerie de position capable de les soutenir, soit sur les champs de bataille préparés par la fortification, soit en rase campagne. Avec des travaux de fortification de campagne relativement peu considérables, toute armée étrangère est maintenant en état d'entraver les opérations de nos troupes : il nous est aujourd'hui impossible d'anéantir les abris de l'ennemi simplement avec le tir à grandes distances de nos pièces de campagne et nous devons, pour remporter une victoire, risquer l'attaque sans l'avoir préparée d'une manière suffisante par notre artillerie. Cette attaque dût-elle réussir, elle ne serait cependant possible qu'au prix de sacrifices de vies hors de proportion avec ceux qu'on aurait eu à regretter, si on eût employé une artillerie plus puissante. Il est de la nature de la guerre qu'en dernière analyse le succès ne peut être atteint que dans une action violente par la mise en jeu extrême de tous les moyens à disposition.

Toutefois en dehors de cet emploi « offensif » de l'artillerie de position dans le combat décisif, nous avons plus que toute autre armée à utiliser notre artillerie de position d'une manière plutôt « défensive » pour résoudre une quantité de tâches qui incombent à nos troupes.

Dans un combat, l'artillerie de position peut, en profitant de la terre pour se protéger, être avantageusement employée pour cou-

vrir la retraite. Occupant des positions renforcées par des fortifications de campagne, elle commanderait par son feu toutes les routes par lesquelles la retraite devrait s'opérer en cas d'échec, et arrêterait l'ennemi jusqu'à ce que l'armée se fût de nouveau rassemblée.

Occupant rapidement les positions qui permettent de protéger la concentration de l'armée, elle formerait de cette manière encore un point d'appui pour le cours des opérations. Ce rôle, l'un des plus importants de l'artillerie de position, est aussi en partie celui qu'aurait eu dans certaines circonstances un système de fortification de la Suisse. Les points qui se prêtent à ce mode d'emploi de l'artillerie de position sont principalement ceux où l'on peut interrompre les communications : les gorges de vallées, les têtes de pont, etc. L'artillerie de position est l'arme qui, appuyée par l'infanterie, peut le mieux opérer la défense des défilés. Avec la puissance de son feu, rien ne lui serait plus facile que d'empêcher l'ennemi d'en déboucher. L'ennemi eût-il lui-même des pièces de position dans son avant garde, il ne saurait en employer un nombre suffisant à cause du manque d'espace ; l'on peut par conséquent compter avec certitude sur la défaite rapide de son artillerie. Ce sont là des tâches accessoires qui incombent à l'armée et qui, si elles doivent être résolues par l'artillerie de campagne elle-même, ne le sont jamais qu'au prix de trop grands efforts et de beaucoup trop de temps, c'est-à-dire d'un affaiblissement de l'armée trop sensible.

La victoire est le but du combat : c'est à la répartition des troupes, à leur organisation, à leur armement de placer l'armée dans des conditions telles qu'elle obtiennne le succès. Comme le combat n'est autre chose qu'une destruction violente des forces, la condition de la victoire est l'emploi d'une force supérieure. Or la force d'une armée réside dans la puissance intellectuelle de son chef, dans la valeur physique et morale de la troupe. Comme les soldats des armées modernes peuvent être considérés comme égaux en valeur physique et morale et comme la capacité des chefs opposés diffère peu, il s'en suit que la supériorité numérique est la seule condition certaine de la victoire quand l'armement est le même : il faut donc toujours chercher à obtenir la supériorité numérique. L'excellence de l'organisation de l'armée, ainsi que la capacité intellectuelle de son chef ne peuvent se manifester qu'en produisant en un moment et en un lieu donnés une supériorité numérique qui, sans leur action, ne se fût pas

montrée. De la nature du combat, qui est, comme nous l'avons dit, un acte de destruction violente, il ressort que celui-ci est vainqueur, qui peut au moment et au point décisifs avoir sur l'ennemi la supériorité en forces. Cette loi de la victoire, si universellement reconnue aujourd'hui, doit exercer la plus grande influence sur l'organisation de notre armée. La configuration de notre pays nous vient déjà elle-même en aide. Nous ne pouvons imaginer aucune invasion, quel que soit le côté d'où elle vienne, sans que les armées ennemies n'aient à se fractionner pour entrer en Suisse. L'ensemble de nos forces est supérieur à chacune des fractions ennemies ; notre armée a donc pour elle toutes les conditions de la victoire, pourvu qu'elle puisse obliger l'ennemi à accepter le combat avant sa jonction. D'un autre côté, notre pays est très petit et, quelle que soit la direction par laquelle il en fasse l'invasion, l'ennemi pourra bientôt concentrer de nouveau toutes ses forces. Pour l'en empêcher, pour qu'il ne réussisse pas à attaquer simultanément notre armée sur différents points et à la mettre dans l'impossibilité de faire front dans son ensemble de divers côtés successivement, le chef de nos troupes doit avoir le moyen de déployer une grande résistance passive sans absorber trop les forces de l'armée. C'est encore l'artillerie de position qui, appuyée par de l'infanterie, pourra facilement être mise en état de barrer toutes les routes de l'invasion, de telle sorte que l'ennemi, pour les dégager, perde un temps qui mettra notre armée à même de résoudre la tâche qui lui revient en première ligne.

Toutes les voies d'invasion dans notre petit pays étant indiquées à l'avance, il est facile, à la première menace de guerre, de préparer les positions défensives de notre grosse artillerie et de nous préserver ainsi contre les surprises. A ce point de vue nous devons reconnaître que l'artillerie de position nous aidera puissamment à mobiliser et à concentrer notre armée sans précipitation. C'est elle qui, par son rôle varié, nous permettra de grouper nos forces au moment voulu, de les étendre aussi sans les disperser. C'est elle encore qui, au moment décisif, protégée par le terrain, nous assurera la victoire.

Les considérations que nous avons exposées nous semblent démontrer que l'artillerie de position a une place nécessaire dans l'armée suisse. En effet, sans elle notre armement est inférieur à celui de toute armée étrangère; par suite, nous devrions accepter un combat inégal, tandis que si nous avions de bonnes pièces de position avec lesquelles ont pût tirer parti de notre sol accidenté,

nous pourrions marcher à la rencontre de toute armée d'invasion avec l'espérance d'une certaine supériorité au moment et à l'endroit voulus.

S'il y a peu d'actions à la guerre où l'artillerie de position ne puisse entrer en jeu avec avantage, il y en a par contre où il faut qu'elle agisse; c'est le cas partout où il est fait usage de fortification passagère.

Il ressort de ces considérations que, si la Suisse devait un jour posséder un système de fortifications, il y aurait en dehors de leur défense bien des tâches à résoudre par l'artillerie de position. « *Cette artillerie mobile nous est donc nécessaire, qu'on ait des fortifications ou qu'on n'en ait pas.* »

La possibilité d'élever à volonté des sortes de forteresses passagères défendues par de l'artillerie de position permettra de faire l'économie de bien des fortifications aujourd'hui désirées. Le nouvel armement de l'artillerie de position, une excellente instruction de nos troupes, soit en général, soit dans la meilleure utilisation du terrain, mettront la Suisse en état de réduire au minimum son système de fortification. Peut-être même, si nous savons profiter complètement de la valeur de notre sol accidenté, les fortifications pourront-elles n'être pas du tout nécessaires.

III.

Considérations techniques.

Lors de l'acquisition de l'armement actuel de notre artillerie de position, vers 1870, nos pièces de 12 cm., 10,5 et de 8,4 à chargement par la culasse étaient, comme pièces légères de position, au moins égales et même supérieures aux canons de campagne et aux canons légers de siège et de place des artilleries étrangères. Notre 12 cm. à chargement par la culasse avait une puissance égale à celle du 12 cm. de l'artillerie de siège allemande qui joua encore en 1870-71 le rôle principal dans le siège des places fortes françaises et qui se montra si supérieur au 12 cm. français à chargement par la bouche.

Aujourd'hui, après environ dix années, notre artillerie, par suite des progrès techniques, se trouve être laissée de beaucoup en arrière. Comme nous l'avons vu, les Etats voisins ont mis à profit ces progrès et sont aujourd'hui en possession de bouches à feu bien supérieures aux nôtres.

Déjà depuis 1876, ce fatal état de choses a été reconnu par notre

artillerie, et des officiers compétents n'ont épargné aucune peine pour montrer dans quelle position critique nous nous trouverions en cas de guerre et pour réclamer un armement nouveau devenu une nécessité absolue. Mais tous ces efforts restèrent sans résultat : la crainte que l'on avait que tout nouvel armement ne fût distancé au bout de peu d'années par suite de progrès techniques eut une large part dans cet insuccès ; on redoutait même qu'avant d'être achevé, l'armement nouveau ne dût être lui-même renouvelé et ne coûtât de cette manière à notre petit pays des sacrifices financiers hors de proportion avec ses ressources. Un autre obstacle était le fait que les idées et les opinions sur la nature et le rôle de l'artillerie de position, ainsi que sur les conditions tactiques à imposer à ses bouches à feu, n'étaient pas encore complètement arrêtées.

Si ces idées out pu jusqu'à un certain point être acceptées à cette époque, soit par suite de l'incertitude qui régnait sur les progrès de la science technique, soit à cause du manque de précision des exigences tactiques, elles ne se justifient plus aujourd'hui.

Depuis lors, il n'a pas été fait de progrès marquants dans les principes de la construction des bouches à feu, mais les recherches théoriques et les procédés techniques sont aujourd'hui assez avancés pour que le constructeur soit en état de satisfaire aux exigences du tacticien, pour peu que celui-ci ne pose que des conditions réalisables de leur nature.

L'on sait aussi maintenant à quelles exigences tactiques les armes doivent satisfaire pour obtenir au combat le plus grand effet, tout en ne mettant en jeu que peu de moyens d'action. Avant tout, l'on a de nouveau reconnu que, même dans l'artillerie, il faut une répartition rationnelle du travail, et qu'une bouche à feu en quelque sorte universelle n'est pas possible. La puissance des nouvelles bouches à feu de position répond à toutes les conditions que le tacticien peut leur poser. Il est bien certain que tant qu'on continuera à employer à la fabrication des bouches à feu le fer, l'acier ou le bronze, et à se servir de la poudre comme agent balistique, l'on ne fera pas de si tôt de nouveaux progrès d'une grande valeur tactique. L'on peut bien dire que la construction des bouches à feu est arrivée à un point de perfection qui pour longtemps ne sera pas dépassé d'une façon digne de remarque.

Il convient de citer encore ici une autre raison qui nous garantit qu'un nouvel armement ne sera pas bientôt devancé : c'est

le fait qu'aujourd'hui tous les Etats qui nous environnent sont armés de nouvelles pièces et que, pour ces Etats eux-mêmes, ce n'est point une petite affaire que d'introduire un nouvel armement; ils ne s'y résoudront jamais tant que les progrès, et par suite l'avantage qui en résulte, ne seront pas considérables. Mais de tels progrès ne sont de longtemps pas à attendre.

C'est aux efforts des sciences techniques, qui savent en un court espace de temps porter au plus haut degré de perfection toute branche de leur domaine, dès qu'elles en font l'objet de leur étude, que l'on doit d'avoir accompli dans la fabrication des armes de tels progrès en si peu d'années. Ce qui au temps de la construction de l'armement actuel de notre artillerie de position, — époque qui correspond au milieu de la période du développement des sciences techniques militaires, — ne semblait pas encore réalisable a aujourd'hui déjà été obtenu. L'application des principes de construction acquis par la science, l'emploi de meilleurs matériaux, l'introduction de méthodes plus parfaites, permettent maintenant de donner aux bouches à feu, avec un poids relativement faible, une solidité telle qu'elles sont en état de supporter des charges bien plus fortes, imprimant aux projectiles une vitesse initiale considérable. Il n'y a plus aucune difficulté technique, vu les progrès opérés dans la fabrication de la poudre, à construire des bouches à feu donnant avec des charges supérieures au quart du poids du projectile des vitesses initiales de 450 m. et même supérieures à 600 mètres, telles qu'on en doit maintenant exiger pour que les bouches à feu aient toute leur puissance.

Nos canons de position actuels permettent au plus l'emploi de charges de 1/6 du poids du projectile et ne sont pas en état de donner une vitesse initiale supérieure à 300 ou 400 mètres.

En même temps qu'on réalisait ces progrès dans la fabrication et dans l'organisation intérieure des bouches à feu, on perfectionnait aussi la construction des projectiles pour en obtenir un effet supérieur, soit en employant un meilleur métal, soit en améliorant leur aménagement intérieur, soit en faisant usage de moyens nouveaux pour les guider dans la bouche à feu ou les faire éclater.

Par suite de ce concours de circonstances, les nouvelles bouches à feu sont en état de donner à leurs projectiles, non seulement toute la vitesse initiale que l'on peut tactiquement utiliser et les grandes portées qui en résultent, mais une vitesse finale

plus considérable, une plus grande force de pénétration et un énorme effet d'explosion. Avec de meilleures dispositions pour guider le projectile dans l'âme de la pièce, la dispersion du tir a notablement diminué et les bouches à feu ont gagné en précision. La grande vitesse finale et l'excellent métal des projectiles rendent aujourd'hui possible la destruction des buts même les plus résistants.

C'est en face de ces progrès et de tous les avantages que le nouveau matériel de position offrirait à notre armée, que nous engageons nos concitoyens à accepter dès maintenant, pour acquérir un armement devenu nécessaire, des sacrifices financiers qu'au moment d'un danger pressant il serait trop tard de décréter.

Etude sur le fusil Vetterli, nouveau modèle.[1]

(Suite et fin.)

L'examen ci-après sur le fusil à répétition suisse, modèle 1878-1881, portera aussi complètement que cela nous a été donné de le faire sur les diverses questions, plutôt pratiques que théoriques, qui se lient à notre arme. Nous devons dire que ce fusil a déjà fait l'objet d'études antérieures très-approfondies au point de vue technique, de la part d'officiers suisses dont les connaissances en ces matières font autorité ; notre champ d'activité s'est vu restreint de ce fait.

Après avoir indiqué les divers changements apportés en dernier lieu au fusil Vetterli, nous l'avons examiné au point de vue de la simplicité de sa construction, de sa solidité, de sa durée, de la facilité de son maniement et de son entretien. Nous traitons aussi la rasance de la trajectoire, la rapidité, l'efficacité et la puissance du tir, le recul ; enfin nous examinons le fusil comme arme portative. Le sabre-bayonnette et la munition rentrent aussi dans notre travail.

Les modifications apportées à notre fusil sont plutôt extérieures ; celles d'une importance réelle ont eu lieu au *canon* qui de cône concave a été transformé en cône droit. Il résulte d'expériences faites à ce sujet que le canon à cône droit est doué d'une plus grande élasticité et qu'en même temps on a pu, par cette transformation, diminuer son poids. Ces deux facteurs sont évi-

[1] Voir notre précédent numéro.

demment d'une grande importance, surtout celui de l'élasticité exigé de tout bon canon.

Quant au poids du canon, nous ne saurions affirmer que sa diminution soit avantageuse; il nous semble, en laissant de côté la question de résistance, qu'un canon étoffé sera toujours supérieur à un autre plus faible. Au surplus notre canon actuel demeure encore très résistant et remplit les conditions balistiques nécessaires.

La largeur des rayures, dont le minimum reste à 4^{mm}, est fixée au maximum à $4,8^{mm}$.

Un *bouton à raînure* avait été ajouté sous le canon, traversé par une vis qui sert à fixer la position du lien supérieur de l'arme, avec lequel le tenon de bayonnette faisait corps. Ce système a éliminé le ressort que possèdent les modèles précédents.

Les anneaux des fusils ayant l'inconvénient grave d'empêcher la vibration complète du canon, cela peut occasionner parfois la détérioration de l'arme et gêner considérablement la précision du tir. En outre, si ces anneaux sont trop serrés ou fixés trop justes au moyen de la vis, ils forcent le canon à se courber et à se déformer lorsque le bois du fût se gonfle au contact de l'humidité. Ce bouton à raînure a été dès lors supprimé comme inutile et ne figure plus dans le nouveau modèle.

Une modification certainement heureuse est la *nouvelle hausse*, inventée par M. le colonel Schmidt et mise en vigueur le 1er novembre 1881.

Cette hausse se compose d'un pied encastré entre des talons ménagés à cet effet sur le pan supérieur de la partie hexagonale du canon, où elle est retenue par une vis. La forme recourbée en avant de ce pied est relevée. La partie antérieure est munie de l'emplacement nécessaire au logement de la vis de la feuille de hausse. Cette feuille peut tourner autour d'un axe représenté par sa vis; elle porte au-dessous, à sa partie postérieure, une cheville d'arrêt qui, pour la distance du but en blanc, repose sur le canon. Cette feuille en coupe verticale ressemble sensiblement à l'ancienne, quoique plus longue. En place, elle possède sur les deux tiers de sa longueur une largeur correspondant à l'écartement des joues du pied de hausse; le reste de la feuille est plus large de 6^{mm}. La feuille et la joue gauche du pied de la hausse sont gradués et portent les divisions depuis 225 à 1600 m., avec des distances intermédiaires de 50 m. chacune. Quand on relève la feuille, les traits correspondent exacte-

ment avec ceux du pied de hausse. Elevée à 1200 m., la feuille de mire se heurte contre la cheville d'arrêt se trouvant entre les joues du pied de hausse, du côté gauche.

Le tireur obtient un réglage beaucoup plus exact de sa hausse, par conséquent le tir augmente de précision.

Cette nouvelle hausse est bien faite, simple à lire et de construction très pratique.

A notre avis, ses inconvénients consistent en ce que le grand porte-à-faux que possède le pied est défavorable, parce que les chocs qui peuvent se donner à l'avant de la hausse auraient pour suite de la déplacer assez facilement et par conséquent de dérégler le tir. Nous pensons aussi qu'elle est trop saillante sur le canon et procurera des blessures aux soldats inhabiles. Le tranchant de la feuille de mire est aussi trop affilé et peu de nature à faciliter le maniement d'armes. Ce tranchant a été donné à la feuille de mire afin d'enlever l'ombre qui l'entoure lorsque l'on vise et qui empêche le tireur de voir clairement sa ligne de mire jusqu'au but. Cette assertion est tirée d'un ouvrage de M. le colonel Schmidt.

Il est aussi à remarquer que l'entaille de mire de la nouvelle hausse est de 27^{mm} plus avancé de l'œil que précédemment et que le cran se trouve à 121^{mm} au-dessus de l'axe du canon à la distance de 1600 m.

On a aussi renforcé les talons entre lesquels est encastré le pied de la hausse. Les talons anciens étaient suffisants ; nous supposons que si on les a augmentés, cela a été fait à cause du grand porte-à-faux.

Il est admissible que lors du choix d'une nouvelle hausse, l'on n'a pas voulu copier celles en usage dans les autres armées et qui sont toutes plus compliquées et plus difficiles à lire que la nôtre. Les hausses étrangères, hausses à crans, à échelles, à lamelles, possèdent plusieurs crans de mire. Les Allemands sont les plus riches dans ce genre ; ils en ont 5 et 6. Si ces hausses sont plus compliquées, elles sont aussi plus exactes que la nôtre appartenant au système dit *à cadran* ou circulaire. Le mouvement violent imprimé à l'arme par le tir a pour effet de déplacer la feuille de mire de sa position exacte suivant la distance à laquelle on tire. Il est par conséquent nécessaire de vérifier la hausse de temps en temps.

Le *guidon*, qui auparavant était d'une seule pièce avec le canon,

a été changé ; nos fusils portent maintenant un guidon ajusté à queue d'aronde dans son pied.

Ensuite de progrès dans la fabrication de l'acier, on est arrivé à faire la *boite de culasse* ou boîte d'obturation en acier (bleu noir) au lieu de fer. Il est évident qu'elle a gagné en résistance.

Après des essais, on a abandonné le bronze phosphoreux avec lequel on espérait faire de bonnes boîtes de culasse. Ce métal n'a pas offert la résistance recherchée et il a en outre un inconvénient très-grave, celui de s'oxider facilement et de produire du vert-de-gris.

La *bande supérieure de la boîte de culasse* a été renforcée à sa jonction avec la boîte et la bande inférieure élargie de 2^{mm} afin d'augmenter sa solidité.

Les *angles intérieurs du passage du transporteur* dans la boîte de culasse ont été arrondis ; il en est de même pour les *angles du transporteur*. Il en résulte un peu moins de frottement dans les mouvements et une bien plus grande solidité pour la boîte de culasse.

Le *bras long du levier-coudé* a été renforcé pour éviter sa destruction trop facile.

La *languette de la détente* a été allongée et recourbée en arrière du côté de la crosse, afin d'alléger le poids déterminant le départ de la détente au moyen de l'allongement de levier obtenu par cette modification. Ceci est vrai dans une certaine mesure, c'est-à-dire tant que le tireur agira sur la languette de manière à l'attirer vers la poignée de la crosse en cherchant à fermer la main. Si par contre le tireur presse sur la détente dans un sens parallèle à l'axe de l'arme, on aura gagné fort peu à ce changement. La première manière d'agir sur la détente est aussi favorable parce que le tireur a moins de tendance à faire baisser le bout du canon de l'arme au départ du coup, tandis que la détente ancienne y contribuait dans une certaine mesure par sa forme ; nous disons dans une certaine mesure, car il y a encore d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte pour produire cet abaissement du bout du canon ; cette tendance à laisser tomber l'arme ne prouve pas en faveur du tireur.

L'allongement en arrière de la languette de détente ayant raccourci la longueur d'encrossement de 12^{mm}, il a fallu allonger la crosse d'autant afin de maintenir la distance entre la détente et la plaque de couche.

La longueur d'encrossement est déjà passablement courte chez

nous. Elle est partout admise comme devant être de 30 à 35 cm. Nous n'en avons que 31, ce qui approche du minimum et peut faire croire que nos hommes sont de taille relativement petite. Le Vetterli étant très-lourd, surtout avec le magasin garni, il s'en suit que l'on n'ose pas trop allonger la crosse. C'est ce qui explique cette réduction.

Si l'on pouvait allonger la longueur d'encrossement sans déplacer le poids, ce serait un avantage; pour cela il suffirait simplement d'avancer la détente.

Evidemment les modifications apportées au fusil n'ont pas eu lieu sans avoir été au préalable examinées et discutées avec beaucoup de soin et d'attention par des personnes compétentes, mais nous avons vainement cherché à nous rendre compte des motifs sérieux qui ont amené ce changement. A nos yeux, il n'augmente pas la longueur d'encrossement, mais tend plutôt à surcharger les bras du tireur. C'est là une considération qui a bien sa valeur puisqu'elle repose sur l'idée de diminuer le poids de l'armement et par conséquent la fatigue du soldat en service de campagne principalement.

L'allongement de la languette de la détente entraînait celui de la *sous-garde;* elle a pris la forme du crochet de sous-garde. Cette modification est des plus favorables à l'encrossement et l'on ne saurait trop s'en féliciter. Il y a là un progrès réel ; la main entoure naturellement la poignée de la crosse, et l'index ainsi que le grand doigt ont dès lors une position facile, l'un contre la détente, l'autre contre le crochet de la sous-garde. La main fait corps avec l'arme, et l'index est par conséquent plus libre pour faire partir le coup à volonté.

L'*écrou du cylindre obturateur était muni d'une vis d'arrêt.* Cette innovation n'avait, croyons-nous, rien de rationnel dans son exécution. L'écrou se desserrant souvent, le ressort de percussion se trouvait alors moins tendu et agissait avec moins d'efficacité ; on obtenait ainsi quelques coups ratés. Toutefois, nous ne comprenons pas que l'on ait cherché à immobiliser un écrou qui tend à se dévisser par une petite vis qui, si elle n'est pas extrêmement bien exécutée, a le même défaut que l'écrou.

On aurait eu avantage à employer un double écrou ; outre une plus grande sûreté obtenue, le soldat n'aurait pas été exposé à perdre à chaque instant une pièce d'aussi petite dimension. C'est la raison sans doute pour laquelle cette vis d'arrêt ne sera

pas exécutee, vu qu'elle a été reconnue peu pratique pour l'infanterie.

Le nombre des *anneaux* a été réduit à deux par le fait de la suppression de l'*anneau du bas;* deux anneaux et le tiroir du fût forment une liaison suffisante. Cette modification élimine parmi les garnitures de l'arme une de celles qui ont une véritable influence sur le tir et cela pour les raisons que nous avons déjà énumérées à propos de l'anneau supérieur appelé *embouchoir* ou *lien supérieur*, auquel est adapté le tenon du sabre-bayonnette et le lien du milieu porte-bretelle. Il va sans dire que si l'on a éliminé un anneau, le fût doit présenter l'embase de l'anneau du bas, ainsi qu'un ressort en moins. Le déplacement de l'anneau du milieu en a été le résultat.

La *cannelure* a été aussi supprimée comme inutile.

On remarque aussi à la nouvelle arme la *plaque de couche* concave et munie d'un talon. Le bout supérieur est arrondi et lisse pour rendre moins sensible le choc aux grandes distances.

Par ces modifications, l'encrossement devient meilleur et on protège ainsi la crosse des fentes qui se produisent assez facilement. Avoir une plaque de couche comme celles des carabines semble au premier abord une des meilleures innovations. Malgré cela, qu'il nous soit permis de nous placer ici aux différents points de vue pratiques qui peuvent se présenter. L'on ne saurait nier que l'encrossement est presque parfait; nous y ajouterons cependant une condition, celle que tant que l'on ne tire pas au-delà de 1200 m., l'usage de l'arme se fera sans difficulté. Mais à partir de cette distance, les talons et le bec de la nouvelle plaque de couche sont un empêchement pour le tireur et en général, il est facile après un tir à grande distance de se rendre compte sur l'épaule de l'homme du plus ou moins grand nombre de coups tirés. Malgré le peu de recul de notre arme, elle est pénible aux distances de 1400 et 1600 m. Nous avons un recul de 2^{m} 100, et il serait curieux d'adapter au fusil anglais avec un recul de 3^{m} une de nos nouvelles plaques de couche.

Il ne faut pas croire que les meurtrissures qui endolorissent l'épaule d'un soldat tirant à 1400 m. viennent de la mauvaise position prise. Cette position est très difficile à observer à cause de la hauteur de hausse qu'exigent les distances, soit debout, à genou ou couché. L'homme est obligé de se tenir dans une position fatiguante et encore s'il n'est pas d'une taille moyenne, il aura de la peine à se servir de son arme. Si les talons n'exis-

taient pas, nous sommes persuadés qu'aux grandes distances l'encrossement serait facilité, car on est toujours sous la crainte de recevoir le talon de la crosse dans les chairs.

Une autre modification est celle de la simplification du *battant inférieur de bretelle* et de son *pied.*

On a muni le soldat d'un nouveau modèle de *tourne-vis* à clavette, inventé par M. le lieut.-colonel Veillon, instructeur de tir et perfectionné par M. le colonel Schmidt. Ce tourne-vis peut aussi servir de poignée à la baguette du fusil et facilite ainsi considérablement le nettoyage du canon.

La *brosse*, nouveau modèle, ne diffère de l'ancienne que parce qu'elle est plus courte de quelques millimètres et plus ferme.

Le *ressort du magasin* a vu sa dimension réduite de $0^{mm}8$ à $0^{mm}7$ par le fait que l'expérience a reconnu cette dernière préférable.

Tels sont, à peu de chose près, les changements apportés au fusil Vetterli ; ils sont relativement nombreux et entraînent avec eux beaucoup de simplifications. Nous examinerons maintenant si réellement il en est résulté des avantages sérieux et si notre fusil y a gagné en précision et en puissance.

Nous croyons avoir déjà dit par ce qui est exposé plus haut que notre arme a gagné en simplicité. La solidité est restée la même que précédemment et il faut reconnaître qu'il n'est pas aisé de l'augmenter.

La longue durée de l'arme ne peut être obtenue que par des soins incessants dans le choix des matériaux qui la composent. Dans ce domaine, il a été fait beaucoup de progrès et nous nous empressons de reconnaître que le Vetterli est une arme fabriquée avec sérieux.

Pour le choix des matériaux et pour l'exécution des diverses pièces, l'attention la plus minutieuse a été apportée et au point de vue de la perfection du travail du fusil et de son achèvement complet, la Suisse n'est pas en arrière des autres pays. Le canon surtout ne laisse rien à désirer.

Nous nous permettons cependant d'émettre un seul désir, c'est que les bavures soient mieux enlevées aussi bien aux angles qu'aux pièces de métal.

L'entretien du fusil est facile sauf pour le magasin. Tout soldat consciencieux qui veut s'en donner la peine, pourra, pendant le temps de son service, maintenir son fusil en parfait état. Cela n'est malheureusement pas le cas dans la vie civile, car les ins-

pections annuelles d'armes sont loin d'établir que cet entretien se fasse d'une manière satisfaisante. Si les armes sont rouillées, ont des canons piqués qui doivent être passés au plomb et parfois à la fraise, la faute est dûe uniquement à la négligence des hommes.

Ceci nous amène à dire que le passage à l'émeri du canon devrait être non seulement défendu aux hommes, mais encore aux armuriers; une opération de ce genre ne devrait pouvoir être faite que par une fabrique d'armes, qui nous paraît être le seul établissement de nature à s'en charger sans qu'il en résulte des détériorations fâcheuses pour l'arme.

L'entretien à l'avenir sera encore simplifié par le fait que le bronzage appliqué au canon et à la boîte de culasse s'étendra aussi à la hausse, à la coquille, à l'embouchoir, à l'anneau du milieu et aux boucles.

Mentionnons ici en passant quelques pièces délicates à entretenir et qui sont le plus fréquemment cause de dérangement ou d'interruption dans le tir.

La bouche du canon présente parfois des bavures.

Le guidon est faussé.

La feuille de mire est souvent courbée par un choc.

Il se produit aussi des gonflures au canon ou des courbures.

Si parfois le magasin cesse de fonctionner, cela provient de ce que l'anneau porte-bretelle est trop serré et comprime le tube en laiton du magasin renfermé dans le fût. Les cartouches sont alors près d'être arrêtées et n'arrivent qu'avec difficulté dans le transporteur.

Il y a une quantité d'autres faits qui influent sur la durée et sur l'emploi d'une arme; nous ne les indiquerons pas ici attendu qu'ils pourraient faire l'objet d'une étude spéciale.

Notre arme nouvelle est aussi facile que d'autres à manier, quoique un peu lourde pour des recrues. On peut s'en convaincre dans les exercices préparatoires du tir et dans le maniement d'armes. Si l'on ajoute encore le sabre-bayonnette, ces derniers exercices deviennent des plus fatigants, surtout pour les hommes qui ne sont pas doués d'une constitution des plus robustes.

Nous disons donc que la facilité de maniement est entravée par la pesanteur de l'arme; l'épaisseur de l'arme y contribue aussi quoique l'on ne puisse l'éviter à cause du magasin. C'est essentiellement dans le service de tirailleurs que l'influence de

cette grande dimension de nos bois de fusil peut être constatée le plus facilement.

Rasance de la trajectoire. La tension de la trajectoire permet d'émettre un jugement sur une arme et sa munition. Nous nous plaçons ici purement et simplement au point de vue des qualités balistiques. Il suffirait pour cela de juxtaposer deux tables donnant les trajectoires ancienne et nouvelle du Vetterli afin d'arriver au but par la comparaison, mais ces données n'ont pu être recueillies ; nous n'avons pas pu comparer les espaces dangereux anciens et nouveaux. Nous établissons toutefois un tableau des flèches de trajectoires des fusils français, allemand, autrichien et suisse, dernier modèle.

Distances	Modèle 1874 France	Mod. 1871 Allemagne	Mod. 1877 Autriche		Mod. 1879/80 Suisse
100	—	0,08	—	—	0,09
200	0,36	0,35	0,185	**150**	0,40
300	0,86	0,90	0,463	**225**	0,97
400	1,81	1,79	0,906	**300**	1,85
500	3,00	3,11	1,545	**375**	3,10
600	4,72	4,93	2,411	**450**	4,78
700	6,90	7,36	3,545	**525**	6,96
800	9,62	10,44	4,950	**600**	9,71
900	13,08	14,24	6,741	**675**	13,10
1000	17,055	18,85	8,771	**750**	17,30
1100	22,150	24,33	11,350	**825**	22,40
1200	27,87	30,76	14,210	**900**	28,40
1300	34,755	38,22	17,640	**975**	35,60
1400	42,700	46,85	21,480	**1050**	44,00
1500	51,690	56,66	25,830	**1125**	53,800
1600	62,325	67,73	30,800	**1200**	65,10
1700	74,100	—	36,190	**1275**	—
1800	87,720	—	42,54	**1350**	—
1900	—	—	49,09	**1425**	—
2000	—	—	56,580	**1500**	—
2100	—	—	64,710	**1575**	—
	450^{m}	430^{m}	V. in. 438^{m}		430^{m}

Ce tableau a été dressé d'après les renseignements les plus exacts que nous avons pu recueillir ; pour les armées étrangères les chiffres sont tirés des règlements récents que ces pays possèdent et ne sont pas antérieurs à 1878.

Pour le Vetterli, modèle 1878-80, nous avons pris les chiffres indiqués par M. Haller, datant de 1880.

Il faut remarquer que dans ce tableau les distances en mètres

sont indiquées en chiffres gras pour l'Autriche, car ce pays évalue les distances en pas de 0,75 cm.; le nombre des pas se trouve dans la colonne de gauche du tableau où les distances sont données en mètres pour la France, l'Allemagne et la Suisse.

Au simple coup d'œil, on voit le fusil Gras supérieur au fusil allemand, autrichien et suisse. Cependant le fusil Vetterli vient s'intercaler entre celui de la France et de l'Allemagne et donne pour ainsi dire une moyenne entre ces deux armes. Le fusil autrichien resterait en arrière.

Un ouvrage de M. le major Weygand, de l'armée allemande, donne des chiffres bien moins favorables de la trajectoire française.

Mais il n'est pas possible de tirer d'un pareil tableau des appréciations exactes sur les armes ; cela ne serait possible qu'à la condition que toutes les expériences eussent été faites dans un même lieu, soit à la même altitude et par des températures égales.

La température a une grande influence sur la hauteur de la trajectoire; pour se rendre compte des différences produites et pour en donner une idée, nous produisons quelques chiffres concluants :

Emploi du fusil Gras à une hauteur barométrique de 0mm760 :

200	400	600	800	1000	1200	1400	1600	En mètres	
0,400	2,00	5,30	10,94	19,70	32,73	50,99	73,76	Flèche des trajectoires à	0°.
0,360	1,81	4,72	9,62	17,055	27,87	42,70	62,32	Id.	20°.
0,350	1,75	4,55	9,20	16,175	26,140	39,68	57,42	Id.	30°.

Ce simple exemple suffit pour démontrer clairement quelle importance il faut attacher à la valeur du milieu dans lequel les expériences ont lieu.

Le rapprochement des diverses trajectoires nous permet d'affirmer que la nôtre n'est pas inférieure. La trajectoire nouvelle que nous avons obtenue avec le dernier modèle est plus tendue que l'ancienne, grâce principalement à la nouvelle munition.

Pour établir la valeur de notre arme comme rasance de trajectoire vis-à-vis des armes d'autres pays, nous avons dressé jusqu'à 1000 m. de distance tableau ci-après qui donne les zones dangereuses pour le fantassin de 1m76 de hauteur :

Distances	Angleterre		Allemagne		Italie		Autriche		Belgique	Suisse	
200	265	266	271	271	246	260	272	273	267	266	271
300	113	129	143	140	(?)63	121	119	145	107	121	139
400	81	81	82	82	38	78	92	81	65	78	79
500	56	58	57	77	27	54	50	61	46	54	57
600	42	46	43	43	20	40	37	46	33	40	41,5
700	33	37	34	34	14	32	28	37	26	32	32
800	27	30,5	28	28	12	26	22	30	20	26	25
900	22	25	22	23	10	21,5	18	24	16	23	20,5
1000	18	20	19	18,5	8	17	15	20	13	18	17,5

Dans ce tableau, nous avons placé à gauche les chiffres tirés d'un travail fait par M. le major d'état-major Boy de la Tour, à Courtelary.

Les chiffres de droite sont pris dans un ouvrage de M. Thury, contrôleur d'armes de la Ire Division.

Il ressort des chiffres adoptés par M. Thury que nous possédons en réalité une trajectoire des moins tendues et aussi un espace dangereux des plus raccourcis.

Il semble que nous n'avons devancé que la Hollande, possédant le fusil Beaumont.

Un tableau des zones dangereuses, dû à M. Haller, ingénieur au Bureau topographique fédéral à Berne, dressé à la suite d'essais nombreux et bien classés, établit :

Distances.	Espace dangereux.	Distance.	Espace dangereux.
300 m.	159,8	1100	18
400	92,4	1200	15,2
500	66,4	1300	13
600	50,2	1400	11,2
700	39,4	1500	9,6
800	31,5	1600	8,4
900	25,8		
1000	21,5		

D'arpès M. le colonel de Mechel, instructeur de tir, les espaces dangereux sont les suivants :

Distances.	Espaces dangereux.	Distances.	Espaces dangereux.
225 m.	294	900 m.	25
290	345 ?	1000	21
300	160	1100	18
400	92	1200	15
500	66	1300	13
600	50	1400	11
700	39	1500	10
800	31	1600	8

La vitesse initiale moyenne, selon M. Haller, est de 406 m., il tirait avec un fusil nouveau modèle et avec la nouvelle munition. Les chiffres indiqués par lui se rapprochent très sensiblement de ceux donnés par M. le colonel de Mechel. Ce qu'il y a à relever ici, c'est la vitesse initiale de 406 m. que nous avions cru jusqu'ici être de 430 m.

Cette faible vitesse initiale de M. Haller s'explique d'après lui comme suit : le tir se faisait avec une arme neuve et le poli des rayures n'était pas assez prononcé. Avec une arme un peu usagée, la vitesse initiale eût été plus grande, eu égard aux diminutions de frottement dans le canon. Si, malgré la vitesse initiale de 406 m., M. Haller a obtenu des zones ou espaces dangereux convenables, nous pensons que cela doit provenir de la nouvelle munition, qui est un peu plus forte que l'ancienne.

Quoique l'arme employée fût neuve, aucun coup n'a été envoyé en cible sans que l'on n'eût préalablement nettoyé le canon, qui ensuite était légèrement graissé, puis visité.

Nous nous permettons à ce propos de relever certaines contradictions dans les données que nous avons transcrites.

Le travail de M. Thury a été présenté au concours de 1879 et publié en 1880. Les espaces dangereux établis par M. le colonel de Mechel datent de 1881 et au printemps de cette même année, M. Haller a fait ses expériences.

Nous sommes en présence de trois tableaux différents de zones dangereuses. Il est évident que les expériences qui ont servi de base aux trois séries de chiffres sus-indiqués, n'ont pas été faites dans les mêmes localités, que les circonstances aussi pouvaient être légèrement changées, par exemple la température ambiante et aussi l'altitude à laquelle on se trouvait. Mais il n'est pas moins curieux de relever ce fait, qui pourrait encore donner lieu à des expériences dont le résultat différerait probablement de ceux qui ont été obtenus.

Nous croyons pouvoir affirmer que si notre trajectoire n'est pas tout à fait aussi tendue que celle d'autres armes étrangères (malgré deux tables de zones dangereuses suisses donnant des résultats supérieurs) notre fusil est cependant très bon et atteint des résultats satisfaisants.

La *rapidité du tir* n'a pas été changée dans notre arme. Le Vetterli à répétition est une arme parfaite tant que son magasin est garni et, avec cette condition, elle présentera toujours de la supériorité sur les autres.

Il ne faut pas oublier qu'en campagne le tir isolé en général et particulièrement aux grandes distances ne doit pas être trop rapide, pour être fait dans de bonnes conditions. L'on commet une erreur en parlant de grêle de balles à des distances de 1400, 1600 ou 1800 m. La chose s'est produite pendant la guerre russo-turque; les Turcs gaspillèrent souvent leur munition et ils firent parfois du mal aux Russes, mais il faut reconnaître qu'au commencement de la guerre ces derniers étaient beaucoup trop confiants et que s'ils éprouvèrent des pertes, de leur propre aveu sensibles à ces distances, ils n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Nous pouvons en conclure qu'à l'avenir il faudra être extrêmement prudent avec les tirs à grandes distances et ne pas abuser des « averses de projectiles. »

Les feux de salves devront être rapides, car ils seront dirigés sur un ennemi opérant en masse, tout en restant à l'abri. Cet ennemi nous apparaîtra un instant, sera quelques minutes découvert et deviendra de nouveau invisible; telle doit être sa tactique, s'il profite des expériences acquises. Il faut donc obtenir de la troupe des feux de salves dirigés, appliqués et exécutés exactement.

Mais l'ennemi ne restera pas sans riposter ou sans avancer: alors les distances diminueront et le feu isolé augmentera de vitesse, l'ennemi prendra une formation en ordre ouvert; pendant ce dernier moment, il sera peut-être possible de lui donner quelques décharges plus rapides que les précédentes, parce qu'elles seront plus sûres. A partir de là, le tir ralentira de nouveau et sera isolé, sauf pendant les remplissages de la ligne de feu ennemie.

Jusqu'à 400 m., l'on n'aura presque jamais l'occasion de tirer très-vite, mais par contre de tirer juste. Ce n'est que si l'ennemi cherche à faire des bonds en avant qui diminuent décidément trop la distance, qu'il faut alors lui infliger des pertes capables de le faire reculer, car aux grandes distances un feu d'infanterie ne saurait refouler une troupe bien conduite; c'est tout au plus s'il l'arrêterait pendant un instant d'hésitation sur la marche à suivre pour se mettre plus à couvert en se rapprochant.

Nous avons ébauché au hasard la marche d'un combat sans nous arrêter à ses diverses phrases; notre intention est d'établir l'inutilité et l'inconvénient d'un feu trop rapide détruisant beaucoup de munitions et peu d'ennemis.

Il faut que chez nous les officiers recommandent de modérer

le feu, retiennent les hommes et les empêchent de brûler trop de munitions ; ces recommandations ne sont que trop illusoires avec notre armée de milices chez laquelle il est très difficile dans nos manœuvres pacifiques d'obtenir la discipline de feu que l'on serait en droit d'exiger. Le magasin doit évidemment engager le soldat à tirer trop vite les quelques cartouches qui lui sont remises.

Il est prouvé que le tir avec le fusil à répétition est meilleur que celui que peut donner une arme à charge simple : ceci s'explique facilement. Pendant que le tireur avec son arme à charge simple est obligé d'abandonner de l'œil un instant le but, l'homme muni d'un fusil à répétition a pu rester en observation et il n'a donc qu'à interposer sa feuille de mire entre son organe visuel et l'ennemi, tandis que le premier est obligé de chercher à nouveau un point de mire.

Ceci ne signifie pourtant pas que la justesse du tir ou plutôt le nombre des touchés augmente en raison directe de la rapidité du tir; un fait reste certain, c'est que dans des temps égaux ou même plus courts, le fusil à répétition aura donné un plus grand nombre de touchés que celui à charge simple. C'est une question de haute importance, car l'effet moral produit sur la troupe est rendu par là plus considérable.

Si par un tir isolé, lent et prolongé, il est tombé sur le champ de bataille un homme sur vingt par exemple au commencement de l'action, quelle doit devenir tout-à-coup l'impression du soldat, à l'instant où le feu triplant ou quadruplant d'intensité en abat 4 sur 20 ou même 6 sur 20. car ce feu terrible ne sera exécuté que lorsque l'ennemi se sera assez rapproché pour qu'on juge nécessaire d'appliquer la plus grande puissance de l'arme.

Nous voulons par cette discussion faire ressortir les avantages du fusil à répétition ; ils nous paraissent incontestables, mais ne deviendront réels que par une application tactique et rationnelle du feu.

La répétition n'est pas faite pour le tir isolé. A nos yeux, elle doit être pour le soldat le garant qu'il est toujours en état de recevoir l'ennemi à quelque moment prévu ou imprévu qu'il se présente. La répétition doit exister afin d'assurer au chef d'une troupe le moyen de donner une série de feux de salves de la plus grande rapidité.

Le nombre de ces feux est limité par le nombre de cartouches que renferme le magasin ; aussi ne doivent-ils être exécutés

qu'avec discernement et faut-il, par une discipline de fer et une sévérité extraordinaire, faire entretenir par chaque combattant le magasin garni.

Nous nous demandons si l'on n'eût pas dû chercher à adapter au fusil un moyen, non pour éviter que les cartouches arrivent au transporteur, ce qui a été fait, mais plutôt empêchant le levier-coudé de fonctionner. Le transporteur serait alors immobilisé ; on ne casserait plus de leviers inutilement et le soldat pourrait plus facilement tirer la culasse mobile en arrière, sans avoir toujours la crainte de faire monter le transporteur, vide, il est vrai, qui doit être refoulé avant de livrer passage à la cartouche introduite à la main. Cette opération amène continuellement de l'hésitation dans le tir avec charge par la cartouchière.

Les moments de transition dans le combat qui peuvent exiger des feux rapides ne doivent pas être très-fréquents, car il faut admettre que l'ennemi est aussi habile que nous. Il s'exposera donc le moins possible. Si nous avions une arme pouvant tirer soit à volonté à répétition ou simplement par la charge directe, nous aurions l'avantage d'avoir une garantie sérieuse de la valeur du magasin. Mais chez nous on ne peut trop se fier à ce que le soldat remplacera immédiatement dans le transporteur la cartouche qu'il aura dépensée.

Le fusil à répétition nous offre un avantage, c'est que pour un même front, on peut employer un plus petit nombre d'hommes. Ici encore le magasin joue un rôle tactique prépondérant impossible à nier et qui impose à l'officier une plus grande sûreté de coup d'œil et un emploi encore plus raisonné du feu, exigeant ainsi une discipline constante de la part du soldat ; ce dernier point nous paraît encore en arrière chez nous.

Ce qui précède a pour but d'appuyer notre assertion au sujet de la séparation bien distincte qui devrait exister, selon nous, entre l'emploi des deux espèces de feux à donner avec notre arme, si elle avait été étudiée à ce point de vue.

Nous avons exprimé un vœu au sujet du Vetterli ; nous le voudrions simple et à répétition à volonté ; notre opinion est qu'ainsi l'on aurait une arme bien plus sous la direction de l'officier. Il serait à désirer aussi que l'on apprît au soldat à faire des feux de vitesse par la charge simple, qui bien souvent l'embarrasse lorsque pour un simple exercice de tir, il y est forcé par un dérangement quelconque dans son arme.

Le milicien suisse possède, à notre avis, une confiance mal

placée dans son arme, en ce qu'il ne connaît que le magasin. Un tireur un peu habile arrive facilement à le vider en 35 secondes.

La dernière période d'un combat, soit celle qui est décisive, dure en général de 2 à 3 minutes, c'est-à-dire qu'elle correspond aux distances d'environ 200 à 300 mètres. A cette première distance, lorsque l'ennemi entreprend l'assaut, il s'agit de le faire reculer ou de battre soi-même promptement en retraite. Ou bien l'on est de force supérieure et l'on reste maître de la position, ou bien il faut la quitter. Si en 35″ on vide le magasin, qu'arrivera-t-il ? Ce laps de temps aura été assez bien employé pour ôter à l'ennemi toute velléité d'avancer; dans le cas contraire et si le feu était mal dirigé, l'ennemi pourrait avoir encore assez de force et de courage pour continuer son chemin. C'est à ce moment que se produira de l'hésitation chez nous; le magasin est vide, nos hommes ne sont pas habiles au tir à charge simple, parce qu'on ne les instruit pas assez dans ce sens. Cet instant d'hésitation est redoutable et il faut que l'officier y pense et réserve précieusement ses forces en munition.

Ne devrait-on pas exercer le soldat à devenir habile sans le magasin ? L'effet moral et la confiance dans l'arme ne seraient-ils pas plus grands chez l'homme, lorsque celui-ci aurait encore ce sentiment de la surprise réservée à l'adversaire au moment décisif de l'action par le fait que le magasin est complétement garni ? Nous soulevons cette question, pensant qu'elle doit être résolue affirmativement.

Nous désirons que l'on comprenne bien que notre opinion n'est que favorable à la répétition et que nous l'envisageons comme un appareil indispensable à notre époque pour une arme de guerre. Mais nous la voudrions appliquée d'une autre façon.

Nous savons cependant que cette instruction a été donnée aux carabiniers lorsque ceux-ci étaient encore séparés des fusiliers pour leur service de recrues; nous désirerions voir la chose introduite et maintenue pour notre infanterie.

La rapidité du tir possible avec le fusil Vetterli est très-grande, tant que le magasin est garni. Ainsi dans nos écoles de tir, on voit souvent tirer 9 coups en 30″, dont 8 sont en cible et cela à une distance de 300 m. Ceci suppose un bon tireur. Comme moyenne à prendre, il faut admettre 8 coups tirés, dont 7 en cible en 30″ et à 300 m. Ainsi donc, si le magasin pouvait toujours fonctionner ou bien en changeant d'arme au fur et à mesure que le magasin est vidé, un homme pourrait donner 70 coups en cible sur 80 tirés en 5 minutes. Supposons 50 tireurs abrités

et pouvant changer d'arme suivant les besoins, nous arrivons à un total de 3500 coups touchés en cinq minutes; il va sans dire que ces coups touchés *dans des cibles* n'ont au fond qu'une valeur très relative. Cela représente 71 kilogrammes de plomb envoyés dans la direction ennemie.

Ces chiffres nous démontrent quel usage effrayant l'on pourrait faire d'une arme telle que la nôtre à un moment donné et surtout lorsque l'on serait fortifié. La répétition dans une arme est alors un avantage si formidable, qu'elle produit plus d'effet que l'artillerie même à 1500 et 1800 m. Il est vrai que ces portées-là ne sont pas des plus favorables à l'artillerie.

C'est pour cela qu'il faut habituer les hommes à tirer à de plus grandes distances, à ménager leur munition et à ne pas se servir du transporteur. On doit leur faire comprendre que la répétition n'est là que pour pouvoir à un instant donné doubler ou tripler la rapidité du tir, afin de rendre ses effets irrésistibles.

Tant que nos soldats n'observeront pas ces principes, nous serons exposés à sentir sur un champ de bataille les effets désastreux d'une fausse application d'un système qui pourrait être sans rival.

Depuis quelque temps déjà, on travaille chez nous à exiger des hommes le remplacement dans le magasin des munitions à mesure qu'ils les dépensent. Il s'en suit que la charge n'est pas plus rapide que celle d'un système quelconque à charge directe et que l'on fait jouer le transporteur sans aucune raison. Nous estimons que ce système d'instruction n'est pas rationnel et qu'il devrait être abandonné.

Il semble que pour juger *de l'efficacité de notre fusil*, il faudrait pouvoir comparer les résultats en °/₀ obtenus dans les écoles. Il faudrait aussi les comparer avec ceux auxquels on arrive avec les armes des différentes puissances qui nous entourent. Sur ce point nous sommes peu renseignés.

Si l'on voulait, au moyen des pour °/₀ obtenus au tir, juger de l'efficacité des diverses armes, il faudrait se servir pour toutes des mêmes tireurs, des mêmes cibles, et cela dans un même lieu.

Nous avons eu sous les yeux des résultats de tir obtenus l'année dernière dans l'armée autrichienne; les chiffres étaient très élevés. En France, l'on a aussi obtenu de fort beaux résultats, même aux plus grandes distances par une section de tireurs choisis à l'avance. Il est facile avec une arme bonne d'obtenir des résultats favorables, sinon excellents, lorsque l'on emploie ce qu'il y a de mieux en fait d'hommes.

Il est incontestable que la qualité d'une arme et de sa munition doivent concourir d'une manière puissante à la réussite de tirs faits dans les conditions ci-dessus, quoique en outre l'habileté de l'homme et de celui qui commande soient des facteurs d'une haute importance.

Les pour °/₀ obtenus dans les divers pays ne nous renseignent donc qu'imparfaitement sur la valeur de leurs armes respectives; ils nous donnent plutôt la facilité de juger la valeur du tir de la troupe et aussi l'étendue de l'enseignement qu'on lui a octroyé sur cette matière.

M. l'ingénieur Haller fit en 1880 des essais de *pénétration* avec le fusil nouveau modèle, ainsi qu'avec une munition de date correspondante.

Ces essais eurent lieu aux distances de 400 et de 800 mètres. On avait placé, à des distances de 12 centimètres les unes des autres, 7 parois en bois de sapin de 2,8 cm. d'épaisseur. La distance de 12 cm. était prise de milieu en milieu de l'épaisseur des planches.

Un simple coup d'œil sur le tableau ci-dessous suffira pour être renseigné.

Distance : 400 m. — Nombre de coups tirés : 13.

Parois	I	II	III	IV	V	VI	VII
Perforée	13	13	12	12	12	8	2
Pénétrée	—	—	—	—	—	3	2
Touchée	—	—	—	—	—	1	4

Un projectile perfora donc les parois I et II et disparut ; il avait été détourné dans sa course par un nœud de bois. — 12 projectiles traversèrent 5 parois, soit une épaisseur de 5 × 2,8 cm. = 14,0 cm. — 8 projectiles traversèrent 6 parois, soit une épaisseur de 6 × 2,8 = 16,8 cm. — Enfin deux projectiles traversèrent la série complète des planches que l'on avait opposées à leur puissance, soit une épaisseur de 7 × 2,8 = 19,6.

A 400 m. on pourrait encore à la rigueur déloger un ennemi qui se serait mis à l'abri derrière des parois en bois de 12 à 15 cm. d'épaisseur.

Distance de 800 mètres.

A cette distance, sur 9 coups qui touchèrent, l'on obtint :

Parois	I	II	III	IV	V	VI	VII
Perforée	9	9	8	8	3	—	—
Pénétrée	—	—	—	—	2	—	—
Touchée	—	—	—	—	3	1	—

Ainsi l'on voit 2 coups traverser une épaisseur de 5,6 cm., 8 projectiles une épaisseur de $4 \times 2,8 = 11,2$; 3 projectiles purent enfin traverser 5 parois de part en part, soit une épaisseur de $5 \times 2,8 = 14,0$ cm.

Des essais faits en Autriche avec le fusil modèle 1877 donnèrent les résultats suivants :

Nature de la matière :	Perforation.	Distance en mètres.
Sapin, planches de 2 cm.	12 planches.	150
	11 »	225
	10 »	300
	9 »	375
	8 »	450
	7 »	600
	6 »	750

Le tir était dirigé contre une série de planches de sapin de 2 cm. d'épaisseur, espacées les unes des autres de 32 cm.

Il existe une grande différence de pénétration des projectiles dans du bois tendre ou du bois dur; entre le chêne, le hêtre et le sapin, l'on obtient une variation du 50 %.

Si nous comparons les effets de notre arme avec ceux obtenus en Autriche, nous ne restons pas en dessous, car à 375 m. les projectiles autrichiens perforent 18 cm., à 450 m., 16 cm. Si nous pouvons transpercer 17 cm. à 400 m., il y a une différence en notre défaveur de quelques millimètres, qui n'ont presque pas d'effet appréciable.

A 800 m., M. Haller trouva une perforation de 11, 2 cm. ; elle est à 750 m. de 12 cm. pour le fusil autrichien.

Nous n'avons pu recueillir des données pour les autres armes étrangères ; ce point nous semble assez intéressant pour attirer l'attention et mériter d'être étudié aussi bien que les autres, principalement au point de vue des retranchements de campagne.

Sabre-bayonnette. On a cherché, en 1867 déjà, à introduire le sabre-bayonnette dans notre infanterie. Les carabiniers en furent munis à titre d'essai, mais nous ignorons les motifs qui le firent retirer.

Nous examinerons le sabre-bayonnette sous deux rapports : 1° celui de sa conformation et 2° celui de ses avantages et de ses inconvénients.

I. Le sabre-bayonnette peut se diviser en 4 parties principales : la lame, la garde, la poignée et le fourreau.

La lame a une longueur de 0,m48 dès l'extrême pointe à la

garde. Le dos est taillé en scie sur une longueur de 0,26. Les dents de cette scie sont tournées du côté de la pointe.

La lame a une épaisseur de 0,m 007 du côté de la scie. Elle est pourvue d'une gorge destinée à la guider dans sa course et à éviter que soit la scie soit le tranchant ne viennent à se détériorer au contact du métal de l'embouchure du fourreau.

La gorge qui est pratiquée dans la lame, mais de l'un des côtés seulement, a une profondeur de 1 1/2 à 2 mm. et arrive à zéro à environ 4 cm. de la pointe. Les dents de la scie ont une longueur de 5 mm.

La garde a une longueur de 9,4 cm., de 6 mm. environ d'épaisseur; elle est munie de deux ouvertures, l'une rectangulaire de 2,8 mm. sur 4 mm., dans laquelle vient s'emboîter la lame, l'autre de 18,2 mm. dans laquelle vient se fixer le canon du fusil lorsque le sabre-bayonnette est adapté au bout de l'arme. Dans la garde a été ménagé un logement pour le guidon du fusil.

La poignée est pourvue à son extrémité d'un pommeau dans lequel vient s'emboîter le tenon du lien supérieur de l'arme. Il y est arrêté au moyen d'un crochet et de son ressort.

Quatre clous fixent à la partie métallique de la poignée les plaques en cuir durci, brun, qui la recouvrent.

Le fourreau est en cuir et se termine à son extrémité inférieure par le talon et à son extrémité supérieure par l'embouchure. Ces deux pièces sont en acier poli.

Il est regrettable que puisque l'on a fait les frais d'une transformation de l'armement de notre infanterie, on ait reculé devant une légère augmentation de dépense qu'aurait occasionné l'adoption du fourreau italien, en gutta percha, léger, solide et ne conservant pas l'humidité.

Aux dernières écoles de recrues, il a été facile de constater que les fourreaux étaient de mauvaise qualité. Un bon quart, si ce n'est la moitié, perdaient leur talon et étaient mis hors de service au bout de fort peu de temps.

II. La préférence à donner à la bayonnette ou au sabre-bayonnette est une question des plus controversées. La bayonnette ne sert en général que comme arme blanche. Le yatagan et le sabre-bayonnette permettent aussi cet emploi, tout en apportant dans l'armement un élément nouveau : la scie et le couteau. La première est légère. tandis que le second est lourd.

Nous chercherons à exposer les motifs qui nous font préférer le sabre-bayonnette.

Les charges à la bayonnette ont été rares dans les dernières guerres. En 1870-71, leur nombre a été des plus restreints. Dans la campagne russo-turque, les Russes essayèrent, mais toujours en vain, de charger l'ennemi retranché. Ils étaient reçus par un feu si intense qu'ils devaient reculer. Dans ces conditions, le recul étant toujours fâcheux, ces charges malheureuses firent perdre un nombre considérable d'hommes aux Russes et le résultat obtenu était nul.

De ces exemples, il découle que l'attaque à la bayonnette contre un ennemi possédant des munitions est chose presque impossible, surtout si cet ennemi est retranché. Ce genre de combat peut être adopté lorsque la retraite est difficile ou bien encore lorsqu'on est sûr du manque de munition chez l'ennemi et de l'état de démoralisation dans lequel il peut se trouver; sinon, il faut renoncer aux chances de réussite.

Si l'armée suisse a jamais à soutenir une guerre, elle se trouvera en présence d'une invasion et sera dès lors plutôt retranchée, cela à cause de la nature même du terrain. L'on peut en déduire qu'elle sera peu ou point soumise aux chances d'une attaque à la bayonnette. Elle aura à se servir du fusil Vetterli comme arme de jet, à chercher à en tirer le plus grand parti possible et pour cela ne devra jamais manquer de munition.

Aussi, croyons-nous que l'on a eu raison de quitter la bayonnette pour prendre un instrument plus utile; nous disons instrument, au lieu d'arme, afin de mieux préciser le sens de nos paroles.

Nous possédons avec la France le sabre-bayonnette le plus léger, car il ne pèse que 560 grammes, tandis que nous trouvons celui de l'Angleterre avec 685, la Belgique 700, l'Allemagne 735, l'Autriche 743 et l'Italie 770.

Les bayonnettes sont plus légères; dans les armées où on les a conservées, elles ont le poids suivant : la Hollande 335 gr., la Russie 420, l'Espagne 400.

On aurait peut-être pu désirer pour le sabre-bayonnette une plus grande longueur, mais il était difficile de le faire sans augmenter son poids, inconvénient qui nous semble avoir fait reculer devant l'adoption d'un modèle plus long.

Quoiqu'il en soit, il est préférable d'avoir un outil permettant de se frayer un chemin, de couper du bois pour le bivouac et

pouvant, cas échéant, servir à se défendre, que de n'avoir à son service qu'une bayonnette, quelque légère soit-elle.

Nos hommes sont généralement peu aptes à l'escrime et ne sauraient se défendre avec succès contre des soldats d'armées permanentes dans un engagement à l'arme blanche. Ils ne savent pas porter un coup convenablement et encore bien moins le parer. Ce genre de combat ne leur est presque pas enseigné et ils ont alors à faire à une arme dont ils ne connaissent ni la valeur ni les ruses.

Si l'on avait conservé la bayonnette en Suisse nous ne l'aurions compris qu'à la condition d'apprendre sérieusement aux troupes à attaquer et à se défendre dans ce genre de combat.

Le sabre-bayonnette relève à notre avis l'uniforme de notre troupe et il est incontestablement plus joli que la bayonnette. S'il a un grand avantage sur cette dernière au point de vue pratique et usuel, il n'en est pas de même au point de vue du tir. Son poids est plus considérable et il est gênant pour le tir à genoux. Ajouté à l'arme, il augmente les déviations assez sensibles déjà avec la bayonnette. En outre, le sabre-bayonnette ayant la lame et la garde de couleur blanche, ces parties brillent au soleil et nuisent à l'exactitude du tir; on devrait les bronzer afin de parer aux inconvénients qu'on a aussi voulu éviter avec l'arme.

Les expériences faites aux écoles de recrues ont prouvé que le sabre-bayonnette est très-difficile à maintenir en bon état de propreté. Ce fait se remarque surtout pour la scie, la rainure du pommeau et le talon du fourreau.

Munition. — La cartouche du fusil suisse, telle qu'elle est actuellement fabriquée, se compose des parties suivantes :

1. D'une douille métallique.

2. D'une amorce disposée périphériquement au fond de la douille.

3. D'une charge de poudre remplissant la douille jusqu'à un demi-centimètre de l'orifice.

4, D'un projectile en plomb inséré partiellement dans la douille et venant s'appliquer exactement sur la charge.

5. D'une bande de papier enveloppant le projectile aux deux tiers de sa longueur et empêchant son contact immédiat soit avec la poudre, soit avec la douille et même avec le canon.

6. D'un enduit de suif disposé sous forme d'un anneau autour de la ligne de jonction entre la balle et la douille.

Nous prendrons à part les principales de ces six parties, en examinant brièvement leurs particularités avantageuses ou désavantageuses. Nous ne ferons d'aucune d'elles une étude détaillée, qui ne rentrerait pas dans notre cadre ; nous nous attacherons simplement aux modifications apportées dans la fabrication actuelle, et, s'il y a lieu, à celles dont on pourrait encore désirer l'introduction.

Douille. C'est là, croyons-nous, la partie la plus caractéristique de notre munition ; en effet, le système à répétition adopté en Suisse exige, comme condition essentielle d'un fonctionnement régulier, une munition d'une parfaite régularité de fabrication, et pouvant résister dans certaines limites aux déformations par le choc. En outre l'inflammation périphérique produite par la percussion en deux points du bourrelet de la douille, donne à celle-ci une physionomie particulière, et distingue notre munition de celle des diverses puissances européennes.

Nous sommes loin de critiquer le système de l'inflammation périphérique introduit chez nous, et dont l'efficacité est démontrée par la rareté des *ratés* dûs à la munition. Cependant, il faut bien reconnaître que ses nombreux avantages sont chèrement achetés par le fait que notre douille est mise hors d'usage au premier coup tiré, et n'a plus dès lors de valeur que comme métal, tandis qu'avec les cartouches à inflammation centrale, et par conséquent à capsule, la douille peut servir deux fois, et même dans quelques systèmes, trois fois avant d'être rejetée.

Mais en laissant de côté cette discussion des deux modes d'inflammation, et des modifications qu'ils apportent dans la munition, nous devons reconnaître que la douille en tombac, telle qu'elle est fabriquée actuellement répond parfaitement à toutes les exigences. Sa résistance est prouvée par le fait qu'il est rare, après un coup tiré, de la voir ressortir du canon déchirée à l'orifice ou au bourrelet, comme c'était fréquemment le cas avec la munition du modèle antérieur. Quant au métal employé, qui est un alliage de 94 parties de cuivre et 6 de zinc, il est, quoique un peu aigre, suffisamment ductile pour le travail auquel il est soumis.

Amorce. Elle se compose d'un mélange intime de 58,82 de fulminate de mercure, 29,41 de verre pulvérisé et 7,35 de chlorate de potasse, mélange transformé en pâte homogène par la manipulation avec une proportion de 4,42 % de gomme. Cette pâte est réduite en pilules du poids uniforme de 1 décigramme

(sans l'humidité). Chaque pilule disposée au fond et dans l'axe d'une douille, est répartie à la périphérie au moyen d'un mouvement de rotation très rapide imprimé à la douille autour de son axe.

La composition de notre amorce nous paraît heureuse à plusieurs égards. En premier lieu, le fulminate de mercure employé comme base fournit déjà par sa déflagration un volume de gaz permanent assez considérable. Un gramme de fulminate fournit un volume gazeux de 155 cm³, ramené à 0° et 760 mm. de pression. (Dans les mêmes conditions de température et de pression, un gramme de poudre donne 193 m.³ de gaz). Un second avantage du fulminate de mercure est que ce composé est beaucoup moins sensible au frottement qu'au choc, ce qui en rend la manipulation bien moins dangereuse que celle de la plupart des agents explosifs. Enfin le fulminate de mercure, en détonant sous l'influence du choc se décompose en azote, oxyde de carbone et mercure libre. Il ne donne donc pas, à la haute température qui accompagne l'explosion, de résidu fixe appréciable.

Il nous semble, d'un autre côté, qu'il serait possible d'augmenter la stabilité relative de notre composition fulminante en y substituant au chlorate de potasse, le salpêtre ou un mélange de soufre et salpêtre. — Une pâte composée de parties égales de fulminate de mercure et de nitrate de potasse détone dans d'excellentes conditions, et sa manipulation est loin d'offrir les dangers qui accompagnent la préparation des compositions au chlorate de potasse.

Poudre. La poudre n° 4 employée dans notre munition est composée de

Salpêtre	75 %	100
Soufre	11 %	
Charbon	14 %	

Ce dosage diffère de celui d'un certain nombre de puissances par une proportion de soufre un peu plus forte. Les éléments de comparaison expérimentale nous ayant fait défaut, nous ne pouvons apprécier cette différence en connaissance de cause, car les dosages adoptés dans les divers pays ont été déterminés plutôt empiriquement que d'après des considérations théoriques.

Cependant, il est à remarquer que dans la poudre, le seul élément dont l'effet direct, c'est-à-dire la production d'un certain volume de gaz, soit nul, est justement le soufre, qui reste tout entier dans le résidu de la déflagration comme sulfate et

sulfure de potassium. Il semble donc plutôt désirable que la proportion de ce corps soit diminuée dans la mesure du possible. Du reste cette question de proportions a moins d'importance qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord, et une légère variation dans les éléments constitutifs d'une poudre exerce souvent moins d'influence sur l'effet utile que les propriétés physiques et extérieures de cette poudre. Les qualités d'une poudre sont, en particulier, en relation intime avec la dimension des grains, leur forme, le mélange mécanique des éléments, la compression de la masse, son état de siccité, etc.

Sous tous ces rapports, nous croyons pouvoir dire que la poudre suisse soutient avantageusement la comparaison avec celle des autres puissances.

Projectile. La composition du métal dont il est formé est :

Plomb	99,5	100
Antimoine	0,5	

L'antimoine doit avoir pour but d'augmenter la durée, ou plutôt de diminuer la malléabilité du plomb, sans altérer sa ductilité au point de rendre la fabrication de la balle plus dificile. Mais nous ne croyons pas que l'antimoine, dans la faible proportion où il se trouve, puisse modifier en quoi que ce soit les propriétés physiques du plomb avec lequel il est allié. Cela résulte du moins d'une expérience faite sur la déformation produite par un choc uniforme sur deux balles, l'une de plomb pur, l'autre de plomb allié de 0,5 d'antimoine.

Du reste, il faut au moins 1 % d'antimoine pour obtenir un alliage défini.

Il serait peut-être intéressant d'étudier les propriétés d'un alliage beaucoup mieux défini que celui actuellement en usage, et dont la composition est :

Plomb	98,8 %	100
Zinc	1,2 %	

Le zinc communique de la dureté au plomb et le rend même susceptible de poli, sans nuire à sa malléabilité.

Quant à la forme de notre projectile, elle répond admirablement aux exigences des lois de la balistique, soit par la position du centre de gravité, soit par la longueur exprimée en fonction du calibre (2 1/2) et par la charge sur la section (Querschnittbelastung) que le diamètre minime du projectile, rend assez considérable.

Graisse. La cartouche actuelle n'est graissée que sur une sur-

face annulaire d'environ 1 1/2 cm. de hauteur, de façon à ce que le sommet de la balle soit dépourvu de cet enduit. Il est très difficile d'arriver à un mode de graissage qui n'offre pas de prise à la critique. Ou bien la graisse employée encrasse l'arme dans ses parties les plus délicates à nettoyer, ou bien elle attaque le cuivre de la douille, ou bien encore elle réunit ces deux inconvénients. La graisse employée chez nous, essentiellement animale (suif de mouton, 5; cire, 1) est entachée à un haut degré du dernier défaut mentionné. Elle est composée en majeure partie d'acides gras (acide stéarique, oléique, margarique) formant facilement avec le cuivre des combinaisons qui détériorent rapidement la douille et constituent en outre un danger permanent par leur caractère toxique. Nous ne savons si l'essai des graisses minérales a été fait; il nous semble qu'il y aurait peut-être là une solution. Les graisses minérales, qui sont des hydrocarbures à molécule très condensée, possèdent les mêmes propriétés physiques que les graisses animales; mais ce sont des combinaisons chimiques d'un genre absolument différent, dépourvues de caractère acide, et par conséquent sans action sur les métaux, cuivre ou plomb, avec lesquels elle seraient en contact. On a actuellement à bas prix, dans le commerce, une graisse appelée *huile de vaseline*, qui, en y dissolvant de la parafine, fournirait peut-être une graisse concrète satisfaisante, et en tout cas inerte vis-à-vis du cuivre.

Au dernier moment nous apprenons que des essais de graissage avec des graisses minérales ont été tentés et qu'on a dû y renoncer par le fait que ces substances encrassaient le canon de façon à en rendre le nettoyage beaucoup plus difficile. — Dans ce cas, si l'on veut absolument une substance sans action sur le cuivre et douée aussi de propriétés lubréfiantes, il y aurait peut-être lieu d'essayer de remplacer le *graissage* par un *savonnage*. L'industrie peut fournir des savons de toute consistance; il existe des savons mous qui pourraient peut-être se prêter aux manipulations nécessaires. Nous donnons cette idée sous toute réserve, et pour ce qu'elle vaut, n'ayant jamais tenté d'essai expérimental qui permît de la soutenir.

Nous sommes arrivés, quoique plus tardivement que la plupart des autres puissances, à armer nos milices d'un fusil ayant une portée réglée à 1600 mètres, et cela malgré toutes les discussions

auxquelles cette innovation a donné lieu. Puisque cette arme permettait d'user de cette distance, il fallait le faire sans hésitation, car un fusil qui tire à 1600 m. peut encore mieux tirer à 1000 ou 1200 m., distances auxquelles bien des personnes chez nous auraient voulu rester.

Nous pouvons être certains que les Etats qui nous avoisinent n'abandonnent pas leurs études parce qu'ils sont arrivés à tirer à des distances encore plus grandes que les nôtres. Chacun veut être le premier. Peut-être eût-on pu attendre encore avant de faire des changements, car au point où nous en sommes avec le Vetterli, on ne pourra guère augmenter sa portée si cela devient nécessaire, sans que cela entraîne de lourds sacrifices. Il faudrait probablement pour cela diminuer le calibre et augmenter la charge de poudre afin d'obtenir une charge par section du projectile plus grande et par conséquent arriver à tendre encore la trajectoire.

La preuve que l'on travaille dans d'autres armées à profiter de toutes les expériences acquises à ce jour, se trouve dans un pays n'ayant pas une armée plus forte que la nôtre, qui a adopté un nouveau fusil à répétition, avec magasin contenant 9 cartouches et possédant des qualités balistiques supérieures à toutes les armes en usage actuellement en Europe. C'est le royaume de Suède et de Norvège.

Le canon de ce fusil a une longueur de 85 cm. avec une rayure dont le pas est de 558,25. Le calibre est de 10,15 mm.; le poids du projectile est de 21,85 grammes et la charge de 4,6 grammes.

La vitesse initiale avec 4,6 grammes de poudre est de 467 m. Cette vitesse a atteint 492 m. avec 5 grammes de charge. Le magasin se trouve comme dans notre Vetterli sous le canon de l'arme.

La plus grande portée atteinte a été de 2800 m.

Ce pas en avant de la part de la Suède prouve combien les inconvénients trouvés à la répétition étaient plutôt dûs à la prévention des esprits contre ce système.

Cet exemple ne saurait tarder à être suivi par d'autres Etats. Le nombre des systèmes à répétition augmente chaque année; en ce moment, il en existe déjà 25 ou 30. Si des pays tels que l'Allemagne, la France, l'Autriche reculent encore devant l'adoption de la répétition, c'est probablement parce qu'ils ne la trouvent pas suffisamment perfectionnée et qu'ils attendent pour le faire

la construction d'une arme réellement supérieure et d'une durée aussi longue que possible.

Nous croyons qu'il est de notre devoir de chercher à se pénétrer des efforts faits à l'étranger pour maintenir l'armement portatif à la hauteur du but pour lequel il est créé; chez nous en particulier, ces efforts doivent être envisagés de la manière la plus sérieuse.

Le général Chanzy et les armées de la Loire.

(Avec une carte.)

Si la France, sous le coup des désastres inouïs de 1870, a vu s'évanouir un prestige de gloire militaire chèrement acquis pendant plusieurs siècles, et s'écrouler, comme les rameaux épars d'un tronc foudroyé, de brillantes et légitimes réputations de généraux illustrés dans cent rencontres, — durs mais inéluctables effets de ce grand jeu de la guerre, dont le *væ victis* des anciens fournit trop bien la devise, — elle a pourtant recueilli, dans ce même domaine, des compensations aussi nobles que sérieuses et renfermant en elles de précieux germes d'avenir. Elle a vu surgir quelques figures nouvelles de taille bien au-dessus de la moyenne, quelques hommes énergiques et intrépides, infatigables dans la lutte, inébranlables dans les revers, sachant changer la défaite en partie à reprendre, faire sortir de terre des légions et renaître de leurs cendres des corps anéantis, soutenir d'imposantes et rudes retraites, transformer des bandes de généreux éclopés, de conscrits mal outillés, de volontaires inexpérimentés, en lignes régulières arrêtant des armées allemandes ivres de victoire, amenées finalement à signer des armistices et des traités alors qu'elles avaient compté sur de simples redditions à merci.

Parmi ces vaillants capitaines de la suprême heure, nous rencontrons Chanzy. Sur ses collègues des cadres actifs de l'armée impériale, il a l'avantage de s'harmoniser le mieux avec la note politique enflammée du jour. Les fières passions qui, sous des dehors plutôt froids, bouillonnent dans son cœur de soldat d'Afrique invaincu et de jeune général aspirant aux vives et âpres jouissances du grand commandement, correspondent bien au déchaînement d'ardeurs patriotiques de ce jeune dictateur tombé en ballon d'une révolution parisienne au milieu de la province réveillée en sursaut sous le talon de l'étranger.

Gambetta et Chanzy ! deux jouteurs de même forte trempe, deux

noms désormais réunis dans la légende des guerres nationales, comme ils le sont aujourd'hui par la tombe et dans le deuil commun que leur voue la France, comme ils le furent dans l'action et dans l'orage, chargés des plus hautes responsabilités et de tout l'espoir de relèvement de leur pays.

D'autres ont dit, d'autres diront encore et rediront sans lasser personne tous les mérites de M. Gambetta comme chef du Gouvernement de la Défense nationale, mérite que n'ont pu effacer de fâcheux excès de langage et des écarts d'indignation à jamais regrettables. Il ne nous appartient de parler que de l'homme de guerre qui fut son principal organe, et si nous abordons ici cette tâche,[1] c'est qu'il nous parait que l'étude des efforts faits par des corps improvisés et de troisième ligne, pour défendre leurs foyers contre des troupes permanentes, offre à nos lecteurs suisses un intérêt tout particulier et des enseignements immédiats qui n'existent pas au même degré pour nous dans les beaux et grands duels de Wörth, de Metz, de Sedan. Les difficultés et contretemps divers que rencontrent, presque à chaque pas, les armées de la défense nationale française ne sont que trop l'image ordinaire de notre vie militaire suisse en temps de mobilisation. Aussi les expériences si durement faites par les états-majors de la Loire, du Loir, de la Sarthe et d'autres régions provinciales peuvent-elles être mises à grand profit par nos états majors et par nos gouvernements de la Confédération helvétique.

* * *

Avant la guerre de 1870, Chanzy, bien qu'ayant déjà les étoiles de général et une certaine notoriété en Algérie, était à peu près inconnu hors de France. Nous n'avions jamais entendu ni remarqué son nom, encore moins pensé à nous enquérir du lieu et de la date de sa naissance.

Aujourd'hui ces renseignements sont de l'histoire. C'est à Nouart (Ardennes) qu'il naquit le 18 mars 1823. Son père, capitaine de cuirassiers sous Napoléon Ier, le fit, ou plutôt le laissa entrer dans la marine à l'âge de seize ans. Il n'y resta qu'une année, après quoi il revint à la maison paternelle. Au bout de six mois de vie de famille, il s'engagea dans le 5e régiment d'artillerie à Strasbourg, d'où il fut admis à l'école militaire de Saint-Cyr le 13 décembre 1841. Il devint sous-lieutenant de zouaves le 1er octobre 1843, puis lieutenant au 43e de ligne, alors en Afrique, le 18 juillet 1848, et capitaine le 12 mars 1851. Avec ce dernier grade, il fut détaché aux affaires arabes de la province d'Oran et revêtit la charge de chef du bureau arabe de Tlemcen.

[1] D'après deux articles récents de M. le colonel fédéral Lecomte, dans la *Nouvelle Revue*, de Paris.

Il se retrouvait à Tlemcen en 1870, mais comme général commandant la subdivision, après avoir parcouru tous les degrés de la hiérarchie et fait plusieurs campagnes lointaines, notamment celle d'Italie en 1859 comme chef de bataillon au 25e de ligne dès le 25 août 1856, celle de Syrie en 1860 comme lieutenant-colonel au 71e de ligne, l'occupation de Rome comme colonel du 48e de ligne dès le 6 mai 1864, enfin la campagne de la grande insurrection arabe, qui le ramena sur le sol de ses premières armes et le fit passer colonel du 92e de ligne le 1er septembre 1868, pour devenir commandant de la subdivision de Sidi-bel-Abbès et général de brigade le 14 décembre 1868.

Lors de la déclaration de guerre à la Prusse, il accourut à Paris solliciter de l'emploi à l'armée dite du Rhin. Le maréchal Lebœuf le laissa à son poste, non pas, croyons-nous, pour l'y tenir à l'écart comme on l'a prétendu, — le maréchal, à cette heure, devait avoir bien d'autres soucis, — mais parce qu'on vivait encore au plus beau temps du système des réserves et détachements à l'infini et qu'on estimait plus habile de pouvoir durer que de trop accorder au premier coup de collier.

Ce premier coup, en 1870, décida, on le sait, de toute la campagne. Détachements, réserves, corps nouveaux, renforts divers ont beau arriver ensuite à tire-d'aile, leurs centaines de mille hommes pèsent moins dans la balance que les quelques milliers de combattants qui manquèrent à Mac-Mahon à Wœrth, à Frossard à Forbach, et surtout à Canrobert à Saint-Privat, pour changer la face des choses. Les diverses lignes françaises qui arrivent successivement derrière le premier choc sont écrasées les unes après les autres: c'est Metz après Wœrth et Forbach; c'est Sedan après les batailles de Metz; c'est Paris et la province après Sedan.

Avec la principale masse de cette dernière levée, la province cherchant à s'unir à Paris, avec l'armée de la Loire, entre en scène Chanzy. Il est requis cette fois par l'autorité supérieure, chargé d'abord d'organiser des forces dans l'Ouest, puis de commander une division au 16e corps, avec brevet de divisionnaire du 20 octobre 1870.

Ce 16e corps, en formation à Bourges et à Blois sous le général Pourcet, doit appuyer le 15e (Lamotterouge) qui, avancé encore incomplet sur Orléans, vient d'en être délogé par le détachement d'armée du général bavarois von der Tann, après deux chaudes affaires les 10 et 11 octobre. Rallié à la Ferté-Saint-Aubin, le 15e corps est porté plus en arrière encore, dans un camp établi à Salbris, pour y être refait par le général d'Aurelle de Paladines. Cet officier général, sorti aussi du cadre de réserve, a relevé Lamotterouge et il reçoit de plus le commandement du 16e corps avec quel-

ques autres troupes de la région ; le tout devant constituer l'armée de la Loire, disons, pour être plus précis, la première, la vraie première armée de la Loire.

Les nouveaux corps d'armée sont constitués sur le modèle des anciens corps, sur le type napoléonien, c'est-à-dire à 2 ou 3 divisions d'infanterie, une de cavalerie, 4 à 6 batteries à chaque division d'infanterie, 2 à cheval à la division de cavalerie, une réserve de de corps de 6 à 8 batteries. Où la différence s'accentuait, c'était dans la composition des états-majors, souvent obligés de réunir des commandements de brigade et de division, ou de division et de corps d'armée, et dans la qualité des troupes, très hétérogènes ou peu militaires. La brigade se composait ordinairement d'un régiment dit de marche, formé avec des dépôts de divers régiments anciens, et d'un régiment ou de quelques bataillons ou légions de gardes nationales mobiles ou de volontaires. Par-ci, par-là, un ancien corps régulier, ou un bataillon d'infanterie ou de fusiliers de marine fournissait une précieuse réserve à ces troupes ressemblant par plus d'un trait aux milices de seconde ligne de la Suisse, des Etats-Unis et d'autres pays d'organisation analogue.

A ce moment, la situation générale traversait une phase assez critique pour les Allemands, qui avaient naïvement cru, au lendemain de Sedan, n'avoir plus qu'à prendre possession, tambour battant, de tout le pays à leur convenance. Ils pensaient entr'autres pouvoir tenir une bonne moitié de la France au moyen de trois postes, d'un corps d'armée chacun, à Nevers, à Bourges, à Châlon-sur-Saône, en même temps qu'ils mèneraient à la fois les trois grands sièges de Paris, de Metz, de Strasbourg ! Mais cette situation semblait, depuis quelques jours, se dénouer décidément en faveur des heureux et prétentieux vainqueurs. Strasbourg avait capitulé le 27 septembre ; Metz ne résistait plus que passivement. Des renforts allaient arriver au blocus de Paris et à ses détachements, spécialement à celui d'Orléans, tandis que les lignes d'étapes sur la frontière devenaient plus sûres et plus nombreuses.

Ainsi le premier pas à faire par la jeune armée de la Loire pour réaliser son programme de donner la main aux assiégés de Paris, était tout d'abord de reprendre Orléans au plus tôt.

Après maints tiraillements entre l'état-major militaire du camp de Salbris, sous le général d'Aurelle, et l'état-major civil de Tours, à la tête duquel M. Gambetta avait délégué M. Freycinet déléguant lui-même ses pouvoirs à de trop nombreux auxiliaires civils, le mouvement en avant commença le 26 octobre.

Le gros du 15e corps, avec les réserves de cavalerie, se porte à gauche sur Blois et Mer, où se groupe aussi, plus à gauche, le 16e corps ; ce qui formait sur la rive droite de la Loire, en aval d'Orléans, une masse de quatre divisions d'infanterie et deux de cavalerie

avec une forte réserve d'artillerie. De plus un formidable détachement, pas moins d'une trentaine de mille hommes sous le général Martin des Pallières, concentré autour de Gien en amont d'Orléans, doit marcher sur cette ville par la rive droite de la Loire, par Châteauneuf et la forêt d'Orléans, tandis qu'un autre détachement sous le général Faye, d'une dizaine de mille hommes, y compris le corps Cathelineau lui servant d'avant-garde, doit, en restant sur la rive gauche de la Loire, s'avancer directement contre Orléans dès le camp de Salbris par la grande route de la Ferté-Saint-Aubin.

Tout cela était fort bien, quoique un peu grandiose de convergence à la prussienne, coupée, par-dessus le marché, d'un fleuve dans chaque paire de détachements, et tout marcha passablement, quoique lentement, aux 15e et 16e corps, qui se trouvèrent établis, dès le 2 novembre, autour de Blois ; mais c'était deux ou trois semaines trop tard pour avoir des chances de grand succès : les dislocations allemandes excessives, mentionnées ci-dessus, venaient justement de cesser par la reddition de Metz (29 octobre).

La région d'Orléans était toujours tenue par le vainqueur du 11 octobre, le général von der Tann, avec tout son Ier corps bavarois et la division de cavalerie Stolberg (2e), lesquels se reliaient à droite aux troupes de la 22e division, Wittich, et de la 4e division de cavalerie, prince Albert père, qui ayant occupé Châteaudun le 19, après une héroïque résistance des habitants et des francs-tireurs Lipowski, puis Chartres le 21, restaient à battre la campagne environnante. C'était donc un total de 40 bataillons, 48 escadrons, 150 pièces, ou, si l'on fait abstraction du détachement de Chartres, un minimum de 26 bataillons, 34 escadrons, 112 pièces, ayant comme réserves à distance les 5e et 6e divisions de cavalerie, courant le pays de Dreux à Etampes par Rambouillet, que l'armée de la Loire avait à affronter.

Le général von der Tann, certes un des plus habiles capitaines que la guerre de 1870 ait produits, quoiqu'en aient pu dire quelques envieux de l'Allemagne du Nord, trop enclins encore à se demander s'il peut sortir quelque chose de bon de Munich, n'avait pas tardé à constater que la tâche primitive qui lui avait été dévolue était une vraie mystification. Aujourd'hui, grâce aux récents récits officiels allemands, y compris celui de l'état-major prussien, qui vient enfin d'aboutir à sa vingtième et dernière livraison, on connaît positivement cette tâche : von der Tann devait prendre possession de toute la région centrale de la France, dissiper les groupes de francs-tireurs qui osaient s'y former en régiments, détruire les magasins de Châteauroux et de Bourges, déloger la délégation gouvernementale de Tours, et accomplir maints autres exploits de ce genre ou plus secondaires, par exemple des réquisitions diverses sur une large échelle. Or tout cela, même avec le détachement d'armée mis à sa

disposition et les troupes voisines, n'était pas si aisé qu'on se le figurait à Versailles. Aussi, sur ses avis réitérés, on l'avait autorisé à dévier de ce superbe programme, et, en cas de forces adverses supérieures, à évacuer Orléans pour se replier sur Etampes et sur les réserves du blocus méridional de Paris.

En attendant, il avait prudemment lancé de nombreux détachements de reconnaissances et d'avant-postes au sud d'Orléans, sur les deux rives de la Loire, dont les principaux, au moins en ce qui va concerner notre général Chanzy, s'avançaient d'une part jusque vers Beaugency, par la Chapelle, Saint-Ay, Meung, sur la grande route d'Orléans à Blois et à Tours ; d'autre part, plus au nord, jusqu'à la forêt de Marchenoir par la route de Châteaudun, d'abord jusqu'à Ormes et aux Barres, puis par celle d'Ormes à Morée, par Bucy, Coulmiers, Saintry, Charsonville, Ouzouer-le-Marché. Entre ces deux routes, le terrain avait été reconnu et préparé éventuellement pour la défense le long du ruisseau des Mauves et dans quelques localités des environs, ayant en avant la position de Baccon, dont le clocher pouvait servir d'utile observatoire.

Sur cette portion des vastes et mélancoliques plaines de la Bauce, semées d'agrestes manoirs et de riches parcs, Chanzy allait faire ses débuts de général en chef de corps d'armée avant de l'être d'une armée entière.

Le 2 novembre il avait relevé le général Pourcet à la tête du 16e corps et porté ensuite son quartier-général à Marchenoir. Sa division, intérimairement au général de brigade Deplanque, passait au contre-amiral Jauréguiberry, qui en prit le commandement dans la soirée du 7 novembre. Elle ne pouvait échoir à de meilleures mains. Le brave marin y fit son entrée au son de salves doublement solennelles. C'étaient les derniers coups d'une belle affaire d'avant-postes que le 16e corps, sous les yeux de son nouveau chef, venait de livrer dans les environs de Vallière à une grande reconnaissance de troupes combinées Stolberg et bavaroises. La cavalerie Abdelal, soutenue à temps par l'infanterie de la brigade Bourdillon, le tout bien dirigé par Chanzy, avait repoussé les Allemands en leur infligeant de dures pertes, environ 160 hommes dont 85 prisonniers ; début glorieux et un peu inattendu qui donnait de l'entrain à tout le monde et animait joyeusement le quartier-général de Marchenoir. « Le général Chanzy, dit d'Aurelle dans son livre connu, venait d'inaugurer son commandement par un succès qui lui gagna la confiance de son corps d'armée. »

La journée de Coulmiers, deux jours plus tard, confirma hautement ce témoignage. Sans vouloir raconter ici cette bataille, il faut cependant en rappeler les principaux traits pour faire comprendre la part marquante qu'y eut Chanzy, bien que n'y exerçant pas le

commandement en chef. Le récent historique prussien jette d'ailleurs un nouveau jour sur ces événements.

On sait que von der Tann, sentant s'amasser l'orage de tous côtés sur Orléans, résolut de le prévenir en allant au devant de la gauche française ; résolution très sage, parfait modèle d'opération contre un enveloppement stratégique, qui l'amena, dans la nuit du 8 au 9 novembre, sur la ligne de la Mauve se prolongeant plus au nord jusqu'à Saint-Péravy, et dans quelques bons postes défensifs des alentours. Sur les derniers renseignements du 9 au matin, il décida, non moins sagement, de rester en défensive sur la Mauve dès Château-Préfort à Coulmiers, c'est-à-dire à sa gauche, laquelle s'établit solidement à Baccon, à la Rivière, à la Renardière, au Grand-Lus, ainsi qu'à Coulmiers même, tandis que sa droite, renforcée du gros de la cavalerie et de troupes de la réserve, prendrait l'offensive dès la ligne Coulmiers-Saint-Sigismond sur Ouzouer-le-Marché, pour refouler les Français sur Mer et les jeter, si possible, à la Loire.

De son côté le général d'Aurelle, non moins bien avisé, décidait, le 8 novembre, d'effectuer son attaque le lendemain sur toute la ligne depuis Rondon et Rondoneau à droite jusqu'à Saint-Sigismond à gauche, par Baccon, Coulmiers, Epieds, Champs, avec effort par cette gauche, qui ferait un mouvement tournant au nord de Coulmiers vers Saint-Péravy et jusqu'aux Barres et à Ormes sur la route de Châteaudun à Orléans. A Ormes pourraient se rejoindre victorieux les gros des deux corps d'armée, le 15e agissant à la droite, le 16e manœuvrant à la gauche avec toute la cavalerie du général Reyau, mise à cet effet aux ordres de Chanzy.

Ainsi notre général, par suite de sa situation à la gauche de l'armée de la Loire, se trouvait avoir la tâche principale dans l'action qui se préparait, non seulement à cause du plan et des ordres du commandant en chef français, mais aussi par le fait des combinaisons allemandes. Ce qui ne prouve d'ailleurs qu'une chose que nous savons déjà, c'est que des deux côtés il y avait des états-majors dignes l'un de l'autre[1], basant leurs opérations sur le bon principe stratégique qui recommandait, dans le cas particulier, de diriger l'effort principal contre l'aile opposée à la Loire, afin d'acculer l'ennemi à l'obstacle.

Des deux côtés aussi, les dispositions tactiques ne sont pas moins bien conçues. On y retrouve, avec les variantes voulues, l'ordonnance de combat des grands tacticiens de l'antiquité, l'enclume et le marteau d'Alexandre et de son fidèle Parménion. Le 15e corps français, les 3e et 1re brigades bavaroises avec fortes réserves d'artillerie, seront les enclumes ; Chanzy, avec toute la cavalerie ; Stol-

[1] A la tête de l'état-major français était le général Borel, depuis ministre de la guerre et commandant de corps d'armée ; à la tête de l'allemand le colonel Henleith, actuellement divisionnaire bavarois.

berg avec la 2e brigade d'infanterie bavaroise, général Orff, feront les marteaux.

C'est dans ces conditions, ou à peu près, les enclumes ayant pu mieux que les marteaux remplir leur rôle, que l'action s'engage le 9 novembre au matin, par un ciel brumeux et inclément. A teneur d'instructions très détaillées des généraux d'Aurelle et Chanzy, l'attaque française dessine de longues et régulières lignes s'avançant en bon ordre dans l'immense plaine des abords de Baccon et Coulmiers. Sur ce dernier point, le général Chanzy, sorti de bonne heure de son quartier général de Mézières, veille à la marche en s'avançant sur la route de Charsonville, entre les brigades Deplanque et Bourdillon. Sur tout le front les intervalles et les distances prescrits sont si bien observés qu'on se croirait sur la place d'exercice, et que, dès qu'éclate le premier coup de feu, l'action devient générale et croissante; alors seulement se produisent, comme toujours, quelques solutions de continuité auxquelles les états-majors supérieurs sauront remédier. La fumée, se mêlant au brouillard, entoure d'un voile trop serré les groupes de combattants qui n'apparaissent plus à l'horizon que comme des ombres fantastiques. L'air épaissi, le sol détrempé par la pluie, amortissent les sons et la canonade se révèle moins par son fracas habituel que par les éclairs qui déchirent la brume. Heureusement, les ordres ont été bien et minutieusement donnés à chaque unité tactique pour toute la matinée, comme il convenait avec de jeunes troupes, bien plus dévouées qu'exercées. Le contact des lignes et des ailes se maintient sensiblement, malgré les difficultés de l'orientation, sous un feu de plus en plus vif.

Le 15e corps d'armée s'empare des villages de Baccon et de la Rivière, puis des châteaux de Huisseau, de la Renardière, du Grand-Lus après de longs combats contre les troupes du général Dietl, chef de la 1re brigade d'infanterie bavaroise, soutenues de détachements de la 3e brigade et d'une forte artillerie.

Plus à gauche, le 16e corps progresse plus lentement, mais constamment vers Coulmiers, Epieds, Cheminiers, après que Chanzy, par son artillerie de réserve, a fait parer à un fâcheux retard de la division Barry dans son attaque contre Coulmiers et à des contretemps plus regrettables encore de la cavalerie Reyau. Celle-ci ne parvient pas à effectuer le mouvement tournant qui devait seconder l'effort de Jauréguiberry contre Champs, Ormeteau, Saint-Sigismond. Sur cette zone, grâce à l'arrivée opportune de la réserve d'artillerie et de la brigade Bourdillon, envoyées par Chanzy, et grâce à la tenace bravoure de l'amiral ramenant au feu ses hommes délogés deux fois de Champs et Saint-Sigismond, l'offensive projetée de von der Tann échoue complètement. Les troupes allemandes s'y défendent avec une

grande vigueur, ainsi qu'à Coulmiers, jusque dans l'après-midi. Mais elles doivent enfin céder sur toute cette ligne de leur droite. Vers quatre heures du soir, les villages de Champs et de Saint-Sigismond tombent aux mains de la division Jauréguiberry, à peu près en même temps que Coulmiers et son parc sont enlevés à la 4e brigade bavaroise par les efforts réunis de la division Barry du 16e corps et de la brigade Dariès du 15e.

A la nuit seulement, le combat cessait. Les Français restaient maîtres de tout le champ de bataille, sans trop s'en douter, à la vérité, et il y couchaient au milieu d'environ trois mille morts et blessés, tandis que les Allemands se repliaient tranquillement, à la faveur de l'obscurité, non sur Orléans, où ils craignaient d'être prévenus par les autres colonnes de l'armée de la Loire, mais sur Artenay, Janville et Toury. Ils ne purent être poursuivis, la cavalerie s'étant laissé tellement distraire de son rôle d'aile tournante que, à la fin de la journée, elle se trouvait derrière la gauche française, au lieu d'être devant, au moins en partie.

Telle fut, en résumé, la bataille du 9 novembre. On voit que Chanzy contribua largement à la victoire obtenue, et s'il y a quelque exagération à en faire le « héros de Coulmiers », suivant une expression récemment employée, il n'est qu'équitable de reconnaître qu'il eut dans l'action la besogne la plus rude et la plus décisive, bien qu'elle n'ait pas répondu à tout ce qu'en attendait le commandant en chef. Tous les généraux du front, y compris d'Aurelle et Borel pour la direction d'ensemble et surtout Barry pour l'assaut du village, auraient des droits presque égaux à prétendre à ce beau titre, car ils le méritèrent tour à tour. Seuls, ceux des deux ailes eurent la malechance de de ne pouvoir s'engager aussi efficacement que leur collègues, et ce fut grand dommage pour Reyau, qui aurait certainement recueilli les principaux trophées de la journée, pour peu qu'il eût pu talonner la retraite de von der Tann. Il faut dire que cette cavalerie, remise aux soins de Chanzy, avait reçu de lui l'ordre de couvrir l'aile tournante vers Saint-Péravy et Patay, tout en restant liée à la réserve Bourdillon et en veillant soigneusement à la direction de Châteaudun, triple tâche à peu près impossible à remplir dans les circonstances de cette journée, et qui aurait dû être modifiée dès les premières heures de l'action, ce que Chanzy ne fit pas ou ne put pas faire, ou peut-être, étant de beaucoup le cadet de Reyau, ne crut pas devoir faire sous la forme rigoureuse qui eût été nécessaire à tel moment et qui relevait du commandant en chef de l'armée, malheureusement à l'aile opposée. Bref, notre général a d'assez bons états de services, comme nous le verrons tout à l'heure, pour qu'on n'ait pas besoin de le parer de ceux d'autrui ni d'atténuer la juste part de responsabilité qui lui

revient dans les mésaventures de son extrême gauche à la bataille de Coulmiers.

Nous disons *bataille* de Coulmiers, quoique les récits officiels allemands, y compris celui de l'état-major prussien, ne lui donnent que la dénomination de *Treffen* (rencontre), sur laquelle l'édition française a encore renchéri en traduisant ce vague diminutif par le mot plus précis de « combat ».

Or une affaire à laquelle participèrent, ou purent participer, un total de 22 brigades, tant d'infanterie que de cavalerie, avec 266 bouches à feu, dont 8 brigades allemandes avec 112 pièces et 14 brigades françaises avec 154 pièces, et qui occasionne une perte totale d'environ 3,600 hommes, soit 1,500 Français et 2,100 Allemands, dont un millier de prisonniers (y compris, il est vrai, les malades et éclopés d'Orléans), 2 canons et 21 caissons, peut bien s'appeler une bataille. Les Allemands ont décoré de ce nom maintes affaires moins importantes : par exemple, sur notre région, celle de Beaune-la-Rolande le 28 novembre, et, sur le théâtre du Nord, celle de Hallue le 24 décembre. Avec un peu plus de largeur d'esprit, ils n'auraient pas craint de le conserver au cas de Coulmiers. Si les rédacteurs du récit officiel prussien ont voulu ménager ainsi l'amour-propre de leurs confrères bavarois, on regrettera qu'ils aient manqué tant d'autres occasions, moins éloignées de la vérité historique, de donner essor à ce très louable sentiment.

* * *

Revenons au général Chanzy. Le 9 au soir, il avait pris son quartier à Epieds, au milieu de ses combattants, et le 10 novembre au matin son 16e corps était prêt à continuer le mouvement en avant ; lui même, le désirait vivement. Mais le général d'Aurelle, trop impressionné de la mauvaise apparence de ses jeunes troupes par un temps de pluie et de neige peu propre à réparer les avaries de tenue d'une longue journée de bataille, et trop préoccupé de la de la nécessité de s'installer solidement à Orléans, ne crut pas devoir suivre immédiatement l'offensive, déjà commencée cependant par la division Martin, en avant-garde à Chevilly. L'armée de la Loire se répartit donc à Orléans et environs, s'y réorganisant et constituant une bonne base d'opérations, tout un camp retranché, où arrivèrent divers renforts, entre autres un millier de marins, sous le capitaine de vaisseau Ribourt, avec de grosses pièces.

Dans un cercle de plusieurs lieues tout autour de la place, les troupes des 15e et 16e corps, ainsi que celles des corps nouveaux, s'établirent à l'aise, le 15e corps restant au centre, le 16e à la gauche, tous deux couvrant les abords d'Orléans aussi loin que possible vers le Nord.

Chanzy plaça son quartier-général à Saint-Péravy, ses avant-postes sur la Conie, le centre à Patay, la droite à Sougy, la

gauche vers Villeneuve, ses éclaireurs à Terminiers, ses réserves à Bricy, Coinces et environs. Il aurait voulu prendre une ligne plus avancée, lui assurant la possession de l'importante route de Toury et Janville à Châteaudun; mais le prudent d'Aurelle ne l'y autorisa pas.

En réserve des 15e et 16e corps allait arriver un nouveau corps d'armée, le 17e sous le général de Sonis, vers Coulmiers, tandis que deux autres corps nouveaux, le 18e sous le général Billot, et le 20e, général Crouzat, formeraient l'aile droite de l'armée de la Loire, sinon une armée à part, vers Lorris, Bellegarde, Ladon, Nibelle, se reliant au 15e corps par la division Martin, en réserve de droite vers Loury et Chilleurs.

Ainsi se passa tout le reste du mois de novembre, avec de nombreuses escarmouches sur divers points de l'immense front de l'armée de la Loire qui s'étendit peu à peu des environs de Montargis à ceux de Marchenoir, par Artenay. Sur la droite, il y eut mieux que des escarmouches: les 20e et 18e corps livrèrent un très vif combat le 27 novembre, et toute une bataille, le lendemain, aux troupes des Xe et IIIe corps d'armée prussiens, vers Maizières, Juranville et surtout vers Beaune-la-Rolande, qui donna son nom officiel à l'action du 28.

L'importance de cette bataille de Beaune-la-Rolande n'était ni dans les pertes d'hommes, bien qu'elles fussent d'environ 1,500 Français et 1,000 Prussiens, ni dans celles du terrain, qui resta dans les mêmes conditions réciproques. Elle révélait quelque chose de plus grave, l'entrée en ligne de l'armée du prince Frédéric-Charles, arrivant à marches forcées de Metz. Le général d'Aurelle allait avoir affaire non plus seulement au détachement d'armée von der Tann, englobé dès le 11 novembre dans celui du grand-duc de Mecklembourg avec cinq divisions de plus, mais au gros des triomphateurs de Metz, sous l'habile et vigoureux chef de la IIe armée, comptant un total de 14 1/2 divisions, dont 10 d'infanterie et 4 1/2 de cavalerie, avec 490 pièces.[1]

C'eût été le cas ou jamais, en face de cette jonction maintenant opérée de forces allemandes si considérables, de persister dans la défensive qui durait depuis trois semaines et de resserrer simplement les lignes françaises autour de la position d'Orléans pour y livrer bataille dans les meilleures conditions de préparation possibles. Mais les dés étaient jetés. On était las du chômage, il fallait enfin donner la main à Paris qui justement à cette heure, assurait-on, tendait la sienne à l'armée de la Loire.

En conséquence, le mouvement en avant fut ordonné le

[1] IIIe, IXe, Xe corps d'armée et 1 divison de cavalerie, soit 7 divisions venant de Metz, Ier corps bavarois avec cavalerie, 22e et 17e divisions prussiennes, 2e, 6e et 4e divisions de cavalerie.

30 novembre après midi pour le lendemain 1er décembre. Il consistait en un grand changement de front à droite, l'aile gauche en avant pour porter tous les corps vers Pithiviers, c'est-à-dire que l'aile droite, déjà poussée en avant par ordres directs de Tours, et le centre ne bougaient pas pour le moment, et que le reste de l'armée les ralliait. Le 16e corps s'avançait de Saint-Péravy sur Patay et au delà dans la direction de Loigny, Orgères, Janville, suivi du 17e corps qui s'établirait en avant d'Orléans. La place resterait tenue par les marins du capitaine Ribourt et quelques artilleurs du 15e corps.

De son côté, le prince Frédéric-Charles, sur les rapports qui lui étaient parvenus de ses divers corps, signalant de vifs engagements à son extrême droite aussi bien qu'à sa gauche, avait renoncé à une grande attaque convergente sur Orléans, un moment commencée déjà par le grand-duc de Mecklembourg, qui devait arriver sur Beaugency, et décidé sagement de concentrer davantage ses forces en appelant Mecklembourg vers Orgères et Janville, et sa gauche entre Beaune-la-Rolande et Pithiviers ; lui-même prit son quartier-général à Pithiviers, au milieu de son centre.

Chanzy allait donc se trouver encore au gros de la bagarre que devaient amener les mouvements ordonnés dans les deux camps. En effet, le 1er décembre, vers deux heures après midi, la division Jauréguiberry s'engagea vivement à Gommiers et à Guillonville avec la 1re brigade d'infanterie bavaroise qui, mal couverte par sa cavalerie, fut surprise et rejetée sur Nonneville et Villepion. Là, le général Dietl, soutenu par le reste de la division Stephan, puis par la 4e brigade, fit assez basse contenance. Mais les brigades Deplanque et Bourdillon lancées en avant et secondées par la cavalerie Michel, ainsi que par des réserves d'artillerie arrivées à point, grâce à la vigilance du général Chanzy, délogèrent les Bavarois de leurs nouvelles positions de Nonneville, Villepion et Faverolles, et les refoulèrent sur Loigny en leur faisant éprouver de grandes pertes, soit un millier d'hommes, dont 130 prisonniers, tandis que les Français ne perdirent que 400 hommes. Les deux autres divisions Maurandy et Barry, car le 16e corps était alors au grand complet, n'eurent pas besoin d'être engagées. Ce combat de Villepion, comme un mois auparavant celui de Vallières, semblait de bon augure pour l'entreprise en cours. Aussi le général Chanzy décidait, le soir, à son quartier de Patay, de continuer l'offensive le 2 décembre contre Loigny, où l'on retrouverait une journée de Coulmiers et mieux encore peut-être. Après cela seulement, il se rabattrait à droite pour suivre au grand changement de front de Pithiviers. Le général d'Aurelle, avisé dans la soirée du 1er décembre, approuva cette modification au plan primitif, tout en féli-

citant Chanzy de son succès. Il lui annonçait, en outre, qu'il le ferait appuyer par les 15e et 17e corps, et lui recommandait de pousser si possible jusqu'à Allaines, Janville et Toury.

C'était trop de confiance, hélas! trop de beaux rêves, nés non seulement du succès de Villepion, mais encore de brillantes et fausses nouvelles d'une victorieuse sortie des Parisiens vers Épinay-Lonjumeau. La bataille de Loigny, qui dura toute la journée du 2 décembre, fut plus sanglante et plus disputée encore que celle de Coulmiers; l'issue en fut différente. Le 16e corps, seul à la tâche pendant toute la matinée et une partie de l'après-midi, y retrouve ses adversaires du Ier corps bavarois, d'abord la 4e brigade, puis la 3e, puis la 2e, avec la 4e division de cavalerie, puis finalement les réserves et les divisions prussiennes. En effet, depuis le combat de la veille, le prince Frédéric-Charles a renforcé sa droite, et le grand-duc de Mecklembourg a ordonné au général von der Tann de tenir à tout prix la position Beauvillers-château de Goury, tandis que les 17e et 22e divisions s'avanceraient de Lumeau et de Baigneaux à la gauche des Bavarois.

Dès 8 heures, par une matinée claire et glaciale, de vifs engagements ont lieu autour de Loigny et de Beauvillers, brillamment enlevés et bravement maintenus par le 16e corps. De là, Chanzy concentre ses attaques contre le château de Goury, obstinément défendu par la 4e brigade bavaroise, secondée à sa droite par la 3e et par la cavalerie du prince Albert.

Cette forte position brave les efforts redoublés des assaillants. A midi déjà les dernières réserves du 16e corps sont engagées, et le 17e corps, qui doit le soutenir, ne montre encore que ses têtes de colonnes conduites par le général de Sonis, tandis que le reste du 17e corps s'échelonne fort loin en arrière. Chanzy, tout en lançant au feu chaque bataillon nouveau qui lui survient, est obligé de se replier sur Beauvillers, puis sur Loigny. Il défend le terrain pied à pied et avec plusieurs retours offensifs qui rejettent l'ennemi en arrière. Un d'entre eux inflige de rudes pertes à la 3e brigade refoulée sur Beauvillers. « Ce déploiement, dit le récit bavarois le plus authentique, devient aussi le signal d'un nouvel et énergique assaut contre Beauvillers, qui est alors le point décisif du champ de bataille. C'est là que se tient von der Tann. Les tirailleurs français s'avancent jusqu'à 400 mètres de l'artillerie et couvrent la position de projectiles. Deux officiers prussiens de l'état-major sont blessés grièvement à côté du général en chef. Il est midi, et l'on n'entend encore rien de la 17e division. La situation à Beauvilliers devient critique, bien que la 2e brigade, avancée de Tanon, réussisse à former un crochet défensif entre la Ferme-Morâle et Beauvillers, et que la 1re brigade s'avance sur ce dernier point.

» Du grand-duc arrive de nouveau la recommandation pressante

de tenir ferme jusqu'à l'entrée prochaine de la 17e division, et le général von der Tann, en voyant ses bataillons décimés, ne peut que prier que ce renfort ne tarde pas à le joindre.

» Vers une heure après midi, de nouvelles colonnes ennemies précédées d'une nuée de tirailleurs, s'avancent pour la troisième fois contre le château de Goury. Mais ces assaillants sont encore contenus par les feux qui sortent des fenêtres et des embrasures En même temps, une brigade de la 17e division apparaissait enfin. Elle s'avance dans un parfait ordre contre la droite française, et sa vigoureuse attaque, si longtemps attendue, marque une offensive générale de tout le front du Ier corps bavarois. On refoule les Français sur Loigny[1]. »

Ce n'était pas encore la fin. Pendant ce temps, Chanzy a reçu, lui aussi, des renforts. Le 17e corps, qui a dû combattre sur sa gauche tout en accourant sur le front, a mis quelques bataillons en ordre convenable sur la ligne Nonneville-Villepion-Terre-noire-Neuvilliers, où Chanzy s'est replié de Loigny en disputant le champ de bataille.

Vers trois heures et demie, un nouvel assaut est donné par les deux corps français réunis, offrant au moins de braves têtes de colonnes conduites par d'intrépides officiers et soutenues par une artillerie infatigable. La ferme de Villours, en avant de Loigny, est brillamment enlevée. Loigny l'est aussi, avec plus de peine et en partie seulement, mais Goury brave derechef tous les efforts. L'action se concentre dans Loigny même, devenu le but d'une vigoureuse offensive allemande. Le 17e corps y voit tomber son chef et presque tout son état-major sous les coups du gros de la 17e division conduit par le général Treskow et de la brigade Manteuffel. La nuit ne fait pas même cesser le carnage. Quelques compagnies de zouaves et du 37e de marche soutiennent tout un siège, aux lueurs de l'incendie, dans la partie occidentale du village, tandis que leurs camarades sont, ou cernés dans d'autres maisons et dans l'église, ou rejetés sur Villepion.

Le général Chanzy, qui s'est multiplié pendant l'action, recueille ses troupes en retraite et les dirige sur les bivouacs quittés le matin, où la plupart d'entre elles passent encore la nuit, c'est à dire la 1re division à Terminiers avec avant-postes à Faverolles et Villepion, la 2e à Gommiers, la 3e rejetée plus en arrière, à Huêtre, le 17e corps à Terminiers, Rouvray et Patay, le quartier général de Chanzy, commandant les deux corps, à Terminiers, à portée de ses avant-postes.

[1] *Vie du général von der Tann*, par le lieutenant-colonel HUGO VON HELWIG, ancien aide de camp du général et auteur d'un historique des opérations du Ier corps bavarois.

A la droite du 16e corps, la division Peytavin, du 15e corps, en marche de Gidy et Creuzy sur Santilly, pour appuyer l'offensive de Chanzy, avait rencontré vers Dambron et Poupry la 22e division (Wittich) se dirigeant de Toury vers Baignaux pour renforcer la gauche de la droite allemande. Une action très vive en résulte, autour de Poupry surtout, où Wittich est soutenu à droite par des batteries de la 17e division vers Milhouard, et à gauche par la 2e division de cavalerie. Après une lutte meurtrière, Peytavin a dû se replier sur Creuzy, recueilli par la division Martineau et par la réserve d'artillerie du colonel Chappe en avant d'Artenay.

Ce combat de Poupry, qui ne coûtait pas moins de 600 hommes à la division Peytavin, contre autant à ses adversaires, l'avait naturellement empêchée de porter secours au corps de Chanzy à Loigny. La division Martineau, quoique avancée de Ruan vers sa gauche au canon de Peytavin, n'avait presque pas été engagée, la 1re division du 15e corps pas du tout, non plus que les 18e et 20e corps, plus à droite. Ceux-ci manœuvraient encore, il est vrai, aux ordres directs de la délégation de Tours, et dans cette journée même, le général Bourbaki, titulaire du 18e corps dont Billot avait l'intérim, prenait le commandement de son corps ainsi que du 20e.

La journée du 2 décembre creusait de larges vides dans les rangs des combattants. Les Français y perdaient environ 6,000 hommes, dont 2,400 prisonniers, 8 canons et quelques voitures. Pour plus de la moitié, ces chiffres tombaient sur le 16e corps ; mais il les faisait payer cher à ses adversaires, toujours les Bavarois essentiellement. Bien que renforcé et relevé par les corps d'armée prussiens et par leurs états-majors, le corps von der Tann avait dû supporter seul les principaux efforts de la matinée et portait encore la grosse part des sacrifices, soit 2,303 hommes, dont 15 officiers tués, 85 blessés (parmi eux le divisionnaire Stephan, grièvement), 340 prisonniers. La 17e division prussienne, Treskow, comptait 1,042 hommes hors de combat ; les trois autres divisions prussiennes près d'un millier d'hommes ; ce qui donnait plus de 4,000 Allemands tombés sur le champ de bataille. Dur mécompte, en regard du profit obtenu, pour des gens qui pensaient parcourir et réquisitionner le pays en maitres !

Le général Chanzy passa la plus grande partie de la nuit du 2 au 3 décembre à faire réorganiser ses troupes et ses convois, à réapprovisionner ses corps en munitions et en vivres, afin d'être prêt à recevoir l'attaque qu'il redoutait pendant la nuit ou le lendemain matin et à continuer en même temps la retraite s'il le fallait. Par un aide de camp envoyé pendant la nuit au grand quartier-général d'Artenay, il renseignait d'Aurelle sur les évé-

nements de la journée et demandait d'être appuyé à droite par le 15e corps.

Le 3 au matin Chanzy, prêt avec le gros de ses troupes à recommencer la lutte, était à cheval devant ses lignes de Terminiers, lorsqu'il reçut, à 8 heures, l'ordre de replier les 16e et 17e corps sur leurs anciennes positions de Patay, Saint-Péravy, Coulmiers, couvrant Orléans à l'ouest. Le commandant en chef français avait résolu, en effet, sur les rapports de la journée du 2 décembre, de revenir à son plan primitif de défensive dans les lignes d'Orléans, et des ordres en conséquence avaient été envoyés sur tout le front le 3, de grand matin. Le 15e corps restait au centre, à cheval sur la grande route et sur celle de Sougy, sa droite se reliant aux 18e et 20e corps qui devaient se replier sur Neuville et Ingranne.

Au même moment, et par des renseignements analogues, ainsi qu'ensuite d'ordres de Versailles, le prince Frédéric-Charles, jusqu'alors en défensive et en concentrations avec grandes reconnaissances, ordonnait l'attaque d'Orléans. Elle aurait lieu tout directement, sur le front pas trop étendu de Rouvray à Chilleurs par Artenay : au centre le IXe corps avec la 2e division de cavalerie, de Toury sur Artenay et Chevilly ; à droite le détachement d'armée du grand-duc de Mecklembourg sur la ligne Rouvray-Sougy-Chevaux-Chameul ; à gauche les IIIe et Xe corps avec la 1re division de cavalerie, de Chilleurs sur Loury et la forêt d'Orléans ; en réserve à Châtillon, entre Artenay et Pithiviers, la 6e division de cavalerie.

Ensuite de ces dispositions émises de part et d'autre dans la nuit du 2 au 3 décembre, tout est en mouvement dans les deux camps le 3 au matin. Bien que les contretemps habituels se produisent çà et là dans les corps français, le feu s'ouvre vers 9 heures du matin au centre et sur la droite allemande. Il inaugure la série de combats qu'on a appelés la troisième bataille d'Orléans, qui fait fureur non seulement le 3 décembre, mais toute la journée du lendemain, pour se terminer le 5 décembre, à 1 heure du matin, par l'entrée solennelle des Allemands dans la ville, après conclusion d'un armistice.

Nous n'avons pas à raconter ici les nombreuses et vives péripéties de ces deux sombres journées, auxquelles les 16e et 17e corps ne prirent qu'une part indirecte. Le 3 décembre, Chanzy commença une retraite bien organisée, constamment bien conduite, sans se laisser entamer nulle part, tout en restant en contact avec l'ennemi avec lequel il échangea, au début, une première canonnade vers Terminiers, puis une autre plus vive vers l'Encorne et Huètre ; le soir, il établit le 17e corps autour de Gemigny et le 16e autour de Saint-Péravy, où il reprit son ancien

quartier général de novembre et décembre, moins gaiement qu'alors peut-être, mais non moins ferme à la tâche qui s'imposait.

Le 4 décembre la retraite fut continuée dans le même bon ordre d'abord, non plus sur Orléans, mais dans la direction de Beaugency, en vue de se poster ensuite derrière la forêt de Marchenoir. L'ordre primitif ainsi modifié risquait d'aboutir à des retraites excentriques et fractionnées sacrifiant l'avenir aux besoins du moment; mais la modification était autorisée par le général d'Aurelle, qui, après l'action malheureuse de la veille, décidait de son côté de se replier au delà d'Orléans derrière la Loire. Cette seconde journée de retraite fut plus agitée que celle du 3 décembre. Traversée d'un contr'ordre rappelant Chanzy sur Orléans, ensuite d'injonctions du gouvernement de Tours, elle fut marquée par de chauds engagements des 16e et 17e corps contre le détachement d'armée du grand-duc de Mecklembourg vers Bricy, Janvry, Boulay, Coinces, puis aux Barres. Là, sous le feu d'une puissante artillerie allemande, une partie des arrière-gardes se débanda sur Orléans le long de la grande route, tandis que d'autres combattants, notamment des 2e et 3e divisions du 16e corps, se repliaient par les bois et par la route de Bucy-Saint-Liphard sur ce village, puis sur le bois de Montpipeau et jusqu'à Mer. Les efforts redoublés de Chanzy et de son état-major réussirent à retenir quelques bataillons avec de l'artillerie sur la Mauve et autour de Huisseau, où il prit son quartier général le 4 au soir. Le 5 il le transféra à Josnes, en ralliant les troupes des 16e et 17e corps sur la ligne Beaugency-Josnes-Lorges, où elles formèrent un nouveau front respectable.

Le même soir, le général d'Aurelle se trouvait à Lamotte-Beuvron, avec son centre, le 15e corps (moins la division Peytavin, repliée à Blois) en retraite sur le camp connu de Salbris; l'aile droite rentrait de nouveau à Gien. L'armée de la Loire était revenue à ses trois tronçons de fondation; celui de gauche allait former cette deuxième armée de la Loire, à la tête de laquelle nous retrouverons le général Chanzy avec la même énergie, les mêmes solides qualités, les mêmes talents, qu'il venait de montrer comme commandant de corps d'armée, rehaussés encore par la plus grande responsabilité et par la libre initiative attachées au commandement en chef.

* * *

Par décision du 5 novembre 1870, le gouvernement de Tours, confirmant l'état de fait, avait supprimé le commandement du général d'Aurelle et la dénomination d'armée de la Loire, pour en tirer deux nouvelles armées: une sous le général Bourbaki, comprenant les 15e, 18e et 20e corps, appelée la première armée de la Loire, mais à laquelle on eût mieux fait de donner le no 3; et une

autre, la deuxième, sous le général Chanzy, comprenant les 16e et 17e corps à nous connus, plus un 21e corps sous l'amiral Jaurès, et la division Camô, détachée d'un 19e corps en formation. Le 21e corps d'armée comptant 4 divisions et demie, cela mettait aux mains du général Chanzy 11 divisions et demie d'infanterie et 3 de cavalerie[1] avec 450 pièces.

Plus de la moitié de ce considérable effectif était en troupes fraîches et reposées, mais aussi inexpérimentées et moins aguerries encore que les précédentes. En revanche, les états-majors, un peu mieux complétés, avaient fait de précieuses recrues. Le grand état-major était sous l'habile direction du général Vuillemot, comme major-général de l'armée. Le 16e corps avait passé à l'amiral Jauréguiberry, le 17e au général de Colomb ; la marine fournissait de nombreux cadres au 21e corps, tous officiers qui, plus tard, s'acquirent de hautes situations et rendirent des services qui confirmaient bien les choix de 1870.

Quant à l'armée du général Bourbaki, elle était en organisation aux environs de Bourges, après une pénible retraite de Gien sur Agent et la rive gauche de la Loire, bien protégée en arrière-garde par le 18e corps, passé définitivement aux ordres du général Billot. Il ne pouvait plus être question de rejoindre ces deux armées, et chacune d'elles était d'ailleurs assez forte pour opérer isolément tout en rendant de bons services à sa voisine.

La tâche de Chanzy n'en devenait que plus lourde. Non seulement les corps sus-indiqués étaient loin d'avoir les aptitudes désirables, mais ils n'avaient pas même, à cette date, 6 novembre, la cohésion matérielle qui constitue une armée proprement dite. Les gros des 16e et 17e corps seuls étaient un peu solidement groupés autour de Josnes. Ils avaient à leur gauche et en réserve le 21e corps dans et derrière la forêt de Marchenoir, et à leur droite la division Camô à Beaugency. De nombreux parcs et magasins, avec des auxiliaires ou détachés difficiles à limiter et à contrôler, s'entassaient à Mer, à Blois et tout le long de la route et du chemin de fer entre Blois et Beaugency, cohue dans laquelle les divers états-majors s'efforçaient de remettre le plus d'ordre possible, en n'y réussissant que très partiellement et trop lentement.

Pour le coup, les Allemands, qui connaissaient superficiellement cette situation, pouvaient estimer que leur seconde victoire d'Orléans, après d'aussi vifs engagements, avait terminé leur principale tâche en province. Il n'auraient plus, pensaient-ils, qu'à la complé-

[1] Divisions Deplanque, Barry et Maurandy du 16e corps (ces deux dernières encore en réorganisation à Blois); Roquebrune, Dubois de Jancigny, de Flandre du 17e corps; Rousseau, Collin, de Villeneuve, Goujard, brigade Collet du 21e corps; Camô du 19e. Divisions de cavalerie Michel, Longuerue, Guillon.

ter par une poursuite efficace, et, à cet effet, de solides avant-gardes devaient être dirigées sur la ligne Tours-Bourges-Nevers, ce qui suffirait bien à tenir le pays et à couvrir le siège de Paris du côté du sud.

Dans ce but, le prince Frédéric-Charles, déjà le 5 décembre à Cercottes, puis le 6 à Orléans, avait chargé le détachement d'armée du grand-duc de Mecklembourg de s'avancer sur Beaugency et dans la direction de Tours par la rive droite de la Loire, en le renforçant de la 25e division (hessoise, IXe corps) et d'une brigade de cavalerie Stolberg, qui longeraient la rive gauche du fleuve, tandis que les corps prussiens de la deuxième armée furent chargés d'opérer dans la direction de Bourges. Le Xe corps resterait à Orléans avec le grand quartier général.

Dès le 7 décembre, cette poursuite était en plein début sur les trois directions prises par les forces françaises, et elle allait amener devant Chanzy ses vieilles connaissances de Coulmiers et de Loigny, c'est-à-dire les deux divisions bavaroises von der Tann, les deux divisions prussiennes Wittich et Treskow, avec les deux divisions de cavalerie prince Albert père et Stolberg, plus la 25e division commandée par le prince de Hesse. Pour qu'il pût mieux mener les huit divisions qui constituaient ainsi sa nouvelle armée, le grand-duc de Mecklembourg avait été rendu à l'indépendance et repourvu du commandement en chef qu'il avait dû céder au prince prussien pour la bataille d'Orléans, après en avoir lui-même dépossédé, au lendemain de Coulmiers, le commandant du Ier corps bavarois.

Toutes ces troupes allemandes, quoique gardant la belle allure et la bonne tenue qui les caractérisent, étaient très éprouvées ; les rudes et continuels combats des cinq jours précédents autant que les marches incessantes par la pluie et par la neige avaient sensiblement réduit les effectifs. Les Bavarois, entre autres, toujours en première ligne et à la brèche depuis deux mois, n'avaient plus, malgré leur solidité traditionnelle, que des bataillons dérisoires, et ils auraient eu grand besoin de se refaire en réserve pendant quelque temps. Aussi le grand-duc, dans la louable intention de ménager le plus possible ses hommes, crut pouvoir les mettre en mouvement sur un front large et commode, qui, en laissant de l'aisance pour les étapes et les réquisitions, ferait d'autant mieux la battue des groupes français à disperser et des traînards à recueillir. La double tâche donnée serait aisément accomplie. La 22e division, qui tenait la droite du front allemand, fut dirigée sur Charsonville et Ouzouer-le-Marché ; au centre, le Ier corps bavarois sur Baccon, Villermain, Cravant, Beaumont ; à gauche, la 17e division sur Beaugency ; en avant du front, la cavalerie, à savoir : à droite la 4e division sur Marchenoir et Plessis-l'Echelles ; à gauche la 2e par Beaugency jusque sur Mer. Ces deux divisions, après avoir bien battu la

campagne sur les deux ailes, devaient se réunir, le 7 au soir, en avant du front, rien moins qu'à Villexanton, pour y former les avant-postes de l'armée. En outre, à l'extrême gauche, sur l'autre rive de la Loire, la 25e division irait jusqu'à Lailly et Muides, tandis qu'à l'extrême droite un détachement d'infanterie et de cavalerie sous le général Rauch, qui était à Châteaudun, s'avancerait sur Morée et Vendôme.

C'était aller un peu vite en besogne. Déjà le 6 décembre, un engagement de troupes combinées Stolberg et bavaroises contre la division Camô vers Meung et Foinard vint inquiéter le grand-duc; d'autres plus vifs, le lendemain, l'amenaient à résipiscence. Ce jour-là, 7 décembre, les feux s'ouvrirent successivement sur tous les points du vaste front : à la droite allemande, à Vallières, de la 22e division avec la 4e de cavalerie contre la cavalerie Guillon du 21e corps ; au centre, vers Villechaumont et Cravant, entre la 2e division bavaroise et la division Roquebrune ; à la gauche, principalemant autour de Meung, Langlochère et Messas, de la 17e division prussienne, renforcée d'une brigade bavaroise et de Stolberg, contre Jauréguiberry, commandant toute la droite française.

Les pertes des Allemands étaient d'environ 500 hommes, sans autre compensation que l'occupation de Meung. De plus, leur marche avait été partout entravée, et le beau clocher de Villexanton, point de direction de leur cavalerie, était resté invisible à tous.

Il n'en fallait pas tant pour constater que la « poursuite » n'était plus de mise. Dans la même soirée, le grand-duc l'annonçait à Orléans [1] et demandait de l'appui sur sa gauche. En attendant ce renfort, il faisait replier son centre et sa droite sur cette gauche, de manière à se retrouver, le 8 au soir, sur le front restreint Cravant-Beaugency et en possession de la route de Beaugency à Châteaudun par Binas. A cet effet, la 22e division et la 4e de cavalerie se porteraient de Villermain sur Cravant, les Bavarois de Grand-Châtre sur Beaumont, tandis que la gauche, 17e division et 2e de cavalerie, s'avancerait, le 8 au matin, de Baulle sur Beaugency.

Le même soir du 7 décembre, Chanzy, de son quartier général de Josnes, ordonnait, pour le 8 au matin, d'actives et nombreuses reconnaissances en avant de ses positions : la droite, aux ordres de Jauréguiberry, lancerait la division Camô au delà de Messas, barrant la route de Meung et gardant le terrain entre Villorceau et la Loire ; le centre porterait vers Cravant la cavalerie du 17e corps et les éclai-

[1] « La subdivision d'armée du grand-duc, dit à ce sujet le récit officiel allemand, se trouvait aux prises sur tout son front, c'est-à-dire sur 20 kilomètres environ, avec des masses ennemies *en état de soutenir la lutte et d'opposer une résistance très vive.* » Voir « *la Guerre franco-allemande de 1870-1871*, rédigée par la section historique du grand état-major prussien, » traduction Costa de Serda, 14e livraison, page 618.

reurs algériens ; à gauche, le 21e corps tiendrait Autainville et Villermain, ayant encore la cavalerie Michel prolongée vers Binas et Ouzouer-le-Marché.

De ces dispositions, bien suivies de part et d'autre dès le grand matin du 8 décembre, devaient résulter des rencontres sur tous les points marquants du front. A huit heures du matin déjà, le combat s'engagea près de Villermain ; la division Wittich, en marche d'Ouzouer-le-Marché sur Cravant, se heurta à la division Collin du 21e corps. De là, l'action s'étendit bientôt à toute la ligne dès la forêt de Marchenoir à la Loire par Cravant, Cernay, Villorceau, Bonvalet, Vernon, Messas, Beaugency. Ces divers combats constituent ce qu'on désigne, en France, sous le nom de « bataille de Villorceau, » suivant l'appellation du général Chanzy, et ce que les Allemands nomment « bataille de Beaugency-Cravant, » en y englobant toutes les affaires des 8, 9 et 10 décembre. Or ces affaires, d'après les rapports du général Chanzy, sont, pour les journées des 9 et 10, au nombre de huit, à savoir les combats de Cernay, de la Villette, de Tavers, de Villejouan, de Chambord, le 9 décembre, et ceux d'Origny, encore de Villejouan, du château de Coudray, le 10.

Il n'est certes pas besoin de relater les détails de ces huit rencontres, ni de scruter les renseignements qui découlent des dénominations de la bataille — puisque bataille il y a, cette fois, sans conteste — qui les embrasse, pour prouver que la lutte fut vigoureuse et opiniâtre. La seule nomenclature géographique susmentionnée et le chiffre des pertes subies en disent plus que tous les récits.

Le premier jour, 8 décembre, les Allemands furent contenus sur toute la ligne pendant toute la journée. Dans l'après-midi, l'action fut particulièrement vive entre Villorceau et Beaumont, aux alentours du Mée, de Villechaumont, de Villevert. Les divisions Roquebrune et Deplanque, soutenues par la division Dubois de Jancigny et par des réserves d'artillerie et de cavalerie, y infligèrent de fortes pertes au Ier corps bavarois [1]. Tout faisait présager un succès positif pour Chanzy, et il aurait certainement pu s'en glorifier, si, le soir, par suite d'un fâcheux malentendu à l'état-major de la division Camô, celui-ci n'avait fait évacuer la position avancée du ravin de Vernon, pour en établir une plus forte en arrière de Beaugency. Après cette évacuation Beaugency fut enlevé par les troupes de Treskow, qui rejetèrent la division Camô en désordre sur Mer.

Mais ce succès des Allemands, le seul de la journée du 8 décembre, leur coûtait plus de 2000 hommes, ce qui continuait à rendre la « poursuite » assez peu plaisante.

Le 9 décembre, la deuxième armée de la Loire, en vertu d'ordres

[1] La seule 4e brigade bavaroise avait 450 hommes hors de combat, dont 32 officiers.

détaillés et fort instructifs, à la fois bulletin du jour et instructions pour le lendemain, dus aux soins éclairés du général Vuillemot, d'après les recommandations de Chanzy, l'armée garda à peu près ses positions de la veille, tout autour du grand quartier général qui demeurait à Josnes. Cependant la droite fut repliée sur un bon terrain, derrière le ravin de Tavers, restant liée à gauche par Toupenay au 17e corps et celui-ci au 21e jusqu'à Poisly. Des retranchements furent élevés sur quelques points, notamment à Tavers et en avant du château de Serqueu, de sorte que vers midi la ligne était en état convenable. De vives escarmouches et plusieurs duels d'artillerie s'étaient produits pendant les premières heures de la matinée sur le centre, en arrière de Cravant, vers Cernay et la Villette. Ce n'était qu'un prélude à l'action de l'après-midi, qui fut autrement sérieuse.

Le grand-duc de Mecklembourg, qui avait d'abord cru que l'armée de la Loire se mettait enfin en retraite, puis qui avait appris, par des dépêches françaises capturées, qu'elle voulait tenir ses positions, résolut de pousser l'attaque, d'autant plus que le Xe corps s'avançait d'Orléans en renfort. La 22e division et deux brigades bavaroises furent lancées sur Cravant, et la 17e division sur Bonvalet, Boynes et le haut ravin de Tavers. Ces deux attaques furent longtemps tenues à bonne distance. A Tavers, les brigades Bourdillon et Faussemagne, appuyées par l'artillerie de la division Roquebrune et encouragées par la présence du général Chanzy, firent subir de dures pertes à la 17e division prussienne.

Sur le centre, en revanche, la 2e division du 17e corps se vit assaillie si vivement près Villorceau et Villemarceau par la 22e division et la brigade Rauch, qu'elle fut refoulée sur Villejouan, puis, dans la soirée, sur Origny et sur Josnes, ce qui découvrait la 3e division de ce corps d'armée se maintenant fièrement à Ourcelles. Heureusement Chanzy, à ce moment-là, rentrait de Tavers à son quartier général. Saisissant promptement l'importance de la regrettable trouée d'Origny, il fit reprendre les armes à la 2e division pendant la nuit même, et la lança sur Origny. De grand matin le 10 décembre, cette brave troupe, stimulée par les mâles paroles de son chef, réparait vaillamment sa faute de la veille et reprenait le village perdu, en y capturant 200 hommes du 32e régiment prussien, avec plusieurs officiers, dont un commandant de bataillon. De cette façon, à l'aube du 10 décembre, la ligne française se trouvait reformée de Tavers à Poisly, partout bien tenue et sur plusieurs points retranchée.

La nuit qui venait de s'écouler ainsi avait été employée par les deux grands quartiers généraux de Meung et de Josnes à élaborer les dispositions pour la journée. Les Allemands, satisfaits de progresser constamment quoique lentement dans la direction de Tours

et d'avoir occupé Beaugency, en même temps que le château de Chambord, sur la rive gauche, enlevé par les Hessois aux francs-tireurs Lipowski, pensaient s'accorder une petite pause. Elle était d'ailleurs nécessaire pour procéder à des mutations et adjonctions de corps projetées depuis quelque temps et toujours ajournées par les incidents divers du front. Cette réorganisation venait d'être officiellement annoncée. Les Bavarois, par trop réduits d'effectifs, allaient enfin être relevés par deux corps prussiens en marche vers Beaugency et Blois. On pourrait donc chômer deux ou trois jours avant de reprendre la « poursuite. »

Ici encore le grand état-major allemand comptait sans son hôte. Chanzy, pour la journée du 10, avait précisément combiné une offensive sur tout son front. Cette décision se rattachait à une grave résolution prise à Josnes, le 9 au soir, à la suite d'une conférence avec M. Gambetta.

La délégation de Tours se disposait à déménager sur Bordeaux, et l'armée de Bourbaki ne pouvait, pour le moment, appuyer les opérations de la rive droite. Dans ces conditions, Chanzy n'avait pas de motifs de continuer à longer la rive droite de la Loire qui ne lui servait plus de ligne de défense, tandis qu'il en regagnerait une en se transférant sur le Loir, à proximité, direction qui l'éloignait toujours plus, il est vrai, de l'armée de Bourbaki, ce qui était fâcheux. Mais il s'agissait en premier lieu d'y acheminer les lourds magasins de Mer et de Blois et les immenses convois de l'armée, afin de créer à Vendôme ou au Mans des bases d'opérations et de ravitaillement remplaçant celles qu'on allait quitter. A ces préparatifs Chanzy employa une grande partie de la nuit du 9 au 10 décembre et sa journée du 10, préparatifs qui seraient masqués par une offensive générale de l'armée.

En conséquence le 10 au matin, comme les Allemands s'apprêtaient à commencer leur pause si bien gagnée, ils sont attaqués d'abord à Origny, ainsi que nous l'avons dit plus haut, puis à Villejouan et en avant d'Origny par les 3e et 2e divisions du 17e corps. L'après-midi les forces combinées des 17e et 22e divisions prussiennes, avec une puissante artillerie, reprirent Villejouan, et le 76e de ligne prussien captura une centaine d'hommes du 51e de marche, mais leurs efforts furent impuissants à déloger d'Origny ce brave régiment. Pendant la lutte sur ce point, une vive canonnade régnait entre les abords de Villechaumont et Villorceau d'une part, où se trouvaient une quinzaine de batteries allemandes dont plusieurs du Xe corps prussien arrivant d'Orléans, et les positions françaises du château de Serqueu, tenues par les batteries des 16e et 17e corps ; à la gauche française le 21e corps, s'avançant sur Villermain et au delà, s'emparait du château du Coudray, longtemps et vaillamment défendu par la 2e brigade bavaroise, renforcée successivement de cinq

batteries. Tout ce terrain restait au 21e corps. Sur sa gauche les reconnaissances allaient jusque vers Mézières et Ouzouer-le-Marché.

Partout les colonnes françaises firent bonne contenance et maintinrent leurs positions de la veille, bien qu'au prix de fortes pertes sur quelques points, notamment à Villejouan et Origny.

Cela donnait de la facilité pour le reploiement projeté. Ce reploiement, qui n'était pas encore commencé, sauf par les magasins, ni ébruité, devenait maintenant nécessaire, car la division hessoise continuait ses progrès sur la rive gauche de la Loire et menaçait de passer sur la rive droite. Arrivée à Vienne, en face de Blois, elle avait sommé cette dernière ville, non seulement de se rendre, mais de lui faire un pont, sommation drôlatique qui eût peut-être été finalement acceptée sans l'arrivée fort opportune de M. Gambetta au cours des négociations.

Dans la soirée du 10 décembre le général Chanzy, ayant pesé les résultats de la journée, donna définitivement les ordres de reploiement. Il commencerait le 11 décembre dès 10 heures du matin, après que les troupes auraient pris les mêmes dispositions, en cas d'attaque, que pour la matinée du 10. Il consisterait dans un grand changement de front en arrière sur l'aile gauche. Celle-ci restait à Poisly et Lorges, et, le 11 au soir, l'armée serait sur la ligne Poisly et Lorges-Briou-Roches-Concriers-Seris-Avaray. La principale difficulté était d'écouler sans enchevêtrement les convois, les parcs, les réserves d'artillerie, les ambulances sur des points déterminés, de manière à assurer leur sécurité aussi bien que le service journalier des vivres et des munitions, et en masquant le plus longtemps possible ces mesures à l'ennemi.

Tout cela s'organisa et s'effectua parfaitement, grâce aux ordres prévoyants, détaillés, complets sans être trop rigides d'ailleurs, par lesquels le grand état-major assigna à chaque corps d'armée sa direction générale et les principales routes à suivre. Le 21e corps avait sa direction générale sur Fréteval, le 17e sur Oucques, le 16e sur Pontijoux, Selommes et Vendôme. Le 11 au soir la droite française, divisions Camò et 1re du 16e corps, tenaient la ligne d'Avaray à Seris; le 17e corps au centre se trouvait de Seris à Concriers; le 21e corps à la gauche était resté sur les emplacements de la veille, à l'exception de la 2e division qui, à la nuit et en laissant ses feux allumés, était venue à la droite du 17e corps vers La Motte-Patain. La cavalerie des 16e et 17e corps était à Bourrichard et à Moret; le grand quartier général, à Josnes depuis le 5 décembre, avait déménagé sur le château de Talcy. Le général Barry, encore à Blois, faisait évacuer le matériel sur Vendôme, tout en gardant une ferme contenance en avant de Blois aussi longtemps que possible.

De tout cela les Allemands n'avaient rien vu ni rien su. Il n'y avait

eu sur le front que de légères escarmouches d'avant-postes et une canonnade insignifiante vers Avaray.

Le 12 décembre, le reploiement se continua de même ; le soir, la deuxième armée de la Loire tenait la ligne brisée Rhodon-Conan-Boisseau - Pontijoux - Villeneuve - Frouville - Oucques - Viévy-le-Rayé, avec quartiers généraux : de Chanzy au château des Noyers, du 16e corps à Pontijoux, du 17e à Frouville, du 21e à Viévy-le-Rayé. Toute la marche s'était passée sans incident marquant. Les éclaireurs allemands, qui suivaient de près les arrière - gardes françaises, ne tentèrent que deux engagements : l'un au hameau de Nuisement, près Oucques, l'autre au village de Maves, près Pontijoux, tous deux sans importance. Au reste la cavalerie de tous les corps d'armée avait soigneusement battu le terrain sur les flancs et en arrière-garde, avec la mission de savoir si cette sorte de trêve ne cachait pas quelque mauvais tour des « poursuivants », par exemple, une pointe par la forêt de Marchenoir ou par l'aile opposée, le long de la Loire, pour tourner autour de l'armée en retraite et la prévenir sur le Loir.

Cette mesure de parfaite prudence réglementaire se trouvait être de grand luxe dans le cas particulier. Seulement à la fin de la journée du 12, les états-majors allemands commencèrent à se douter de ce qui se passait ; de plus leur doute se compliquait d'une inquiétude analogue à celle de leur adversaire et, certes, fort honorable pour celui-ci : ils craignaient que Chanzy ne se dérobât par la région de Chartres, pour arriver sur leurs derrières et sur les lignes de blocus de Paris[1] !

Le 13 décembre la retraite fut reprise et continuée dans les mêmes conditions, et, le soir, elle s'acheva derrière le Loir, de Vendôme à Saint-Hilaire. Un seul engagement s'était produit. L'arrière-garde du 17e corps, un peu trop pressée vers Oucques par l'avant-garde de la 17e division prussienne, avait dû faire un mouvement offensif pour se procurer plus d'aisance. Mais sur tout le front les éclaireurs allemands avaient suivi de près les colonnes de marche et recueilli dans les fermes d'assez nombreux éclopés.

En même temps les généraux Barry et Maurandy s'étaient repliés de Blois et d'Amboise à l'ouest, sur Saint-Amand, après avoir détruit les ponts de la Loire et évacué le matériel sur Vendôme.

En somme ces trois ou quatre jours de retraite et changement de base s'étaient bien passés. L'opération avait parfaitement répondu aux ordres et instructions émis le 10 décembre et, depuis lors, chaque soir. Il faut dire qu'elle avait été non moins bien préparée par les combats incessants des 7, 8, 9 et 10 décembre. Ceux-ci, fort onéreux aux effectifs français, l'étaient aussi aux Allemands, qui

[1] Historique de l'état-major prussien, 14e livraison, page 643.

avaient perdu près de quatre mille hommes, pertes d'autant plus sensibles qu'elles n'avaient, on le sait, guère été prévues [1]. Comme toujours, les gros chiffres frappaient encore les Bavarois [2] qui devaient cependant être relevés le 7, et ne le furent que le 12 décembre.

* * *

Sur les rapports des événements des 7 et 8 décembre et sur la demande d'appui du grand-duc de Mecklembourg du 7 au soir, le prince Frédéric-Charles avait repris le commandement en chef direct de toutes les troupes de la région centrale, y compris celles du grand-duc qui ne faisait ainsi que passer de l'état d'indépendance à celui de subordination, suivant les nouvelles du jour. Le grand quartier général du prince avait été avancé, le 12 décembre, à Suèvres. Les Bavarois, transférés à Orléans, moins la 4e brigade, étaient remplacés par le reste du IXe corps, par le Xe et par le IIIe, avec les 1re et 6e divisions de cavalerie. C'était donc une armée de huit divisions et demie d'infanterie et quatre de cavalerie qui allait s'efforcer d'avoir raison de celle de Chanzy. En outre, le prince Frédéric-Charles pouvait disposer, sur sa droite, vers la Ferté-Saint-Bernard, de la 5e division de cavalerie suivie d'une brigade de landwehr de la garde, et, sur sa gauche, du VIIe corps d'armée en observation à Châtillon-sur-Seine.

Le 14 décembre l'offensive fut reprise par la subdivision du grand-duc de Mecklembourg, qui tenait toujours la droite allemande et qui s'avança contre Morée et Fréteval. Les abords de ces localités étaient occupés par le 21e corps, qui avait à sa droite le 17e sur les deux rives du Loir, puis le 16e corps, en avant de Vendôme et le long du ravin de la Houzée, dès le plateau de Sainte-Anne, à la droite, jusqu'à Rocé et au bois de Meslay, à la gauche, par les hauteurs de Malignas et de Bel-Essort. Le combat se limita à la région de Morée et de Fréteval, qui finit par rester à la 17e division prussienne, tandis que les autres troupes du grand-duc se concentraient sur leurs têtes de colonnes et que les trois corps d'armée prussiens, à leur gauche, s'efforçaient d'arriver sur Vendôme par les routes de Beaugency, de Mer et de Blois. Seulement dans la journée du 15, ces corps, le Xe avec la cavalerie Stolberg en tête, abordaient les positions de Chanzy.

Le feu s'ouvrit, le matin, sur la droite française, vers Villeromain.

[1] Le tableau officiel des pertes porte 3,395 hommes, y compris les officiers; mais il faut noter que ces chiffres ne sont pas complets; ils ne compteraient pas, assure-t-on, les disparus, prisonniers ou autres, rentrés postérieurement au corps, ni les blessés non enregistrés aux ambulances; ce qui peut donner de notables variantes.

[2] 2,176 hommes dont 96 officiers, d'après la brochure citée du lieutenant-colonel v. HELWIG, page 204.

Le X^e corps, continuant à s'avancer contre les positions du 16^e corps français, malgré la résistance de la division Bourdillon, se trouva bientôt engagé très vivement aux environs de Malignas et de Sainte-Anne. Contenu sur le front, il tenta de tourner cette position, à droite par les ravins de la Houzée, à gauche par Orgie ; mais ce fut en vain. N'étant pas soutenu par ses réserves ni par les autres corps prussiens, encore trop en arrière, ni par la subdivision d'armée du grand-duc, entretenue à Fréteval et vers Morée par un retour offensif de l'amiral Jaurès, le X^e corps dut se borner à rester devant les positions de Sainte-Anne, tout en prolongeant sa gauche jusque vers Saint-Amand, où elle fut arrêtée par la division Barry.

Mais, dans les entrefaites, le III^e corps prussien venant de Conan et Rhodon avait pu entrer en ligne l'après-midi, entre Rocé et Bel-Essort. Cette dernière position, quoique bien défendue par les troupes du commandant Prudhomme et du colonel Paris, du 17^e corps, tomba finalement aux mains de la 11^e brigade d'infanterie prussienne, appuyée à droite, vers Rocé, par des détachements de la 17^e division. Les défenseurs, refoulés sur Meslay et Areines, purent s'établir sur la rive droite du Loir, après avoir détruit le pont de Meslay.

Les Allemands, sur ce point comme à leur gauche, n'essayèrent pas d'aller plus loin ; la nuit mit fin au combat, lequel pouvait être considéré comme le prélude d'une affaire plus grave, et, en attendant, comme un succès relatif par les deux parties.

En effet, le prince Frédéric-Charles, dont les forces s'étendaient encore en longues colonnes de marche, avec le IX^e corps fort en arrière, et qui était lui-même à Suèvres pendant l'action, n'avait point entendu livrer bataille le 15 ; il ne la prévoyait, le cas échéant, que pour les jours suivants ; dans l'après-midi du 15 seulement, sur les rapports de la matinée, il s'y apprêta pour le 17.

De leur côté, les Français ne s'étaient pas laissé entamer, et si la position de Bel-Essort, au centre, leur était échappée, ils avaient repris celle de Fréteval à leur gauche.

Mais Chanzy, avec sa prévoyance habituelle, n'en avait pas moins pensé, dès son installation sur le Loir, à la continuation de la retraite sur le Mans et derrière la Sarthe : tous ses parcs et ses réserves avaient été déjà disposés le 15 au matin pour cette éventualité. Le nœud du problème consistait à commencer la marche sans qu'elle fût trop pressée par l'ennemi. Cela s'exécuta dès le grand matin du 16, à teneur d'ordres soigneusement étudiés, clairs, précis, mesurés, vrais modèles de dispositions de retraite au delà d'une ligne de défense, mais qui ne purent être suivis qu'imparfaitement par suite de l'état affreux des chemins et de paniques survenues dans quelques colonnes égarées. Heureusement le brouillard, intense jusque vers neuf heures, remédia à beaucoup de contre-

avaient perdu près de quatre mille hommes, pertes d'autant plus sensibles qu'elles n'avaient, on le sait, guère été prévues [1]. Comme toujours, les gros chiffres frappaient encore les Bavarois [2] qui devaient cependant être relevés le 7, et ne le furent que le 12 décembre.

* * *

Sur les rapports des événements des 7 et 8 décembre et sur la demande d'appui du grand-duc de Mecklembourg du 7 au soir, le prince Frédéric-Charles avait repris le commandement en chef direct de toutes les troupes de la région centrale, y compris celles du grand-duc qui ne faisait ainsi que passer de l'état d'indépendance à celui de subordination, suivant les nouvelles du jour. Le grand quartier général du prince avait été avancé, le 12 décembre, à Suèvres. Les Bavarois, transférés à Orléans, moins la 4e brigade, étaient remplacés par le reste du IXe corps, par le Xe et par le IIIe, avec les 1re et 6e divisions de cavalerie. C'était donc une armée de huit divisions et demie d'infanterie et quatre de cavalerie qui allait s'efforcer d'avoir raison de celle de Chanzy. En outre, le prince Frédéric-Charles pouvait disposer, sur sa droite, vers la Ferté-Saint-Bernard, de la 5e division de cavalerie suivie d'une brigade de landwehr de la garde, et, sur sa gauche, du VIIe corps d'armée en observation à Châtillon-sur-Seine.

Le 14 décembre l'offensive fut reprise par la subdivision du grand-duc de Mecklembourg, qui tenait toujours la droite allemande et qui s'avança contre Morée et Fréteval. Les abords de ces localités étaient occupés par le 21e corps, qui avait à sa droite le 17e sur les deux rives du Loir, puis le 16e corps, en avant de Vendôme et le long du ravin de la Houzée, dès le plateau de Sainte-Anne, à la droite, jusqu'à Rocé et au bois de Meslay, à la gauche, par les hauteurs de Malignas et de Bel-Essort. Le combat se limita à la région de Morée et de Fréteval, qui finit par rester à la 17e division prussienne, tandis que les autres troupes du grand-duc se concentraient sur leurs têtes de colonnes et que les trois corps d'armée prussiens, à leur gauche, s'efforçaient d'arriver sur Vendôme par les routes de Beaugency, de Mer et de Blois. Seulement dans la journée du 15, ces corps, le Xe avec la cavalerie Stolberg en tête, abordaient les positions de Chanzy.

Le feu s'ouvrit, le matin, sur la droite française, vers Villeromain.

[1] Le tableau officiel des pertes porte 3,395 hommes, y compris les officiers; mais il faut noter que ces chiffres ne sont pas complets; ils ne compteraient pas, assure-t-on, les disparus, prisonniers ou autres, rentrés postérieurement au corps, ni les blessés non enregistrés aux ambulances; ce qui peut donner de notables variantes.

[2] 2,176 hommes dont 96 officiers, d'après la brochure citée du lieutenant-colonel v. HELWIG, page 204.

Le X° corps, continuant à s'avancer contre les positions du 16° corps français, malgré la résistance de la division Bourdillon, se trouva bientôt engagé très vivement aux environs de Malignas et de Sainte-Anne. Contenu sur le front, il tenta de tourner cette position, à droite par les ravins de la Houzée, à gauche par Orgie ; mais ce fut en vain. N'étant pas soutenu par ses réserves ni par les autres corps prussiens, encore trop en arrière, ni par la subdivision d'armée du grand-duc, entretenue à Fréteval et vers Morée par un retour offensif de l'amiral Jaurès, le X° corps dut se borner à rester devant les positions de Sainte-Anne, tout en prolongeant sa gauche jusque vers Saint-Amand, où elle fut arrêtée par la division Barry.

Mais, dans les entrefaites, le III° corps prussien venant de Conan et Rhodon avait pu entrer en ligne l'après-midi, entre Rocé et Bel-Essort. Cette dernière position, quoique bien défendue par les troupes du commandant Prudhomme et du colonel Paris, du 17° corps, tomba finalement aux mains de la 11° brigade d'infanterie prussienne, appuyée à droite, vers Rocé, par des détachements de la 17° division. Les défenseurs, refoulés sur Meslay et Areines, purent s'établir sur la rive droite du Loir, après avoir détruit le pont de Meslay.

Les Allemands, sur ce point comme à leur gauche, n'essayèrent pas d'aller plus loin ; la nuit mit fin au combat, lequel pouvait être considéré comme le prélude d'une affaire plus grave, et, en attendant, comme un succès relatif par les deux parties.

En effet, le prince Frédéric-Charles, dont les forces s'étendaient encore en longues colonnes de marche, avec le IX° corps fort en arrière, et qui était lui-même à Suèvres pendant l'action, n'avait point entendu livrer bataille le 15 ; il ne la prévoyait, le cas échéant, que pour les jours suivants ; dans l'après-midi du 15 seulement, sur les rapports de la matinée, il s'y apprêta pour le 17.

De leur côté, les Français ne s'étaient pas laissé entamer, et si la position de Bel-Essort, au centre, leur était échappée, ils avaient repris celle de Fréteval à leur gauche.

Mais Chanzy, avec sa prévoyance habituelle, n'en avait pas moins pensé, dès son installation sur le Loir, à la continuation de la retraite sur le Mans et derrière la Sarthe : tous ses parcs et ses réserves avaient été déjà disposés le 15 au matin pour cette éventualité. Le nœud du problème consistait à commencer la marche sans qu'elle fût trop pressée par l'ennemi. Cela s'exécuta dès le grand matin du 16, à teneur d'ordres soigneusement étudiés, clairs, précis, mesurés, vrais modèles de dispositions de retraite au delà d'une ligne de défense, mais qui ne purent être suivis qu'imparfaitement par suite de l'état affreux des chemins et de paniques survenues dans quelques colonnes égarées. Heureusement le brouillard, intense jusque vers neuf heures, remédia à beaucoup de contre-

temps en masquant les premières évacuations. Un gros train de matériel put même être acheminé sur le Mans par le chemin de fer de Tours.

Du reste, les Prussiens avaient aussi leurs contre-temps. Le IX^e corps ne s'approchait que lentement, et le grand quartier général, encore à Suèvres, inquiet des nouvelles qu'il recevait d'Orléans et de Versailles sur les agissements de l'armée de Bourbaki, hésitait encore s'il porterait ses masses à droite ou à gauche. En attendant, il n'avait fait que resserrer ses forces du front de Vendôme vers le X^e corps. Celles-ci ne s'avancèrent donc pas immédiatement sur les traces de Chanzy ; elles n'y engagèrent que des avant-gardes des corps en première ligne, surtout du X^e corps et de la cavalerie. Déjà dans la soirée du 16, le prince Frédéric-Charles, rentré de Chapelle-Vendômoise à Suèvres, fit replier à la hâte les IX^e et III^e corps sur Orléans et il y reporta son quartier général, après avoir remis le soin de suivre Chanzy au grand-duc de Mecklembourg, redevenu à cet effet commandant en chef.

Sa subdivision d'armée, renforcée, à droite, de la 5^e division de cavalerie du général Rheinbaben et appuyée, à gauche, par le X^e corps, qui devait faire en même temps une pointe sur Tours, lui donnait un effectif total de quatre divisions et demie d'infanterie et trois de cavalerie. C'était encore suffisant peut-être pour causer de graves préjudices à la retraite française, mais à la condition d'agir en masses dès le 16 au matin. Ses seules avant-gardes ayant pu donner, et Jauréguiberry, en arrière-garde, leur ayant opposé une convenable résistance, elles ne réussirent qu'à capturer des débandés et des attelages embourbés, y compris huit pièces d'artillerie, au prix de quelques tireries et escarmouches et d'un chaud combat près des Tuileries. Le 16 au soir, le reploiement sur la Sarthe était assuré. L'opération, promptement résolue et lestement entreprise, avait passé la phase la plus critique. Elle se continuerait en marche de guerre, pas du plus bel aspect à la vérité, mais non en effrénée débandade, comme on avait pu le craindre si une reprise sérieuse d'hostilités eût succédé, le 16, à celles du 15, et si les défenseurs du plateau de Sainte-Anne avaient moins bien tenu leur terrain dans la « bataille de Vendôme »[1].

Le même soir, le quartier général de Chanzy était à Epuisay, ce-

[1] *Bataille* de Vendôme est l'appellation française, peut-être un peu grandiose en regard du résultat, [illegible] des pertes, qui montèrent [illegible] 15 et 16 décembre. »

lui du 16e corps à Fortan, au milieu du gros de ses troupes, corps s'étendait autour et au nord d'Epuisay ; le 21e corps, gauche, vers la Ville-aux-Clercs et Romilly, après un nouveau combat autour de Morée. Beaucoup de fuyards ou d'hommes avaient pris les devants sur tous les chemins tendant au Mais le gros des corps restait en assez bon ordre, grâce aux m énergiques et prévoyantes du commandant en chef et à sa co vigilance.

Le lendemain, 17 décembre, la retraite atteignit la ligne Braye, dès Lavenay et Bessé, à droite (où la division Barry l'armée), jusqu'à Mondoubleau et Saint-Agil à gauche, avec quartier général à Saint-Calais. Outre quelques tireries sur points, la division Goujard, du 21e corps, avait dû livrer une affaire, vers Droué, aux troupes combinées de la 5e divis cavalerie, et le 17e corps s'était vivement engagé en avant de Calais contre la brigade mixte Haberland, de la 20e divisi corps.

La retraite fut continuée, le 18, sur la ligne Jupilles-Dollo grand quartier général à Ardenay, sans incident marquant sur celle Jupilles-Parigné-l'Evêque-Montfort, avec grand q général au Mans. Le 20, toutes les troupes se ralliaient aut Mans et y prenaient des positions de défense pour de no luttes, en même temps que quelques jours de repos bien saires après six semaines d'incessants et meurtriers combats, à de si rudes marches et bivouacs dans la neige.

Dès le 18 décembre, le grand-duc avait cessé de suivre la deu armée de la Loire. Il avait été rappelé au nord pour être plus à des événements qui pourraient surgir d'une offensive présum masses françaises de Bourges, de Vierzon et de Gien dans la tion de Paris et il s'était concentré autour de Chartres, à la dr prince Frédéric-Charles. Ainsi l'armée de Bourbaki, bie n'ayant pu participer directement aux opérations de Chan qui d'ailleurs n'était pas dans sa tâche, leur avait rendu un fort service en détournant de la région du Loir, à un moment cri une notable partie des forces allemandes, et l'on ne saurait prendre qu'à cette occasion des reproches aient été adress général Bourbaki, au lieu des remerciements qui lui revenai droit.

Le chômage ne fut pas long. Les grands projets de l'arm Bourbaki vers l'Est ayant été pénétrés dans les derniers jo décembre, le prince Frédéric-Charles fut chargé de reprendre tôt l'offensive contre Chanzy. A la suite d'une chaude affaire d' garde, le 31 décembre, à Vendôme, entre les troupes du g Jouffroy[1] et celles de la 39e brigade prussienne, le mouveme

[1] Il remplaçait à la tête de la 3e division du 17e corps le géné

lieu non plus de paraître dédaigner ces honneurs en les passant sous silence, puisqu'ils ne furent que la juste et patriotique récompense des loyaux services du soldat que nous nous sommes efforcé de retracer.

Sans chercher à jouer un rôle marquant à l'Assemblée nationale, Chanzy sut s'y faire une place honorable ; ses avis y eurent toujours de l'autorité dans les questions militaires, et ce petit groupe d'hommes d'élite qui siégeaient au centre gauche l'appela à le présider. A cette occasion, ainsi qu'à propos d'un rapport sur la loi de dissolution des gardes nationales et d'un projet de réorganisation de l'armée, il se déclara très nettement pour la République, « par patriotisme et par raison », la liant d'ailleurs intimement à la cause « de l'ordre », comme il l'avait déjà fait dans ses adieux à l'armée, le 14 mars, à Poitiers.

Nommé membre du conseil supérieur de défense le 29 juillet 1872, commandant du 7[e] corps d'armée à Besançon le 1[er] septembre de la même année, gouverneur général et commandant de toutes les forces de l'Algérie le 11 juin 1873, nous ne le suivrons pas dans ces diverses charges, bien pâles à côté de celle qu'il avait remplie sur les lignes de défense de la Loire, du Loir, de la Sarthe, de la Mayenne. Quelque opinion qu'on puisse avoir de son gouvernement algérien, qui dura plus de cinq ans, et des conflits qu'il y rencontra et ne sut peut-être pas suffisamment éviter, on ne peut méconnaître qu'il y donna une vigoureuse impulsion à la prospérité de la colonie. Les travaux publics prirent une nouvelle et large extension. Les chantiers de chemins de fer, de canaux, d'aqueducs, de routes diverses, de stations météorologiques se multiplièrent, tant sur la côte que dans l'intérieur ; progrès réels qui furent bientôt mis en relief lors de la brillante exposition algérienne de 1876.

Appelé au nouveau Sénat en 1875, au nombre des 75 sénateurs inamovibles élus par l'Assemblée nationale, le général Chanzy siégea rarement à la Chambre haute, mais toujours au centre gauche, dont il épousait de plus en plus la cause. Cela lui valut 99 voix, à son insu, lors de l'élection du président de la République du 30 janvier 1879, manifestation qui ne laissa pas de lui être désagréable et contre laquelle il fut le premier à protester au nom de ses principes hiérarchiques connus. Au reste le nouveau président ne pouvait s'y tromper et ne lui en garda pas de rancune. Un de ses premiers actes fut au contraire de nommer Chanzy à la dignité d'ambassadeur de France en Russie, en remplacement du général Le Flô, démissionnaire, mission importante en tout temps, mais plus encore à ce moment-là par l'état de tension de la politique européenne et orientale à la suite du traité de Berlin. La cour et le gouvernement de Saint-Pétersbourg, si riches en hommes d'Etat de la plus haute distinction et d'une rare finesse d'esprit, ne trouvèrent point Chanzy

prendre quelque repos. La bataille du 11, avec les combats de antérieurs et les sept jours de retraite, la diminuaient d'un quantaine de mille hommes, dont quatre à cinq mille bles tués, dix-huit à vingt mille prisonniers, le reste de débandés il en restait assez, grâce aux derniers renforts, dont u veau corps d'armée, le 19e, sous le général Dargent, et de no mobilisés bretons, pour fournir aux lignes de la Mayenne d ments de solide résistance.

Les Allemands avaient d'ailleurs payé ces succès d'enviro hommes, dont 220 officiers, et leur cuisant souci du siège d lié aux diversions de Bourbaki dans l'Est, avait fait remont Orléans, dès le 18 janvier, le gros des forces du prince F Charles.

A Laval, Chanzy passa huit jours à réorganiser ses diverse et leurs cadres supérieurs avec le concours actif de M. Ga ainsi qu'à concerter une action combinée avec l'armée du N général Faidherbe pour aller au secours de Paris. Il venait prendre la campagne contre son adversaire d'Orléans ave corps d'armée et demie, tandis que le 17e corps et les Breton le commandement en chef du général de Colomb, resterai rideau défensif de la Bretagne, lorsque, dans l'après-midi il reçut de Bordeaux la nouvelle de l'armistice, avec l'or s'arrêter.

En attendant le résultat des négociations, l'armée fut mai sur un bon pied de guerre, au physique et au moral, et l Chanzy, au sein du gouvernement de Paris, où il se rendit l vrier à travers les lignes prussiennes, puis à l'Assemblée na de Bordeaux, où les électeurs des Ardennes l'avaient envo prononça pour continuer la lutte plutôt que d'accepter les conditions des préliminaires, il était sûr que son armée ne mentirait d'aucune façon. Convenablement refaite et reposé avait été transférée, du 11 au 19 février, au sud de la Loire elle aurait repris les hostilités suivant un programme conven les généraux restant dans l'Ouest. Chanzy l'avait rejointe, le vrier, à Poitiers, se tenant prêt, ainsi que tout son monde, r ment ses avant-postes, à aller en avant au premier télégra mais il reçut, le 26 au soir, l'ordre de s'abstenir.

La paix était décidée ; le licenciement des armées l'était Notre général prit congé de la deuxième armée de la Loire mars, pour retourner à l'Assemblée nationale.

* * *

Ce serait aussi le moment pour nous de prendre congé d noble figure militaire, à laquelle s'attache pour elle-même, po seule, un si puissant intérêt qu'elle ne saurait rien acquérir d des grands honneurs civils dont elle fut entourée. Mais il n'y

BIBLIOGRAPHIE

t militaire des principales puissances étrangères au printemps de **3, par S. Rau, chef d'escadron au service d'état-major. Troisième .on, augmentée et mise à jour. — Paris, Berger Levrault et Cie. vol. in-12 de 527 pages. — Prix : 5 fr.**

.e 3e édition de l'ouvrage bien connu de M. le commandant 'épond aux vœux de tous ceux qui ont à cœur d'être exacte- renseignés sur la force et l'organisation militaire des princi- puissances étrangères. La rapidité avec laquelle ont été enle- es deux premières éditions témoigne à la fois de l'utilité de ıvrage et de sa valeur comme document. Aujourd'hui dans ; les mains, il est en quelque sorte devenu classique, et la 'ure recommandation qu'on puisse en faire est de rappeler les reux emprunts dont il est journellement l'objet. De cette fa- même découle l'obligation d'en multiplier les éditions. Les ements incessants qui se produisent dans toutes les armées apidement vieillir des publications de ce genre : on pourra s'en e compte en comparant l'édition de 1883 à celles de 1880 et de Dans ces dernières années tous les grands Etats, sans excep- ont profondément modifié leur organisation militaire ; partout 'ces se sont accrues dans une proportion qui ne manquera pas ɔvoquer de sérieuses réflexions ; en outre, on a vu surgir une lle puissance. L'Espagne s'est hardiment avancée dans la voie ɔgrès et son armée commande maintenant l'attention par sa numérique comme par son organisation.

iteur ne pouvait négliger une étude aussi intéressante ; il a dans son travail, attribué à l'Espagne une place importante à le l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche-Hongrie, de l'Ita- de la Russie.

te addition n'est pas la seule que comporte la troisième édition; urs chapitres ont reçu de nouveaux développements. Nous bornerons à signaler ici les nombreux renseignements donnés vement aux effectifs du pied de paix dont il n'avait pas été fait on dans l'édition précédente, la description des drapeaux des entes armées, les détails précis sur les propriétés balistiques 'mes portatives et des bouches à feu, etc.

forme générale de l'ouvrage a d'ailleurs été conservée : la no- elative à chaque puissance comporte, comme précédemment, ıpitres, savoir : — Commandement supérieur et administration ile. — Budgets et effectifs budgétaires. — Recrutement et ré- . — Remonte et conscription des chevaux. — Cadres actifs et aires. — Etats-majors et services administratifs. — Formations iques des troupes d'opérations : infanterie, cavalerie, artillerie, ; landwehr, landsturm, etc. — Division militaire du pays et ré-

partition des troupes. Organisation défensive du territoire. — Formation de l'armée en cas de mobilisation générale. — Voitures et convois d'un corps d'armée mobilisé. Chiffre des approvisionnements en munitions et en vivres. — Armement et matériel d'artillerie. — Uniformes. Insignes des différents grades. Drapeaux.

Guerre de la Serbie contre la Turquie, 1877-1878, par la section opérative de l'état-major général de l'armée serbe. Traduction française. 1 vol. in-8. Belgrade, 1879.

L'importante et intéressante guerre serbo-turque de 1877-1878, qui a servi d'introduction à la *Guerre d'Orient* de même date, sera un jour l'objet d'un historique officiel détaillé renfermant toutes les notions techniques désirables. En attendant, l'état-major généra serbe publie le récit sommaire des principaux faits d'armes de cette campagne, dû à la plume de M. le lieutenant-colonel J. Mischkovitz, chef de la section des opérations pendant la guerre.

Cette publication raconte successivement la prise du défilé de St-Nicolas, la prise d'Ak-Palanka et de Pirot, les combats de Kourschoumlia, de Nisch, de Gretelitza, de Vrania, du Timok, et autres plus ou moins meurtriers et décisifs, en y joignant des documents précieux sur le théâtre et les forces d'opération, avec deux cartes. Le tout constitue un recueil d'une haute valeur pour l'historique authentique des événements de ces mémorables années et fait le plus grand honneur aux soins qu'y voue l'état-major général du jeune royaume de Serbie.

Publications récentes de la librairie Charles-Lavauzelle (Paris-Limoges) :

Notions de fortification passagère, à l'usage des volontaires d'un an. (Infanterie). 25 cent.

Programme du 25 mars 1883, pour l'admission dans le corps du contrôle. 25 cent.

Programme du 15 mars 1883, pour les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, proposés pour l'avancement. 25 cent.

Programme du 7 mars 1883, pour les lieutenants et sous-lieutenants, proposés spécialement pour les fonctions de trésorier et d'officier d'habillement. 25 cent.

Programme des connaissances exigées des capitaines présentés spécialement pour les fonctions de major. 25 cent.

Règlement du 28 février 1883, sur les épreuves à subir par les officiers supérieurs et capitaines candidats au brevet d'état-major. 30 cent.

Ecole du peloton à pied. (Gendarmerie). 25 cent.

Décision ministérielle du 15 avril 1883, modifiant la tenue des officiers et des adjudants d'infanterie. 20 cent.

Règlement du 23 février 1883, sur la masse d'entretien du harnachement et ferrage dans l'infanterie. 20 cent.

Recueil des lois concernant les sous-officiers. 30 cent.

L'*Armée allemande,* son histoire, son organisation actuelle. 30 c.

Chants militaires, chansons de route et refrains de bivouacs, par le capitaine du Fresnel. 30 cent.

Manuel d'instruction militaire pour les écoles secondaires, par un officier général. 30 cent.

Arrêté ministériel pour *l'admission des sous-officiers à l'Ecole de cavalerie.* 10 cent. — *Livret pour sous-officier.* 30 cent.

Histoire de la guerre civile en Amérique, par M. le *comte de Paris,* ancien aide-de-camp du général Mac Clellan. Tomes 5e et 6e, avec 5e et 6e livraisons de cartes et planches. Paris, Calmann-Lévy. 1883. Deux vol. in-8 et atlas in-folio. Prix 30 fr.

Cette suite de la grandiose publication de M. le comte de Paris vient de paraître. Tout à fait digne des tomes précédents, elle arrive avec le 6e tome, aux affaires de Bristow Station et du Mine-Run après la grande bataille de Gettysburg, c'est-à-dire qu'elle raconte les graves événements de l'année 1863.

Nous devons nous borner aujourd'hui à annoncer ces précieux volumes sur lesquels nous reviendrons dans un prochain numéro.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dorénavant les sergents-majors qui souvent sont appelés à commander une section, seront munis du sabre long avec dragonne en laine. Ce nouvel armement sera délivré dès l'année 1884 aux sergents-majors des dix classes les plus jeunes de l'élite.

Berne. — En date du 1er juin, le Directeur militaire cantonal a adressé la circulaire ci-après :

A teneur de l'arrêté fédéral du 6 mars 1883 modifiant partiellement l'ordonnance du 15 mars 1875 concernant la division territoriale et le numérotage des unités de troupes, les changements suivants ont été apportés à la répartition des arrondissements militaires de la IIe division :

Le Ier arrondissement est formé maintenant de la moitié du canton de Genève,

Les IIe et IIIe arrondissements comprennent le canton de Fribourg,

Les IVe et Ve arrondissements comprennent le canton de Neuchâtel, et

Les VIe, VIIe, VIIIe, et IXe sont formés par le canton de Berne.

L'ancien Ve arrondissement est donc devenu le VIe, le VIe est devenu le VIIe, le VII est devenu le VIIIe et le VIIIe prend le numéro IX.

En vous donnant connaissance de ces changements, nous vous invitons à les porter dans vos registres et à ne pas les perdre de vue à l'avenir, dans la rédaction de vos pièces officielles

— Le 3 juin ont eu lieu, à Delémont, avec la participation d'une grande foule, les obsèques du vénéré colonel du génie Buchwalder, ancien quartier-maître général de la Confédération, décédé à l'âge de 92 ans.

France. — Le *Journal officiel* du 30 mai contient la promulgation, par le Président de la République, de la loi relative à l'établissement et à l'exercice du protectorat français au Tonkin.

Un crédit supplémentaire de 5,300,000 fr. est ouvert au ministre de la marine et des colonies au titre du budget ordinaire de l'exercice de 1883, sous le titre du service du Tonkin.

Il sera pourvu à ce crédit au moyen des ressources générales, du budget ordinaire de 1883 et, à partir du 31 décembre prochain, le ministre de la marine rendra compte chaque année, dans un rapport spécial adressé au Président de la République et communiqué aux Chambres, des opérations auxquelles donnera lieu le service du Tonkin.

En même temps que ce décret était voté, de graves nouvelles arrivaient du Tonkin : le commandant Rivière, qui occupait la place de Hanoï depuis le 25 avril 1882 (voir notre livraison du 15 juillet 1882) ayant tenté, le 20 mai, une sortie avec 400 hommes seulement contre de grandes masses ennemies, a été tué et le commandant de Villers, de l'infanterie de marine, blessé mortellement. Il y a eu en outre 75 hommes hors de combat, dont 25 morts. Le reste des combattants, rallié par le capitaine de frégate Morel-Beaulieu est rentré dans la place, mais pour y être bloqué par les vainqueurs. L'amiral Meyer, qui commande la division navale de Chine, a aussitôt envoyé de Saïgon les renforts disponibles, environ 2000 hommes sous le général Bouet, et en France l'organisation du corps expéditionnaire a été activée.

De Toulon, sont partis, le 30 mai, le transport *Annamite* avec 312 hommes d'équipage et 934 hommes de troupe, et le 1er juin le *Mytho* avec 1200 hommes.

L'infanterie de marine formera au Tonkin un régiment de marche de 4 bataillons à 4 compagnies, soit 16 compagnies à 150 hommes — dont 7 fournies par la Cochinchine — et constituant avec l'état-major, un effectif total de 2555 hommes.

Ce régiment sera sous les ordres du colonel Bichot et du lieutenant-colonel Briouval.

L'état-major et les cadres du 1er bataillon seront désignés par le gouverneur de la Cochinchine et complétés par 3 lieutenants envoyés de France.

Le 2e bataillon aura pour chef le commandant Lafont ; le 3e, le commandant Reygani et le 4e, le commandant Berthe de Villers.

Le régiment annamite, dont un bataillon a été envoyé au Tonkin, est sous les ordres du lieutenant-colonel Miramon et du commandant Chevreux.

Enfin, pour la constitution des forces navales, le croiseur à batterie le *Tourville*, capitaine Bosc, bâtiment de 21 canons de 14 et 19 centimètres, va partir de Toulon pour Saïgon et une division navale nouvelle est formée sous le contre-amiral Courbet, commandant en chef du Levant, composée du cuirassé le *Bayard*, et de 8 autres bâtiments, dont l'*Atalante*, le *Château-Renaud*, le *Kersaint*, l'*Hamelin*, le *Parseval*, le *Drac*, le *Lynx*, la *Vipère*, l'*Annamite*. D'autre part la division de l'amiral Meyer, Saïgon, ralliera la *Victorieuse*, le *Villars*, le *Volta*, le *Lutin*, la *Triomphante*, le *Tourville* et détachera aussitôt une avant-garde sur les côtes du Tonkin et de la Chine.

NB. Le manque de place nous force de renvoyer au prochain numéro diverses communications, entr'autres une intéressante lettre sur la question de la chaussure rationnelle, à l'occasion et en supplément de ce qui a été publié récemment.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIII° Année. N° 7. 15 Juillet 1883

La remonte de la cavalerie en Suisse[1].

M. le capitaine d'Albis vient de publier sur ce grave sujet une étude qui fera époque dans notre littérature militaire. Cet excellent travail envisage la question à la fois au point de vue militaire et au point de vue économique : il arrive à la conclusion que le mode de procéder actuellement en vigueur lèse gravement nos intérêts financiers et agricoles, sans pour cela créer une cavalerie répondant à ce que doit être cette arme dans une armée de milices.

Il y a longtemps que la voix publique se prononçait dans ce sens : mais la voix publique n'avait pas pour nous convaincre l'autorité et surtout l'expérience attachées au nom du savant officier de cavalerie dont nous nous proposons d'analyser le travail. Aujourd'hui par contre les adversaires du système actuel trouveront dans la brochure du capitaine d'Albis tout un arsenal d'arguments : rendons hommage au courageux citoyen qui n'a pas craint d'attaquer de front la puissante *bureaucratie* fédérale dans l'espoir d'arriver à une réforme utile au pays dans son ensemble, à l'armée et tout spécialement à la cavalerie elle-même.

Notre auteur critique aussi le rôle qu'on fait jouer aux officiers de troupe dans l'instruction des recrues : le corps des instructeurs permanents accapare tout et les officiers sont là comme de simples *comparses.*

N'y a-t-il pas d'autres armes qui pourraient tenir le même langage? Nous laissons la solution de cette question à nos camarades de toutes les armes et nous arrivons à l'œuvre qui fait l'objet de cet article.

L'auteur donne d'abord son impression d'ensemble sur la qualité de notre armée. Il n'est pas du parti des détracteurs systématiques des armées de milices : il ne croit pas davantage avec certains optimistes que nous soyons supérieurs à nos voisins. Il

[1] La remonte de la cavalerie en Suisse. Son passé, son présent et son avenir. — Etude critique par E. d'Albis, capitaine, chef d'escadron au 2° régiment de dragons. — Lausanne 1883. Lucien Vincent.

estime l'armée suisse « une bonne et solide armée de milices, » capable de remplir sans faiblesse la haute et noble mission de » protectrice de notre indépendance.

» Mais, continue l'auteur, ce colosse a aussi ses pieds d'argile. » Ils résident dans le fait du manque presque absolu de la con- » naissance approfondie et réelle des différentes armes entre » elles. » — Il est dans notre armée une arme particulièrement malheureuse à cet égard, c'est la cavalerie. Considérée comme arme de luxe, tenue pour une arme non-savante, la cavalerie est encore sous le poids des appréciations de Napoléon I[er] sur les cavaliers de milices.

La nouvelle constitution militaire a bouleversé complètement l'organisation de la cavalerie. La remonte, complètement centralisée, a passé à la Confédération, et avec la remonte tous les services qui en découlent ; ainsi l'instruction, le dressage, l'entretien et la conservation du précieux matériel nécessaire à la cavalerie.

C'est le corps d'instruction qui joue le rôle principal : le *cadre* s'est trouvé petit à petit un corps accessoire et parallèle, « sorte de *Deus ex Machina* » en sous-ordre surgissant en obscur comparse au moment de l'apothéose, après avoir assisté impuissant et mal instruit à une série d'expériences auxquelles il n'a point participé. Cette doctrine renfermait le germe d'un grave danger. Il était à craindre que, remise entre les mains d'un nombre restreint de spécialistes dont le point de vue devait forcément se concentrer dans le cercle étroit des préoccupations purement professionnelles, la question ne sortît des grandes lignes de l'intérêt général et de l'économie politique.

C'est ce qui est arrivé. Les industries nationales, sèchement dédaignées dès le lendemain de la loi de 1874, et ne trouvant plus qu'un débouché illusoire sinon nul, ont dû aller chercher à l'étranger l'argent du pays exporté annuellement sur une échelle relativement considérable par une école financière aussi bizarre. La cavalerie s'est vue de plus en plus étrangère dans un pays, le sien propre, qui la considère comme hostile. L'armée fédérale, tout étonnée de doctrines aussi neuves, a vu sa cavalerie gagner en coup d'œil, mais nullement en tactique.

L'auteur s'est donné pour tâche de combattre avant tout la remonte de notre cavalerie à l'étranger ; ensuite il voudrait qu'on arrivât à une participation effective du cadre de la troupe à l'achat de cette remonte ainsi qu'à l'instruction et au dressage des chevaux.

Examinons ses arguments :

En 1878 et en 1879, le Conseil fédéral fut interpellé par des députés qui demandaient qu'on achetât des chevaux dans le pays. Le Conseil fédéral déclara partager en principe cette manière de voir, mais ne pas pouvoir faire droit à ce vœu, l'élevage indigène ne fournissant pas encore d'animaux qualifiés pour le service de la cavalerie.

Voilà la question telle qu'elle a été posée.

La remonte de la cavalerie peut être considérée chez nous à deux points de vue : celui par lequel elle confine aux intérêts économiques et nationaux du pays tout entier et celui qui concerne plus particulièrement les besoins spéciaux de l'arme.

C'est ce que l'auteur appelle le point de vue l'*économie politique* et le point de vue de *la raison d'Etat.* C'est toujours le dernier seul qui a prévalu par la bonne raison qu'il dispense de toute discussion.

L'auteur veut prouver que ces deux points de vue ne sont pas incompatibles : il veut couler à fond la décevante et coûteuse chimère d'une arme spéciale que nous ne pouvons et ne devons pas organiser telle qu'on la rêve. Il rend hommage aux patriotiques aspirations de ceux qui persistent à rêver le brillant et curieux édifice d'une cavalerie de milices égale en coup d'œil, sinon supérieure, à celles qui nous entourent : mais il démontre victorieusement la profonde erreur de conceptions qui ne tendent à rien moins qu'à la négation de ce que nous sommes et de ce que nous pouvons devenir.

L'auteur fait ensuite un exposé historique des effets et des causes de la situation vraiment extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons. Il montre notre cavalerie, lancée dans une voie néfaste et fatale, poursuivant follement la chimère d'une ressemblance que le bon sens, comme son histoire, devrait lui interdire à jamais.

On connaît le mode de remise des chevaux aux recrues, le système de payement, la mise aux enchères, etc., etc. Nous ne nous y arrêterons pas.

Voyons ce que devient le cheval au sortir de l'école de recrues.

Si le cavalier a le goût et le temps de monter à cheval dans la vie civile, le cheval sera monté trente ou quarante fois par an. Tout le reste de l'année, soit pendant environ 340 jours, le cheval est employé aux travaux de campagne qui exigent de la force, de

la froideur dans le tempérament, de la résistance, une certaine pesanteur.

Quels chevaux choisit-on pour nos dragons ?

Les chevaux de l'Allemagne du Nord, animaux pleins de distinction et de bouquet, vites et élégants, mais légers, nerveux, à tendons faibles et sans ossature, de tempérament impressionnable, se nourrissant mal, en un mot absolument déplorables pour le genre de trevail auquel ils sont assujettis pendant 340 jours de l'année.

Notre cavalerie, pour un service moyen de 12 à 14 jours par an, est montée sur des chevaux *de tête* tels qu'on en voit rarement dans les cavaleries régulières qui nous avoisinent et d'ailleurs impropres aux services civils de la presque totalité de l'année.

Notre ancien système, suivant lequel le cavalier fournissait lui-même son cheval, avait des avantages sérieux et était susceptible de perfectionnements importants. Habitués à nos fourrages et à la nourriture en usage dans le pays, faits aux divers travaux de la vie civile pour lesquels leurs propriétaires les avaient acquis avant tout, ces chevaux étaient robustes et résistants ; notre remonte était basée sur l'intérêt personnel de chaque cavalier, sur son amour-propre et sur ce zèle individuel qui forme l'assise essentielle du soldat suisse, enfin sur les ressources mêmes du pays.

L'occupation des frontières fut pour notre ancienne cavalerie l'occasion de faire ses preuves et l'on peut dire qu'elle s'en tira à honneur. On pouvait croire qu'il fallait poursuivre dans la même direction en appliquant au système qui avait ainsi fait ses preuves tous les perfectionnements, toutes les améliorations désirables et possibles.

Cette voie fut recommandée par la majorité des officiers romands.

Mais les uhlans avaient déjà troublé trop de cervelles.

Ici l'auteur entre dans une série de détails fort intéressants sur la selle et le paquetage.

En résumé, le paquetage de derrière est fixé à l'arcade de derrière de telle façon que le rein du cheval est facilement blessé. Cet inconvénient majeur se rencontrera surtout facilement avec nos chevaux du pays au dos court et étroit et au rein bas avec croupe relevée et charnue.

A cause de la selle (qu'on aurait du reste pu modifier facile-

ment), le cheval du pays et tous ses congénères à rein bas et à croupe relevée furent condamnés sans retour. On ne tint nul compte de ses qualités réelles et sérieuses, de sa solidité, de sa résistance, de sa parfaite acclimatation. Partant du fait que le nouveau paquetage blessait, on ne changea pas le paquetage, mais le cheval, et dans l'intérêt de la cavalerie, de l'armée et du pays, on décréta que la cavalerie suisse serait montée sur des chevaux allemands!!!

On nous déclare il est vrai à satiété qu'on *désire* acheter dans le pays. Voyons ce qui en est.

Çà et là, nos commissions d'achat font, il est vrai, l'acquisition d'un cheval dans le pays. Le vendeur doit remmener l'animal chez lui, le garder six semaines à ses frais, risques et périls, puis l'amener, toujours à ses frais, au dépôt de remonte. C'est alors seulement qu'il est payé.

Comment par contre, procède-t-on en Allemagne? La commission d'achat choisit ses chevaux, en prend livraison sur place et les paie immédiatement. Il n'y a pas besoin d'être marchand de chevaux pour saisir à première vue les conséquences des deux modes de procéder. En Allemagne, le vendeur s'en va après marché conclu avec son argent dans sa poche; en Suisse, la vente est conclue à terme, le vendeur restant responsable de tout ce qui pourrait arriver au cheval entre le jour de la vente et le jour de la prise de possession par la Confédération.

C'est ce qu'on appelle favoriser ses nationaux!!!

Nous exportons annuellement de Suisse en Allemagne pour nos chevaux de cavalerie la bagatelle de 500,000 francs.

C'est constituer l'écrasement systématique de notre industrie nationale. Et pour quels chevaux?

Le cheval allemand que nous achetons et que l'on voit maintenant dans toute la Suisse est le résultat final de croisements et de sous-croisements infinis dont la base est l'Anglais éloigné de la souche avec des juments des anciennes races allemandes et principalement mecklembourgeoises. Elevés dans des plaines immenses, sablonneuses, humides souvent et pourvues d'herbages très pauvres en phosphate et en chaux, ces produits ont nécessairement fini par se constituer en une race, *en un type* qui a pris des lignes longues, droites, élégantes, mais forcément plus gracieuses que solides. Malheureusement, à ces qualités extérieures se joignent de graves défauts, ossature généralement fine et

ARRÊTE :

Article 1er. — Pour encourager les exercices volontaires de tir, les sociétés de tir, dont le nombre des membres doit être au moins de 8, recevront des subsides de la Confédération, si elles se conforment aux prescriptions suivantes :

Art. 2. — Le subside fédéral est accordé suivant le nombre des membres qui ont rempli les conditions ci-après :

a) Pour avoir droit au subside, chaque sociétaire doit tirer au moins 30 coups, en séries de 5 coups chacune, aux distances et contre les cibles ci-après :

Avec les fusils et les carabines d'ordonnance :

1er exercice :	10 coups	à 300 m.,	cible	I,
2e »	10 »	» 400 »	»	I,
3e »	10 »	» 225 »	»	III.

Avec le mousqueton :

1er exercice :	20 coups	à 225 m.,	cible	I,
2e »	10 »	» 300 »	»	I.

b) Il faut obtenir dans chaque exercice et dans 10 coups tirés successivement, soit en 2 séries successives de 5 coups, les résultats de précision qui seront fixés chaque année par le département militaire fédéral, pour chaque distance et pour chaque espèce de cibles.

Les sociétés doivent fixer, autant que possible, les exercices dans l'ordre ci-dessus, et chacun de leurs membres doit y prendre part dans le même ordre en un ou plusieurs jours.

c) Le subside fédéral ne sera accordé qu'à ceux qui auront assisté à *tous* les exercices ci-dessus et qui auront obtenu le minimum de coups touchés ou de points, qui sera fixé par le département militaire fédéral.

d) On ne doit se servir pour ces exercices que des armes et de la munition d'ordonnance. (Art. 140 de l'organisation militaire.)

Art. 3. — Le subside à payer par la Confédération est le suivant :

a) 1 fr. 80 pour les militaires astreints aux exercices de tir, qui ont tiré 30 coups au moins, mais qui n'en ont pas tiré 50, et qui ont rempli les conditions ci-dessus.

b) 3 fr. pour tous les membres qui ont tiré 50 coups au moins et qui ont rempli les conditions ci-dessus.

Les coups qu'il n'aurait pas été nécessaire de tirer aux distances ci-dessus, peuvent être tirés à des distances et contre des cibles quelconques.

Art. 4. — Les sociétés décident elles-mêmes de l'emploi des subsides. Elles ont le droit d'imposer à leurs membres des conditions de précision plus élevées, et elles peuvent garder en caisse le subside de leurs membres qui ont rempli les conditions de la Confédération, mais non celles de la Société.

Art. 5. — Les coups tirés par chaque membre pour obtenir le subside fédéral doivent être inscrits dans un livret de tir, suivant les prescriptions de l'instruction sur le tir. Chaque société doit tenir, en outre, un livre de tir semblable à celui de compagnie ; ce livre de tir sera fourni au prix de revient par la Confédération, sur la demande qui lui en sera faite.

Pour avoir droit au subside fédéral, chaque société de tir qui ne veut pas en être privée, doit envoyer à l'autorité militaire cantonale, jusqu'au 15 octobre au plus tard, pour le département militaire fédéral, une tabelle de tir justifiant les 30, soit les 50 coups tirés, et les conditions de précision réclamées. Cette tabelle de tir doit être établie sur le formulaire existant et être remplie exactement dans toutes ses rubriques.

Les autorités militaires cantonales transmettront successivement ces tabelles de tir, munies de leur visa, au département militaire fédéral, jusqu'au 15 novembre au plus tard.

Le département militaire fédéral a le droit de faire contrôler la comptabilité de tir, si ce contrôle lui paraît nécessaire.

Les fausses inscriptions faites dans les livrets, les livres ou les tabelles de tir, seront réprimées par la privation du subside fédéral, et, dans les cas graves, par le renvoi du comité de la société devant le juge pénal.

Art. 6. -- Les sociétés qui réunissent à leurs exercices de tir des exercices militaires bien dirigés et bien exécutés, tels que marches, service de sûreté, feu en tirailleurs contre les cibles, ou qui prennent part à des exercices de tir bien organisés à distances inconnues ou au tir d'instruction à de grandes distances, et qui transmettent un rapport sur ces exercices pour le département militaire fédéral, ainsi que les sociétés qui pratiquent le tir à condition jusqu'à un certain degré, selon les chiffres 375 et suivants de l'instruction sur le tir et qui présentent des livres de tir bien tenus sur ces exercices, peuvent recevoir de la Confédération des mentions honorables et des subsides particuliers.

Art. 7. — Les hommes incorporés dans l'infanterie, astreints aux exercices de tir en vertu de l'art. 104 de l'organisation militaire et de l'art. 2 de la loi fédérale du 7 juin 1881, concernant les exercices et les inspections de la landwehr, qui n'auraient pas rempli la même année dans une société de tir les conditions prescrites à l'art. 2 ci-dessus, ou qui seraient restés au-dessous du 50 % de la précision réclamée, seront appelés, pour remplir ces conditions, mais sans solde et sans indemnité de route, à des réunions spéciales (exercices de tir obligatoires) qui seront prescrites chaque année, par la voie du service, par le département militaire fédéral.

La preuve que les hommes astreints aux exercices de tir y ont pris part dans une société, sera fournie par l'envoi de leurs livrets

de tir, visés par le comité de la société, au chef de section pour le commandant d'arrondissement. Cet envoi doit être fait chaque année, jusqu'à la fin de juillet au plus tard.

Art. 8. — Les sociétés qui, conformément à l'art. 225 de l'organisation militaire, seraient dans le cas de réclamer les places de tir nécessaires, doivent en faire tout d'abord la demande à leur commune. S'il n'y était pas fait droit, les recours doivent être adressés soit au gouvernement du canton, soit au département militaire fédéral.

Art. 9. — La présente ordonnance entre immédiatement en vigueur. Elle abroge en conséquence l'ordonnance concernant l'encouragement du tir volontaire, du 29 novembre 1876, et l'ordonnance concernant les exercices de tir spéciaux de l'infanterie, du 20 janvier 1880.

Berne, le 16 mars 1883.

Au nom du Conseil fédéral suisse : *Le Président de la Confédération*, L. RUCHONNET. — *Le Chancelier de la Confédération*, RINGIER.

II

Prescriptions pour l'inscription des résultats de tir et pour le rapport à présenter. (Du 16 mars 1883.)

1° Il doit être tenu pour chaque membre en faveur duquel on réclame un subside fédéral, *un livret de tir* dans lequel seront inscrits les coups tirés dans les trois (pour le mousqueton deux) exercices obligatoires.

Pour les militaires astreints aux exercices de tir, on doit se servir du livret de tir de service.

VALEUR DES COUPS

Cible I (1,80 m 1,80 m).

Dans les bandes extérieures (bleu) . . .	1 point.
Dans la bande intérieure	2
Dans le mannequin	3
Dans le carton	4

Cible III (1 m 1 m).

En dehors de l'anneau noir.	2 points.
Dans l'anneau noir	3
Dans le cercle blanc	4

En récapitulant le nombre des coups touchés, les coups de figure (3) et les coups de cercle ou de carton (4) comptent comme mannequins ; on comptera de même dans le total tous les coups touchés (1, 2, 3 et 4).

Conformément à l'article 2 de l'ordonnance du 16 mars 1883, il est exigé, jusqu'à nouvel ordre, le minimum de précision suivant :

10 points en deux séries successives de 5 coups.

Dès que ce résultat aura été obtenu, il sera souligné, et on inscrira dans la dernière colonne le total des coups tirés dans l'exercice respectif. (Voir à l'annexe I, l'exemple d'inscription dans un livret de tir.)

2° Chaque société de tir tiendra un *livre de tir de société* (de compagnie), dans lequel une page sera réservée à chaque homme.

On inscrira, à gauche, les résultats des *trois exercices obligatoires,* conformes à ceux du livret de tir, et, à droite, les autres exercices pour lesquels on veut réclamer le subside fédéral. Pour ces derniers exercices, on n'exige pas l'inscription de chaque coup séparément, ni celle des points obtenus. (Voir à l'annexe II, l'exemple d'inscription dans le livre de compagnie.)

3° Les *tabelles de tir* à transmettre au Département militaire fédéral pour justifier le droit au subside fédéral doivent contenir un extrait du *livre de tir de la société* (de compagnie), suivant le modèle ci-après : (Voir à l'annexe III l'exemple d'inscription dans les tabelles de tir.)

Sur la première page, on inscrira lisiblement après le mot *de* le nom de la société (société de tir).

Dans la colonne *arme employée* on inscrira : F. R. pour fusil à répétition ; C. R. pour carabine à répétition ; M. pour mousqueton ; F. T. pour fusil transformé ; P. pour fusil Peabody.

On réservera deux lignes pour les membres qui auront tiré plus de deux séries de 5 coups dans un *exercice obligatoire.* Sur la première ligne, on indiquera la récapitulation des coups, des points et des touchés des séries avec lesquelles les conditions prescrites n'auront pas été remplies ; sur la seconde ligne, on indiquera les deux séries (les derniers 10 coups) avec lesquelles ces conditions auront été remplies. On inscrira en outre sur cette ligne les résultats des exercices volontaires.

Dans le *total des coups* on indiquera pour chaque membre le nombre des coups tirés dans les exercices obligatoires et volontaires. Dans les colonnes *droit au subside,* et si les conditions ont été remplies dans les trois exercices obligatoires, on indiquera avec le chiffre 1 :

Dans la colonne de 1 fr. 80, les militaires astreints aux exercices de tir qui ont tiré moins de 50 coups, et dans la colonne de 3 fr., tous les membres qui ont tiré 50 coups et plus.

Les membres qui ne sont pas astreints aux exercices de tir et qui ont tiré moins de 50 coups, ainsi que ceux qui n'auraient pas rempli les conditions prescrites dans l'un ou l'autre des exercices obligatoires, *n'ont pas droit au subside* (articles 2 et 3 de l'ordonnance). En conséquence, ils seront indiqués dans les deux colonnes par un trait (—).

Au bas de la page (ou après la récapitulation de la dernière page, pour les sociétés plus nombreuses qui auraient besoin de plus d'une feuille), on fera la récapitulation des membres ayant droit au subside, ainsi que des coups tirés et des coups touchés et on y ajoutera le pour cent obtenu dans tous les exercices.

Ainsi remplies, les tabelles de tir doivent être signées par le président et par deux membres au moins du comité.

4° Le Département militaire fédéral réclamera chaque année un certain nombre de livres de tir de sociétés et, suivant les cas, les livrets de tir, pour s'assurer que les tabelles de tir ont été exactement remplies.

Dispositions transitoires

5° Les sociétés qui, après la publication de l'ordonnance, auraient déjà pris part à des exercices de tir, peuvent en inscrire les résultats, par séries de 5 coups, dans les livrets de tir, etc.

Les militaires astreints aux exercices de tir qui, après la publication de l'ordonnance, auraient déjà commencé leurs exercices de tir avec une société, peuvent les achever suivant les anciennes prescriptions. Après en avoir fourni la preuve (par l'envoi des livrets de tir aux commandants d'arrondissement), ils seront considérés comme ayant rempli leurs devoirs de tir pour cette année.

Berne, le 16 mars 1883.

Département militaire fédéral : HERTENSTEIN.

Annexe I.

DATE	N° de l'exercice	Distance m.	CIBLE	1er coup	2e »	3e »	4e »	5e »	Nombre des points.	TOUCHÉS Cercle.	Mannequin.	Total.	Coups tirés par exercice.
1883													
Mai 6		300	I.	0	1	3	0	0	10	—	2	5	10
				0	3	1	2	0					
» 20		400	I.	0	0	0	2	0	2	—	—	1	
				0	1	3	0	0	4	—	1	2	
				0	3	1	1	0	14	—	2	7	20
				0	2	3	2	2					
Juin 10		225	III.	0	2	0	3	0	5	—	1	2	
				0	2	0	2	0	18	1	3	7	15
				3	2	3	4	2					
													45

Annexe II.
N° de contrôle I.

Meier, Albert, fusilier.

Fusil N° 26,381.
Carabine N° ____

Exercices obligatoires.

DATE	DISTANCE m.	CIBLE	1er coup.	2e »	3e »	4e »	5e »	NOMBRE des POINTS	TOUCHÉS Cercle.	TOUCHÉS Mannequin.	TOUCHÉS TOTAL	Coups tirés par exercice
1883												
Mai 6	300	I.	0	1	3	0	0	10	—	2	5	10
			0	3	1	2	0					
» 20	400	I.	0	0	0	2	0	2	—	—	1	
			0	1	3	0	0	4	—	1	2	
			0	3	1	1	0	14	—	2	7	20
			0	2	3	2	2					
Juin 10	225	III.	0	2	0	3	0	5	—	1	2	
			0	2	0	2	0	18	1	3	7	15
			3	2	3	4	2					
												45

Exercices volontaires.

DATE	DISTANCE m.	CIBLE	COUPS TIRÉS	TOUCHÉS Cercle.	TOUCHÉS Mannequin.	TOUCHÉS TOTAL
1883						
Mai 6	225	I	10	1	4	7
» 20	225	I	10	2	5	9
Juillet 8	300	V	5	—	3	—
	500	II	10	—	—	6
			35			

Annexe III.

Numérotation non interrompue	Grade	Nom de famille	Prénoms	Domicile	Année de naissance	Incorporation militaire: Arme	Incorporation militaire: Bataillon	Incorporation militaire: Compagnie (Escadron)	Arme employée	Exercices ol[…] Distance 300 m. Cible I. Position: Coups tirés	Points	Touchés: Cercle	Touchés: Mannequin	Touchés: Total	Distance 4[…] Cible I[…] Position: Séries à 5 coups	Points	T[…]: Cercle
															10	6	—
1	Soldat	Meier	Albert	F	1852	Fusilier	65	2	F. R.	10	10	—	2	5	10	14	—
2	»	Amon	Gottl.	»	1855	Carabinier	VI	1	C. R.	10	24	2	6	9	10	13	—
3	»	Gujer	Rodolphe	»	1858	Infirmier	65		F. R.	10	15	1	3	6	10	10	—
															5	3	—
4	Caporal	Konrad	Robert	»	1855	Fusilier	65	3	»	10	17	1	2	8	10	11	—
										10	9	—	1	5	15	11	—
5	Soldat	Muller	Guillaume	»	1842	»	65	3	F. T.	10	13	—	3	6	10	12	1

III.

Canton de Vaud.

Service militaire. Infanterie d'élite et de landwehr.

Exercices de tir. — Aux termes de l'ordonnance du Conseil fédéral, du 16 mars 1883, les officiers de compagnie, sans exception, et les sous-officiers et soldats d'*infanterie d'élite et de landwehr* portant fusil qui ne sont pas appelés pendant l'année 1883, soit à une école centrale, soit à une école de tir, soit à une école de recrues, soit à un cours de répétition, sont tenus de tirer 30 cartouches dans un tir de société aux armes de guerre, conformément aux prescriptions de l'art. 2 de la dite ordonnance, ainsi conçues :

Pour avoir droit au subside, chaque sociétaire doit tirer au moins 30 coups en séries de 5 coups chacune aux distances et contre les cibles ci-après :

1er exercice,	10 coups	à 300	mètres,	cible	I.
2e »	10	» 400	»	»	I.
3e »	10	» 225	»	»	III.

atoires				Exercices volontaires															
Distance 225 m.				Distance 225 m.				Distance 300 m.				Distance 500 m.							
Cible III.				Cible I.				Cible V.				Cible II.					Droit au subside de		Observations
ition				Position à genou debout				Position à volonté				Position à volonté							
	Touchés				Touchés				Touchés				Touchés				Fr. 1.80	Fr. 3.—	
Points	Diamètre du carton 30	60	Total	Coups tirés	Cercle	Mannequin	Total	Coups tirés	Cercle	Mannequin	Total	Coups tirés	Cercle	Mannequin	Total	Total des coups tirés			
5	—	1	2													80			
18	1	3	7	20	3	9	16	5		3		10			6		—	1	
27	2	7	9	—				—				—				30	1	—	
21	2	4	7	5	1	3	4	—				—				35	—	—	Pas astreint aux exercices de tir.
																50			
19	—	5	7	5	1	3	5	—				10			8		—	1	
11	—	1	5													80			Les conditions n'ont pas été remplies au 3e exercice.
				20	1	6	15	—				—					—	—	

Le minimum de précision à obtenir est fixé jusqu'à nouvel ordre à 10 points en deux séries successives de 5 coups.

Les classes 1839, 1840 et 1841 sont dispensées de prendre part à l'exercice de tir.

Les exercices auront lieu avec le fusil et la munition d'ordonnance. Les officiers, sous-officiers et soldats qui profiteront de la faculté qui leur est accordée de tirer 30 coups dons le tir d'une société, quand bien même ils ne feraient pas partie de cette société, recevront une indemnité de 1 fr. 80 c. Les officiers, sous-officiers et soldats qui font partie de sociétés de tir recevront le subside fédéral s'ils satisfont du reste aux exigences de l'ordonnance du 16 mars 1883.

Les militaires qui rempliront cette obligation devront remettre leur livret de tir en mains de leur chef de section respectif jusqu'au 15 juillet prochain. Ces livrets, portant les résultats du tir inscrits par les soins des sociétés, seront transmis au commandant de l'arrondissement jusqu'au 31 juillet. Passé cette date, aucun militaire ne sera admis à établir la preuve qu'il a tiré 30 coups dans un tir de société. — Cette prescription sera rigoureusement exécutée.

Messieurs les commandants d'arrondissement et chefs de section prendront les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des prescriptions qui précèdent. Messieurs les commandants d'arrondissement remettront au Département militaire, pour le 20 août au plus tard :

a) L'état numérique par bataillon de fusiliers et par compagnie de carabiniers des hommes qui n'auront pas tiré 30 coups dans un tir de société (les classes 1839, 1840 et 1841 comprises);

b) L'état numérique par bataillon de fusiliers et par compagnie de carabiniers des hommes qui prendront part au cours de tir (les classes 1839, 1840 et 1841 non comprises).

Les militaires qui n'auront pas tiré à la date du 15 juillet 30 coups dans un tir de société, ainsi que ceux qui n'auraient pas atteint le 50 % de la précision réclamée, seront appelés à un service de trois jours dans le courant de l'automne. Ils seront logés et nourris, mais ne recevront pour ce service ni solde ni indemnité de route.

Donné pour être affiché dans toutes les communes et publié dans la *Feuille des avis officiels*.

Lausanne, le 16 avril 1883.

Le chef du Département militaire, Ch. Baud.

III

Le Département militaire du canton de Vaud à la direction de l'arsenal, à Messieurs les commandants d'arrondissement et aux sociétés volontaires de tir du canton. (Circulaire n° 6. N° 34 16.)

Lausanne, 26 avril 1883.

Messieurs. — Nous vous donnons ci-après l'état des sociétés de tir aux armes de guerre du canton admises à concourir pour l'obtention du subside en 1883. (Suit par ordre alphabétique la liste de 216 sociétés de tir, dont 12 nouvelles.)

Nous vous avons déjà adressé l'ordonnance sur l'encouragement du tir volontaire rendue par le Conseil fédéral le 16 mars 1883, suivie d'instructions sur l'inscription des résultats de tir et sur le rapport à présenter. Cette ordonnance abroge celles du 29 novembre 1876 sur le même objet et du 20 janvier 1880, relative aux exercices de tir spéciaux de l'infanterie.

Il serait inutile de résumer ici toutes les modifications apportées aux anciennes prescriptions par la nouvelle ordonnance : nous nous bornerons à vous faire remarquer les changements suivants en ce qui a trait aux conditions du tir :

a) Le subside fédéral sera refusé à tout sociétaire ou milicien astreint aux exercices de tir s'il n'a obtenu un minimum de précision, fixé pour cette année à *10 points en deux séries successives*

de 5 coups pour chacune des distances et chacune des cibles indiquées à l'aticle 2 de l'ordonnance.

b) Les militaires astreints à ces exercices doivent tirer les 30 coups exigés conformément aux prescriptions renfermées dans l'article 2 précité, c'est-à-dire 10 coups à chacun des exercices qui y sont prévus, tandis que cette obligation n'existait précédemment que pour la distance de 300 mètres. Toutefois, ceux d'entr'eux qui avaient déjà commencé leurs exercices avec une société lors de la réception par celle-ci de l'ordonnance fédérale peuvent les achever suivant les anciennes prescriptions.

c) Dans le tir au mousqueton, en doit tirer 20 coups à 225 mètres sur la cible I, au lieu de 10 seulement qui étaient exigés pour cette distance.

Nous vous rendons aussi attentifs au nouveau système d'inscription des résultats du tir et à l'obligation qui en résulte pour les sociétés d'indiquer dorénavant ces résultats ***coup par coup*** et non plus par série de 5 coups ; cette dernière manière est cependant encore admise pour les exercices qui auront déjà eu lieu lors de la réception par les sociétés de l'ordonnance fédérale du 16 mars dernier.

Cette ordonnance, ainsi que les prescriptions et modèles qui la suivent, relatifs à l'inscription des résultats de tir, contiennent du reste toutes les indications nécessaires. ***Nous engageons les comités des sociétés de tir à étudier avec beaucoup de soin toutes ces dispositions et à s'y conformer strictement,*** afin d'éviter toute difficulté au sujet de l'obtention du subside et de ne pas être exposés à en perdre le bénéfice par suite d'irrégularités.

Les tabelles de tir entr'autres devront être remplies avec un soin et une exactitude parfaits, ce qui n'a pas toujours été le cas dans un certain nombre de sociétés ; nous faisons remarquer à ce sujet que la distinction entre les tabelles A et B est supprimée et que tous les sociétaires ou militaires astreints au tir doivent être portés sur le même formulaire.

Les tabelles devront être adressées au secrétariat de notre Département le plus tôt possible, afin de faciliter le travail de révision qui incombe à notre bureau. Elles devront en tout cas, ***sous peine du retranchement du subside aux sociétés en défaut,*** lui être parvenues pour le ***15 octobre prochain*** au plus tard.

Les livrets de tir des hommes astreints à tirer 30 coups de feu et qui ont pris part avec une société de tir aux exercices qui leur sont imposés, devront sans faute être remis aux chefs de section par les comités ***avant le 15 juillet prochain*** pour être transmis aux commandants d'arrondissement.

La direction de l'Arsenal est chargée de procurer aux sociétés de

tir, sur leur demande, les mannequins auxquels elles ont droit en vertu de l'article 2 du règlement cantonal du 2 mars 1877.

Nous adressons à chaque société :

a) Les formulaires nécessaires pour l'établissement des tabelles de tir ;

b) Un exemplaire de notre publication du 16 avril courant concernant les exercices de tir.

Les sociétés voudront bien nous dire *immédiatement* de combien d'exemplaires de livrets de tir elles auront emploi pour ceux de leurs membres qui n'en seraient pas déjà pourvus comme militaires. Elles nous indiqueront en même temps le *nombre de leurs membres*, afin que nous puissions leur adresser des livres de tir de société proportionnés.

Ces fournitures seront comptées aux sociétés au prix de revient (livrets de tir à 10 cent., livres de tir de société à 10 cent. la feuille, plus la reliure). Le montant en sera déduit du subside lors de l'envoi de celui-ci.

En terminant, nous avisons dores et déjà les sociétés de tir qu'à l'avenir nous n'admettrons plus les demandes tardives d'inscription pour le subside. — Avis aux Comités pour leur gouverne.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef du Département militaire, Ch. BAUD.

V.

Le Département militaire suisse aux autorités militaires des cantons pour la gouverne des sociétés volontaires de tir. (Circulaire C. nº 64/42.)

Berne, le 5 mai 1883.

Quoique la nouvelle ordonnance fédérale concernant l'encouragement du tir volontaire, du 16 mars dernier, ne laisse aucun doute sur la manière dont les dispositions de cette ordonnance doivent être interprétées, nous avons cependant pu nous convaincre par les demandes qui nous ont été faites, que nombre de sociétés de tir ont encore trop peu approfondi le sens des nouvelles prescriptions, pour que celles-ci ne puissent pas être encore, ici et là, confondues avec les anciennes. Les militaires astreints aux exercices de tir paraissent être encore plus dans l'incertitude à cet égard que les sociétés de tir, ce qui est assez compréhensible, puisque la nouvelle ordonnance ne pouvait pas leur être adressée à chacun d'eux en particulier. Nous vous prions, en conséquence, de donner la plus grande publicité aux explications ci-après.

Comme par le passé, quelques sociétés de tir continuent d'inviter les militaires astreints aux exercices de tir à prendre part à

leurs exercices pour y tirer leurs 30 cartouches. Cela ne peut se faire que dans le cas où ces militaires sont *membres* de la société de tir, car c'est en cette qualité seulement qu'ils peuvent remplir les obligations qui leur incombent, à défaut de quoi ils seront astreints aux exercices de tir obligatoires.

On ne peut également plus remplir ses obligations de tir dans des réunions ou associations spéciales et fortuites, comme elles ont eu lieu jusqu'à présent. Nous espérons donc que les sociétés de tir recevront aussi libéralement que possible comme membres, les militaires astreints aux exercices de tir et qu'elles ne leur imposeront pas surtout des conditions trop rigoureuses de temps et d'argent. Si, à ce dernier point de vue, cela devait cependant être le cas, et si, comme dans les villes, par exemple, les sociétés ont déjà un personnel trop nombreux pour pouvoir admettre encore un grand nombre de membres, ou si, par exemple, il n'existait encore aucune société de tir dans un rayon étendu, nous ne pourrions alors que recommander la formation et la constitution de nouvelles sociétés de tir.

C'est à l'occasion de la formation de nouvelles sociétés de tir que les officiers et les sous-officiers de l'infanterie ont un beau champ d'activité devant eux. Les statuts de ces sociétés peuvent être très simples. L'important, c'est que les attributions de chaque membre soient exactement définies et que chaque société nomme un comité qui soit responsable, envers l'autorité, de la bonne tenue des livres de tir et des rapports à lui envoyer.

L'ordonnance prévoit deux sortes de subsides, l'un de *fr. 1,80*, l'autre de *fr. 3*. — Le premier ne peut être alloué qu'aux militaires astreints aux exercices de tir qui ont tiré leurs 30 cartouches et rempli les autres conditions réglementaires. Si un militaire astreint aux exercices de tir, tire 50 cartouches et plus et qu'il ait rempli les conditions exigées, il a droit au subside de *fr. 3*.

Les conditions de précision réclamées doivent être remplies dans 2 séries successives de 5 coups chacune. Il n'est pas nécessaire de tirer ces 2 séries en un *seul et même jour*, mais la dernière série d'un jour de tir précédent, peut être comptée avec la première série d'un jour de tir suivant.

Le nombre des séries est illimité pour un tireur, mais ce serait gaspiller la munition que de continuer de tirer par un temps tout à fait mauvais, ou lorsqu'un tireur ne parvient pas à remplir les conditions si minimes qui sont réclamées. Les tireurs qui ne sont pas du tout exercés, doivent être invités, avant de continuer le tir, à faire de la gymnastique d'arme (exercices pour mettre en joue et pour viser), à tirer des cartouches d'exercice pour s'habituer au feu, puis à tirer tout d'abord à la plus courte distance (environ 150 m.) en appuyant l'arme pour commencer, et en continuant ensuite à

bras franc. Toutes les séries perdues comptent néanmoins dans les 50 coups qu'il est nécessaire de tirer pour avoir droit au subside fédéral de fr. 3, mais il faut pour cela que pendant la continuation du tir on ait obtenu les conditions de précision réclamées. Les conditions de précision réduites au 50 %, ou, en d'autres termes, à 6 points, en deux séries successives de 5 coups chacune, à chacune des trois distances et contre les cibles prescrites, suffisent pour ne pas être astreint aux exercices de tir obligatoires, mais non pour obtenir le subside fédéral, puisqu'il faut 10 points pour cela. Si un tireur obtient la précision réclamée, dans une série de 5 coups, ce qui est naturellement possible, cela ne suffit cependant pas, car l'ordonnance prescrit absolument 10 coups pour chacun des trois exercices obligatoires

à 300 m., cible I.
à 400 m., » I.
à 225 m., » III.

Si l'article 3 de l'ordonnance prescrit des cibles quelconques, on entend par là des cibles d'ordonnance. Pour les exercices volontaires, il est cependant permis de fixer au tireur un but visible, au gré des sociétés de tir, soit donc aussi un cercle noir, par exemple ; toutefois les cibles mêmes doivent contenir les contours des figures des cibles d'ordonnance (mannequin, cercle), afin que le cibare puisse montrer les coups et que les résultats du tir puissent être inscrits en conséquence.

Enfin, nous devons encore vous signaler une faute d'impression qui s'est glissée, aussi bien dans l'annexe III des prescriptions pour l'inscription des résultats de tir que dans les formulaires mêmes des tabelles de tir. Le titre de la première colonne des *deux rubriques, distance 400 m.* et *distance 225 m., exercices obligatoires*, de l'annexe III des prescriptions sus-mentionnées, est indiqué par les mots *séries à 5 coups ;* dans les tabelles de tir, ce même titre, *séries à 5 coups* se retrouve dans la première colonne des *trois rubriques, distance 300, 400* et *225 m. exercices obligatoires* Ce titre doit être changé *partout* par celui de *coups tirés*, c'est-à-dire que l'on doit inscrire dans ces colonnes le nombre des coups tirés, ainsi que l'exemple en est, du reste, donné exactement dans l'annexe III elle-même.

Département militaire suisse : HERTENSTEIN.

VI.

Bureau du Département militaire du canton de Vaud.

Exercices de tir. — Le Département militaire porte à la connaissance des intéressés :

1° Qu'en modification de la circulaire du Déparrement militaire fédéral du 5 mai courant, les militaires astreints à tirer 30 coups de

feu qui avaient achevé leurs exercices dans une société de tir aux armes de guerre du canton au moment de la réception par celle-ci de l'ordonnance du 16 mars 1883, seront admis au subside fédéral pour cette année, lors même qu'ils n'auraient pas tiré comme membres de cette société ;

2° Que ces militaires doivent, pour être libérés du service spécial de 3 jours, obtenir dans leur tir un résultat *dépassant* le 50 % du minimum de précision exigé pour l'obtention du subside, c'est-à-dire que ce résultat doit être au moins de 6 points en 2 séries successives de 5 coups à chacune des 3 distances réglementaires ;

3° Que l'ordonnance du 16 mars 1883 a supprimé l'obligation qui existait auparavant pour les militaires portant fusil de tirer avec leur arme.

Lausanne, le 26 mai 1883.

Le Chef du Département militaire, Ch. BAUD.

Extrait du rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1882.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs divers renseignements intéressant notre armée, extraits du rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1882. Nous nous bornerons à en donner ici un court résumé, en laissant de côté, autant que possible, les questions d'intérêt secondaire.

En tête de ce rapport figure la désignation des *lois, ordonnances, instructions et règlements* adoptés dans le cours de l'année dernière, au nombre desquels on trouve :

Arrêté fédéral du 10 juin 1882, ordonnant la création d'une réserve d'équipement au complet pour une année ;

Arrêté fédéral concernant la réduction du nombre des bataillons d'infanterie des cantons de Lucerne et de Fribourg, du 22 décembre 1882 ;

Règlement de service pour les troupes fédérales, du 10 janvier 1882 ;

Ordonnance sur le fusil suisse à répétition, du 7 mars 1882 ;

Instruction pour le service technique des sapeurs, école de sous-officier, du 31 mars 1882 ;

Ordonnance sur le revolver au calibre de 7,5 mm. pour les officiers de troupes non montées, du 5 mai 1882 ;

Ordonnance sur les ustensiles de cuisine des bataillons d'infanterie, du 11 août 1882 ;

tir, sur leur demande, les mannequins auxquels elles ont droit en vertu de l'article 2 du règlement cantonal du 2 mars 1877.

Nous adressons à chaque société :

a) Les formulaires nécessaires pour l'établissement des tabelles de tir ;

b) Un exemplaire de notre publication du 16 avril courant concernant les exercices de tir.

Les sociétés voudront bien nous dire ***immédiatement*** de combien d'exemplaires de livrets de tir elles auront emploi pour ceux de leurs membres qui n'en seraient pas déjà pourvus comme militaires. Elles nous indiqueront en même temps le ***nombre de leurs membres,*** afin que nous puissions leur adresser des livres de tir de société proportionnés.

Ces fournitures seront comptées aux sociétés au prix de revient (livrets de tir à 10 cent., livres de tir de société à 10 cent. la feuille, plus la reliure). Le montant en sera déduit du subside lors de l'envoi de celui-ci.

En terminant, nous avisons dores et déjà les sociétés de tir qu'à l'avenir nous n'admettrons plus les demandes tardives d'inscription pour le subside. — Avis aux Comités pour leur gouverne.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef du Département militaire, Ch. BAUD.

V.

Le Département militaire suisse aux autorités militaires des cantons pour la gouverne des sociétés volontaires de tir. (Circulaire C. n° 6442.)

Berne, le 5 mai 1883.

Quoique la nouvelle ordonnance fédérale concernant l'encouragement du tir volontaire, du 16 mars dernier, ne laisse aucun doute sur la manière dont les dispositions de cette ordonnance doivent être interprétées, nous avons cependant pu nous convaincre par les demandes qui nous ont été faites, que nombre de sociétés de tir ont encore trop peu approfondi le sens des nouvelles prescriptions, pour que celles-ci ne puissent pas être encore, ici et là, confondues avec les anciennes. Les militaires astreints aux exercices de tir paraissent être encore plus dans l'incertitude à cet égard que les sociétés de tir, ce qui est assez compréhensible, puisque la nouvelle ordonnance ne pouvait pas leur être adressée à chacun d'eux en particulier. Nous vous prions, en conséquence, de donner la plus grande publicité aux explications ci-après.

Comme par le passé, quelques sociétés de tir continuent d'inviter les militaires astreints aux exercices de tir à prendre part à

Le *recrutement* en 1882 a donné le résultat suivant :

Arme	Recrues	Effectif réglementaire	°/o
Infanterie	11,442	77,576	14,8
Cavalerie.	349	3,412	10,3
Artillerie.	1,710	14,622	11,7
Génie	742	4,898	15,1
Troupes sanitaires . .	410	4,406	9,3
» d'administration	113	376	30,1

La moyenne des recrues réellement instruites a été de 92 °/o. — Cette proportion n'a guère varié ces dernières années.

Voici des données générales sur l'*effectif de l'armée fédérale* au 1er janvier 1883, avec les chiffres comparatifs de l'année précédente :

A. Elite

1. *Par division :*	Effectif réglementaire	Etat effectif 1883	Etat effectif 1882
Ie division	13,491	16,527	16,947
IIe »	12,717	13,507	13,483
IIIe »	12,717	11,660	12,059
IVe »	12,717	11,476	11,384
Ve »	13,491	15,064	15,101
VIe »	12,717	14,600	14,721
VIIe »	12,717	16,050	15,981
VIIIe »	12,717	13,429	13,752
Officiers et troupes ne faisant pas partie des divisions	2,104	2,339	2,391
Officiers et secrétaires d'état-major à teneur de l'article 58 de l'organisation militaire	—	265	249
Total	105,388	114,917	116,068

2. *Par armes :*	Effectif réglementaire	Etat effectif 1883	Etat effectif 1882
Etat-major général et section des chemins de fer.	54[1]	69	70
Officiers judiciaires	44	34	33
Infanterie . . . -	77,576[2]	83,522	85,235
Cavalerie	3,412	2,929	2,861
Artillerie	14,500	17,343	17,486
Génie	4,898	5,660	5,321
Troupes sanitaires	4,528	4,309	4,249
» d'administration . . .	376	1,051	813
Total	105,388	114,917	116,068

[1] Le chiffre des officiers de la section des chemins de fer de l'état-major général n'est pas fixé par la loi et ne figure dès lors pas ici.

[2] Y compris les aumôniers attachés aux états-majors des régiments d'infanterie et ceux des lazarets de campagne.

B. Landwehr

Par armes :			
Infanterie	77,392	75,425	77,463
Cavalerie	3,396	2,396	2,420
Artillerie	7,984	8,680	8,656
Génie	4,882	2,206	2,232
Troupes sanitaires	2,982	1,332	1,287
» d'administration	376	220	120
Total	97,012	90,259	92,178

En ce qui a trait au *personnel d'instruction*, le rapport constate que celui de l'infanterie est insuffisant et qu'il y aurait nécessité de créer deux postes d'instructeurs de 1re classe chargés spécialement de l'enseignement dans les écoles centrales. — Il faudrait aussi, comme cela existe dans l'artillerie, créer l'institution des aspirants-instructeurs, pour pouvoir parer aux besoins lorsqu'il s'agit de commander des instructeurs de 2e classe pour les écoles de tir et les cours de répétition de corps de troupes combinés. Ce système est du reste excellent pour former de bons instructeurs.

Le rapport fédéral renferme un long exposé sur l'état de l'instruction préparatoire, soit de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires et supérieures des cantons. — 16 d'entr'eux ont fourni des indications complètes et dignes de confiance ; 5 autres des renseignements moins complets.

Il en résulte qu'en général, malgré les difficultés que rencontre, pour diverses causes, l'introduction de l'enseignement de la gymnastique, il a été fait des progrès très-appréciables dans cette branche : on remarque une augmentation sensible soit dans le nombre des écoles dans lesquelles on enseigne la gymnastique, soit dans la fréquentation des leçons.

95,681 élèves suivent l'instruction de la gymnastique dans 21 cantons. — On peut prévoir que, dans un avenir peu éloigné, le plus grand nombre des jeunes gens de 10 à 15 ans suivra l'exemple.

Le Département militaire fédéral sera dorénavant en mesure d'examiner le projet élaboré par l[...] de gymnastique relatif à l'instruction préparatoire d[...]le jusqu'à l'âge de 20 ans et de s'occuper cette [...] [redacted]ces y relatives ainsi que de leur mise e[...] [redacted]

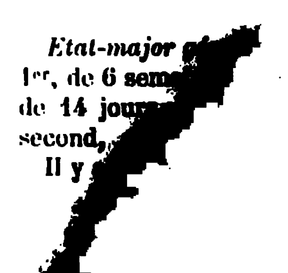

Etat-major g[redacted]
1er, de 6 sem[redacted]
de 14 jou[redacted]
second,[redacted]
Il y [redacted]

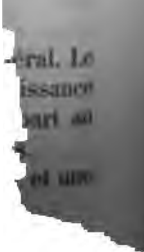

éral. Le
issance
part au
et une

reconnaissance technique du Gothard par 5 officiers de la section des chemins de fer, qui ont présenté un rapport détaillé et d'une réelle valeur.

17 officiers ont fait successivement des travaux de subdivision d'une manière très-satisfaisante.

Plusieurs officiers d'état-major ont pris part aux cours de répétition des unités auxquelles ils sont attachés, au rassemblement de division ou à d'autres services. — L'un d'eux a dirigé les essais faits dans les hautes montagnes avec les appareils à signaux optiques lors des manœuvres de brigade, essais qui ont démontré la nécessité du service de ces signaux pour la guerre des hautes montagnes.

Infanterie. — Il y a eu 3 ***écoles de recrues*** dans chaque arrondissement de division, une école de recrues instituteurs à Lucerne et une d'armuriers à Zofingue.

Suivant le tableau ci-après, on a instruit 852 hommes de plus qu'en 1881. 697 hommes ont été transférés dans les carabiniers. 1805 hommes ont reçu des cartes de bons tireurs et 812 recrues fusiliers la marque distinctive de bons tireurs. — L'école complémentaire a été suivie par 558 hommes, soit environ le 60 %, — le plus dans la IIe division avec environ 13 ½ %, le moins dans la VIe division avec environ 1 %.

	1882	1881
Entrés aux écoles	9751	8781
Licenciés pendant l'école. . . .	304	189
Ont achevé leur instruction . . .	9444	8592
Proportion de ceux-ci avec les entrés, en %	96,9	97,8

Les exercices de tir dans les écoles de recrues ont en général donné de meilleurs résultats qu'en 1881, notamment en ce qui concerne la consommation des munitions et la progression dans les exercices.

Les ***cours de répétition*** d'infanterie d'élite ont eu lieu comme suit :

IIIe division, par bataillon.
IIe » » régiment.
VIIIe » » brigade.
VIe » » division.

10 cours de bataillon ont eu lieu à Berne, 3 à Thoune. Le plan d'instruction a été suivi avec succès dans la plupart d'entr'eux. On se plaint du manque de bons sous-officiers dans quelques bataillons.

Les régiments 5 et 6 ont eu leur cours de répétition à Fribourg, 7e et 8e à Colombier. Le bataillon de carabiniers no 2 a été attaché au 5e régiment. Le temps pluvieux d'automne a contrarié les manœuvres; leur bonne exécution a en outre été entravée par le mauvais état des places d'exercice de Fribourg, détrempées par la

B. Landwehr

Par armes :			
Infanterie	77,392	75,425	77,463
Cavalerie	3,396	2,396	2,420
Artillerie	7,984	8,680	8,656
Génie	4,882	2,206	2,232
Troupes sanitaires	2,982	1,332	1,287
» d'administration	376	220	120
Total	97,012	90,259	92,178

En ce qui a trait au *personnel d'instruction,* le rapport constate que celui de l'infanterie est insuffisant et qu'il y aurait nécessité de créer deux postes d'instructeurs de 1re classe chargés spécialement de l'enseignement dans les écoles centrales. — Il faudrait aussi, comme cela existe dans l'artillerie, créer l'institution des aspirants-instructeurs, pour pouvoir parer aux besoins lorsqu'il s'agit de commander des instructeurs de 2e classe pour les écoles de tir et les cours de répétition de corps de troupes combinés. Ce système est du reste excellent pour former de bons instructeurs.

Le rapport fédéral renferme un long exposé sur l'état de l'instruction préparatoire, soit de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires et supérieures des cantons. — 16 d'entr'eux ont fourni des indications complètes et dignes de confiance ; 5 autres des renseignements moins complets.

Il en résulte qu'en général, malgré les difficultés que rencontre, pour diverses causes, l'introduction de l'enseignement de la gymnastique, il a été fait des progrès très-appréciables dans cette branche ; on remarque une augmentation sensible soit dans le nombre des écoles dans lesquelles on enseigne la gymnastique, soit dans la fréquentation des leçons.

95,681 élèves suivent l'instruction de la gymnastique dans 21 cantons. — On peut prévoir que, dans un avenir peu éloigné, le plus grand nombre des jeunes gens de 10 à 15 ans suivra l'exemple.

Le Département militaire fédéral sera dorénavant en mesure d'examiner le projet élaboré par la commission de gymnastique relatif à l'instruction préparatoire dès la sortie de l'école jusqu'à l'âge de 20 ans et de s'occuper cette année déjà des ordonnances y relatives ainsi que de leur mise en exécution.

Cours d'instruction.

Etat-major général. Il y a eu deux cours d'état-major général. Le 1er, de 6 semaines, a été suivi par 18 officiers ; une reconnaissance de 14 jours l'a terminé. 19 officiers supérieurs ont pris part au second, qui a été consacré à une reconnaissance des Grisons.

Il y a eu en outre un cours pour secrétaires d'état-major et une

reconnaissance technique du Gothard par 5 officiers de la section des chemins de fer, qui ont présenté un rapport détaillé et d'une réelle valeur.

17 officiers ont fait successivement des travaux de subdivision d'une manière très-satisfaisante.

Plusieurs officiers d'état-major ont pris part aux cours de répétition des unités auxquelles ils sont attachés, au rassemblement de division ou à d'autres services. — L'un d'eux a dirigé les essais faits dans les hautes montagnes avec les appareils à signaux optiques lors des manœuvres de brigade, essais qui ont démontré la nécessité du service de ces signaux pour la guerre des hautes montagnes.

Infanterie. — Il y a eu 3 *écoles de recrues* dans chaque arrondissement de division, une école de recrues instituteurs à Lucerne et une d'armuriers à Zofingue.

Suivant le tableau ci-après, on a instruit 852 hommes de plus qu'en 1881. 697 hommes ont été transférés dans les carabiniers. 1805 hommes ont reçu des cartes de bons tireurs et 812 recrues fusiliers la marque distinctive de bons tireurs. — L'école complémentaire a été suivie par 558 hommes, soit environ le 60 %, — le plus dans la IIe division avec environ 13 ½ %, le moins dans la VIe division avec environ 1 %.

	1882	1881
Entrés aux écoles	9751	8781
Licenciés pendant l'école. . . .	304	189
Ont achevé leur instruction . . .	9444	8592
Proportion de ceux-ci avec les entrés, en %	96,9	97,8

Les exercices de tir dans les écoles de recrues ont en général donné de meilleurs résultats qu'en 1881, notamment en ce qui concerne la consommation des munitions et la progression dans les exercices.

Les *cours de répétition* d'infanterie d'élite ont eu lieu comme suit :

IIIe division, par bataillon.
IIe » » régiment.
VIIIe » » brigade.
VIe » » division.

10 cours de bataillon ont eu lieu à Berne, 3 à Thoune. Le plan d'instruction a été suivi avec succès dans la plupart d'entr'eux. On se plaint du manque de bons sous-officiers dans quelques bataillons.

Les régiments 5 et 6 ont eu leur cours de répétition à Fribourg, les 7e et 8e à Colombier. Le bataillon de carabiniers no 2 a été attaché au 5e régiment. Le temps pluvieux d'automne a contrarié les manœuvres ; leur bonne exécution a en outre été entravée par le mauvais état des places d'exercice de Fribourg, détrempées par la

pluie et, de plus, beaucoup trop petites, à l'exception toutefois du champ de manœuvres d'Hauterive, mais qui est très éloigné. Malgré ces conditions défavorables, les commandants de régiment se sont efforcés d'exécuter ponctuellement le plan d'instruction qui leur avait été prescrit et tout le monde a contribué aux progrès qui ont été faits.

Pendant le cours préparatoire de la 15e brigade, le 29e régiment était logé au Luziensteig et à Maienfeld, le 30e à Coire. Le 31e régiment (16e brigade) a fait son cours préparatoire à Coire et le 32e à Bellinzone. Cette dernière brigade comptait en outre le bataillon de carabiniers no 8, qui a eu son cours préparatoire au Luziensteig. Pour exécuter ses manœuvres de campagne et de combat, la 15e brigade s'est rendue par l'Oberland grison et l'Oberalp dans la vallée d'Urseren, où elle a été licenciée avec les armes spéciales qui lui avaient été attachées. La 16e brigade a d'abord manœuvré dans la vallée de Schamser, où le 32e régiment, qui avait passé le Bernardin et auquel s'étaient joints le bataillon de carabiniers et les armes spéciales, s'est rencontré avec le 31e régiment dans la vallée d'Andeer. De là les manœuvres continuèrent par la Via-Mala sur Thusis, Reichenau, jusqu'à Coire où la brigade fut licenciée.

La température a été assez favorable pour la 15e brigade ; elle a été, en revanche, extrêmement mauvaise pendant tout le cours de répétition de la 16e brigade et a nui considérablement à l'instruction de détail du 32e régiment qui, par suite de l'inondation des places d'exercice et de tir à Bellinzone, n'a pu achever ses exercices de tir ni manœuvrer par régiment.

Les deux brigades ont dû faire des marches considérables ; quelques bataillons, notamment ceux du 32e régiment, qui ont dû traverser le Bernardin où il était tombé de la neige en abondance, ont dû les exécuter dans des conditions particulièrement difficiles ; mais, habituées à des efforts de ce genre, ces troupes de montagne, vigoureuses et endurantes, s'en sont remarquablement bien tirées. Tous les rapports constatent cependant que pour des marches semblables, qui doivent se faire souvent par des sentiers à pie et presque impraticables, la botte est une chaussure qui ne convient absolument pas ; les neuf dixièmes des blessures aux pieds provenaient du port de la botte.

L'aptitude des troupes pour la manœuvre a été digne d'éloges. Les cadres sont en grande majorité à la hauteur de leur tâche. La direction supérieure a fait des progrès visibles incontestables. — En vue de remédier au manque d'habitude et de routine des commandants de régiment et de brigade dans la conduite des détachements de troupes combinées, l'autorité fédérale s'est décidée à appeler aux manœuvres de brigade et aux rassemblements de division ceux de ces officiers supérieurs, ainsi que les commandants de

brigade d'artillerie de la division où les mêmes cours de répétition doivent avoir lieu l'année suivante.

Les manœuvres de la VI^e division ont eu lieu du 26 août au 13 septembre, avec un effectif de 11528 hommes, 1889 chevaux et 217 voitures de guerre. Les manœuvres de campagne ont eu lieu dans le contrée située entre la Thour et le Rhin, dans la direction de Diessenhofen ; elles étaient basées sur cette supposition générale qu'un ennemi s'était avancé jusque sur la Thour où il devait être attaqué et rejeté sur le Rhin. Il y a eu de beaux simulacres de combat, mais de nombreuses fautes commises. Le front était trop étendu, ensorte que l'ensemble a manqué dans l'action des corps ; le défaut de communication entr'eux a eu en outre pour conséquence que le but à atteindre a été poursuivi par les commandants des subdivisions de leur propre autorité. Le passage à la formation de combat a souvent eu lieu trop tôt ; le fait que l'ennemi, très bien conduit du reste, n'était marqué qu'en partie, a été la cause qu'on ne tenait pas assez compte de sa force. Quoique le terrain fût très favorable pour avancer par bonds successifs, les différentes phases de l'action ont été insuffisamment marquées. L'attaque a été souvent culbutée et l'on n'attendait pas l'effet des mouvements tournants, ensorte que les réserves n'ont pas toujours pu intervenir.

Malgré les fautes signalées, les manœuvres de la VI^e division ont laissé une bonne impression. L'extérieur et la tenue des troupes, ainsi que la manière dont elles se sont présentées leur font honneur à elles-mêmes ainsi qu'à leur instruction.

Les troupes de ***landwehr*** ci-après indiquées ont fait leur cours de répétition en 1882 :

I^{re}	division :	1re	brigade avec le	bataillon de	carabiniers.
IV^e	»	7^e	»	»	»
V^e	»	9^e	»	»	»
VII^e	»	13^e	»		

soit ensemble 24 bataillons de fusiliers et 3 bataillons de carabiniers.

On pouvait prévoir que l'interruption, pendant nombre d'années, du service militaire des cadres et des troupes de la landwehr serait une source de difficultés lorsqu'il s'agirait de recommencer l'instruction et que les anciens officiers et sous-officiers auraient de la peine à satisfaire aux exigences actuelles du service. Mais la bonne volonté et le sérieux avec lesquels la troupe s'est remise au service et le zèle déployé par le plus grand nombre des cadres ont permis au corps d'instruction d'arriver à obtenir dans tous les cours des résultats relativement satisfaisants. Il est vrai de dire que le personnel d'instruction s'est voué à cette nouvelle tâche avec une abnégation particulière ; tous les rapports l'ont signalé avec reconnaissance et constaté qu'il a su traiter les troupes de landwehr avec beaucoup de tact. Les bataillons ont généralement fait une bonne impression et,

sauf quelques exceptions, la troupe qui les compose est vigoureuse et animée des meilleures dispositions ; par sa tenue calme et l'observation d'un bon ordre et d'une bonne discipline, elle a su apprécier dignement ce que les autorités font pour que la landwehr soit en mesure de remplir ses devoirs.

Voici l'effectif, par division, des hommes qui ont pris part aux cours de répétition de l'*élite* en 1882, avec les chiffres comparatifs de 1880 :

	1880	1882
IIe division : Bataillons de carabiniers no 2 et de fusiliers nos 13 à 24	6260	6332
IIIe division : Bataillons de carabiniers no 3 et de fusiliers nos 25 à 36	5877	5644
VIe division : Bataillons de carabiniers nos 6 et de fusiliers nos 61 à 72	7016	8084
VIIIe division : Bataillons de carabiniers nos 8 et de fusiliers nos 85 à 96	6127	5939

Dans le feu individuel, les résultats des *exercices de tir* de tous les bataillons de la IIIe division sont considérablement meilleurs, ceux des bataillons de fusiliers de la IIe division sont en partie semblables, en partie meilleurs, et ceux du bataillon de carabiniers de cette division en partie les mêmes et en partie inférieurs à ceux d'il y a deux ans ; les résultats du tir des bataillons de fusiliers des VIe et VIIIe divisions sont les mêmes, ceux du bataillon de carabiniers de la VIe division un peu inférieurs et ceux du bataillon de carabiniers de la VIIIe division en partie semblables, en partie meilleurs qu'en 1880. Dans le feu de salves, la IIIe division a obtenu de bien meilleurs résultats, les IIe et VIIIe divisions à peu près les mêmes résultats qu'en 1880. Le feu de salves n'a pas eu lieu dans la VIe division.

6 *cours spéciaux pour armuriers* ont eu lieu ; 30 anciens armuriers, dont les capacités techniques laissaient à désirer, y ont été appelés.

Sur 317 élèves qui ont pris part aux *écoles préparatoires d'officiers* d'infanterie, 303 ont été nommés au grade de lieutenant, contre 202 en 1881, ce qui donne une augmentation de 50 %. En outre, dans toutes les divisions, sauf dans la Ire, ont eu lieu des écoles préparatoires extraordinaires, réunies à des écoles de recrues, d'officiers destinés à compléter le corps des officiers de la landwehr. On y a appelé des anciens sous-officiers de l'élite et des jeunes sous-officiers de la landwehr. 117 d'entr'eux ont été recommandés pour le brevet.

Il y a eu, en 1882, 6 *écoles de tir*, dont 4 pour officiers et 2 pour sous-officiers. 202 officiers (dont 6 d'artillerie et 2 du génie) et 261 sous-officiers les ont suivies. — Les résultats des écoles de tir d'officiers sont en partie égaux, en partie un peu supérieurs à ceux de

1881 ; ceux des écoles de sous-officiers sont notamment meilleurs que ceux de quelque école de tir que ce soit en 1881. Pour la première fois, des résultats d'écoles de tirs de sous-officiers ont été identiques à ceux des écoles d'officiers.

3444 hommes (5228 en 1881) ont pris part aux *exercices de tir obligatoires*. Les résultats diffèrent peu de ceux de l'année précédente et en général ils laissent encore beaucoup à désirer.

Le nombre des sociétés volontaires de tir, qui était de 1806 en 1881, s'est élevé à 1856 l'année suivante. La somme allouée à 48992 de leurs membres qui avaient droit au subside fédéral de fr. 3 a été de fr. 146,976 —. En outre, il a été payé un subside de fr. 98,191»80 à 54551 militaires (72630 en 1881) qui ont tiré dans des sociétés ou dans des réunions spéciales. La diminution en 1882 dans le nombre des militaires qui ont tiré provient de l'introduction des cours de répétition de la landwehr, qui ont libéré ceux qui y ont pris part des exercices de tir spéciaux.

Il y a eu trois écoles centrales, savoir : Ecole centrale I, à Thoune, suivie par 57 officiers subalternes d'infanterie, 3 de cavalerie, 5 d'artillerie et 2 du génie = 67 officiers (56 officiers de troupe et 11 adjudants) : école centrale II, avec 32 capitaines d'infanterie ; école centrale III, en deux subdivisions successives, à Bâle, suivies par 53 majors d'infanterie d'élite, 2 de landwehr et 1 capitaine d'infanterie d'élite = 56 officiers. Les résultats des trois écoles ont été satisfaisants.

Le rapport relatif au *polytechnicum* constate que la section des sciences militaires compte, du semestre d'hiver 1878-79 à celui d'hiver 1882, dans les branches principales, 270 élèves et auditeurs inscrits, sur lesquels (y compris le semestre d'hiver 1882-83) 102 élèves ont subi volontairement l'examen. Cette section rentre dans la rubrique des « branches libres », qui n'ont à leur disposition que les heures du soir (de 5 à 7 heures) et dans lesquelles la concurrence est extraordinaire (77 branches d'instruction avec 220 heures par semaine).

Cavalerie. — Il n'est survenu aucun changement dans le mode de procéder à l'*acquisition des chevaux*, dont la qualité continue, au dire de l'autorité fédérale, d'être bonne pour notre service et notre climat. De 1875 à 1882, on a acheté 448 chevaux dans le pays, dont 24 en 1882, et 3855, à l'étranger, dont 519 en 1882. Le département militaire fédéral estime qu'il résulte de ces chiffres que la plupart des chevaux élevés et présentés dans le pays ne possèdent toujours pas encore, dans une mesure suffisante, les qualités d'un cheval de cavalerie.

En exécution d'un postulat voté par les Chambres fédérales, le Conseil fédéral a donné les ordres nécessaires pour faciliter la présentation et l'achat des chevaux du pays offerts pour la cavalerie.

Après un temps d'acclimatation de 35 à 40 jours, les chevaux de

recrues et de rechange ont été dressés dans 4 cours de remonte de 90 jours chacun et les remontes des cavaliers incorporés avant 1875 dans 3 cours de 20 jours chacun. Le résultat du dressage des chevaux fédéraux a été fort différent, suivant leur état de santé, sur les quatre places d'armes de cavalerie.

Deux des *cours préparatoires* de recrues de cavalerie prévus par la loi fédérale du 16 juin 1882 ont encore pu avoir lieu l'année dernière. 108 recrues ont suivi le premier, 98 le deuxième = 206 recrues. L'instruction s'est principalement étendue à l'équitation au manège, à l'école de soldat, à l'escrime et aux exercices de gymnastique, à la reconnaissance du cheval, seller et paqueter, instruction sur le harnachement et l'attelage des chevaux. Le résultat a été favorable.

Trois *écoles de recrues* dragons ont eu lieu; 80 cadres et 317 recrues y ont achevé leur instruction. 16 cadres et 56 recrues ont pris part à l'école de guides. On a instruit en 1882 64 dragons de plus, mais 12 guides de moins qu'en 1881. La taille des recrues de cavalerie est en général trop petite; cette arme demande une taille de 158 cm. comme minimum.

Les résultats des différentes branches d'instruction dans les écoles ont été généralement satisfaisants. L'équitation et les manœuvres de service de campagne ont laissé le plus à désirer; les cours préparatoires y remédieront toutefois notablement à l'avenir.

Les *cours de répétition* de cavalerie ont eu lieu comme suit :

Le 6e régiment de dragons, les escadrons 23 et 24 du 8e régiment et la compagnie de guides n° 6 ont suivi les manœuvres de la VIe division; l'escadron 22 et les compagnies de guides 8 et 12 ont pris part à celles de brigade de la VIIIe division. Les escadrons du 2e régiment ont été détachés aux manœuvres de campagne des régiments d'infanterie de la IIe division d'armée. Les régiments de dragons 1, 3, 4, 5 et 7 ont fait leurs cours de répétition ordinaire par régiment; la compagnie de guides 7 l'a fait isolément, les compagnies 3 et 10, 1, 2 et 9, et 4, 5 et 11 l'ont fait par compagnies réunies dans l'ordre indiqué.

	Effectif de contrôle.	Nombre des hommes entrés.	Nombre des absents.	Pour cent des hommes entrés au service comparé à l'effectif de contrôle.
Dragons	2565	2337	228	91,1 %
Guides	501	409	92	81,6 %
	3066	2746	320	89,5 %

Le service de la cavalerie a été satisfaisant dans les cours de répétition, les chevaux étaient généralement en bon état.

Dans les cours où la cavalerie est réunie à l'infanterie, les commandants supérieurs de ces cours devraient pourvoir à ce que la

cavalerie ait plus de temps dans le cours préparatoire pour s'exercer au service de cavalerie proprement dit, et non pas la faire agir avec d'autres armes dès le deuxième ou troisième jour. Dans l'emploi des guides, lors des manœuvres de division, on n'a pas assez d'égards pour les chevaux, car ceux-ci sont surmenés dès l'ouverture des manœuvres, en quelque sorte sans résultat. Le rôle de la cavalerie dans les manœuvres de l'infanterie par régiment est sans importance et il vaudrait mieux se borner à y avoir recours dans les cas où l'instruction préparatoire n'en souffrirait pas, afin que la cavalerie ait l'occasion de s'exercer elle-même par régiment.

Les deux cours de retardataires de cavalerie ont été suivis par 127 hommes.

13 élèves ont suivi l'*école préparatoire d'officiers* de cavalerie ; 9 ont été nommés lieutenants de dragons et 4 lieutenants de guides.

5 officiers et 38 sous-officiers de cavalerie ont pris part à l'*école de cadres*.

2102 cavaliers ont assisté aux inspections de landwehr ; 202 ont fait défaut. *(A suivre.)*

---

† LE COLONEL ARNOLD SCHMID

instructeur en chef de la cavalerie.

Un camarade et ami du défunt lui consacre dans une brochure spéciale quelques lignes émues auxquelles nous ne pouvons que nous associer.

Arnold Schmid naquit à Stein-sur-Rhin, en 1835. Il reçut une instruction brillante. — Il se voua au commerce tout en consacrant ses rares instants de loisir à l'étude des sciences militaires et spécialement à l'étude des branches se rattachant à la cavalerie.

Ecuyer hors ligne, cavalier passionné, sa destinée était de mourir à cheval ; alors qu'il était simple brigadier de dragons il faillit se tuer dans des circonstances analogues à celles du 11 juin 1883, jour du fatal accident qui l'a enlevé à l'armée et au pays. Son cheval s'emporta lors d'une reconnaissance opérée dans la direction d'Andelfingen. Il franchit la barrière d'un pont jeté sur une tranchée de chemin de fer et tomba d'une hauteur de sept mètres sur les rails. Le cheval fut tué sur le coup. On releva le brigadier Schmid évanoui au moment où un train lancé à toute vapeur allait lui passer sur le corps. Sinistre présage de ce qui devait lui arriver vingt ans plus tard !

Dès 1873 Schmid abandonna sa position civile pour se vouer entièrement au service militaire. En 1875 déjà il était nommé instructeur de cavalerie de Ire classe. En 1880 nous le trouvons parvenu à la haute situation d'instructeur en chef.

Nos lecteurs savent dans quelles circonstances il mourut le 11 juin dernier. Il avait commandé une reconnaissance de cavalerie dès Aarau à la Staffelegg ; la reconnaissance achevée la troupe eut un repos ; quant à lui il repartit immédiatement pour Aarau accompagné d'un seul officier. Son cheval, qui venait de faire plusieurs jours d'infirmerie pour une légère blessure, était plein de feu, indocile même. En temps ordinaire cependant, ce cheval qu'il avait depuis longtemps était fort sage. On ne peut donc reprocher au défunt aucune imprudence dans le choix de sa monture. Arrivé au sommet de la Staffelegg le cheval s'emporta tout à coup et descendit en pleine carrière une route excessivement rapide. L'officier qui accompagnait le colonel Schmid le suivit aussi rapidement qu'il le put et au dernier contour de la route vit le corps de son chef baigné dans une mare de sang. Il avait le crâne brisé et expira après vingt-quatre heures de souffrances.

Le pays a perdu un bon citoyen et l'armée un de ses meilleurs officiers.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Extrait du protocole de la séance du comité central du 12 juin 1883.

Le comité d'organisation de la prochaine fête fait rapport sur ses travaux. Le programme est définitivement fixé, et le prix de la carte de fête approuvé à 15 fr. On décide que l'invitation aux sections se fera de la manière suivante : le comité central enverra à chacune d'elles approximativement autant de circulaires d'invitations qu'elle compte de membres, à charge de les faire parvenir à ceux-ci individuellement.

Les sections de Schwytz et de Bâle-Campagne ont seules envoyé leur rapport annuel, et seulement celles de Neuchâtel, Schwytz, VII[e] Division, Bâle-Campagne, Glaris, Vaud et Bâle-Ville ont donné leur réponse à la question concernant l'instruction des cadres d'infanterie.

Une seule commission, celle chargée de l'examen de la question de l'administration des bataillons à l'entrée au service, a présenté son rapport.

On envoie au comité central de la Société suisse des sous-officiers, à l'occasion de sa fête annuelle à Soleure, une contribution de 300 fr. pour des prix.

En ce qui concerne la fusion des divers journaux militaires, on décide, vu le refus de la *Revue militaire suisse*, de renoncer à toute démarche ultérieure dans ce sens. Le dossier de cette affaire est

mis à la disposition de M. le lieut.-col. Wille, qui s'est déclaré pour la fusion.

Le questeur annonce que les sections suivantes n'ont pas encore envoyé leur contribution annuelle : la VIIe Division, Argovie, Neuchâtel, Berne, Genève, Fribourg, Valais, Uri, Lucerne, Grisons et Niedwald. Vu que les comptes de l'année vont être bouclés, les sections retardataires seront invitées par circulaire à envoyer leurs contributions.

Zurich, 28 juin 1883.

Aux comités des sections de la Société suisse des officiers.

Honorés Camarades.

Nous vous adressons aujourd'hui un certain nombre de circulaires d'invitation à notre prochaine *fête des officiers*, vous priant instamment de vouloir bien les envoyer aux membres de vos sections. Afin de répandre cette circulaire le plus possible, nous vous en envoyons un nombre dépassant de 20 % celui de vos membres qui nous est annoncé.

Avec salut cordial.

Au nom du comité central :
Le Président, A. VŒGELI, col.-divisionnaire.
Le Secrétaire, W. JÆNIKE, cap. d'état-major.

Invitation à l'assemblée des officiers suisses à Zurich, les 11, 12, et 13 août 1883.

Messieurs et honorés camarades ! — Le Comité central a l'honneur de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Zurich du 11 au 13 août.

Par ses travaux, l'assemblée des délégués des 4 et 5 novembre de l'année dernière nous a préparé un certain nombre de questions importantes à liquider. Nous avons devant nous non des jours de fête, mais des jours de travail. D'accord avec nous, le Comité d'organisation a établi le programme suivant :

1er jour (samedi)

A. Réception du drapeau fédéral à 2 heures et accompagnement au Casino, où aura lieu la remise du drapeau.

Délivrance des cartes de fête. Assignation des logements.

B. Assemblée des délégués, à 5 heures, dans la salle du Casino.

Tractandas :

1. Ouverture par le président.
2. Constatation des délégations.
3. Reddition des comptes, rapport des réviseurs.
4. Fixation de la contribution annuelle pour 1884.
5. Rapport de la commission chargée de l'examen des travaux de

concours. Fixation du nombre et de la valeur des prix à distribuer, etc.

6. Proposition du Comité central relativement aux nouveaux sujets de concours.

7. Proposition du Comité central au sujet de la fusion des journaux. Fixation du subside à ceux-ci en 1884.

8. Décision au sujet du futur Vorort.

9. Proposition du Comité central concernant des subventions pour visites à des armées étrangères.

10. Proposition du Comité central au sujet de monuments commémoratifs des principaux faits de l'histoire suisse.

11. Propositions des sections et des membres.

Le soir : Réunion familière à l'Exposition nationale.

IIe jour (Dimanche).

Assemblées des différentes armes séparément, à 8 h. du matin.

A. Observations générales.

1. Afin que le travail de chacune de ces assemblées ne soit pas abandonné au hasard, il a été d'avance établi un comité dirigeant pour chaque arme.

2. Ces comités ont remis au Comité central une liste des objets à traiter qu'ils ont considéré comme opportuns. De son côté, le Comité central a renvoyé à ces comités spéciaux les articles des tractanda qui, par leur nature, lui paraissaient plus propres à être discutés par les assemblée des armes séparées, et ont été déjà, par suite des décisions des précédentes assemblées des délégués, préparés par les commissions, etc.

3. Il sera tenu un *protocole sommaire* des travaux de chaque assemblée. Avant la clôture de chacune d'elles, se protocole sera lu et adopté, puis transmis au Comité central.

I. Infanterie (Salle du jury).

Comité : MM. colonel Bollinger, lieut.-col. Nabholz et capitaine Nageli.

Tractanda : 1. Liquidation de la question des sous-officiers, sur la base des rapports envoyés par les sections. (Rapporteur : colonel Isler.)

2. Discussion de la proposition de Vaud concernant l'équipement. Rapport de la commission. (Voir le protocole de l'assemblée des délégués.)

3. Rapport de la section de Genève sur le besoin de munitions. (Voir le protocole de l'assemblée des délégués.)

4. Propositions des sections ou des officiers individuellement, pour autant qu'elles se rapportent à l'infanterie.

ÉTAT-MAJOR *compris la section des chemins de fer.* (Chambre latérale à la salle du Tribunal cantonal.)

Comité : MM. colonel Meistre, lieut.-col. Schweizer, capitaine Weber.

Tractanda : L'action des officiers d'état-major en dehors de leur service.

II. ARTILLERIE. (Salle du Tribunal cantonal.)

Comité : MM. colonel Bleuler, colonel Bluntschli, capitaine Ed. Fierz.

Tractanda : Discussion de quelques questions d'artillerie concernant l'organisation et l'armement.

III. CAVALERIE. (Maison d'école du Wolfbach ou la Aula de l'Ecole cantonale.)

Comité : MM. lieut.-col. Blumer, major Wunderli et premier lieutenant Hürlimann.

Tractanda : 1. Attribution des officiers d'état-major à la cavalerie de landwehr. Organisation, monture et emploi de la landwehr. (Rapporteur : lieut.-col. Blumer.)

2. Recrutement et solde des trompettes. (Rapporteur : major Wunderli.)

3. Demande au Département militaire fédéral d'appeler aussi les chefs de régiments de cavalerie aux rassemblements de troupes de l'année prochaine. (Rapporteur).

4. Ferrage d'hiver. (Rapporteur : capitaine Zschokke.)

IV. GÉNIE. (Maison d'école du Wolfbach.)

Comité : MM. lieut.-col. Locher, major Ulrich, capitaine Bär.

Tractanda : 1. Simplification du mode d'établissement des ponts volants, suivant les propositions de Messieurs les capitaines du génie Finsterwald et Pfund. Production et démonstration d'un modèle conforme.

2. Rapport sur les torpilles sur terre ferme.

3. Des signaux avec démonstration d'appareils optiques servant à donner des signaux.

V. ADMINISTRATION. (Maison d'école du Wolfbach.)

Comité : MM. lieut.-col. Wirz, major Scherrer, capitaine Hertenstein.

Tractanda : Discussion de la proposition de la commission dans la question de la fourniture des chevaux. (Voir le protocole de l'assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 1882.)

2. Comment s'est montré le règlement d'administration provisoire, entré en vigueur au mois de février 1882, et quels changements paraissent désirables ?

VI. TROUPES SANITAIRES. (Préfecture.)

Comité : MM. les capitaines Drs Maienfisch, Emile Pestalozzi et Heusser.

Tractanda : Modification du mode d'avancement des officiers sanitaires. (Rapporteur : capitaine Bovet.)

VII. Section des vétérinaires. (Maison d'école du Wolfbach.)

Comité : MM. les capitaines Zschokke, Müller et Lips.

Tractanda : Réorganisation des cours de répétition des vétérinaires.

Banquet à la Tonhalle, à 12 ½ heures.

Après-midi : Visite à l'Exposition nationale.

Soir : Réunion à la Tonhalle, concert et feu d'artifice.

IIIe jour. (Lundi.)

Assemblée générale à 8 h. du matin.

8 heures, réunion vers le Casino.

8 ½ heures, ouverture des travaux :

a) Discours d'ouverture de M. le lieut.-col. Alexis Schweizer ;
b) Rapport sur les musiques militaires ;
c) Rapport sur l'instruction militaire et la question des cadets ;
d) Rapport sur la question Winkelried ;
e) Ouverture des couverts indiquant les auteurs des travaux couronnés ;
f) Communication des décisions de l'assemblée des délégués ;
g) Communication des décisions des assemblées des armes séparées, par les rapporteurs ;
h) Motions et propositions individuelles.

Clôture à 1 heure.

Dîner en commun à la Tonhalle. — Transport du drapeau à la demeure du président du Comité central. — Visite de la collection d'armes à l'arsenal.

Camarades ! Pendant ses trois années de fonctions, le Comité central s'est efforcé de faire que la Société suisse des officiers soit autant que possible pour notre armée, un organe de développement et de perfectionnement. De nouveau, notre société a pris racine dans tous les cantons. Venez prouver, par votre présence, à la prochaine réunion des officiers, que cette pensée d'un travail a accomplir en commun et partagée également par tout le corps des officiers.

Notre réunion ne doit avoir ni le but ni le caractère d'une fête ; elle doit être plutôt et devenir toujours d'avantage un moyen de cultiver l'esprit de corps, et un moyen aussi de contribuer à l'accomplissement de notre tâche comme soldat.

Zurich sera fier de recevoir les officiers suisses nombreux dans ses murs.

Avec cordiale considération.

Au nom du Comité central de la Société suisse des officiers,

Le Président,	*Le Rapporteur,*	*Le Secrétaire,*
A. VOEGELI,	U. MEISTER,	W. JÆNIKE,
colonel-divisionnaire.	colonel.	capitaine de l'état-major.

Dès le 1er août et contre remboursement de 15 fr., le questeur, M. le major Wunderli expédiera, sur demande, des *cartes de fête*.

BIBLIOGRAPHIE

***Atlas manuel de géographie moderne.* Librairie Hachette et Ce. Paris 1883.**

La publication de l'Atlas manuel de géographie moderne est terminée aujourd'hui dans le délai fixé par la maison Hachette et Ce. La neuvième et dernière livraison contient des cartes pour la Russie d'Europe, l'Inde et l'Asie centrale, l'Indo-Chine et la Malaisie, la Palestine. Il faut y ajouter un index général des noms propres qui simplifiera la connaissance des noms étrangers en nous renseignant sur leur sens exact. Les cartes ont été dressées d'après les renseignements les plus récents et rien ne sera plus facile que de les tenir au courant. La carte de Russie, dont le dessin est remarquable pour la netteté, est complétée par deux cartes spéciales pour la Caucasie et la Pologne dont le détail est excellent. On examinera avec intérêt la carte de l'Indo-Chine et surtout la partie de l'Annam vers laquelle notre attention est tournée. Nous y remarquons ces villes dont le nom nous est devenu familier comme s'il s'agissait de possessions anciennes, Haï-Phong, Nam-Din, — et surtout cette place de Ha-Noï à laquelle est attachée désormais le souvenir de nos marins héroïques, Francis Garnier et Rivière. Il sera intéressant de suivre le long du littoral annamite les mouvements de notre marine en notant combien les principales villes, — et surtout la capitale Hué, — sont placées à proximité de la mer.

L'usage de bonnes cartes est devenu plus que jamais nécessaire pour nous. Professeurs, publicistes, négociants, — sans oublier nos soldats et nos marins, ne sauraient se priver de cet indispensable secours. La maison Hachette et Ce s'est rendu compte de ce besoin lorsqu'elle a entrepris cette édition de l'Atlas manuel. Depuis plusieurs années notre cartographie française a beaucoup perdu de son ancien crédit et les efforts hâtifs qui ont été tentés pour la relever

n'ont pas produit jusqu'à présent les résultats qu'on avait espérés. Aucun éditeur n'a pu lutter avec avantage, malgré de louables efforts, contre la concurrence étrangère. Notre enseignement géographique de l'ordre le plus élevé, à la Sorbonne et à l'Ecole normale supérieure, n'emploie guère que des cartes allemandes. Les professeurs de nos écoles militaires, de nos facultés, de nos lycées, ne cessent de les recommander. Il n'y a point à penser qu'on puisse d'un seul coup, même au prix des plus gros sacrifices, priver nos voisins de cette supériorité qu'ils ont obtenue par un long et patient effort ; mais il était possible d'adapter à nos goûts un atlas emprunté à l'étranger et d'en faire une édition française. Telle a été l'œuvre utile et opportune que la maison Hachette et Cie s'est proposée en publiant l'édition française de l'Atlas manuel.

Dans le court espace de neuf mois, — d'octobre à juin, — le public français a été mis en possession d'un atlas complet dont la valeur scientifique est éprouvée par l'examen des savants les plus compétents et dont la valeur technique est attestée par la comparaison pour le dessin et le prix avec tous les ouvrages du même genre qui ont été publiés chez nous. Nous avons le moyen désormais de nous familiariser avec les procédés d'une cartographie à la fois moins coûteuse et plus exacte que celle dont nous avions l'habitude jusqu'à présent, tout en nous servant d'un atlas approprié à nos usages pour l'orientation, pour le texte, pour les termes géographiques, aussi bien que pour le choix des cartes. Le progrès consiste d'abord à savoir ce que les autres ont fait de mieux, en attendant qu'on soit en mesure de créer une œuvre originale. L'Atlas manuel a eu pour objet de faire le premier pas en attendant que la maison Hachette fasse aussi le second, ce qui n'est pas douteux. (La librairie Benda, à Lausanne, fournit cet Atlas dans une reliure originale, très élégante et solide, et à un prix très modéré.)

***Etude sur l'emploi et la formation des bataillons de carabiniers*, par Eug. Kern, lieutenant-colonel, instructeur d'infanterie de Ire classe. — Paris 1883. — Sandoz et Thuillier éditeurs.**

M. le lieut.-colonel Kern a fait de la question des carabiniers une étude toute spéciale : la brochure que nous analysons est des plus complètes et touche à une quantité de points fort intéressants. — Et d'abord, qu'est-ce que cette *question des carabiniers* ? On se rappelle que lors de la discussion de la dernière loi militaire les carabiniers eurent à subir des attaques qui mirent presque leur existence en danger. On insistait sur ce fait que la tactique actuelle ne connait pas plusieurs espèces d'infanterie ; le combat en ordre ouvert est devenu la règle. Toute l'infanterie aura nécessairement le même rôle. Dès lors pourquoi diviser notre infanterie en deux sections ? Pourquoi en un mot maintenir les carabiniers ?

Les carabiniers trouvèrent cependant grâce auprès des Chambres et on en conserva un bataillon par division.

Et cependant leur prestige n'est plus ce qu'il était autrefois. Avant la dernière loi ils constituaient réellement une infanterie d'élite, mieux armée et mieux instruite que l'infanterie de ligne. Aujourd'hui ils reçoivent la même instruction que les fusiliers et ont à bien peu de chose près le même armement. Le fait qu'ils ont une carabine au lieu d'un fusil ne crée pas au point de vue de l'aptitude au tir une bien grande différence entre eux et les fusiliers.

Dès lors, on se demande s'il ne faut voir dans le maintien de ces bataillons de carabiniers qu'une satisfaction donnée à ceux qui veulent à tout prix perpétuer les vieux souvenirs historiques.

Quel serait leur emploi dans la division ? Les uns veulent en faire un bataillon d'élite employé à remplir des missions particulièrement périlleuses ou difficiles ; les autres les considèrent comme une sorte de *vieille garde* que le divisionnaire se réserverait à titre de suprême ressource.

Bref, à l'heure qu'il est, personne ne pourrait dire quel sera le rôle de ce bataillon de carabiniers et en quoi son emploi se distinguera de celui d'un bataillon de fusiliers. Ce qu'il y a en tous cas de certain, c'est que le maintien de cet unique bataillon de carabiniers ne saurait trouver sa justification dans aucune raison tirée de la tactique.

M. le colonel Kern voudrait qu'on attribuât à nos carabiniers un rôle tout spécial ; il voudrait qu'on en fit, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une *infanterie de montagne,* une troupe analogue aux compagnies alpines que l'Italie a formées dans la région des Alpes.

L'auteur s'appuye naturellement sur l'exemple de l'Italie : il invoque en outre à l'appui de ses thèses une opinion qui se fait jour en France au sujet des bataillons de chasseurs à pied dont la situation offre une certaine similitude avec celle de nos carabiniers. En France aussi, on met en question l'existence de ces bataillons et l'*Avenir militaire* a dernièrement émis l'idée qu'on devrait employer les chasseurs à la défense toute spéciale des régions montagneuses du territoire. — L'*Avenir militaire* discute cette question si nouvelle en empruntant d'heureux arguments à l'organisation militaire des pays situés dans la région alpestre : l'Autriche, l'Italie, la Bavière même ont organisé des troupes spécialement destinées à la montagne.

M. le colonel Kern voudrait que ce rôle fût désormais assigné à nos carabiniers. La majeure partie de nos frontières, dit-il, est limitée par des montagnes. En cas de danger les passages qui y donnent accès devront être immédiatement occupés. Si nous affectons à la défense de ces points les troupes recrutées à proximité de

cette partie de la frontière, nous désorganisons précisément les divisions qui les premières devraient être concentrées, tandis que, si nos carabiniers sont organisés en compagnies isolées, ayant leur lieu de rassemblement tout proche des passages que nous devons conserver, ils pourront les occuper sans coup férir et donner ainsi au commandant en chef le temps de rassembler ses divisions et de les mobiliser selon ses projets.

On le voit, la thèse de notre auteur est des plus séduisantes au premier abord; cependant on peut y faire bien des objections. — Faut-il réellement des corps spéciaux pour occuper nos montagnes? N'est-ce pas plutôt la tâche de toute notre armée? En enlevant à nos bataillons de fusiliers leurs meilleurs éléments, en créant un corps qui aurait de suite aux yeux de tous, un prestige extraordinaire, apporterait-on un réel secours à la défense du pays? Quand on aurait recruté toutes les armes spéciales et encore en plus ces *chasseurs de montagne*, que resterait-il dans les bataillons de fusilier pour former le cadre d'officiers et de sous-officiers?

Tout autant de questions qui méritent une discussion sérieuse.

D'un autre côté, le goût des courses de montagne fait tous les jours des progrès : la splendide exposition du Club alpin à Zurich est là pour en rendre témoignage. Ne pouvons-nous pas affirmer que nos bataillons de fusiliers possèdent un très fort contingent d'hommes qui ont l'habitude de la montagne?

Est-il nécessaire, convenable, en Suisse, le pays classique des montagnes, de scinder l'armée en armée de plaine et armée de montagne?

La question mérite une sérieuse discussion et on ne peut que féliciter M. le colonel Kern d'être monté le premier à la tribune en faisant paraître la brochure dont nous avons essayé de donner un aperçu.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Afrique. — Le ministère français de la marine a reçu la nouvelle de la prise, par M. Savorgnan de Brazza, du village et de la baie de Loango.

Le point de débarquement de l'expédition avait été soigneusement tenu secret par M. de Brazza

Immédiatement au sud de la baie de Loango et séparée par un petit cap, la Pointe-Indienne, se trouve la baie de Punta-Negra, où M. de Lestours, lieutenant de M. de Brazza, s'est fortement établi, il y a quelques semaines.

La prise de possession des baies de Punta-Negra et de Loango situées entre l'embouchure de l'Ogoué et celle du Congo, sont les deux principaux points d'attérissement de cette partie de la côte. Il est probable que M. de Brazza s'établira fortement dans ces positions, dont il fera la base de ses opérations futures.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIIIe Année. N° 8. 15 Août 1883

L'exposition du matériel sanitaire à Zurich.

Les journaux politiques ont raconté à leurs lecteurs les splendeurs de l'exposition nationale suisse à Zurich. C'est par milliers que les visiteurs affluent chaque jour dans l'enceinte de l'exposition : tous y cherchent le groupe qui les captive plus particulièrement. Une des sections les plus intéressantes est sans contredit celle où dépose le matériel sanitaire de notre armée : quelques mots à son sujet ne seront pas déplacés dans la *Revue militaire.*

Un catalogue spécial de cette exposition a été publié par l'administration militaire. Ce petit travail, fort complet, commence par donner des renseignements généraux sur l'organisation du service sanitaire de l'armée suisse : nous passons rapidement sur ce chapitre destiné surtout à des lecteurs étrangers. Le service sanitaire de première ligne incombe aux médecins et aux soldats sanitaires incorporés dans les unités tactiques : tous ceux qui ont fait du service ont eu l'occasion de voir comment fonctionne ce service sanitaire de première ligne, quelles sont les unités qui ont des médecins, des infirmiers ou des brancardiers, et quel est le matériel à leur disposition. Nous passons donc au service de seconde ligne déjà bien moins connu que le précédent. Ce service incombe dans la division au *Lazareth de campagne* comprenant un état-major, cinq ambulances et le train nécessaire à l'attelage des voitures.

Chaque *ambulance* a le matériel voulu pour recevoir deux cents blessés ou malades, les nourrir et les soigner. Dans la règle, celle des ambulances désignée pour occuper la place principale de pansement restera à son poste jusqu'à ce qu'elle soit de nouveau mobile par évacuation totale de ses malades ou qu'elle ait été remplacée par le personnel et le matériel des hôpitaux civils.

La *réserve de matériel* sanitaire que possède le lazareth servira soit à compléter le matériel des corps soit à venir en aide aux ambulances.

La *colonne de transports* aidera aux chars à blessés des ambu-

lances pour transporter les malades dès les places de pansement des corps à la place principale de pansement (ambulance).

Le *service des transports* a pour but l'évacuation des malades dès les ambulances dans les hôpitaux civils permanents. Il est effectué au moyen de *trains sanitaires* ou de *bateaux à vapeur*. Il va sans dire qu'on se servira aussi de voitures ordinaires.

Ce service est en liaison intime avec le *service des étapes* et sera dirigé par un officier sanitaire supérieur.

Le *service hospitalier* est en dehors des liens de l'armée de campagne. Il est placé aussi sous la direction d'un officier supérieur sanitaire.

Enfin le *service sanitaire auxiliaire* (fait par des sociétés volontaires) est un facteur important, indispensable peut-être. Il va bien sans dire que ce service doit être soumis à la direction supérieure de l'autorité militaire : de même qu'on ne peut admettre des bandes volontaires faisant la guerre à côté et en dehors de l'armée, de même on ne peut admettre des sociétés volontaires coopérant sans contrôle aucun au service sanitaire.

La petite brochure qui nous a servi de guide jusqu'ici donne ensuite la description minutieuse des différentes voitures sanitaires de notre armée : nous ne voulons pas répéter ces données, admettant que nos lecteurs ont tous vu ces voitures et que toutes ces indications de dimensions et de poids auraient peu d'intérêt pour eux. Il y a cependant une de ces voitures qui nous arrêtera un instant : c'est la voiture de chemin de fer pour le transport des blessés. Dans la plupart des pays on est obligé d'aménager dans ce but les wagons à marchandises, dépourvus de fenêtres, mal ventilés, munis de ressorts très durs, manquant souvent de portes frontales et ne permettant ainsi pendant la marche aucune circulation de wagon à wagon. La Suisse a, par contre, un matériel hors ligne, grâce aux voitures américaines de 3e classe. Elles sont bien éclairées, ventilées, munies d'appareils de chauffage et permettent le transit de wagon à wagon pendant la marche du train. Dans une voiture à quatre essieux, on peut facilement disposer vingt lits, tandis que, dans un wagon à marchandises, dix trouvent à peine place.

La Confédération livre le matériel nécessaire à la transformation du wagon qui est des plus simples.

On enlève les bancs ; puis on place contre les parois de forts plateaux de bois vissés au haut et au bas du wagon. A ces pla-

teaux on suspend les lits au moyen de bretelles de suspension : il y a deux rangées de lits superposées l'une à l'autre. L'auteur de cet article a vu en 1881, à l'exposition de Milan, un arrangement analogue quoique un peu plus compliqué. Au lieu de visser des plateaux contre les parois latérales du wagon, on avait placé des colonnes soutenant le pied et la tête du lit. — Par contre, à Milan, l'exposition du système était plus complète en ce sens qu'il y avait un *train-hôpital* complet avec cuisine, pharmacie, wagon des médecins, etc., etc. En outre on pouvait voir à certaines heures transformer les wagons ordinaires en wagons à blessés avec une rapidité incroyable. — Mais ce que nous avons vu de notre système nous a paru plus simple et plus pratique.

Le catalogue donne ensuite des détails très intéressants sur les instruments de chirurgie dont disposent nos officiers sanitaires. D'abord tous les médecins doivent être munis de leur trousse de poche ; les caisses des corps contiennent les instruments nécessaires aux opérations d'urgence qu'on peut faire sur la place de pansement. Enfin les ambulances sont dotées du matériel complet d'un hôpital et possèdent les instruments les plus récents.

Nous n'entrerons pas dans les détails, pas plus à propos des instruments que des objets de pansement de toute nature. Il s'agit de questions par trop techniques pour une publication qui ne s'adresse pas spécialement à des médecins. Les sociétés volontaires ont exposé tous les modèles possibles de brancards improvisés. On se sert de ce qu'on a sous la main, deux fusils, réunis par une capote, par exemple, etc., etc.

Enfin, on a fait rentrer dans ce groupe l'exposition de chaussures rationnelles. Nous avons déjà traité en temps et lieu ce sujet et nous n'y revenons pas.

L'impression qu'on retire de cette exposition de matériel sanitaire est excellente. Chacun pourra se convaincre que nous avons un matériel hors ligne, répondant aux dernières données de la science et combiné de façon à pouvoir être utilisé dans toutes les circonstances possibles. L'argent dépensé a été bien employé et cette modeste exposition, sans prétentions aucunes, fait honneur à l'administration militaire fédérale et tout spécialement au médecin en chef.

A propos du Tir fédéral.

Le tir fédéral de Lugano s'est heureusement terminé le 19 juillet écoulé. La plupart des journaux lui consacrent des articles très élogieux et tous sont unanimes à regretter le mauvais état financier de cette belle fête.

Malgré les efforts et les sacrifices du comité d'organisation et de la population de Lugano en général, les tireurs se sont tenus à l'écart.

Selon certaines appréciations, ce fait serait dû surtout à la position excentrique du lieu de fête et, selon d'autres, il faudrait plutôt l'attribuer à la manière dont les tirs sont organisés par la Société suisse des carabiniers, laquelle impose ses volontés au comité d'organisation.

Nous nous rangeons sans hésiter à cette dernière manière de voir et nous craignons, qu'aussi longtemps que nos tirs ne seront pas organisés sur d'autres bases, il n'en soit malheureusement ainsi.

Sans remonter trop loin, nous voyons, depuis quelques années, toutes les localités auxquelles le tir est adjugé, boucler leurs comptes par un déficit plus ou moins considérable. Ainsi en fut-il en 1876 à Lausanne, en 1879 à Bâle et en 1881 à Fribourg. Lugano n'ayant pas voulu, ou pu, profiter des expériences faites, vient de payer plus chèrement encore l'honneur d'avoir le tir fédéral.

Cela est profondément regrettable et surtout inquiétant pour l'avenir. Il est à craindre que dorénavant aucune société ne veuille se charger d'une entreprise aussi risquée.

Ces déficits répétés ne peuvent subsister. Il faut s'efforcer d'en trouver la cause et la combattre sans trêve ni repos.

En 1876, à Lausanne, on avait estimé que les pertes subies provenaient en grande partie du luxe apporté aux constructions et aux décors en général, ainsi qu'à une installation défectueuse des sonneries électriques.

Bâle, en 1879, évita ces écueils, mais le mauvais temps continuel empêcha bon nombre de tireurs d'arriver. Pour Fribourg, en 1881, on ne peut arguer ni de dépenses excessives, ni du mauvais temps; au contraire, le comité des constructions fut très économe et le soleil ne cessa de briller pendant toute la fête. Quant à Lugano, on vante la simplicité soit de la cantine, soit du

stand, et on loue la manière dont les comités se sont acquittés de leur tâche; le temps fut assez favorable.

Sans doute, ces facteurs ont une grande influence, mais il en est d'autres, plus importants encore, dont personne ne s'est occupé. On a bien songé à restreindre les dépenses; il aurait fallu penser aussi à augmenter les recettes, en attirant un plus grand nombre d'amateurs.

Peut-on comprendre que dans un pays où le gouvernement fait des sacrifices aussi considérables pour le tir, dans un pays où l'on brûle à cet effet 15 millions de cartouches par année, où il y a environ 200,000 fusils et carabines entre les mains des citoyens, où chaque année encore on arme plus de 12,000 hommes avec d'excellents fusils, dans un pays enfin où il existe environ 2000 sociétés de tir, auxquelles l'Etat paie annuellement au moins 150,000 fr. de subvention, il n'y ait que 2516 *amateurs* qui assistent au tir fédéral ! A cette réunion dont nous sommes si fiers ! Que nous nommons avec orgueil la fête nationale par excellence ! Cela semble impossible, on croit rêver.

De tous côtés les dons affluent : la Confédération, les gouvernements cantonaux, les corporations, les Suisses à l'étranger, chaque citoyen enfin apporte son obole; on réunit des prix d'honneur pour une somme d'environ 150,000 fr., soit approximativement 60 fr. par participant et, malgré cela, on ne réussit pas à engager les amateurs à se mêler à la lutte. C'est à n'y pas croire ! Comme il n'y a rien d'aussi éloquent que les chiffres, il faut bien se rendre à l'évidence.

Nous disions qu'on ne faisait rien pour attirer un plus grand nombre de tireurs. Il semble pourtant que l'appât des dons devrait les allécher. Comment se fait-il qu'il n'en soit rien ? Voilà la question à résoudre. Il faudra trancher dans le vif, vaincre bien des préjugés, tâtonner peut-être pendant quelque temps, avant d'y aboutir. On y arrivera pourtant si, comme nous le disions en commençant, tous les citoyens qui ont à cœur le maintien de cette belle fête sont résolus à porter remède à son organisation et à en faire réellement une fête populaire, accessible à tous, au pauvre comme au riche.

Les tirs fédéraux sont actuellement fréquentés par diverses catégories de tireurs. On y distingue :

1° Les dévoués, qui, par esprit patriotique, se font un devoir d'assister à la fête.

2° Les jeunes tireurs ayant confiance en leur étoile, et se disant qu'un coup heureux peut les favoriser.

3° Les tireurs de profession.

Les deux premières catégories forment la classe *des pigeons* et la troisième celle *des exploiteurs*. Elle est de beaucoup la moins nombreuse, mais c'est elle qui remporte le plus grand nombre de prix. Elle est surtout composée d'armuriers. (Nous ne voulons pas dire du tout que les armuriers soient tous exploiteurs; il existe heureusement d'honorables exceptions.)

Or, il résulte de cette classification que nous avons d'un côté les gens qui régulièrement laissent des plumes, et d'un autre des spéculateurs qui encaissent.

Ceci ne peut durer; le nombre des amateurs disposés à faire partie des deux premières catégories va en diminuant, cela se comprend; celui de la troisième, par contre, tend à augmenter. Nous avons donc, par le fait, une réduction notable des recettes. Les exploiteurs, en général, dépensent très peu; ils paient leurs passes et leurs munitions, vivent très modestement, se logent à bon marché et ne font absolument aucun extra. Au contraire, la plupart étant armuriers, ils nettoyent les armes, les réparent, les louent ou les vendent, et se font ainsi un très joli pécule. Si jamais ils sont en majorité dans nos tirs, les tirs auront cessé d'exister, ils seront devenus impossibles.

Nous ne blâmerons pas ces tireurs d'agir ainsi, chacun cherche à gagner sa vie comme il peut, et il n'y a pas de sots métiers; ce que nous critiquerons, c'est que l'organisation des tirs permette à la spéculation et à l'exploitation de se glisser dans une fête nationale. Lorsque les récompenses étaient moins élevées, lorsqu'au lieu de prix de quelques mille francs, on se contentait de prix de quelques cents francs, ce genre de tireurs était inconnu.

C'est avec regret qu'on constate cet état de choses, mais il est tellement accentué, et il est une des causes si évidente de la décadence de nos tirs, qu'on doit le signaler et le supprimer, en réduisant les prix à des chiffres plus modestes. Cette mesure est d'autant plus nécessaire qu'en l'adoptant, on ferait d'une pierre deux coups. En effet, en acceptant cette réduction, il serait possible de réduire aussi le coût des passes, et de rendre ainsi le tir accessible à tout le monde, et surtout aux miliciens.

Une organisation de ce genre constituerait, à notre avis, un progrès très sensible. Le but de nos tirs est, avant tout, d'encourager les citoyens au maniement des armes pour pouvoir, en cas

de besoin, défendre notre patrie. Il faut donc, tout d'abord, amener à ces luttes pacifiques les hommes qui font partie de l'armée.

Ce principe une fois admis, le tir en lui-même devrait, selon nous, être complétement modifié. Tel qu'il est organisé aujourd'hui, il est impossible qu'un tireur médiocre puisse lutter; ceci n'est pas bien. C'est un atout de plus dans les mains des exploiteurs et un motif pour tenir à l'écart bon nombre d'amateurs.

Quelques mots d'explication suffiront pour nous faire comprendre.

Le système adopté aujourd'hui *pour les cibles tournantes* est celui des points. Rien n'est laissé au hasard. Nous voudrions, pour mieux équilibrer les chances, admettre un système combiné, les points avec un carton, se levant aussi pour les prix. De cette manière, le tireur de force moyenne pourrait au moins parvenir à obtenir quelque chose, ce qui lui est impossible s'il doit se mesurer aux points.

Quant à l'organisation des bonnes cibles, nous pourrions, au besoin, nous contenter du système actuel, lequel tient compte des deux principes: les points et le carton. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de dire que, plus on augmente le nombre des bonnes cibles, plus on augmente aussi les chances des tireurs de profession, car ils sont presque certains d'obtenir un prix à chaque cible. Deux cibles pourraient suffire, l'une aux points, l'autre au carton.

Le concours de sections, dont il a été fait un essai au tir de Fribourg, devrait être définitivement adopté. Ce concours était un progrès et les tireurs en furent partisans. Il ne fut pas admis sans lutte, mais, à la fin, chacun reconnut qu'il avait contribué pour beaucoup à la bonne réussite de la fête. Nous avons la persuasion que si Lugano l'avait adopté, elle s'en serait bien trouvée.

Avant d'aborder la question financière, il est nécessaire d'en examiner une autre, à laquelle nous attachons une grande valeur; c'est celle de l'armement. Nous allons soulever des tempêtes, nous le savons, mais nous ne nous effrayons pas; nous avons la persuasion que si nous avons contre nous les tireurs de profession et quelques amateurs, nous aurons pour nous tous ceux qui font partie de l'armée et tous ceux qui veulent réellement le progrès.

On constate actuellement un fait assez anormal; la grande majorité des tireurs ne se sert pas du fusil ou de la carabine d'ordonnance, mais bien d'armes d'amateurs et surtout du Martini.

On était arrivé, petit à petit, à supprimer tout à fait les anciennes carabines de stand ; les armes de campagne les avaient remplacées. Depuis lors, une réaction s'est produite, et insensiblement on est parvenu à les réintroduire, sous forme de Martini et, si l'on n'y prend garde, elles supplanteront dans quelques années les Vetterli. Or, ceci ne peut être admis. Si l'on veut engager les militaires à prendre part aux tirs fédéraux, il faut qu'ils puissent y lutter avec l'arme que l'Etat leur a donnée, avec l'arme dont ils se serviront, si jamais nous sommes appelés à défendre nos frontières. Le Martini est une charmante arme d'amateur, une arme de salon, mais non une arme de guerre. Il ne peut être chargé sans être armé, ce qui, en campagne, constitue un grave inconvénient ; le démontage et le remontage sont en outre très difficiles, la majorité des tireurs ne les connaissent pas ; et enfin, par son poids et son guidon, c'est une arme de stand. Nous avons même vu des tireurs de l'Oberland bernois avoir des plaques de couche de rechange, pour le tir couché, avec un bec allongé, permettant d'appuyer la crosse sur le sol.

Nous ne voudrions pas exclure complètement ces armes des concours ; nous voudrions simplement procéder à leur égard comme on a procédé, il y a vingt ans, envers les carabiniers de stand. Une partie des cibles et des dons d'honneur étaient affectés au tir de stand, et l'autre partie au tir de campagne. Nous nous souvenons avoir assisté au tir fédéral de la Chaux-de-Fonds, en 1863, et y avoir trouvé une organisation pareille, dont chacun était satisfait.

Si nous insistons sur cette question d'armement et si nous désirons surtout lui voir donner une solution favorable aux armes d'ordonnance, c'est que nous en sentons toute la valeur. La Suisse a été le premier pays qui ait adopté une arme à répétition. Aujourd'hui, après 15 ans d'expériences, toutes les grandes puissances désirent en faire autant; partout on veut introduire l'arme à magasin. C'est reconnaître ainsi que, sous le rapport, nous sommes dans le bon chemin. Allons-nous, pour quelques exploiteurs, nous laisser entraîner dans une voie contraire ? Cela n'est pas possible.

Qu'une petite comparaison nous soit ici permise. Que dirait-on en Suisse, si dans les fêtes fédérales de chant, le concours artistique seul était admis et qu'il soit fait abstraction du chant populaire ? Personne ne pourrait sanctionner ce procédé, et les fêtes de chant, au lieu de gagner en importance, iraient en péricli-

tant, comme les tirs fédéraux. — C'est grâce au concours de tout le monde que de pareilles institutions peuvent progresser dans notre pays, ne l'oublions pas.

Nous allons résumer nos vœux. Ils tendent tous vers un même but : donner plus de développement à nos tirs fédéraux, en les rendant plus populaires. Pour cela nous désirons :

1° Ecarter autant que possible de ces concours les tireurs de profession, en diminuant la valeur des premiers prix pour en établir un plus grand nombre.

2° Donner accès à tous les tireurs, et surtout aux citoyens faisant usage des armes d'ordonnance, en réduisant le prix des passes, en modifiant le tir aux points, en introduisant le concours de section, et en faisant une différence entre les armes d'amateurs et celles de guerre.

L'adoption de ces principes apportera, cela se conçoit, de profonds changements dans la Société suisse des carabiniers. Une réorganisation complète sera inévitable. Elle est du reste nécessaire à tous égards; cette association ne représente nullement l'ensemble des tireurs. Un petit nombre de sociétés seulement en fait partie et elle compte comparativement très peu de membres.

En admettant comme base que toutes les sociétés de tir de la Suisse, subventionnées par la Confédération, font de droit partie de la Société fédérale, nous arriverions, selon l'ordonnance du 16 mars 1883, à avoir approximativement 3,000 sociétés, avec environ 150,000 membres. (Selon cette ordonnance, tous les militaires suisses portant fusil sont astreints à faire partie d'une société.)

Avec des chiffres pareils, il suffirait d'une contribution individuelle très minime pour alimenter la caisse centrale, de manière à permettre à la société suisse d'entreprendre elle-même les tirs fédéraux et ne pas exposer les sociétés particulières et les localités à subir des pertes considérables.

Il y aura, cela va sans dire, une foule de questions sur lesquelles l'entente ne sera pas facile, surtout pour ce qui concerne la nomination du Comité central, celle des délégués, le choix de la localité devant donner la fête, etc., etc., mais ces questions n'offrent aucune difficulté insurmontable. Avec l'esprit qui distingue le peuple suisse, les sociétés sauront se faire de mutuelles concessions.

Nous aurions encore bien des choses à dire, bien des points à

développer pour être complets, mais nous craignons d'abuser de la patience de nos lecteurs, et nous voulons terminer en émettant un dernier vœu : c'est que nos camarades et frères d'armes ne s'offusquent pas, si nous avons été un peu loin dans nos appréciations; nous ne voudrions blesser personne, mais nous désirons ardemment voir la société suisse des carabiniers entrer dans une voie de progrès, ainsi que la nation est en droit de l'attendre d'elle.

Les sociétés de chant et celles de gymnastique, pour lesquelles ni l'Etat, ni la population ne font d'aussi grands sacrifices, suivent une marche progressive, allons-nous rester en arrière ? Nous ne pouvons le croire. Nous espérons que ces idées germeront, et que le prochain tir fédéral sera vraiment une grande fête nationale, ne laissant de regrets à personne.

Eugène Kern, *lieutenant-colonel.*

Manœuvres de l'armée italienne en 1882.

Le Conseil fédéral ayant chargé M. le colonel-divisionnaire Ceresole et M. le capitaine à l'état-major général R. de Planta de suivre les manœuvres que l'armée italienne a exécutées en Ombrie en septembre 1882, le comité de la Société des officiers de Lausanne a demandé à M. le colonel Ceresole de faire part de ses observations aux membres de cette société.

Après avoir pris l'autorisation du Département militaire, l'honorable commandant de la Ire division a donné, au commencement de cette année, au théâtre de Lausanne, deux conférences qui ont été suivies par un grand nombre d'officiers de tout grade et auxquelles ont assisté également des sous-officiers et des soldats. Nous publions ci-après un résumé de ces conférences sur des notes qu'a bien voulu prendre un des assistants et sur celles que le conférencier lui a communiquées.

Avant d'aborder l'exposé des manœuvres auxquelles il a assisté, M. le colonel-divisionnaire Ceresole a résumé l'organisation militaire italienne et les diverses modifications introduites par la loi du 29 juin 1882, dont le but principal a été d'augmenter le nombre des corps et leurs effectifs. Cette loi, qui a remplacé celle du 30 septembre 1873, est fort détaillée et M. Ceresole en a analysé les principales dispositions; nous nous bornerons à dire qu'elle augmente l'armée permanente de 3 régiments d'artillerie, 2 régiments de génie,

16 régiments d'infanterie, 2 régiments de bersagliers, 10 bataillons de chasseurs des Alpes et de 2 régiments de cavalerie, soit un effectif total de 110,000 hommes en corps nouveaux.

L'ancienne division ou *armée permanente, milice mobile* et *milice territoriale* a été maintenue.

La loi organique de 1882 place à la tête de l'état-major général de l'armée italienne et du corps d'état-major un officier qui, sous le titre de *chef d'état-major de l'armée,* a en temps de paix, et sous l'autorité du Ministère de la guerre, la haute direction des études pour la préparation de la guerre.

Cette haute fonction, de création nouvelle, a été confiée à M. le lieutenant-général Cosenz, et c'est cet officier supérieur qui dirigeait les grandes manœuvres de 1882, organisées pour la première fois en Italie avec deux corps d'armée complets approchant de l'effectif du pied de guerre.

Les manœuvres de 1882 eurent lieu en Ombrie, entre Pérouse et Spolette, dans la vallée du Tibre si riche en produits du sol et si intéressante à tous égards. Elles firent l'objet d'une décision du ministère de la guerre portant en résumé qu'entre le lac Trasimène et Spolette, deux corps d'armée manœuvreront du 1er au 6 septembre division contre division, puis exécuteront du 7 au 13 des manœuvres à double action, corps d'armée contre corps d'armée. Le 14 septembre, revue des deux corps d'armée réunis.

Le *premier corps de manœuvres* était commandé par le lieutenant-général Bertolé-Viale et avait comme centre de formation le 6e corps d'armée permanent. La 1re division toute entière (lieutenant-général Gerbaix de Sonnaz) appartenait au 6e corps; mais la 2e division (lieutenant-général Canera di Salasco) était prise dans le 4e corps.

Chaque division se composait de 2 brigades d'infanterie à 2 régiments de 3 bataillons chacun, d'une brigade de 3 batteries d'artillerie et d'une compagnie du train.

A ce premier corps d'armée de manœuvres étaient adjointes comme troupes dites *suppletives :*

Le 7e régiment de bersagliers (3 bataillons);

Le régiment de cavalerie de Plaisance;

1 brigade (4 batteries) du 7e régiment d'artillerie;

2 compagnies de sapeurs, y compris une section de télégraphes;

1 compagnie de pontonniers;

1 compagnie du train du 7e régiment d'artillerie;

1 colonne de vivres;

1 boulangerie de campagne;

1 lazaret.

L'effectif du corps d'armée ainsi composé s'élevait à environ 23,000 hommes.

Le *deuxième corps de manœuvres* avait comme centre de formation le 5e corps d'armée permanent, placé sous le commandement du lieutenant-général Bruzzo.

La 1re division (lieutenant-général Colli di Fellizzano) appartenait au 5e corps. La 2e division (lieutenant-général Maraldi) était prise dans le 7e. La formation de ces divisions était la même que pour le 1er corps.

Les troupes *suppletives* étaient le 1er régiment de bersagliers (3 bataillons), le régiment de cavalerie Royal-Piémont, une brigade (4 batteries) du 3e régiment d'artillerie, deux compagnies de sapeurs y compris 1 section de télégraphes et 1 de pontonniers, 1 compagnie du train du 3e régiment d'artillerie, 1 colonne de vivres, 1 boulangerie de campagne et 1 lazaret.

L'effectif de ce deuxième corps était de 23,500 hommes environ.

Le faible effectif de la cavalerie s'explique parce qu'il y avait au même moment de grandes manœuvres de cavalerie en Vénétie.

L'effectif des régiments d'infanterie et de bersagliers était à peu près celui du pied de guerre.

La force de l'artillerie divisionnaire comportait deux batteries de 7cm et une de 9cm ; chacune de ces batteries était de 8 pièces et de 4 caissons. L'artillerie *suppletive* de chaque corps d'armée avait deux batteries de 7cm et deux de 9cm à 6 pièces chacune et 3 caissons.

Dans toute l'artillerie, les pièces de 7cm et les caissons de 7 et de 9cm n'avaient que 4 chevaux. Les pièces de 9cm étaient seules attelées à 6 chevaux.

Le Ministère de la guerre avait, en vue des manœuvres, pris un ensemble complet de dispositions règlant tous les détails, spécialement pour le matériel du génie et le matériel sanitaire, ainsi que pour les munitions d'infanterie et d'artillerie. Nous nous étendrions trop longuement en les transcrivant ici.

Les régiments d'infanterie ne venaient pas directement de leurs garnisons respectives ; ils avaient auparavant campé pour des manœuvres de brigades et de régiments d'une durée de 6 semaines. L'artillerie de son côté venait en partie des écoles de tir de Persano, Lombardore, etc.

La contrée de Pérouse-Spolette est desservie par un chemin de fer à une seule voie dont l'exploitation laisse beaucoup à désirer ; les gares sont petites. Malgré cela, la concentration des troupes des deux corps d'armée a eu lieu rapidement et avec ordre, conformément au programme arrêté. L'infanterie, le train et le génie se trouvant éloignés de plus d'un jour de marche de leur place de rassemblement, furent concentrés par chemin de fer, tandis que les autres troupes utilisèrent la marche.

La formation des divisions et des corps d'armée se fit du 26 au 30 août. Le premier corps eut son quartier général à Pérouse et le deuxième à Foligno.

Les commandants des deux corps d'armée, qui étaient chargés de diriger d'une manière indépendante les manœuvres de la première période, du 31 août au 6 septembre, indiquèrent les dispositions et les suppositions générales et déterminèrent les règles de service et de discipline (ordre du jour, subsistances, honneurs à rendre, tenue, marques distinctives, signes conventionnels, munitions, etc., etc.). Nous relevons quelques particularités : les troupes en marche ne doivent rendre d'honneurs qu'au Roi et aux princes de la famille royale, — chaque soldat doit porter avec lui deux rations de vivres secs ; — chaque régiment d'infanterie, de bersagliers ou de cavalerie reçoit une pompe hydraulique avec un tube de 12^m de long pour prendre de l'eau dans les puits et les rivières pendant les campements.

Ces manœuvres de la première période eurent lieu division contre division dans chaque corps d'armée, après répartition des troupes *suppletives* et sous la direction de chaque commandant de corps. Ce dernier donnait à l'avance ses ordres pour chaque jour aux commandants de divisions, qui devaient à leur tour soumettre, la veille, à son approbation les dispositions qu'ils prenaient pour la manœuvre du lendemain.

Trois exercices de division contre division, avec un jour de repos entre chacun d'eux, se firent dans les environs du lac Trasimène et de Pérouse et entre Foligno et Spolette. Leur exécution s'effectua sur un terrain particulièrement accidenté, insalubre dans certaines parties et où l'eau manquait parfois. Ces difficultés furent heureusement surmontées par les différentes armes et les résultats obtenus firent ressortir d'une manière brillante les progrès faits par l'armée italienne dans la tactique moderne.

Du 6 au 14 septembre eurent lieu les manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, sous la direction supérieure du lieutenant-général Cosenz.

L'idée générale était la suivante :

Une armée nord s'avance vers Orvieto-Todi (ouest de Spolette) occupé par une armée ennemie venant du sud. Arrivée à Pérouse, elle détache un corps d'armée vers le Chiaggio pour couvrir son aile gauche contre un corps d'armée ennemi qui se concentre par chemin de fer à Foligno.

Le premier corps de manœuvres représentait le corps nord et le deuxième le corps sud. Le terrain était celui de la vallée du Topino jusqu'à Foligno. Cette vallée est large de 7 à 8 kilomètres ; il s'y trouve beaucoup de cultures, prés et champs séparés les uns des autres par des plantations d'oliviers et elle est coupée dans toutes les

directions par des canaux. C'est par conséquent un terrain se prêtant peu à des manœuvres de corps de troupes considérables.

La journée du 6 septembre a été marquée par un spectacle militaire particulièrement intéressant.

Le premier corps d'armée, prévenu que le deuxième s'avançait par la route Spolette-Foligno et avait poussé ses reconnaissances jusqu'à la plaine d'Assisi, fit une marche en avant en une seule colonne sur la route de Pérouse à Bastia, en vue de s'établir sur la rive gauche du Chiaggio entre Bastia et Costano et de se préparer à une action offensive.

Il s'agissait là d'un mouvement ayant beaucoup plus le caractère d'un exercice que d'une opération stratégique et il se justifiait par le besoin d'exercer les officiers et la troupe à une grande marche en colonne.

Le mouvement avait été préparé avec soin par l'état-major et il a été exécuté ponctuellement, malgré une chaleur accablante.

Le régiment de cavalerie de Plaisance partit en avant-garde à 5 heures du matin de Ponte San Giovanni pour reconnaître la direction Bastia et Costano. L'avant-garde était en outre composée d'une brigade d'infanterie de la 2e division, de deux batteries de 7cm de la même division, d'une compagnie du génie et d'une demi-ambulance.

Le gros était formé du reste de la 2e division, de l'artillerie *suppletive,* du 7e régiment de bersagliers et de toute la 1re division.

Toutes ces troupes entrèrent dans la colonne aux heures fixées par le graphique de marche. En se plaçant au point obligé, le pont de San Giovanni, les officiers étrangers purent voir défiler le corps d'armée entier, soit 23,000 hommes, dans un ordre remarquable, avec les distances règlementaires et sans encombrement.

Le 8 septembre, après un nouveau repos d'un jour, les deux corps d'armée qui avaient pris position l'un contre l'autre entre le Chiaggio et Spello et qui avaient passé sous la direction supérieure du lieutenant-général Cosenz, furent pour la première fois engagés.

La manœuvre, favorisée par un temps superbe, s'est déroulée sur un terrain accidenté et couvert. Le Roi d'Italie et les princes de la famille royale y assistaient. Pour la suivre avec profit, ainsi que les suivantes, il serait nécessaire d'avoir sous les yeux une carte du terrain ; il ne nous est pas possible de la joindre à ce compte-rendu, ensorte que nous n'entrerons à ce sujet dans aucun des détails que M. le colonel Ceresole a donnés.

Le résultat du 8 septembre fut, malgré un succès partiel obtenu sur l'aile gauche, un mouvement de retraite du 1er corps d'armée, soit corps du nord, dans la direction du Tibre supérieur et de Pérouse. Le 2e corps devait dès lors chercher à profiter de cet avantage pour rejeter le général Bertolé-Viale sur Pérouse.

C'est ce qui eut lieu le dimanche 10 septembre, après un nouveau jour de repos.

La manœuvre de ce jour-là s'est déroulée entre le Chiaggio et le Tibre ; elle a été fort intéressante et parfaitement conduite.

Une dernière grande manœuvre devait avoir lieu le 12 septembre, mais par suite d'orages violents suivis de pluies torrentielles, elle fut contremandée à 3 heures du matin par le Roi. Le temps fut détestable toute la journée du 13 et ne se remit que le matin du 14 pour la revue d'honneur.

Cette revue se fit sur la place d'armes de Foligno, très bien appropriée à un spectacle militaire de ce genre. Le paysage est superbe, les abords sont faciles, et la population accourue de toutes parts donnait par son entrain patriotique et la vivacité de ses manifestations le caractère le plus pittoresque à cet ensemble. Cette revue a témoigné de beaucoup de précision dans le service d'état-major. Les troupes y ont fait preuve d'une excellente tenue, d'autant plus remarquable qu'elles venaient de bivouaquer pendant plusieurs nuits consécutives dans des terrains boueux.

48,000 hommes y prirent part, sous les yeux du Roi et de la Reine d'Italie, accompagnés du prince de Naples, du duc d'Aoste et d'un nombreux état-major.

Dans les appréciations auxquelles il s'est livré sur l'organisation et l'ensemble des grandes manœuvres, M. le colonel Ceresole a fait remarquer que non seulement les officiers et la troupe en connaissaient à l'avance le programme, mais que le public lui-même était renseigné par les journaux et des cartes mises en vente au préalable.

L'honorable conférencier a fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« L'idéal serait sans doute de se rapprocher davantage de ce qui se passe à la guerre, mais cet idéal peut-il être atteint ? Il n'est réalisé qu'à la suite de manœuvres fréquentes et prolongées. Quand des exercices n'ont lieu que quelques jours, il sera préférable de sacrifier l'imprévu au calme et à la clarté dans les mouvements; une manœuvre simple, exécutée correctement suivant un plan combiné d'avance, bien compris par ceux qui y prennent part, sera plus profitable que des évolutions savantes et compliquées dont la portée n'est saisie que par un petit nombre et où l'imagination est obligée de suppléer sans cesse à l'insuffisance des moyens. Les officiers supérieurs ont d'ailleurs assez à apprendre déjà par le maniement sur le terrain d'effectifs nombreux et de corps de troupes combinés, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter à ces difficultés celles qui résultent de mouvements tournants, d'attaques imprévues et de surprises. On oublie trop en outre que la guerre offre des compensations et donne des droits dont ne jouit pas le commandant de manœuvres d'exercice. Celui-ci est strictement limité quant au temps, à la

dépense, aux dommages et aux moyens d'action de toute espèce, et ces limites lui créent des difficultés inconnues à la guerre. »

Nos lecteurs auront remarqué qu'un jour de repos était laissé aux troupes après chaque manœuvre. Ce repos se justifiait par les grandes chaleurs qui régnaient en Ombrie en ce moment-là. Les exercices duraient dès 6 heures du matin à midi au plus tard, ensorte que les troupes regagnaient de bonne heure leurs cantonnements.

M. le colonel-divisionnaire Ceresole a exprimé ensuite ses impressions sur la valeur actuelle des institutions militaires de l'Italie et il s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Il a été pendant assez longtemps de mode de traiter avec dédain les institutions militaires et l'armée de l'Italie nouvelle. Ce sentiment a existé même en Suisse, où l'on a assimilé quelquefois les troupes italiennes aux troupes du ci-devant royaume de Naples et à celles du Pape qu'il était reçu, sous le régime des capitulations militaires conclues par la Suisse, de considérer comme très peu solides. Des préjugés politiques peu favorables à l'Italie ont encore augmenté ces préventions dans d'autres pays.

« Ces préventions doivent être considérées comme mal fondées. Les sacrifices énormes que s'est imposé la nation n'ont point été vains. A la place des armées partielles qui, à l'exception des troupes piémontaises, n'avaient qu'une réputation douteuse de bravoure et de discipline, l'Italie possède aujourd'hui des institutions militaires de premier ordre et des troupes animées d'un esprit militaire national incontestable.

« L'on comprend mieux du reste les sacrifices extraordinaires faits pour cette armée lorsqu'on s'est rendu compte que celle-ci est en réalité la première des institutions nationales, celle dans laquelle s'est formé, se développe et se fortifie le sentiment de l'unité italienne. C'est certainement à ce rôle d'institution nationale que l'armée doit une bonne partie de la popularité dont elle jouit. Le peuple l'aime; il en est fier. Les soldats méritent d'ailleurs ces sentiments par leur conduite, par leur discipline et par les excellents rapports qu'ils entretiennent avec la population civile.

« C'est la *tenue* surtout qui caractérise le soldat italien. Elle provient sans doute en bonne partie du degré très avancé de civilisation d'une grande partie du peuple, de sa distinction native, de sa sobriété et de son antipathie pour ce qui est vulgaire et grossier. Mais toutes ces dispositions naturelles ont été cultivées et fortifiées par l'éducation militaire dont l'ancienne armée piémontaise a été la pépinière et la génératrice. L'esprit de corps de chaque arme et de chaque régiment est peut-être moins développé en Italie que dans d'autres armées, mais l'amour-propre national y est exalté à un haut point.

« La discipline dans les marches et dans les bivouacs m'a paru irré-

prochable; bien que rendues pénibles par des bivouacs consécutifs, ces marches n'ont pas influencé sur l'état sanitaire, car du 7 au 12 septembre il n'y a eu, chose extraordinaire, dans les deux corps d'armée qui ont pris part aux manœuvres qu'une moyenne journalière de 114 malades sur environ 48,000 sous-officiers et soldats.

« La position et l'instruction des sous-officiers sont normales et leur action sur la troupe considérable.»

Une mention toute spéciale doit être faite du corps d'officiers. M. le colonel Ceresole a déclaré se joindre sur ce point à l'appréciation si flatteuse du colonel autrichien de Haymerlé, que nous citons textuellement :

« Malgré les différences primitives de nationalité, le corps des officiers italiens présente une cohésion intérieure que n'a pas pu altérer l'antagonisme si prononcé entre les peuples du nord et du sud de la Péninsule.

« L'officier italien est rempli du patriotisme le plus sincère, non pas de ce patriotisme qui se nourrit de phrases, mais de l'amour vrai du pays qui se traduit par les sacrifices personnels, par une discipline conciencieuse et intelligente et par une résignation courageuse aux privations, aux fatigues et aux soucis. Il est plus mal payé, avance plus lentement et a en perspective des pensions moindres que dans les autres armées permanentes de l'Europe, mais il sait que l'Etat ne peut pas faire davantage pour le moment et, sans murmure ni ostentation, il s'incline devant la nécessité. Il est intelligent, distingué, chevaleresque, très poli dans les relations sociales, réservé vis-à-vis des étrangers, modeste et sans prétentions en public. Il a un grand respect pour la loi, et les institutions du pays lui sont sacrées, même lorsqu'elles n'ont pas la préférence de ses vues personnelles. La nation tout entière a conscience de ces hautes qualités ; elle honore l'officier et celui-ci jouit dans tout le pays, chez le pauvre comme chez le riche, d'une considération entière et d'une confiance sans limites. »

« Ce bel éloge n'est point exagéré, a dit M. le colonel Ceresole. Je forme le vœu que nous puissions un jour en mériter un semblable. » *(Approbation générale.)*

Un élément en apparence superficiel, mais qui contribue à la bonne tenue individuelle des soldats italiens, c'est l'habillement à la fois pratique et élégant. La différence entre l'infanterie italienne et française est sous ce rapport-là très frappante.

La tactique des troupes italiennes ferait le sujet d'un chapitre trop étendu si nous voulions l'examiner pour chaque arme. Sous ce rapport l'Italie n'est pas restée en arrière des autres armées européennes. Nous signalerons seulement quelques dispositions relatives aux feux de l'infanterie qui, comme l'on sait, est armée

du fusil Vetterli sans répétition, quoique cependant des essais soient poursuivis dans ce moment en vue de l'adaptation d'un système à répétition au Vetterli à charge simple.

L'ordre général pour les manœuvres de 1882 prescrivait que l'infanterie de première ligne, avant d'entrer dans la zone battue par l'artillerie ennemie, doit, dans le cas où le terrain ne la protégerait pas d'une manière exceptionnelle, se fractionner et se former en colonnes de compagnies de front ou de flanc, préférablement de flanc, à intervalles plus ou moins larges, pour se soustraire au feu de l'artillerie. Entrant ensuite dans la zone de 1600m de distance du front ennemi, elle peut se porter en ligne avec toute facilité afin de jeter en fort peu de temps une grande quantité de projectiles sur les buts suffisamment vastes et en évidence, sans avoir besoin d'accélérer le feu en aucune manière.

Pour les *feux à grande distance*, c'est-à-dire ceux exécutés dans la zone entre 1600 et 800m, on doit observer les règles suivantes :

1° Qu'ils soient employés seulement contre des buts formés par des troupes en ordre serré de la force d'au moins une compagnie, un escadron ou une batterie.

2° Qu'ils soient exécutés par salves de pelotons, la troupe formée en ligne et employant deux hausses pour les distances entre 800 et 1200m, trois pour les distances supérieures.

3° Que les salves soient exécutées avec calme et en visant avec précision.

4° Qu'on n'emploie pas une force moindre d'une compagnie. Quand on emploiera plusieurs compagnies ensemble, les commandants de bataillons désigneront le but à battre en commun et les commandants de compagnies indiqueront pour chaque peloton les hausses à employer.

Le *service des subsistances*, pendant les manœuvres, était simple et facile. On ne voyait pas de train de subsistances et de colonnes de vivres, car chaque unité tactique avait près de son camp ou de ses cantonnements un magasin plus ou moins bien établi, où elle allait chercher ce qui lui était nécessaire. Ce mode de procéder correspond peu à ce que doit être l'état des choses en temps de guerre, aussi les manœuvres ont-elles été peu utiles au commissariat.

La colonne de vivres attachée à chaque corps d'armée se composait pour le 1er corps de 52 hommes, 61 chevaux et 31 chars ; pour le 2e corps de 40 hommes, 37 chevaux, 31 chars et 3 locomotives routières.

Les rations de vivres avaient été fixées, par décret ministériel, à 240 gr. de viande, 150 gr. de riz ou soupe, 15 gr. de lard, 20 gr. de sel, 15 gr. de café, 22 gr. de sucre, 735 gr. de pain par homme. Au lieu de café, les hommes ont eu un quart de litre de vin les jours de

repos. Les rations sont distribuées le soir. A l'époque des manœuvres et avant le départ les hommes mangent la soupe ; la viande est conservée dans la gamelle, puis consommée à la première halte ou après les manœuvres. Le soir et une fois la journée terminée, la troupe reçoit du café.

Pendant les jours de repos, on cuit deux fois ; les hommes mangent le matin la soupe ou du riz et le soir de la viande et du vin.

Les hommes portent leur ration de pain dans un sac en toile. Chaque soldat italien a, en outre, 2 paquets de galette et 2 boîtes de viande conservée. Cette ration de réserve ne peut être consommée que sur l'ordre du commandant en chef. Ce fut le cas, pour les galettes, pendant les deux derniers jours de manœuvres.

Chaque corps d'armée consommait par jour environ 30,000 rations de pain. Pour le 1er corps, la boulangerie militaire de Pérouse livrait journellement 17,000 rations ; le surplus était cuit par 6 fours de campagne, du système Rossi, établis à la gare de Pérouse. Pour le 2e corps, on n'employait que des fours de campagne ; 2 étaient du système Lespinasse et 8 du système Rossi, établis à Foligno.

Le four système Rossi est construit en tôle ; il est facile à monter et à démonter. On établit un fond au moyen de briques, sur lesquelles on place le four ; au devant on fait un creux pour pouvoir allumer le feu. Le tout est recouvert d'une tente. On peut cuire avec un de ces fours 3000 rations par jour, soit dix fournées de 150 pains à deux rations chacun.

Avec 5 fours en activité continuelle, on a cuit pour le 1er corps $5 \times 3000 = 15,000$ rations par jour. Pour le 2e corps, tout le pain a été cuit dans des fours de campagne.

Le service de chaque four réclame 4 hommes pour 12 heures, soit 8 par jour. On conduisait le pain par chemin de fer à la station la plus rapprochée des cantonnements, où il était touché par les différentes unités.

On a fait l'essai, pendant les grandes manœuvres, de ***vélocipédistes*** pour l'expédition des lettres et la transmission des ordres. Leur utilité a été reconnue lorsqu'ils pouvaient se mouvoir sur de bonnes routes, comme c'était le cas de celles arrivant à Pérouse.

Le vélocipédiste parcourt en moyenne 20 kilomètres à l'heure et fonctionne plusieurs heures de suite sans se reposer. La nuit, une petite lanterne est placée à l'avant du vélocipède. Dans beaucoup de cas, ce mode de locomotion est plus sûr et plus rapide que celui des ordonnances à cheval, à la condition toutefois que les routes soient en bon état et non récemment rechargées.

Il a été fait aussi quelques essais de ***télégraphie optique***, d'après le système utilisé en Bosnie et qui a fonctionné en 1882 dans les Grisons, lors des manœuvres de brigade. Le poids de l'appareil est

de 4 kilog.; le cadran consiste en une cible en carton blanc; le triangle, dans lequel étaient ménagées des cavités pour placer les lettres alphabétiques, est composé d'un cadre de 1m 50 de hauteur, entouré de drap rouge. On l'apercevait à 1500 m. à l'œil nu et jusqu'à 3000 m. avec la lunette de campagne. Une station avait été installée près de Pérouse, au nord de San-Mariano, et une autre à la Torricella, distantes l'une de l'autre de 1600 m. Chacune d'elles était desservie par deux soldats du génie.

M. le colonel Ceresole a donné des détails complets sur la formation et l'organisation des *chasseurs des Alpes* (Alpini).

Les chasseurs des Alpes sont, avec les bersagliers, l'élite de l'infanterie italienne. Leur création date de 1872 et elle a pour but principal la garde et la défense des vallées de la frontière septentrionale du royaume. Au début, le nombre des compagnies de chasseurs des Alpes avait été fixé à 15, puis en 1873 à 24. En 1878, on le porta à 36, formant 10 bataillons, dont 6 à 4 compagnies et 4 à 3 compagnies, toujours sur pied de guerre avec un effectif par compagnie de 250 hommes.

A chacune de ces compagnies correspondait une compagnie de réserve, formée des classes en congé de l'élite et d'une compagnie de milice mobile.

L'Italie devait, par conséquent, compter 108 compagnies des Alpes, dont 36 sous les armes, 36 en congé et 36 dans la milice mobile.

Pour former les cadres d'officiers de ces 72 dernières compagnies, on avait incorporé à la compagnie d'élite 5 officiers subalternes, dont 1 surnuméraire. On devait aussi désigner parmi les officiers d'infanterie et de bersagliers ceux qui auraient dû, en cas de mobilisation, faire partie des compagnies des Alpes. Une compagnie devait former, avec une compagnie de réserve et une compagnie de milice mobile, une unité spéciale, placée sous le commandement d'un major ou d'un capitaine, avec rang d'ancienneté, qui devaient être pris parmi les états-majors des bataillons des Alpes et les officiers de la ligne et des bersagliers.

Depuis 1882, l'organisation et la formation des chasseurs des Alpes ont été fixées comme suit par la nouvelle loi militaire.

Dans l'élite, il y a 6 régiments comptant 20 bataillons ou 72 compagnies, soit le double de ce qu'instituait la loi de 1878. Chaque régiment se compose d'un état-major et de 3 à 4 bataillons.

Le bataillon a 3 ou 4 compagnies et un dépôt. Sur pied de paix, la compagnie a un effectif de 125 hommes et sur pied de guerre cet effectif est porté à 257 hommes.

Dans la milice mobile, le nombre des compagnies a été maintenu à 36.

Dans la milice territoriale, on compte 30 bataillons avec 72 compagnies.

L'augmentation considérable du personnel des Alpini correspond à une augmentation semblable de l'artillerie de montagne. Cette dernière a été remaniée entièrement et renforcée ; elle se compose aujourd'hui de 2 brigades ; une brigade a 4 batteries armées chacune de 6 canons.

Les régiments des chasseurs des Alpes sont organisés d'après le système territorial. Tandis que les autres unités de troupes de l'armée se recrutent dans tous les districts, ou tout au moins dans la plupart d'entre eux, la compagnie des chasseurs se recrute avec un soin particulier dans un, ou tout au plus dans deux districts. Chaque régiment a ses magasins sur son territoire, renfermant le matériel des hommes sous les armes, de ceux en congé, de la milice mobile et territoriale.

Les commandants des régiments sont placés sous l'autorité du commandant du corps d'armée dans le territoire duquel leur troupe est disloquée. Ils reçoivent leurs ordres soit directement, soit par l'intermédiaire du commandant de division territoriale. Les bataillons détachés à titre permanent auprès d'un autre corps d'armée reçoivent leurs ordres du commandant du dit corps d'armée, qui en remet un double au commandant du régiment.

La mutation des officiers de la ligne dans le corps des chasseurs des Alpes n'a lieu que lorsqu'ils sont aptes à ce service. Ils doivent avoir suivi un cours spécial sur la connaissance de l'arme, le tir et le service de pionniers. Afin que les officiers apprennent à connaître le territoire entier de leur régiment, le chef de régiment peut proposer leur mutation d'un bataillon à l'autre ou d'une compagnie à l'autre.

Voici l'effectif règlementaire en hommes, matériel et chevaux d'une compagnie de chasseurs des Alpes :

Capitaine	1
1ers lieutenants ou lieutenants .	4
Médecin (sous-lieutenant) . .	1
Sergent-major	1
Soldats du train.	8
Armurier	1
Caporaux-majors	4
Ouvrier	1
Caporaux de pionniers . . .	2

Caporaux	16
Appointés	16
Clairons	5
Pionniers	20
Aide-ambulancier	1
Infirmiers	5
Soldats	171
Total	257 hommes,

parmi lesquels 249 combattants. Hommes portant fusil, 243.

Train. Chaque compagnie a un véhicule à 2 roues et 12 mulets.

Les régiments alpins sont disloqués comme l'indique le tableau ci-après :

(Voir le tableau page suivante.)

On voit par ce tableau qu'il y a 12 bataillons sur la frontière française, à Pieve di Teco, Ceva, Triora, Borgo San Dalmazzo, Vinadio, Dronero, Pignerol, Fénestrelle, Suze (2 bataillons), Ivrée et Aoste ;

2 bataillons sur la frontière suisse, à Sondrio et Tirano, plus une compagnie à Domo ;

et 6 bataillons sur la frontière autrichienne, à Breno, Schio, Vérone, Bassano, Pieve di Cadore et Gemona.

Quoique cette troupe n'ait pas figuré aux manœuvres italiennes de l'automne 1882, M. le colonel Ceresole a eu cependant l'occasion de la voir dans des circonstances précédentes, et il en a fait un grand éloge. Il estime que le fait qu'on vient de doubler leur nombre et de le porter à 20 bataillons comprenant 10,242 hommes, mérite d'attirer l'attention des peuples voisins. M. le colonel Ceresole a exprimé le désir de voir étudier chez nous d'une manière détaillée les méthodes d'instruction appliquées aux chasseurs des Alpes, les travaux qu'on leur fait exécuter, leur habillement et leur armement. Il faudrait examiner avec soin si l'on ne pourrait pas tirer profit de leur exemple pour l'instruction de notre infanterie et spécialement de nos carabiniers.

L'honorable conférencier pense que l'étude complète à laquelle doivent se vouer les chasseurs des Alpes et surtout leurs officiers, d'une certaine zone alpestre, des routes, des passages et des positions qui s'y trouvent, pourrait se faire, dans une certaine mesure, par les cadres de nos bataillons d'infanterie dans les limites de leur division territoriale. La surface restreinte de notre pays rendrait de pareilles reconnaissances relativement faciles et elles remplaceraient avantageusement certains services et en particulier les travaux prescrits aux officiers par l'article 98 de notre loi militaire pour les années où la troupe n'est pas appelée sous les armes.

Dislocation des chasseurs des Alpes de l'armée italienne.

	Bataillons.	Etat-major et garnisons d'été.	Compagnies.	Quartiers d'hiver.
1er régiment : Etat-major à *Mondovi*.	1. Haut Tanaro.	Pieve di Teco.	1, 2, 3	Mondovi.
	2. Vallée du Tanaro.	Ceva-Domo d'Ossola.	4, 5, 6, 7	Mondovi.
	3. Val Camonica.	Breno.	52, 53, 54, 55	Chiari.
2e régiment : Etat-major à *Bra*.	1. Vallée du Pesio.	Triora.	8, 9, 10, 11	Bra.
	2. Col de Tende.	Borgo San Dalmazzo.	12, 13, 14, 15	Bra.
	3. Val de Schio.	Schio.	59, 60, 61	Vérone.
3e régiment : Etat-major à *Fossano*.	1. Vallée de la Stura.	Vinadio.	16, 17, 18, 19	Fossano.
	2. Vallée de la Maira.	Dronero.	20, 21, 22, 23	Fossano.
	3. Monts Lessini.	Vérone.	56, 57, 58	Vérone.
4e régiment : Etat-major à *Turin*.	1. Vallée du Pellice.	Pignerol.	24, 25, 26, 27	Turin.
	2. Vallée du Clusone.	Fénestrelle.	28, 29, 30, 31	Turin.
	3. Vallée de la Brenta.	Bassano.	62, 63, 64	Bassano.
5e régiment : Etat-major à *Milan*.	1. Vallée de la Dora.	Suse.	32, 33, 34	Suse.
	2. Mont-Cenis.	Suse.	35, 36, 37	Suse.
	3. Valteline.	Sondrio.	44, 45, 46, 47	Milan.
	4. Haute-Valteline.	Tirano.	48, 49, 50, 51	Milan.
6me régiment : Etat-major à *Conegliano*.	1. Vallée de l'Orco.	Ivrée.	38, 39, 40	Ivrée.
	2. Val d'Aoste.	Aoste.	41, 42, 43	Ivrée.
	3. Alpes Cadoriques.	Pieve di Cadore.	65, 66, 67, 68	Conegliano.
	4. Vallée du Tagliamento.	Gemona.	69, 70, 71, 72	Conegliano.

A la fin de sa dernière conférence, M. le colonel Ceresole a fait un exposé des plus intéressants des événements militaires qui se sont déroulés à Pérouse en 1859 et dans lesquels un régiment suisse, commandé par le colonel Schmidt, d'Uri, a joué un rôle qui a donné lieu aux accusations les plus violentes de la presse italienne et anglaise et a provoqué un arrêté de l'Assemblée fédérale mettant un terme à l'existence des régiments suisses à l'étranger.

Les documents, en partie inédits, que M. le colonel Ceresole a recueillis sont de nature à jeter un jour nouveau sur cette page douloureuse de l'histoire contemporaine. Nous espérons pouvoir y revenir dans une prochaine occasion.

Question de la chaussure de l'armée.

Je viens de lire le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1882 et j'y ai trouvé, sur la question de la chaussure de l'armée, des renseignements qui ne font pas encore prévoir le moment où cette affaire si importante recevra enfin une solution.

Comme la *Revue militaire suisse* fera sans doute connaître ce rapport à ses abonnés, je ne crois pas devoir reproduire les explications fournies à ce sujet, et que vos lecteurs trouveront à pages 75 et 76 du rapport dont il s'agit.

En revanche, il me paraît nécessaire d'attirer leur attention sur deux passages contradictoires de ce rapport.

Dans l'un de ces passages, on lit cette phrase : « Le résultat de » ces essais n'est pas encore *concluant,* etc., » et dans l'autre, je trouve ce qui suit :

« De nouveaux essais sont encore nécessaires pour résoudre des » questions *secondaires,* etc. »

Si le résultat des essais n'est pas *concluant,* il est évident qu'il ne s'agit pas seulement de résoudre encore des questions secondaires, mais qu'au contraire c'est encore et toujours la question *principale* qui doit être résolue en premier lieu.

La question principale est en effet la suivante :

Il s'agit d'introduire *deux* genres de chaussures : *une première chaussure* que j'appellerai chaussure de marche ou de fatigue, et *une seconde chaussure,* ou chaussure de repos, de quartier, etc.

Si la Confédération fournit *les deux genres* de chaussures, elles conserveront les dénominations ci-dessus.

Si, au contraire, elle n'en fournit qu'un, ce sera la *première* chaussure ou chaussure *d'ordonnance ;* la seconde devient ainsi facultative et il est dès lors inutile de la soumettre à des essais.

En supposant que la Confédération fournira les deux genres de chaussures, il s'agit de savoir quel sera le *système* à adopter, soit pour la première, soit pour la seconde chaussure.

Or, les essais qui ont eu lieu l'année dernière, sont bien loin, en effet, d'être concluants.

Avant, toutefois, d'en parler, il me paraît nécessaire de rappeler que le rapport de la Commission de chaussure, du 4 février 1881, contenait deux propositions, celle de la majorité, voulant *la botte*, celle de la minorité, voulant *le brodequin*.

Ce rapport avait été envoyé à tous les cantons et à tous les officiers supérieurs de l'armée, avec une circulaire par laquelle le Département militaire fédéral les priait de se prononcer sur les propositions de la majorité et de la minorité de la Commission.

Or, sur 80 et quelques rapports parvenus, il n'y en avait pas moins de 70 environ qui se prononçaient *contre la botte*.

Et malgré cela, on continue en 1882, de faire des essais *avec la botte*.

Et ce qu'il y a surtout de plus embarrassant dans tout cela, c'est que ce sont précisément les bottes qui, dans les essais de 1882, ont réuni le plus grand nombre de suffrages, soit 220 sur 437 hommes appelés à se prononcer sur la botte ou le soulier.

Que devient, dans ces circonstances, le préavis des cantons et des officiers supérieurs de l'armée, préavis qui, dans sa grande majorité, se prononce contre la botte?

Comment le Département militaire fédéral sortira de là, c'est ce que l'avenir nous apprendra.

En attendant, il y a une autre question qui est tout aussi, et même plus importante encore à résoudre que celle de la chaussure à adopter pour nos troupes.

Cette question est celle des bas et des chaussettes, qui, dans la dernière assemblée générale de la société fédérale des officiers, à Zurich, a été tout spécialement recommandée à la bienveillante sollicitude du Département militaire fédéral.

Cette autorité ne s'en est pas encore occupé jusqu'à présent, je ne le crois pas, du moins.

En revanche, une dame s'en est occupée, car elle vient de faire paraître une brochure de quelques pages, qui porte le titre suivant : « *Instruction sur la confection du bas et des chaussettes de forme rationnelle* » par Madame Salquin, Berne, mai 1883.

J'ai été assez heureux pour pouvoir m'en procurer un exemplaire, et je ne vois rien de mieux à faire qu'à vous l'envoyer pour le cas où, en raison de son peu d'étendue, vous jugeriez à propos de la reproduire pour vos lecteurs.

Cette question du bas ou des chaussettes est de toute importance, en effet, car si les pieds sont comprimés dans des bas pointus,

les avantages d'une chaussure rationnelle ne sont pas du tout appréciables.

Mais c'est par *les enfants* qu'il faut commencer à faire porter des bas de forme rationnelle, car ce sont *les bas*, et non pas les souliers, qui déforment les pieds des enfants, depuis le jour où on leur en fait porter.

Et il y a tant de sortes de bas plus ou moins bien faits, plus ou moins souples et élastiques, qu'on ne saurait trop y vouer toute son attention.

S'ils ont été lavés plusieurs fois, par exemple, ils deviennent aussi consistants que de la toile et ils deviennent surtout trop petits, parce qu'ils se sont retirés au lavage. Il n'est cependant jamais venu à l'idée de personne de mettre de côté une paire de bas ou de chaussettes bien propres, parce qu'elle comprimait un peu les pieds.

On n'y a surtout jamais regardé pour les enfants.

Si vous me le permettez, je reviendrai encore sur cette question dans l'un ou l'autre de vos prochains numéros.

On ne saurait trop, en effet, s'en occuper sérieusement.

Un de vos abonnés.

Extrait du rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1882.

(Suite et fin.)

Artillerie. — Il y a eu 11 *écoles de recrues* sur les places d'armes de Bière, Frauenfeld et Thoune, savoir :

3	pour recrues de	batteries attelées, exclusivement ;
3	»	» » et de colonnes de parc ;
1	»	d'artillerie de position ;
1	»	de compagnies d'artificiers ;
3	»	du train d'armée.

L'école de recrues d'artillerie de montagne a été renvoyée à 1883, afin d'avoir un effectif plus fort.

1626 recrues de toute l'artillerie ont achevé leur instruction dans les 11 écoles qui ont eu lieu. Y ont en outre pris part : 3 majors d'artillerie de campagne, 94 premiers lieutenants et lieutenants, 225 sous-officiers, 20 appointés et 61 ouvriers et trompettes. 12 premiers lieutenants ont obtenu le certificat de capacité pour le grade de capitaine ; 33 sous-officiers ont été avancés en grade pendant les écoles.

La marche de celles-ci a été régulière et normale ; elles ont eu de bons résultats en suivant les mêmes plans que l'année précédente,

sauf pour ce qui concerne les trompettes, qu'on doit former en 8 semaines comme soldat, cavalier et musicien.

Il y a eu en 1882 *26 cours de répétition isolés d'artillerie d'élite,* qui ont été dirigés par les chefs des corps de troupes respectifs. On a en outre joint plusieurs détachements du train à l'école préparatoire d'officiers d'artillerie, ainsi qu'aux cours du lazareth de campagne nº 2 et des IIe et IIIe divisions d'artillerie de position.

L'effectif avec lequel les batteries et les colonnes de parc de l'élite sont entrées au service était très différent ; dans quelques batteries, il dépassait 160 hommes, dans d'autres, il descendait au dessous de 110 et même à 84 dans la batterie du Tessin. L'effectif réduit de nombre d'unités est moins le fait d'un recrutement faible que des dispenses de service accordées trop libéralement ; dans quelques cas, l'émigration parait aussi avoir produit subitement des lacunes. Les cadres étaient en général au complet.

Les corps sont entrés au service mieux organisés et préparés que précédemment ; on a aussi constaté une amélioration dans l'état de l'habillement et de l'équipement. La marche des cours de répétition a été bonne ; à peu d'exceptions près, chacun a fait preuve de beaucoup de zèle et de bonne volonté ; la tenue et la discipline de la troupe ont été exemplaires. Aussi le travail a-t-il été excellent et a-t-on fait de réels progrès. On peut du reste constater, sous ce rapport, une amélioration générale dans les corps de l'artillerie qui ont fait leur 4e cours de répétition depuis la nouvelle organisation.

Il serait à désirer que les divisions des bataillons du train attachées aux troupes du génie et d'administration soient réunies complètement et aussi souvent que possible avec celles-ci dans les cours de répétition, afin que ces divisions s'habituent au commandement sous lequel elles entreraient au service de campagne, tandis qu'elles n'ont été réunies, dans la règle, que pour les jours de manœuvres où l'on avait besoin de leurs services.

La révision à laquelle la munition d'artillerie a été soumise ces dernières années a eu une bonne influence sur les exercices de tir ; ceux-ci ont pris un nouvel essor, grâce à une munition meilleure et plus uniforme et surtout à liinstruction publiée à la suite des cours de tir. L'agrandissement de la place de tir de Frauenfeld a contribué à ces bons résultats pour les batteries envoyées sur cette place d'armes ; il est à désirer que la place de tir de Bière soit agrandie le plus tôt possible.

En ce qui concerne la landwehr, il y a eu 2 cours séparés pour les batteries 6 et 8 et 2 pour les deux moitiés de la Ire division d'artillerie de position (compagnies 12 et 15, 13 et 14).

Les deux batteries de landwehr et les trois compagnies de position de Vaud et de Genève sont entrées au service avec un effectif plus élevé que celui prévu par le budget ; en revanche, la compagnie

de position du Tessin avait un effectif inférieur à celui prévu. Le corps des officiers des compagnies de position, et surtout de cette dernière, a dû être complété par des officiers pris dans l'élite.

La troupe a fait une très bonne impression quant à son aptitude au service, à son zèle, à sa bonne volonté, à sa tenue et à sa discipline. L'habillement et l'équipement, après avoir été remplacés ou complétés, étaient dans un état satisfaisant.

En présence de la durée réduite des cours, l'instruction a dû se borner essentiellement aux éléments de l'instruction militaire générale, au point de vue de l'artillerie en particulier. L'instruction a été plus facile dans les batteries que dans les compagnies de position dont le personnel sort en grande partie des batteries et est par conséquent encore trop peu familiarisé avec l'artillerie de position.

Comme d'habitude, il y a eu deux écoles de cadres d'artillerie, savoir :

1 école générale de sous-officiers et *1 école préparatoire générale d'officiers,* en deux parties.

La première a été suivie par 11 officiers, 2 maréchaux-des-logis et 190 appointés ; plus par 4 officiers subalternes du génie pendant 3 semaines. Il est sorti de cette école 186 sergents et brigadiers nouvellement nommés, chiffre suffisant pour compléter les cadres de sous-officiers d'artillerie.

La 1re partie de l'école préparatoire d'officiers d'artillerie ne comptait que 52 élèves, chiffre inférieur à celui de l'année précédente. Cette diminution concerne exclusivement les élèves de langue allemande, tandis que ceux de langue française étaient plus nombreux que précédemment. Quant à leurs qualités et à leurs aptitudes, la classe de langue française était supérieure à l'autre. Sur les 52 élèves, on n'a pu en admettre que 34 sans conditions à la 2e partie de l'école et 7 conditionnellement. 3 des 11 élèves qui ont échoué ont été recommandés pour le grade de sous-officier.

Sur les 45 élèves qui ont suivi pendant toute sa durée la IIe partie de l'école, 43 ont été déclarés aptes à revêtir le grade d'officier. Savoir : 35 pour l'artillerie de campagne, 3 pour la position et 5 pour le train d'armée.

Dans les exercices de tir de cette IIe partie, on a soumis les nouvelles bouches à feu de 8,4 cm. à un essai approfondi et procédé avec ces pièces à une série variée d'exercices de tir.

Le cours de tir pour l'artillerie de campagne a été suivi par 14 officiers et celui pour l'artillerie de position par 5 officiers. Il sera opportun de réunir à l'avenir ces deux cours.

Génie. — Il y a eu en 1882 2 *écoles de recrues* de sapeurs, 1 de pontonniers et 1 de pionniers. 40 officiers, 129 sous-officiers et 688 soldats y ont pris part. Ces 688 soldats incorporés forment le 14,8 % de l'effectif.

La marche de l'instruction dans les *cours de répétition* de l'élite a été régulière et les résultats obtenus aussi satisfaisants que la discipline, qui n'a rien laissé à désirer. — Sur un effectif de contrôle de 1983 hommes (bataillons du génie nos 2, 3, 6 et 8) 1211 sont entrés au service, ensorte que 772 hommes, soit le 38,9 % ont fait défaut. Quant aux pionniers d'infanterie, 503 hommes ont pris part aux cours, 312 (38,3 %) ne se sont pas présentés.

Pour la première fois on a appelé à des cours de répétition des cadres du génie de landwehr ; ce sont ceux des bataillons du génie nos 1 et 4 et des pionniers d'infanterie des Ire et IVe divisions.

L'*école préparatoire d'officiers* du génie a eu lieu en même temps que celle d'artillerie ; elle a été suivie par 26 aspirants, sur lesquels 24 ont obtenu le certificat de capacité pour le grade d'officier, soit 11 dans les sapeurs, 6 dans les pontonniers et 7 dans les pionniers.

Pour les *travaux de subdivision*, on a appelé successivement 12 officiers au bureau du génie ainsi qu'à des travaux pratiques sur le terrain. Ces officiers avaient pour mission de résoudre des travaux techniques de différente nature. Ils ont élaboré des projets de fortifications et fait des levés de terrain y relatifs, sur la base des projets généraux qui sont résultés des différentes études faites sur la fortification du pays.

1204 hommes du génie ont assisté aux *inspections de la landwehr*; 308 ont fait défaut.

Il existait à fin 1882 14 *sociétés volontaires*, comptant 363 membres.

Troupes sanitaires. — Les *écoles de recrues* ont eu lieu en 4 séries, chacune précédée d'un cours préparatoire de 11 jours. — Sur les 399 recrues instruites, 242 ont été inscrites comme brancardiers, 124 comme infirmiers et 33 comme aspirants sous-officiers. Avant leur avancement, les sous-officiers nouvellement nommés et les infirmiers doivent faire le cours d'hôpital ; les premiers doivent faire ensuite l'école de sous-officiers.

168 hommes ont pris part aux *cours d'hôpitaux* qui ont eu lieu en 1882.

49 infirmiers ont suivi l'*école de sous-officiers ;* 43 ont pu être nommés sous-officiers brancardiers.

60 médecins et 4 pharmaciens ont été nommés officiers de santé à la suite de 3 *écoles préparatoires.*

Les *cours d'opérations*, toujours très appréciés, ont été suivis par 47 médecins.

On a pu appeler 10 ambulances aux *cours de répétition* en 1882, avec un effectif total de 77 officiers et 510 hommes de troupe.

17 élèves ont pris part à l'*école préparatoire d'officiers vétérinaires ;* 14 d'entre eux ont été brevetés.

Troupes d'administration. — *L'école de recrues* a été suivie par 8 officiers, 12 sous-officiers et soldats et 96 recrues. Les qualités intellectuelles des recrues sont en général satisfaisantes, mais les qualités physiques laissent à désirer. On sait que le service des troupes d'administration est pénible ; c'est pourquoi on ne devrait y incorporer que des hommes vigoureux.

Pendant cette école, on a procédé à des essais avec de nouveaux chariots de boulangers au modèle autrichien, dont on a obtenu de bons résultats. Les tentes de boulangers contenues dans ces chariots permettent une exploitation indépendante de la boulangerie, ensorte que, par l'emploi de ce matériel de tentes, la question de mobilisation des boulangeries de campagne peut être considérée comme résolue. Le moment n'est donc pas éloigné où l'on pourra considérer comme un fait accompli l'introduction de ces chariots avec quelques modifications, ainsi que le matériel de tentes qui les accompagne. Les fours de campagne en fer, système Peyer, ont aussi donné de bons résultats.

Le tour de rôle a appelé aux *cours de répétition* les compagnies d'administration n[os] 2, 3, 6 et 8. La compagnie n° 2, dans un cours de 10 jours, a été chargée de la subsistance en régie et en magasin des troupes logées en caserne ; on a obtenu un bon résultat de cet essai. Les compagnies n[os] 3 et 8 ont pris part aux manœuvres des 15[e] et 16[e] brigades d'infanterie. La 6[e] compagnie a été chargée de la subsistance de la VI[e] division pendant son rassemblement. Sur 386 hommes que comprend l'effectif total de ces 4 compagnies, 286 ont assisté aux cours et 100 (25,9 %) ont fait défaut.

Les services rendus par la 3[e] compagnie d'administration à la 15[e] brigade d'infanterie méritent d'être signalés. Du 1[er] au 8 septembre, elle a pourvu à la subsistance en régie de la brigade pendant sa marche de Coire à Andermatt par l'Oberalp, temps pendant lequel les établissements et les magasins de subsistance de la compagnie d'administration ont dû être fréquemment disloqués. Les difficultés éprouvées pour les transports ont mis toute l'énergie de la compagnie à contribution pour venir à bout de sa tâche. Les services rendus par cette compagnie sont d'autant plus dignes de remarque que la question de mobilisation des établissements et des magasins de subsistance n'a été résolue dans aucun cas d'une manière aussi satisfaisante.

On peut estimer de 170 à 180 le nombre d'hommes nécessaires pour suffire à la subsistance d'une division en campagne ; tel devrait en conséquence être l'effectif d'une compagnie d'administration et en attendant on doit continuer le recrutement extraordinaire pour cette arme.

41 aspirants ont suivi les 2 *écoles préparatoires d'officiers* d'administration ; 3 d'entr'eux ont échoué. L'autorité fédérale considérerait

comme un avantage important que des officiers de corps, spécialement de l'infanterie, se décidassent à se vouer au service de quartier-maître.

Trois *écoles de sous-officiers* ont eu lieu, 133 hommes y ont assisté. Tous ont été recommandés pour la promotion au grade de fourrier et 33 choisis pour suivre une école préparatoire d'officiers.

Enfin il y a eu 2 *écoles d'officiers* d'administration. La première, pour officiers supérieurs, a eu lieu à Thoune, sous la direction du commissaire des guerres en chef; 7 lieutenants-colonels et 12 majors y ont assisté. Elle a duré 14 jours et avait pour but d'introduire un procédé uniforme pour les officiers supérieurs d'administration lors des grandes manœuvres et en général de familiariser les commissaires des guerres de division et leurs remplaçants avec le service qui leur incombe. — La seconde, de six semaines, a été suivie par 19 officiers subalternes de corps de troupes composés.

Le Département militaire fédéral fait ressortir que le nouveau règlement d'administration a apporté une amélioration considérable dans les différentes branches de ce service.

La dernière partie du rapport de gestion du Département militaire fédéral est consacrée à une foule de questions, intéressantes du reste, concernant le service sanitaire, le commissariat, l'administration de la justice, le matériel de guerre, la topographie du pays, les établissements militaires, les places d'armes et les fortifications. Le grand nombre de chiffres et de détails de toute espèce que renferme cette seconde partie ne nous permet pas d'en donner un résumé qui, tout en restant dans le cadre que nous nous sommes tracés, puisse suffisamment intéresser nos lecteurs. Nous nous contenterons donc de mentionner ce qui nous paraît devoir mériter le plus spécialement l'attention.

Service sanitaire. — Des essais en grand ont eu lieu dans cinq écoles de recrues d'infanterie dans le but de résoudre la question de savoir si l'on doit adopter comme première *chaussure* de la troupe la botte ou le soulier, et éventuellement quel système. Ces essais ont été faits avec la botte ordinaire, le soulier lacé sur le côté et le soulier lacé sur le devant, ces deux derniers confectionnés de manière à pouvoir y introduire le bas du pantalon. Le résultat de ces essais n'est pas encore concluant, mais on peut dire dès maintenant que les trois chaussures ont été reconnues pratiques, quoiqu'elles aient encore besoin de quelques modifications.

Le nombre total des hommes tombés malades pendant les divers services a été de 11,375.

2737 chevaux militaires ont été en traitement en 1882.

Matériel de guerre. — En date du 5 mai 1882, il a été fait droit au désir exprimé par les officiers non montés de posséder un revolver à dimensions réduites par l'adoption d'un modèle d'ordonnance

au calibre de 7,5mm. Cette arme ne pourra commencer à être fournie que dans le courant de cette année, à raison de 60 % environ des frais de fabrication (27 fr.).

Une modification a été apportée dans l'équipement des recrues d'infanterie et de cavalerie. Après des essais de longue durée, la gamelle a été remplacée par une marmite où l'on peut cuire pour un ou deux hommes. L'acquisition de cette marmite a commencé en 1883.

Les recrues de fusiliers ont été armées dès 1882 du nouveau fusil à répétition, dernier modèle ; les recrues de carabiniers ont de même reçu le dernier modèle de carabine.

Les recrues de troupes d'administration ont encore reçu en 1882 des fusils à répétition pendant la durée des écoles de recrues.

Les nouvelles armes à feu portatives fournies par la fabrique d'armes ont été distribuées aux cantons dans la proportion du nombre de recrues qu'ils fournissent. Ces nouvelles armes n'ont donné lieu à aucune plainte, mais bien les cartouches d'ancienne ordonnance que l'on emploie encore au service d'instruction. A l'exception d'une petite partie dont la transformation a été ordonnée, les approvisionnements de cartouches dont il s'agit ont été épuisés, en sorte qu'à partir de 1883, on ne délivrera plus que des cartouches nouvelles avec enveloppe de papier. La consommation considérable de cartouches qui se fait en dehors du service permettra ainsi d'utiliser les plus anciens approvisionnements de munition, au plus tard dans le délai de trois ans, et pour une grande partie, après deux ans.

Sur les 142,847 fusils contrôlés dans les 8 arrondissements de division lors des inspections d'armes, 13,245 ont été retirés pour subir des réparations, ce qui fait 9,29 % au lieu de 4,8 % en 1881. Ce qui surprend, en général, c'est que la landwehr entretient mieux ses armes que l'élite.

L'ouverture du chemin de fer du Gothard a permis de disloquer le matériel de guerre qui était déposé à Bellinzone, en sorte que tout l'équipement de corps de l'élite se trouve maintenant dans ses dépôts définitifs, conformément à la nouvelle division territoriale.

La répartition du matériel de position a été soumise à une révision essentiellement dans le but de faciliter une mobilisation éventuelle.

On a commencé, dans la seconde moitié de l'année, à organiser l'équipement de corps de la landwehr ; dans ce but, il a été procédé, tout d'abord, à une inspection des voitures de guerre encore disponibles après l'équipement complet de l'élite, après quoi, et suivant l'état dans lequel ces voitures se trouvaient, elles ont été affectées à la ligne ou au parc de la landwehr. Une partie de ces voitures qui proviennent de toutes les périodes possibles de fabrication, et en particulier les caissons d'infanterie ont atteint le degré de vétusté à partir duquel une voiture de guerre n'est plus en état de servir en

campagne, et nécessiterait des frais relativement très élevés pour être remontée à fond. Il sera dès lors nécessaire de faire, en 1883 et les années suivantes, l'acquisition d'un certain nombre de caissons d'infanterie pour la landwehr, c'est-à-dire pour l'élite.

Le matériel nouvellement acquis a été remis aux corps de troupes, conformément à sa destination. Ce matériel est le suivant :

1. Un certain nombre de caisses de bureau pour l'état-major de l'armée ;

2. Les outils de pionniers dont les fourgons doivent être pourvus et qui existent maintenant pour tous les bataillons d'infanterie de l'élite ;

3. Matériel de remonte et de campement pour la cavalerie ;

4. Un certain nombre de canons frettés de 8,4 cm. pour une brigade d'artillerie, en sorte que deux brigades sont maintenant pourvues du nouveau matériel ;

5. Les chariots de pionniers d'infanterie nécessaires pour compléter l'équipement de corps des parcs de division de l'élite ;

6. Un certain nombre de voitures comme matériel d'instruction ;

7. Caisses de transport de munition pour les parcs de dépôt, et

8. Quelques cuisines volantes.

Dans le génie, on a complété les approvisionnements de bois pour matériel de pontonniers et on a fait équarir et préparer les bois qui étaient en dépôt, en sorte que le train peut maintenant être équipé de pontons absolument neufs.

On a commencé à combler les lacunes existantes dans le matériel sanitaire de la landwehr et l'on a continué de faire l'acquisition de fours de campagne, au système Peyer, pour les troupes d'administration, ainsi que de bâches pour voitures de réquisition.

Une révision de la munition d'artillerie, prescrite en 1881, a pu être achevée en 1882 jusqu'aux batteries de la 1re division et à quelques batteries de la landwehr.

Amélioration du matériel de guerre et de l'équipement. — La question des ustensiles de cuisine pour l'infanterie a été résolue par l'adoption d'une nouvelle ordonnance à teneur de laquelle le matériel nécessaire pour un bataillon est renfermé dans 4 caisses pour la troupe et dans une caisse pour les officiers. Ces caisses suivent les bataillons dans des voitures de réquisition.

La selle de train en usage jusqu'ici pour le harnachement des chevaux du train, et dont la confection et l'entretien sont difficiles, a été remplacée par la simple selle danoise qui, depuis nombre d'années, rend de bons et réels services dans la cavalerie et aux sous-officiers d'artillerie.

Dans les cours de répétition de l'artillerie de montagne, on a continué, sur une grande échelle, les essais avec les selles de bât, au

système en usage dans l'île de Java ; ils ont donné des résultats très satisfaisants.

La *commission d'artillerie* a procédé à de nombreux essais de tir, soit à l'occasion de ses séances, soit aussi dans quelques écoles d'artillerie.

Ces essais avaient tout d'abord pour but de résoudre la question des pièces les plus convenables pour l'artillerie de position ; à cet effet, on a soumis à des essais de tir comparatifs la pièce frettée de 10 cm. de Krupp, les pièces frettées de 12 et de 15 cm. et le mortier de 15 cm. rayé, de Krupp, avec un canon de 15 cm. en bronze comprimé, les vitesses initiales et les pressions des gaz, avec différentes charges, ont été calculées, la hausse, la durée du parcours et les résultats de précision des diverses bouches à feu, à plusieurs distances et jusqu'à celle de 6100 m. environ, ont été fixés, ainsi que l'efficacité d'obus chargés contre des parapets et de shrapnels tirés par des canons de 10 cm. et des obusiers rayés de 15 cm.

Le résultat de ces essais a engagé la commission d'artillerie à proposer, pour l'armement futur de l'artillerie de position, le canon de 12 cm. en partie en fonte d'acier frettée et en partie en bronze comprimé, comme pièce lourde de position, puis un mortier de 12 cm. et enfin un canon de 8,4 cm. comme la nouvelle pièce de campagne de même calibre, mais toutefois en bronze comprimé.

Les essais de tir comparatifs qui avaient déjà eu lieu en 1881 entre les shrapnels à chambre et à tube en acier, de 7,5 et de 8,4 cm., ainsi que les essais avec obus à simple paroi, en fer de différentes épaisseurs, et avec des obus à anneaux des deux calibres, ont été continués, et l'on a de même comparé l'effet des divers genres d'obus et de shrapnels dont l'explosion est produite par les fusées à percussion.

Des essais comparatifs ont de même eu lieu entre l'effet de l'amidogène et celui de la poudre ordinaire à grains ronds, comme charge d'éclatement des obus, ainsi que sur l'effet des projectiles contre des ouvrages en maçonnerie.

La méthode d'inflammation avec des cartouches, proposée par M. le lieutenant-colonel Gressly, a encore été essayée de nouveau cette année et elle a été adoptée pour être adaptée à toutes les pièces frettées de 8,4 cm.

Pour les shrapnels des pièces de montagne de 7,5 cm. et pour les canons frettés de 8,4 cm., on a recommandé l'introduction de la fusée à double effet de Rubin-Fornerod et l'on a aussi amélioré la fusée à percussion.

Les essais de tir ordonnés dans l'*infanterie* ont eu principalement pour but d'éprouver un système de nouvelle direction des projectiles proposé par M. Rubin, directeur du laboratoire.

Les essais ont été étendus à divers degrés de calibres et à diverses charges, projectiles et pas de rayures, proposés par M. Rubin.

Les résultats obtenus, soit quant à la trajectoire, soit quant à la précision, ont été tout à fait satisfaisants, ensorte que les essais doivent être continués.

Un essai comparatif qui a eu lieu avec un fusil de M. le professeur Hebler, a de même donné d'excellents résultats quant à la trajectoire ; la précision était moins favorable. Ces essais n'ont pas donné lieu à d'autres conclusions, car ils n'ont pu avoir lieu qu'avec un seul fusil en 1882.

Les essais qui ont eu lieu sur la dérivation des projectiles ont établi que les écarts (à droite) jusqu'à 600 m. sont sans importance ; on complétera ces essais, à l'occasion, avec des moyens perfectionnés.

Il a été consommé, en 1882, 3,067,079 cartouches métalliques à balle et 1,742,330 d'exercice. En outre, il a été livré : aux débitants de cartouches 9,919,100, aux sociétés de tir de l'étranger 665,600, aux arsenaux et aux particuliers 218,435 cartouches à balle.

Avec une moyenne journalière de 398 ouvriers, la production de la fabrique de munition, en 302 jours de travail, a été la suivante pour ce qui concerne les armes à feu portatives :

16,888,640 cartouches à balle,
1,850,000 » d'exercice,
152,000 » de revolver, de 10,4 mm., à balle,
16,000 » » » » » d'exercice,
10,000,000 de projectiles d'infanterie transformés.

Contrôle de la munition et de la poudre. — Le contrôle de la munition d'ordonnance et d'essai, livrée par la fabrique de munition pour les bouches à feu et les armes à feu portatives, s'étend à ses divers degrés de fabrication et d'achèvement. Les parties de fusées et d'amorces destinées à la munition d'artillerie et les projectiles bruts provenant des fonderies, ont en outre été soumis à un contrôle préparatoire.

La poudre de guerre soumise à l'examen et à l'acceptation du contrôle, était représentée par 20 livraisons du poids total de 151,998 kg. Cette poudre, exclusivement fabriquée au laminoir dans les moulins à poudre de Lavaux, Worblaufen et Coire, comprend les quantités et les sortes suivantes, provenant de ces trois établissements :

Sorte de poudre.	Lavaux. kg.	Worblaufen. kg.	Coire. kg.	Total. kg.
Poudre n° 1 pour revolver et shrapnels	—	1,048	—	1,048
Poudre de guerre n° 4. . .	30,500	37,250	39,050	106,800
Poudre à canon n° 5 . . .	—	—	—	—
» » » de 5 à 9 mm » siliceuse	30,200	13,950	—	44,150
	60,700	52,248	39,050	151,998

La poudre de guerre acceptée, soumise à une épreuve comparative avec la poudre normale ou poudre modèle, a présenté les qualités balistiques suivantes :

La vitesse du projectile, calculée à 25 m. de distance de la bouche du canon de fusil, a donné comme moyenne de tous les calculs :

pour la poudre normale V 25 m. = 407,0 m.
» » acceptée V 25 m. = 407,5 m.

ainsi, différence en faveur de cette dernière + 0,5 m.

La précision obtenue de cette poudre, éprouvée avec des armes d'ordonnance, à la distance de 100 et de 300 m., donne la moyenne arithmétique suivante de la gerbe de tous les essais de tir :

	50 °/₀ d'écart en			
	Radius.	**Hauteur.**	**Latéralement.**	**Ecart absolu.**
A la distance de 100 m.	cm.	cm.	cm.	cm.
Pour la poudre normale	4,97	3,21	2,34	4,00
» » acceptée	4,95	2,82	2,48	3,80
A la distance de 300 m.				
Pour la poudre normale	15,58	9,33	8,11	12,52
» » acceptée	15,87	9,29	8,13	12,51

ou, si l'on représente par = 100 les qualités de la poudre normale, on obtient comme gerbe moyenne de la poudre de guerre acceptée :

	Radius.	**Hauteur.**	**Latéralement.**	**Ecart absolu.**
à 100 m. de distance	99,7 °/₀	87,6 °/₀	106,0 °/₀	94,8 °/₀
à 300 m. »	101,9 °/₀	99,6 °/₀	100,2 °/₀	99,9 °/₀

Outre les essais de nature chimique qui ont eu lieu, nous mentionnerons encore les travaux et essais spéciaux ci-après :

Contrôle de la munition d'artillerie, soit de ses parties de fusées, révisée dans les magasins à munition ; essais de tir avec des fusils Peabody pourvus de différents pas de rayures, et avec des fusils à répétition, dont le calibre avait été réduit jusqu'à 10,25 mm.; épreuve de deux armes américaines.

Fabrique d'armes. — Le nombre des ouvriers a été en moyenne de 114.

On a fourni à des administrations fédérales :

5857 fusils à répétition, modèle de 1881, avec sabre-bayonnette, fourreau et accessoires, à 82 fr.

1538 carabines à répétition, modèle de 1881, avec sabre-bayonnette, fourreau et accessoires, à 94 fr.

Pièces de rechange, outils, calibres, réparations (y compris transformation de 618 fusils Peabody et remise à neuf de 300 fusils à

répétition, 50 carabines et 490 mousquetons), pour une valeur totale de 51,114 fr. 17.

Aux administrations cantonales et à des particuliers, armes, pièces diverses et réparations pour 44,091 fr. 49.

Le compte de la fabrique d'armes boucle par un bénéfice net de 610 fr. 52.

Places d'armes. — En exécution de l'arrêté fédéral du 28 janvier 1882, concernant l'application de la loi fédérale sur les expropriations, à l'agrandissement et à l'acquisition de places d'armes fédérales, le Conseil fédéral a nommé une commission d'estimation qui a déjà eu l'occasion de fonctionner à différentes reprises, soit à Thoune, soit à Hérisau.

Les autorités supérieures du canton de Vaud veulent bien faire construire, sur la place d'armes de *Bière*, contre une augmentation équitable du prix de location, les magasins nécessaires pour remiser les voitures de guerre de l'artillerie ; de cette manière, la Confédération éviterait les frais de transport qui se renouvellent chaque année, et il en résulterait en outre cet avantage que le matériel serait convenablement magasiné à l'avenir, au lieu d'être exposé en plein air pendant l'été. Si l'on veut utiliser toute la place pour les exercices de tir de l'artillerie, il ne sera pas possible d'éviter un agrandissement de la ligne de tir ; cet agrandissement est, du reste, de plus en plus sollicité et recommandé par les chefs supérieurs de l'arme.

Quant à *Berne*, on n'est pas encore parvenu à obtenir le déplacement, si nécessaire pour la sécurité de la circulation, de la grande route d'Ostermundingen à Stettlen, et son transfert en dehors des limites de la place de tir ; l'administration militaire a cependant insisté à plusieurs reprises auprès des autorités compétentes, pour que cette affaire reçoive une prompte solution.

Vers la fin de cette année, le conseil d'administration de la commune bourgeoise de *Frauenfeld* a offert de céder la place d'armes. Les négociations n'ont pas encore pu être ouvertes à ce sujet en 1882.

Ensuite de l'acquisition de la place d'armes de Hérisau par la Confédération, la convention conclue avec *St-Gall*, pour l'emploi de la place d'armes de cette ville, a été soumise à une révision.

Pour mettre un terme aux contestations soulevées par les propriétaires des terrains attenants à la place d'exercices et de tir du Breitfeld près *Hérisau*, on a dû recourir à la voie des expropriations par suite de prétentions exagérées de la part de quelques-uns de ces propriétaires.

Sous la réserve d'achever encore quelques travaux complémentaires à la caserne de *Lausanne*, ces constructions et les places d'exercices et de tir de la place d'armes ont été reconnues et la Confédération en a pris possession. La grande place de tir de Mau-

verney a été agrandie; sous certaines conditions, les sociétés de tir de Lausanne ont été autorisées à utiliser le stand et les installations de tir de la Ponthaise.

Le gouvernement de Bâle-Campagne a également offert à l'autorité fédérale d'acquérir la place d'armes de *Liestal*. Les négociations ouvertes à ce sujet l'année courante.

Un troisième manège en bois, couvert, mais à jour d'un côté, a été construit sur la place d'armes de *Thoune*.

Quant à la ligne de tir de l'artillerie, nous mentionnerons que, conformément à l'arrêté fédéral du 27 janvier 1882, sur l'agrandissement de la place de tir de Thoune, la Confédération a fait l'acquisition de plusieurs immeubles et de quelques parcelles de terrain qui se trouvaient dans la zone dangereuse; elle a aussi conclu, soit renouvelé les contrats de servitude avec les propriétaires des terrains attenant à la ligne de tir ou situés à proximité immédiate de cette ligne, ainsi que derrière le lac d'Uebeschi.

Il est un fait certain, c'est que les efforts et les mesures prises par l'officier de tir, ont beaucoup contribué à restreindre les dommages aux propriétés, ainsi que le danger auquel la vie humaine est exposée dans les environs d'une ligne de tir. Le rapport de ce fonctionnaire est aux actes et donne à cet égard de nombreux renseignements.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'assemblée générale de la Société fédérale des officiers a eu lieu à Zurich les 11, 12 et 13 courant.

Cinq cents membres environ ont assisté à la fête. Parmi eux se trouvaient un grand nombre d'officiers supérieurs, entr'autres MM. les colonels-divisionnaires Vœgeli, Meyer et Egloff, et M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie. La proportion des officiers romands a été très forte.

Samedi 11, à l'arrivée du train, la bannière fédérale a été présentée par le colonel-brigadier Vigier, de Soleure, et reçue par le président actuel, le colonel-divisionnaire Vœgeli.

Aussitôt après a eu lieu l'assemblée des délégués des sections cantonales, qui a décidé entr'autres de charger Lucerne du Comité central et de la réception de la Société en 1886.

Les réunions des différentes armes ont eu lieu dimanche matin. Celle des officiers d'infanterie a décidé de faire des démarches auprès des autorités fédérales pour la création d'écoles spéciales de sous-officiers d'infanterie. — Un banquet a eu lieu à midi, à la Tonhalle, puis on a consacré l'après-midi à une visite à l'exposition. Un magnifique feu d'artifice a été tiré pendant la soirée dans les jardins de la Tonhalle.

Lundi 12 a eu lieu l'assemblée générale. M. le colonel Schweizer a retracé le but et la sphère d'activité de l'état-major général; puis on a

traité les questions du recrutement et de l'instruction des trompettes et tambours, des corps de cadets et de l'enseignement militaire préparatoire pour la jeunesse, de la fondation de Winkelried pour les militaires blessés au service ou leurs familles.

Dans les concours, M. le lieut.-colonel Muret, à Morges, a obtenu le premier prix pour la suite de son ouvrage sur la défense des petits cantons en 1798.

Après le banquet, il a été procédé à la remise du drapeau chez M. le colonel Vœgeli.

Nous reviendrons sur les travaux qui ont occupé la Société fédérale des officiers pendant sa réunion.

France. — La souscription destinée à ériger un monument au général Chanzy et à l'armée de la Loire atteint aujourd'hui le chiffre de cent mille francs.

Le comité, présidé par l'amiral Jauréguiberry, a rencontré au Mans d'utiles auxiliaires dans les administrations communales et départementales, et il a décidé que cette ville serait désignée comme lieu où devra être érigé le monument, dont l'exécution a été confiée à deux sculpteurs de mérite, MM. Crauk et Croisy.

Belgique. — Les manœuvres d'automne 1883 consisteront à faire combattre deux divisions l'une contre l'autre, du 31 août au 8 septembre. La 3e division représentera une armée allemande qui, traversant la Belgique, voudra pénéter en France par la trouée d'Hirson, trouée qui est aujourd'hui fermée par un fort français de nouvelle construction.

La quatrième division menacera la troisième division d'une attaque de flanc; concentrée à Louvain, elle en partira pour aller passer la Sambre à Marchienne-le-Pont, en laissant à sa droite la plaine de Waterloo et en traversant le champ de bataille de Ligny. La rencontre des deux armées aura lieu sur l'Eau-d'Heure, affluent de la Sambre. C'est le général Vandormissen qui dirigera les opérations.

Ces manœuvres seront particulièrement intéressantes, puisqu'elles se dérouleront sur une portion de la Belgique qui a été le théâtre d'importants événements. On avait projeté de les faire dans les environs de Malines et d'attaquer la ville d'Anderlecht, en faisant participer la garde civique à la défense des faubourgs de cette ville. Ce plan a dû être abandonné, vu l'état peu avancé des cultures maraîchères dans ce pays.

Italie.— Une effroyable catastrophe, n'ayant d'égale que celles d'Herculanum et de Pompeï, vient de frapper l'Italie et notamment la province de Naples. Un violent tremblement de terre avec effondrement du sous-sol a transformé en un amas de ruines la ravissante petite île d'Ischia, séjour habituel de nombreux touristes d'été et de baigneurs. Environ 7000 personnes ont été blessées, tuées ou ensevelies vivantes sous les décombres. Bien que le sauvetage ait été promptement organisé au moyen de l'armée, il n'a pu être sauvé que quelques centaines de blessés.

Les carabiniers, les pionniers, l'artillerie, les bersagliers du 6e régiment,

l'infanterie de la garnison de Naples, la troupe sanitaire, aussitôt transportés au nombre d'environ 1200 hommes sur le théâtre du sinistre, ont rivalisé de zèle pour arracher aux affreuses cavernes souterraines leurs victimes, et les efforts de cette brave troupe ont été couronnés de plusieurs brillants succès, mais au prix d'une quarantaine de nouveaux blessés parmi les sauveteurs, par suite d'autres éboulements.

Le roi Humbert, venu à toute vitesse de son séjour de Monza, a visité toute l'île pour présider aux mesures principales de sauvetage et de bon ordre, visiter et consoler les blessés, distribuer des secours aux nombreux nécessiteux.

De toutes parts les dons affluent, ainsi que les manifestations de sympathie. Un comité central de secours a été constitué à Naples par décret royal du 3 courant. Il comprend, sous la présidence de M. le sénateur Sanseverino, préfet de la province : MM. Giusso, syndic de Naples; duc San Donato, député; Borgini, procureur-général; Consiglio, directeur de la Banque; général Guarasci; député Fusco; comte Spinelli; avec M. Carra, Philippe, comme secrétaire.

Un comité s'est également formé parmi la colonie étrangère, y compris les Suisses, pour recueillir des fonds qui sont remis à Mme Oscar Meuricoffre, veuve de l'ancien consul général suisse. Notre charitable et courageuse compatriote est constamment sur les lieux du désastre, occupée à distribuer aux malheureux des secours divers en nature et en argent.

Des souscriptions ont aussi été ouvertes en Suisse, notamment à Genève et à Lausanne.

Appel en faveur des victimes de la catastrophe d'Ischia.

Quelques Lausannois, dont plusieurs gardent un bon souvenir de Naples et de l'île d'Ischia, émus de l'effroyable catastrophe qui vient de frapper cette ravissante contrée, détruisant de nombreuses et riches propriétés et ensevelissant sous les décombres des milliers de personnes, ont pensé qu'il convenait, en face de telles infortunes, de joindre leurs efforts à ceux des comités charitables qui se sont promptement constitués en Italie et à l'étranger, pour venir en aide aux victimes. Ils croient également répondre aux vœux de bon nombre de leurs concitoyens en priant les divers journaux du canton de vouloir bien ouvrir aussi des souscriptions et recueillir des dons, pour être adressés aussitôt que possible au grand comité de secours de Naples, soit directement, soit par des intermédiaires qui seront indiqués plus tard.

Lausanne, 2 août 1883.

Ferdinand Lecomte, colonel-divisionnaire; Lucien Vincent, député; Martinoni, Louis, négociant; Th. Pfister, éditeur; H. Kamm, capitaine; J. Brun, conseiller d'État; A. Borgeaud, député; Allenspach, éditeur; Dutoit, banquier; Monnet, Louis, libraire; Dr R.; Feyler, pharmacien.

Le bureau de la *Revue militaire* recevra avec plaisir les dons qu'on voudra bien lui transmettre.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIIIe Année. N° 9. 15 Septembre 1883

Instructions sur le tir pour l'artillerie de campagne suisse.

I. Le tir de la batterie.

A Remarques générales.

§ 1.

Le front de la batterie doit être, autant qu'il est possible, perpendiculaire à la ligne de tir. Il faut que toutes les pièces puissent être pointées directement contre le but indiqué dans le commandement. Toutefois les chefs de section et les chefs de pièce ont à chercher immédiatement des points de mire auxiliaires si le but est peu distinct ou s'il est probable que, dans le courant du tir, il sera à peine possible de l'apercevoir.

§ 2.

Le chef de batterie se place à l'aile de laquelle il peut le mieux diriger le feu (du côté du vent). Ce n'est qu'exceptionnellement qu'il pourra quitter le point d'observation qu'il a choisi ; il reste à cheval pendant toute la durée du tir. Pour reconnaître les buts, il emploie une jumelle, de même que pour l'observation des coups, si l'œil nu ne suffit pas.

Il dirige lui-même tout le tir et observe lui-même ses coups, détermine l'espèce de projectile, la hausse, la durée, les corrections, la vitesse du tir et l'ordre du feu. (Le feu part toujours de l'aile où se trouve le chef de batterie ; si une aile de la batterie tire constamment trop court ou trop long, on peut, dès que la batterie a trouvé sa hausse approximative, indiquer au chef de la section de cette aile de rectifier son tir.)

§ 3.

Les chefs de section répètent tous les commandements du chef de batterie, traduisent en tours de manivelle les corrections de la hausse, font exécuter rigoureusement les commandements et en sont responsables ; ils surveillent le service dans leurs sections, de même que la portée normale de leurs pièces. Pour cela, ils n'ont pas une place invariable dans la section ; *s'ils reprennent leur place réglementaire, cela indique au chef*

de batterie que les deux pièces de leur section sont prêtes à faire feu.

Ils déterminent, d'après le vent et le dévers des roues, la dérive de leurs pièces, de telle sorte que leurs coups tombent dans la direction du but réel; ils observent la direction des coups et si elle est notablement à droite ou à gauche, ils l'annoncent au chef de batterie [par : coup à droite! (gauche!)], ils corrigent la dérive en tenant compte de la dispersion naturelle et de la quantité nécessaire pour avoir le coup en ligne. (Dérive normale pour obus = $^1/_{20}$ de la hausse; pour shrapnels, $^1/_{40}$.)

§ 4.

Les chefs de pièces contrôlent à chaque coup la hausse, la durée, le pointage, de même qu'en général les fonctions de chaque servant; ils font rapport à leur chef de section sur toute irrégularité ou tout incident qui pourrait influer sur la portée du coup.

B. Tir a obus.

§ 5.

Le chef de batterie désigne dans son commandement un point déterminé contre lequel toutes les pièces de la batterie ont à pointer jusqu'à nouvel ordre.

§ 6.

Le chef de batterie estime la distance du but; cette estimation lui permet de déterminer si la distance est petite (au-dessous de 1200^m), moyenne (12-1800^m) ou grande (au-dessus de 1800^m).

Si la distance est petite, on tire avec une hausse de 20, 30 ou 40, suivant l'estimation, avec une hausse de 50, 60, 70 aux distances moyennes; de 80, 90, 100, 110 aux grandes distances.

(Aux pièces lourdes de campagne, on prend des hausses de 10 °/₀₀ plus fortes et aux nouvelles pièces de campagne en acier de 10 °/₀₀ plus faibles.)

On détermine la hausse de façon que le premier coup tombe probablement devant le but.

§ 7.

Si le premier coup est observé avec certitude devant le but (il ne faut faire des corrections que sur des coups dont l'observation a été tout à fait sûre et si un coup isolé ne peut donner lieu à une observation certaine, il convient de tirer par salves),

on commande une hausse assez supérieure à la première pour que le coup suivant tombe derrière le but. Pour les petites distances, on augmente la hausse de 4 ou 8, pour les distances moyennes, de 8 ou 16, pour les grandes distances, de 16 ou 32.

Si le premier coup est observé derrière le but, on diminuera la hausse de la quantité la plus forte (8-16-32).

Si le deuxième coup est encore du même côté du but, on augmentera ou on diminuera la hausse de la quantité la plus faible (4-8-16).

Quant le but est compris entre deux coups dont l'un est devant, l'autre derrière, il se trouve dans *la fourchette*.

En partageant d'un coup à l'autre la différence des hausses donnant l'une un coup devant, l'autre un coup derrière, on resserre la fourchette jusqu'à ce que le but soit compris entre deux coups ne différant que de 2 ‰; alors commence le *tir des groupes*.

§ 8.

Les règles générales de tir posées dans les §§ 6 et 7 sont modifiées dans les cas suivants :

1° La distance du but est-elle à peu près exactement connue (au moyen de la carte ou par le tir d'une autre batterie), on commence le tir avec la hausse correspondant à la distance (hausse = distance en hectomètres $\times$ 3 ½ aux petites distances, $\times$ 4 aux distances moyennes, $\times$ 4 ½ aux grandes distances; avec les pièces lourdes de campagne, le multiplicateur est de 4, 4 ½, 5; avec les nouvelles pièces de 8cm 2 ½, 3, 3 ½), et la correction du premier au deuxième coup ne dépasse pas 4 ‰.

2° Le but se trouve-t-il sur une pente disposée de telle sorte que l'on puisse non seulement reconnaître que le coup est trop court ou trop long, mais aussi à peu près de combien, on fait du premier coup au deuxième et aussi du deuxième au troisième la correction qui paraît exactement nécessaire pour amener le coup dans le but ou à proximité immédiate. Dès que ceci est obtenu on commence le tir des groupes.

3° Si quelque circonstance donne la certitude absolue qu'un coup de la fourchette a atteint dans le but, on commence aussitôt le tir des groupes.

§ 9.

Le tir des groupes a pour objet de déterminer par un nombre suffisant de coups où se trouve le point d'impact moyen

La poudre de guerre acceptée, soumise à une épreuve comparative avec la poudre normale ou poudre modèle, a présenté les qualités balistiques suivantes :

La vitesse du projectile, calculée à 25 m. de distance de la bouche du canon de fusil, a donné comme moyenne de tous les calculs :

pour la poudre normale $\sqrt{}$ 25 m. = 407,0 m.
» » acceptée $\sqrt{}$ 25 m. = 407,5 m.

ainsi, différence en faveur de cette dernière + 0,5 m.

La précision obtenue de cette poudre, éprouvée avec des armes d'ordonnance, à la distance de 100 et de 300 m., donne la moyenne arithmétique suivante de la gerbe de tous les essais de tir :

	50 % d'écart en			
	Radius.	Hauteur.	Latéralement.	Ecart absolu.
A la distance de 100 m.	cm.	cm.	cm.	cm.
Pour la poudre normale	4,97	3,21	2,34	4,00
» » acceptée	4,95	2,82	2,48	3,80
A la distance de 300 m.				
Pour la poudre normale	15,58	9,33	8,11	12,52
» » acceptée	15,87	9,29	8,13	12,51

ou, si l'on représente par = 100 les qualités de la poudre normale, on obtient comme gerbe moyenne de la poudre de guerre acceptée :

	Radius.	Hauteur.	Latéralement.	Ecart absolu.
à 100 m. de distance	99,7 %	87,6 %	106,0 %	94,8 %
à 300 m. »	101,9 %	99,6 %	100,2 %	99,9 %

Outre les essais de nature chimique qui ont eu lieu, nous mentionnerons encore les travaux et essais spéciaux ci-après :

Contrôle de la munition d'artillerie, soit de ses parties de fusées, révisée dans les magasins à munition ; essais de tir avec des fusils Peabody pourvus de différents pas de rayures, et avec des fusils à répétition, dont le calibre avait été réduit jusqu'à 10,25 mm.; épreuve de deux armes américaines.

Fabrique d'armes. — Le nombre des ouvriers a été en moyenne de 114.

On a fourni à des administrations fédérales :

5857 fusils à répétition, modèle de 1881, avec sabre-bayonnette, fourreau et accessoires, à 82 fr.

1538 carabines à répétition, modèle de 1881, avec sabre-bayonnette, fourreau et accessoires, à 94 fr.

Pièces de rechange, outils, calibres, réparations (y compris transformation de 618 fusils Peabody et remise à neuf de 300 fusils à

répétition, 50 carabines et 490 mousquetons), pour une valeur totale de 51,114 fr. 17.

Aux administrations cantonales et à des particuliers, armes, pièces diverses et réparations pour 44,091 fr. 49.

Le compte de la fabrique d'armes boucle par un bénéfice net de 610 fr. 52.

Places d'armes. — En exécution de l'arrêté fédéral du 28 janvier 1882, concernant l'application de la loi fédérale sur les expropriations, à l'agrandissement et à l'acquisition de places d'armes fédérales, le Conseil fédéral a nommé une commission d'estimation qui a déjà eu l'occasion de fonctionner à différentes reprises, soit à Thoune, soit à Hérisau.

Les autorités supérieures du canton de Vaud veulent bien faire construire, sur la place d'armes de *Bière*, contre une augmentation équitable du prix de location, les magasins nécessaires pour remiser les voitures de guerre de l'artillerie; de cette manière, la Confédération éviterait les frais de transport qui se renouvellent chaque année, et il en résulterait en outre cet avantage que le matériel serait convenablement magasiné à l'avenir, au lieu d'être exposé en plein air pendant l'été. Si l'on veut utiliser toute la place pour les exercices de tir de l'artillerie, il ne sera pas possible d'éviter un agrandissement de la ligne de tir; cet agrandissement est, du reste, de plus en plus sollicité et recommandé par les chefs supérieurs de l'arme.

Quant à *Berne*, on n'est pas encore parvenu à obtenir le déplacement, si nécessaire pour la sécurité de la circulation, de la grande route d'Ostermundingen à Stettlen, et son transfert en dehors des limites de la place de tir; l'administration militaire a cependant insisté à plusieurs reprises auprès des autorités compétentes, pour que cette affaire reçoive une prompte solution.

Vers la fin de cette année, le conseil d'administration de la commune bourgeoise de *Frauenfeld* a offert de céder la place d'armes. Les négociations n'ont pas encore pu être ouvertes à ce sujet en 1882.

Ensuite de l'acquisition de la place d'armes de Hérisau par la Confédération, la convention conclue avec *St-Gall*, pour l'emploi de la place d'armes de cette ville, a été soumise à une révision.

Pour mettre un terme aux contestations soulevées par les propriétaires des terrains attenants à la place d'exercices et de tir du Breitfeld près *Hérisau*, on a dû recourir à la voie des expropriations par suite de prétentions exagérées de la part de quelques-uns de ces propriétaires.

Sous la réserve d'achever encore quelques travaux complémentaires à la caserne de *Lausanne*, ces constructions et les places d'exercices et de tir de la place d'armes ont été reconnues et la Confédération en a pris possession. La grande place de tir de Mau-

§ 15.

Si la direction de la gerbe de balles est exacte, la grandeur de l'intervalle d'éclatement n'a qu'une importance secondaire. Dans le tir aux grandes distances, il convient de prendre un intervalle d'éclatement plus faible qu'aux petites distances. Les buts étendus ou dispersés demandent un intervalle d'éclatement plus fort, tandis que sur des buts concentrés, étroits et profonds, un plus petit intervalle d'éclatement permettra d'obtenir un meilleur effet. (Contre l'artillerie surtout, l'intervalle d'éclatement doit être petit.)

§ 16.

Le rapport entre la durée du régulateur des srapnels et la hausse doit être déterminée avant le commencement des exercices de tir tactiques par des expériences à au moins quatre distances. (Lors d'une mobilisation, ceci rentre dans les travaux réglementaires préparatoires.)

Pour déterminer la durée, il est prescrit de procéder comme suit : on recherche d'abord la hausse exacte pour shrapnels, puis on fait charger *par sections* avec une durée plus faible que celle des tables de tir, *de telle sorte que l'on obtienne certainement un intervalle d'éclatement positif*. Ensuite, d'après la hauteur d'éclatement, on augmente la durée de deux ou une divisions jusqu'à ce que l'un des deux coups soit observé avec certitude derrière le but, alors on raccourcit la durée de une division et l'on tire en groupes d'au moins six coups, au moyen duquel on déterminera l'intervalle moyen d'éclatement de même que la hauteur d'éclatement, afin de calculer le rapport entre la durée et la hausse. Si, lorsqu'on a augmenté la durée, l'un des coups d'une section ou tous deux, ont atteint le sol *devant le but sans éclater*, on laisse la même durée pour les deux coups de la section suivante, mais en augmente la hausse. Ce n'est qu'après des *observations faites avec certitude* derrière le but que l'on tire le groupe en diminuant la durée de une division.

L'adjudant sous-officier inscrit dans son carnet la série des durées correspondant à la hausse, et dès que le chef de batterie commande : shrapnels ! — l'adjudant sous-officier lui indique la durée voulue. Le chef de batterie commande la durée pour toute la batterie.

Si, dans le cours du tir, le chef de batterie trouve que la hauteur et l'intervalle d'éclatement ne suffisent pas, étant données la distance de tir et la formation du but, il les corrige en modifiant soit la durée, soit la hausse, ou toutes deux à la fois.

§ 17.

Pour battre un but que son rôle au combat n'oblige pas de rester en place, il faut de temps à autre, en abaissant la trajectoire autant qu'il est nécessaire pour obtenir le point d'éclatement à hauteur du but, contrôler si l'intervalle d'éclatement est toujours positif.

Si, après un tir prolongé, c'est encore le cas, le chef de batterie aura là une preuve que son tir est sans effet; il devra donc recommencer à obus sa recherche de la hausse.

Si, en abaissant la trajectoire, on reconnaît que le point d'éclatement n'est plus devant le but, on diminue la durée de deux divisions en modifiant la hausse de la quantité correspondante et l'on contrôle si la nouvelle hausse et la nouvelle durée donnent un intervalle positif.

§ 18.

Contre des buts *se déplaçant dans la direction de la batterie,* après avoir exécuté à 4 ‰ d'intervalle le tir en fourchette à obus, on charge à shrapnels avec une hausse de 2 ‰ inférieure à la hausse la plus faible de la dernière fourchette à obus, une durée correspondante, puis l'on tire de une à trois salves, alors d'après la vitesse du déplacement du but on modifie parallèlement la hausse et la durée en diminuant la durée de deux à quatre divisions.

Contre des buts en mouvement, le plus avantageux est de régler son tir à obus sur un point par lequel le but doive passer et de battre le but par un feu de vitesse à shrapnels quand il arrive au point choisi.

§ 19.

Contre des buts *couverts ou masqués,* le point d'éclatement doit se trouver au-dessus du couvert; il faut donc dès l'abord donner une durée de 1 plus forte que celle que l'on aurait employée contre des buts à découvert. Le point d'éclatement est bien placé quand un tiers de tous les coups est observé derrière la masse couvrante.

§ 20.

Par exception, si le chef de batterie doit rechercher sa hausse par le tir à shrapnels même, il règle d'abord la proportion entre la durée et la hausse de sorte que le point d'éclatement ne soit pas plus haut que le but.

On charge par sections et le tir en fourchette s'opère de la même façon qu'à obus, avec des corrections parallèles de hausse et de durée ; en outre, de petites modifications de hausse permettent de conserver une hauteur d'éclatement à peu près constante.

Quand le but se trouve intercalé entre deux durées qui ne diffèrent que de 1, on fait charger toute la batterie avec la durée qui donne l'éclatement devant et l'on relève un peu le point d'éclatement en augmentant la hausse.

Les petites corrections qu'on reconnaît nécessaires plus tard sont commandées par le chef de batterie d'après les § 16 et § 17.

C. Le tir a mitraille.

Quand le sol est tendre, il faut, dans le tir à mitraille, donner un peu plus d'élévation que lorsque le terrain est dur.

La bonne élévation se reconnaît à l'effet sur le but. Les chefs de section corrigent eux-mêmes l'élévation.

II. Le tir du régiment.

§ 22.

Si les deux batteries du régiment arrivent simultanément en position, la recherche de la hausse se fait par *le régiment*.

Il est indifférent que les batteries soient à la même hauteur ou en échelon de 50 mètres.

Dans le cas où les batteries ne prennent pas position en même temps, si la première batterie n'a pas encore trouvé la hausse au moment où la seconde arrive, on règle le tir avec l'ensemble du régiment. On continue alors le réglage à partir du point où il en était quand la seconde batterie est survenue.

§ 23.

Pour le réglage du tir par le régiment, le chef de régiment commande le même point de mire et indique la même hausse aux deux batteries. La batterie la plus rapprochée du chef de

régiment tire le premier coup, puis, dès que ce coup est observé, l'autre batterie tire le deuxième coup. Sur ces deux observations, le chef de régiment commande la hausse suivante et tire de cette manière d'après les règles données dans les §§ 7 et 8 pour le tir en fourchette.

Si le chef de régiment (surtout dans la formation en échelons) observe que le coup d'une batterie est trop court et celui de l'autre batterie pas trop court, il fait tirer à chaque batterie encore un coup avec cette hausse; s'il voit que les coups sont disposés comme les précédents, le tir en fourchette est terminé.

§ 24.

Après avoir achevé son tir en fourchette, le chef de régiment désigne à chacun des chefs de batterie la partie du but qui lui revient et commande de commencer le tir des groupes ou de passer au feu à shrapnels. Chaque chef de batterie tire ses groupes ou détermine sa hausse à shrapnels et sa durée d'une manière indépendante. Les chefs de batterie n'ont plus besoin de s'inquiéter l'un de l'autre pour l'ordre du tir ou la vitesse du feu.

§ 25.

Dans la suite du tir, le chef de régiment ne se préoccupe plus que de la direction tactique du feu, c'est-à-dire qu'il détermine :

1° Le projectile à employer;
2° La vitesse du feu;
3° Les changements de but.

§ 26.

Dans un changement de but, on observe les règles du § 23, à moins que le nouveau but ne soit à la même hauteur que l'ancien, ou que la distance ne puisse être déterminée de quelque façon, ou enfin qu'on ne tire d'abord qu'avec une batterie contre le nouveau but, tandis que l'autre batterie continue à faire feu contre l'ancien.

Si le chef de régiment peut prévoir contre quels points il devra opérer plus tard un changement de but, et si la solution de la tâche tactique n'exige pas le feu des douze pièces contre le premier but, le chef de régiment peut distraire une section d'aile de l'une ou de l'autre batterie et lui donner la tâche de

trouver la hausse contre tel ou tel point, en vue du changement de but prochain.

§ 27.

Dans le tir contre un but en mouvement, une des batteries tirera toujours à obus, tandis que l'autre, utilisant les hausses trouvées à obus, tirera des salves de shrapnels.

L'instruction de la landwehr.

Les journaux de la Suisse allemande ont beaucoup discuté ces jours derniers un article publié dans une feuille militaire de Zurich, *Zeitschrift für schweizerische Artillerie*, qui s'attaque dans les termes les plus vifs — on les a même trouvés inconvenants — aux cours de répétition de la landwehr, de récente institution. L'auteur de cet article est M. le lieutenant-colonel Wille, jusqu'ici instructeur d'artillerie de seconde classe, et que le Conseil fédéral vient d'appeler aux fonctions d'instructeur en chef de la cavalerie.

M. Wille est un adversaire déclaré des cours de répétition de la landwehr. Il estime que ces cours ne servent absolument à rien, qu'ils sont même nuisibles et qu'il vaudrait infiniment mieux consacrer l'argent qu'on dépense de ce chef à améliorer l'instruction de l'élite. La durée de ces cours est insuffisante pour qu'on puisse travailler sérieusement ; les officiers et les sous-officiers chargés de l'instruction de la troupe, sont incapables de la donner ; les hommes sont trop âgés pour se plier aux exigences du service et de la discipline et ne s'y prêtent que de mauvaise grâce ; le tir est déplorable ; en un mot, le tout est une école d'indiscipline, une farce, une « blague » — c'est le terme dont M. Wille se sert.

La conclusion est que les cours de répétition de la landwehr doivent être supprimés.

***

Nous ne nous arrêterons pas au ton de l'article de M. le lieutenant-colonel Wille. Chacun se sert dans ce monde de l'idiome qui lui est propre. Au reste, les commandants des bataillons d'infanterie de la landwehr en ont pris ombrage et ont adressé au chef de leur arme une protestation qui sera sans doute prochainement publiée. Laissons donc la forme et voyons le fond :

est-il vrai que les cours de répétition de la landwehr soient inutiles et que l'argent que l'Etat dépense pour instruire cette catégorie de notre armée soit prodigué en pure perte?

Les cours de répétition de la landwehr ont été institués il y a deux ans, par une loi fédérale, à la suite d'un vœu exprimé par la Société des officiers, réunie à Soleure. Dans un moment où on discutait la nécessité de consacrer des millions à la fortification du territoire par des travaux permanents de défense, il avait paru à un certain nombre d'officiers, de la Suisse romande notamment, qu'il était plus urgent, plus utile de commencer par mettre en état de coopérer à la défense nationale tout le *personnel* dont le pays dispose.

La constitution et la loi disent que tout Suisse est tenu au service militaire, dès l'âge de vingt ans jusqu'à quarante-quatre ans accomplis. Or, avant l'institution des cours de répétition de la landwehr, pendant les six premières années de la nouvelle organisation militaire, la Confédération n'avait appelé sous les drapeaux et instruit que les huit premières classes d'âge de l'élite, laissant ainsi complètement dans l'abandon, non-seulement les quatre dernières classes d'âge de l'élite, mais toute la landwehr, c'est-à-dire les deux tiers de l'armée, ou environ 120,000 hommes!

Il en résultait que le citoyen suisse recruté, au lieu de servir pendant vingt-quatre ans, comme le prescrivent la constitution et la loi, soit douze ans dans la landwehr, ne servait en réalité que pendant huit années et qu'après avoir fait une école de recrues et quatre cours de répétition, il pouvait se considérer comme libéré. Car on ne peut pas compter comme un service sérieux les inspections d'un jour et l'obligation imposée à tout soldat de brûler trente cartouches dans les années où il n'a pas de service proprement dit.

Cet état de choses plaçait l'ensemble de notre armée dans une situation notablement inférieure à celle que lui faisaient les organisations cantonales supprimées par la loi de 1874. Sans doute, l'instruction donnée à l'élite avait été considérablement améliorée, personne ne le contestait, mais avant 1874 nous avions une « réserve fédérale » et une landwehr qui recevaient une instruction sérieuse — dans certains cantons du moins — tandis que la Confédération, au début de son entrée en fonctions, laissait ces deux importantes catégories de miliciens sans aucune instruction quelconque. Aussi, en 1880, la landwehr dans son ensemble igno-

rait-elle absolument les nouveaux règlements militaires tels qu'ils sont enseignés et appliqués dans l'élite et tels qu'elle-même eût été tenue de les appliquer en cas d'une levée de troupes.

La loi de 1881 mit un terme à cet état de choses déplorable. Elle appela la landwehr à des cours de répétition périodiques, de plus courte durée, il est vrai, que ceux de l'élite, mais suffisants cependant pour permettre un travail sérieux et maintenir la landwehr au courant. Fait remarquable, cette loi qui a imposé en définitive au pays et aux citoyens des charges financières et personnelles considérables, a été accueillie avec une vive sympathie. Les troupes de la landwehr se sont rendues à l'appel du pays avec un réel entrain, heureuses qu'on les tirât de l'oubli dans lequel on les avait trop longtemps laissées, désireuses d'apprendre à connaître les nouveaux règlements et les nouvelles armes et d'être mises à même de les appliquer et de s'en servir.

Nous ignorons quelles troupes de landwehr M. le lieutenant-colonel Wille a vues pour en avoir gardé une aussi mauvaise impression. Pour nous qui avons vu des bataillons d'infanterie de landwehr à l'œuvre, nous pouvons affirmer qu'au point de vue de la discipline, de la bonne tenue, de l'ardeur au travail et du goût militaire, ils peuvent rivaliser avec les bataillons de l'élite. Les rapports des officiers supérieurs qui ont commandé et inspecté les cours, les rapports de l'autorité militaire, le dernier rapport de gestion du Conseil fédéral sont unanimes à reconnaître que l'introduction des cours de répétition de landwehr doit être considérée comme un progrès réel, comme une amélioration sensible de notre organisation militaire et comme devant produire un accroissement notable de notre force défensive.

Et comment eût-il pu en être autrement? De l'aveu des hommes les plus compétents, la landwehr est ce qu'il y a de plus solide dans notre armée de milices. Dans nos pays, l'homme de trente-deux à quarante-quatre ans est dans la pleine possession des facultés physiques, intellectuelles et morales qui chez le jeune homme de vingt à trente-deux ans ne sont encore qu'à l'état de développement. M. le lieutenant-colonel Wille a vu dans les bataillons de landwehr des pantalons trop courts et des habits étriqués. Qu'importe cela? L'habit ne fait pas plus le soldat que le moine. On est soldat, soldat de milice s'entend, car c'est de lui

que nous parlons, par le cœur, par l'esprit de sacrifices, par la conscience du devoir envers le pays, par la dignité du cacactère, par le patriotisme, par le sentiment de l'appartenance au sol de la patrie et de la solidarité nationale, par les vertus qui font l'homme et le citoyen autant que par la science militaire. On rencontre ces vertus dans la landwehr comme dans l'élite, sinon à un degré supérieur.

Tectus facit militem. Sans doute, pour une certaine école, toute cette face du problème militaire, si difficile à résoudre chez nous, est lettre close; elle ne voit que le règlement, la salle de théorie et la place d'exercice pour faire un soldat. Nous ne sommes pas de cet avis : nous pensons que l'instruction militaire proprement dite sera toujours, quoi qu'on fasse, incomplète et insuffisante chez nous, et que la Suisse ne peut suppléer à cette infériorité qui découle de la nature des choses qu'en faisant appel au concours du plus grand nombre et en maintenant sa landwehr aussi bien que son élite en état de coopérer à la défense du pays. Or, la landwehr est excellemment qualifiée pour cela, pour peu qu'on la tienne en haleine et qu'on lui témoigne quelque sollicitude et quelque confiance.

*
* *

Il est évident que la durée des cours de répétition de la landwehr est insuffisante pour que la matière de l'enseignement puisse être épuisée. Mais il en est de même pour l'élite et à ce taux-là, qu'y a-t-il dans notre armée qui ne soit pas insuffisant? Rien.

Nous connaissons cette théorie qui proclame que mieux vaut une armée de cent mille hommes bien dressés et bien outillés, qu'une armée de deux cent mille hommes insuffisamment préparés au combat. C'est juste en doctrine; c'est faux appliqué à ce pays. A moins de créer un service permanent, ce à quoi personne ne songe, nous n'aurons jamais cette armée de cent mille hommes bien dressée et outillée, si du moins on estime, comme en Allemagne ou en France, qu'il faut trois ans pour éduquer un fantassin et cinq ans pour former un cavalier. Il nous faudrait dans ces conditions renoncer entièrement à avoir une armée et nous recommander à la Providence. C'est à cela qu'on arrive avec la manière de juger de M. le lieutenant-colonel Wille et en raisonnant dans l'absolu. M. Wille est aujourd'hui instructeur en chef de la cavalerie. S'il a accepté ces fonctions, c'est évidemment qu'il les considére comme sérieuses. Et cependant, qu'il aille à Berlin où à Saumur raconter qu'au manège du Beudenfeld ou

d'Aarau on a la prétention de dresser en quelques semaines à l'équitation un dragon et son cheval et on lui rira au nez! D'où M. Wille conclura sans doute, si du moins il est logique, que nous devons supprimer notre cavalerie. Et ainsi des autres armes.

Laissons donc les esprits absolus trancher dans le vif et tenons-nous-en à ce qui est possible et faisable, et pour cela commençons par exécuter nos lois. Et, puisque d'après nos institutions, le soldat suisse doit servir son pays jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans, n'abaissons pas cette limite à vingt-huit ans, comme c'était le cas avant 1881, et ne laissons pas les deux tiers de nos milices sans aucune instruction pendant la majeure partie de leur carrière militaire. L'appel au service des quatre dernières classes de l'élite serait assurément fort désirable et on devra tôt ou tard y recourir, mais en attendant continuons à instruire notre landwehr et développons son instruction plutôt que de l'abandonner.

Les cours de répétition de la landwehr sont incontestablement utiles : ils permettent une épuration périodique des contrôles et la constatation effective de l'état de présence des cadres et de la troupe; ils forcent à combler les lacunes qui se produisent dans les cadres; ils obligent les hommes à maintenir en bon état de service leur armement, leur équipement et leur habillement; ils permettent de tenir la landwehr au courant des progrès et des innovations qui se produisent dans l'instruction des troupes et dans les règlements; enfin, en témoignant à la landwehr de la sollicitude pour son instruction, ils lui rappellent aussi ses devoirs et la maintiennent dans l'idée que le pays compte sur elle pour sa défense.

Le fait que le temps du service est très court n'est pas un motif de supprimer le service lui-même, d'autant moins qu'à tout bien prendre, cette critique n'a pas plus de raison d'être vis-à-vis des cours de la landwehr qu'à l'égard de tous les autres cours de répétition dans notre armée. Tous sont trop courts, à ne les considérer que d'un point de vue absolu, mais à cela il n'y a rien à changer. Le pays fait ce qu'il peut pour son armée; pousser beaucoup plus loin les exigences serait compromettre l'ensemble. Ce n'est pas là évidemment le but que M. Wille poursuit, mais c'est certainement celui qu'il atteindrait si sa façon d'écrire et de critiquer nos institutions militaires venait à se généraliser.

(Gazette de Lausanne.)

De l'état de siège.

Le *Bulletin de la réunion des officiers* publie une remarquable étude sur une question qui intéresse autant le jurisconsulte que le militaire, celle de *l'état de siège*.

Cette étude se rapporte plus spécialement au droit public français; cependant l'auteur étudie aussi, du moins dans leurs grandes lignes, les législations des grands pays voisins.

Voici cet article que nous reproduisons in-extenso :

L'état de siège peut se présenter sous deux formes différentes que nous désignerons : la première sous le nom d'état de siège civil, la deuxième sous le nom d'état de siège militaire.

L'état de siège civil est une suspension momentanée, dans un endroit déterminé, des lois fondamentales de l'Etat.

L'état de siège militaire soumet les citoyens aux lois et à la justice militaires.

Il faut examiner ces deux formes ensemble, car elles reposent sur le même principe, et, d'une façon générale, l'une ne peut pas se comprendre sans l'autre, d'ailleurs l'état de siège civil dégénère souvent en état de siège militaire.

Comme son nom l'indique, l'état de siège ne s'employait, au début, que quand une grande place était entourée et assiégée par l'ennemi.

Peu à peu on le décréta aussi à la suite d'événements de guerre en général, ou à la suite de troubles intérieurs.

C'est en France, sous la première République, que fut faite la première loi sur l'état de siège, soit civil, soit militaire. Les lois des autres pays sont une copie de la loi française.

En Allemagne, on le connut seulement bien plus tard ; ce n'est que pendant les révolutions de 1848 et 1849 qu'on en fit usage pour la première fois. Actuellement, d'après l'art. 68 de la Constitution du 18 avril 1871, c'est la loi prussienne du 4 juin 1851 qui régit tout l'empire allemand.

En Autriche, bien que l'on connût déjà l'état de siège, il ne fut cependant réglementé d'un façon précise que par la loi du 5 mai 1859.

L'Angleterre nous présente à ce sujet, comme en bien d'autres questions juridiques, des particularités sur lesquelles nous aurons souvent l'occasion de revenir. C'est dans son pays d'origine, c'est en France, que l'institution de l'état de siège a pris son véritable développement.

L'antiquité nous présente déjà des situations analogues à celles de l'état de siège. A Rome, la dictature, qu'on employait dans des cir-

constances extraordinaires, donnait aux généraux une puissance illimitée pour faire tout ce que les circonstances exigeaient pour assurer le salut de l'Etat. Au moyen-âge également, on prit aux temps de guerre ou des troubles des mesures qui ont beaucoup d'analogie avec l'état de siège.

Mais ce n'est qu'aux temps modernes que nous trouvons l'état de siège réglementé par une loi et soumis à des règles militaires précises.

L'état de siège suppose un développement du droit public et du droit international, tel que nous le concevons aujourd'hui ; il ne pouvait donc exister ni dans l'antiquité, ni dans le moyen-âge.

Ce n'est qu'à partir du moment où dans le droit international on admit en principe que la guerre ne bouleversait pas complètement les relations de justice, qu'en pays ennemi les lois pouvaient rester debout même en temps de guerre ; ce n'est que quand le gouvernement représentatif prit naissance, c'est-à-dire quand le pouvoir exécutif fut séparé du pouvoir législatif, ce n'est qu'alors que l'institution de l'état de siège put prendre naissance comme état particulier et exceptionnel. Il est certain que sa création, mise en parallèle avec l'oppression de la force et la négation de toute justice, qui primaient autrefois dans les situations où on l'applique aujourd'hui, marque un pas dans le progrès de la civilisation.

La législation de l'état de siège est d'une importance majeure pour le droit public, en particulier pour l'armée, pour définir la position des militaires vis-à-vis des citoyens. Nous aurons quelques notions là-dessous en jetant un regard rapide sur l'historique de l'état de siège en France.

Nous y verrons que la question de savoir à qui appartient le droit de décréter l'état de siège est une des questions les plus graves du droit public et que l'état de siège lui-même fut employé souvent pour changer la forme du gouvernement.

C'est la loi du 8 juin 1791 qui marque l'origine de la législation sur l'état de siège : on invoqua alors les considérations militaires et on présenta l'état de siège comme un moyen de défendre une grande place avec plus d'énergie contre l'attaque de l'ennemi.

La loi du 10 fructidor donna à l'Assemblée législative le droit de décréter l'état de siège dans une place ; la loi du 19 fructidor an v donna ce droit au Directoire, mais seulement dans le cas où il y aurait à craindre une attaque du dehors.

D'après ces lois, les effets de l'état de siège consistaient en ce que certaines fonctions de l'administration et de la justice passaient aux mains de l'autorité militaire. Les crimes politiques contre la République étaient jugés avec beaucoup de sévérité.

Napoléon I^er, encore général, jugea utile avant son départ pour l'Egypte, probablement pour gagner les esprits en France, d'exhor-

ter les tribunaux militaires à la clémence envers les vieillards et les femmes [1].

Le décret impérial du 24 décembre 1811 attribue le droit de décréter l'état de siège à l'empereur lui-même.

L'acte additionnel du 22 avril 1815 distingue entre l'état de siège nécessité par des circonstances de guerre et celui nécessité par une révolution intérieure; dans ce dernier cas, c'était à la Chambre législative à le décréter.

L'histoire nous apprend qu'après Napoléon, les rois français décrétèrent directement l'état de siège : Charles X à Paris; Louis-Philippe, dans plusieurs départements, ce qui donna lieu à des controverses sérieuses. La loi du 9 août 1848 donna ce droit à l'Assemblée nationale, et, dans le cas où celle-ci ne serait pas rassemblée, au président de la République.

Enfin, la Constitution du 14 janvier 1849 remit entièrement ce droit entre les mains du président, qui s'en servit d'une façon sérieuse le 2 décembre, car il décréta l'état de siège dans 32 départements, c'est-à-dire dans le tiers de la France.

Les questions importantes qui se présentent dans ce court aperçu de l'historique de l'état de siège en France sont les suivantes :

« Quand et par qui l'état de siège doit-il être déclaré? Quelles sont ses conséquences? Quand et par qui doit-il être levé? »

Occupons-nous d'abord de la première question, de la mise en état de siège.

MISE EN ÉTAT DE SIÈGE

Pour décréter l'état de siège, il faut des circonstances pressantes, telles que la guerre, des troubles intérieurs, ou une série nombreuse de crimes du même genre.

On décrètera l'état de siège militaire si dans une place ou dans tout un pays la sécurité de l'Etat est compromise par un ennemi, soit du dedans, soit du dehors.

On décrètera l'état de siège civil si certains crimes se renouvellent souvent, si le sens moral est ébranlé parmi le peuple, de telle sorte que le libre exercice des droits publics, par exemple du droit de rassemblement, de la liberté de la presse puisse devenir un danger, qu'il paraisse nécessaire d'employer des peines plus fortes

[1] Napoléon écrivait alors : « La loi du 19 fructidor a été une mesure de salut public. Son intention a été d'atteindre les conspirateurs, et non de misérables femmes et des vieillards caducs. Je vous exhorte donc, citoyens, toutes les fois que la loi présentera à votre tribunal des vieillards de plus de soixante ans, ou des femmes, de déclarer qu'au milieu des combats vous avez respecté les vieillards et les femmes de vos ennemis. Le militaire qui signe une sentence contre une personne incapable de porter les armes est un lâche. » *(Histoire de Napoléon Ier*, par Laurent. Paris, 1870, p. 71.)

que celles édictées par les lois ordinaires et de précipiter le cours de la justice pour ramener de nouveau la sécurité parmi les citoyens.

Souvent l'état de siège civil est précurseur de l'état de siège militaire, notamment si le renouvellement des crimes a une cause politique, que ces crimes ne diminuent pas par suite de la déclaration de l'état de siège civil et qu'ainsi la sûreté de la population paraît compromise au plus haut point, et que l'Etat lui-même semble menacé d'une révolution intérieure, dont ces crimes sont les précurseurs.

Si, par exemple, dans un pays, il se commet beaucoup de meurtres, si on les attribue à un manque d'éducation morale du peuple, on aura recours à l'état de siège civil.

Si au contraire ces meurtres sont la conséquence d'un mouvement social tendant à changer la forme du gouvernement, comme par exemple l'agitation nihiliste en Russie, ou le mouvement agraire en Irlande, ou enfin les cruautés commises par les musulmans contre les chrétiens en Egypte, avant l'expédition des Anglais, alors l'état de siège civil ne suffira plus, et il faudra employer l'état de siège militaire. Mais d'une façon générale on ne devra décréter l'état de siège que dans des circonstances et dans des endroits où cela paraîtra absolument nécessaire, car ses conséquences sont dures, et il lèse beaucoup de droits importants.

Quant au droit de décréter l'état de siège, il y a deux systèmes en présence d'après le droit public des Etats modernes. Ou bien il ne peut être déclaré que par la Chambre législative, après avoir été voté comme une loi, ou bien il est décrété par le ministère qui devient responsable devant la Chambre.

En Angleterre, l'état de siège ne peut être décrété que par suite d'un vote du Parlement. Mais si, dans une guerre, un territoire est occupé par des troupes anglaises, on y applique l'état de siège, si les opérations militaires semblent l'exiger, sans vote du Parlement, en se basant sur ce que le droit international usuel passe avant le vote.

D'après la constitution allemande, l'empereur est autorisé à déclarer l'état de guerre dans tout territoire de l'empire où la sécurité paraît compromise.

Quand l'état de guerre est déclaré, chaque commandant de place forte située dans le territoire menacé par l'ennemi, et dans les autres places, chaque général a le droit de décréter l'état de siège.

En cas de révolution intérieure, c'est le ministère qui le déclare ; cependant l'autorité militaire peut aussi, sous sa propre responsabilité, le décréter en cas de danger.

D'après le droit public autrichien, l'état de siège civil ne peut être déclaré qu'à la suite d'un vote du ministère, après entente favorable

avec l'empereur. Le ministère tout entier devra s'expliquer devant le Reichstag et devant la Chambre des députés sur l'opportunité des mesures qu'il a prises.

La mise en état de siège est publiée dans le journal officiel de l'empire et dans celui du territoire où se trouve le pays à mettre en état de siège.

Les personnes civiles sont soumises à la juridiction militaire pour les crimes contre l'Etat par ordre du ministre de la justice, publié dans le journal officiel de l'empire.

A l'intérieur, l'autorité militaire ne peut dépasser ces limites qu'à la suite d'une loi votée par l'Assemblée. Si le Reichstadt n'est pas réuni, une ordonnance royale peut, en engageant la responsabilité ministérielle, étendre ces limites si le besoin s'en fait sentir.

Lequel des deux systèmes est le meilleur, celui de l'Angleterre ou celui des autres Etats? Ce dernier, en donnant le droit de déclarer l'état de siège à ceux qui sont à la tête du gouvernement, semble plus avantageux, car les circonstances qui rendent cet état nécessaire peuvent surgir subitement, et il peut se perdre beaucoup de temps avant qu'on ait pu réunir la Chambre législative. Du reste, la garantie réside dans la responsabilité ministérielle.

CONSÉQUENCES DE L'ÉTAT DE SIÈGE

Les conséquences de l'état de siège ne sont pas toujours les mêmes; il y a, à cet égard, une grande différence entre l'état de siège civil et l'état de siège militaire.

L'état de siège militaire soumet les citoyens à la juridiction militaire; l'état de siège civil suspend certains droits des citoyens, mais la compétence des tribunaux militaires n'est pas accrue, et les tribunaux civils continuent à fonctionner.

Le premier état a ainsi une grande analogie avec l'état de guerre. Cependant il en diffère en ce que, d'après le droit international actuel, l'état de guerre peut être déclaré contre les habitants d'une province ennemie non occupée encore, ce qu'on ne peut faire pour l'état de siège. Aussi ne peut-on justifier, d'après ce droit, la prise de Rome par les Francais en 1849, qui eut lieu à la suite de délits politiques visés par la loi française sur l'état de siège. Cette prise peut être comparée au blocus sur le papier qui fut le moyen le plus usuel du blocus continental; avec ce système, des côtes entières furent considérées comme bloquées sans l'être effectivement, et les contrevenants étaient soumis aux mêmes peines que s'il y avait eu blocus effectif.

Ce genre de blocus n'est pas plus admissible que la déclaration de l'état de siège dans un pays inoccupé encore. Ce n'est que l'occupation effective d'un pays qui puisse y faire cesser le gouvernement actuel pour y substituer celui du nouvel occupant.

· Celui-ci annulera toutes les lois qui le gênent, c'est-à-dire celles concernant le droit domestique, le secret des lettres, la liberté de la presse, etc.

Les lois non abolies resteront en vigueur; s'il est possible même, les employés resteront à leur poste (articles 3 et 4 de la Déclaration de Bruxelles du 27 août 1874).

Ainsi, en pays ennemi occupé, l'état de siège sera établi avec les mêmes conséquences qu'en pays ami menacé par un ennemi du dedans ou du dehors. La seule différence, c'est qu'en pays ennemi on peut le considérer comme décrété par le simple fait de l'occupation, tandis qu'en pays ami il ne peut l'être que par une loi ou par ceux qui sont à la tête du gouvernement; de plus, en pays ennemi, le général commandant l'armée d'invasion n'est limité dans les mesures qu'il prend que par le droit international et par les instructions qu'il reçoit de son chef immédiat, tandis qu'en pays ami l'autorité militaire a à se conformer à la législation qui régit l'état de siège, et aux mesures prescrites par le ministère.

A l'intérieur, l'administration civile est soumise au commandement dans une certaine mesure, tandis que, en pays ennemi le commandant de l'armée prend lui-même en main l'administration civile.

Si la conquête s'étend sur un pays considérable, on crée un gouvernement civil et un gouvernement militaire soumis tous les deux au général en chef.

En pays alliés, des conventions particulières règlent les rapports de l'armée avec les autorités civiles.

En Angleterre, l'état de siège consiste à suspendre l'acte de l'*Habeas Corpus ;* il correspond ainsi à notre état de siège civil. On ne peut pas, en temps de paix, y soumettre les personnes civiles à l'autorité militaire.

Dans l'état de siège, l'autorité militaire peut encore être appelée à rendre la justice ou à faire des ordonnances de police.

On admettra en principe que l'augmentation de la compétence de la justice militaire sur les personnes civiles ne dépassera pas les limites exigées par les opérations militaires. Elle jugera les actions dirigées contre la puissance militaire.

Il faut qu'en temps de guerre ou de révolution, comme le reconnaît notre législation actuelle, l'autorité militaire puisse punir elle-même les actes dirigés contre sa puissance, afin de mesurer les peines au danger qu'elle a couru et d'employer une rapidité de répression proportionnée aux événements.

Il peut arriver que sa compétence s'étende à d'autres méfaits commis par les personnes civiles.

Souvent la justice civile ne suffira pas; en pays ennemi, la bonne volonté lui manquera souvent pour servir l'armée d'invasion; aussi

l'histoire des guerres nous apprend-t-elle que l'autorité militaire a jugé souvent des méfaits tels que : incendie, vols, etc., commis par des personnes civiles.

Au point de vue de la politique intérieure, c'est l'autorité militaire seule qui est juge, pendant l'état de siège militaire, des mesures à prendre pour rétablir l'ordre et la sécurité. C'est elle qui fait les ordonnances relatives aux passeports, à la conduite à tenir dans les places ouvertes, à la possession et au port des insignes pendant la durée de l'état de siège. Elle peut même prononcer des peines pour l'inobservation de ces ordonnances, peines proportionnées au danger à éviter.

Une mesure à prendre souvent pendant l'état de siège militaire est le désarmement de la population.

Pour l'obtenir, les chefs supérieurs de l'armée pourront donner aux généraux le droit de faire déposer les armes des habitants dans un délai déterminé, sous peine de faire passer au conseil de guerre ceux qui en seraient encore trouvés détenteurs après l'expiration du délai.

L'autorité militaire a également le droit de surveiller la police sanitaire, l'instruction, l'administration de la justice civile, autant que l'exigent les opérations militaires.

Voilà tout ce que nous avons à dire sur les suites de l'état de siège militaire.

Passons maintenant à l'état de siège civil ; nous répétons qu'il a beaucoup d'analogie avec l'état de siège militaire ; aussi ne serait-ce que pour cela, est-il nécessaire que tout militaire le connaisse.

D'après le droit politique autrichien, l'état de siège civil est réglé par la loi du 5 mai 1869. Cette loi suspend pour un temps et pour un lieu déterminé, en tout ou en partie, les articles 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la Constitution du 21 décembre 1867. Elle développe les conséquences qu'entraine la suspension de chacun de ces articles. Il nous faut donc, pour avoir une idée nette, comparer les règles données par cette loi avec les articles de la Constitution.

L'article 8 de la Constitution garantit la liberté personnelle et la met sous la protection de la loi du 27 octobre 1862.

La suspension de cet article a pour effet :

a) D'étendre de deux jours à huit jours le délai pendant lequel une personne soupçonnée d'un crime peut être saisie ;

b) Que les personnes arrêtées par suite d'accusation tombant sous le coup de la loi ne peuvent être mises en liberté sous caution pendant l'instruction ;

c) Que les personnes qui sont un danger pour l'ordre public peuvent être expulsées de la circonscription où règne la suspension, si elles n'appartiennent pas à cette circonscription ; que des person-

nes habitant un certain endroit peuvent recevoir l'ordre de ne pas le quitter sans autorisation.

L'article 9 de la Constitution consacre l'inviolabilité du droit domestique, et le met sous la protection de la loi du 27 octobre 1862, qui prescrit que les recherches domiciliaires ne peuvent avoir lieu que sur un ordre de justice basé sur des raisons sérieuses. La suspension de cet article a pour effet de permettre les recherches sans ordre de justice.

L'article 10 consacre l'inviolabilité des lettres, qu'on ne peut saisir en dehors d'une saisie légale ou de recherches domiciliaires, qu'en cas de guerre ou en vertu d'un ordre de justice.

Par suite de la suspension de cet article, on peut ouvrir les lettres sans se soumettre à ces conditions.

L'article 12 dit : « Les citoyens autrichiens ont le droit de se réunir et de former des associations. »

L'exercice de ces droits sera réglé par une loi spéciale.

Ces lois sur l'association sont du 15 novembre 1867.

De leur suspension, il résulte :

a) Qu'à part celles basées sur l'argent, c'est-à-dire les sociétés de banque, de crédit, les caisses d'épargne, les caisses de secours, de nouvelles associations n'ont pas le droit de se former; que le gouvernement a le droit de surveiller les actes de celles qui existent et de faire dépendre leur rassemblement de conditions déterminées.

Les agissements des autres sociétés peuvent également être surveillés par un commissaire spécial.

b) Il faut l'assentiment du gouvernement pour les rassemblements, les réjouissances publiques, les fêtes, les promenades officielles.

L'article 13 de la Constitution garantit la liberté de la presse.

Par la suspension de cet article, l'Administration a le droit :

a) D'arrêter la publication des ouvrages imprimés, de leur défendre l'usage de la poste, d'interdire l'exercice de professions qui peuvent menacer l'ordre public par la production ou le colportage d'ouvrages littéraires ou artistiques ;

b) De déterminer un délai pour le dépôt des exemplaires, délai qui peut être de trois heures avant la publication pour les écrits périodiques, et de huit jours pour les autres.

Dans l'état de siège civil, on peut faire des ordonnances de police concernant :

a) La déclaration, la vente, la possession et le port d'armes et de munitions ;

b) Le passeport, le stationnement sur les places publiques, les rassemblements, le port d'insignes.

De pareilles ordonnances peuvent également être rendues en cas urgent par les chefs de territoire ; mais ils doivent en rendre compte au Ministre de l'intérieur. C'est le ministère tout entier qui décide

si ces ordonnances resteront en vigueur, et elles sont publiées dans le journal officiel du territoire.

Ceux qui ne se soumettent pas aux ordres ou aux ordonnances édictés sont passibles d'une amende de 2,500 francs ou d'une punition de 6 mois de prison, si toutefois la législation ordinaire ne détermine pas une peine plus forte.

LEVÉE DE L'ÉTAT DE SIÈGE

On lèvera l'état de siège lorsque les circonstances qui l'auront fait décréter auront disparu. Pour l'état de siège militaire, ce sera lorsque la guerre sera terminée, ou lorsque les troubles qui l'auront rendu nécessaire auront cessé.

L'état de siège civil sera levé lorsque les crimes qui l'on provoqué auront diminué suffisamment pour que l'exercice des droits publics n'éveille plus de soucis, et que les peines habituelles de la justice paraissent suffisantes.

De même que l'état de siège civil dégénère souvent en état de siège militaire, de même quand on lèvera ce dernier, on le remplacera d'abord par l'état de siège civil, en particulier, quand la guerre a cessé, mais que la tranquillité n'est pas encore assez grande pour faire rentrer le peuple dans tous ses droits.

C'est l'affaire de l'homme d'Etat de juger dans chaque cas particulier, quand et jusqu'à quel point on peut lever l'état de siège, en particulier, il ne se laissera pas séduire par une tranquillité apparente pour lever l'état de siège, et provoquer peut-être ainsi de nouveaux troubles.

Ce sont les mêmes autorités qui le décrètent qui lèvent l'état de siège. La mise en état de siège et la levée de cet état doivent recevoir le même degré de publicité.

D'après notre droit public, l'état de siège est levé en tout ou en partie à la suite d'un arrêté du ministère, après entente avec l'empereur.

Cette levée est publiée dans le journal officiel de l'empire.

La justice militaire cesse de juger les crimes contre l'Etat, à la suite d'un arrêté du ministre de la justice, après entente avec le ministre de la guerre.

Si on a étendu la compétence de la justice militaire à d'autres crimes qu'à ceux dirigés contre l'Etat, on déterminera aussi le moment où cette compétence cessera.

L'expédition du Tonkin.

Au moment où l'expédition du Tonkin soulève la question de démêlés entre la France et la Chine, il n'est pas sans intérêt de

connaître les renseignements qu'on va lire sur l'armée chinoise, extraits d'un journal allemand :

S'il faut en croire les nouvelles données par les journaux, la France ne paraît pas vouloir rompre avec la Chine, car les 5000 hommes qui doivent être employés au Tonkin suffisent pour soumettre l'Annam, mais aucunement pour combattre les Chinois. Ces derniers, en effet, ont depuis quelques années fait dans l'art de la guerre des progrès relativement sérieux.

Quelques 40,000 hommes sont exercés et armés à l'européenne, la flotte se compose d'un nombre considérable de vapeurs. Il ne faut pas oublier, il est vrai, qu'avec l'armement et l'exercice, tout n'est pas dit. Là où il n'y a ni généraux, ni officiers, là où les soldats sont des poltrons, les canons Krupp, pas plus que les fusils se chargeant par la culasse, n'empêcheront les défaites. D'après tous les renseignements fournis par des voyageurs impartiaux (comme par exemple le lieutenant-colonel Kreitner, le capitaine Dutreuil de Rhin, etc.), les troupes chinoises sont simplement des caricatures de soldats.

Il en est de même dans la flotte. A quoi sert aux Chinois de posséder les navires les plus modernes et les meilleurs quand ils n'ont ni officiers, ni marins pour les monter? Les matelots chinois sont d'une maladresse incroyable. Ils ont le plus souvent le mal de mer, ils sont paresseux, lâches, et n'entendent pas un mot de leur métier. Les rapports des capitaines enropéens qui ont commandé des navires chinois sont extrêmement drôles. Les mandarins qui commandaient nominalement des navires sont encore plus ignorants. Sans officiers et matelots européens, un navire de guerre ne peut quitter le port s'il ne veut risquer de s'échouer sur le premier banc de sable qu'il rencontrera.

Si donc la Chine voulait mettre sa flotte à la mer contre les Français, elle serait obligée d'avoir au moins une moitié d'Européens comme équipage. En plongeant la main jusqu'au fond de sa bourse, elle trouverait sans doute bientôt quelques milliers de marins allemands et anglais, mais cette bande ramassée un peu partout, pourrait-elle se mesurer avec les Français qui sont marins par vocation?

Par ces motifs, la flotte chinoise ferait très bien d'éviter un combat avec une escadre française *beaucoup plus faible en nombre.* Le combat naval du 3 novembre 1856 nous montre combien les Chinois sont d'excellents marins. *Trente* jonques chinoises avec *500 canons* et *4000 hommes* d'équipages appuyées au port français dans la Bocca-Tigris (canton) attaquèrent le sloop anglais *Barracouta.* Ce navire de 1676 tonnes n'avait que 177 hommes d'équipage et 9 canons. Après un combat de *35 minutes,* 11 jonques étaient coulées à fond, 18 autres coulèrent ou brûlèrent pendant la fuite, *une seule*

put s'échapper et le *Barracouta* était complètement intact ! Il attaqua ensuite le fort et, après un bombardement d'une heure, s'en empara sans autres pertes qu'un mort et 4 blessés.

Après de pareils exemples, il est bien permis de mettre en doute l'héroïsme des marins chinois.

L'*Invalide russe*, dans le récit suivant, montre le cas que les Russes font de l'armée chinoise :

Il fait connaître en même temps la sourde hostilité des populations des steppes, qui, émigrées pour la plupart après la restitution de Kuldscha à la Chine, guettent l'occasion de donner un libre cours à leur haine contre les Chinois.

A l'époque où les troupes russes se trouvaient dans la plaine arrosée par l'Ili, après la restitution de Kuldscha, les cosaques appartenant au détachement d'occupation avaient souvent l'occasion de rendre des services réels tant aux populations qu'aux troupes chinoises, très nombreuses pourtant.

La considération et l'autorité du nom russe sont tellement répandues dans ce pays que parfois une quantité insignifiante de troupes russes suffit à rétablir l'ordre et protéger les Chinois contre les attaques des peuplades ennemies.

C'est ainsi que dernièrement (février 1883) trois cosaques furent chargés, sur la demande des autorités chinoises, d'escorter 133 hommes de troupes chinoises avec 180 kalmoucks, depuis Suidun jusqu'à Kasck, à l'est de Kuldscha.

Le rapport du secrétaire Swjetlischni (de la 4e sotnia du 1er régiment à cheval), que nous reproduisons presque littéralement, caractérise les qualités militaires des officiers chinois et de leurs hommes ; il met en lumière l'habileté, l'adresse et l'esprit aventureux des cosaques, il n'est donc pas sans intérêt, parfois même, pas sans une pointe d'humour.

Par ordre personnel du commandant du régiment, écrit le secrétaire Swjetlischni, je fus mis à la disposition du consul avec deux cosaques. Le consul m'envoya le jour suivant, avec l'interprète Stakkow, au cantonnement d'un officier chinois, qui avait reçu du commandement la mission d'escorter de Suidun à Kasch des Kalmoucks employés aux travaux de fortifications. L'officier, qui avait sous ses ordres 133 soldats chinois, nous déclara que nous étions sous son commandement et à neuf heures du matin, nous quittâmes Kuldscha. En marche, nous fûmes rejoints par un Tarantsche qui apprit à l'officier que nous rencontrerions en chemin environ 120 Dungans et Tarantsches.

L'officier fut pétrifié, il m'appela à lui et plaça tout le détachement sous mes ordres en me disant : « Je ne sais quoi faire, agis selon vos usages et comme il te plaira. »

Je choisis aussitôt parmi les soldats chinois une soixantaine

d'hommes armés de fusils et les poussai en avant d'une verste, comme avant-garde. Quant à ceux qui n'étaient armés que de piques, je les laissai avec les Kalmoucks qui portaient des marchandises et des provisions de bouche. A 35 verstes de Kuldscha, nous nous mîmes au bivouac pour la nuit.

A six heures du soir, un Tarantsche vint me dire de prendre des précautions pour la nuit, attendu que 120 Dungans avaient formé le projet d'égorger tout le détachement. En effet, une heure plus tard, il se forma autour de notre camp un rassemblement de 50 Tarantsches et 20 Dungans qui sommèrent d'abord les deux cosaques, puis moi-même. d'avoir à leur livrer les Chinois et les Kalmoucks, faute de quoi ils nous égorgeraient tous pendant la nuit. En même temps, ils nous montrèrent des feux sur les hauteurs, voulant ainsi nous faire croire à la présence de plus de 100 Dungans.

Je leur répondis :

— Si vous n'êtes pas plus de 100, c'est un petit malheur, nous avons des fusils Berdan et 80 cartouches par arme ; commencez, si le cœur vous en dit, et nous verrons ce qu'il y aura à faire ; mais je vous préviens qu'un Russe n'est pas homme à livrer ce que son chef lui a confié.

Là-dessus, un Tarantsche recommença à me menacer, mais je le frappai au cou et lui dis :

— Commencez donc si vous voulez, sinon ne troublez pas notre repos et débarrassez le terrain.

Je m'adressai ensuite aux cosaques en leur disant :

— Faites en sorte de prendre le thé, car aussitôt que la nuit viendra, nous allons nous divertir un peu.

Quand l'officier chinois eut connaissance de la sommation des Tarantsches, il me chercha pour me demander conseil. Je lui fis part de la demande des Tarantsches, en ajoutant que je ne consentirais jamais à livrer les Chinois. Ces paroles rendirent quelque calme à l'officier ; il reprit courage et me confia le commandement de tout le détachement ; mais quand je m'éloignai pour prendre du thé, il fut de nouveau pris de peur, il vint me rejoindre et me demanda si je n'allais pas placer bientôt des sentinelles. Là-dessus, je passai l'inspection des armes, je choisis les meilleures et plaçai deux sentinelles. En outre, j'établis une embuscade de 28 hommes sur le côté par lequel je pouvais attendre une surprise, et je donnai l'ordre de relever les sentinelles. Ce service fut fait ponctuellement, d'ailleurs j'y veillais personnellement.

L'officier chinois m'ayant demandé pourquoi je ne me contentais pas des deux sentinelles, je lui répondis que si les Dungans venaient nous attaquer, ils pourraient égorger à la fois les deux sentinelles, tandis que si les hommes embusqués les saluaient d'une salve de mousqueterie, ils perdraient courage et se sauveraient.

L'officier me frappa sur l'épaule en me disant : « Ah ! ah ! Russe, tu connais ton affaire, agis à ta guise. » Le matin, nous continuâmes notre route vers la partie est de la chaîne du Masar. Quand nous fûmes arrivés à environ 10 verstes de notre bivouac, l'officier reçut avis d'un Tarantsche qu'il trouverait dans le lit desséché d'une rivière une quantité considérable de Dungans. En effet, à quelques verstes plus loin, nous vîmes se former plusieurs groupes sur les montagnes. L'avant-garde chinoise fit halte et apprêta les armes. Cependant, elle perdit bientôt contenance et ne sut plus quoi faire.

L'officier chinois me pria alors d'envoyer les deux cosaques au secours de la pointe, ce que je fis aussitôt. Mais quand je voulus me porter moi-même à l'avant-garde il s'y opposa en disant :

— Si je reste seul ici, ils peuvent me prendre par derrière et me tuer.

Je restai donc avec lui, mais nos deux cosaques s'élancèrent en avant, mirent en fuite toute la bande qui se composait d'une trentaine d'hommes et poussèrent ensuite jusqu'au Mont-Masar où nous établîmes notre bivouac. Pendant la nuit, une centaine de Barantaches descendirent des hauteurs environnantes, me firent demander et commencèrent de nouveau à parler de leur rendre le détachement. Je les accablai d'injures et ils s'éloignèrent, mais au bout d'un certain temps ils revinrent et continuèrent à me sommer de leur livrer les Chinois ; ils provoquèrent ces derniers au combat individuel et en frappèrent un grand nombre à coups de poing.

Dans cette circonstance, je ne pus tranquilliser l'officier chinois qu'en lui promettant de ne pas livrer ses soldats et en lui déclarant qu'il me serait impossible de me présenter devant mes chefs, si je laissais tuer les hommes qui m'ont été confiés. « Ah ! quelle bonne loi il y a chez les Russes, » me dit alors l'officier. Vers le matin, les Barantaches disparurent complètement et le détachement arriva à Kasch. Après notre entrée dans la ville, nous dûmes attendre très longtemps notre logement ainsi que les vivres pour nous et nos chevaux. Transi de froid, j'allai trouver l'officier et lui dis : « Que signifie cela ? Quand vous fûtes attaqués par les Dungans et les Tarantsches, vous aviez besoin de nous, maintenant que vous êtes en sûreté, vous ne voulez nous donner ni abri, ni provisions de bouche ? » L'officier m'ayant répondu par un refus grossier, je m'emparai moi-même d'un mouton et d'un peu de fourrage. Il s'excusa alors de son mieux en me disant qu'il avait bu du gin et fumé de l'opium, de sorte qu'il avait oublié les cosaques. Il m'accompagna ensuite, me fit prendre du thé et me donna rendez-vous pour le lendemain matin à dix heures, afin d'avoir le temps de se procurer une trentaine de moutons et de la farine. En effet, le lendemain je trouvai les trente moutons, parmi lesquels je choisis le plus beau,

je pris également de la farine. Nous retournâmes ensuite à Kuldscha. En prenant congé, l'officier fit à chacun de nous cadeau de cinq roubles.

Cours de répétition de régiments en 1883 dans la Ire division.

Les cours de répétition des régiments d'infanterie nos 1, 2, 3 et 4, du régiment de cavalerie no 1, des régiments d'artillerie nos 1, 2 et 3, et du lazareth de campagne no 1, formant la plus grande partie des troupes de la Ire division, auront lieu en deux séries au mois de septembre et d'octobre prochain.

Ces cours de répétition sont divisés en deux parties :

La première comprend les cours préparatoires ;

La seconde comprend les manœuvres de régiment contre régiment.

I. COURS PRÉPARATOIRES

Les cours préparatoires des troupes d'infanterie auront lieu sur les places suivantes :

Cours no 1.

Entrée au service : 3 septembre.

Régiment d'infanterie no 1. Etat-major à Bière. Bataillon de fusiliers no 1, Ballens ; no 2, Bière (caserne); no 3, Bière (caserne).

Régiment d'infanterie no 4. Etat-major à Lausanne. Bataillon de fusiliers no 10, Lausanne (caserne); no 11, Le Mont ; no 12, Romanel-Cheseaux.

Cours no 2.

Entrée au service : 21 septembre.

Bataillon de carabiniers no 1, Yverdon (cantonnements).

Régiment d'infanterie no 2. Etat-major à Yverdon. Bataillon de fusiliers no 4, Yverdon (caserne) ; no 5, Pomy ; no 6, Cronay-Ursins.

Régiment d'infanterie no 3. Etat-major à Lausanne. Bataillon de fusiliers no 7, Lausanne (caserne); no 8, Le Mont; no 9, Romanel-Cheseaux.

Les cours préparatoires de l'artillerie ont lieu à Bière, ceux de la cavalerie à Bière et à Moudon, ceux du lazareth de campagne à Genève.

II. MANŒUVRES DE RÉGIMENTS

Les commandants des régiments d'infanterie exerceront le commandement sur toutes les troupes qui seront attachées à leur régiment.

La direction supérieure des manœuvres de régiment contre régiment appartiendra, dès le 16 septembre, à M. le colonel-brigadier de Cocatrix pour le premier cours et, dès le 4 octobre, à M. le colonel-brigadier de Guimps pour le second. Ces officiers prendront les

dispositions générales pour l'exécution des manœuvres à double action, le commencement et la fin des opérations journalières ; ils fonctionneront comme juges de camp. M. le colonel Coutau, instructeur d'arrondissement, les assistera en cette qualité. M. le lieutenant-colonel Bourgoz, instructeur de 1re classe, sera adjoint comme troisième juge pour le premier cours, et M. le lieut.-colonel de Reding pour le second.

Le commandant de la brigade d'artillerie n° 1 (colonel de Loës) et le commandant du régiment de cavalerie n° 1 (major Testuz) seront appelés aux manœuvres qui termineront le second cours.

Les troupes éviteront d'endommager les propriétés et les récoltes. Les vignes et les jardins seront considérés comme des obstacles naturels. Il sera interdit de tirer des coups de feu dans le voisinage immédiat des propriétés. Les bâtiments habités, les églises, cimetières, jardins et fonds clos, ne seront occupés qu'ensuite d'entente avec les autorités et les propriétaires.

La troupe sera toujours cantonnée et les officiers de compagnie logés chez l'habitant, ou au besoin cantonnés.

Les manœuvres de chaque corps seront terminées par une inspection du colonel-divisionnaire.

PROGRAMME DES MANŒUVRES

COURS N° 1

Les manœuvres de régiment contre régiment commenceront le dimanche 16 septembre pour se terminer le mercredi 19.

A. SUPPOSITION GÉNÉRALE

Un corps d'armée occupe les passages du Jura ; il assure son aile droite par un détachement dit *Corps de l'ouest* qui s'avance sur la ligne de l'Aubonne dans l'intention de traverser le plateau et ayant comme objectif principal Lausanne.

Un autre corps d'armée concentré sur la ligne de la Venoge couvre son flanc gauche par un détachement dit *Corps de l'est,* destiné à protéger son aile gauche et à paralyser le mouvement tournant de l'ennemi.

Le *Corps de l'ouest,* placé sous les ordres du commandant du régiment d'infanterie n° 1, lieut.-colonel Rigaud, est représenté le 16 septembre par le régiment d'infanterie n° 1, un peloton de l'escadron de dragons n° 1, capitaine Cottier ; il lui est adjoint deux ambulances (nos 1 et 2). A partir du 18, il est renforcé par un second peloton de dragons et le régiment d'artillerie n° 1, major Dufour.

Le *Corps de l'est,* sous les ordres du commandant du régiment d'infanterie n° 4, lieut.-colonel Gaulis, est représenté le 16 septembre par le régiment d'infanterie n° 4, deux pelotons de l'escadron de dragons n° 1 ; il lui est également adjoint deux ambulances (nos 3 et 4).

A partir du 18 septembre, un des pelotons de dragons et le régiment d'artillerie n° 1 en sont détachés pour passer au corps de l'ouest.

Il sera célébré un service divin protestant et une messe militaire pour toutes les troupes le matin du *16 septembre, jour du Jeûne fédéral*; à Bière, par l'aumônier du 1er régiment d'infanterie, M. le pasteur Lagier; à Lausanne, par les aumôniers du 4e régiment d'infanterie, M. le pasteur Doret et M. l'abbé Nantermod.

B. EXÉCUTION

Le régiment d'infanterie n° 4 part de Lausanne le 16 septembre et vient occuper les cantonnements suivants :

Etat-major	. . . .	St-Saphorin.
Bataillon de fusiliers n°	10	Echichens, Lonay.
»	11	St-Saphorin, Vaux, Monnaz.
»	12	Collombier.

Le régiment d'artillerie n° 1 quitte Bière pour rejoindre le corps de l'est et occupe le soir :

Etat-major	. . . . .	Apples.
Batterie n° 1.	. . . .	Apples.
» 2.	. . . .	Collombier.

Les 2e et 3e pelotons du 1er escadron de dragons viennent à St-Saphorin.

Les ambulances 1, 2, 3 et 4 quittent Genève le 14 septembre et cantonnent à Rolle ; le 15 septembre, les ambulances 3 et 4 viennent occuper Echichens, les ambulances 1 et 2 s'établissent à Apples.

Les opérations du 16, 17, 18 et 19 septembre se poursuivront entre Bière et Morges.

Le 19 septembre, la manœuvre sera arrêtée de bonne heure pour permettre à toutes les troupes de se réunir pour l'inspection, qui aura lieu aux Hautes-Pierres, au-dessus d'Echichens.

Cantonnements du 19 septembre : *Régiment d'infanterie n° 1.* Etat-major, Morges ; bataillon n° 1, Vufflens-le-Château, Chigny ; bataillon n° 2, Bussy, Denens ; bataillon n° 3, Tolochenaz, Lully.

Régiment d'infanterie n° 4. Etat-major, Morges ; bataillon n° 10, Echichens, Lonay ; bataillon n° 11, St-Saphorin, Vaux, Monnaz ; bataillon n° 12, Collombier. Escadron de dragons n° 1, Bière ; régiment d'artillerie n° 1, Morges ; ambulances nos 1, 2, 3 et 4, Morges.

Le 20 septembre, les bataillons d'infanterie 1, 2 et 3 sont licenciés dans leurs cantonnements.

Le bataillon 10 va s'embarquer en chemin de fer à Morges pour Genève ; le bataillon 11 à Renens pour Sion et le bataillon 12 à Renens pour St-Maurice.

La cavalerie reste à Bière pour la dépréciation des chevaux, et y est licenciée le 21.

Le régiment d'artillerie n° 1 rend ses chevaux à Morges; la troupe charge le matériel et rentre par chemin de fer à Genève.

Le personnel des ambulances est licencié à Morges.

COURS N° 2

Les manœuvres de régiment contre régiment commenceront le jeudi 4 octobre pour se terminer le dimanche 7.

A. Supposition générale

Un corps d'armée occupe Lausanne, ayant pour objectif Yverdon ; il assure son flanc droit par un détachement dit *Corps du sud*. Un autre corps cantonné à Yverdon assure de même son flanc gauche par un détachement dit *Corps du nord.*

Le corps du nord, sous les ordres du commandant du régiment d'infanterie n° 2 (lieut.-colonel David), est représenté par le bataillon de carabiniers n° 1 (major Thélin), le régiment d'infanterie n° 2, le régiment d'artillerie n° 2 (major Montandon) et l'escadron de dragons n° 2 (capitaine Vuichoud).

Le corps du sud, sous les ordres du commandant du régiment d'infanterie n° 3 (lieut.-colonel E. Muret), est représenté par le régiment d'infanterie n° 3, le régiment d'artillerie n° 3 (lieut.-colonel de Meuron) et l'escadron de dragons n° 3 (capitaine de Mestral).

B. Exécution

4 octobre. — Le corps du nord s'avance sur la route Yverdon-Thierrens. Le régiment d'artillerie n° 2, parti de Bière le 3 octobre, vient cantonner à Cossonay et se trouve le 4 à midi à Thierrens, à disposition du commandant du corps, ainsi que l'escadron de dragons n° 2, parti le matin de Moudon.

Le corps du sud marche sur la route Lausanne-Thierrens. Le régiment d'artillerie n° 3, parti de Bière le 3 octobre, cantonne le soir :

Etat-major . . .	Vufflens-la-Ville.
Batterie n° 5. . .	Vufflens-la-Ville.
» 6. . .	Aclens.

et se trouve le 4, à midi, à Sottens, à disposition du commandant du corps, ainsi que l'escadron de dragons n° 3, parti le matin de Moudon.

Les opérations du 4, 5, 6 et 7 octobre se poursuivent entre Thierrens et Lausanne.

Le dimanche 7 octobre, les corps se réunissent pour l'inspection, qui aura lieu sur les plaines du Loup, au-dessus de Lausanne, puis rentrent dans leurs cantonnements respectifs, à l'exception des régiments d'artillerie n°s 2 et 3 qui vont coucher à Morges.

Les corps sont licenciés le 8 dans leurs cantonnements, à l'exception de l'artillerie qui rend ses chevaux et son matériel et est licenciée le 9 à Morges.

Rassemblement de la IVe division.

Nous extrayons de l'ordre de division n° 4 pour le 5 septembre 1883 quelques détails intéressants.

Cet ordre donne les directions pour les combats de régiments contre régiments et assigne à chaque brigade le terrain qu'elle pourra occuper.

S'occupant d'abord des pionniers d'infanterie, le commandant de la IVe division les groupe par régiment et les incorpore pour la subsistance et le logement au premier bataillon de chaque régiment, cela pendant toute la durée des manœuvres de division.

Les caissons de bataillon, les fourgons des bataillons et des états-majors seront groupés par régiment et placés sous la conduite d'un sous-officier du train.

Les régiments d'infanterie se réunissent sur la place de rassemblement et y attendent les ordres de leur commandant de brigade.

Les colonnes d'approvisionnement et de bagages sont considérées comme neutres et reçoivent leurs ordres de marche directement du commandant de brigade.

La poste marchera avec les colonnes de vivres régimentaires et sera distribuée aux troupes dans les cantonnements.

Les exercices de combat ne dureront jamais plus tard de 11 heures du matin. Pendant le combat on pratiquera le remplacement des munitions.

L'état-major de la IVe division a eu l'extrême obligeance de nous envoyer jour après jour les ordres de division et les tableaux de dislocation. Nous avions d'abord l'intention de publier un extrait de ces ordres journaliers ; mais nous préférons les conserver pour faire une étude d'ensemble sur le rassemblement de la IVe division.

En attendant, nous adressons à qui de droit nos meilleurs remerciements pour l'envoi de ces intéressants documents.

Instruction sur la confection des bas et des chaussettes de forme rationnelle (avec planche)

INTRODUCTION

La question des bas et des chaussettes de forme rationnelle est, sinon plus, du moins tout aussi importante que celle de la chaussure

de même forme, car à quoi servirait-il de porter de la chaussure rationnelle si les pieds sont comprimés dans des bas pointus ?

Si, au contraire, on porte une chaussure *à la mode* avec des chaussettes rationnelles, le remède serait encore pire que le mal, puisque, à la compression des pieds *par la chaussure*, s'ajouterait encore *celle des plis* que la chaussette ne manquerait pas de faire dans le soulier.

L'auteur des divers écrits sur la chaussure rationnelle a insisté, avec raison, pour que l'on commence à faire porter cette chaussure par les enfants ; mais nous insistons encore plus énergiquement pour que l'on commence surtout par leur faire porter des bas ou des chaussettes de forme rationnelle.

En effet, ce ne sont pas les souliers seuls qui déforment le pied de l'enfant, mais bien les bas, et surtout les bas. Ce sont eux qui, en tout cas, provoquent la première déformation des pieds.

Les articulations du pied des enfants sont si délicates, qu'il suffit de les soumettre à une compression quelconque pour que les effets de cette compression se traduisent, sans retard, par la déformation des pieds.

Or, les bas étant pointus, les petits orteils sont ramenés en dedans, le grand orteil est rejeté en dehors et le pied est effilé en pointe d'une manière absolument semblable à celle des bas.

Cette déformation commence dès le premier jour où l'enfant porte des bas de cette forme, et chacun sait que l'on n'attend pas que l'enfant puisse marcher pour lui mettre des bas.

On lui en met dès qu'il n'est plus dans son maillot ; on lui en met même pendant qu'il y est encore ; on ne se contente pas de lui en mettre une paire, on lui en met deux, suivant qu'il est délicat ou suivant la saison. Et pour qu'il ait bien chaud, on lui met encore de petits souliers tricotés par dessus.

A partir de ce moment, l'enfant ne discontinue pas de porter des bas, et la déformation de ses pieds s'aggrave jusqu'au moment où on les lui enfermera dans des souliers de cuir, qui maintiendront forcément cette déformation.

Et, voyez l'inconséquence de la mode et de l'orgueil maternel ! Plus le pied se développe, plus il croît, plus il grandit, plus il augmente de volume, et plus il s'agit de l'incarcérer dans des souliers étroits et pointus !

En d'autres termes, *plus les pieds seront grands, plus les souliers doivent être petits !*

Plus tard, l'enfant grandira ; il deviendra jeune homme, elle deviendra jeune fille, et c'est alors qu'il s'agira de se faire un petit pied.

On sera bien, sans doute, *un peu* à la torture en mettant sa chaus-

sure la première fois, mais qu'importe, c'est le dernier genre, c'est la mode, on ne porte plus que cela!

C'est là une des excentricités, une des mille servitudes, la tyrannie de la mode, en un mot, et la sottise de la coquetterie.

Malheureusement, les meilleurs raisonnements n'y peuvent rien changer.

Malgré tout ce qui a été fait, tout ce qui a été dit et tout ce qui a été expliqué pour démontrer les avantages de la forme rationnelle et normale, soit de la chaussure, soit des bas et des chaussettes, qui est-ce qui s'est rendu à l'évidence aujourd'hui?

Pourquoi faut-il donc qu'une amélioration si simple, si importante et si digne d'attention, ait tant de peine à faire son chemin?

De quoi s'agit-il cependant, sinon de procurer la plus grande somme de bien-être possible à toutes les classes de la société! Mais combien leur faudra-t-il encore de temps pour comprendre que tout ce qui a été fait jusqu'ici sous ce rapport, c'était pour leur être utiles, c'était dans leur intérêt bien entendu!

Tout ce qui est bon, tout ce qui est progrès, finira bien un jour par l'emporter sur l'absurde et le ridicule, mais, comme toujours, il faudra beaucoup de temps pour cela.

En attendant, nous reprenons notre sujet et nous dirons simplement à chacun : Portez des bas et des chaussettes de forme rationnelle, faites-en porter par vos enfants, car c'est le seul moyen de conserver les pieds dans leur état normal. Il suffira, d'ailleurs, de les porter pendant peu de temps pour en apprécier les avantages. Dès le premier jour, on éprouvera un sentiment de bien-être exceptionnel, indéfinissable; plus tard on ne voudra plus les porter qu'avec de la chaussure rationnelle, et enfin il ne viendra plus à l'idée de personne de porter quel autre bas et quelle autre chaussure que ce soit à l'avenir.

Nous terminerons cette introduction par la recommandation importante que voici :

Quelle que soit la méthode de confection à laquelle on soit habitué, il est aussi facile de faire la chaussette de forme rationnelle que la chaussette de forme ordinaire, mais il est nécessaire de se conformer strictement pour cela aux indications *très détaillées* de la présente instruction; c'est d'ailleurs à dessein que nous avons donné *tous* ces détails, et cela précisément pour tenir compte des méthodes si différentes que l'on constate dans la confection des chaussettes en général.

CONFECTION DES BAS ET DES CHAUSSETTES DE FORME RATIONNELLE

La forme rationnelle ne diffère de la forme ordinaire qu'à partir des diminutions.

Ainsi que son nom l'indique, la diminution a pour but de rétrécir

la forme des bas ou des chaussettes, lorsqu'il s'agit de les fermer à leur extrémité.

Cette fermeture peut être plus ou moins pointue ; plus la diminution commencera vite, plus on fera de tours sur les diminutions, et plus le bas deviendra pointu.

En faisant une diminution à chaque bout d'aiguille, deux tours sur cette diminution, répétée trois fois, et un tour seulement sur les autres diminutions, le bas deviendra arrondi.

La diminution se fait en tricotant deux mailles au lieu d'une.

Cette diminution se fait aussi en tricotant une seule maille et en rejetant l'autre par dessus ; cette diminution s'appelle la ***diminution plate***.

Ce qui vient d'être dit s'applique à la confection des bas ou des chaussettes de forme ordinaire.

Pour les bas ou les chaussettes de forme rationnelle, on commence les diminutions comme suit :

Avec du coton de grosseur moyenne, et pour un pied de 26^{cm} de longueur, il faut tout d'abord une bande de 15 chaînettes, avec 38 mailles de largeur. A partir de la dernière chaînette, on commence le talon. Pour cela, on laisse 8 mailles de chaque côté de l'aiguille et on achève le talon.

Un pied de chaussette de 26^{cm} de longueur a 111 tours depuis le commencement du talon jusqu'à l'extrémité du pied, savoir 77 tours pour le pied et 34 tours pour les diminutions.

La première diminution ***extérieure*** commence au 78^{e} tour, avec deux tours dessus.

Toutes les diminutions extérieures sont de deux mailles.

La deuxième et la troisième diminutions se font avec un seul tour.

A partir de la quatrième, on continue la diminution extérieure, deux fois l'une sur l'autre, avec un tour dessus, jusqu'au bout du pied.

A partir de la huitième, on commence la diminution ***intérieure***.

La huitième diminution, soit la première diminution intérieure, se fait en diminuant deux mailles, en laissant un intervalle de deux mailles également, et en faisant deux tours dessus. Cette diminution doit être répétée trois fois, après quoi on la fait tous les tours et on la termine en diminuant toutes les mailles les unes après les autres.

L'exemple que nous venons de citer d'un pied de chaussette de 26^{cm} de longueur servira pour la confection des bas et des chaussettes de toutes les dimensions, soit donc depuis le plus petit bas d'enfant jusqu'à la chaussette la plus grande. Suivant la longueur du pied, la proportion reste la même entre le nombre de tours et le commencement des diminutions.

Si, toutefois, on se servait de coton plus fin ou plus gros que

celui que nous avons indiqué, ou de laine plus fine ou plus grosse, il faut mesurer le bas contre le pied pour savoir exactement où la première diminution extérieure doit commencer. En l'appliquant contre le pied, il faut avoir soin de plier le bas dans la forme qu'il aura lorsqu'il sera terminé, et de prendre cette mesure depuis le milieu du petit orteil.

Quant au genre de travail, en général, nous ferons remarquer qu'il n'y en a pas deux semblables. Tout dépend, en effet, de la manière dont on a appris à tricoter.

Il y a ce qu'on appelle un beau travail, régulier et bien fait.

Il y a aussi ce qu'on appelle un vilain tricotage, mal fait, irrégulier, négligé et délabré.

Un travail intermédiaire n'existe pas; il sera l'un ou l'autre, bien fait ou mal fait.

Les conséquences qui en résultent sont les suivantes :

Plus un tricotage sera serré, moins la chaussette sera souple et élastique.

Si, au contraire, il est trop peu serré et surtout par trop irrégulier (l'irrégularité consiste à serrer des mailles par places et à ne pas les serrer dans d'autres), le travail ne sera plus élastique, il s'usera plus vite et la chaussette pourra même former des plis dans le soulier.

Il faut donc que le travail soit bien fait, c'est-à-dire ni trop, ni trop peu serré. C'est à cette condition seulement qu'il conservera sa souplesse et son élasticité.

Les bas ou les chaussettes de forme rationnelle peuvent se faire aussi bien et aussi facilement avec quatre aiguilles qu'avec cinq. C'est une erreur de prétendre qu'il en faut cinq pour faire les diminutions.

La confection des bas ou des chaussettes de forme rationnelle, telle qu'elle vient d'être expliquée, ne peut se faire qu'à la main.

Jusqu'au moment où les fabriques seront pourvues des moyens de leur donner une forme rationnelle qui ne présente *aucun angle vif*, toutes les chaussettes fabriquées au métier ou à la machine auront inévitablement ce défaut.

Elles en auront encore un autre, qu'elles ont d'ailleurs toujours eu et qu'elles continueront toujours d'avoir, même dans le cas où l'on parviendrait à leur donner une forme rationnelle absolument irréprochable, c'est-à-dire sans le moindre angle vif, c'est de ne plus être un tricotage proprement dit, mais un tissu aussi raide et aussi consistant que de la toile et qui n'a dès lors aucune espèce d'élasticité.

Les chaussettes de forme rationnelle ne peuvent pas se plier comme celles de forme ordinaire ; ces dernières se plient générale-

ment par le milieu du talon qui fait saillie en dehors, tandis que le talon de la chaussette rationnelle se replie en dessous et de plat contre le pied.

Pour changer de pied les chaussettes de forme rationnelle, il suffit de les retourner.

Mais comme on pourrait les changer de pied, en les retournant sans le vouloir, il faut que les ***chaussettes militaires*** soient pourvues d'un moyen de les reconnaître ***pendant la nuit***. Il suffit, pour cela, de les munir chacune d'une attache ou d'une suspente, cousue à ses deux extrémités, l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur du bord de la chaussette, et de décider ensuite si l'attache intérieure ou extérieure doit être fixée à la chaussette du pied gauche ou à celle du pied droit.

L'attache ou la suspente dont il s'agit servirait, en outre, à introduire les deux chaussettes l'une dans l'autre pour le paquetage dans le sac, pour le lavage, etc.

Usure du talon. Le talon se tricote ordinairement comme le reste de la chaussette, c'est pourquoi il s'use plus rapidement. Il faut donc que la chaussette soit pourvue d'un talon plus solide et qui ne s'use pas.

On obtient ce résultat en faisant le talon comme suit :

En tricotant la première aiguille de la bande ***à l'envers,*** on laisse, comme d'habitude, la première maille sans la tricoter, la seconde se tricote, la troisième ne se tricote pas, et l'on continue ainsi depuis le commencement de l'aiguille jusqu'à la fin.

En ***retournant*** l'aiguille, on tricote toutes les mailles.

On continue ainsi jusqu'à la fin du talon, et l'on obtient un double tricot et par conséquent une épaisseur double, sans avoir besoin d'y ajouter le *brin,* le ***double*** ou le ***simple*** habituel.

Confectionné de cette manière, le talon est inusable ; le reste de la chaussette s'usera, mais le talon restera intact.

Cotons. Le meilleur des cotons est le coton suisse ***écru***. Il a, en effet, sur tous les cotons de provenance étrangère, l'avantage de ne pas être tordu, d'être néanmoins d'une solidité à toute épreuve, d'être d'égale grosseur partout et d'avoir surtout la plus importante des qualités, celle d'être souple et élastique, de ne pas blesser les pieds et de ne pas se durcir au lavage.

En revanche, tous les cotons étrangers et spécialement les cotons anglais, sont tordus et blanchis, pour la plupart, par des procédés chimiques ; ils sont durs et raides, et s'ils sont aussi très forts, ils coûtent d'autant plus cher.

Le coton suisse écru varie cependant de qualité ; celui que nous recommandons et qui mérite, sans hésitation, la préférence, c'est le coton portant les Nos 70—30, soit à 30 fils. Ce coton est celui de

grosseur moyenne dont nous avons parlé et c'est celui dont il faut se servir pour obtenir un tricotage plus régulier, plus élastique, et qui dure aussi beaucoup plus longtemps.

Si, à ces divers avantages, on veut encore en ajouter un non moins agréable, c'est de prolonger les côtes de la chaussette *sur le pied* jusque vers le commencement des diminutions. Le travail est, sans doute, un peu plus long, mais celui qui portera ces chaussettes en sera d'autant plus satisfait. Rien n'est plus agréable, en effet, qu'une chaussette confectionnée de cette manière; on est bien dedans, s'il faut de la place, les côtes sont assez élastiques pour en donner; si, au contraire, il en faut moins, elles se rétrécissent d'elles-mêmes; en un mot, le pied est toujours à son aise, les plis ne sont pas possibles sur le coude-pied et la chaussette reste toujours bien appliquée sur le pied, sans le comprimer.

Nous ne parlerons des *raccommodages* que pour nous élever contre l'habitude pernicieuse qui existe notamment dans les campagnes et qui consiste à raccommoder les bas, non pas avec du coton ou de la laine, mais avec des morceaux de drap ou même de cuir, cousus autour des ouvertures qu'il s'agit de fermer; et comme ce sont les enfants qui, en général, usent leurs bas le plus rapidement, nous avouons ne pas comprendre comment l'on peut être assez inhumain pour faire subir à des pieds aussi délicats que ceux des enfants, un supplice pareil à celui qu'ils doivent éprouver dans des bas raccommodés de cette façon.

Nous ferons encore une dernière recommandation à ceux qui portent *des bas de coton*.

Comme nous venons de le dire il y a un instant, le coton n'est pas toujours égal, il est souvent plus gros par places que par d'autres; en outre, il faut assez souvent rejoindre les deux bouts, et si on ne sait pas le faire autrement qu'avec des nœuds, on voit d'ici ce qui en résulte. Or, comme le coton est bien loin d'être anssi souple que la laine, le tout produit à l'intérieur des bas une collection d'aspérités les plus variées qui blessent les pieds. Cela n'arrive pas avec la laine qui est très souple et dont les aspérités s'aplatissent d'elles-mêmes.

Les bas de coton doivent donc être *retournés*, afin que toutes les aspérités se trouvent en dehors, car, si honnête qu'il soit, le soulier ne manquerait pas de vous macadamiser dans la plante des pieds chaque aspérité des mailles. C'est ce qu'on évite si on lui laisse le côté rêche pour se donner à soi le côté moelleux.

Avec le bas de laine, rien de pareil, inutile de retourner, à droite comme à l'envers, le bas de laine a toutes les vertus.

Ainsi qu'une partie de son titre l'indique, la petite brochure que

voici était aussi nécessaire pour compléter l'ouvrage intitulé *La chaussure militaire,* que pour démontrer ce que chacun comprendra maintenant, c'est que les bas et les chaussettes de forme rationnelle sont aussi ***indispensables*** que le soulier rationnel.

Il en est de même des enseignements contenus dans ces deux ouvrages, ayant chacun leur importance particulière, quoique traitant en quelque sorte le même sujet. Le vêtement intérieur du pied joue, en effet, un rôle aussi important que la chaussure elle-même. Il ne suffit pas dès lors d'en chercher la preuve dans l'une ou dans l'autre de ces deux brochures; il vaudrait mieux, au contraire, que chacun voulût bien se donner la peine d'examiner ses pieds ou ceux de ses enfants, car il ne tarderait pas à se convaincre que tout ce que nous avons dit est parfaitement exact et surtout parfaitement clair.

Berne, mai 1883.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Feu grégeois. — **Le secret dont la composition du feu grégeois a été longtemps entouré est aujourd'hui complètement éclairci. On peut dire même qu'il n'a jamais été perdu. Les projectiles incendiaires, tels que les obus munis d'évents par où s'échappaient de longs jets de feu et que l'armée allemande a jetés sur Paris en 1870, ne différaient probablement des marmites à feu décrites par les historiens arabes que par l'épaisseur plus grande des parois et par la projection des obus au moyen d'un canon, au lieu d'une arbalète à tour; mais la matière incendiaire était à peu près la même.**

Les obus proprement dits, tombés sur Paris par milliers, en décembre 1870 et janvier 1871, lançaient de tous côtés, dans l'acte de leur explosion, des cartouches remplies de roche à feu, c'est-à-dire d'un mélange incendiaire presque identique au feu grégeois. Mais les effets mêmes de ces cartouches, une fois l'explosion produite, n'étaient guère plus redoutables que n'ont dû l'être autrefois ceux des traits à feu des Arabes. Il était facile d'éteindre ces cartouches et d'arrêter l'incendie qu'elles étaient destinées à provoquer. La substance inflammable dont elles étaient remplies est un mélange de salpêtre, de soufre et d'un corps résineux.

C'était surtout lorsqu'il agissait sur des bâtiments en bois, navires, galeries de défense, tours roulantes ou machines de siège, que le feu grégeois exerçait ses effets les plus redoutables, et qu'il justifiait la terreur qu'il inspirait aux peuples ignorant son usage. Vis-à-vis des constructions de pierre, il n'était guère plus efficace que les obus à pétrole de la Commune, et son action sur les guerriers couverts de fer était si facile à éviter ou si peu dangereuse, que Joinville, au milieu des descriptions effrayées qu'il

en retrace, ne dit pas qu'un seul homme notable de l'armée des croisés ait péri victime de l'attaque directe de ce feu.

Un nouveau bateau-torpille. — Un certain J.-L. Tuck est parvenu, après vingt ans d'études et d'expériences, à perfectionner un bateau-torpille sous-marin de la plus grande importance. L'inventeur affirme qu'avec deux de ces bateaux placés dans un port ou une baie, on peut détruire la flotte la plus puissante du monde.

Ce bateau sera en acier, sous forme d'un cigare, avec six pieds de diamètre au milieu, trente pieds de long; il sera construit de façon à être parfaitement à l'épreuve de l'eau. Indépendamment des torpilles nécessaires, il pourra porter un équipage de trois hommes.

La force motrice sera due à l'électricité. Le bateau pourra rester sous l'eau un temps indéfini. Il n'y aura qu'à se procurer de l'air respirable, ce à quoi l'on parvient au moyen d'un balancement imprimé au bateau.

Il a deux gouvernails, l'un vertical, l'autre horizontal. Par ce dernier, le bateau peut-être guidé en bas. Il a deux moteurs, l'un à l'extrémité, l'autre au centre de la coque. Le dernier a pour but d'élever la coque en haut ou de l'immerger verticalement. Quand il fonctionne, une chambre du bateau est pleine d'air comprimé que l'on peut régler à volonté. Un homme de l'équipage est chargé du moteur électrique et de la direction du bateau, un autre de la pompe à air, enfin le troisième, qui est le capitaine, est chargé des torpilles. Pendant le service, celui-ci sera habillé en plongeur. Son opération constitue la partie la plus ingénieuse de la nouvelle invention.

Une chambre qui s'ouvre au moyen d'une double porte à souricière est partagée en deux sections. Dans l'une des sections demeure le capitaine. la pression atmosphérique empêche l'eau de pénétrer pendant qu'on enlève l'autre porte. Lorsque l'eau y pénètre, le capitaine se trouve dans les conditions pareilles à celles d'un plongeur ordinaire. Il va à droite à gauche et accomplit son ouvrage.

D'après l'inventeur, ce bateau peut se glisser sous un gros vaisseau de guerre sans que sa présence puisse être soupçonnée et sans donner lieu au moindre signal. On peut se servir de toute espèce de torpilles, toutefois le modèle que préfère l'inventeur consiste en une double cartouche de dynamite pouvant flotter au moyen de liège et rester sous le ventre d'un bateau le temps nécessaire au but poursuivi.

Les torpilles sont reliées par des fils à une pile électrique et, par ce moyen, on peut provoquer l'explosion lorsqu'on est loin de tout danger.

Un bateau sur le modèle présenté par l'inventeur sera mis incessamment en construction et pourra être terminé dans trois mois. Les essais de ce terrible destructeur seront faits dans la baie même de San Francisco.

Fig. 1.
Chaussette à la mode,
Vue de profil.

Fig. 2.
Chaussette rationnelle

Lith. Ed. Fehlbaum Berne Mai 83

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIII° Année. N° 10. 15 Octobre 1883

La guerre d'Amérique et la bataille de Gettysburg,

par M. le comte de Paris.

Les deux volumes de M. le comte de Paris sur la guerre civile d'Amérique, dont notre numéro de juin dernier annonçait l'apparition, tomes V° et VI° d'une publication qui aura sans doute une douzaine de volumes, méritent toute l'attention, non seulement des hommes s'appliquant à suivre le développement des choses historiques du Nouveau-Monde, mais aussi celle des lecteurs studieux et réfléchis de tous pays et particulièrement celle des militaires désireux de se tenir au courant de tout ce qui peut contribuer, soit dans leur armée, soit dans les armées étrangères, à sanctionner ou modifier les principes de l'art de la guerre et de ses progrès divers.

Les deux volumes susmentionnés renferment en effet l'historique des principaux événements militaires de l'année 1863, c'est-à dire de la période décisive de cette gigantesque lutte qui durait depuis près de deux ans et devait se prolonger deux autres années, période comprenant entr'autres les batailles acharnées de Chancellorsville et de Gettysburg dans l'est et le laborieux siège de Wicksburg dans l'ouest. Les péripéties continueront à être nombreuses et dramatiques; la résistance du Sud sera opiniâtre; mais l'été de 1863 marque l'apogée de la crise. Depuis ce moment, depuis la bataille de Gettysburg en Pensylvanie et la prise de Wicksburg sur le Mississipi, la balance penchera décidément, quoique lentement encore, du côté des Fédéraux, c'est-à-dire du côté du bon droit selon nous, du côté du maintien de la grande République, purifiée de la hideuse plaie qui la rongeait, l'esclavage de plusieurs millions d'êtres humains.

Ces événements considérables dans l'histoire de la civilisation et de l'humanité, qui ont enfanté déjà toute une bibliothèque en langue anglaise, ne possédaient encore que quelques minces rayons en langue française. Mais fort heureusement ils viennent de trouver un écrivain français digne d'eux. De toutes façons, M. le comte de Paris, ancien officier volontaire américain, au temps de son exil, était à la hauteur d'une telle œuvre, et les

deux volumes qu'il vient de publier montrent que rien ne l'arrête dans l'accomplissement de la noble mais lourde tâche qu'il s'est donnée.

Dans ces tomes V[e] et VI[e], le sujet, de plus en plus compliqué, est toujours envisagé du même point de vue élevé et du coup d'œil précis et pénétrant qui caractérisaient les tomes précédents, mais il y est traité d'une manière plus complète encore et plus impartiale, si possible, dans l'ensemble comme dans les particularités. Non seulement les grands traits de la lutte politique et militaire y sont largement et nettement marqués, mais les détails spéciaux et intimes y abondent sur les deux camps et se classent sans surcharge, avec un à-propos qui donne un attrait particulier aux récits des faits et opérations de guerre. Ces récits, d'un genre ordinairement sec et rebutant sous d'autres plumes, au point que les militaires seuls ont la courageuse patience de les suivre jusqu'au bout, revêtent ici une autre forme. Le lecteur le moins militaire comme le moins persévérant, par peu qu'il veuille prendre la peine de s'orienter sur le précieux atlas accompagnant les textes, les suivra sans effort et s'attachera si bien à tout chapitre commencé qu'il le lira comme un roman dont la fin arrive trop tôt, et sans être moins bien instruit pour l'avoir été fort agréablement.

Désirant faire bénéficier nos lecteurs de ces avantages et notamment de l'intéressant et instructif exposé que fait M. le comte de Paris de la principale opération militaire de l'année 1863, qui est peut-être aussi la principale de toute la guerre, nous prendrons la liberté de reproduire ci-dessous quelques extraits du récit de la bataille de Gettysburg, en les accompagnant des cartes nécessaires.

Cette bataille, livrée les 1-3 juillet 1863, marque la limite des progrès offensifs de l'armée du Sud qui était arrivée alors jusqu'au cœur de la Pensylvanie, espérant atteindre les Etats du Maryland et de New-York, où elle avait de nombreux partisans. Racontée dans tous ses détails et très clairement par M. le comte de Paris, elle se lie cependant tellement aux opérations antérieures, à la composition des diverses armées, aux caractères des chefs, à la nature du terrain, à la situation politique du pays, aux circonstances générales de la lutte engagée, qu'on ne peut l'aborder avec fruit qu'après des préliminaires indispensables remontant jusqu'à la bataille de Chancellorsville les 2-3 mai 1863. C'est ce que nous ferons tout d'abord en esquissant, d'après

divers ouvrages, y compris celui de M. le comte de Paris, la situation générale et les opérations en Virginie et Pensylvanie pendant les mois de mai et de juin 1863.

I. *Situation des armées principales entre Washington et Richmond, en mai et juin* 1863. *Offensive de Lee.*

La bataille de Chancellorsville, perdue par le général fédéral Hooker le 2-3 mai, avait replacé les deux belligérants dans leurs positions antérieures, c'est-à-dire sur le Rappahanock, à mi-distance à peu près sur la ligne directe entre Washington et Richmond; l'armée fédérale était autour de Falmouth, celle du Sud autour de Fredericksburg. Toutes deux ayant fait de fortes pertes avaient besoin de quelques jours de repos et de sérieux renforts pour se remettre en campagne active.

Les confédérés avaient perdu environ 10 mille hommes, y compris le plus vaillant et le plus habile lieutenant de Lee, le fameux Stonewall Jackson; les fédéraux, en offensive, avaient eu environ 18 mille hommes hors de combat, sans compter qu'un grand nombre des survivants, arrivés au terme de leur engagement, allaient être licenciés.

Réduit ainsi à moins de 80 mille hommes contre une armée égale sinon supérieure en nombre, Hooker se trouva forcé momentanément à la défensive, en attendant les renforts qui lui étaient promis par le gouvernement de Washington et par le général en chef Halleck qui résidait dans la capitale.

Ces renforts tardant à arriver, ce qui parvint à la connaissance de Lee, c'est celui-ci qui reprit l'offensive. Il envahirait de nouveau le Nord, comme avant Antietam, pour y frapper un coup plus décisif en pleine Pensylvanie. Pour cela il ferait, dès Fredericksburg, un grand mouvement à gauche, qui le mènerait par la Shenandoah au-delà du Haut-Potomac dans la vallée du Cumberland et sur les communications de Washington avec les Etats du Nord. Le mouvement commença le 3 juin.

« Cette armée, dit le comte de Paris, ne ressemblait guère aux aux bandes braves, mais indisciplinées, qui avaient défendu, deux ans auparavant, le plateau de Manassas. Elle était devenue, même par son organisation et sa discipline, par l'expérience du combat et l'habitude de la marche, bien supérieure à ce qu'elle était l'année précédente, lorsque son chef l'avait conduite pour la première fois dans le Maryland.

»La confiance extrême qui l'animait devait lui donner une grande force sur le champ de bataille, mais lui inspirait aussi un mépris imprudent pour ses adversaires. Depuis le lendemain de Chancellorsville, les généraux et le gouvernement s'étaient appliqués à la renforcer et à la réorganiser. Le retour des trois divisions qui avaient assiégé Suffolk, l'envoi de nouveaux régiments retirés des points les moins importants à défendre, enfin l'arrivée d'un bon nombre de recrues avaient, dans les premiers jours de mai, porté son effectif à 80,000 hommes, dont 68,352 fantassins. Ceux-ci avaient été répartis en trois corps d'armée, comprenant chacun trois divisions. Jusqu'alors, les neuf divisions de l'armée de la Virginie septentrionale avaient été partagées entre Longstreet et Jackson, auxquels Lee laissait une grande liberté d'action sur toute la partie du champ de bataille où chacun d'eux se trouvait.

» Privé de celui de ses deux lieutenants qui avait le plus l'habitude des commandements indépendants, et obligé désormais d'intervenir davantage dans la direction du combat, Lee sentit qu'il fallait réduire l'importance des corps d'armée, afin de les rendre plus maniables. Longstreet conserva le premier; Ewell et A.-P. Hill furent placés à la tête du second et du troisième, et reçurent l'un et l'autre le grade de lieutenant général. Si ces deux officiers étaient, pour employer la comparaison faite après la mort de Turenne, la monnaie de Stonewall Jackson, on peut dire que c'était une monnaie de bon aloi.

» Personne ne pouvait disputer à Ewell l'honneur de succéder à Jackson dans le commandement du second corps. Nous l'avons vu débuter brillamment en chargeant avec l'escadron de Kearney la porte de Mexico en 1847. Virginien comme Lee, comme Jackson, il possédait, sur ce sol si fécond en vaillants soldats, une belle habitation près de la petite ville de Williamsburg, au cœur de l'ancienne colonie des cavaliers anglais. Cette demeure de briques et bois, simple carré au perron élevé, à l'aspect austère, s'élevant seule au milieu d'une vaste clairière entourée d'une forêt magnifique, était depuis un an aux mains des fédéraux. Après avoir presque toujours joué le rôle principal dans les opérations dirigées par Jackson, Ewell, cruellement blessé à Chantilly, n'avait pu aller chercher dans ce domaine le repos et la santé. Enfin, après neuf mois d'absence, il rejoignit, sur ses béquilles, l'armée qui n'avait pas oublié ses services. Plus heureux que son ancien chef, il avait, grâce à son tempérament sec et nerveux, résisté aux épreuves de l'amputation et semblait s'être rétabli à point pour

recueillir son héritage. Privé d'une jambe, il se fit boucler sur sa selle et prit le commandement. Il avait l'énergie, la fermeté et l'activité nécessaires pour conduire des soldats qui, connaissant leur valeur, devaient être des juges sévères pour leurs chefs : il lui manquait ce coup d'œil infaillible de son prédécesseur, qui découvrait à l'instant le point faible de l'adversaire.

» A.-P. Hill était, comme lui, un Virginien. Associé aussi à tous les travaux de Jackson, il avait été légèrement blessé, presque en même temps que celui-ci, dans la terrible alerte de Dowdalls-Tavern. Doué d'une persévérance à toute épreuve, il était toujours prêt à se charger des tâches les plus difficiles et inspirait une égale confiance à ses chefs, à ses camarades et à ses subordonnés. Sa force de volonté dominait les défaillances d'une santé délicate qui avait amaigri sa mâle figure : il n'était jamais malade le jour d'une bataille. Nous avons dit que son nom fut le dernier qui s'échappa des lèvres de Jackson mourant. Il devait attendre la fin de sa tâche pour répondre à cet appel et aller rejoindre son chef. Celui-ci était tombé au milieu de la victoire : A.-P. Hill devait périr à la dernière heure de la lutte, alors que tout espoir était perdu, mais qu'un soldat pouvait encore mourir les armes à la main.

» La réorganisation de l'artillerie compléta les changements apportés par Lee dans la distribution de ses forces. Jusqu'alors, les batteries étaient réparties entre les divisions, parfois même adjointes spécialement à telle ou telle brigade : il fallait les détacher pour les employer seules ou les réunir en groupes ; de là une dissémination fâcheuse sur le champ de bataille. Elles furent toutes placées sous les ordres du général Pendleton, officier brave, énergique, et qui avait fait ses preuves : les unes formèrent une réserve indépendante, les autres furent assignées temporairement aux corps d'armée, tout en restant sous sa direction. L'artillerie à pied forma quinze bataillons, composés chacun de quatre batteries de quatre pièces, soit seize canons. Ces bataillons, commandés par des officiers expérimentés, tout en restant sous la direction supérieure du général Pendleton, furent partagés entre les trois corps, qui en eurent chacun cinq, soit quatre-vingts pièces. Trois de ces bataillons étaient spécialement attachés chacun à une division, tandis que les deux autres formaient la réserve ou artillerie de corps. Cinq batteries à cheval de six pièces composèrent l'artillerie légère de la division de cavalerie de Stuart.

» La cavalerie, renforcée et remontée sous les ordres de ce dernier, avait repris, après Chancellorsville, ses anciens quartiers de Culpepper et occupait le triangle compris entre le Rapidan et le Rappahannock, observant, sur ce fleuve, l'aile droite des fédéraux et menaçant toujours leur ligne de communication, position dans laquelle elle couvrait les routes que l'armée confédérée devait suivre si elle voulait s'avancer vers le nord. »

Cette cavalerie confédérée, fort bien exercée depuis l'ouverture de la campagne sur le Rappahanock et le Rapidan, y avait créé, surtout par l'initiative de son célèbre chef Stuart, cette tactique nouvelle des *raids* qui a depuis lors tant préoccupé maints cavaliers européens. D'abord simplement dispersée sur les ailes ou le front, tant pour le service de sûreté et des fourrages que pour imposer la conscription avant les fédéraux, elle avait, dit le comte de Paris, « des chefs trop entreprenants pour se contenter d'un pareil rôle; les progrès qu'avaient faits depuis quelque temps les cavaliers unionistes obligeaient leurs adversaires à redoubler de vigilance pour ne pas perdre la supériorité qu'ils avaient acquise dans les premiers temps de la guerre. Livrés ainsi à eux-mêmes, n'étant plus astreints à suivre, pour la couvrir et pour l'éclairer, les marches d'une grande armée, ces hardis champions du Sud purent, pendant ce temps, faire ce que nous appellerions volontiers une guerre de fantaisie. Cantonnés dans les villages virginiens, où chacun se disputait l'honneur de posséder de pareils défenseurs de la cause confédérée, fêtés et entourés de ces attentions qui dédommagent le soldat de bien des mois de souffrances et de privations, ils profitaient du mauvais temps pour se reposer et se préparer à de nouveaux combats. Lorsque le soleil reparaissait, on sonnait le boute-selle et ils étaient réunis pour manœuvrer devant l'un de leurs chefs favoris, Stuart, Jackson ou Lee; parfois même une division d'infanterie était appelée à assister en spectatrice à leurs évolutions. Parfois aussi, lorsque les milliers d'espions volontaires qui parcouraient les lignes fédérales indiquaient quelque nouveau coup de main à tenter, un détachement plus ou moins considérable, selon l'importance de l'entreprise, recevait le soir un ordre de marche. Dès le point du jour, toutes les fenêtres du village se garnissaient de femmes qui saluaient à leur départ les brillants cavaliers, et ceux-ci se lançaient joyeusement dans le pays occupé par l'ennemi.

» Stuart avait ce don puissant de communiquer à tous ceux qui lui obéissaient l'ardeur qui l'animait lui-même et de façonner

leur caractère sur le sien. En conquérant, dans l'espace d'un an, la haute position qu'il occupait et la réputation militaire qui la justifiait aux yeux de tous, il n'avait rien perdu des qualités brillantes qui l'avaient fait remarquer dès le début.

» Passionnément épris de son métier, cherchant toujours à s'instruire dans le grand art de la guerre, il avait conservé les allures du jeune officier de cavalerie courant gaiement à son premier combat. D'une conduite exemplaire, tendrement attaché à sa famille, profondément religieux et d'une sobriété rigoureuse, il ne trouvait de repos entre ses campagnes que dans la société des jeunes femmes, bien différent en cela de Jackson qui, disait-on, ne se plaisait qu'avec les vieilles ou les ministres de son culte. Sa belle figure, le soin de sa tenue, son goût pour les plumes, les broderies et les écharpes brillantes, sa merveilleuse adresse comme cavalier, enfin cette bonne humeur qui ne le quittait jamais, tout dans ce jeune général de vingt-huit ans était fait pour frapper l'imagination des belles Virginiennes, lorsqu'il apparaissait dans leurs villages ou maisons à demi déserts, entouré du prestige de ses exploits. Quant à ses soldats, ce qu'ils admiraient surtout en lui, c'était son sang-froid imperturbable au milieu du danger et du trouble de la bataille, et une vigueur extraordinaire qui lui permettait de conserver le plein usage de toutes ses facultés intellectuelles lorsque ses compagnons étaient vaincus par les fatigues et les privations. »

Les forces de Stuart se composaient de six brigades, commandées par les généraux Robertson, Jenkins, Hampton, Jones, et deux neveux du commandant en chef, W. F. Lee et Fitzhugh Lee, sans compter quelques détachements irréguliers qui arrivèrent jusqu'à l'effectif d'une brigade sous le général Imboden.

En somme, et outre la cavalerie et l'artillerie susmentionnées, l'armée de Lee comptait trois corps d'armée avec 9 divisions et 37 brigades réparties comme suit :

1er corps, Longstreet; divisions Hood, Mac Laws et Pickett; brigades Anderson, Bennings, Law et Robertson ; Barksdale, Kersaw, Wofford et Semmes ; Kemper, Armistead et Garnett.

2e corps, Ewell; divisions Early, Johnson et Rodes; brigades Smith, Hoke, Hays et Gordon ; Jones, Walker, Stewart et Nicbols; Neal, Ramseur, Dole, Iverson et Daniel.

3e corps, Hill ; divisions J.-H. Anderson, Pender et Heth ; brigades Mahone, Wright, Perey, Posey et Wilcox ; Mac Gowan,

Thomas, Lane et Scales ; Archer, Pettigrew, Brockenborough et Davis.

Les brigades comptaient de 3 à 5 régiments, ordinairement d'un bataillon chacun, se subdivisant en deux bataillons de manœuvre.

Dans l'armée fédérale, dont nous donnons plus loin la composition par brigade, la cavalerie n'était pas restée trop en arrière. Cette arme, qui correspond bien au tempérament américain, avait aussi fait de grands progrès sous l'énergique Stoneman et sous son successeur le général Pleasanton, soit en effectifs, soit en aptitudes tactiques. On en eut bientôt la preuve.

Bien que ne se doutant pas encore des projets de son adversaire, Hooker apprit qu'une grande revue de cavalerie et d'artillerie confédérées avait eu lieu à Culpepper le 6 juin et il résolut d'éclairer ce qui pouvait se passer sur cette extrémité droite de son front.

A cet effet, il y lança aussi toute sa cavalerie, environ 8000 hommes, suivie de deux brigades d'infanterie. Les deux divisions Gregg et Buford, sous les ordres de Pleasanton, débouchèrent bravement contre Culpepper par les gués de Beverly, droit en dessous du confluent du Rappahannoch et du Hazel-River. Une action s'engagea à Brandy-Station, le 9 juin. Cette mêlée de cavalerie fut la plus considérable jusqu'à ce jour. Plusieurs charges à fond y furent données, entr'autres par les réguliers de Buford, et en somme les fédéraux, quoique inférieurs en nombre, mais manœuvrant mieux en ligne, y eurent l'avantage. Les confédérés furent repoussés sur une distance de 3 milles avec 750 hommes hors de combat. Pleasanton n'eut que la moitié de ces pertes ; il dut laisser toutefois trois canons en mains ennemies.

Ce succès relatif de Brandy-Station tranquillisa Hooker sur l'offensive confédérée qu'il craignait à ce moment-là, et il ajouta foi au bruit alors en cours que Lee détachait de son armée des troupes au secours de Wicksburg alors assiégée.

Le fait est que pendant que Hooker se berçait de ces douces illusions, les confédérés continuaient fort bien le mouvement qu'ils avaient commencé dès le 3 juin déjà, et qui devait les conduire jusque sur l'autre rive du Potomac.

Du 3 au 8 juin, les corps de Longstreet, de Ewell et de Stuart, mis en marche successivement en commençant par la gauche, se concentrèrent vers Culpepper ne laissant devant Hooker que le corps de Hill. Vers Culpepper resterait momentanément le centre sous Longstreet, tandis que la gauche sous Ewell se porterait

dans la Shenandoah, descendrait la vallée, s'assurerait des passages du Potomac aux environs de Harpers-Ferry, et s'avancerait vers la Pensylvanie.

Sur ce mouvement, Hooker quitterait sans doute ses lignes de Falmouth pour aller protéger Washington, sur quoi le corps de Hill se mettrait en marche sur les traces de Longstreet, suivant lui-même celles d'Evell, mais en longeant les Montagnes-Bleues du côté de l'est. La cavalerie de Stuart masquerait de ses pointes toute cette mobilisation sur le flanc droit des colonnes de marche, tandis que celles de Jenkins et d'Imboden l'ouvriraient dans le Shenandoah même, en avant de Ewell, ou la couvriraient sur la gauche.

Ce plan d'opérations, plus brillant que prudent au point de vue stratégique, ne valait pas celui de Chancellorsville. En allongeant sa ligne sur un espace aussi étendu, de 120 à 130 milles, coupé de grands cours d'eau et de chaînes de montagnes, Lee offrait de notables avantages à une attaque des fédéraux. Il risquait de voir son centre facilement percé, ou l'une de ses ailes accablée, avant qu'il fût possible au reste d'arriver au secours. Puis en lançant sa gauche aussi loin en avant-garde, seulement pour s'emparer des passages du Potomac, il compromettait l'essentiel pour courir après l'accessoire. A cette saison de l'année le Haut-Potomac, facilement guéable, ne demandait pas tant de préliminaires pour être franchi, tandis qu'en allant à l'avance occuper les gués, on démasquait tout le mouvement et on pouvait se faire sévèrement châtier à l'opération même du passage, opération toujours critique.

S'il est vrai qu'en face d'un général en chef aussi peu mobile que Hooker, on pouvait s'accorder des libertés qui eussent été plus dangereuses devant d'autres généraux, il est vrai aussi qu'on ne doit jamais spéculer sur l'ineptie de son adversaire.

Dans les premiers jours de juin, et conformément au plan sus-indiqué, les cavaliers-guérillas de Jenkins et d'Imboden, fonctionnant comme avant-gardes de Ewell, se mirent à descendre la Shenandoah. Ewell lui-même partit de Culpepper le 10 juin avec les trois divisions Rode, Early et Johnson. Il se dirigea d'abord sur Front-Royal, d'où il détacha la division Rode sur Berryville pour tourner Winchester à l'est, tandis qu'avec les deux autres divisions il marcha droit sur cette ville. Le 12 au soir chacune des deux colonnes arriva à sa destination et se trouva en présence de l'ennemi.

Le général fédéral Schenk commandait en chef tout le Haut-Potomac, ayant les deux divisions Milroy et Kelley, éparpillées à Winchester, à Berryville, à Crafton, à Harpers-Ferry, à Martinsburg et dans d'autres localités du voisinage. A Winchester même se trouvait Milroy, avec environ 7000 hommes.

Le général en chef des Etats-Unis, qui, de Washington, avait mieux vu que Hooker ce qui allait survenir, avait pressenti, dès le 11 juin, une grande expédition confédérée par le Shenandoah; il en avait avisé Milroy, en l'invitant à se concentrer préalablement, et, aussitôt que le danger serait là, de se replier sur Harpers-Ferry.

Ces sages conseils du général Halleck ne furent malheureusement pas écoutés.

Le 13, le colonel Mc Reynold, qui commandait 1500 fédéraux à Berryville, en fut chassé par la division Rode et se replia sur Winchester.

En même temps cette dernière ville était entourée par le général Ewell qui délogeait les avant-postes de leurs ouvrages avancés. Pendant la nuit et le 14 au matin on se prépara de part et d'autre à une affaire décisive. Milroy plaça une de ses brigades, Elliott, aux piquets; une autre, Mc Reynold, dans les deux lunettes qui couvraient l'entrée de la ville, vers le sud, et la troisième, colonel Elly, dans la ville même.

Dans l'après-midi, après de longues tirailleries sur tout le front, les confédérés attaquèrent du côté du nord. L'assaut réussit; vers 6 heures du soir, tous les abords septentrionaux de la ville furent enlevés, y compris six canons, et les fédéraux acculés à leurs lunettes et à la partie méridionale de la ville.

Milroy convoqua un conseil de guerre pendant la nuit, qui décida l'évacuation immédiate. Celle-ci commença dès les trois heures du matin, en abandonnant de grands magasins, des dépôts d'armes et 9 canons. Milroy avait réussi, à la faveur de l'obscurité, à passer silencieusement à travers deux corps confédérés, quand, au point du jour, il alla donner sur une portion de la division Johnson qui lui barrait le passage. Johnson attaqua aussitôt la colonne en marche, avant qu'elle eût pu se former en ordre de combat, et la mit, en quelques instants, dans une complète déroute. Avec 1600 hommes seulement sur 7000, le général Milroy parvint, à force de bravoure, à se frayer son chemin à travers les confédérés et à arriver à Harpers-Ferry. Deux mille hommes, 23 canons et un immense train furent capturés par les

vainqueurs. Le reste s'éparpilla dans la campagne et ne rejoignit l'armée que beaucoup plus tard.

Le même jour Rode avait marché sur Martinsburg et y avait pris 700 hommes, 5 canons et de grands magasins.

Ces succès des confédérés leur livraient toute la contrée; les fédéraux se retirèrent même de Harpers-Ferry sur les Maryland-Heights. Aussi Rode se porta aisément sur le Potomac, qu'il franchit, le 16, aux gués de l'embouchure du Conecocheague-Creek; il occupa ensuite Williamsport en Maryland.

La cavalerie confédérée du général Jenkins l'avait déjà devancé; elle était entrée le matin du même jour à Chambersburg en Pensylvanie. La cavalerie d'Imboden avait battu la campagne sur la gauche de Ewell, détruit le chemin de fer Baltimore-Ohio et le canal Chesapeake-Ohio, et s'était ensuite dirigée sur Hancock.

Le 22 juin seulement le reste du corps de Ewell franchit aussi le Potomac, à Williamsport, avec ordre du général Lee de se porter sur Chambersburg, puis sur Carlisle, en étendant sa droite jusque vers York.

Le 24 juin, les deux autres corps de Lee qui, dans ces entrefaites, avaient suivi Ewell, passèrent à leur tour le Potomac à Williamsport et Shepherdstown; ils se réunirent à Hagerstown, et s'avancèrent vers la Pensylvanie sur les traces de Ewell, dont ils rejoignirent les arrière-gardes le 26.

Ainsi le mouvement préparatoire d'invasion n'avait pas duré moins de 23 jours: il avait pu être pressenti par les fédéraux dès le 10, et il s'était parfaitement démasqué dès le 13.

Qu'avaient fait Hooker et le gros de Lee pendant tout le temps de ces opérations de la gauche confédérée ?

Le chef de l'armée du Potomac avait enfin appris, le 13 juin seulement et par le télégraphe de Washington plutôt que par ses reconnaissances, ce qui s'était passé sur sa droite et devant lui. Dès le lendemain il mit promptement l'armée en retraite par Dumfries, pour se rapprocher de la capitale fédérale. Une faible garde fut laissée au camp, avec des hommes de corvée chargés d'embarquer tout le bagage pour Aquia-Creek et pour Alexandrie.

Le 16, après une marche rendue pénible par une forte chaleur, toute l'armée était concentrée sur l'ancien champ de bataille de Manassas, occupant solidement Manassas-Junction et Centreville. La cavalerie fut lancée plus à droite vers les passages des Montagnes-Bleues.

Le général Lee, aussitôt que Hooker eut quitté ses positions de

Falmouth, ébranla aussi le corps de Hill de ses lignes de Fredericksburg, Longstret et Stuart de celles de Culpepper. A cette dernière fut affecté le rôle d'ouvrir, en même temps que de couvrir la marche du côté de Hooker. A cet effet Stuart forma un rideau, de Warrenton à Aldie, derrière lequel s'écoulèrent Longstreet, puis Hill.

Cela donna lieu à plusieurs engagements avec la cavalerie de Pleasanton, le long des pentes orientales de la montagne, et particulièrement sur la route d'Ashby-Cap. Des actions très vives furent livrées aux environs de Aldie, de Middleburg et de Upperville, du 17 au 21 juin. De part et d'autre on combattit bravement; les confédérés furent délogés successivement des postes avancés; mais l'infanterie de Longstreet arrivant finalement à l'appui de ses cavaliers, la possession des débouchés principaux de Ashby et de Snickers-Gap fut assurée aux colonnes du général Lee.

Hooker n'avait pas cru devoir, comme son adversaire, s'engager dans la montagne et faire soutenir bien loin sa cavalerie par de l'infanterie. Il craignait, de concert avec le gouvernement fédéral, de découvrir Washington et il était en outre retenu près du Potomac par le bagage et par les approvisionnements que le fleuve devait lui fournir. Il n'avait momentanément plus de base et bon nombre de régiments avaient même embarqué les sacs des soldats avec les gros trains pour pouvoir marcher plus à l'aise. Cela ôtait d'emblée à Hooker la possibilité de tenter l'opération la plus rationnelle qui s'offrît à lui, c'est-à-dire de s'élancer dans la Shenandoah sur les talons de ses adversaires et de les acculer au Potomac. Du reste, par les licenciements survenus dans son armée, il était fort diminué d'effectif; il ne disposait pas de plus de 65 mille hommes, et tout d'abord il n'avait songé qu'à les mettre en défensive à Manassas, où il croyait que l'ennemi l'attaquerait. Il fut maintenu dans cette idée jusqu'au 22 juin, trompé par des pointes incessantes de la cavalerie Stuart, laissée à la garde des cols. Mieux renseigné, il commença, le 23, à passer le Potomac à Point-of-Rocks, en avant de Leesburg, et il vint prendre position, le 24, sur le Monocacy aux environs de Frederick-City et d'Urbana.

Dans ces entrefaites Lee était en train de se concentrer à Chambersburg, où, dès le 27, il s'établit commodément dans un camp spacieux et abondamment pourvu. Il parut n'avoir d'autre but que de bien vivre en pays ennemi et de s'y créer des parti-

sans en payant régulièrement toutes les réquisitions faites aux particuliers.

Sa forte cavalerie le rejoindrait très prochainement et lui apporterait des nouvelles sûres des fédéraux de Hooker, dont elle devait tenir sans cesse la piste, tout en le harcelant. En attendant, son avant-garde sous Ewell s'approchait de la Susquehanna et coupait toutes les communications de chemins de fer tendant de Washington au nord et à l'ouest.

Pourquoi, après tant d'efforts, s'arrêter dans cette ville insignifiante de Chambersburg? Pourquoi n'avoir pas cherché, aussitôt en Pensylvanie ou en Maryland, à opérer contre Washington ou contre Hooker?.....

Il est possible que Lee, qui connaissait ou croyait connaître la faiblesse de nerfs du gouvernement fédéral et ses transes à l'endroit de sa sécurité, ait espéré que la panique saisirait celui-ci et lui ferait commettre quelque bévue, évacuer son siège peut-être, ou rappeler des troupes de l'ouest.

Lee comptait encore sur un aide qu'il avait vivement sollicité à Richmond et au sujet duquel il ne savait rien encore. Il avait demandé que le général Beauregard s'avançât avec une quarantaine de mille hommes sur le front de Washington par Manassas, afin d'y seconder de ce côté, au moins par une bonne diversion, les opérations qui se feraient sur l'autre rive. Mais le gouvernement confédéré tenait autant à sa capitale que son antagoniste à la sienne. M. Jefferson Davis avait craint de dégarnir Richmond et il résistait, paraît-il, à la demande de son général.

Celui-ci était donc réduit à l'incertitude et à l'hésitation, au moment où il aurait fallu le plus de résolution et d'initiative. Il ne put s'avancer vers le nord que timidement, lentement, sans but bien déterminé, en étant sinon en défensive, au moins en passive observation. En attendant de pouvoir agir, il se consola par des razzias de chevaux et de mulets, que prudemment il achemina, au fur et à mesure de leur capture, de l'autre côté du Potomac.

Ce temps passé par le général Lee à ne savoir que faire de son heureux début d'invasion ne fut point perdu par ses adversaires.

Les revers répétés du Rappahanock, l'échec de Charleston, les lenteurs des sièges de Wicksburg et de Port-Hudson, avaient sans doute jeté un certain découragement dans le Nord. La défaite de Winchester et l'apparition soudaine des coureurs confédérés

en Pensylvanie, avant-garde de masses grossies par la peur, changèrent le découragement en stupeur.

Mais cette disposition des esprits fut de courte durée. Elle fit bientôt place à une tout autre, à un réveil d'énergie et d'ardeur qui accusait la puissante vitalité de la grande république. Le président Lincoln, par une proclamation du 15 juin, s'adressa directement au pays; il ne lui cacha rien de la situation et réclama de lui sur le champ de nouveaux sacrifices, de nouvelles et promptes levées, pour repousser l'agression des rebelles. Il demandait en particulier du Maryland 10 mille hommes, de la Pensylvanie 50 mille, de l'Ohio 30 mille, de la Virginie-Occidentale 10 mille, pour six mois de service.

Cet appel ne fut pas sans écho. Le Nord tout entier s'électrisa, se rallia au gouvernement de Washington et montra bien haut, par ses sentiments, la fausseté des calculs politiques des gens du Sud, qui avaient compté, pour faciliter leur offensive, sur les divergences politiques des membres de l'Union. Au contraire celles-ci disparurent devant la prétention des esclavagistes de porter leurs coups jusqu'au centre de la Pensylvanie et plus haut encore.

Ce grand Etat n'attendit pas même les appels du président Lincoln pour aviser à la situation. En Amérique on pense avec raison que ce n'est pas le gouvernement central seul qui est chargé des hauts intérêts de la nation.

Par une proclamation, aussi du 15 juin, le gouverneur de la Pensylvanie, M. Curtin, appela aux armes toutes les milices pensylvaniennes, et, 48 heures après, plusieurs régiments étaient déjà en marche. L'Etat de New-York fit de même. Les autorités locales de comtés et de villes ne restèrent pas en arrière. Des régiments de vétérans, qui venaient d'être licenciés, se reformèrent aussitôt et reprirent du service pour tout le temps pendant lequel le sol du Nord serait foulé par les rebelles. Entr'autres les villes de Philadelphie, de Harrisburg, capitale de l'Etat, et de Pittsburg, centre d'immenses usines et fonderies qu'on croyait surtout menacées, se levèrent comme un seul homme et se mirent en état énergique de défense. Toutes les affaires courantes y furent suspendues; les chantiers et les ateliers fermés, les ouvriers enrégimentés et appelés à faire l'exercice deux fois par jour. Des ouvrages de campagne et des barricades s'élevèrent aux principaux abords, des gardes furent placées aux ponts de la

Susquehanna, avec tout ce qu'il fallait pour les détruire à l'apparition de l'ennemi.

Tout cela se fit avec fièvre, rapidement, de nuit et de jour. En moins de deux semaines, plus de 100 mille miliciens convenablement armés gardaient les principales villes de la Pensylvanie et la ligne de la Susquehanna; en outre une dizaine de mille hommes de nouvelle levée, dont la plupart de vétérans, étaient en train, déjà le 29 juin, de rejoindre l'armée en campagne. Chaque jour de plus amènerait au moins un millier d'hommes de seconde catégorie.

Pour mettre de l'ordre dans ces subites recrues et pour la défense territoriale des points nouvellement menacés, le gouvernement de Washington avait constitué deux nouveaux commandements importants, deux nouveaux départements militaires, celui du Monongahela, quartier-général à Pittsbourg, qui fut confié au général Brooks, et celui de la Susquehanna, remis au général Couch.

Pendant tous ces préparatifs des fédéraux, le général Lee était resté à peu près inactif dans son camp de Chambersburg, ayant ses avant-gardes vers York et vers Carlisle et ses coureurs le long de la Susquehanna. Son arrière-garde s'échelonnait en revanche jusqu'à Williamsport sur le Potomac. Il tenait ainsi une ligne de près d'une centaine de milles de développement !

Mais nous savons déjà que devant Hooker on pouvait tout se permettre.

Le général fédéral était resté plus tranquille encore que son adversaire, aux environs de Frederick-City, occupé à rallier ses arrière-gardes, à attendre sa cavalerie et à soigner divers détails.

Il crut devoir aussi s'engager dans une polémique avec son supérieur direct le général en chef Halleck, au sujet de l'importance de Harpers-Ferry, que ce dernier voulait maintenir et que Hooker voulait évacuer. Par la force des choses il se trouva que celui-ci gagna son procès; mais il en perdit son commandement. Ayant en réplique offert sa démission, elle fut acceptée et on lui donna pour remplaçant le chef du 5e corps, le général Meade, qui entra en fonctions immédiatement, c'est-à-dire le 27 juin dans la nuit.

Cet officier, parfait militaire, bon ingénieur surtout, homme d'excellente éducation, n'avait rien fourni de bien marquant jusqu'ici. Mais les garanties qu'il présentait n'étaient pas moins sûres. Il avait fait tous ses grades, depuis celui de colonel, à l'armée du

Potomac, sans provoquer de plainte, à la constante satisfaction de ses chefs et de ses troupes. Il avait montré en diverses circonstances de la fermeté, du courage, ainsi que des connaissances et des vues prouvant qu'il entendait les opérations des masses. Déjà d'un âge mûr, comparativement à tant d'autres généraux américains à tournure de sous-lieutenants européens, le général Meade, par sa noblesse de maintien, sa haute stature, ses manières affables, sa tête intelligente et élégamment grisonnante, commandait facilement la confiance autour de lui. Né en Angleterre et ne pouvant ainsi arriver à la présidence, sa popularité militaire ne porterait ombrage à aucun parti ni à aucun rival politique.

Au moment de cette importante mutation les cavaleries étaient de part et d'autre en train de fournir de vaillantes courses, en opérant, il est vrai, à peu près pour leur propre compte.

Stuart, laissé en arrière-garde sur les cols des Montagnes-Bleues, y resta quelques jours pour observer l'armée fédérale du Potomac et pour la maintenir au sud du fleuve le plus longtemps possible. Il fit souvent des pointes heureuses sur ses flancs et sur ses derrières, puis tout un vaste *raid* dont nous parlerons tout à l'heure. Quant à la cavalerie fédérale de Pleasanton, après le combat d'Upperville, elle s'était repliée, avec le gros de l'armée, vers Leesburg. Elle passa le Potomac le 24 à Edward'Ferry et de là se dirigea sur Poolesville et Frederick-City. Une portion resta avec l'armée, tandis qu'une division, sous le général Kilpatrick, s'élança, le 28, aux trousses de Stuart et fit avec celui-ci le fabuleux *raid* et steeple-chase que nous allons maintenant raconter en suivant le récit détaillé de M. le comte de Paris :

« Stuart brûlait de venger les échecs que Pleasanton venait de lui infliger. Il ne pouvait songer à attaquer les fédéraux solidement établis sur les Bull-Run-Mountains, d'où ils dominaient la plaine et épiaient tous ses mouvements. Le second corps étant venu le 20 de Centreville prendre position à Thoroughfare-Gap, il pensait que toute l'armée fédérale était rangée derrière cette chaîne et qu'entre elles et Washington il n'y avait que des magasins, des dépôts et des postes détachés. Il conçut la pensée de renouveler la manœuvre qui lui avait réussi deux fois l'année précédente et de faire le tour complet de cette armée en passant entre elle et Washington; il comptait, en se dirigeant au sud, déborder son aile gauche, puis remonter au nord en laissant Centreville à sa droite, gagner Drainesville, passer le Potomac et rejoindre Lee dans le Maryland.

» Ce plan avait un grave défaut: c'était un intermède sans aucun lien avec la pièce principale. Les deux opérations de ce genre accomplies par Stuart l'année antérieure sur le Chickahominy et sur le Potomac avaient été entreprises pendant que les deux armées étaient immobiles; elles avaient par conséquent le caractère de grandes reconnaissances; jusqu'alors durant les campagnes actives, le rôle de Stuart avait été soit de couvrir, soit d'éclairer l'armée. Cette fois il entreprenait un mouvement périlleux dans un moment où il devait s'attendre à trouver l'ennemi en marche; il ne pouvait par conséquent prévoir les détours qu'il aurait à faire pour l'éviter, et s'engageait, dès l'abord, dans une direction opposée à celle que suivait l'armée confédérée. Il soumit son plan à Lee et il a affirmé, dans son rapport, que celui-ci l'autorisa à l'exécuter, en lui indiquant même les mouvements projetés du corps d'Ewell, afin qu'il pût rejoindre la division Early entre Gettysburg et le Susquehannah. Le récit officiel du général en chef, non moins affirmatif, est en contradiction formelle avec cette assertion. D'après cette assertion, Stuart n'aurait proposé le mouvement sur les derrières de l'ennemi que comme un moyen de retarder son passage sur la rive gauche du Potomac.

» Cette considération seule décida Lee à lui permettre de pénétrer dans le Maryland, à l'est du Blue-Ridge, mais sous la condition expresse que la cavalerie viendrait reprendre sa place naturelle sur le flanc droit de l'armée, aussitôt que l'ennemi se serait mis en route vers le nord. C'était, on le voit, une concession faite par Lee aux idées de son lieutenant, et, comme presque toujours en pareil cas, les termes un peu vagues employés par le premier furent sans doute interprétés par le second dans le sens qui convenait le mieux à ses désirs. De là un malentendu qui met leur bonne foi à couvert, mais dont les conséquences furent funestes à leur cause. En effet, lorsque Lee parlait à son lieutenant des derrières de l'armée fédérale, celui-ci entendait non la queue de ses colonnes en marche vers le nord, mais bien sa base d'opérations à l'est; lorsqu'il lui indiquait York comme le point près duquel il pourrait rencontrer Early et rejoindre la tête de l'armée confédérée, en suivant son flanc droit sans cesser de le couvrir, Stuart ne voyait dans cette ville qu'un point de rendez-vous à atteindre après avoir accompli le *raid* qu'il rêvait.

» Lee croyait ne se priver que pour peu de jours des services essentiels que sa cavalerie lui rendait depuis le début de la cam-

pagne ; aussi allait-il bientôt regretter l'autorisation trop légèrement donnée à Stuart. Celui-ci ne perdit pas un moment pour en profiter. Il laissa aux généraux Robertson et Jones environ quatre mille cavaliers, la garde du Blue-Ridge et le soin d'observer le front de l'armée ennemie ; puis, sans tenir compte des avis de Longstreet qui lui demandait de rester à sa portée, il se mit en route, dans la nuit du 24 au 25, avec les brigades de Fitzhugh Lee et de W. F. Lee, commandées par les colonels Munford et Chambliss, et celle de Hampton. Les cavaliers portaient trois jours de vivres pour eux-mêmes et un pour les chevaux ; six canons et quelques ambulances étaient les seuls attelages qui accompagnaient la division. En sortant de Salem, où celle-ci s'était réunie, Stuart, qui conduisait lui-même la tête de colonne, prit la route du nord ; puis, se jetant brusquement à travers champs, il vint rejoindre celle de l'est et gagna un passage des montagnes, au sud de Thoroughfare-Gap, appelé Glasscocks-Gap. Tournant au nord-est, il se dirigea sur Haymarket. Mais là devaient commencer les difficultés qu'il n'avait pas prévues.

» Avant d'arriver à Haymarket, il trouva sur la route qu'il comptait suivre tout un corps d'armée fédéral en marche. C'était le second, qui se rendait de Thoroughfare-Gap à Gum-Springs, afin de relever le troisième, en route pour le Maryland. Stuart, plaçant son artillerie en batterie, se donna le plaisir de canonner la colonne et d'y jeter un certain désordre ; mais il ne lui fit aucun mal et, pour masquer son mouvement, fut obligé de faire un grand détour au sud. Ses chevaux ayant peu à manger, il fallut les arrêter pour les faire paître. Une brigade seule poussa jusqu'à Gainesville. Centreville était occupé ; toute la contrée qui séparait ce point du front de l'armée ennemie était sillonnée par des colonnes qu'il pouvait rencontrer à tout instant.

» Le plan qu'il avait formé était donc impossible à exécuter ; s'il y avait renoncé et avait rebroussé chemin, il serait revenu à temps pour découvrir le passage des fédéraux dans le Maryland, en prévenir Lee et rejoindre Early en Pensylvanie. Il s'obstina dans son dessein et, ne pouvant passer à l'ouest de Centreville, se décida à passer à l'est. Retardé par la nécessité de faire encore paître ses chevaux, il ne put dépasser, le 26, les bords de l'Occoquan, qu'il atteignit à Wolf-Run-Shoals et arriva, le 27, sur deux colonnes, aux stations de Burke et de Fairfax ; il ne trouva partout que les traces du départ de l'armée fédérale, ramassa quelques provisions abandonnées et ne croisa le fer qu'avec un

régiment de cavalerie, qu'il fit rentrer rapidement à Washington, après lui avoir enlevé 200 hommes. Poursuivant sa route sur les traces des unionistes, il arriva, dans la journée du 27, à Drainesville, que le 6e corps avait quitté le matin. Il n'avait donc pas réussi à tourner l'armée fédérale, qui avait franchi le Potomac avant lui, et il se trouvait simplement derrière elle. Il n'avait qu'à continuer jusqu'à Leesburg pour s'en assurer et, en remontant la rive droite du Potomac, il aurait pu, sans rencontrer d'obstacle, apporter promptement à Lee, avec le concours efficace de sa cavalerie, la nouvelle de ce passage. Mais il crut, au contraire, toute l'armée fédérale en marche, par cette rive, sur Leesburg et pensa qu'il rejoindrait tranquillement son chef en traversant le Maryland. Un gué, qui n'était observé par aucun poste ennemi, lui fut signalé près de Drainesville; il résolut aussitôt d'en profiter.

» C'était à peu de distance des magnifiques chutes du Potomac, en un lieu où le fleuve, déjà entraîné sur une pente rapide, s'étale au milieu de pierres et de rochers qui brisent son courant. Mais ce gué, facile pour les chevaux, semblait impraticable à l'artillerie. Stuart ne se laissa pas arrêter. Les caissons furent vidés: les gargousses et les obus partagés entre les cavaliers, puis on traîna à travers le fleuve les voitures et les canons submergés. La nuit était venue et la lune embrumée ne jetait qu'une lumière incertaine sur la surface agitée du fleuve; la longue file des chevaux, enfoncés dans l'eau jusqu'au poitrail, oscillait sous la pression du courant et conservait avec peine sa direction. Cependant, au bout de quelques heures, les grandes ombres qui traversaient silencieusement le fleuve eurent toutes escaladé l'autre rive. Stuart entra ainsi dans le Maryland sans tirer un coup de fusil, et s'empressa de couper le canal latéral au fleuve. Après quelques heures de repos le 28, il reprit sa marche en deux colonnes dans la direction de Rockville. Il avait appris, en effet, le mouvement de l'armée du Potomac, qui était tout entière entre lui et celle de Lee et se dirigeait vers le nord, avec une grande avance sur lui.

» On voit ainsi que Lee, Hooker et Stuart marchaient tous les trois parallèlement, le second étant entre ses deux ennemis et séparé de chacun d'eux par une chaîne de collines. Il n'y avait aucun moyen de faire parvenir un avis à Lee: les passages par lesquels Stuart comptait les rejoindre étaient fermés; il ne resteit plus qu'à gagner les fédéraux de vitesse pour retrouver Early sur le Susquehannah. Les cavaliers sudistes allaient sans doute

jeter un certain trouble sur les derrières de l'armée ennemie ; mais ces succès éphémères et stériles ne pouvaient compenser le dommage que leur absence sur le flanc de l'armée confédérée devait causer à celle-ci dans un moment aussi critique.

» Dès leurs premiers pas, ils ramassèrent des soldats isolés, des voitures de l'administration ennemie, mirent en fuite de faibles détachements, et, après s'être laissé amuser un moment par l'un d'eux, ils entrèrent sans coup férir dans le bourg de Rockville, situé sur la route directe qui reliait la capitale fédérale au quartier-général de Hooker à Poolesville. A peine s'y trouvaient-ils qu'on leur annonce l'approche d'un convoi de fourrages arrivant de Washington. Chambliss remonte aussitôt à cheval, avec sa brigade, pour enlever cette riche proie ; Stuart qui, pour rien au monde, ne manquerait une pareille fête, conduit la chasse au galop.

» Le convoi, composé de 150 voitures, s'étend sur une longueur de deux à trois kilomètres et n'est plus qu'à quinze cents mètres de Rockville, lorsque les cavaliers qui éclairent sa marche, revenant brusquement en arrière, au cri de : « L'ennemi est sur nous ! » jettent l'effroi et la confusion dans la longue file des voitures. Chaque conducteur veut faire tourner son attelage, les uns s'accrochent, les autres se renversent en travers de la route; ceux qui ont pu reprendre la direction de Washington se lancent dans une course folle, cherchant à se dépasser mutuellement. Les confédérés, le sabre haut, arrivent au milieu de cette panique et, se frayant un chemin à travers les voitures, atteignent les plus éloignées, qu'ils arrêtent presque en vue des forts de Washington. Tout le convoi est dès lors en leur pouvoir : les voitures déjà brisées sont brûlées, une centaine sont emmenées. Les cavaliers qui accompagnaient le convoi ne s'arrêtent que dans la capitale. Stuart fut tenté un instant de les suivre, et d'augmenter, par une pointe hardie entre deux forts, l'émoi que sa présence à Rockville ne pouvait manquer d'y causer. Mais la nuit approchait, ses chevaux étaient fatigués, et l'obligation de rejoindre promptement son chef devait l'emporter sur toute autre considération.

» Il fallut donc, malgré la lassitude des hommes et de leurs montures, se remettre en marche pendant la nuit et, le 29 au matin, les deux colonnes atteignirent le chemin de fer de Baltimore à l'Ohio, à Hoods-Mills et à Sykesville. Elles avaient ainsi suivi le versant oriental des collines qui limitent, à l'est, le bassin du Monocacy. L'occupation du chemin de fer qui reliait Was-

hington et Baltimore à la ville de Frederick, où se trouvait le centre de l'armée ennemie, aurait pu être grave pour celle-ci, si elle avait dû y séjourner et si Stuart avait eu le temps de mettre sérieusement la voie hors de service. Il ne brûla que deux petits, ponts, ne put prendre aucun train et, ayant recueilli de nouveaux renseignements sur le mouvement de l'ennemi vers le nord, il renonça à continuer son œuvre de destruction pour ne s'occuper que de rejoindre Early. Il était en route dès le 29 après-midi, se dirigeant au nord-ouest vers Westminster, où il voulait passer les collines et prendre la route de Gettysburg. Son avant-garde fut vigoureusement reçue dans ce bourg par un escadron du 1er Delaware et ne put s'en emparer, le soir, qu'après un engagement où elle fit quelques pertes.

» Le 30 juin au matin, toute la division cheminait dans la direction de Hanover, où Stuart espérait trouver Early, ou du moins des avis précis sur sa position, et pouvoir communiquer avec le quartier-général. Six jours de marches incessantes, six jours presque sans sommeil, sans nouriture, sans nouvelles du reste de l'armée commençaient à briser les forces de cette belle troupe.

» Il avait fallu employer la dernière nuit à distribuer du foin aux chevaux qui, jusqu'alors, n'avaient guère mangé que du vert; on avait à escorter quatre cents prisonniers et plus de deux cents voitures, ramassés sur la route : ce convoi était un grand embarras, mais Stuart ne voulait pas s'en séparer; les munitions diminuaient rapidement; enfin l'on savait qu'une division de cavalerie ennemie avait campé, la nuit précédente, à Littlestown. Les chefs s'inquiétaient de voir qu'ils avaient beau pousser vers le nord, ils n'arrivaient pas à dépasser cet ennemi derrière lequel ils s'étaient si imprudemment glissés. Chambliss ouvrait la marche avec sa brigade, suivi par tout le convoi de l'artillerie. Hampton faisait l'arrière-garde, séparé du premier par une longueur de près de quatre kilomètres qu'occupaient les attelages; Fitzhugh Lee couvrait le flanc gauche sur une route de traverse.

» En arrivant sur les mamelons qui dominent Hanover, les confédérés aperçoivent une longue colonne de cavalerie ennemie qui, venant de Littlestown, traversait la ville dans la direction du nord, occupant ainsi la route qu'eux-mêmes étaient si pressés de suivre. Le cas était grave, la retraite devenait impossible, il fallait payer d'audace : Chambliss commença l'attaque. Quelques mots suffiront pour expliquer cette nouvelle rencontre entre

Kilpatrick et Stuart, aussi inattendue pour l'un et l'autre que celle d'Aldie deux semaines plus tôt. La cavalerie de Stahl, réunie au corps de Pleasonton, avait été réorganisée et divisée en deux brigades, sous les ordres de deux officiers de grand mérite, Farnsworth, homme déjà expérimenté, qui allait périr dans quelques jours sans avoir pu donner toute la mesure de sa valeur, et le jeune Custer qui, après avoir heureusement traversé tous les périls de la grande guerre, devait tomber, treize ans plus tard, sous le tomahawk des Peaux-Rouges. On leur donna pour chef Kilpatrick, que les derniers combats avaient mis en relief.

» Cette nouvelle division était à Frederick lorsque, le 28, on apprit l'arrivée de Stuart à Rockville. Pleasonton, qui avait, l'année précédente, donné inutilement la chasse à ce dernier, adopta cette fois contre lui une autre tactique : au lieu de lancer ses cavaliers sur sa piste pour le harceler, il résolut de le laisser se charger d'un butin qui devait le ralentir et de manœuvrer entre lui et l'armée confédérée de manière à l'en tenir séparé le plus longtemps possible. Il ne pouvait adopter un meilleur plan. Cette tâche fut confiée à Kilpatrick.

» Le nouveau divisionnaire se mit en route le jour même, et, suivant la route de Middleburg et Taneytown, il vint camper, le 29, à Littlestown, pendant que Stuart arrêtait, comme nous l'avons dit, sa tête de colonne à quelques kilomètres de ce village. Soit que Kilpatrick eût marché trop vite pour que les habitants pussent venir le renseigner, soit qu'ils fussent frappés de terreur par l'arrivée des confédérés, il ne fut pas averti du voisinage de la cavalerie ennemie. Ne songeant qu'à se maintenir sur le flanc droit d'Early, qui, nous l'avons vu, était la veille à York, il se dirigea sur cette ville. Custer avec sa brigade, appuya à gauche sur Abbotsville, pendant que Farnsworth suivait la route directe par Hanover. C'est là que les deux troupes, marchant en sens contraire, se trouvèrent en présence vers dix heures du matin.

» En appercevant l'ennemi, les fédéraux ont envoyé un détachement à sa rencontre pour le reconnaître, mais Chambliss, arrivant au galop, le pousse devant lui, pénètre dans la ville, et coupe la colonne unioniste avant qu'elle ait eu le temps de se réunir. Si la longueur du convoi derrière lequel marchait Hampton n'avait pas retenu celui-ci trop loin pour qu'il pût rejoindre à temps son camarade, la brigade fédérale aurait été anéantie. Mais un prompt secours ne tarde pas à la retirer de la situation

périlleuse dans laquelle elle se trouve. Kilpatrick et Farnsworth, revenant sur leurs pas avec le 5e New-York, chargent, à leur tour, les confédérés, occupés à ramasser les prisonniers, et, après une mêlée sanglante, les rejettent hors de la ville. Le colonel Payne, à la tête du 2d Caroline du Nord, essaye en vain de reprendre l'offensive par une attaque de flanc: cette attaque est repoussée et lui-même fait prisonnier. Stuart s'établit sur une hauteur au sud de la ville, d'où son artillerie maintient l'ennemi à distance, et il attend ses deux autres brigades, non pour forcer le passage, mais pour couvrir le mouvement par lequel il veut se dérober, avec son convoi, à une lutte qu'il juge inégale.

» Fitzhugh Lee arrive le premier et attaque la queue de la colonne ennemie, qui par sa formation en bataille est devenue la droite de Kilpatrick. Mais celui-ci, qui veut, avant tout, couper à ses adversaires la route de Gettysburg, concentre ses forces sur ce point et Custer, arrivant à son secours, gagne bientôt du terrain sur les sudistes. Stuart, de son côté, espérant trouver Early sur le Susquehannah et n'osant s'engager entre le gros de l'infanterie et la cavalerie de l'ennemi, s'est décidé à marcher à l'est, par Jefferson, pour atteindre les environs de York. C'est la direction que Kilpatrick a tout intérêt à lui voir prendre : aussi n'est-il pas inquiété dans ce mouvement. Hampton, qui est entré presque sans coup férir dans la ville abandonnée par les fédéraux pour renforcer leur droite, couvre de nouveau la marche du convoi.

Pendant que Kilpatrick donne quelques repos à ses troupes fatiguées, et remet au lendemain leur départ dans la direction de Heidlesburg, où il espère intercepter Stuart, celui-ci ne perd pas un instant pour gagner de l'avance sur lui. Il faut en effet que, par un de ses efforts extraordinaires dont des troupes d'élite sont seules capables, il réussisse à passer avant le jour entre son adversaire et la barrière infranchissable du Susquehannah. Cette marche de nuit fut terrible ; des régiments entiers dormaient à cheval, dit Stuart, et les hommes vacillant sur leurs infatigables montures, se laissaient tomber comme des masses inertes. Enfin, au point du jour, le 1er juillet, on arrive à Dover, mais seulement pour éprouver une nouvelle et amère déception. Stuart apprend en effet qu'Early, après avoir occupé toute la contrée, l'a brusquement évacuée la veille, en se dirigeant vers l'est. Il faut donc se remettre, encore une fois, en route, à la poursuite non de l'ennemi, mais de cette infanterie amie qui semble

s'éloigner comme un fantôme, d'autant plus rapidement qu'on fait plus d'efforts pour s'en rapprocher. Enfin, le 1er juillet dans l'après-midi, Stuart arrive, avec une brigade, à Carlisle, après avoir parcouru, depuis la veille au matin, plus de deux cents kilomètres, en ne s'arrêtant guère que le temps nécessaire pour livrer le combat de Hanover. Là encore, au lieu des soldats d'Ewell, il trouve seulement les traces de leur passage, sans que rien puisse l'aider à percer le mystère de leur retraite précipitée. Cependant ses provisions sont à bout, ses munitions vont être épuisées, et la ville de Carlisle refuse de le recevoir. Inquiet, irrité, n'ayant qu'une partie de ses forces autour de lui et privé de son convoi, qui est demeuré bien loin en arrière, Stuart, pour faire céder la ville, lui envoie les derniers obus qui restent dans ses caissons, mais inutilement. Bientôt d'ailleurs de nouvelles préoccupations viennent lui imposer d'autres soins.

» Il reçoit enfin des ordres de son chef, dont il était resté séparé sept jours entiers. Les renseignements qu'il pouvait lui donner ne devaient rien lui apprendre, comme les dégâts qu'il avait commis sur les derrières des unionistes n'avaient été d'aucun secours à l'armée confédérée. Au lieu d'apporter des nouvelles, c'était lui qui venait en demander : celles qui lui parvinrent étaient graves. Une bataille était imminente ; il n'avait pas su remplir auprès de l'infanterie, avant le choc, le véritable rôle de la cavalerie : il fallait au moins être auprès d'elle à l'heure décisive. Les trois brigades reçurent aussitôt l'ordre de marcher séparément sur Gettysburg. »

Au moment où le général Meade avait pris son commandement, le 28 juin, les ordres de mouvements pour le lendemain avaient déjà été donnés par le général Hooker, et par son chef d'état-major Butterfield. Le nouveau commandant en chef n'y changea rien ; il continuerait à marcher vers le nord par le versant oriental des montagnes, sûr d'atteindre l'ennemi dans cette direction soit qu'il voulût franchir le Susquehannah ou simplement longer la rive droite de ce fleuve en marche vers le Maryland. Dans cette direction, Meade couvrait en même temps Baltimore et Washington, au gré de son gouvernement, ce qu'il n'eût pu faire aussi bien en tentant l'opération plus grandiose de se lancer au travers des montagnes sur les derrières mêmes des confédérés.

Le 29 juin au soir, l'armée fédérale devait atteindre la ligne

Westminster-Taneytown-Emmettsburg-Waynesboro; mais tandis que la gauche, deux corps d'armée sous Reynolds, et le centre, deux autres corps, arrivèrent bien autour d'Emmettsburg et de Taneytown, la droite, trois corps, dut s'arrêter autour de New-Windsor. Le lendemain 30, cette droite se porta en avant sur Westminster et Manchester, pendant que la gauche se concentrait aux environs d'Emmettsburg et plus au nord sur la route de Gettysburg. Une réserve de 7000 hommes sous le général French, retirés de Harpers-Ferry, restait à Frederick-City.

Ce front de Manchester-Emmettsburg, d'environ 40 kilomètres, et quelque peu prolongé sur les ailes par les coureurs de la cavalerie, était convenablement en rapport avec le but du général en chef fédéral et avec les forces qu'il avait alors sous la main. Ces forces se montaient à plus de cent mille hommes avec 150 pièces de campagne, répartis en 7 corps d'armée, 19 divisions, 51 brigades, deux réserves de cavalerie et d'artillerie, dont nous devons donner ici la nomenclature pour l'intelligence des détails qui suivront :

1er corps, Reynolds; divisions Wadsworth, Doubleday, Robinson; brigades Meredith et Cutler; Rowley, Stone et Stannard; Paul et Baxter.

2e corps, Hancock; divisions Caldwell, Gibbons, Hayes; brigades Cross, Kelley, Zook et Brooke; Harrow, Webb et Hall; Carroll, Smith et Villard;

3e corps, Sickles; divisions Humphrey, Birney; brigades Carr, Brekow et Burling; Graham, Ward et Trobriand.

5e corps, Sykes; divisions Ayres, Barnes, Crawford; brigades Day, Burbank et Weed; Tilton, Sweizer et Vincent; Mac Candless et Fisher.

6e corps, Sedgwick; divisions Wright, Howe, Wheaton; brigades Torbert, Bartlett et Russell ; Grant et Neil; Shaler, Eustis et Nevin.

11e corps, Howard; divisions Steinwehr, Schurz, Barlow; brigades Costar et Smith; Amesburg et Kryzanowski; Gilsa et Ames.

12e corps, Slocum; divisions Williams, Geary; brigades Rugers, Colgrove et Lockwood; Candy, Kane et Greene,

Corps de cavalerie, Pleasanton; divisions Buford, Gregg, Kilpatrick; brigades Gamble, Devin et Merritt; Mac Intosh, Irvin Gregg et Huey; Farnsworth et Custer.

Artillerie, général Barry, 150 pièces réparties en une brigade

vallée sont Gettysburg et Westminster : chacun de ces deux bourgs était la tête d'un chemin de fer, et le premier, outre les routes déjà énumérées, en possède quatre ou cinq autres moins importantes qui conduisent à l'est à Hanover, au sud-ouest à Fairfield, au nord-ouest à Mummasburg, et de là, par la montagne, à Shippensburg, et au nord-est à Hunterstown.

» La ville de Gettysburg, nous l'avons dit, est située presque au point de partage entre les eaux du Susquehannah et celles du Potomac, mais elle appartient encore au bassin de ce dernier fleuve. Les petits ruisseaux du Rock-Creek et du Marsh-Creek, qui coulent du nord au sud à quelques kilomètres, l'un à l'ouest, l'autre à l'est de la ville, se réunissent pour former l'une des branches du Monocacy ; un troisième est le Big-Pipe-Creek, qui, descendant des collines de Manchester, passant entre Taneytown et Frizzelburg et arrosant Middleburg, coule à l'ouest-sud-ouest, jusqu'à son confluent avec le Monocacy en aval de celui du Marsh-Creek.

» La riche vallée que tant de routes sillonnent offre, au centre, une couche unie de terre végétale, vers le South-Mountain un terrain ondulé, au sous-sol schisteux, dont toutes les aspérités ont été adoucies par l'action du temps; plus près encore de la montagne, sur une ligne passant par Emmettsburg et Gettysburg, s'élèvent de longues arêtes parallèles à la direction générale de la chaîne ; les rochers fort durs dont elles se composent ayant résisté aux intempéries mieux que le schiste, leur enveloppe primitive, forment une série de groupes, de crêtes abruptes, de pitons isolés, qui prennent souvent l'aspect le plus bizarre, et présentent tantôt, comme près de Gettysburg, de véritables citadelles construites par la nature, tantôt, comme à Emmettsburg, un mélange confus, véritable chaos de ruines naturelles....

» Les accidents du terrain autour de Gettysburg sont dus, comme nous l'avons dit pour toute la région voisine de cette chaîne, à la présence d'arêtes rocheuses parallèles à sa direction générale, qui, tantôt émergent du sol en dentelures escarpées ressemblant à des châteaux ruinés ou à des pyramides fantastiques, tantôt le soulèvent seulement en croupes adoucies dont les longues ondulations dessinent vaguement cette charpente géologique. Une population laborieuse établie sur cette terre fertile l'a presque complètement défrichée : aussi les bois, beaucoup plus clairsemés que dans le Maryland, et les rochers, moins nombreux qu'à Emmettsburg, ne forment-ils que des points d'appui isolés

au milieu d'un terrain propre aux déploiements des armées et au jeu de l'artillerie.

» Les ruisseaux qui la traversent étaient, dans cette saison, tout à fait insignifiants. Les deux principaux, le Willoughby-Run et le Rock-Creek, courent parallèlement du nord au sud, l'un à l'ouest, l'autre à l'est de Gettysburg et se jettent plus bas dans le Marsh-Creek. Les rives de ces deux cours d'eau se ressemblent. Celles du Rock-Creek sont, comme son nom l'indique, hérissées de rochers, couvertes de bois dont ces rochers ont empêché le défrichement, et elles s'élèvent jusqu'à quarante et même cinquante mètres au-dessus de son lit. Celles du Willoughby-Run sont moins élevées, moins abruptes, moins boisées. Le champ de bataille est compris entre la rive droite du premier et la rive gauche du second. Le système des collines qu'on rencontre sur ce terrain peut se diviser en deux groupes disposés d'une façon analogue, et dont la formation révèle une loi géologique commune à toute la contrée. Chacun forme un faisceau de trois arêtes, partant d'un point commun élevé et abrupt: l'arête centrale, la plus haute et la plus longue, se dirige au sud: une autre, aussi droite, mais moins élevée, au sud-sud-ouest; la troisième, s'étendant vers l'est-sud-est, est courte, tourmentée, fendue en deux branches, comme si elle avait été contrariée dans sa formation par la direction générale du soulèvement.

» Le premier groupe a pour point de départ une crête appelée Oak-Hill, à cause du taillis épais de chênes qui la couvre, et située à deux kilomètres au nord-ouest de Gettysburg dans la direction de Mummasburg. Son arête centrale a trois kilomètres de longueur; elle est, sur les deux tiers de cette longueur, fort étroite, assez élevée, et parsemée de petits bois, de fermes et de maisons de campagne. Parmi ces habitations se trouve un séminaire luthérien qui lui a fait donner le nom de Seminary-Hill, et dont le clocher, placé sur le point culminant, domine toute la campagne environnante. L'arête du sud-ouest n'est d'abord séparée de celle-ci que par un pli de terrain insignifiant, qui s'approfondit à mesure qu'elles divergent; elle borde le cours du Willoughby-Run. La troisième se compose de plusieurs mamelons arrondis qui s'abaissent graduellement jusqu'auprès du Rock-Creek, et entre lesquels il serait difficile de tracer une ligne de faite. Au milieu des vastes champs cultivés qui les couvrent, l'on aperçoit quelques fermes, entre autres celle de Crawford et, à deux cents mètres du Rock-Creek, l'Almshouse ou dépôt de mendicité du

comté. Le second groupe est situé au sud-est du premier. Son point de départ est à deux mille cinq cents mètres d'Oak-Hill; il était connu bien avant la bataille sous le nom de Cemetary-Hill, à cause du cimetière qui le couronnait, comme si une funèbre prévision l'eût placé par avance sur un point ou devaient tomber à la fois tant de victimes.

» Cette hauteur, à la crête rocheuse, s'élève brusquement, de vingt-cinq mètres environ, au-dessus d'un large vallon où serpente le Stevens-Run, faible ruisseau qui coule de l'ouest à l'est et rejoint le Rock-Creek après avoir longé les dernières pentes du mamelon occupé par la ferme Crawford. La petite ville de Gettysburg est assise dans ce fond, sur la rive méridionale du Stevens-Run, et ses rues droites, bordées de maisons derrière lesquelles s'étendent de beaux vergers, s'élèvent, en pente douce, sur le dernier contrefort de Cemetary-Hill. L'arête principale, qui part de ce point et se dirige au sud, ne tarde pas à s'abaisser, les rochers disparaissent, les pentes, découvertes à l'ouest, s'adoucissent de ce côté; à l'est, au contraire, le lit du Rock-Creek se creuse encore plus rapidement entre des escarpements que couvrent d'épais taillis.

» A quinze cents mètres de l'extrémité sud de Cemetary-Hille, la ligne de faîte a perdu environ vingt mètres de hauteur, puis elle se relève sur une longueur d'un kilomètre, pour se terminer enfin par deux collines au profil hardi, qui dominent fièrement tous les environs, et dont les rochers bizarres semblent de loin absolument inaccessibles à l'homme. La plus méridionale, qui est la plus élevée, n'a pas moins de soixante-dix mètres au-dessus Gettysburg : elle est connue sous le nom de Round-Top, ou sommet rond; l'autre, appelé Little-Round-Top ou petit sommet rond, séparée de la première par une distance de cinq cents mètres, a trente-cinq mètres de moins de hauteur. L'une et l'autre, reliées par un col élevé, forment à l'ouest un escarpement au pied duquel coule un petit ruisseau marécageux, le Plum-Run, dont le lit est à plus de cent mètres au-dessous du sommet du Round-Top. La rive opposée de ce ruisseau, quoique moins élevée, est aussi sauvage, aussi abrupte que les flancs des Round-Tops, et les colons, jaloux sans doute des légendes de la mère patrie, ont, en plein XVIII[e] siècle, donné le nom de Devils-Den ou grotte du diable à l'une des nombreuses cavernes qu'on y rencontre.

» Des deux côtés, un végétation vigoureuse, puisant sa nourri-

ture dans le sol fertile dû à la décomposition des roches de syénite, perce à travers les blocs entassés, et des chênes trapus et noueux couvrent de leur épais feuillage les anfractuosités du terrain. Ce bois s'étend à l'ouest jusque sur le plateau ondulé, où il pénètre en zigzag au milieu des cultures. L'arête orientale, fort courte, comme dans l'autre groupe, et se terminant aussi au bord du Rock-Creeck, à environ seize cents mètres au sud de l'Almshouse, offre les mêmes caractères que les hauteurs des Round-Tops. C'est une crête qui, présentant des pentes abruptes au nord, relie Cemetary-Hill aux rochers boisés de Culps-Hill, puis, perdant brusquement une partie de sa hauteur, sans cesser d'être escarpée, incline au sud en bordant le cours de Rock-Creek, que dominent sur la rive opposée les pentes, également boisées, de Wolf-Hill. Une large brèche sépare les contreforts de Culps-Hill d'un dernier sommet situé à un kilomètre plus au sud et appelé Powers-Hill. La troisième branche, semblable encore à celle de l'autre groupe par sa direction et son peu d'élévation, se détache de la première, à cinq cents mètres environ du point central, se dirigeant vers le sud-ouest en s'abaissant graduellement et en s'étalant comme celle-ci. A mille ou quinze cents mètres de là, elles ne forment plus chacune qu'un pli de terrain assez indistinct, celle de l'ouest ayant de treize à quinze mètres et l'autre de sept à treize au-dessus de la dépression qui les sépare, et dans laquelle le Plum-Run prend sa source. La première domine donc la seconde à des distances de sept à huit cent mètres, mais trop peu pour lui donner, au point de vue de l'artillerie, dans ce terrain découvert, une supériorité réelle.

» C'est au milieu de ces légères ondulations que se trouve le lien entre les deux groupes : la branche centrale du premier, laquelle prolonge, en s'abaissant, l'arête de Seminary-Hill, vient se souder à la branche orientale du second, près du point où celle-ci est le moins élevée. A huit cents mètres plus au sud, en un point devenu historique sous le nom de Peach-Orchard, et que nous appellerons les Vergers, la ligne de faîte tourne brusquement à l'ouest, forme un léger col et, au bout de quatre cents mètres, se dirige au sud en suivant une crête assez étroite et presque entièrement boisée dont le versant oriental domine le Willoughby-Run jusqu'à son confluent avec le Marsh-Creek.

» La ville de Gettysburg est naturellement le centre de toutes les routes qui traversent cette contrée. Au nord, trois chemins se séparent avant même d'avoir traversé le Stevens-Run : le premier,

comté. Le second groupe est situé au sud-est du premier. Son point de départ est à deux mille cinq cents mètres d'Oak-Hill; il était connu bien avant la bataille sous le nom de Cemetary-Hill, à cause du cimetière qui le couronnait, comme si une funèbre prévision l'eût placé par avance sur un point ou devaient tomber à la fois tant de victimes.

» Cette hauteur, à la crête rocheuse, s'élève brusquement, de vingt-cinq mètres environ, au-dessus d'un large vallon où serpente le Stevens-Run, faible ruisseau qui coule de l'ouest à l'est et rejoint le Rock-Creek après avoir longé les dernières pentes du mamelon occupé par la ferme Crawford. La petite ville de Gettysburg est assise dans ce fond, sur la rive méridionale du Stevens-Run, et ses rues droites, bordées de maisons derrière lesquelles s'étendent de beaux vergers, s'élèvent, en pente douce, sur le dernier contrefort de Cemetary-Hill. L'arête principale, qui part de ce point et se dirige au sud, ne tarde pas à s'abaisser, les rochers disparaissent, les pentes, découvertes à l'ouest, s'adoucissent de ce côté; à l'est, au contraire, le lit du Rock-Creek se creuse encore plus rapidement entre des escarpements que couvrent d'épais taillis.

» A quinze cents mètres de l'extrémité sud de Cemetary-Hille, la ligne de faîte a perdu environ vingt mètres de hauteur, puis elle se relève sur une longueur d'un kilomètre, pour se terminer enfin par deux collines au profil hardi, qui dominent fièrement tous les environs, et dont les rochers bizarres semblent de loin absolument inaccessibles à l'homme. La plus méridionale, qui est la plus élevée, n'a pas moins de soixante-dix mètres au-dessus Gettysburg : elle est connue sous le nom de Round-Top, ou sommet rond; l'autre, appelé Little-Round-Top ou petit sommet rond, séparée de la première par une distance de cinq cents mètres, a trente-cinq mètres de moins de hauteur. L'une et l'autre, reliées par un col élevé, forment à l'ouest un escarpement au pied duquel coule un petit ruisseau marécageux, le Plum-Run, dont le lit est à plus de cent mètres au-dessous du sommet du Round-Top. La rive opposée de ce ruisseau, quoique moins élevée, est aussi sauvage, aussi abrupte que les flancs des Round-Tops, et les colons, jaloux sans doute des légendes de la mère patrie, ont, en plein XVIII[e] siècle, donné le nom de Devils-Den ou grotte du diable à l'une des nombreuses cavernes qu'on y rencontre.

» Des deux côtés, un végétation vigoureuse, puisant sa nourri-

ture dans le sol fertile dû à la décomposition des roches de syénite, perce à travers les blocs entassés, et des chênes trapus et noueux couvrent de leur épais feuillage les anfractuosités du terrain. Ce bois s'étend à l'ouest jusque sur le plateau ondulé, où il pénètre en zigzag au milieu des cultures. L'arête orientale, fort courte, comme dans l'autre groupe, et se terminant aussi au bord du Rock-Creeck, à environ seize cents mètres au sud de l'Almshouse, offre les mêmes caractères que les hauteurs des Round-Tops. C'est une crête qui, présentant des pentes abruptes au nord, relie Cemetary-Hill aux rochers boisés de Culps-Hill, puis, perdant brusquement une partie de sa hauteur, sans cesser d'être escarpée, incline au sud en bordant le cours de Rock-Creek, que dominent sur la rive opposée les pentes, également boisées, de Wolf-Hill. Une large brèche sépare les contreforts de Culps-Hill d'un dernier sommet situé à un kilomètre plus au sud et appelé Powers-Hill. La troisième branche, semblable encore à celle de l'autre groupe par sa direction et son peu d'élévation, se détache de la première, à cinq cents mètres environ du point central, se dirigeant vers le sud-ouest en s'abaissant graduellement et en s'étalant comme celle-ci. A mille ou quinze cents mètres de là, elles ne forment plus chacune qu'un pli de terrain assez indistinct, celle de l'ouest ayant de treize à quinze mètres et l'autre de sept à treize au-dessus de la dépression qui les sépare, et dans laquelle le Plum-Run prend sa source. La première domine donc la seconde à des distances de sept à huit cent mètres, mais trop peu pour lui donner, au point de vue de l'artillerie, dans ce terrain découvert, une supériorité réelle.

» C'est au milieu de ces légères ondulations que se trouve le lien entre les deux groupes : la branche centrale du premier, laquelle prolonge, en s'abaissant, l'arête de Seminary-Hill, vient se souder à la branche orientale du second, près du point où celle-ci est le moins élevée. A huit cents mètres plus au sud, en un point devenu historique sous le nom de Peach-Orchard, et que nous appellerons les Vergers, la ligne de faîte tourne brusquement à l'ouest, forme un léger col et, au bout de quatre cents mètres, se dirige au sud en suivant une crête assez étroite et presque entièrement boisée dont le versant oriental domine le Willoughby-Run jusqu'à son confluent avec le Marsh-Creek.

» La ville de Gettysburg est naturellement le centre de toutes les routes qui traversent cette contrée. Au nord, trois chemins se séparent avant même d'avoir traversé le Stevens-Run : le premier,

au nord-ouest, conduit à Mummasburg, en franchissant le prolongement de la crête d'Oak-Hill ; le second, au nord, se dirige sur Carlisle, en laissant à droite l'Almshouse; le troisième, au nord-est, qui pas se devant cet établissement et franchit le Rock-Creek peu après, porte l'indication de Harrisburg. Le chemin de fer de Hanover aborde la ville par l'est, en suivant la rive droite du Stevens-Run : il n'était pas exploité plus loin que Gettysburg, mais les travaux destinés à le prolonger vers Chambersburg se continuaient, au delà de la ville, vers l'ouest-nord-ouest, et coupaient, par de profondes tranchées, les deux arêtes qui descendent d'Oak-Hill vers le sud et le sud-ouest. Deux routes franchissaient également ces deux arêtes: la première est le Turnpike, ou grande route pierrée de Chambersburg; elle suit de très près le tracé inachevé de la voie ferrée; l'autre est un simple chemin vicinal, qui prend à l'ouest-sud-ouest la direction de Fairfield et Hagerstown et traverse le Marsh-Creek au gué dit le Black-Hors-Tavern. Le séminaire se trouve entre les deux, au-dessus de leur bifurcation.

» Comme au nord et à l'ouest, trois routes sortent au sud, et deux à l'est de Gettysburg. — Ces dernières sont celles de Hunterstown au nord-est et de Hanover au sud-est qu'Early avait suivies dans sa marche sur York. — Les voies ouvertes vers le sud sont d'abord la grande route de Baltimore au sud-sud-est, qui, en quittant Gettysburg, s'élève sur le sommet de Cemetary-Hill, laisse Culps-Hill à gauche, et descend sur le Rock-Creek entre les contreforts de cette colline et les pentes de Powers-Hill; puis, au sud, le chemin de Taneytown, qui franchit la branche principale du second groupe au-dessus de Cemetary-Hill, et longe, à mi-côte, le versant oriental de cette branche, laissant à sa droite les sommets des Round-Tops; enfin, au sud-sud-ouest, le chemin d'Emmettsburg, qui suit exactement la ligne de faîte de la troisième branche à travers de vastes cultures, coupées seulement de clôtures de bois et parsemées de fermes jusqu'aux Vergers, où elle continue dans sa direction première, en coupant un ravin qui aboutit au Plum-Creek au-dessous de Devils Den.

» Cette énumération ne suffirait pas encore pour faire comprendre la valeur que tant de routes convergentes devaient donner à Gettysburg, si nous n'ajoutions que les *Turnpikes* jouent, dans la guerre aux Etats-Unis, un rôle semblable à celui des *pavés* qui traversaient la France et les Flandres dans les guerres du XVII[e] siècle : en effet, tous les autres chemins n'étant que tracés et

nullement construits ni entretenus, ne peuvent servir aux gros transports, et les grandes voies macadamisées attirent forcément les armées; or trois de ces voies, celles de Chambersburg, de Baltimore et d'York, se réunissaient à Gettysburg.

» Tel est le terrain sur lequel des circonstances imprévues allaient mettre aux prises les deux armées. Ni Meade ni Lee ne le connaissaient personnellement, et, s'ils savaient, par l'examen des cartes, l'importance que la réunion de dix routes et d'un chemin de fer donnait à la ville de Gettysburg, ils n'avaient aucun renseignement sur les fortes positions que la nature avait créées, comme à plaisir, tout autour de cette ville. Ewell et Early, qui l'avaient traversée quelques jours auparavant, ne paraissent pas avoir fait à leur chef de rapport à ce sujet. Buford n'avait pas eu le temps d'en donner la description à Meade et de recevoir ses ordres.»[1]

II. *Bataille de Gettysburg* 1, 2, 3 *juillet* 1863.

Première journée.

Les débutants des engagements du 1er juillet sont, on l'a dit, Buford contre Heth. La cavalerie de Buford a pris position de grand matin, en arc de cercle de l'ouest au nord-est de Gettysburg, la brigade Devins à droite, entre la route de Mummasburg et la tranchée du chemin de fer, la brigade Gamble à gauche, poussant sa première ligne au bord du Willoughby-Creek jusqu'à la route de Hagerstown. Presque toutes les troupes sont à pied, le mousqueton au poing, même les réserves massées en arrière de l'arête d'Oak-Hill ; l'artillerie à cheval est en batterie de manière à enfiler les trois routes par lesquelles les confédérés peuvent arriver. Ceux-ci apparaissent vers huit heures par une chaîne serrée de tirailleurs descendant, à découvert, les pentes de la rive droite de Willoughby-Run. Ils annoncent la division Heth qui, s'avançant par la route de Cashtown, vient de déployer ses deux brigades, celle d'Archer à droite, celle de Davis à gauche.

Les cavaliers fédéraux, bien embusqués, dirigent un feu nourri sur les assaillants. Une lutte meurtrière s'engage au bord du ruisseau. Elle se prolonge sans résultat marquant pendant une heure, Buford attendant les secours pressants demandés à Reynolds ; Heth attendant l'approche de la division Pender marchant derrière lui, avec le commandant du corps Hill, pour fournir un

[1] Comte de Paris; ouvrage cité.

coup plus décisif et enlever la position de Gettysburg, qu'il croyait tenue par tout un corps d'armée au moins.

« Mais c'est à l'instant où les sacrifices faits par Buford pour conserver sa position semblent devoir être inutiles qu'il recueille, au contraire, les fruits de sa tenacité. Les soldats de Reynolds ont marché aussi vite que ceux de Hill et l'officier du corps des signaux, qui, établi dans le clocher du séminaire, reporte ses regards anxieux, de la route de Cashtown, couverte de troupes ennemies, sur celle d'Emmettsburg, découvre enfin au loin une forte colonne d'infanterie. Dans cette direction, on ne peut attendre que des troupes amies. Buford, arrivé en toute hâte pour constater cette heureuse nouvelle, qui le dispensera de donner le signal de la retraite, est à peine dans l'observatoire, qu'il s'entend appeler par une voix bien connue. C'est Reynolds qui, informé une demi-heure auparavant de l'attaque ennemie, a pris les devants sur ces colonnes et, se dirigeant d'après le bruit du combat, est venu au galop apporter à la cavalerie fédérale et à son vaillant chef l'assurance d'un prompt secours.

» La division Wadsworth, campée sur le Marsh-Creek, à neuf kilomètres de Gettysburg, s'est mise en route la première, à huit heures du matin, au reçu des nouvelles transmises la veille au soir par Buford à Pleasonton : les deux autres divisions du 1er corps, commandées par Rowley et Robinson, se sont ébranlées, une demi-heure plus tard, sous la direction de Doubleday, et font force de marche pour la rejoindre. Une ardeur extraordinaire anime les soldats fédéraux et leurs chefs. De même qu'Antée reprenait des forces lorsqu'il touchait la terre, il semble que la pensée de combattre sur le sol des Etats libres, au milieu de populations amies, menacées d'une terrible invasion, double leur énergie et leur activité.

» Les hésitations, les lenteurs, les découragements subits qui paralysaient les opérations les mieux conçues en Virginie ont fait place à une noble émulation qui les pousse à se disputer l'honneur de porter à l'ennemi, sans s'inquiéter du nombre, les coups les plus prompts et les plus vigoureux. Reynolds lui-même, malgré toute la responsabilité qui pèse sur lui, leur donne l'exemple de cette ardeur et contribue plus que personne à la leur inspirer. Triste et préoccupé, dit-on, avant la rencontre des deux armées, il s'est animé dès qu'il s'est senti proche des adversaires avec lesquels, depuis le début de la campagne, il avait hâte d'en venir aux mains.

» Avant de commencer un récit que nous ne pourrons plus interrompre jusqu'à la fin de la journée, il nous faut dire un mot des dispositions que Meade prit le 1er juillet au matin, quoiqu'elles dussent être promptement modifiées par les événements. La nouvelle de la rencontre entre Buford et la brigade de Pettigrew à Gettysburg, envoyée le 30 au soir, par le premier à Reynolds, son chef immédiat, n'était pas encore parvenue au quartier-général. Buford, dans sa dépêche, donnait sur les positions des trois corps ennemis des renseignements précis qui ne permettaient plus de douter que leur concentration ne dût se faire à Gettysburg par les routes du nord et de l'ouest. Les informations que son armée avait recueillies jusqu'à cette heure et celles que Couch lui transmettait de Harrisburg indiquaient déjà clairement à Meade le mouvement par lequel Lee, réunissant ses colonnes dispersées dans la vallée de Susquehannah, se préparait à combattre l'armée du Potomac; mais la lutte acharnée que Stuart venait d'engager avec Kilpatrick dans le bourg de Hanover lui fit penser que la concentration se ferait dans le district occupé par Ewell au nord-est de Gettysburg, ce qui rendrait impossible à son armée de se maintenir dans cette dernière position. Il sentait donc s'approcher de lui, sans pouvoir deviner de quel côté tomberaient les coups, le redoutable adversaire qui avait tant de fois déjà arraché la victoire à ses prédécesseurs. Investi depuis trois jours seulement du commandement suprême, il était tenu d'agir avec une grande circonspection. Il avait déjà obtenu un résultat important. Lee, ne pouvant négliger l'armée du Potomac, avait jusqu'alors entrepris plutôt une campagne offensive dans les Etats libres qu'une véritable invasion. Menacé par cette armée, il s'était brusquement arrêté. Il fallait encore l'obliger à conserver, sur le champ de bataille, le rôle d'assaillant qu'il avait adopté en passant le Potomac. Meade, fort perplexe, craignit de s'être trop avancé en poussant sa gauche à Gettysburg et sa droite à Hanover. Cependant il ne voulut pas contremander le mouvement commencé, ni sur de simples bruits ordonner, pour le lendemain, une marche rétrograde. Il se borna donc à envoyer à ses chefs de corps des instructions détaillées sur la manière d'accomplir, aussitôt qu'il l'ordonnerait, cette marche jusque sur la ligne de Pipe-Creek. Croyant l'ennemi plus loin qu'il ne l'était réellement, il pensait avoir le temps de faire son choix et de se décider, soit pour le mouvement en arrière, soit pour une manœuvre offensive. Sa dépêche à Reynolds surtout révélait claire-

ment les incertitudes bien excusables de son esprit et prouvait en même temps la confiance qu'il avait dans le jugement de son ancien camarade[1], auquel il laissait une très grande latitude pour la direction de l'aile gauche. Il est probable que Reynolds ne reçut pas cette dernière dépêche, expédiée trop tard pour qu'elle pût lui parvenir avant son départ des bords du Marsh-Creek. Il s'était donc mis en route en vertu des ordres de la veille. Ces ordres lui prescrivaient de s'établir, avec le 1er et le 11e corps, à Gettysburg ou aux environs, et ne contenaient aucune instruction précise sur ce qu'il aurait à faire en présence de l'ennemi. Meade se bornait à lui dire qu'il ne comptait pas s'avancer au delà des positions indiquées pour l'étape du 1er juillet et qu'il attendrait les mouvements de l'ennemi pour déterminer les siens. En présence des nouvelles que Buford avait transmises le matin à Reynolds, ces indications n'avaient plus pour lui aucune valeur; car il était évident que la partie serait engagée, sur un point ou sur un autre, avant que Meade eût pu achever tous les mouvements qu'il projetait. Mais sa cavalerie était menacée sur le terrain même qu'il avait l'ordre formel d'occuper. Il n'y avait donc pas d'hésitation possible pour lui : il fallait devancer à Gettysburg la colonne confédérée signalée par Buford, obliger ses adversaires à montrer leurs forces et, s'il le pouvait, conserver, jusqu'à ce que Meade en eût décidé autrement, le point stratégique important dont l'occupation lui avait été prescrite. Il paraît qu'en approchant de Gettysburg il remarqua aussitôt la magnifique position de Cemetary-Hill décrite plus haut; elle ne pouvait en effet échapper à son coup d'œil militaire et peut-être, en la voyant, comprit-il qu'en s'y maintenant, il assurait à l'armée du Potomac le champ de bataille le plus favorable qu'elle pût souhaiter. La confiance que lui témoignait Meade et l'absence de toute instruction précise l'y autorisaient. Bien que la mort ne lui ait pas laissé le temps de rendre compte de ses vues à son chef, il est permis de croire que cette pensée inspira les dispositions qu'il prit en arrivant.

» Il est neuf heures trois quarts. En descendant rapidement l'escalier du clocher pour aller au-devant de Reynolds, Buford lui a crié : « Le diable nous demande son compte, mais nous tiendrons bon jusqu'à l'arrivée du 1er corps. » Et les deux chefs,

[1] Au début de la guerre, Meade et Reynolds commandaient chacun une brigade dans la division Mac Call où l'auteur eut la bonne fortune de faire leur connaissance.

partant au galop, vont, au milieu d'une grêle de balles, ranimer l'ardeur des cavaliers de Gamble, qui luttent à pied depuis une heure et demie. Trouvant leur position bonne, Reynolds envoie à la division Wadsworth l'ordre de venir les y relever. Il fait dire, en même temps, aux deux autres divisions du 1er corps de presser le pas et à Howard, qui a quitté Emmettsburg après celles-ci avec le 11e, de ne pas s'arrêter en route, comme cela lui avait été prescrit, mais de venir prendre position à Gettysburg auprès d'elles[1]. Dans quelques heures, deux corps d'armée seront donc réunis à Gettysburg. En attendant, il faut en imposer à l'ennemi et lui tenir tête avec le peu de forces qui se trouvent déjà sur le terrain. La 1re division du 1er corps, commandée par Wadsworth, suivant la direction que Reynolds lui a donnée avant de la quitter, n'est pas entrée à Gettysburg : elle tourne à gauche, et gravit, à dix heures, le revers oriental de Seminary-Hill. Wadsworth, qui, à un âge déjà mûr, est entré comme volontaire dans l'état-major de Mac Dowel, et que nous verrons tomber glorieusement, l'année suivante, dans la forêt du Wilderness, a acquis, par la pratique, quelques-unes des qualités nécessaires pour le commandement qu'il exerce. Doubleday, auquel Reynolds a remis la direction du 1er corps et qui montrera, dans cette journée, autant de ténacité que de présence d'esprit, est venu le rejoindre, laissant derrière lui ses deux autres divisions, qui font force de marche. Mais Wadsworth n'a sous ses ordres que deux faibles brigades, l'une commandée par Cutler, l'autre, appelée la brigade de fer, sous Meredith.

» Les cavaliers fédéraux occupent encore les pentes qui bornent à l'ouest le Willoughby-Run entre les deux routes de Hagerstown et de Cashtown; au nord de celle-ci, ils se maintiennent à cheval sur la tranchée du chemin de fer inachevé, à cinquante mètres en arrière du ruisseau, sur l'arête qui descend au sud-ouest d'Oak-Hill. Cette arête, dont nous avons déjà parlé, et qui jouera un rôle important dans la bataille, s'étend bien au delà de la route de Hagerstown ; entièrement découverte et coupée seulement çà et là de clôtures en bois, elle est moins élevée que la crête de Seminary-Hill et forme, en avant de celle-ci, comme une première ligne de défense, dont elle est séparée par un pli de

[1] Un aide de camp de Reynolds, le capitaine Rosengarten, a même affirmé que celui-ci aurait désigné Cemetary-Hill comme le point que devait occuper Howard; mais ce dernier l'a nié formellement, en réclamant tout l'honneur d'avoir choisi ce plateau historique pour y placer ses réserves.

terrain assez profond pour abriter des réserves. Un seul obstacle se rencontre sur son versant occidental : c'est un petit bois de forme triangulaire dont la base s'appuie au Willoughby-Run et qui s'élève, en suivant une légère dépression de terrain, jusque près du sommet de l'arête, la pointe qui le termine de ce côté se trouvant à cent mètres au sud de la route de Hagerstown. On l'appelle le bois Mac-Pherson, du nom du propriétaire de la ferme voisine. L'infanterie n'a pas un instant à perdre, car, au nord de cette route et du chemin de fer, la brigade confedérée de Davis s'avance en bon ordre et son feu bien nourri écrase la faible ligne de tirailleurs fédéraux, qui, de ce côté, n'ont aucun abri; au sud de la route, Archer a franchi le ruisseau, avec sa brigade, dont la plus grande partie se jette dans le bois pour atteindre à couvert le sommet des pentes qu'elle doit enlever. La brigade Cutler est en tête de la colonne fédérale; Reynolds la dirige lui-même sur la route de Cashtown, qu'il faut absolument barrer à l'ennemi, en recommandant à Doubleday de placer à gauche la brigade Meredith, qui suit la première, et de s'étendre jusqu'à la route de Hagerstown. L'artillerie divisionnaire, relevant la batterie à cheval de Calef, prend position sur la route de Cashtown, qu'elle enfile, tandis que Cutler déploie sa brigade à droite, sous le feu même de l'ennnemi. L'infanterie se trouve engagée sur toute la ligne, avant même d'être en position; car, à gauche, Doubleday, comprenant, au premier coup d'œil, l'importance du bois dans lequel Archer vient de pénétrer, a prescrit à Meredith de s'en emparer. Ce bois, en effet, s'il reste aux mains des assaillants, leur donne pied au milieu de la ligne unioniste, qu'il coupe en deux, tandis que les fédéraux, s'ils en sont maîtres, y trouveront un point d'appui qui, comme un bastion, flanquera cette ligne au nord et au sud. Au moment où Meredith commence son attaque, Reynolds, laissant à Wadsworth le soin de diriger la droite, repasse la route, et, voyant l'extrême droite de la brigade de fer aborder la pointe du bois, s'avance, avec son chef, sous le feu bien nourri des tirailleurs ennemis cachés dans la feuillée. Tandis qu'à moins de soixante pas de ces derniers il encourage ses soldats et leur donne l'exemple, il est foudroyé par une balle dans la tête et expire sans proférer une seule parole.

» Reynolds était, sans contredit, le plus remarquable de tous les officiers que l'armée du Potomac vit tomber sur le champ de bataille durant ses quatre années d'existence, et Meade put dire de lui qu'il était le plus noble et le plus brave entre tous. Elève

de West-Point, il s'était de bonne heure distingué dans cette armée du Mexique qui devait être la pépinière des états-majors du Nord et du Sud. Ses camarades d'alors, devenus ses collègues ou ses adversaires, avaient la plus grande estime pour ses talents militaires; car, sous des dehors froids, il cachait une âme ardente, et ce n'était pas la lenteur, mais, au contraire, la netteté de son jugement qui lui permettait de conserver tout son sang-froid dans les moments les plus critiques. La confiance qu'il inspirait également à ses inférieurs, à ses égaux et à ses chefs l'aurait bientôt désigné, sans doute, pour le commandement de l'une des armées de l'Union. C'eût été un grand bonheur pour la cause qu'il servait avec dévouement et simplicité, sans avoir jamais cherché à se faire valoir. Sa mort précoce, il avait quarante-trois ans, ne fut pas, du moins, inutile à cette cause; car, en engageant vigoureusement le combat qui lui coûta la vie, il assura à l'armée du Potomac la possession des collines de Cemetary-Hill, sur lesquelles devait se briser le flot de l'invasion sudiste. Nous citerons, en terminant, comme le plus bel hommage rendu à son caractère, les regrets unanimes des habitants de la ville de Fredericksburg, dont il avait été le gouverneur et qui, bien que passionnés pour la cause du Sud, le pleurèrent comme un des leurs.

» Reynolds est frappé à dix heures et un quart. Heureusement les soldats fédéraux, entraînés par le combat, ne s'aperçoivent pas de la perte qu'ils viennent de faire. Meredith a pénétré dans le bois, à la tête de son premier régiment, sans même attendre les autres: ceux-ci le suivent en échelons. Ses soldats s'avancent avec un entrain qui étonne les confédérés; ils culbutent leur ligne, enlèvent plus de mille prisonniers, parmi lesquels le général Archer lui-même, rejettent les débris de la brigade ennemie au delà du ruisseau, et, poussant cette troupe en désordre l'épée dans les reins, ils s'établissent sur les pentes qui bordent la rive opposée.

» C'est pour les fédéraux un brillant début; mais ce succès est compensé par l'échec qu'à l'autre extrémité de la ligne Cutler vient d'éprouver au même moment. En effet, à peine Wadsworth a-t-il placé trois régiments de cette brigade à droite du chemin de fer, que ceux-ci ont à supporter tout l'effort de Davis, sur un terrain qui, nous l'avons dit, ne leur offre aucun appui. Aussi, au bout de fort peu de temps, sont-ils obligés d'abandonner à Davis la première ligne des hauteurs et de se retirer à deux ou trois cents mètres en arrière, sur l'arête principale qui relie le

mamelon d'Oak-Hill à celui de Seminary-Hill; ils trouvent abri dans un bois épais qui, en ce point, couvre les deux versants de l'arête. Mais leur retraite s'est faite avec tant de précipitation que celui de ces régiments qui était le plus voisin de la tranchée, le 147e New-York, retardé par la mort de son colonel, se trouve enveloppé; les deux autres, le 14e et le 75e New York, que Reynolds avait postés entre la route de Cashtown et le bois, demeurent isolés, et la batterie placée sur la route ne peut se retirer qu'en sacrifiant une de ses pièces; cependant cette retraite ne s'arrête pas là et une partie des soldats de Cutler sont ramenés en arrière, presque jusqu'aux portes de Gettysburg. Doubleday, apprenant la mort de Reynolds qui lui laisse toute la responsabilité du commandement, accourt de ce côté pour rétablir le combat. Le 6e Wisconsin, laissé en réserve par Meredith au séminaire, se porte vivement en avant, en appuyant à droite, rallie la partie de la brigade Cutler qui est restée à gauche du chemin de fer, et, avec l'aide d'une pièce de canon, ouvre un feu meurtrier sur la brigade Davis. Celle-ci, qui s'avance en ligne contre le bois où le 14e et le 75e New-York se sont réfugiés, est mise en désordre par ce feu d'enfilade. Les confédérés cherchent à faire face à droite et à franchir le chemin de fer pour aborder ce nouvel ennemi; mais ils sont rejetés dans la tranchée et deux régiments presque entiers sont entourés et pris avec leurs drapeaux. Ce nouveau succès serait encore plus complet si toute la brigade Cutler était restée à portée. Quoi qu'il en soit, les débris du 147e New-York sont dégagés et l'ennemi repoussé dans la direction du Willoughby-Run.

» Il est environ onze heures. L'attaque de Davis et d'Archer a complètement échoué : ces deux brigades ont perdu plus de la moitié de leur effectif. Heth s'arrête pour remplacer ces troupes vaincues par ses deux autres brigades sous Pettigrew et Brockenborough, qui, déployées à droite, ont été, jusqu'à présent, peu engagées. L'énergie des fédéraux et les pertes qu'ils lui ont infligées lui font illusion sur leur nombre et lui inspirent une grande circonspection. Les confédérés commencent à s'apercevoir que, sur les coteaux découverts de la Pensylvanie, leurs brusques attaques en masse sont plus dangereuses et plus difficiles à exécuter que dans les fourrés de la Virginie, où ils n'avaient pas à craindre les feux d'écharpe. Doubleday profite de ce répit pour rectifier et renforcer sa ligne : Meredith, par son ordre, revient se placer à l'est du ruisseau et occupe la lisière du bois de Mac-

Pherson ; Cutler est ramené par lui dans son ancienne position, il fait relever la batterie divisionnaire par une batterie à cheval. Il sait que le reste de son corps approche et il attend son arrivée avec impatience.

» Heureusement, tandis que les confédérés se contentent d'une assez vaine canonnade, Doubleday voit enfin, vers onze heures et demie, paraître les deux divisions Rowley et Robinson, fortes chacune de deux brigades et présentant ensemble un effectif de cinq mille cinq cents à six mille hommes. La première est divisée pour renforcer la ligne de bataille et postée des deux côtés du bois conquis par Meredith, la brigade Stone à droite, celle de Biddle à gauche, avec une partie de l'artillerie du corps d'armée. L'autre division reste en réserve auprès du séminaire, qu'elle entoure à la hâte de quelques retranchements. L'arrivée de ce renfort était opportune ; car Heth ne tarde pas à renouveler l'attaque, cette fois-ci avec toutes ses forces réunies. Tandis que Brockenborough cherche à déborder la droite de Biddle et à enlever la ferme Herbst, où celui-ci a établi un détachement avancé, Pettigrew, ramenant avec lui ce qu'il reste de la brigade Davis, attaque impétueusement les soldats de Stone ; ceux-ci, recrutés parmi les vigoureux bûcherons des grandes forêts de la Pensylvanie, forment l'une des plus belles brigades de l'armée fédérale et sont connus sous le nom de « queues de daim » à cause de l'ornement qu'ils portent à leur képi. Animés par la pensée de défendre le sol de leur Etat natal, ils s'écrient, tout d'une voix, en s'établissant dans la position qui leur est assignée : « Nous » sommes venus ici et nous y resterons. » — « Et, ajoute le géné- » ral Doubleday, en racontant cet incident du combat, ils tinrent » parole, car le terrain était découvert, la position fort exposée et » un grand nombre d'entre eux tomba sur cette place pour ne » plus jamais la quitter. »

» Leur premier échec a fait perdre aux confédérés un peu de leur audace, et, au bout d'une heure de combat, ils renoncent à enlever les positions unionistes. Hill a sous la main la division Pender, dont les quatre brigades, jointes aux quatre de Heth, lui assureraient une supériorité numérique considérable sur les six brigades du 1er corps fédéral ; il est soutenu par une artillerie formidable, car, outre les deux bataillons divisionnaires, il amène avec lui toutes ses pièces de réserve, soit en tout dix batteries. Mais le combat a été engagé d'une façon si imprévue, que Hill, ignorant les forces de son adversaire et les desseins de son chef,

hésite, sans doute, à mettre toutes ses troupes en ligne, et se borne à concentrer le feu de ses quatre-vingts canons sur les positions des fédéraux, auxquels il fait éprouver des pertes sensibles.

» Cependant ceux-ci ne tardent pas à recevoir un nouveau renfort. Howard a quitté Emmettsburg aussitôt après le 1er corps, avec la division Barlow, envoyant, pour éviter l'encombrement, ses deux autres, sous Schurz et Steinwehr, par un chemin de traverse, prendre la route de Taneytown : au premier message de Reynolds, il leur a donné à toutes l'ordre de presser le pas et, suivant l'exemple de ceux qui l'ont précédé, il est accouru de sa personne à Gettysburg. A onze heures et demie, nous le trouvons au sommet d'une des maisons de la ville, observant les positions pour choisir celles de ses troupes, lorsqu'il apprend la mort de Reynolds, dont on rapporte le corps, et se trouve, par droit d'ancienneté, appelé à lui succéder dans le commandement de toutes les forces réunies sur le champ de bataille.[1] » Ses premiers soins sont d'affermir le 1er corps dans ses positions, d'appeler à sa gauche le 3e corps qui devait s'arrêter à Emmettsburg et de hâter l'arrivée du 11e corps à sa droite, en dirigeant Schurz et Barlow à Gettysburg et Steinwehr avec l'artillerie du corps en réserve à Cemetary-Hill. Il appelle aussi en réserve sur sa droite le 12e corps qui devait arriver à Two-Taverns.

Howard complète ces sages mesures en confirmant Doubleday dans le commandement du 1er corps et en remettant à Schurz, arrivé à une heure moins un quart, le commandement du 11e. Après cela, Howard peut se vouer exclusivement à la direction de l'aile gauche, tandis que Schurz passe sa division à Schimmelpfennig. Mais avant que le 11e corps ait pu entrer en ligne, les mamelons de Oak-Hill se sont garnis d'artillerie et d'infanterie confédérées de la division Rodes, qui ouvrent un feu meurtrier sur les tirailleurs du 11e corps et sur le 1er corps et secondent énergiquement l'action de leurs camarades de la division Heth et de la puissante artillerie qui les accompagne.

Néanmoins les deux divisions de première ligne du 11e corps, jointes à celles du 1er corps, font bonne contenance et essaient de se porter en avant. De rudes combats ont lieu sur toute la zone des arêtes au nord de Gettysburg et du chemin de fer, essentiellement devant Oak-Hill et autour d'Almshouse. Après quelques émouvantes péripéties, dont un brillant succès de la

[1] Comte de Paris; ouvrage cité.

division Robinson contre les brigades confédérées O'Neil et Iverson, les fédéraux sont à leur tour contenus, puis définitivement refoulés par l'arrivée de la division Pender sur le terrain de Heth et de la division Early à la gauche de Rodes. Bientôt ils ont à lutter contre le gros des corps de Hill et d'Ewell, ces derniers tournant leur droite vers Almshouse et le Rock-Creek; le 11e corps fédéral, serré de front et sur son flanc droit, est rejeté en grand désordre dans Gettysburg par Ewell, tandis que le 1er corps se retranche sur la colline du séminaire. Là ce dernier fournit encore une vive résistance, mais, découvert à sa droite par la retraite du 11e corps, il doit évacuer cette position. Il se replie d'abord dans Gettysburg, puis au delà sur le Cemetary-Hill autour des réserves de la division Steinwehr, où les fédéraux parviennent à se rallier entre 4 et 5 heures et à se maintenir derrière des retranchements improvisés.

Ce reploiement, talonné sans relâche par les troupes confédérees victorieuses et surtout par Ewell, ne se fait pas sans de grandes pertes, notamment dans le 11e corps, le corps dit allemand, déjà si éprouvé à Chancellorsville. Entr'autres la division Schimmelpfennig fut presque anéantie et son chef, brave vétéran russe, resté seul à la lutte dans Gettysburg avec une poignée d'hommes, n'échappa à la capture qu'en se glissant dans une cave où il dut rester caché pendant deux jours.

En somme, environ onze mille hommes manquaient aux corps fédéraux, dont près de quatre milles tués et blessés, cinq mille prisonniers, le reste dispersé, fuyant en masses désordonnées sur les routes de Taneytown et de Westminster principalement.

La ville de Gettysburg fut occupée par Ewell, qui ne lança que quelques tirailleurs contre Cemetary-Hill, réservant l'attaque décisive de cette position pour le moment où il serait rejoint par la division Johnson. Le général en chef Lee n'arriva à Gettysburg qu'après 4 heures, et, en l'absence des troupes encore en arrière, du corps de Longstreet notamment, il n'osa pas donner l'ordre positif d'attaquer de nouveau les fédéraux. La partie serait remise au lendemain, ce qui fut un tort pour les confédérés, comme les événements postérieurs le montrèrent.

De son côté, le général en chef Meade n'avait assisté à la bataille du 1er juillet que de son bureau télégraphique de Taneytown, à 22 kilomètres de l'action; il y avait été assez bien tenu au courant des événements par les rapports des observatoires et, une fois renseigné, il s'était décidé à livrer une bataille

défensive sur les hauteurs en arrière de Gettysburg. A cet effet, il y avait acheminé le 2e corps, devancé par son chef Hancock, en chargeant ce général de remplacer Reynolds, ainsi de relever Howard, et de déterminer exactement les positions à tenir par l'armée. Un peu plus tard, il avait hâté la marche en avant du 12e corps, Slocum, avec mission à ce général de prendre le commandement de toutes les troupes du front jusqu'à ce qu'il pût lui-même s'y rendre. Ainsi Hancock ne garda son commandement que de 4 à 5 heures, ce qui lui suffit d'ailleurs pour présider au ralliement des troupes fédérales autour de Cemetary-Hill. Quant à Meade, renseigné verbalement par Hancock à Taneytown, vers 9 heures du soir, son départ ne put s'effectuer que dans la nuit, après avoir pris ses mesures pour accélérer la concentration de toutes ses forces en face de Gettysburg. Le 2 juillet, entre une et deux heures du matin, il arriva sur le sanglant emplacement du cimetière.

Cette position, devenue le nœud et le centre du front fédéral, avec la droite appuyée au Benners-Hill et la gauche aux Round-Tops, allait acquérir, par les événements des 2 et 3 juillet, une célébrité unique dans l'histoire contemporaine des Etats-Unis.

(A suivre.)

De la conduite de l'artillerie à la manœuvre et au combat.

Sous ce titre, un officier supérieur de l'artillerie allemande a publié, au commencement de cette année[1], un ouvrage remarqué par les hommes du métier[2], ouvrage que je crois devoir signaler à mes camarades comme une étude aussi instructive que pratique de la tactique de l'artillerie. Son auteur anonyme se défend d'être un écrivain savant, il est évidemment un homme d'une haute expérience militaire et d'une grande clairvoyance.

Ce travail s'adresse plus spécialement aux officiers supérieurs qui, sans avoir grandi dans l'artillerie, sont appelés à la commander et à la diriger avec d'autres troupes. Il est plein d'enseignements pour les officiers d'artillerie et les leçons de tactique qu'il renferme

[1] Hanovre, librairie Helwing (Ed. Schrader), 1883.

[2] Voir la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*, numéro de mars. Une traduction en français, peu réussie et d'une exactitude contestable, faite par un officier belge, le sous-lieutenant Orth, vient de paraître à Bruxelles. La présente traduction résumée, faite depuis plusieurs mois pour la *Revue militaire suisse*, n'a pas pu paraître plus tôt, par suite de circonstances indépendantes de la volonté du traducteur.

me semblent convenir particulièrement à notre arme. J'ai essayé de le résumer, en laissant de côté ce qui est spécial à l'artillerie allemande. Je rappelle que l'unité tactique de combat pour l'artillerie allemande est la « Abtheilung », de 4 batteries, formant l'artillerie divisionnaire; chez nous, c'est le « régiment » de deux batteries; trois régiments forment la brigade, soit l'artillerie divisionnaire. L'Allemagne possède en outre l'artillerie de corps, comme la plupart des grandes nations. Elle ne rentre pas dans cette étude. Chacun comprendra que les enseignements de l'auteur s'appliquent aussi bien aux « régiments » de 2 batteries, agissant isolément qu'aux brigades réunies. Cela dit, laissons parler l'auteur.

INTRODUCTION

L'emploi de l'artillerie en guerre est dans la main de généraux, qui, pendant la paix, sont étrangers au développement de cette arme et pendant les manœuvres ont rarement l'occasion d'en avoir sous leurs ordres.

Dans la prochaine guerre on rencontrera peu d'officiers supérieurs qui auront dirigé de l'artillerie pendant les précédentes campagnes ; ces officiers mêmes ne pourraient se fier à leur expérience parce que, dès lors, les circonstances qui déterminaient la conduite de l'artillerie sont devenues tout autres. L'armée a, à sa tête, une nouvelle génération de chefs qui n'a pu apprendre la pratique de l'artillerie que dans les manœuvres, et ces occasions sont rares. Dans ces manœuvres, l'artillerie est rarement soumise à une critique raisonnée, elle n'obtient pas d'appréciation judicieuse parce qu'elle est l'arme dont l'effet se marque le moins. Il est à peu près impossible de faire la part d'influence qu'elle aurait, si le cas était sérieux; puis les généraux consacrent avec prédilection leur intérêt aux armes dans lesquelles ils ont vécu et dont l'instruction est de leur ressort.

En outre, nos troupes sont encore sous l'impression du feu qu'elles ont éprouvé et elles se croient peut-être encore prêtes à l'affronter. Mais les conditions ont changé, quoiqu'on conteste encore parfois à l'artillerie son rôle prépondérant. Cela a quelquefois son bon côté en ne montrant pas à la troupe toute la gravité de la guerre et en rendant possible l'exécution de manœuvres de paix, qui seraient arrêtées net à leur début, mais il faut convenir que de tels exercices ne donnent pas un tableau exact de la réalité.

Il en résulte que si les officiers supérieurs n'ont pas l'occasion d'apprendre pratiquement la conduite de l'artillerie, ils doivent y remédier par des études théoriques d'autant plus difficiles qu'ils auront à les mettre à l'épreuve à la guerre. On ne peut pas établir des principes positifs sur l'engagement et la conduite d'un combat ;

il n'y a pas pour les trois armes de règles immuables. La conduite des troupes est la résultante d'une moyenne entre la science et le métier, elle n'aurait pas ses difficultés s'il suffisait d'appliquer des règles scientifiques. Chaque phase du combat demande un traitement différent et telle disposition juste aujourd'hui serait fausse demain. Ce qu'on aura acquis de connaissances et d'expérience pendant la paix se manifestera en campagne. Les théories et tout ce qui charge la mémoire ne seront d'aucun secours au milieu des événements. A la guerre, il faut de la volonté et de la raison, peut-être plus de la première que de la seconde. Mais les lacunes et les erreurs y ont des suites si sanglantes qu'on ne saurait trop les éviter à force de culture militaire intelligente.

L'EFFET DE L'ARTILLERIE

Chaque batterie peut aujourd'hui, dans un laps de temps d'un quart-d'heure :

1° Jusqu'à 4000 mètres, forcer toute colonne de marche ou formation de rendez-vous d'un régiment au moins à changer de position ou à se déployer.

2° Jusqu'à 3000 mètres, obliger toute colonne de marche ou de bataillon à se déployer.

3° Jusqu'à 2000 mètres, mettre hors de combat tout adversaire en position dont le front ne dépasse pas 120 mètres.

4° De 2000 à 1000 mètres, arrêter toute infanterie qui s'avance sur un front ne dépassant pas 120 mètres.

5° Jusqu'à 1000 mètres, détruire le but le plus petit. Après les premiers coups, aucun fantassin ne peut répondre par un tir ajusté.

J'admets ces points à condition que la batterie voie le but et qu'elle soit en bon état.

Chaque officier peut se convaincre, sur une place de tir d'artillerie, si cette esquisse est plus ou moins juste. Le principal est de se faire une idée de la puissance actuelle de cette arme ; c'est par des observations basées sur de telles expériences que le chef pourra connaître la valeur des instruments dont il dispose. Il est très désirable que les commandants de régiments des autres armes et les officiers supérieurs, en général, assistent, certains jours, à des tirs d'artillerie sur des buts militaires ; ils acquerront là des notions précieuses.

Nous posons ces cinq thèses comme exactes : elles n'ont rien d'anormal en campagne, seulement là il faudra tenir compte du feu de l'ennemi.

Nous avons des raisons de croire que toutes les artilleries des grandes puissances sont capables de faire ce que peut faire l'artille-

rie allemande. Le matériel étranger n'est pas inférieur au nôtre ; il est en tous cas supérieur en nombre de canons.

Les puissances étrangères ont des cadres plus riches en officiers et leur mise sur pied de guerre se fait moins péniblement que chez nous. On ne retrouve plus une supériorité évidente d'une artillerie sur une autre, comme c'était le cas en 1870 pour l'artillerie allemande ; il faudra conquérir cette supériorité et la victoire appartiendra à l'artillerie la mieux conduite.

Nous admettons que l'infanterie peut déjà faire un peu de mal à l'artillerie au-delà de 1000 mètres, mais sans l'entamer gravement. En-deça de 1000 mètres une compagnie peut, en un quart-d'heure, si elle ne reçoit pas de feux, avec une dépense de 7 à 8000 cartouches, détruire une batterie. Mais il est rare qu'une compagnie le fasse sans être dérangée et si la batterie s'aperçoit de qui lui vient cette pluie de plomb, elle est sauvée.

Nous résumons ce qui précède en disant :

1° Le duel d'artillerie a lieu aujourd'hui à 2000 mètres. La décision se fera en peu de temps. Le combat à 2000 mètres sera abondant en pertes, mais ne mettra pas l'un des adversaires hors de combat.

2° En terrain découvert, l'infanterie ne peut avancer contre une artillerie non combattue entre 1000 et 2000 mètres. Un arrêt sans abri et sans couvert lui est impossible, même à 2000 mètres ; à partir de 1000 mètres, l'infanterie engagée combat avec l'artillerie la lutte suprême. *(Um sein oder nicht sein.)*

Nous avons laissé percer l'opinion que l'effet de l'artillerie conduite convenablement en guerre ne sera pas sensiblement inférieur à celui de la paix. Nous n'avons pas la même opinion quant à sa capacité manœuvrière qui différera sensiblement de la paix à la guerre.

L'EXERCICE PAR RÉGIMENT.

(Abtheilungsexerciren.)

Il y a une grande différence entre les exercices de régiment d'artillerie en temps de paix avec ceux exécutés en temps de guerre. A la guerre, les effectifs sont beaucoup plus considérables et ils sont en grande partie composés d'éléments qui n'ont pas fait de service depuis longtemps, qui ne sont plus au courant. Puis, dans une « Abtheilung » d'artillerie à cheval, il y a environ 550 chevaux et dans l'artillerie de campagne 450 chevaux qui n'ont aucune notion du service et qui seront montés en partie par des hommes qui ont perdu l'habitude du cheval. On ne pourra exiger de cette troupe, lors de la mobilisation, l'habileté, la sûreté désirables avec des chevaux non dressés, faibles ou rétifs. Voilà cependant les éléments, cheval et cavalier, qu'il faut à l'artillerie pour aller de l'avant. Les

occasions disponibles pour exercer avec des effectifs normaux sont très rares, cela n'arrive que pendant les trois jours où les batteries tirent avec 6 pièces. Il est à redouter que ces exercices sur pied réduit, qui permettent des évolutions beaucoup plus restreintes, ne donnent une fausse idée des manœuvres et n'entraînent à des dispositions inexécutables en guerre. On débat ainsi assez souvent telle ou telle manière de faire déboucher un régiment par un défilé, au commandement, tandis qu'en campagne ces deux manières seraient impossibles.

Il faut s'en remettre au discernement du commandant pour savoir s'il doit employer des signaux, des commandements ou des dispositions ; il doit tenir compte de la confiance qu'il peut accorder à ses subordonnés, de l'effet du vent et du bruit ; il fera ce que la prudence lui dictera. L'expérience démontre qu'on donne peu de signaux de trompette en guerre ; ils ne présentent pas une sécurité absolue et ils peuvent produire des confusions. Chaque commandant qui conduit son régiment à l'ennemi doit se rendre compte des solutions possibles et donner la préférence à la plus simple et à la plus rapide. Le règlement n'entend pas qu'on l'exécute en entier, il expose simplement la diversité des moyens, au commandant à en faire le choix.

Chaque manœuvre faite sur la place d'exercices doit être élaborée d'après une supposition tactique ; si elle n'est pas connue, elle doit au moins exister dans la tête du commandant. Les divers déploiements employés correspondent à des conformations spéciales du terrain ; on ne peut les employer qu'après l'avoir reconnu. Tant que le commandant n'a pas un aperçu complet de la situation, il ne peut songer à faire manœuvrer son régiment. En campagne, une reconnaissance du commandant de régiment doit toujours servir de base à ses manœuvres, c'est pour cela qu'il doit toujours être en avant de sa subdivision. Se figure-t-on un commandant collé à sa troupe ? Il ne peut pas seulement prévoir les événements de la plus prochaine minute ! Il reste à la tête d'une arme absolument sans défense tant qu'elle est en mouvement, tandis que son intérêt devrait se concentrer sur les moyens les plus rapides pour ôter les avant-trains et tirer, soit pour arriver à former la ligne et à occuper l'emplacement de combat.

Il doit donc se porter en avant pendant la marche et dès qu'il a pris une résolution, il retournera à son régiment, s'il veut le faire entrer réuni en ligne, car un chef de batterie ne peut être chargé de cette besogne ; il peut bien être chargé de mouvements simples comme la sortie d'une position de rendez-vous, la marche au trot sur la route, l'occupation d'une position de préparation, seulement le commandant, en retournant à son régiment, abandonne l'obser-

vation de l'ennemi et la situation peut changer. Il fera donc bien d'y laisser un officier qualifié pour le remplacer.

Nous concluons en disant que la guerre permet rarement à un régiment de se produire comme sur la place d'exercices. Nous verrons dans le prochain chapitre comment l'artillerie doit être conduite.

CONDUITE SPÉCIALE DE L'ARTILLERIE.

I. *Fixation de la hausse; ouverture du feu.*

(Das Einschiessen).

Comme en 1866 le feu de vitesse des fusils se chargeant par la culasse montrait pour la première fois en grand sa puissance destructive et extirpait du monde la tactique du choc, ainsi se produira dans la prochaine campagne une nouvelle révolution dans la conduite de la guerre et dans la tactique, par l'effet des shrapnels.

En 1870, malgré la supériorité de nos obus à percussion sur ceux de la France ; il ne pouvait être question d'un effet anéantissant de l'artillerie, c'est seulement aujourd'hui qu'on peut dire de plein droit que tout être vivant sera détruit en peu de temps à l'endroit balayé par la gerbe des shrapnels d'une batterie.

Il faudra chercher à utiliser la possibilité technique d'un tel effet militairement, sur le champ de bataille, et chaque artillerie s'efforcera, cela va sans dire, de placer le but au plus vite sous cette gerbe destructive, soit de prendre la distance avec des obus, le plus brièvement, pour passer au feu à shrapnels. Réussit-on à fixer la hausse après les premiers coups, contre un but fixe, l'issue du combat peut être envisagée comme décidée. La destruction de l'adversaire suivra promptement en continuant le feu. Désormais toute la lutte entre artillerie se concentrera sur ce point : *quelle artillerie aura trouvé la première la hausse?* Ce problème deviendra une question de vie ou de mort. Contre l'infanterie, il faudra modifier fréquemment hausse et durée parce qu'elle sort rapidement de l'espace dangereux. L'effet se fera attendre plus longtemps, mais avec l'étendue de la zone battue par les shrapnels, il sera impossible à l'infanterie d'avancer, la force morale aura disparu ; si l'adversaire est brave, il restera en place et favorisera ainsi sa destruction, donc dans le combat contre l'infanterie, l'effet décisif dépendra toujours de cette même question : *Déterminer rapidement la hausse.*

L'importance de ce fait démontre clairement qu'il faut tout faire pour faciliter cette tâche à nos batteries et l'entraver aux batteries ennemies. Ce point de vue est non seulement prépondérant pour l'instruction de l'armée, mais aussi pour la manière dont le commandant doit employer son artillerie ; c'est ce que nous allons étudier.

La détermination de la hausse dépend uniquement du fait que les premiers coups soient tirés correctement et qu'ils aient été observés exactement par le chef de batterie. Voici comment cela s'exécute : le chef de batterie fait, après les premiers coups, de fortes corrections, il se rapproche à grand bonds du but et resserre ainsi les limites, c'est-à-dire qu'il cherche à les obtenir avec deux coups différents de hausse de 50^{m}, l'un devant, l'autre derrière le but ; il prendra la moyenne et se tiendra pour réglé lorsqu'avec une même hausse, il obtiendra sur un groupe, un quart ou la moitié des coups devant ; quand on est pressé, il n'est pas nécessaire de tirer ce groupe ; aussitôt que les limites sont rétrécies, on passe au tir à shrapnels.

Il résulte de ce procédé que si un seul des coups destinés à la détermination extrême des limites (Gabelschiessen) est mal observé ou mal pointé, toute l'opération est manquée. On s'en apercevra si l'on continue le tir à obus, et si l'on a passé aux shrapnels, on peut se fourvoyer parce que l'observation de la fumée des shrapnels, par rapport au but, est difficile à faire et qu'il n'est pas toujours sûr que l'éclat se soit produit devant ou derrière le but. On peut ainsi perdre un temps précieux sans obtenir aucun effet de ses shrapnels. Tout en perdant sa munition, on offre à l'ennemi l'occasion de nous devancer.

Qu'on se représente l'influence que peut avoir un seul coup mal observé. Il se peût que l'indication du chef de batterie n'ait pas été comprise à une pièce, que le pointeur se soit trompé de but ou qu'il ait mal réglé la hausse ; le capitaine ignore que cette faute a été commise et ses corrections seront faussées ; il tâtonnera longtemps, cela peut avoir des suites déplorables. En présence de ces circonstances, comment peut-on éviter des fautes dans le service des pièces, au moins au premier coup ?

II. *Exigences à imposer aux commandants de troupes au point de vue de l'artillerie.*

Jusqu'en 1866, le commandant des troupes se contentait de dire au commandant de l'artillerie : Telle est mon intention, appuyez-moi comme vous l'entendrez. Cette interprétation caractérise le peu de liaison qu'il y eut entre le commandement supérieur et l'artillerie dans la guerre de 1866. Les singularités de cette campagne détruisirent rapidement des liens si légers. Les commandants n'étaient pas habitués à donner des ordres directs à l'artillerie ; souvent elle n'était pas renseignée sur les intentions du commandant parce qu'elle se trouvait hors de sa portée au début du combat ; on la plaçait en queue dans les colonnes de marche ; avec ses masses suivant parfois plusieurs lieues en arrière, elle n'arrivait souvent que trop tard sur le champ de bataille ; son commandant

s'orientait en essayant de deviner la situation. On ne demandait son concours que quand le fusil ne suffisait pas ; enfin, le canon d'alors était bien inférieur au canon rayé autrichien.

La conséquence naturelle de cet état de choses conduisit en 1866 à laisser batailler l'artillerie pour son compte suivant l'individualité de ses commandants, ce qui produisit des résultats très divers et en somme un assez médiocre succès. Ils avaient l'indépendance, sans les conditions pour en tirer profit ; ils ignoraient l'orientation, les intentions du commandant, les problèmes à exécuter.

On a pourtant constaté par les services distingués de l'artillerie autrichienne que la force d'une artillerie bien armée était beaucoup trop considérable pour la laisser gaspiller en succès partiels et qu'elle pouvait rendre dans toutes circonstances des précieux services en l'alliant mieux au commandement. L'épreuve ne se fit pas attendre, la guerre de 1870 arriva : contre le chassepot on avait besoin des batteries.

Le commandement prit soin de les garder près de lui, il se les attacha comme un guide à sa corde, il ne les garda pas seulement avant et pendant le combat, mais avec lui au quartier. En somme, ce système a réussi ; il déchargeait le commandant des troupes du souci des détails de l'artillerie et il permettait au commandant de l'artillerie de connaître exactement toutes les intentions de son chef. La connaissance des intentions donne plus de liberté d'action que les ordres, aussi l'indépendance de l'artillerie fut-elle assez grande en 1870. Aujourd'hui, il n'en est plus question, les grands succès remportés par l'artillerie allemande sur les champs de bataille de France l'ont imposée comme arme de bataille par excellence ; elle s'était gagnée honorablement sa place à côté de l'infanterie ; comme elle, elle dut rester près du commandant et l'on fit un pas de plus ; on transforma le lien intime entre l'artillerie et le commandement en une sujétion directe de la première sous le dernier. L'article 197 du règlement de l'artillerie renvoie l'artillerie sous les ordres du commandement des troupes. Du premier coup au dernier le commandant de l'artillerie est attaché à sa troupe comme un commandant de bataillon ou de régiment d'infanterie. Dès le commencement du combat, il lui est interdit de quitter sa troupe de sa propre volonté pour aller se renseigner auprès du commandant ou lui demander des ordres, il n'a qu'à les attendre et à les exécuter : la vieille gloire de l'artillerie est flambée. Nous n'en sommes pas trop fâchés ! Nous croyons que notre arme placée directement sous le commandant de division trouvera de meilleures garanties de son emploi tactique judicieux qu'en la laissant comme précédemment au jugement du commandant de l'artillerie. Le commandant de division nous paraît mieux placé pour faire contribuer l'artillerie au but qu'il se propose et ainsi servir l'ensemble. En conséquence, l'idéal du système actuel

est que l'artillerie reçoive, comme les grands corps de l'infanterie, des ordres directs sur la part qu'elle doit prendre au combat. Mais ceci implique que la direction des troupes se rapprochera de notre arme d'autant qu'elle lui est plus liée. Précédemment l'emploi de l'artillerie était considéré par les commandants en chef comme une sorte de science mystérieuse qu'ils n'avaient pas à sonder ; ils faisaient traduire leurs ordres par un interprète. Maintenant ils en sont les commandants directs comme pour leur infanterie, ils ne peuvent plus être avec elle *qu'artilleurs*. Ils doivent s'initier à l'esprit et à la conduite de notre arme selon les plus purs principes de sa tactique spéciale. Ce problème ne peut être résolu que par la collaboration du commandant en chef en qualité d'artilleur. Cela dit, nous répondrons à la demande mentionnée à la fin du chapitre précédent.

Quand on se trouve dans une batterie, au baptême du feu, on voit vite que la tâche de faire fonctionner normalement une batterie entière est singulièrement difficile. Tous les hommes n'ont pas des nerfs comme des câbles, ils présentent des aspects différents. L'un est excité, l'autre confus, le troisième apathique ; c'est passager ; les hommes sont seulement effrayés, on peut secouer leur peur, ils s'en guérissent en partie seuls, bientôt ils redeviennent raisonnables et maniables. Mais malheureusement pendant ces minutes décisives pour la batterie, ils ont plus ou moins perdu la contenance morale pour remplir sûrement les fonctions d'artilleur, surtout celles qui exigent une activité mécanique. A cela se joint un nouvel inconvénient : c'est que le petit nombre des hommes qui n'a pas peur est poussé à tirer vite. La tâche de l'artilleur, devant le feu ennemi, debout, sans abri, immobile, n'est pas facile. Le fantassin bouge et profite du terrain, cela a son utilité morale et voilà ce qui manque à l'artilleur. Il est impatient de tirer et de se défendre, cela conduit à la précipitation, à un service irrégulier. Des pertes faites à ce moment, surtout chez les sous-officiers, la rupture d'une roue, etc., peuvent altérer gravement l'ouverture du feu et la détermination de la hausse. Un chef de batterie qui arrive pour la première fois au feu fera bien de fixer son attention sur sa batterie avant de la diriger sur ses obus. Entend-il du désordre, du bruit, il fera charger au commandement comme dans la cour de la caserne et ordonnera « Ralentissez le feu. » Par ce procédé lent, il arrivera mieux à prendre la hausse et à redevenir maître de la situation. Autrement il perdra du temps ; dans ces moments, le temps c'est du sang ; c'est parfois l'honneur de sa batterie et sa réputation, car, suivant les cas, elle peut être détruite avant d'avoir produit aucun effet.

Vu l'importance de la réussite de l'ouverture du feu, nous posons au commandant la demande de ne pas mettre les batteries, quand cela peut s'éviter, dans la situation de recevoir un feu ennemi au

début de leur tir. Nous demandons ensuite qu'il soit donné aux batteries la possibilité de surmonter les circonstances difficiles qui suivront.

III. *Impressions de manœuvres.*

Le moyen le plus simple pour préserver notre artillerie contre le feu ennemi, au premier moment de l'ouverture de son feu, consiste à ne démasquer les batteries que quand elles doivent tirer. Il s'agit donc de cacher aux yeux de l'ennemi la marche au combat des batteries et de les amener couvertes en position. Si le premier moyen n'est pas possible, il faut essayer le second et vice-versa ; ainsi le but sera atteint le plus souvent.

Lorsque l'artillerie ennemie s'est aperçue de la marche en avant de la nôtre, mais que celle-ci disparaisse ensuite à ses regards, elle sera indécise sur la position qu'elle va prendre et hésitera à ouvrir son feu. Les batteries amenées à couvert combattent avec elle d'égal à égal et ne sont pas accueillies par un feu supérieur.

On voit dans les manœuvres beaucoup d'officiers qui s'écrient en apercevant le premier coup d'une batterie adverse : Parbleu, voilà une batterie qui entre en position ! parcequ'ils n'ont pas bien regardé. Avec plus d'attention, on rencontre peu d'occasions dans lesquelles l'artillerie était invisible avant le premier coup; elles ne se produisent guère qu'aux très grandes distances. En réalité, aux distances décisives, à 2000 mètres, on peut presque toujours distinguer l'arrivée en position. D'abord on remarque des silhouettes de cavaliers se détachant sur l'horizon; avec l'aide de la lunette, à leurs agissements on peut reconnaître des officiers d'artillerie. Quand ils s'arrêtent, la position paraît choisie ; on a alors le temps de pointer les pièces et si l'on dispose d'une bonne carte, d'apprécier la distance assez exactement avant que les attelages apparaissent avec leurs intervalles caractéristiques de 15 mètres. Le plus souvent, les pièces les suivent jusque sur la crête, on veut éviter aux servants la peine de les pousser en avant. Plusieurs pièces, sinon toutes, ont trop avancé, il faut les faire reculer, mais pour un adversaire attentif, cette mesure arrive trop tard ; si l'on n'avait pas le temps de pointer sur les attelages, ce recul le permettra. Dans ces conditions, il est superflu de demander quelle artillerie aura les chances de son côté, en les supposant de même habileté au tir, on sait d'avance qui sortira vainqueur de ce duel.

Les chances seraient inversées, si la batterie adverse précédée d'une reconnaissance peu ostensible avait ôté les avant-trains un peu en arrière de la crête, puis amené à bras leurs pièces sur l'arête après avoir indiqué aux chefs de pièce la hausse et le but à battre. Cette supériorité sera d'autant plus évidente que nos pièces seront plus découvertes et si l'ennemi met plus tard en ligne de nouvelles

batteries, elles auront, par la fumée de nos canons, des points de mire qui les favoriseront et compenseront par la qualité de leur tir le désavantage tactique de leur arrivée tardive.

On ne peut mettre en doute l'utilité d'amener ses batteries au feu à couvert toutes les fois que le terrain le permet ; pour quelles raisons y fait-on si peu attention dans les manœuvres ?

Nous souffrons encore des traditions des guerres de l'Indépendance (1813), perpétuées en 1866 et surtout en 1870, où l'infériorité de l'artillerie ennemie permettait ce sans-gêne, ce qui n'a pas été quelquefois sans causer des insuccès. Il est vrai qu'aux yeux des spectateurs, cela fait un effet bien autrement brillant de voir une longue ligne d'artillerie avancer au trot, couronner les hauteurs, et l'effet serait manqué si ces batteries serpentaient en petites colonnes par plusieurs chemins pour voir ensuite les pièces poussées péniblement en avant par les servants.

Il faut de la force de caractère au commandant pour employer par principe, en campagne, les manœuvres couvertes toutes les fois que le terrain le permet ; cela ressemble à de la pusillanimité. Cependant tous les soins sont nécessaires pour conduire à couvert un régiment à l'effectif de campagne, surtout si la troupe fraîchement mobilisée n'est pas encore bien exercée. Le passage de l'arsenal au champ de bataille ne se fait pas toujours aussi subitement que cette batterie chargée sur le chemin de fer à Kœnigsberg et déchargée à Spicheren pour entrer au combat. Mais il ne faut pas attendre en général dans la première période d'une guerre une grande habileté manœuvrière de son artillerie.

Tout ancien officier connaît cette vérité qu'en somme une troupe ne donne que ce que ses chefs supérieurs lui demandent, c'est d'eux que doit partir la surveillance et s'ils ne mettent aucune valeur, aucune attention à la perfection, ou « raffinement » dans la conduite de l'artillerie, la troupe ne le fera pas. C'est ici le commandant en chef qui est responsable, il doit donner l'exemple. Il en est de même, si assez souvent dans les manœuvres, l'artillerie ne se comporte pas comme elle devrait. Notre opinion est que le commandant supérieur, soit intentionnellement, soit inconsciemment ne lui en donne pas le temps. Souvent un ordre prononcé vivement avec impatience, est interprété dans ce sens, il arrive à la troupe avec le complément : à toute vitesse ! Le commandant veut bien avoir ses batteries sous la main, mais quelques minutes importent peu à la situation du combat. Parfois, mais rarement, l'artillerie doit être lancée sans perdre un instant, mais dans tous les cas, pressé ou non, l'ordre du chef réclame énergiquement la plus grande rapidité. En outre, l'artillerie, par amour-propre, a la manie de toujours vouloir arriver à temps où on la réclame; un commandant d'artillerie ne craint rien autant que le reproche de lenteur, il s'élan-

cera toujours sans aucune considération à la position pour tirer au plus tôt le premier coup. La même chose se répétera s'il doit changer de position. Il est donc superflu de l'exciter. Le commandant en chef qui, par la manière dont il donne ses ordres, induit le commandant de l'artillerie dans de telles tentations, sera forcé de convenir qu'il a une grande part de responsabilité dans cet emploi déraisonné de l'artillerie.

IV. *Situations générales de combat.*

Nous avons vu qu'en campagne il faut se défaire de plusieurs de nos habitudes de paix gagnées sur les champs de manœuvres. Cela ne réussira qu'à celui qui possède le don de se faire pendant la paix un tableau à peu près juste des circonstances de la guerre.

Celui qui y arrive les dominera, elles n'auront rien d'imprévu pour lui.

En campagne, un obstacle à la conduite des troupes est la fièvre de se porter en avant. Tous, au début d'une guerre, sont impatients d'atteindre l'ennemi. Le commandant de l'artillerie a besoin d'une main ferme pour contenir et diriger ce sentiment. Les impressions personnelles que l'on reçoit en campagne sont puissantes, elles poussent les commandants des troupes à une action hâtive plutôt que raisonnée. L'homme qui a mal dormi et mal déjeûné est déjà par lui-même un personnage aigri; pour peu qu'il ait ouï parler quelque temps du tonnerre des canons, du crépitement de la fusillade, qu'il ait rencontré des blessés qui racontent toujours les choses faussement, que quelque bruit bien exagéré, comme l'appel éclatant de tous côtés après l'artillerie, lui soit arrivé aux oreilles, cet homme ne pourra manquer de croire qu'avant tout il faut se hâter. Il suffit d'un adjudant dépourvu de sang-froid qui exagère l'importance de sa mission et la gravité de la situation. En un mot, à la guerre, *il brûle* facilement; souvent ce sont des feux de paille et l'artillerie court le danger, comme les pompiers, de prendre pour le foyer la route la plus courte et pas toujours la meilleure.

En guerre, la reconnaissance de l'ennemi, le déploiement de l'infanterie depuis la colonne de marche et la conduite du plus petit engagement exigent un temps si considérable qu'on peut affirmer que l'artillerie dispose toujours du temps nécessaire tant qu'il n'y a pas nécessité tactique; encore ces cas du nécessité absolue ne sont-ils pas fréquents.

Le commandant de division doit examiner la situation pour savoir si son artillerie doit simplement tonner ou toucher, il verra par cet examen où se trouve le vrai intérêt tactique. Celui-ci impliquera toujours qu'on laisse à l'artillerie le temps nécessaire pour se présenter avec calme, non pas dans un intérêt particulier, mais dans celui de l'exécution de la tâche qui l'attend. Les cas où l'artillerie

devra sacrifier son effet aux considérations tactiques se borneront au soutien des autres armes dans le combat rapproché, soit dans la défensive pour ranimer une infanterie ébranlée, soit dans l'offensive pour l'accompagner à l'assaut, à ses côtés. Dans ces circonstances, l'artillerie devient arme auxiliaire, elle joue un rôle secondaire et dépendant. Elle fait plus par l'effet moral, par le coup qui annonce sa présence aux fantassins que par l'effet matériel. Ici le commandant de l'artillerie lancera vivement quelques batteries parce qu'il s'agit de la dernière décision du combat, mais il lui restera rarement une batterie en main à jeter comme dernier atout s'il les a hasardées sans façon dans les premières phases du combat.

Le cas peut se présenter que le temps toujours très suffisant dont on dispose à la guerre soit réduit pour l'artillerie par les difficultés du terrain ou par des pertes qui entravent sa mobilité. Mais ce n'est pas un motif pour la jeter imprudemment dans le combat; la crainte d'un retard ne peut jamais justifier le risque de précipiter l'action de l'artillerie; tant qu'on pourra encore réfléchir avant d'oser (*wägen ehe man wagt*) et qu'on aura la lucidité de reconnaître qu'on a besoin d'effet avant tout, il faudra accorder le temps d'entrer à l'artillerie. Comme dans le combat, quelque dure que soit l'attente, un commandant attend le déploiement du dernier bataillon qu'il veut employer, il devra se surmonter pour accorder à l'artillerie les minutes dont elle a besoin, qui assureront selon les prévisions humaines le résultat.

Le général de Gœben disait : « Cela m'est indifférent que mon artillerie soit attelée avec des bœufs, nous attendrons davantage ».

L'artilleur doit se rendre au combat, chaque fois qu'on lui demandera toute sa force, avec la ferme conviction qu'il n'y a aucune considération qui doive l'empêcher de servir les intérêts de son arme, qu'il doit résister aux influences absorbantes de la guerre pour consacrer toute son activité à l'exécution pratique de la tâche de l'artillerie.

Puisque l'artillerie, telle qu'elle sort de la mobilisation, n'a pas à un haut degré les qualités manœuvrières, comment son commandant pourra-t-il en augmenter les services ?

Par l'utilisation judicieuse des reconnaissances.

V. *Les reconnaissances.*

Le règlement de l'artillerie § 198 prescrit que toute position d'artillerie doit être reconnue par le commandant de cette artillerie; grâce à cette disposition, il est possible au commandant d'alléger la tâche de sa troupe, de faciliter ses voies et de préparer sa victoire. Dans les manœuvres, ces reconnaissances sont très imparfaitement exécutées ; ou bien le terrain est déjà à peu près connu, ou bien le

temps manque ; on y attache peu d'importance. Cependant les manœuvres devraient être les écoles de la guerre. Pour donner aux manœuvres leur véritable signification, le commandant de l'artillerie devrait se conformer aux trois règles suivantes :

1° Les exercices de régiments une fois enseignés ne doivent avoir lieu que comme exercices de combat.

Ainsi le commandant sera réduit à n'employer que des formations praticables sur le champ de bataille ; il sacrifiera les illusions qu'il pouvait se faire sur l'utilité de certains mouvements savamment exécutés qui lui attireraient les compliments de ses supérieurs, mais qui risquent de leur donner une fausse idée des aptitudes manœuvrières de l'artillerie. A la guerre, les erreurs sont toujours amères à supporter et si on compte avec des facteurs imaginaires, cela peut conduire à des catastrophes.

2° Le retour du commandant de l'artillerie à son régiment, après la reconnaissance de la position, ne lui est permis que lorsqu'un officier peut y rester comme remplaçant.

La vue de l'ennemi exerce en guerre une influence magnétique, puis le commandant de l'artillerie a des devoirs positifs qui l'attachent à la position. Il doit envoyer à ses chefs de batteries des ordres clairs et concis sur la position à prendre et le but à battre. Pour y satisfaire complètement, il doit rester à la position et employer le temps que mettent ses batteries pour arriver à bien se rendre compte de la situation tactique, de l'espace disponible, des distances, de la répartition des buts, de l'utilisation des couverts, de l'emplacement à donner aux caissons et aux réserves et de la garde de ses flancs. Il a une quantité de problèmes à résoudre avant d'en condenser la quintessence dans son esprit et de les traduire en un ordre bref et précis à ses batteries. Il importe peu qu'il les amène lui-même en position et dans des fonctions aussi importantes on n'aime pas à se faire remplacer.

3° Quand l'artillerie ne peut plus tirer, elle se trouve dans une nouvelle situation ; en conséquence, le commandant de l'artillerie doit abandonner le commandement personnel pour reconnaître le terrain en avant et la situation de l'ennemi. S'il n'a pas reçu d'ordres du divisionnaire il se rend auprès de lui, ou, si le temps presse, il exécute immédiatement sa reconnaissance, en le prévenant. En aucun cas, l'artillerie ne doit occuper une nouvelle position sans l'autorisation du commandant de division.

Il convient ici d'examiner l'interprétation à donner au règlement, qui dit : qu'aussitôt que le combat commence, le commandant d'artillerie prend personnellement le commandement de sa troupe. Le mot combat doit-il être compris comme jour de combat, jour de bataille ? Nous ne le pensons pas, cela mettrait le commandant dans une position indécise, il serait tenté de rester collé à sa troupe.

C'est dans ce mot combat qu'est la clef de sa conduite, il faut l'entendre par la lutte, soit le tir de l'artillerie.

Ainsi compris, ce mot l'autorise à remettre momentanément son commandement, dès que le dernier coup est parti, pour s'élancer en reconnaissance dans l'intérêt de la conduite de sa troupe.

Il est donc du devoir du commandant de division de tenir compte, en envoyant ses ordres, du temps qu'il faudra au commandant d'artillerie pour la reconnaissance et la marche des batteries en position; s'il donne ses ordres à temps il sera à la hauteur de ses fonctions. Dans la prochaine guerre, qui démontrera la valeur de l'intervention de l'artillerie actuelle, il faut espérer que l'artillerie se souviendra de cette idée que si on ne lui donne pas le temps, si abondant en campagne, elle devra le prendre. Sauf dans des cas exceptionnels où elle doit accompagner l'infanterie dans le combat rapproché, elle appliquera le principe qu'il vaut mieux retarder un peu son arrivée pour faire de la bonne besogne que de risquer sa destruction, sans profit quelconque, par précipitation et imprudence.

Dans les manœuvres, elle peut négliger ce principe; elle place ses intérêts à l'arrière-plan et sacrifie les jambes de ses chevaux pour rattraper le temps perdu par des ordres tardifs.

(*A suivre.*)

Traduit et résumé par E. MONTANDON, major d'artillerie.

Aux jeunes officiers.

Dans le cours d'un travail sur l'Education militaire en Italie, la *Revue militaire de l'Etranger* a cité des fragments d'un court opuscule écrit par un officier supérieur de l'armée italienne à l'usage des lieutenants nouvellement promus, et qui a été distribué en 1881 aux élèves sortis de l'Ecole de Modène.

Cet opuscule renferme de fort belles pages, faites pour inspirer les sentiments les plus nobles de discipline, de dévouement, d'honneur et de patriotisme. On y trouve encore des conseils amicaux, résultats d'une longue expérience dont tout officier pourra faire son profit, même s'il appartient à une modeste armée de milices comme la nôtre. On en jugera par les passages suivants :

« [illegible] pas s'intéresse à lui, et il l'aime de [illegible] L'officier doit s'attacher [illegible] plus grande impartialité et [illegible] à l'hôpital, un [illegible] propos, une préoc[illegible] moral, sont de puis[illegible] soldat. Si vous voyez un [illegible] de ses camarades,

faites-le venir auprès de vous, demandez-lui des nouvelles de ses parents, intéressez-vous à la situation de sa famille et de ses affaires ; la pensée de la mère absente, le souvenir du père infirme, le toucheront profondément.

« Le soldat doit être amené à aimer le service. Il faut qu'il trouve dans son chef un père aussi sévère que juste ; qu'il apprenne à remplir ses devoirs par amour-propre, et non par crainte du châtiment.....

« Le soldat est naturellement généreux ; aimez-le. Dans les marches, dans les fatigues, en campagne, vivez avec lui. Confort, privations, gloire, revers, enthousiasme, que tout soit en commun ; dans les camps, couchez sous la tente, et avant de penser à vous-même, pensez aux besoins de vos subordonnés ; en toutes circonstances, servez-leur d'exemple. Ne laissez échapper aucune occasion de leur rendre de petits services. C'est une grande consolation de se savoir aimé et estimé de ses inférieurs, et à moins d'avoir une âme vulgaire on doit éprouver une amertume de ne se sentir entouré que d'un respect strictement règlementaire.

« Appliquez-vous à connaître les hommes qui sont sous vos ordres ; il est de votre devoir d'étudier leur conduite, leurs habitudes, leur caractère, aussi bien dans le service qu'en dehors du service ; veillez spécialement à ce que les sous-officiers et tous les gradés, qui se trouvent plus fréquemment en relation avec les hommes, ne se laissent jamais aller à des mouvements de colère, à ce qu'ils ne se montrent pas trop exigeants envers les uns, partiaux envers les autres, au grand détriment de la discipline.

« N'adressez point de reproches aux gradés devant leurs inférieurs, à moins de circonstances exceptionnelles : ce serait amoindrir leur prestige ; évitez aussi de faire des réprimandes devant des personnes étrangères à l'armée. Ne criez point, n'élevez jamais la voix, faites voir que vous restez toujours dans une atmosphère calme et sereine ; quand vous vous adressez à un inférieur, regardez-le bien en face, et cherchez à lire sur son visage l'impression produite par vos paroles. Lorsque vous infligez une punition, gardez-vous bien de proférer des menaces ou des paroles aigres et irritantes, qui ne prouvent que de l'animosité et détruisent l'effet salutaire de la punition. Les menaces continuelles engendrent à la longue le dépit, et le soldat, une fois habitué aux criailleries, finit par ne plus y faire attention. Ayez toujours une attitude militaire, mais sans exagération. Les cris hors de propos, les poses maniérées, donnent l'idée d'un rôle étudié qui détruit tout le prestige du commandement.....

« Il faut travailler toujours, d'une manière réglée, et non par boutades. La chute incessante d'une goutte d'eau, quoique lente, perce le rocher. L'activité implique presque toujours, comme conséquence

nécessaire, la promptitude dans la décision, ce qui est le fruit d'une intelligence ouverte et cultivée.

« Le soldat est suffisamment intelligent ; il a de l'énergie et de la résistance ; il est enthousiaste, et une bonne parole lui suffit souvent. Il a toujours le regard sur son chef, et dans le danger, s'il le voit calme et tranquille, il sent qu'il doit lui obéir comme en temps ordinaire.....

« Je vous recommande la camaraderie. N'oubliez point que, sortis de la même école, vous devez tous arriver dans vos régiments avec ces qualités communes : fidélité, droiture, énergie et caractère.

« Vivez toujours en bons camarades, et souvenez-vous que la camaraderie est un lien merveilleux, qui unit comme des frères tous les hommes de l'armée, et plus particulièrement ceux qui ont passé ensemble leur première jeunesse, qui ont fait leurs études côte à côte, sans égards pour la naissance, la fortune ou le grade ; ce lien les attache l'un à l'autre dans une cordiale intimité, et fait de l'armée une même famille.....

« Séparons-nous ; agissez toujours en hommes forts et vertueux et pour terminer rappelons ces paroles de Michel Lessona :

« A tout âge il faut s'attacher à vouloir avec tenacité ; même à la » dernière heure de la vie, on peut en retirer quelque avantage. »

Sur les canons de côte [1].

(Extrait du *Journal d'artillerie russe*, juin 1883, traduit par le *Bulletin de la réunion des officiers*),

Les canons de côte doivent être avant tout des canons à grande puissance, c'est-à-dire donner un tir efficace, juste, rapide et à grande portée. Un bon canon de côte doit donc être : 1° *doué d'un grand pouvoir destructeur*; 2° *propre au combat éloigné*, ce qui exige de la justesse et une trajectoire tendue ; 3° *susceptible d'un tir rapide*. On peut ajouter : 4° *léger*, et 5° *solide*. Enfin, il doit être encore : 6° *d'une construction simple*, et 7° *d'un prix peu élevé*.

Le pouvoir destructeur doit être tel que chaque coup isolé qui atteint un cuirassé soit mortel pour ce navire, ou du moins qu'il l'oblige à prendre la fuite et le mette hors de combat. Et cependant les cuirasses se renforcent de plus en plus. Les premiers cuirassés qui sont venus, il y a une trentaine d'années, bombarder Kinburn, qui n'avait presque pas de défenses, ne portaient qu'une cuirasse de

[1] Cet article est le résumé d'une lecture publique faite le 1er mars à l'Académie d'artillerie Michel, par le capitaine N.-A. Zaboudsky.

4 pouces d'épaisseur; le cuirassé anglais *Hercules*, lancé dix ans plus tard, avait déjà une cuirasse de 9 pouces; aujourd'hui le *Thunderer* et ses frères de Portsmouth ont à la flottaison une ceinture de 12 pouces; deux navires italiens construits depuis cinq ans portent une cuirasse de 22 pouces d'épaisseur; l'un porte le nom du consul romain qui gagna la première victoire navale de Rome sur Carthage; l'autre, celui du doge qui prit Constantinople. Mais ni le *Duilio*, ni le *Dandolo* n'arrivent à la limite que peuvent atteindre les cuirasses d'aujourd'hui, car on construit l'*Italia* et le *Lepanto* avec des cuirasses de 33 pouces d'épaisseur. Mais si ces 33 pouces constituent le dernier progrès de la cuirasse, c'est là seulement le terme actuel, mais non une limite qu'il est impossible de dépasser.

Nous n'avons considéré, du reste, que l'accroissement des *dimensions* de la cuirasse, mais il faut tenir compte aussi de l'augmentation de sa valeur par suite de l'amélioration même du *métal*. On a commencé par perfectionner la production des cuirasses en fer, puis on s'est tourné du côté de l'acier. En 1876, on essaya déjà des plaques d'acier à la *Spezzia :* l'acier, il est vrai, n'y remporta pas de victoire définitive sur le fer. Les plaques d'acier résistèrent très bien à un coup isolé même des plus énergiques, mais elle ne purent supporter une série de coups même relativement faibles. Parfois après le tir la plaque d'acier semble n'avoir que des dégradations insignifiantes; mais bientôt, sans qu'on ait tiré d'autres coups, elle *commence à gémir*, suivant l'expression d'un artilleur témoin des expériences, c'est-à-dire qu'elle émet des sons; puis elle craque et se fend dans diverses directions; puis les fentes s'agrandissent graduellement et finissent par arriver jusqu'au bord de la plaque.

D'autres fois la plaque semble intacte, mais un nouveau coup fait apparaître des fentes à l'emplacement du premier coup, et produit en même temps de nouvelles fissures imperceptibles; des coups répétés brisent alors rapidement la plaque.

La maison Cammel, de Sheffield, voyant l'insuccès des plaques en acier, proposa pour le cuirassement des navires des plaques dites *composite*, formées de fer avec une couche superficielle d'acier. La face antérieure de ces plaques, à cause de sa *dureté*, s'oppose à la pénétration du projectile et le brise en morceaux, tandis que la partie postérieure, à cause de sa *ductilité*, empêche l'acier de se déchirer.

Aujourd'hui l'amirauté anglaise, après une longue suite d'expériences, s'est enfin décidée à adopter à l'avenir ce genre de cuirasse pour ses vaisseaux de combat. L'*Ajax*, le *Colosse*, le *Cyclope*, l'*Agamemnon*, sont revêtus de plaques composites de 18 pouces d'épaisseur.

L'artillerie ayant affaire à un adversaire qui, pendant 30 ans, n'a cessé d'augmenter l'épaisseur de ses cuirasses et la qualité de leur

métal, a dû travailler aussi sans relâche. L'habile conférencier a mis sous les yeux, d'un seul coup, tous les progrès successifs de l'artillerie de côte, au moyen d'une énorme quantité de dates et de tracés. En étudiant ces dates et ces tracés on peut être conduit à des déductions fort intéressantes et d'ordres divers : historiques, statistiques, économiques, balistiques et techniques.

Nous avons énuméré sept conditions principales à exiger des canons de côte. On peut évaluer la valeur d'une pièce, ou tout au moins la caractériser, par les nombres qui se rapportent à ces conditions. Les données fournies à cet égard par le lecteur constituent de riches matériaux; mais on ne pourrait que les indiquer ici, comptant d'ailleurs sur la publication *in extenso* de la conférence.

Parallèlement à l'accroissement des épaisseurs des cuirasses marchait l'*augmentation des calibres*. Le conférencier a exposé une série de chiffres montrant comment dans l'artillerie de côte le poids des projectiles partant de 1 poude [1] environ et augmentant sans cesse, est arrivé successivement jusqu'à 30, à 50 et même à 100 poudes.

Mais, de même que les marins, les artilleurs ne se sont pas bornés à augmenter les *dimensions* et le poids de leur matériel; ils en ont aussi amélioré la *qualité*. Nous écarterons de son examen les canons en fonte et les canons en fer. Quant aux canons en acier, leurs principales étapes sur la route du progrès ont été faites en 1868 et en 1877. En 1868, au polygone de Tegel, près Berlin, le canon de 9 pouces de Woolwich remporta une victoire temporaire sur un canon de même calibre d'Essen. La cause effective de cette victoire étaient que les canons d'Essen lançaient des projectiles couverts d'une épaisse chemise de plomb. Le poids du plomb atteint avec ce système de projectiles le 1/5 du poids total, de sorte qu'un projectile de côte du poids de 100 kilog., par exemple, porte avec lui 20 kilog. de plomb. Et cependant ce poids est absolument perdu pour l'effet destructeur, c'est un poids mort. La chemise en plomb ne prenait aucune part à la pénétration du projectile dans les cuirasses et se séparait de lui au moment où il commençait à s'enfoncer dans la plaque. C'est pourquoi en 1868 on passa à la chemise de plomb mince.

Dans les dix années suivantes on fit encore un plus grand pas en avant. On perfectionna le projectile ; on le fit plus pointu, plus long et plus lisse ; on enleva le poids mort ; on remplaça les chemises de plomb par des ceintures de cuivre [2] ; on lui donna en outre une plus

[1] Rappelons que le *poude* vaut 16k.300.

[2] Il est bon de faire remarquer, à ce propos, que l'artillerie de la marine française, en créant son système d'artillerie de côte a évité tous ces tâtonnements relatifs à la chemise épaisse ou à la chemise mince de plomb. (N. du T.)

grande vitesse. Sa fabrication se trouva simplifiée du même coup. L'opération du plombage se trouva supprimée, les fours à plombage également supprimés ; les projectiles cessèrent de se fêler au plombage ; enfin toute la structure du projectile cessa d'être altérée par ces opérations du plombage. La fabrication du projectile devint plus simple, sa conservation plus simple, son transport plus simple, ainsi que toutes les manipulations y relatives.

On a aussi amélioré *la poudre* ; on a fait des grains plus gros et on l'a rendue moins offensive pour le canon, sans diminuer son énergie.

Enfin, on a amélioré *les canons* qu'on a faits plus longs et plus solides ; on a rapproché leur forme de celle d'un solide d'égale résistance ; on leur a donné un poids plus convenable à leur destination que celui qu'ils avaient jusqu'alors ; on a perfectionné la rayure et apporté diverses autres améliorations de détail.

Toutefois les artilleurs ne se sont pas arrêtés au système de 1877 ; ils ont marché plus loin encore dans la même direction, élevant jusqu'à 3 calibres et demi la longueur du projectile, jusqu'à 35 calibres la longueur de l'âme et s'efforçant d'acquérir des vitesses initiales de 600 à 610 mètres.

Pour faire apprécier les progrès réalisés dans la construction des canons dans la durée des 20 dernières années, le conférencier décrit entre autres la série des canons successifs de 6 pouces (15 cent.), en commençant par le modèle 1864. A cette époque, le canon de ce calibre perçait à bout portant une plaque de 4 pouces d'épaisseur seulement. En 1868, il perçait déjà une plaque de 6 pouces, et on admettait alors comme règle mnémonique que les canons perçaient en général, à bout portant, une plaque d'épaisseur égale à leur calibre. Dans l'artillerie du modèle 1877, les canons de 6 pouces peuvent percer une plaque de 9 pouces. Enfin les nouveaux canons de 6 pouces à 35 calibres de longueur d'âme peuvent percer des plaques de 12 pouces.

L'énergie du projectile dans ces derniers canons atteint environ 2,250 kilogrammètres par poude de poids du canon, tandis que dans les anciens canons rayés, analogues à ceux de Woolwich par exemple, l'énergie ne dépasse pas 1350 kilogrammètres par poude de poids de la bouche à feu.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit à la *Revue* de Lausanne :

« Tous ceux qui ont assisté aux dernières manœuvres de la 1re division ont pu voir sur la tête de la plupart des officiers de dragons la nouvelle coiffure dont on veut affubler notre cavalerie suisse.

Impossible d'imaginer quelque chose de plus disgracieux et de moins pratique. Par sa forme et ses ornements, ce nouveau képi tient de l'Allemand et de l'Italien, et par sa couleur (noir et argent) des pompes funèbres !

Il y a quelques années, l'on avait supprimé, avec raison, tout ce qui pouvait attirer l'attention de l'ennemi ; aujourd'hui on nous ramène une coiffure bordée de larges bandes en nickel argenté, avec une plaque soleil, argentée aussi, remplissant tout le devant du képi, ainsi que des épaulettes même style, le tout scintillant, luisant, brillant comme un miroir à alouettes à plusieurs kilomètres à la ronde !

Nos compliments aux auteurs de cette coiffure digne de figurer dans l'armée de la Grande-Duchesse de Gérolstein!...

Ajoutons, pour clore la série de ses qualités, qu'une liliputienne cocarde cantonale disparait presque entièrement sous une des bandes argentées.

Si, comme on nous l'assure, cette coiffure n'est pas adoptée définitivement, nous osons espérer qu'elle ne le sera jamais. C'est laid, très coûteux et pas pratique ; puis, ces changements continuels, que rien ne justifie, dégoûtent complètement nos miliciens qui estiment que le service militaire en Suisse doit avoir un autre but que celui de remplir la sacoche de quelques fournisseurs. » Et que devient, au surplus, la fameuse doctrine de la « coiffure unique » !

Vaud. — La seconde série des cours de répétition de régiments vient de se clore après réalisation point par point, malgré le mauvais temps, du programme fixé. Les manœuvres à double action des 4, 5 et 6 octobre ont été fort bien exécutées et les troupes ont supporté les intempéries aussi bravement que les fatigues des marches.

Nous reviendrons sur ces manœuvres. En attendant disons que l'inspection qui les a terminées et qui réunissait dimanche 7 octobre sur la place de Beaulieu sept bataillons d'infanterie, deux escadrons de dragons et quatre batteries, outre une immense foule de sympathiques spectateurs accourus de toutes les parties du canton, a été favorisée d'un temps magnifique et s'est passée à l'entière satisfaction de tous.

France. — Encore un changement de ministre de la guerre ! A l'occasion d'une outrageante réception faite au roi d'Espagne, le samedi 29 septembre, par une portion de la population de Paris, le président du conseil a demandé et obtenu la démission du général Thibaudin, dont l'attitude aurait laissé à désirer dans cette circonstance et qui était en dissentiment avec ses collègues. Il a été remplacé par le général Campenon.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié une brochure intitulée : *Instruction sur la confection des bas et des chaussettes de forme rationnelle*. Par suite d'une regrettable omission, le nom de l'auteur n'y figure pas. Nous nous empressons de réparer cet oubli en informant les lecteurs de cet ouvrage que celui-ci est dû à la plume de Mme Salquin, à Berne.

La brochure en question ne se trouve pas dans les librairies ; on peut se la procurer chez l'auteur au prix de 50 cent. l'exemplaire.

Carte gé

Echell

…héâtre de la guerre de l'Est.

60 120 milles.

Revue militaire Suisse.

Susquehanna
Riv

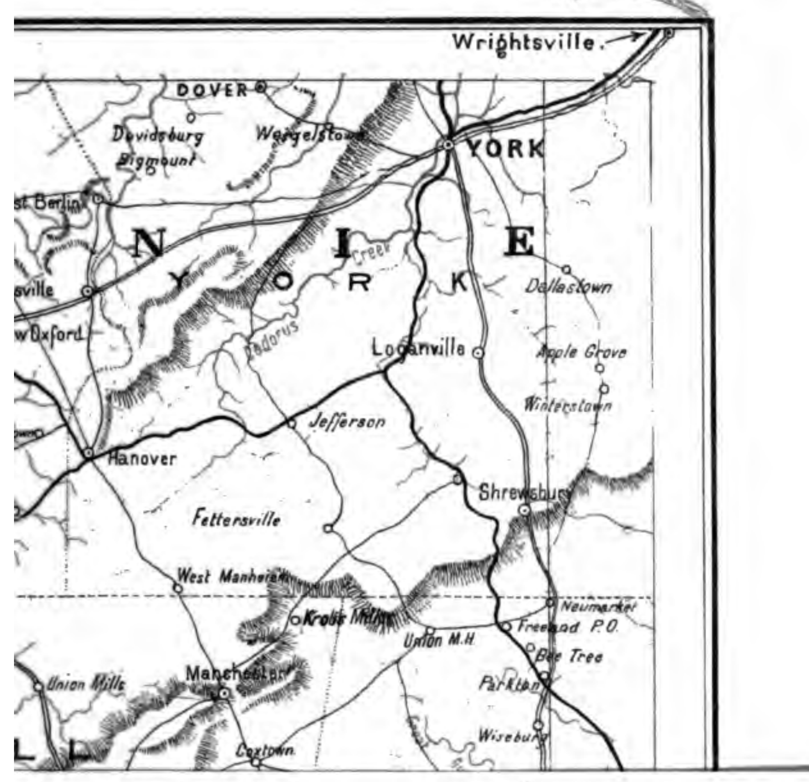
Wrightsville.
DOVER
Davidsburg
Bigmount
Weigelstown
YORK
st Berlin
N I E
Y O R K
Creek
Codorus
sville
w Oxford
Dallastown
Loganville
Apple Grove
Winterstown
Jefferson
Hanover
Shrewsbury
Fettersville
West Manheim
Neumarket
Krout Mills
Freeland P.O.
Union M.H.
Bee Tree
Union Mills
Manchester
Parkton
Wiseburg
Coxtown

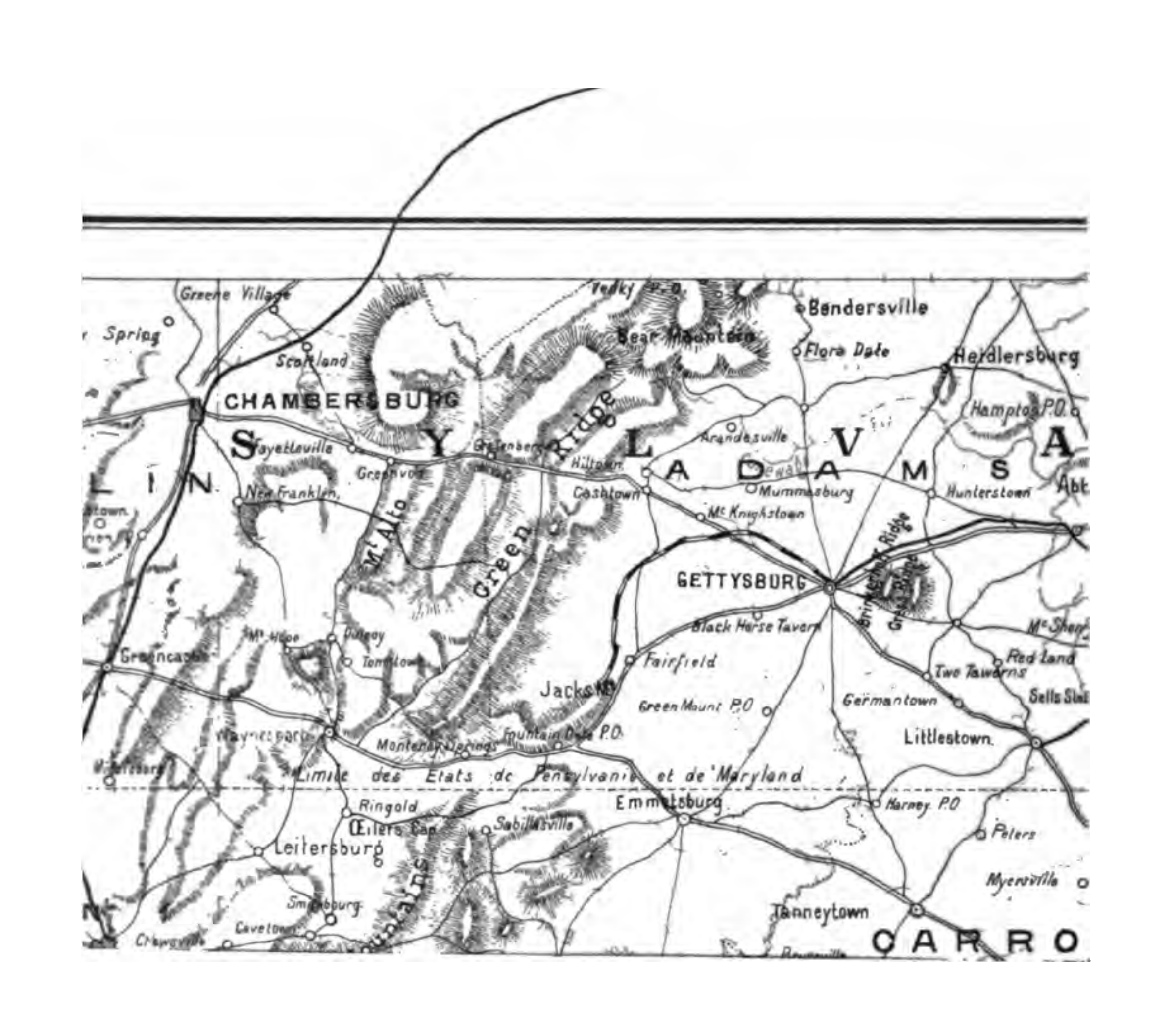

Voir notre précédent numéro, accompagné de deux cartes.

ne comptait à peu près plus, était à droite et un peu en avant de l'artillerie de réserve sur la route de Taneytown.

Restaient en marche pour arriver dans la journée ou dans la soirée : le 2e corps venant de Taneytown sur l'emplacement des divisions Robinson et Birney, le 5e corps arrivant de Bonnaughton sur la droite des forces en ligne, le 6e corps venant de Manchester aussi sur la droite de l'armée, avec la division de cavalerie Gregg venant de Westminster. La division de cavalerie Kilpatrick, toujours en raid contre Stuart, arrivait de Heidlesburg à Two-Taverns, puis de là sur la gauche de l'armée, où elle serait ralliée par la brigade Merritt, appelée de Mechanicstown.

Dans le camp opposé, Lee avait fait marcher ses hommes plus rapidement encore. A la gauche, Ewell avait ses trois divisions Rodes, Early, Johnson, de Gettysburg au Rock-Creek ; au centre, le corps de Hill avait la division Pender au Séminaire, la division Heth plus à droite, la division Anderson en réserve sur la route de Chambersburg, celle-ci suivie des divisions Mac Laws et Hood plus en arrière sur cette même route. Il lui manquait la division Pickett et une partie de celle de Hood (brigade Law) encore vers Chambersburg, et la cavalerie Stuart accourant de Carlisle.

Cette situation des deux armées offrait de si grands avantages aux confédérés qu'on ne comprend pas qu'ils aient différé leur reprise d'offensive, ou plutôt l'on sait qu'ils étaient tellement encombrés de bagages et de butin de toute sorte, y compris quelques milliers de prisonniers, qu'ils durent vouer tous leurs soins à évacuer ces impedimenta sur leurs derrières avant de pouvoir recommencer la lutte. Ils perdirent ainsi un temps précieux, car chaque heure écoulée changeait à leur détriment la proportion des effectifs en présence.

Entre 9 et 10 heures du matin, Meade était parvenu à établir sa ligne de bataille définitive, où ne manquait plus que le 6e corps, devant servir de réserve générale, et cette ligne était rectifiée et complétée comme suit :

A la droite et en réserve le 5e corps au pont de Rock-Creek ; plus en avant et à gauche les divisions Geary et Williams, du 12e corps, à Culps-Hill, Mac Allisters-Hill, Spanglers-Spring ; toute cette droite sous les ordres du général Slocum. Au centre, les 11e et 1er corps dans les positions du cimetière indiquées ci-dessus, renforcés par le 2e corps. Celui-ci s'est placé à la gauche du 1er, c'est-à-dire que la division Hays, à droite, s'appuie au mamelon de Zeiglers'Grove ; celle de Gibbon est au centre ; celle

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIII^e Année. N° 11. 15 Novembre 1883

La guerre d'Amérique et la bataille de Gettysburg,

par M. le comte de Paris[1].

II. *Bataille de Gettysburg*, 1, 2, 3 *juillet* 1863.

Seconde journée. (Avec une carte.)

Pendant la nuit du 1er au 2 juillet, toutes les troupes de part et d'autre marchèrent vigoureusement pour rallier celles qui avaient déjà combattu. A 6 heures du matin, le 2 juillet, elles avaient les positions indiquées dans le plan joint à notre numéro de ce jour, c'est-à-dire les suivantes :

Les fédéraux, dont le grand quartier général s'était installé dans une riante ferme, à la gauche et un peu en arrière du cimetière, avaient au centre le 11e corps et le 1er corps entremêlés sur les positions de la veille, soit la division Schurz à cheval sur la route de Baltimore et à sa droite la division Ames (précédemment Barlow) sur les hauteurs centrales du cimetière. A droite d'Ames la division Wadsworth, du 1er corps, à Culps-Hill. A gauche de Schurz la division Steinwehr également sur les hauteurs centrales, ayant plus à gauche la division Robinson du 1er corps; en réserve, derrière Schurz, la division de Doubleday, remplacé au commandement du 1er corps par le général Newton. A la gauche de Robinson, la division Birney, du 3e corps, avec quelques détachements avancés du 2e corps, de l'arête de Cemetary-Hill jusqu'aux Round-Tops, prolongée à gauche par la division Geary du 12e corps et en arrière par la division Humphreys du 3e corps. Enfin à la droite, la division Williams du 12e corps s'était arrêtée vers le pont du Rock-Creek sur la route de Baltimore. L'artillerie des 1er et 11e corps s'était établie sur les hauteurs de Cemetary Hill, où elle devait être renforcée et flanquée par les pièces des 12e et 3e corps, tandis que la grande réserve s'acheminait sur la position à droite de Peach-Orchard ou des Vergers, entre les routes de Taneytown et d'Emmettsburg. La brigade de cavalerie Devins, seule encore présente, car Buford

[1] Voir notre précédent numéro, accompagné de deux cartes.

ne comptait à peu près plus, était à droite et un peu en avant de l'artillerie de réserve sur la route de Taneytown.

Restaient en marche pour arriver dans la journée ou dans la soirée : le 2e corps venant de Taneytown sur l'emplacement des divisions Robinson et Birney, le 5e corps arrivant de Bonnaughton sur la droite des forces en ligne, le 6e corps venant de Manchester aussi sur la droite de l'armée, avec la division de cavalerie Gregg venant de Westminster. La division de cavalerie Kilpatrick, toujours en raid contre Stuart, arrivait de Heidlesburg à Two-Taverns, puis de là sur la gauche de l'armée, où elle serait ralliée par la brigade Merritt, appelée de Mechanicstown.

Dans le camp opposé, Lee avait fait marcher ses hommes plus rapidement encore. A la gauche, Ewell avait ses trois divisions Rodes, Early, Johnson, de Gettysburg au Rock-Creek; au centre, le corps de Hill avait la division Pender au Séminaire, la division Heth plus à droite, la division Anderson en réserve sur la route de Chambersburg, celle-ci suivie des divisions Mac Laws et Hood plus en arrière sur cette même route. Il lui manquait la division Pickett et une partie de celle de Hood (brigade Law) encore vers Chambersburg, et la cavalerie Stuart accourant de Carlisle.

Cette situation des deux armées offrait de si grands avantages aux confédérés qu'on ne comprend pas qu'ils aient différé leur reprise d'offensive, ou plutôt l'on sait qu'ils étaient tellement encombrés de bagages et de butin de toute sorte, y compris quelques milliers de prisonniers, qu'ils durent vouer tous leurs soins à évacuer ces impedimenta sur leurs derrières avant de pouvoir recommencer la lutte. Ils perdirent ainsi un temps précieux, car chaque heure écoulée changeait à leur détriment la proportion des effectifs en présence.

Entre 9 et 10 heures du matin, Meade était parvenu à établir sa ligne de bataille définitive, où ne manquait plus que le 6e corps, devant servir de réserve générale, et cette ligne était rectifiée et complétée comme suit :

A la droite et en réserve le 5e corps au pont de Rock-Creek; plus en avant et à gauche les divisions Geary et Williams, du 12e corps, à Culps-Hill, Mac Allisters-Hill, Spanglers-Spring; toute cette droite sous les ordres du général Slocum. Au centre, les 11e et 1er corps dans les positions du cimetière indiquées ci-dessus, renforcés par le 2e corps. Celui-ci s'est placé à la gauche du 1er, c'est-à-dire que la division Hays, à droite, s'appuie au mamelon de Zeiglers'Grove; celle de Gibbon est au centre; celle

de Caldwell, à la gauche, s'étend sur le partage des eaux entre le Plum-Run et le Rock-Creek jusque vers la maison Hummerbach, où ses éclaireurs la relient avec le 3e corps.

Ce 3e corps, qui forme la gauche, s'est resserré à gauche, sur les Round-Tops ; il a dû relever la division Geary passée à la droite.

Le front dessine ainsi la forme d'un fer à cheval dont la convexité est tournée vers l'ennemi et dont la branche de droite se trouve renforcée au détriment de celle de gauche.

Vers 10 heures du matin, Meade, étonné de n'être pas encore attaqué, se décide à l'offensive par sa droite; mais il y renonce un peu plus tard, sur les observations des généraux Slocum et Warren, pour attendre l'arrivée de Sedgwick et des renforts en route, et même il pense à se retirer soit sur le Willoway-Creek, soit sur le Pipe-Creek. Lee ne lui en laisse pas le temps. Après trop de lenteurs il se décide enfin à l'action. Il débordera la gauche fédérale au moyen du corps Longstreet, arrivé en ligne à 1 heure après midi, sauf la division Pickett, tandis que les corps de Hill et d'Ewell contiendront le reste du front ennemi.

Un double contretemps survenu à ce même moment sur ce même point de la ligne fédérale paraît le favoriser. Par un de ces malentendus trop fréquents à la guerre le 3e corps ne peut trouver exactement les positions à occuper, la division Geary, qu'il devait remplacer, étant partie sur la droite un peu trop tôt et sans laisser de jalons pour ses successeurs. En outre la gauche de Sickles se trouve privée de tout appui de cavalerie : les deux brigades de Buford, si fort éprouvées la veille, croyant être relevées par Gregg de bonne heure, sont parties avant l'arrivée de celui-ci et de la brigade Merritt. Pour y parer, Sickles a dû porter ses éclaireurs au loin sur la route d'Emmettsburg, où ils engagent, autour de la ferme Warfield, une vive fusillade avec les tirailleurs confédérés.

« Ce général, dit le comte de Paris, dont l'instinct militaire sait pénétrer les intentions de l'ennemi, soupçonnant avec raison que le principal effort de Lee ne tardera pas à se porter contre la partie de la ligne fédérale qui lui est confiée, ne s'est pas contenté de ce mouvement. Afin de protéger l'importante position des Vergers, il a chargé le colonel Berdan de pousser une reconnaissance, avec deux régiments, sur la route de Millerstown, jusqu'aux petits bois où des coups de fusil ont été échangés avec l'ennemi. Vers midi, il pénètre au milieu de ces bouquets d'arbres ; mais

bientôt assailli par toute la brigade Wilcox, criblé de coups par la batterie Bogue, du corps de Hill, il est obligé de se replier sur les Vergers. Cet engagement lui a coûté assez cher : mais il a révélé la présence d'un ennemi nombreux, qui se dissimule et semble vouloir tourner la gauche fédérale.

» Pendant ce temps, Sickles, préoccupé de l'attaque dont il se croit menacé, a fait demander à Meade de nouvelles instructions; enfin, vers onze heures, ne recevant pas de réponse, il va lui-même les chercher au quartier-général. Il vient dire à Meade que Geary ne lui a laissé aucune position nettement définie à défendre ; ne trouvant pas de point d'appui sur la ligne qu'il occupe, il voudrait s'avancer, avec toutes ses forces, jusque sur la route d'Emmettsburg, et demande instamment à son chef, soit de s'assurer par lui-même de la nécessité de ce mouvement, soit d'envoyer le général Warren pour en être juge à sa place. Meade, ne croyant pas sans doute que l'attaque de l'ennemi porterait sur sa gauche, et retenu peut-être aussi par le voisinage du bureau télégraphique, ne voulut ni quitter son quartier-général ni se séparer du général Warren. Il se contenta de répéter à Sickles l'ordre de rester dans les positions prises la veille par Geary et, d'après un témoin occulaire, il lui montra même du doigt les mamelons des Rounds-Tops comme le point de repère sur lequel il devait s'aligner. Ce fut un tort de sa part : car il devait, s'il avait confiance dans le coup d'œil de Sickles, tenir compte de ses objections et, dans le cas contraire, les contrôler sans retard. En effet, que le commandant du 3ᵉ corps se fût ou non trompé dans ses appréciations, il ne demandait qu'à recevoir des instructions précises, au lieu de simples indications qui lui laissaient une latitude dont les limites même lui semblaient fort vagues. Enfin il obtient la permission d'emmener avec lui le général Hunt, chef de l'artillerie, et, revenant à la hâte, fait avec lui une reconnaissance de la ligne sur laquelle il aurait voulu placer ses troupes. Hunt indique les positions qui lui sembleraient les meilleures pour son arme, mais, vu le plan d'ensemble du général en chef, il refuse de donner un avis formel sur l'occupation de cette nouvelle ligne qui modifie tout l'ordre de bataille. Il retourne au quartier-général en achevant d'examiner le terrain jusqu'au Little-Round-Top, et demande à Meade d'aller lui-même à la gauche avant d'approuver le mouvement proposé.

» Plusieurs heures se sont ainsi écoulées; Meade, qui a convoqué tous ses chefs de corps et attend Sickles comme les autres,

compte sans doute s'expliquer alors avec lui d'une façon plus précise. Mais celui, en apprenant le résultat de la reconnaissance de Berdan, ne doute plus des projets de l'ennemi et s'inquiète de plus en plus d'avoir à recevoir son attaque sur le terrain qu'il occupe actuellement. Laissé dans l'incertitude par le départ de Hunt, il se décide enfin, un peu avant deux heures, à prendre possession, avec tout son corps, de la route d'Emmettsburg jusqu'aux Vergers. (Peach-Orchard.)

» Il se trouve ainsi, nous l'avons dit, dans une position plus dominante que s'il était resté dans l'alignement de Zeiglers-Grove à Little-Round-Top et surtout que s'il avait laissé Humphreys dans les bas-fonds qui descendent au Plum-Run. Cependant elle offre de si graves inconvénients qu'on ne saurait approuver l'initiative prise par le général Sickles en s'y établissant. D'une part, en effet, la route d'Emmettsburg s'enfonçant dans un pli de terrain entre les maisons Godori et Smith, il faudrait, pour que la ligne ne fût pas commandée en ce point, s'étendre jusqu'à la crête, à deux cents mètres plus à l'ouest; d'autre part, la position des Vergers présente un angle très saillant, facile à battre des deux côtés, dépourvu de tout flanquement, et situé à 350 mètres seulement d'une arête boisée, un peu plus élevée, derrière laquelle l'ennemi peut préparer ses attaques. Enfin cette ligne brisée, allant de Zeiglers-Grove au Little-Round-Top par les Vergers, a un développement presque double de la précédente, qui était déjà trop longue; il en résultera que le front du 3e corps, ainsi étendu, perdra sa force de résistance et que cependant il sera impossible de replier les deux ailes suffisamment pour atteindre leurs points d'appui naturels à droite et à gauche. Si l'ennemi, comme on peut le craindre, tente un mouvement tournant par le sud et veut dissimuler sa marche derrière l'arête de Warfield, c'est cette arête même qu'il faudrait occuper; car elle masque entièrement la vue des Vergers.

» Mais c'est sur son front et non sur son extrême gauche que Sickles semble avoir attendu une attaque. Aussi fait-il d'abord avancer, de 500 mètres environ, la ligne de bataille de la division Birney, abandonnant ainsi la rive gauche du Plum-Run et les flancs du Little-Round-Top, dont il ne semble pas avoir alors apprécié toute l'importance, pour se placer dans l'alignement de Humphreys; puis il fait faire à toute la division une demi-conversion à gauche, en prenant Ward comme pivot, de manière que Graham, avec l'aile marchante, vienne occuper les Vergers; les trois

brigades, sauf l'extrême droite de celle-ci, se trouvent la face au sud. Ce n'est pas sans regret que les soldats de la gauche de Birney quittent les positions qu'ils occupent et s'engagent sur un terrain qui offre de bien plus grandes facilités à l'ennemi pour les aborder. Ce général, voulant occuper la ligne du ruisseau qui descend de la maison Rose au Plum-Run, les porte en avant sans leur laisser achever complètement la conversion ; Ward s'établit dans le bois qui couvre, au-dessus de ce ruisseau, le flanc de la colline de Devils-Den; sa gauche s'appuie à la gauche du Plum-Run et se trouve ainsi séparée du Little-Round-Top, qui reste exposé sans défense à une surprise de l'ennemi ; sa droite s'étend jusqu'au sommet du champ de blé triangulaire dont nous avons parlé plus haut. Trobriand, lui donnant la main dans ce champ, forme sa ligne à travers le bois situé en amont sur la pente qui borde la rive gauche de l'afffuent, et la prolonge, par les champs, en montant vers le mamelon des Vergers, sur lequel est établi Graham ; mais, pour se relier à cette position, il est obligé de déployer en tirailleurs un régiment tout entier, le 3e Michigan. La division Birney, ainsi formée, présente à l'ennemi son flanc droit sur la route d'Emmettsburg; pour le couvrir autant que possible, Humphreys, par l'ordre de Sickles, se porte un peu avant trois heures sur cette même route avec toutes ses forces.

» Mais la position qui lui est ainsi assignée offre, à son tour, de graves dangers. En effet, pour fortifier la ligne trop étendue de Birney, Sickles lui enlève la brigade Burling, qu'il place en réserve derrière Ward et Trobriand; Humphreys, laissant à ses deux autres brigades la formation qu'il leur a donnée le matin, appuie sa gauche sur Graham, près de la maison Sherfy; sa droite reste en l'air dans le pli de terrain où la route est dominée du côté de l'ennemi ; et, sa ligne ayant déjà huit cents mètres de développement, il ne peut même l'étendre jusqu'à la maison Godori, de l'autre côté de ce vallon. Gibbon, qui commande la division de gauche du 2e corps, ne suit naturellement pas ce mouvement, dont il ne comprend point l'objet, et se trouve ainsi séparé de la droite de Humphreys par un espace de près de 500 mètres. Cette interruption dans le front de bataille des fédéraux est d'autant plus dangereuse que la maison Godori et les plantations qui l'entourent, situées sur un point dominant, sont facilement accessibles à l'ennemi, grâce à un épais rideau d'arbres qui s'en approche à quelques centaines de mètres. Gibbon sentant le danger

et ne pouvant cependant prolonger sa ligne jusque sur la route sans l'exposer à être enfilée, charge deux régiments d'occuper la maison pour servir ainsi de lien entre les deux corps. Humphreys, de son côté, envoie ses éclaireurs débarrasser au loin le terrain, devant son front, des clôtures en troncs d'arbres qui pourraient arrêter son feu et gêner ses mouvements.

» Enfin les cinq batteries du 3e corps, bientôt renforcées par trois autres tirées de la réserve, sont placées de manière à couvrir, autant que possible, les points faibles de la ligne. A droite, la batterie Seely est établie près de la maison Smith et domine le vallon dans lequel descend la route d'Emmettsburg; Turnbull vient quelque temps après se placer à gauche. Randolph occupe, derrière la maison Sherfy, la face occidentale de l'angle même, et, sur la face méridionale, les batteries de Clark et de Bigelow sont postées en avant d'une tranchée creusée pour le chemin qui descend au Plum-Run; trente pièces défendent ainsi la position des Vergers. Winslow, avec des obusiers de 12, très redoutables à petite portée, est établi dans le champ de blé derrière Trobriand ; enfin Smith a pu gravir, avec sa batterie, le sommet de la colline de Devils-Den, d'où il commande la gorge du Plum-Run et toutes les pentes boisées qui s'étendent jusqu'à la route d'Emmettsburg. Sickles, convoqué au quartier général, a laissé le commandement de ses troupes à Birney. Mais, au moment où les généraux vont s'assembler, la voix du canon, qui se fait entendre à gauche, les appelle chacun à son poste. Sickles n'a pas eu le temps de descendre de cheval. Meade, cette fois, n'hésite plus à le suivre; il est trois heures et demie, la bataille va enfin commencer.

» Les trop longs préparatifs des confédérés sont donc achevés. On a vu comment ils ont perdu un temps précieux jusqu'à midi. A cette heure, Law rejoint Hood et Mac Laws, qui ont formé les faisceaux et l'attendent sur la rive droite du Willoughby-Run, entre les routes de Chambersburg et de Hagerstown en face du champ de bataille de la veille. Les deux divisions se mettent en marche. Celle de Mac Laws en tête, sous la conduite du colonel Johnston, de l'état-major général, se dirige au sud vers la maison d'école du Willoughby-Run. De là un chemin, serpentant à travers les bois, l'amènera dans la route d'Emmettsburg au delà des Vergers et lui permettra ainsi d'envelopper la gauche fédérale. Mais arrivés à mi-chemin, les confédérés aperçoivent entre deux collines le sommet du Little-Round-Top et les drapeaux agités

par les observateurs fédéraux qui l'occupent. Comme Lee a formellement prescrit de dissimuler la marche du 1er corps, on arrête Mac Laws, on attend des ordres; enfin la colonne rétrograde sur la route de Hagerstown pour la suivre jusqu'au Black-Horse-Tavern et là, prendre la route de Millerstown, afin de gagner la maison d'école, par un détour de huit kilomètres[1].

» Cette contre-marche fait perdre plus de deux heures à Mac Laws. Lee qui, depuis une heure, s'attend d'un instant à l'autre à le voir déboucher, ne comprend pas le motif de ce retard et s'impatiente en vain. De son côté Ewell, qui ne reçoit aucun ordre, voulant employer son temps, poste son artillerie sur Benners-Hill, tire quelques coups contre Culps-Hill, et fait avancer des reconnaissances pour tâter les positions fédérales. Longstreet lui-même, qui a précédé, par un chemin plus direct, ses colonnes sur le terrain où elles doivent se former, partage enfin l'impatience de son chef et retourne au-devant de ses troupes pour hâter leur marche. Il ne peut plus détourner Mac Laws de la route dans laquelle il s'est engagé si malheureusement; mais il trouve encore Hood au point où celui-ci a été arrêté. Le commandant du 1er corps, comprenant qu'il n'y a plus aucun intérêt à dissimuler sa marche, puisque toute la colonne a dû être depuis longtemps signalée du haut du Little-Round-Top, prescrit à Hood de gagner directement la route d'Emmettsburg, en passant derrière l'arête de Warfield. Hood devance ainsi Mac Laws sur cette route et, prenant sa droite, il pourra commencer l'attaque avant même que celui-ci soit arrivé en ligne. Lee, auquel Longstreet s'est empressé d'annoncer sa prochaine entrée en ligne, a fait dire à Ewell de se tenir prêt à le soutenir vers quatre heures. Hood, de son côté, laissant à sa gauche le bois que Wilcox occupe en face des Vergers, et où Mac Laws devra se former, a placé ses quatre brigades en bataille sur deux lignes à l'ouest de la route d'Emmettsburg, Laws à droite et derrière lui Benning, à

[1] Longstreet a accusé le colonel Johnston d'avoir fait faire, à son insu, à sa première division ce grand et inutile détour. Mac Laws et Johnston affirment, au contraire, que la direction du Black-Horse-Tavern fut donnée par Longstreet lui-même. Nous ne pouvons concilier ces témoignages opposés; mais nous ferons remarquer que, dans l'un et l'autre cas, la responsabilité appartient au commandant du 1er corps qui devait être auprès de la tête de sa colonne pour la diriger. Johnston ajoute que le détour imposé à la division Mac Laws fut insignifiant et ne lui fit perdre que peu de temps. L'examen de la carte suffit pour prouver que cette assertion est inadmissible. Mais les conséquences de l'attaque tardive de Longstreet furent si graves que nous n'avons voulu taire aucune des excuses alléguées par les divers intéressés.

gauche Robertson en première et Anderson en seconde ligne. A trois heures, il reçoit l'ordre de commencer l'attaque en se conformant aux prescriptions de Lee, c'est-dire en maintenant sa gauche près de la route.

» Mais le rapport de ses éclaireurs révèle à Hood les inconvénients de la direction qui lui a été donnée. On sait en effet que la gauche des fédéraux au lieu de se terminer, comme le général en chef sudiste le pensait, aux environs des Vergers, se prolonge, en retour, depuis ce point jusqu'au Plum-Run, en formant une ligne convexe solidement établie et d'un abord difficile. Plus au sud, les champs assez ouverts qui, depuis la route d'Emmettsburg, s'étendent, en contournant le massif des Round-Tops, jusqu'à celle de Taneytown, où sont parqués les convois ennemis, semblent inviter les confédérés à envelopper de ce côté l'extrémité de la ligne unioniste. Le terrain est favorable à un mouvement tournant ainsi limité et qui ne compromettrait pas l'armée dans une marche de flanc. Hood demande deux fois à son chef immédiat la permission de le tenter. Mais l'ordre de Lee est formel, le plan de bataille ne peut être changé sans son assentiment, et Longstreet a déjà perdu tant de temps qu'il n'ose plus prendre la responsabilité d'un nouveau retard. Quoiqu'il ne soit pas dans les conditions prévues par Lee, il s'applique donc à faire exécuter à la lettre les instructions que celui-ci a données et vient indiquer lui-même à Hood la direction qu'il doit suivre. C'est la colline de Devils-Den qui en est l'objectif. A Mac Laws reviendra la tâche d'attaquer les Vergers de front et de flanc. A trois heures et demie, les quatre brigades du premier se mettent en marche, en descendant vers le Plum-Run, leur droite s'étendant vers le chemin qui relie la maison Slyder à la route d'Emmettsburg. Les deux armées en présenc event enfin en venir aux mains.....

» Les mouvements du corps de Longstreet que nous venons de décrire ont été aperçus par les fédéraux établis aux Vergers; leur artillerie ouvre le feu sur les bois voisins de Warfield; plusieurs batteries du corps de Longstreet, qui ont pris position près de cette ferme, leur répondent; Wilcox d'un côté, Graham de l'autre, font avancer des tirailleurs et la fusillade s'échauffe rapidement. C'est en cet instant que Meade arrive, avec Sickles, sur la nouvelle ligne que celui-ci a fait occuper par ses troupes. Frappé de son étendue, il comprend qu'un seul corps ne peut suffire pour la défendre: il se prépare aussitôt à la renforcer et envoie le général Warren, dont le coup d'œil lui inspire toute

confiance, choisir les points sur lesquels il est le plus urgent de porter des secours. Sickles, voyant que son chef n'approuve pas son récent mouvement, lui propose de revenir en arrière. Mais Meade, lui montrant les bois à leur gauche, répond qu'il est trop tard ; en effet, tandis que le feu d'artillerie redouble contre les Vergers, les salves de mousqueterie annoncent que, plus à l'est, Hood a commencé la bataille. Celui-ci devait faire faire à son front un quart de conversion à gauche, pour aborder la partie de la ligne fédérale occupée par Trobriand et Ward. Mais, en s'avançant au delà de la route d'Emmettsburg, il a tout de suite reconnu l'importance du Little-Round-Top et, faisant incliner Law non plus à gauche, mais à droite, il le dirige sur ce point. Robertson, voyant ce mouvement, l'imite aussitôt pour ne pas rompre la ligne, et passant l'affluent du Plum-Run en face du revers occidental de la colline de Devils-Den, il s'élance quelques minutes avant quatre heures à l'attaque de cette position, précédé d'une nuée de tirailleurs. Les fédéraux, qui ont vu sur les pentes opposées les lignes serrées des assaillants s'avancer avec tous leurs drapeaux déployés et en poussant leur cri de guerre, sont prêts à les recevoir. Ward attend leur choc, de pied ferme, dans de bonnes positions; mais, comme il a envoyé Berdan et le 3e Maine aux Vergers, sa brigade est réduite à cinq régiments.

» Une lutte ardente s'engage sur les pentes rocheuses, que les confédérés commencent à escalader ; heureusement pour Ward, Robertson, en étendant sa gauche pour l'envelopper, présente le flanc à Trobriand, et, de ce côté, ses soldats, pris d'écharpe, ne tardent pas à plier. Il est obligé de porter tout le reste de se forces à leur secours, et Ward, ainsi dégagé, reprend le terrain qu'il vient de perdre. Le 1er Texas, qui allait s'emparer des premières pièces de la batterie Smith, rétablit le combat à gauche; mais les canons fédéraux, libres désormais, font éprouver des pertes sensibles aux assaillants, qui s'efforcent en vain de les enlever.

» Pendant ce temps, Anderson, qui devait soutenir Robertson, n'a pas suivi son mouvement à droite et va donner contre le centre de la ligne de Trobriand, qui en est la partie la plus forte. Obligé de passer le ravin sous le feu de l'ennemi, il a été repoussé avec des pertes sérieuses. D'autre part, deux régiments s'étant séparés de la brigade Robertson et continuant à marcher avec les troupes de Law, cette brigade se trouverait isolée et dans une position fort critique sans l'arrivée opportune

de Benning. Ce général, ayant comme Anderson conservé sa direction première, se trouve ainsi derrière Robertson. Leurs trois brigades reprennent l'attaque en même temps. Trobriand et Ward résistent avec la plus grande énergie; les batteries de Smith et de Winslow les soutiennent autant que la nature du terrain le permet. Les bois, les rochers, la pente donnent un grand avantage aux défenseurs; mais ils sont bien moins nombreux que les sudistes, qui s'acharnent à l'attaque avec une rare énergie; aussi leurs pertes sont grandes, leur ligne s'amincit rapidement, il n'y a aucune réserve pour la renforcer.

» Le combat ainsi engagé n'a pas fait perdre de vue à Hood les cônes des Round-Tops. Le plus élevé semble inaccessible, et d'ailleurs la vue d'enfilade sur la ligne fédérale doit lui être masquée par le plus petit: c'est de celui-là et des pentes environnantes qu'il faut s'emparer. Laws, chargé de cette tâche, s'engage dans le vallon du Plum-Run, pour le remonter entre les pentes de Devils-Den et celles des Round-Tops; sa brigade est renforcée par les deux régiments qui se sont détachés de celles de Robertson; il a sous ses ordres des soldats du Texas et de l'Alabama, éprouvés dans maints combats, ardents comme le soleil sous lequel ils sont nés, infatigables et insensibles au danger, semblables en un mot au brillant Hood, qui les a formés depuis longtemps et les encourage par sa présence. Ward n'avait placé qu'un seul régiment, le 4e Maine, devant le Little-Round-Top, dans le fond où coule le Plum-Run; mais il a eu le temps de le renforcer par le 40e New-York, que Trobriand a envoyé à son secours lorsque Robertson l'a attaqué, et par le 6e New-Jersey, détaché de la brigade Burling. Les trois régiments, bientôt portés au nombre de quatre par un nouvel envoi de cette brigade, s'embusquent derrière les rochers et résistent à l'assaut furieux de Law; cependant ils perdent du terrain et découvrent les abords du Little-Round-Top. Ward est obligé, pour soutenir leur retraite, de dégarnir sa droite; Trobriand, à son tour, contraint d'étendre sa gauche afin de remplir le vide ainsi formé, place le 17e Maine dans le champ de blé, derrière le mur qui, au sud, sépare ce champ de la partie du bois abandonnée par Ward; Winslow dirige ses canons sur ce bois. En allongeant ainsi sa ligne, Trobriand ne conserve, au centre, que deux faibles régiments; car il ne peut appeler le 3e Michigan sans rompre tout lien avec Graham. Il tient bon toutefois contre le second assaut d'Anderson; celui-ci est blessé, ses troupes sont repoussées.

terie Smith l'ordre de tirer un coup de canon dans cette direction. Au moment où le projectile avait passé, en sifflant au-dessus des arbres, tous les soldats confédérés avaient instinctivement levé la tête, et ce mouvement simultané étant communiqué aux armes polies qu'ils tenaient à la main, Warren en avait aperçu le reflet comme un éclair serpentant en longue traînée sous le feuillage. Cette apparition passagère avait été pour lui une révélation : il avait deviné le danger qui menaçait Little-Round-Top et compris, par là même, l'importance de cette position. Il fallait se hâter pour lui trouver des défenseurs. Courant à la suite de Sykes qui venait de passer au pied de la colline avec la division Barnes, il l'avait trouvé près du champ de blé, achevant la reconnaissance dont nous avons parlé plus haut. Le chef du 5e corps avait ordonné aussitôt au colonel Vincent, qui commandait la 3e brigade de Barnes, d'aller occuper le pied du Little-Round-Top : la batterie de Hazlett devait lui prêter son concours. Warren, les devançant, était arrivé à son poste d'observation pour voir à ses pieds la première attaque de Law contre les quatre régiments qui seuls défendaient la gorge du Plum-Run. Un instant après, le gros de ces troupes se repliait sur le flanc de Devils-Den-Hill, tandis qu'une partie des éclaireurs cherchait un refuge dans les rochers amoncelés sur le flanc occidental du Little-Roud-Top. Les Les confédérés pressaient le pas à leur suite : leurs balles arrivaient déjà sur le poste élevé d'où Warren suivait cette scène émouvante. Il ne pouvait, par contre, voir la brigade Vincent, qui, contournant à l'est la colline, avait disparu dans les bois. Cette position, facile à défendre, difficile à reprendre, et dont Warren semble avoir seul alors compris la valeur, allait donc tomber, sans coup férir, aux mains de l'ennemi.

» Le jeune général du génie tente une dernière chance pour la sauver. Il prescrit aux officiers du corps des signaux, qui se préparent à quitter un poste sans défenseurs, de continuer à agiter leurs drapeaux malgré le feu de l'ennemi, pour lui faire illusion et l'arrêter quelques instants pendant qu'il ira demander du secours à une troupe dont il voit la colonne se dérouler sur la route suivie peu auparavant par Barnes. C'est la 3e brigade de la division Ayres, sous les ordres du général Weed : elle appartient au 5e corps et précède d'assez loin le reste de la division. Weed est allé en avant demander des instructions à Sickles, dont il doit prendre les ordres ; mais le premier régiment que rencontre Warren est commandé par le colonel O'Rorke, son ami

et pendant quelque temps son subordonné, qui n'hésite pas à répondre aux instances de son ancien chef. Tandis que le reste de la brigade continue sa route, O'Rorke fait gravir directement les pentes du Little-Round-Top à la colonne du 140e de New-York, qui heureusement a un effectif très considérable.

» Pendant ce temps Vincent, pressant l'allure de ses soldats, a atteint l'extrémité méridionale de cette même colline. De ce côté, elle est moins escarpée que sur les autres faces : prolongée par une arête qui présente, à mi-côte, une partie horizontale d'environ 100 mètres de longueur, elle descend ensuite, en pente douce, jusqu'au pied du grand Round-Top. Cette arête offre à Vincent une excellente position pour barrer le passage aux soldats de Law, qui s'avancent rapidement dans sa direction; il s'établit sur le versant occidental, le 16e Michigan à droite au-dessous du sommet même de la colline, le 44e New-York et le 83e Pennsylvanie au centre, le 20e Maine, sous le colonel Chamberlain, à gauche, en retour, sur l'extrémité de l'arête. Ces troupes ne peuvent arriver plus à propos. Hood, après s'être laissé arrêté quelque temps par la difficulté de maintenir les rangs de ses soldats sous le feu d'une batterie fédérale postée au fond de la gorge, vient d'arriver enfin au pied du Little-Round-Top, qu'il leur montre comme une proie désormais facile à saisir. Une grande clameur s'élève de la ligne des assaillants, qui se ruent avec impétuosité sur le centre de la brigade Vincent. Mais, sur ce terrain, tous les avantages sont pour la défensive et le feu des unionistes, abrités dans ses anfractuosités, arrêtent les confédérés qui, pour arriver sur eux, trébuchent à chaque pas. Ils ne reculent pas pour cela et, se postant à leur tour derrière les rochers, engagent avec la brigade Vincent un combat fort meurtrier, car il se livre presque à bout portant. Law voyant la résistance de front que lui oppose cette faible troupe, se décide à la tourner. Il étend sa gauche pour déborder le 16e Michigan et l'attaque si vigoureusement que ce régiment ne peut résister à son choc. La situation devient grave pour les fédéraux : Vincent est entièrement isolé du reste de l'armée et il ne protége plus le point capital de la position, le sommet du Little-Round-Top, sur lequel les officiers du corps des signaux continuent courageusement à brandir leurs drapeaux.

» Au moment même où le 16e Michigan est enfoncé, les soldats de O'Rorke, par une coïncidence vraiment providentielle, atteignent en courant ce sommet que Warren leur désigne comme la citadelle qu'il faut conserver à tout prix. A leurs pieds s'étend le

vaste champ de bataille d'où s'élèvent des rumeurs vagues, des cris sauvages, des crépitements dominés par la voix du canon, et où l'on aperçoit, à travers un voile de fumée, tous les incidents du combat ; mais il ne s'agit pas pour eux de contempler ce spectacle, car ils se trouvent face à face avec les soldats de Law, qui escaladent la colline du côté opposé. Quelques minutes de retard chez les fédéraux auraient suffi pour donner aux confédérés la possession du sommet.

» Jamais peut-être on ne vit le vainqueur d'une simple course de vitesse gagner de si peu un pareil prix. Les unionistes, quoique surpris, n'hésitent pas cependant. Ils n'ont le temps ni de se former régulièrement en bataille, ni même de charger leurs armes et de fixer la baïonnette. O'Rorke les appelle et les pousse en avant. Beaucoup d'entre eux tombent à la première décharge de l'ennemi ; les autres descendent sur lui en courant, le fusil haut ; et ce mouvement hardi suffit pour l'arrêter. Les fédéraux font prisonniers ceux des assaillants qui s'étaient le plus avancés et ouvrent sur les autres une vive fusillade : la droite de Vincent, se remettant de son échec, vient leur donner la main. La batterie de Hazlett a escaladé le Little-Round-Top, avec le 140e New-York : il a fallu des efforts inouïs et le concours d'une partie du régiment pour hisser à bras les pièces jusque sur le sommet. Quoique la position soit très dangereuse, car les balles pleuvent autour des pièces, et que celles-ci ne puissent s'incliner assez pour atteindre l'ennemi sur la pente qu'il gravit, Hazlett s'établit hardiment et dirige ses coups contre les réserves confédérées dans le fond de la vallée : il sait que la présence de ses canons encourage les fantassins unionistes. La ligne fédérale, ainsi fortifiée, présente un front inébranlable aux assauts de Hood : la position du Little-Round-Top est sauvée pour le moment.

» Mais cet avantage a été chèrement acheté : en quelques minutes, le 140e New-York a perdu plus de cent hommes, un grand nombre d'officiers sont atteints. Le vaillant O'Rorke a payé de sa vie les exemples de courage qu'il donnait aux siens. Sorti le premier de l'école militaire deux ans auparavant, il était désigné, par le jugement de tous ses camarades, pour les postes les plus élevés de l'armée. Une lutte individuelle et acharnée s'engage sur tout le front des deux troupes. On se guette, on se vise derrière les blocs de pierre, derrière les broussailles ; on voit des combattants grimper çà et là dans les arbres pour mieux assurer leurs coups : les balles sifflent en tous sens ; deux pièces de la

batterie fédérale de Smith prennent à revers la ligne des assaillants et lancent des obus parmi eux. Les morts et les blessés disparaissent entre les rochers. Des deux côtés, les officiers se prodiguent, car ils sentent l'importance de la position disputée. Aussi Law ne se contente-t-il pas d'une fusillade qui peut se prolonger sans succès décisif : il veut percer la ligne ennemie et ramène contre le 140e New-York ses soldats arrêtés par l'arrivée imprévue de ce régiment; mais Vincent, qui a pris le commandement de toute la ligne, accourt avec quelques renforts, et l'attaque est repoussée. Les combattants commencent à s'épuiser de part et d'autre : les fédéraux ont vu Vincent tomber glorieusement avec beaucoup des siens; les pertes des confédérés sont aussi grandes : la plus sérieuse est celle de Hood qui, toujours au poste du danger, vient d'être grièvement blessé au bras.

» Nous sommes revenus au moment où, sur l'autre rive du Plum-Run, l'arrivée de Kershaw, faisant perdre aux deux brigades de Barnes le terrain qu'elles avaient repris, compromet de nouveau les positions défendues avec tant d'énergie par Ward et Trobriand. Le premier, affaibli par sa lutte contre Robertson, ne peut plus résister à Benning qui le presse à la fois à droite et à gauche; Smith sauve avec peine les trois canons qui lui restent; toute la colline de Devils-Den est abandonnée par les débris de la brigade Ward et des trois régiments qui s'étaient joints à elle. Les confédérés remplissent le bois, prennent d'écharpe le 17e Maine posté derrière le mur, débouchent dans le champ de blé, obligent Windsor à ramener ses pièces en arrière et menacent le flanc de la faible ligne de Trobriand. Celui-ci est, en même temps, assailli de front par les troupes d'Anderson et débordé à droite par Kershaw qui, faisant reculer Tilton et Sweitzer, s'avance dans le bois jusque sur ses derrières. Il est forcé à son tour d'abandonner du terrain; sa brigade est réduite à une poignée d'hommes. Les troupes postées à sa droite, près des Vergers, ne peuvent lui porter secours, car l'artillerie qu'elles défendent, exposée depuis assez longtemps au feu des batteries de Longstreet qui la prennent presque d'écharpe, est sérieusement menacée par la gauche de Kershaw. De ce côté, le 8e Caroline du Sud s'avance vaillamment contre les canons de Clark et de Bigelow qui semblent faiblement soutenus; mais, au moment où il s'approche, le 141e Pensylvanie, caché dans le chemin creux, se lève brusquement et l'arrête par un feu meurtrier. Malgré ce succès, les unionistes, craignant pour leur artillerie, la retirent en arrière

du chemin creux et découvrent ainsi encore davantage la droite de Trobriand. Heureusement la forte division Caldwell, que Meade, dès qu'il a vu l'importance de l'attaque de Longstreet, a détachée du 2e corps, arrive à propos pour relever les soldats de Birney et de Barnes. Une de ses brigades, sous le vaillant Cross, appuie les débris de la troupe de Trobriand. Une autre, sous Kelly, qui forme la gauche de la division et a franchi le Plum-Run près du chemin, soutient Ward sur les pentes qui bordent un peu plus bas la rive droite de ce ruisseau. C'est la brigade irlandaise qui, formée par Meagher, a déjà suivi, à travers maint champ de bataille, la vieille harpe d'or brodée sur l'étendard de la verte Erin. Elle combattra avec sa vaillance accoutumée, car chaque soldat est prêt à sacrifier d'autant plus facilement sa vie que tous viennent de se préparer à mourir en chrétiens. Au moment de marcher à l'ennemi, tous les rangs se sont agenouillés et l'aumônier, monté sur un rocher qui lui offrait une chaire naturelle, a donné une absolution générale à la brigade entière au milieu d'un silence religieux qu'interrompaient seulement les éclats du canon. Le commandement : « En avant! » a succédé immédiatement aux paroles sacramentelles du prêtre et les Irlandais se sont aussitôt jetés dans la mêlée. Ils arrêtent brusquement dans sa marche la brigade Anderson.

» Cependant Birney, ralliant autour de Cross une partie des soldats de Trobriand et des deux régiments de Burling qui ont été rejetés de ce côté, se met à leur tête et les conduit contre Kershaw, dont la ligne allongée ne peut soutenir ce choc. Elle est vivement rejetée sur la brigade Semmes, qui a suivi Kershaw de près et ne se trouve, heureusement pour lui, qu'à cent cinquante mètres en arrière sur sa droite. Ces troupes fraîches s'avancent contre la première ligne de la division Caldwell, qui n'a obtenu ce succès contre Kershaw et Anderson qu'au prix de grands sacrifices : Cross a été tué des premiers. Mais elles rencontrent aussitôt de nouveaux adversaires ; car Caldwell, voyant les pertes de sa première ligne, a fait avancer la seconde, composée des brigades Zook et Brooke. Les troupes de Semmes sont rejetées de l'autre côté du ravin, avant d'avoir pu prendre pied sur la colline, dont Kershaw, à gauche, est également délogé. Celui-ci, s'obstinant à ne pas donner le signal de la retraite, voit sa brigade divisée en tronçons qui combattent isolément dans un terrain coupé et boisé ; les confédérés, presque cernés à leur tour, se retirent vers la maison Rose, où Kershaw rallie la plus

grande partie de sa brigade; son aile gauche tient bon et n'a pas été entamée.

» Des renforts non moins utiles arrivent, à peu près en même temps, à l'extrême gauche fédérale, devant le Little-Round-Top. Avant que le combat eût été engagé de ce côté, Sykes avait dirigé la division Ayres vers cette position : la brigade Weed, qui précédait de fort loin les deux autres, avait été détournée, à l'insu du commandant du 5e corps, par un appel pressant de Sickles, et elle allait au secours du 3e corps, lorsque Warren vint chercher O'Rorke et son régiment. Dès que Sykes avait été informé de ce fait, il avait ordonné à Weed, qui n'était pas encore entré en ligne, de revenir en toute hâte prendre la position déjà occupée par le 140e New-York. Cet ordre a été promptement exécuté. Weed atteint le Little-Round-Top au moment où Vincent vient d'être mortellement frappé et où, de part et d'autre, on se prépare à renouveler la lutte un instant suspendue.

» Il s'établit à droite de la brigade Vincent, dont le colonel Rice a pris le commandement, et lui permet ainsi de renforcer sa gauche. Chamberlain, de son côté, a été obligé, pour faire tête à l'ennemi, de placer en potence une partie du 20e Maine au-dessus du col qui sépare les deux hauteurs. C'est en effet sur ce point que Law dirige tous ses efforts, et le combat reprend avec une nouvelle violence, sans laisser à Weed le temps de déployer ses bataillons. Ses soldats, promptement remis, montent à l'assaut avec l'acharnement de gens qui n'ont jamais rencontré un obstacle sans le briser. Il s'efforce de déborder la ligne fédérale pour atteindre le Little-Round-Top par le revers oriental de l'arête : ses troupes ont été moins engagées de ce côté, mais elles ont affaire au 20e Maine, qui défend sa position avec toute la vigueur de la forte race des bûcherons parmi lesquels il est recruté. On s'aborde de nouveau corps à corps, les assaillants cherchant toujours, à la faveur du combat, à tourner leurs adversaires, ceux-ci allongeant leur ligne et la ramenant de plus en plus en arrière pour déjouer cette manœuvre.

» Cependant la bataille, limitée jusqu'alors au terrain tourmenté compris entre le Plum-Run et son affluent, s'étend rapidement. Meade a appelé sur sa gauche toutes les forces dont il peut disposer. Le 6e corps, dont les têtes de colonne sont arrivées, vers deux heures, au pont du Rock-Creek, et qui se repose après une marche longue et fatigante, a relevé le 5e dans cette position. Nous avons déjà vu Sykes accourir et jeter dans la

mêlée quatre brigades de ce dernier corps. Les cinq autres, sous Ayres et Crawford, sont en route pour les rejoindre. L'extrême droite fédérale, que sa position rapproche heureusement de la gauche, est dégarnie, à son tour, au profit de celle-ci. A cinq heures, la division Williams a quitté les bords du Rock-Creek et suit les traces du 5e corps; une demi-heure après, un nouveau message, adressé à Geary, le met en route avec les brigades Kane et Candy, en ne laissant que la seule brigade Greene pour couvrir le front tout à l'heure occupé par le 12e corps. Humphreys a, depuis longtemps, envoyé Burling à gauche : Sickles lui prend encore deux régiments et en emprunte un à Trobriand pour renforcer la position des Vergers, que l'artillerie ennemie et les tirailleurs de Barksdale criblent de coups. Le 2e corps a fourni la division Caldwell, pour défendre la ligne occupée par Ward et Trobriand. Ceux-ci, en résistant si longtemps, ont donc permis à Meade de réunir enfin, sur sa gauche, des forces bien plus nombreuses que celles de l'assaillant.

» En effet, la division Hood a, pendant longtemps, soutenu seule le poids de l'attaque. Elle est épuisée. Robertson a été blessé, avec tous les officiers supérieurs de sa brigade. Benning, menacé de flanc par Caldwell, n'ose dépasser le sommet de Devils-Den. Mac Laws, qui est en position depuis quatre heures, en face des Vergers, n'a encore engagé, pour soutenir Hood, que deux de ses brigades, et l'une depuis un quart d'heure seulement. Les deux autres n'ont pas attaqué les Vergers, attendant que les défenseurs de cette position aient été tournés ou que l'artillerie du colonel Alexander les ait ébranlés par son feu. Il est six heures, et Hill attend en vain, pour les imiter, que les troupes postées à sa droite se soient mises en marche : le grand espace découvert qui le sépare de l'ennemi ne lui permettrait de s'avancer que dans un mouvement d'ensemble où son flanc droit serait protégé. D'ailleurs, nous l'avons dit, Mac Laws, qui suivra le mouvement de Hood, doit, au contraire, d'après les ordres de Lee, déterminer celui d'Anderson[1], et ce dernier sera suivi par Pender, si l'occasion est favorable, Heth, avec la troisième division de Hill, restant alors seul en réserve.

» Enfin Mac Laws, voyant Semmes et Kershaw ramenés en désordre par Caldwell, se décide à attaquer les Vergers. Sickles a donné à Graham, pour les défendre, l'effectif de deux brigades;

[1] Il ne faut pas confondre ici la division Anderson du corps de Hill avec la brigade Anderson de la division Hood.

mais il faudrait de solides retranchements pour couvrir une position aussi dépourvue, sur ses deux flancs, d'abris naturels. Les confédérés ralentissent le feu de leur artillerie; l'infanterie est en mouvement. Barksdale s'avance contre celui de ces deux flancs qui est opposé à l'ouest. Wofford, placé en arrière de sa droite, vient, par une demi-conversion, attaquer la face méridionale, en donnant la main à quelques bataillons de la brigade de Kershaw qui n'ont pas suivi sa retraite. Graham, enveloppé dans un tourbillon de feu, voit ses troupes fondre rapidement autour de lui. C'est en vain qu'une batterie régulière est venue relever celle d'Ames sur le point le plus exposé, que Randolph a éteint le feu de quelques canons ennemis, que toutes les pièces fédérales tirent à mitraille daus les rangs des assaillants : l'infanterie confédérée penètre dans les Vergers et s'en empare; Graham est blessé et fait prisonnier; ses soldats partagent son sort ou sont dispersés sur les pentes du mamelon, qu'ils descendent rapidement. Sickles accourt de la maison Trostle; mais un boulet lui brise la jambe et il est obligé de remettre le commandement à Birney. Les batteries postées à droite, sur la route d'Emmettsburg, abandonnent des positions qu'il est désormais impossible de défendre. Celles de gauche continuent à tirer presque à bout portant, en faisant, après chaque coup, reculer à bras les pièces de quelques pas. Mais rien ne peut empêcher la défaite de la division Birney, qui, sur cinq mille hommes à peine, en a perdu deux mille. Barksdale, suivi de près par plusieurs batteries, se précipite dans la brèche ouverte entre la gauche de Humphreys et la droite de Barnes, et, laissant aux troupes qui doivent l'appuyer le soin de prendre ces divisions à revers, il pousse toujours en avant. La mitraille éclaircit les rangs de ses soldats, mais son exemple soutient leur courage. A sa droite, Wofford, poursuivant son succès, appuie à l'est pour prendre de flanc les régiments ennemis qui tiennent tête à Kershaw. Il a fallu moins d'une heure aux confédérés pour remporter ce succès qui change la face du combat; ils ont deux heures de jour pour en profiter.

» Au centre, Hill, suivant exactement les instructions de Lee, s'empresse de faire avancer contre Humphreys, en succession rapide, trois des brigades d'Anderson, commandées par Wilcox, Perry et Wright. Le premier, auquel le général en chef a lui-même, dès quatre heures, indiqué la direction à prendre, appuie d'abord à gauche, pour ne pas rencontrer aux Vergers la ligne de

Mac Laws, presque perpendiculaire à la sienne; puis il fait face à droite en bataille, pour aborder de front la partie de la route d'Emmettsburg, occupée par Humphreys. Les deux autres brigades se forment sur sa gauche.

» A l'extrême gauche, Ewell a enfin mis ses colonnes en marche contre Culps-Hill, dont les défenseurs ne pourront certainement plus recevoir de secours. Il devait, nous l'avons dit, commencer l'attaque aussitôt qu'il entendrait le canon de Longstreet; mais il éprouva combien il est imprudent de se fier à un pareil signal : le vent contraire ne permit pas au bruit de la canonnade engagée, depuis trois heures et demie, contre les Vergers de parvenir jusqu'à lui. Il n'a entendu que l'artillerie de Hill, qui a ouvert le feu vers cinq heures; il s'est aussitôt préparé au combat. Six batteries postées sur Benners-Hill appuieront l'attaque de la division Johnston contre les pentes de Culps-Hill. Mais, au bout d'une heure, ces pièces, exposées à découvert, sont écrasées par celles des unionistes, abritées dans les ouvrages construits la veille; le jeune et vaillant major Latimer, qui les commande, est tué; une seule batterie soutient encore le feu. Johnston, trouvant les faces nord et nord-est de Culps-Hill trop bien garnies, se décide à assaillir les fédéraux dans les gorges mêmes du Rock-Creek, afin de tourner leurs positions par le sud-est. Il lui faut un certain temps pour appuyer à gauche et gagner ces gorges. Lorsque enfin, vers six heures et demie, la fusillade se fait entendre dans les rochers, dont les échos sauvages répètent pour la première fois de pareils éclats, la bataille se trouve engagée, en même temps, sur tout le front des deux armées. Entre Johnston à gauche et Anderson à droite, l'infanterie confedérée n'a pas encore, il est vrai, pris part au combat; mais les canons d'Ewell et de Hill, enveloppant, de deux côtés, les hauteurs de Cemetary-Hill et de Zeiglers-Grove, les couvrent de projectiles et relient ainsi les deux attaques.

» Avant de décrire celle de Johnston, il nous faut suivre les progrès de Longstreet. Tandis que Barksdale laisse Humphreys presque derrière lui, Wilcox et Perry s'avancent directement contre le front de ce dernier, et plus loin Wright menace son flanc. Il est près de sept heures. Humphreys n'a que deux brigades avec lui; sa gauche est tournée; sa droite, mal reliée au 2e corps, que le départ de Caldwell a affaibli, n'est couverte que par deux régiments de la brigade Harrow, et trois fortes brigades sont en marche pour l'assaillir. Afin de les prévenir, Humphreys,

en véritable homme de guerre, veut aller au-devant d'elles. Mais Birney, voyant le désastre de sa propre division, lui prescrit de se replier, en refusant sa gauche et en ramenant sa droite à la hauteur du 2e corps. Ce mouvement, difficile à exécuter au milieu du tumulte du combat, est accompli avec une rare précision : les bataillons se massent en colonne double, font une marche en arrière en ligne, puis un quart de conversion, sans accélérer leur allure, et, s'arrêtant au point que leur chef leur indique, se remettent en bataille pour ouvrir aussitôt une fusillade bien nourrie sur les assaillants qui sont près de les atteindre. Humphreys réussit ainsi à s'établir sur la ligne qu'il importe avant tout de conserver. Mais l'épreuve a été dure ; il avouera lui-même plus tard qu'il crut un moment tout perdu : il a laissé la moitié de son effectif sur le carreau et il faut compter les drapeaux qui flottent sur sa ligne pour croire qu'elle représente dix régiments. Le détachement du 2e corps, sous le colonel Devereux, qui couvrait sa droite, n'a pas eu moins de peine à se retirer en bon ordre, au milieu des blessés qui jonchent le sol, des hommes isolés qui errent sur le champ de bataille.

» Cependant les conséquences de la perte des Vergers sont aussi funestes pour Barnes que pour Humphreys. Sweitzer s'est établi, à droite de Zook, dans une partie du bois qui vient d'être reconquis sur Kershaw. Tilton s'est reformé plus loin sur le terrain que ce dernier lui a déjà enlevé une première fois : comme alors, son aile droite est sans point d'appui. C'est sur elle que Wofford, après la prise des Vergers, descend, avec toute la force que leur récent succès donne à ses soldats. La brigade Tilton, encore mal remise du combat qu'elle vient de livrer, plie sous leur effort. Kershaw en profite aussitôt pour reprendre l'offensive contre Sweitzer et Zook. Semmes se joint à lui : les deux brigades de Barnes, serrées à la fois de front et de flanc, sont bientôt rejetées hors du bois.

» Les soldats de Caldwell, placés, à leur tour, dans la même position, et menacés de plus, à gauche, par les troupes de Hood, évacuent le bois et le champ de blé, dont le sol ensanglanté est couvert de morts et de mourants ; Zook est tué, les pertes sont énormes. Les confédérés, postés dans le bois, en commandent toutes les approches ; leur artillerie, descendant les pentes du mamelon des Vergers, prend les unionistes d'écharpe ; Brooke la charge inutilement avec sa brigade ; il est repoussé et grièvement blessé. La ligne fédérale est irrévocablement brisée

et toutes les forces qui, réunies à gauche, ont, jusqu'alors, tenu tête à Longstreet, ne peuvent réussir à la reformer. Sur huit brigrdes engagées par le commandant du 1er corps confédéré, six s'acharnent contre elles. Les troupes unionistes, pour la plupart en désordre, se replient sur les mamelons boisés qui bordent la rive gauche du Plum-Run.

» Mais Kershaw et Semmes, épuisés à leur tour, se sont arrêtes dans le bois dont Barnes et Trobriand viennent d'être délogés. Deux brigades seulement passent le chemin de Millerstown: celle de Wofford à gauche, pousse en avant pour appuyer Barksdale; à droite, celle d'Anderson, qui vient d'être blessé, occupe le bois au delà du chemin, y amène plusieurs canons ennemis dont elle s'est emparée derrière la maison Trostle, et essaye même, mais en vain, de traverser le Plum-Run.

» Hancock cependant, chargé par Meade, à la nouvelle de la blessure de Sickles, du commandement de toute la gauche, cherche à réunir les deux tronçons de la ligne fédérale. Humphreys vient d'achever son mouvement. La plupart des pièces attachées à sa division, ayant perdu tous leurs chevaux, ont été abandonnées dans le pli de terrain derrière lequel il s'est posté; mais elles restent dans la zone de ses feux, comme une proie plus tentante pour l'ennemi que facile à enlever. La batterie de Bigelow, n'ayant plus un seul fantassin pour la soutenir, s'établit devant la maison Trostle et tire à mitraille sur les confédérés, qui s'avancent de tous les côtés sur elle: les artilleurs tombent les uns après les autres, auprès de leur chef blessé, leurs pièces sont sacrifiées; mais ils ont réussi à retarder, à gauche, la marche de l'ennemi. Toutefois ces exemples de courage ne suffiraient pas à sauver les fédéraux, si, en cet instant critique, ils ne restaient solidement établis sur le Little-Round-Top, véritable point d'appui de toute leur gauche. Ayres, amenant les deux brigades régulières de Day et de Burbank, a passé le Plum-Run et occupe, sur la rive droite, une des dernières pentes de Devils Den, avec une partie des soldats de Ward, qui n'en ont pas été délogés. La retraite de Barnes et de Caldwell découvre son flanc droit et le laisse ainsi isolé en avant de tout le reste de la ligne: mais, quoique attaqué de trois côtés par les troupes de Hood et de Mac Laws, il se fraye un chemin à travers leurs feux croisés. Ses réguliers justifient encore une fois leur vieille réputation: pas un homme n'a quitté les rangs et ils se font décimer sans se laisser ébranler. Onze cents combattants seulement, sur un effectif de deux mille, sont

debout, lorsque, se repliant pas à pas, ils prennent enfin position à droite de Weed, à l'est du Plum-Run, sur le contrefort septentrional du Little-Round-Top.

» Nous avons laissé, environ une heure auparavant, les deux partis aux prises sur le flanc opposé de cette hauteur et les soldats de Law, malgré leur nombre réduit, se ruant contre le 20e Maine. La fusillade éclate de nouveau sur toute la ligne. Weed, qui donne à tous l'exemple, est mortellement atteint près de la batterie de Hazlett; celui-ci se penchant pour recevoir ses dernières paroles, est frappé à son tour et tombe inanimé sur le corps de son chef; presque tous les officiers supérieurs sont tués ou blessés. Mais l'ennemi est aussi à bout de forces : afin d'envelopper la gauche des fédéraux, il a trop allongé sa ligne; le colonel Chamberlain en profite pour le charger à son tour. Les confédérés, surpris par cette attaque, sont repoussés et laissent derrière eux plus de trois cents blessés et prisonniers. C'est en cet instant que le général Ayres s'établit avec ses deux brigades de réguliers, sur la rive droite du Plum-Run. Quoiqu'il ne puisse s'y maintenir longtemps, sa présence dans cette position, qui ferme entièrement la gorge du ruisseau, suffit pour détourner les confédérés de toute nouvelle attaque contre le Little-Round-Top. Au moment où il est obligé de se replier, le général Crawford, amenant la brigade Mac Candless sur la colline que Vincent et Weed ont sauvée au prix de leur vie, aide ses braves défenseurs à rejeter l'assaillant sur l'autre rive du Plum-Run. Le reste de cette petite division ne tarde pas à rejoindre son chef. Celui-ci plaçant Mac Candless à droite des soldats de Barnes, et Fisher, avec sa seconde brigade, à leur gauche, forme, sur le versant occidental de la colline, une ligne solide, que les réguliers prolongent à cheval sur le chemin de Millerstown. Le Plum Run de ce côté, sépare donc les combattants. Longstreet, satisfait de l'avantage qu'il a remporté, ne s'acharne pas contre les positions si solidement occupées par la gauche unioniste.

» Mais Barksdale et Wofford menacent de séparer cette gauche de tout le reste de l'armée fédérale et de faire tomber ainsi les défenses sur lesquelles elle s'appuie. Ces deux brigades, qui ont encore peu souffert, s'avancent rapidement, chassant devant elles des fuyards, des groupes de soldats appartenant à tous les corps, sur un terrain découvert qui assure un vaste champ de tir à l'artillerie confédérée. Celle-ci en a profité : tandis que les canons de Hill et une partie de ceux de Longstreet cherchent à occuper l'at-

tention des pièces fédérales, les cinq batteries d'Alexander suivent l'infanterie sudiste pas à pas et commencent à cribler de coups la faible division de Humphreys. Les unionistes, pour réparer la trouée ouverte dans leur ligne, ont été obligés de se reformer sur les positions mêmes que Sickles a quittées peu d'heures auparavant. S'il les a jugées trop mauvaises pour s'y établir le matin, comment pourront-ils s'y maintenir après l'échec qu'ils viennent d'éprouver ? Quoique dominés par la route d'Emmettsburg, elles offrent cependant certains avantages dont ils sauront habilement profiter. Le vallon du Plum-Run, qui les sépare de cette route, est, comme il a été dit, rempli de broussailles et de bouquets d'arbres. Les confédérés y ont trouvé un abri contre le feu de l'artillerie du 2e corps, qui, à mesure qu'ils s'avançaient, les prenait de plus en plus d'écharpe. Pour en sortir, ils auront à gravir une pente d'une dizaine de mètres. Quoique très douce, cette pente donne aux fédéraux un certain avantage. C'est une dernière chance dont il faut qu'ils profitent, s'ils ne veulent pas voir l'ennemi s'emparer de leurs communications avec Baltimore. Plus la position en fer à cheval qu'ils ont prise favorise la défense, tant qu'ils la conserveront, plus le désastre sera irréparable s'ils viennent à la perdre.

» Aussi Hancock amène-il sur le point menacé toutes les forces dont il peut disposer, Quoique le 2e corps soit déjà privé de la division Caldwell qui, cruellement affaiblie, n'a pu, comme Meade l'avait prescrit, reprendre sa place du matin, il détache de celle de Hays deux régiments pour soutenir Humphreys et, prenant avec lui la brigade Willard de la même division, la porte plus à gauche au milieu même de l'espace ouvert qu'il s'agit de garnir. Enfin le général Hunt amène trente ou quarante pièces de l'artillerie de réserve, formant la brigade du major Mac Gillivray qui, appelées en toute hâte, lors de l'attaque des Vergers, n'ont pu arriver à temps pour défendre ce point, mais rendent un plus grand service encore en se postant sur la rive gauche du Plum-Run. Cette formidable batterie, dont le centre fait face à la maison Trostle, commande sur un front de 600 mètres toutes les pentes de cette rive et peut croiser ses feux avec l'artillerie de Hancock : elle couvre les débris des trois divisions que Longstreet vient de rejeter au delà du ruisseau et ferme par un solide rempart la moitié de la brèche qu'elles ont laissée ouverte. Meade accourt de son côté, et son brusque départ du point central où il se tenait détermine même une sorte de panique dans son quartier-général.

Cependant les troupes qu'il a appelées de la droite sont déjà en mouvement. La division Williams s'est engagée sur la traverse qui relie le plus directement la route de Taneytown à celle de Baltimore et elle approche du champ de bataille; elle est suivie de près par l'une des brigades de Geary sous Camby, mais l'autre s'égare et finit par s'arrêter au delà du Rock-Creek. Le général Lockwood qui arrive de Baltimore et a rejoint, le jour même, le 12e corps avec deux régiments, a devancé Williams et offre un utile soutien aux pièces de Mac Gillivray. Plus au sud, la brigade Bartlett, du 6e corps, marche sur les traces de Crawford, et deux autres brigades envoyées par Sedgwick ne tarderont pas à prendre la même voie. Enfin, voyant croître le péril, Meade fait demander à Newton de dégarnir autant que possible Cemetary-Hill pour secourir Humphreys.

» Toutes ces troupes, une fois rendues sur le terrain, seront bien supérieures aux assaillants; mais arriveront-elles à temps pour arrêter l'ennemi ou seront-elles battues en détail? C'est ce qu'à sept heures et demie Meade se demande avec anxiété. En attendant, ce serait pour les confédérés le moment de l'aborder sur tous les points à la fois. Si les décharges de l'artillerie postée sur Seminary-Hill n'était un obstacle à la vue et à l'ouïe, Hill et Lee apercevraient la fumée et entendraient le bruit du combat engagé par Johnston sur Culps-Hill. Deux brigades d'Anderson et toute la division Pender n'attendent qu'un signal pour continuer l'attaque progressive de droite à gauche et tenter contre Zeiglers-Grove un assaut dont le succès serait décisif. Ce signal n'est pas donné, et les troupes qui pourraient peut-être entraîner la victoire demeurent immobiles. Les généraux Posey et Mahone qui, se trouvant à gauche de Wright, devraient être les premiers à le suivre ont, à ce qu'il paraît, reçu l'ordre de ne s'avancer que si le succès de l'attaque leur semble assuré: ils attendent en vain l'ordre d'Anderson, leur chef immédiat. Pender, placé plus à gauche, accourt à la droite de sa ligne, sans doute pour la conduire à l'ennemi; mais il est mortellement atteint d'un éclat d'obus, et le général Lanes qui doit lui succéder ne prend le commandement que lorsque le combat est déjà terminé.

» Cependant les trois brigades engagées par Anderson, ne voyant devant elles que des fuyards, autour d'elles que des morts, des blessés et des canons brisés, croient la victoire assurée et s'avancent hardiment pour en recueillir les fruits. Les alignements et les directions se perdent dans ce mouvement rapide: elles sui-

vent Humphreys, et quoique, d'après les ordres de Hill, elles dussent prendre leur guide à droite, elles se trouvent bientôt séparées de Barksdale, dont l'objectif est la brèche que Willard cherche à fermer. Ces trois brigades ne marchent plus d'une même allure. Au moment où elles dépassent le pli de terrain boisé au délà duquel Humphreys a pris position, leur ardeur est doublée par la vue des canons abandonnés, que celui-ci n'a pu traîner à sa suite; mais les Floridiens de Perry s'arrêtent auprès de ces pièces et ne peuvent ensuite reprendre leur élan. Le front d'Anderson est donc réduit à deux brigades : il l'étend pour le relier à celui de Mac Laws et l'affaiblit ainsi au moment où il aurait le plus besoin d'être fortifié. La confusion du champ de bataille augmente; les deux lignes se mêlent au milieu de la fumée qui les enveloppe. L'un des régiments de Wilcox pénètre inaperçu à gauche de Humphreys; Hancock le rencontre et lance contre lui le 1er Minnesota, qui l'arrête, mais au prix de grands sacrifices. Willard, dont les deux ailes sont également privées de tout appui, voit sa brigade décimée; bientôt il tombe mort au milieu des cadavres qui l'entourent. Hancock se prodigue pour rétablir la ligne. Plus à gauche, Meade se met lui-même à la tête des soldats de Lockwood. Ces deux régiments pénètrent, au delà du Plum-Run, dans le bois situé au nord du chemin de Millerstown et attaquent la brigade d'Anderson. Mac Candless les appuie de manière à les rattacher au reste des troupes de Sykes. Enfin les brigades Bartlett, Nevin et Eustis, du 6e corps, arrivent à propos pour renforcer la ligne formée par le 5e depuis le Little-Round-Top jusqu'aux batteries de Mac Gillivray; elles prennent à droite la place que Lockwood occupait près de ces canons, relèvent les troupes les plus éprouvées à gauche, les aident à repousser les dernières tentatives de Law et mettent toute cette aile à l'abri d'une nouvelle attaque.

» Le jour baisse. Le soleil darde, au-dessus de Seminary-Hill, ses rayons obliques sur les pentes enfumées de Cemetary-Hill et des Round-Tops. Sans s'être concertées, les brigades de Mac Laws et d'Anderson, qui forment la gauche de l'attaque confédérée, tentent, presque au même moment, un dernier effort. Leurs chefs sentent qu'il faut rompre la nouvelle ligne de l'ennemi avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître; mais ils sont trop divisés pour pouvoir frapper un grand coup. Mac Laws, avec deux brigades, est séparé, à sa droite, de Hood, qui ne peut plus avancer; à sa gauche, d'Anderson, qui incline au nord.

» Pendant ce temps, leurs adversaires se reforment et se fortifient rapidement. Chamberlain a escaladé, avec quelques soldats, les pentes du grand Round-Top, et enlevé un parti ennemi qui était venu les reconnaître. La brigade Fisher se joint à lui, pour occuper cette position dominante. Ils ferment ainsi aux confédérés tout passage de ce côté. A l'extrême gauche, Sedgwick s'est placé derrière ce massif rocheux, prêt à soutenir, avec tout le reste de son corps, les trois brigades qu'il a envoyées sur le Plum-Run. A sa droite, Williams débouche enfin sur la route de Taneytown et se masse derrière l'artillerie de Mac Gillivray. Enfin Newton, répondant avec empressement à l'appel de Meade, a mené la division Doubleday et une partie de celle de Robinson sur le point faible où s'abaisse l'arête qui relie les Roud-Tops à Cemetary-Hill. Il couvre la droite de la brigade Willard, réunit autour de lui les batteries et les troupes éparses qui ne peuvent se soutenir seules, et forme ainsi une ligne capable d'arrêter l'effort de Mac Laws. Le bouillant Barksdale, toujours jeune sous ses longs cheveux blancs, semble braver la mort sur son cheval qui caracole au plus épais de la mêlée ; mais il tombe enfin sous le feu d'un régiment de Burling. Ses soldats, qui, entraînés par son exemple, se ruent sur les fédéraux, sont trop peu nombreux, et, bientôt repoussés, laissent aux mains de l'ennemi leur chef mourant; Wofford, qui les appuie à droite, ne peut dépasser les fonds du Plum-Run; la brigade Anderson est hors de portée. Longstreet, qui dirige en personne le combat, attend en vain, pour reprendre l'attaque, les brigades Kershaw et Semmes, trop éprouvées pour pouvoir quitter le terrain qu'elles ont conquis sur Caldwell. Sur ces entrefaites, la division Anderson gravit enfin les pentes sur lesquelles sont établis Humphreys et Gibbon. Wilcox à droite, suivi d'assez loin par Perry, attaque le premier. A gauche, Wright, recevant d'écharpe le feu de plusieurs pièces postées à la lisière d'un bouquet de bois en avant du front de Gibbon, s'élance contre elles et s'en empare; mais la brigade Webb sort de sa position pour les lui disputer : une lutte acharnée s'engage sur ce point.

» Il suffirait peut-être d'un renfort opportun pour assurer aux deux brigades d'Anderson la possession de Zeiglers-Grove et, par conséquent, du centre même de la ligne fédérale. Le reste du corps de Hill peut suivre, du haut de Seminary-Hill, tous les incidents de la lutte, et brûle de venir y prendre part ; Lee, Hill, Anderson ont sous les yeux ce spectacle émouvant, et cependant personne ne bouge. Anderson n'appelle pas à lui Posey et Mahone;

Hill ne donne pas à la division Pender le signal de l'attaque : il laissera venir la nuit, et c'est alors seulement qu'il la fera avancer, comme s'il cédait à une sorte de remords tardif et inutile. Enfin Lee, qui se trouvait, depuis quelque temps, auprès de la brigade de Posey, sanctionne cette inaction par son silence et en assume toute la responsabilité devant l'histoire.

» Wright, encouragé par la vue de la foule qui encombre la route de Baltimore, et se croyant déjà maître du revers de l'arête de Cemetary-Hill, lutte avec une énergie désespérée; mais il perd, en un quart-d'heure, près des deux tiers de son effectif et il plie devant la division Gibbon réunie contre lui. Wilcox, pris de flanc par l'artillerie de Mac Gillivray, rencontrant, à la place des fuyards qu'il poursuivait, ici Humphreys en bon ordre, là les réserves de Hancock, se trouve dans un cercle de feu et y laisse cinq cents hommes, sur seize cents qui composent sa troupe. Abandonnées pluôt que vaincues, ces deux brigades regagnent la route d'Emmettsburg. Le dernier effort des confédérés contre l'aile gauche fédérale a échoué. Le crépuscule est arrivé, la fusillade cesse, le feu d'artillerie languit, la fumée se dissipe. Mais, à mesure que le silence se fait de ce côté, l'on entend plus distinctement le bruit de la bataille qui se poursuit à l'aile opposée.

» Nous avons laissé, à six heures, Johnson se préparant à aborder Culps-Hill par les gorges du Rock-Creek : aucun des deux partis ne pourra amener de canons sur ce point. C'est un avantage pour son infanterie. Early et Rodes, établis au pied des pentes découvertes de Cemetary-Hill, doivent attendre, pour attaquer à leur tour, qu'il ait ébranlé la droite fédérale. Si ce mouvement n'a pas lieu en même temps que celui de Longstreet, ce n'est pas à dessein, comme on l'a prétendu, pour laisser Meade dégarnir sa droite, mais parce qu'Ewell, nous l'avons dit, n'a pas entendu le canon du 1er corps. Peut-être aussi faut-il attribuer son retard à l'absence des deux brigades Smith et Gordon, de la division Early, détachées, la veille au soir, sur la route d'York, contre un ennemi imaginaire : elles sont restées la nuit dans leur position excentrique : Ewell, ayant eu le tort d'ajouter foi à un bruit dû sans doute aux mouvements des cavaliers fédéraux de Kilpatrick, ne se décide à les rappeler qu'au moment où il devrait commencer l'attaque. Il est obligé de les attendre avant de donner à Johnson le signal du combat....

» Avant que Meade eût dégarni sa droite, la division Geary et, plus au sud, celle de Mac Dougall du 12e corps occupaient la

face orientale de Culps-Hill, à droite de Wadsworth, jusqu'à Spanglers-Spring. Elles ont improvisé des retranchements qui suivent cette face jusqu'au bord du ravin descendant au Rock-Creek, reprennent de l'autre côté, se dirigent vers le sud-est en longeant, sous bois, à cinquante mètres de distance, un mur de pierres bornant un champ et se terminent enfin entre le Rock-Creek et la source. De l'autre côté du marais, presque impraticable en ce point, les brigades Colgrove et Lockwood s'étaient retranchées le long du ruisseau, étendant leur droite jusque près de la chaussée de Baltimore. Cette position est forte, mais trop étendue et trop rapprochée de la chaussée qu'il faut défendre à tout prix, car c'est la ligne de retraite de l'armée. Au sud, elle est couverte par les mamelons de Powers et de Mac Allister, qu'occupent des canons de Slocum ; mais, plus au nord, un petit bois triangulaire, compris entre le ravin marécageux, le vallon qui descend au sud et un chemin de traverse, permettrait à l'ennemi de gagner, par surprise, la maison Spangler et de là la route elle-même. A l'heure où nous sommes, les brigades de Lockwood et de Williams ont été appelées à gauche. Deux de celles de Geary, qui les ont suivies, n'arriveront pas à temps pour combattre de ce côté, et leur absence sera vivement sentie à droite; car la troisième sous Greene, demeurée seule, ne peut garnir toute la ligne des retranchements, longue de près de quinze cents mètres.

» C'est au moment où presque tout le 12e corps abandonne cette position que Johnson s'ébranle pour l'attaquer. Quittant les pentes découvertes qu'il occupait, il descend vers le Rock-Creek et se trouve bientôt masqué par les bois qui bordent la rive droite; sa division, sur deux lignes, la gauche à la maison Taney, franchit, sans opposition, les gués nombreux du ruisseau. Son artillerie est restée sur Benners-Hill ; l'infanterie pénètre dans le bois et s'avance sur le plateau : la brigade Jones à droite, puis celle de Nichols ; à gauche Stewart, suivi de Walker. Les retranchements construits par Mac Dougall, du ravin à Spanglers-Spring, ne sont plus défendus que par de faibles détachements de la brigade Greene. Stewart, repoussant les tirailleurs fédéraux, enlève toute la partie qui s'étend au sud du ravin; mais il est pris d'écharpe par les fédéraux demeurés dans l'autre partie des ouvrages. Greene, voyant l'aile droite ainsi tournée, prolonge, à l'ouest, la ligne qu'il occupe encore et établit sa droite de l'autre côté du ravin qui descend au sud dans le bois triangulaire. Il lui donne ainsi

un point d'appui, et couvre, du côté le plus dangereux, les approches de la chaussée.

» Il demande aussitôt du renfort aux généraux qui occupent Cemetary-Hil ; mais ses dispositions sont à peine achevées, que les confédérés s'avancent contre lui, de tous les côtés à la fois. Stewart et Walker atteignent le mur de pierres, s'emparent de toute la partie sud du plateau et s'étendent jusqu'en face du petit bois auquel s'appuie la droite de Greene. Celle-ci ne pourrait leur résister ; mais, rendus circonspects par les approches de la nuit, et ignorant la proximité de la chaussée de Baltimore, Stewart et Walker restent dans les ouvrages conquis et de la échangent avec l'ennemi une vaine fusillade. Jones, appuyé par Nichols, se rue, de son côté, sur la gauche de Greene. Les fédéraux leur sont fort inférieurs en nombre, mais les retranchements qu'ils occupent couronnent une véritable muraille de rochers ; embusqués derrière les blocs les plus élevés et les troncs noueux dont les racines se mêlent à la pierre, ils attendent de pied ferme leurs adversaires. Ceux-ci, obligés de gravir en ligne de bataille les pentes de Culps-Hill, n'ont pu garder leurs rangs au milieu des rocs, des trous béants cachés par la feuillée. Leurs efforts se brisent devant l'obstacle du haut duquel leurs adversaires les accueillent par un feu bien nourri. Les fédéraux, parfaitement abrités, ne perdent que peu de monde ; les assaillants, au contraire, font inutilement de grands sacrifices. Jones est blessé, Nichols vient relever ses troupes, malgré l'obscurité. Mais Greene a été renforcé par une brigade de la division Schurz ; Wadsworth a étendu sa droite pour le soutenir ; enfin Kane revient à propos de sa malencontreuse marche sur la chaussée de Baltimore, pour arrêter, de l'autre côté, les tirailleurs de Stewart. L'assaut de Nichols est repoussé, tous les efforts des confédérés sont brisés, et, quoiqu'on échange encore quelques coups de fusil, la lutte est terminée vers dix heures du soir.

» L'attaque d'Ewell n'a pas été limitée à cette partie de la ligne fédérale, et, si l'ordre du récit nous oblige à donner des descriptions successives, le lecteur n'oubliera pas que ces combats séparés ont lieu, en même temps, à gauche, à droite et au centre. En effet, à peine le commandant du 2e corps confédéré a-t-il vu Johnson plonger dans l'épais taillis qui couvre Culps-Hill, qu'il donne à Early et à Rodes le signal de l'attaque. Mais ici encore, les généraux sudistes ne peuvent exécuter leurs mouvements avec l'ensemble nécessaire au succès. Rien de plus simple, en appa-

rence, que de combiner ceux d'Early et de Rodes : le premier est déployé à gauche de Gettysburg, dans la direction du Rock-Creek ; l'autre est établi dans la ville même ; aucun obstacle ne s'élève ni entre eux ni sur leur front.

» Cependant, tandis que les deux brigades de Hoke et de Hays s'avancent, dans un ordre magnifique, à gauche de la ville, Rodes n'a pas encore déployé sa division de l'autre côté. Ce dernier a été trop lent, ou Early trop pressé, et les ordres transmis par Ewell à ces deux généraux n'ont pas été donnés ou compris de même : Rodes a cru qu'on le laissait juge de l'opportunité de l'attaque, tandis qu'Early, en s'engageant à fond, compte sur son concours immédiat. Il en résulte que Cemetary-Hill n'est attaqué que par deux brigades ; Smith étant resté sur la route de Hanover pour donner la main à Stuart qui a enfin reparu, Gordon a seul répondu à l'appel d'Early, qui le garde en réserve.

» A sept heures du soir, Hoke et Avery, qui commande les troupes de Hayes, gravissent sous un feu violent d'artillerie la face orientale de Cemetary-Hill. Accueillis bientôt par une vive fusillade, rien ne les arrête; ils enfoncent les deux petites brigades de Barlow. Celles-ci, commandées par le général Ames, sont encore mal remises de leur échec de la veille; les assaillants les poussent en désordre sur les retranchements garnis de canons qui forment la seconde ligne sur la crête de la colline et, passant presque sans effort au milieu des fédéraux débandés, ils pénètrent jusque dans les ouvrages. Le reste du 11[e] corps, réduit à trois brigades, est posté sur la face occidentale de Cemetary-Hill et adossé à la division Barlow. Se voyant ainsi menacés par derrière, Steinwehr et Schurz font faire volte-face à une partie de leurs troupes et viennent au secours de cette division. Ils trouvent l'ennemi en possession de l'extrémité septentrionale de la colline qui s'allonge vers Gettysburg, et disputant aux artilleurs unionistes les ouvrages qui forment la clef de toute la position. Pendant une heure, les deux brigades confédérées luttent obstinément contre les fédéraux, supérieurs en nombre, qui s'efforcent de les rejeter au pied de la colline. Mais personne ne vient à leur aide, tandis que leurs adversaires reçoivent de nouveaux renforts.

» Il est près de neuf heures du soir. Hancock entendant le bruit de l'attaque d'Early, a spontanément envoyé deux régiments du 2[e] corps à Wadsworth et la brigade Carroll au secours de

Howard. Celle-ci arrive au moment où l'issue de la lutte acharnée engagée autour des canons semble fort douteuse.

» Après avoir inutilement sollicité le concours de Lane, Rodes a enfin déployé sa division. Ses tirailleurs gravissent le flanc occidental de Cemetary-Hill, que Steinwehr et Schurz viennent de dégarnir, et ouvrent déjà le feu lorsque Ramseur, qui commande la brigade de droite, s'arrête brusquement et interrompt ainsi tout le mouvement. Il paraît que, voyant les troupes de Lane, qui se sont aussi rapprochées de l'ennemi, demeurer immobiles, il n'a pas voulu, sans de nouveaux ordres, dépasser leur alignement. Pendant le temps ainsi perdu, Carroll enlève la position conquise par Hoke et Avery : celui-ci est tué. Early, n'étant pas soutenu par Rodes, n'ose risquer sa dernière brigade, et les assaillants sont enfin obligés de se replier.

» C'est alors seulement que Rodes est prêt à prendre part au combat ; mais ne trouvant, à son tour, personne pour l'appuyer, il se laisse gagner par la nuit sans quitter sa position déployée, à l'est de Gettysburg. L'attaque dirigée contre le centre fédéral a complétement échoué, parce que, sur sept brigades présentes, deux seulement ont été engagées.[1]. »

Ainsi se termine, à la nuit seulement, cette seconde et sanglante journée du 2 juillet qui laisse les résultats encore indécis. Si la position des fédéraux a été alarmante entre 7 et 8 heures, elle s'est un peu améliorée entre 8 et 9 heures du soir. Et de part et d'autre il y a encore des forces intactes qui pourront prendre part à une nouvelle lutte et qui s'efforcent d'accourir vers le champ de bataille, où elles se trouveront toutes en ligne le 3 juillet au matin.

Dans le nombre de ces dernières figurera entr'autres toute la cavalerie qui, occupée à ses raids et à ses courses excentriques, n'a pu effectuer, le 2 encore, que des opérations décousues et dont la vaillante hardiesse ne saurait compenser l'inutilité.

Toute la nuit du 2 au 3 juillet va donc s'écouler, comme la précédente, à se préparer, dans les deux camps, à un nouvel et décisif effort.

[1] Comte de Paris; ouvrage cité.

De la discipline dans l'infanterie suisse.

Le *Militärwochenblatt*, de Berlin, dans le jugement qu'il porte sur l'inspection de notre IV^me^ Division, dit entr'autres :

« La cavalerie et l'infanterie sont moins bien pourvues au point » de vue du personnel que les deux autres armes (artillerie et » génie) et sont inférieures pour la discipline et la tenue ; elles » ont encore beaucoup à faire pour pouvoir être mises à peu » près au niveau des mêmes armes dans les autres armées. »

Si le correspondant du *Militärwochenblatt* a vu par des lunettes spéciales nos armes de premier choix, nous devons néanmoins l'en remercier et reconnaître qu'en effet notre infanterie, pour ne parler que d'elle, a encore passablement à faire pour arriver au résultat qu'on est en droit d'en attendre.

Nous ne parviendrons jamais, cela va sans dire, à avoir la même discipline et la même tenue que dans une armée permanente, ni à laisser par sections nos bottes dans la boue en défilant devant un haut inspecteur ; mais nous admettons qu'à quelques égards notre infanterie est inférieure à nos troupes de l'artillerie et du génie, ce qui s'explique en grande partie par notre mode de recrutement et par les effectifs relativement très restreints et fort choisis de nos armes spéciales.

Une autre cause de cette infériorité se trouverait dans le manque de sous officiers. En effet nos sous-officiers d'infanterie n'en ont que le nom, sans avoir les qualités ni les connaissances désirables. On ne doit pas trop leur en vouloir, vu l'abandon dans lequel notre organisation militaire s'est plu à les laisser, mais il faut espérer que l'état de chose actuel ne durera plus longtemps et que bientôt nous aurons pour l'infanterie, comme pour les autres armes, nos écoles de sous-officiers.

A ce propos, qu'il nous soit permis de faire une remarque :

En Suisse dans l'infanterie nous avons un sous-officier pour 5 hommes environ, tandis qu'en Allemagne il y en a 1 pour 11, en France 1 pour 21.

Il nous semble que le législateur a voulu compenser par la quantité ce qui nous manquait en qualité ; cela est malheureux, car un trop grand nombre de sous officiers est une chose déplorable à tous égards, chez nous surtout. D'abord il est impossible avec notre organisation actuelle de fournir le nombre voulu de

cadres ayant les qualités requises, ou même capables de les acquérir, ce qui fait qu'on est forcé de faire de mauvaises nominations. Or un sous-officier incapable est immédiatement méprisé par le soldat et le respect que doit avoir la troupe pour ses supérieurs est considérablement amoindri de ce fait.

Nous sommes bien convaincus d'une chose, c'est que nous devons viser à avoir peu de sous-officiers, mais à en avoir de capables. Aussi pourquoi n'imiterions-nous pas ici encore l'artillerie et le génie, en ne nommant pas de caporaux, mais bien des appointés d'infanterie, ou bien si l'on voulait conserver le nom de caporal, pourquoi ne considérerait-on pas ceux-ci comme des premiers soldats et simples guides et point comme des sous-officiers.

Cette dernière catégorie ne comprendrait donc que les sergents, qui seraient choisis parmi les caporaux ayant obtenu les notes suffisantes à l'école spéciale des sous-officiers. Nous aurions ainsi huit sous-officiers par compagnie (non compris le sergent-major et le fourrier) à la hauteur de leur tâche et qui seconderaient d'une manière efficace les officiers qui, actuellement devant tout faire par eux-mêmes, ont de ce fait moins d'autorité sur la troupe.

Du jour où nous aurons des sous-officiers vraiment dignes de ce nom, la tâche de l'officier d'infanterie sera bien facilitée. Nous sommes certains que tous nos collègues partagent notre avis, et appellent de tous leurs vœux l'introduction des écoles de sous-officiers d'infanterie.

Nous avons dit qu'une des causes de notre infériorité, et c'est la principale, est le manque de sous-officiers capables ; il y en a d'autres encore qui tiennent aux officiers eux-mêmes, et qui pourraient disparaître sans qu'il fût nécessaire pour cela de grever de nouvelles charges notre budget militaire.

Dans tous les services, écoles, comme cours de répétition, on peut remarquer que la discipline de la troupe se relâche vers le milieu du service ; cela provient de ce qu'à ce moment commencent les exercices sur le terrain tels que : tir, école de tirailleurs, service de sûreté, exercices de marches, travaux de pionniers, etc., pendant lesquels les hommes sont beaucoup moins dans la main de leurs chefs que les premiers jours qui sont consacrés presque exclusivement à l'école du soldat et à l'école de compagnie.

C'est alors qu'ils prennent des habitudes d'indiscipline qu'on a beaucoup de peine à faire disparaître ensuite.

Il y aurait un remède à apporter à la chose et des plus simples.

Pourquoi ne s'arrangerait-on pas, en élaborant les ordres du jour, à réserver, ne fût-ce qu'une demi-heure, d'école du soldat, 1re ou 2e section, après chaque exercice tel que ceux que nous avons cités plus haut. On réparerait ainsi immédiatement le mauvais effet produit sur la troupe, au point de vue de la discipline, par des travaux pendant lesquels le soldat est plus ou moins livré à lui-même.

La discipline de marche n'existe pour ainsi dire pas dans notre infanterie. C'est là un de nos points faibles qui mérite la plus grande attention. Le plus souvent, une fois que le signal de « Marche à volonté » a été donné, les chefs ne s'occupent plus de leurs hommes ou du moins ne le font que d'une façon très sommaire; naturellement ceux-ci en profitent pour quitter leur place, d'où mélange des sections, si ce n'est des compagnies, et ainsi un bataillon, au lieu de présenter une colonne d'une profondeur maximum de 300m, en occupe facilement le double et quelquefois plus.

Notre « Instruction sur le service en campagne » donne des règles pour les marches; pourquoi ne sont-elles généralement pas observées ?

Nous avons aussi souvent le tort de ne pas considérer le service de sûreté en marche comme un service, quoi qu'il soit pourtant l'un des plus sérieux. C'est ainsi que pour un bataillon, par exemple, la compagnie de tête déjà a l'air d'être en marche à volonté; et quelle marche à volonté ! Il nous semble qu'au moins cette unité, si l'on peut jusqu'à un certain point admettre moins de tenue pour le gros, devrait toujours être prête à combattre.

Le manque d'uniformité rend aussi la discipline très difficile à maintenir. Dans les manœuvres de campagne, par exemple, dans telle compagnie d'un bataillon on laisse les hommes fumer et parler; dans telle autre, la chose est interdite; de même à l'école de bataillon: dans une compagnie les soldats font la conversation entre eux sous les yeux de leurs chefs, dans l'autre on le leur défend, ainsi de suite.

Voilà tout autant de choses qui nuisent considérablement à la discipline. Du reste il est connu que rien ne lui est plus contraire que le manque d'uniformité dans la manière de traiter le soldat. Comment veut-on empêcher ses hommes de faire une chose qui n'est pas défendue dans la section ou dans la compagnie voisine!

Constamment aussi le commandement de « Garde à vous » est donné sans qu'il soit jamais suivi de celui de « Repos ». La

troupe, voyant cela, prend d'elle-même, au bout d'un moment, le repos qu'on a oublié de lui commander, ce qui a un effet déplorable au point de vue de la discipline.

Pourquoi aussi tout supérieur n'exige-t-il pas que l'inférieur en grade prenne la position militaire lorsqu'il a une communication à faire ?

Aux yeux de bien des gens cela paraît de la pédanterie, et une fausse honte les empêche de faire observer cette règle si élémentaire. Ce point est plus important qu'il ne le semble au premier abord; en effet, l'inférieur étant dans la position réglementaire, sera beaucoup moins porté à discuter, et il ne lui viendra pas à l'esprit de traiter son supérieur comme son égal, ce qui arrive presque infailliblement du moment que la position n'est plus observée.

D'une manière générale, du reste, l'observation des convenances et des honneurs militaires laisse encore beaucoup à désirer. Il est de toute nécessité qu'on voue désormais plus de soins à cette branche si importante de l'instruction, et qu'on soit beaucoup plus sévère avec les hommes qui ne remplissent pas convenablement leur devoir à cet égard.

Enfin, pour terminer, un petit détail qui a bien aussi son importance. Ne pourrait-on pas, en manœuvrant, avoir le fusil toujours au port d'arme ou sur l'épaule droite et ne pas le suspendre? Cette dernière manière de porter l'arme n'est, croyons-nous, usitée que chez nous. Elle est fort commode pour les marches et ne fût-ce que pour cela, nous devons la conserver; mais, en voyant des troupes manœuvrer, il est facile de se rendre compte que les hommes sont moins attentifs lorsqu'ils ont l'arme en bandouillère que lorsqu'ils la portent sur l'épaule. C'est une manière commode de porter son fusil qui prête au laisser-aller.

Dans la plupart de nos divisions, on ne manœuvre plus avec l'arme suspendue. Pourquoi, dans la première, ne ferions-nous pas de même ?

Voici donc tout autant de causes, pour ne passer en revue que les principales, qui nuisent à une bonne discipline. Il semble cependant que rien ne serait plus facile que de remédier à cet état de choses; il suffirait pour cela d'un peu de bonne volonté et d'attention de la part des officiers subalternes, et nous sommes persuadés qu'on remarquerait immédiatement un grand progrès dans la tenue de la troupe et dans sa discipline.

Espérons que nos officiers supérieurs d'infanterie, qui, ne mar-

chant pas avec la troupe, ne peuvent naturellement pas se rendre compte de ces détails, voudront bien dorénavant leur vouer toute l'attention qu'ils méritent. Ils contribueront ainsi pour une large part aux progrès de notre armée; tout cela sans admettre, bien entendu, que les observations comparatives du correspondant du Recueil berlinois doivent être prises trop au sérieux.

Un officier d'infanterie de la Ire division.

Le nouveau fusil.

On veut bien nous donner les nouvelles ci-après des expériences qui viennent d'être faites avec la cartouche Rubin de 8^{mm}, à l'école de tir n° VI, à Wallenstadt :

Depuis longtemps le professeur Hebler fait parler de lui avec son fusil et sa cartouche et l'on trouve déjà dans les derniers traités d'armes tous les renseignements voulus sur cette nouveauté. Pendant que cet inventeur cherchait dans tous les pays voisins à vendre son système, nos autorités militaires suisses et notamment M. le chef d'arme de l'infanterie ne restaient pas en arrière; des essais discrets se faisaient à Thoune avant même que M. Hebler ait mis au jour son fusil.

Les essais de Thoune laissèrent entrevoir la possibilité d'adopter pour notre infanterie une arme de 8^{mm}, avec des conditions balistiques beaucoup plus favorables que celles de notre arme actuelle et en outre la possibilité d'adapter ce système à notre armement actuel par une transformation.

C'est cette transformation qui a été expérimentée à l'école de tir.

Dix fusils étaient confiés à cette école, et ces armes, tirées avec la cartouche Rubin, ont donné des résultats surprenants sous le rapport des conditions de la trajectoire, de la portée et de la pénétration.

Si la précision était sensiblement la même qu'avec nos armes actuelles, cela tient à quelques défauts de construction des armes employées, car les experts ont la conviction que cette précision peut devenir plus grande si l'arme est construite à neuf et en vue de l'emploi de cette forte cartouche.

La vitesse est considérable : 570^{m} au départ du projectile ; elle a été mesurée à 25^{m} de la bouche et donnait, suivant M. Rubin, 540^{m}. — Le projectile a une longueur de 4 calibres, ce qui lui donne la propriété recherchée de conserver sa force vive beaucoup plus longtemps qu'avec les projectiles plus courts.

Les effets produits par le choc du projectile contre la terre ou contre des corps durs, sont tout autres; les ricochets acquèrent une

valeur beaucoup plus considérable. Les nouveaux projectiles, après avoir heurté le sol, vont au loin avec une violence presque égale à celle de leur premier trajet ; tous les calculs de terrain battu seront changés.

Cette arme frappe par ses effets tout officier recherchant les progrès ; il faut espérer qu'on ne s'en tiendra pas à une expérience faite avec 10 fusils, mais qu'on essayera au moins une école entière, afin de se rendre compte de l'effet produit par les feux d'ensemble.

La cartouche est due aux recherches de M. Rubin, directeur du laboratoire fédéral. La difficulté principale consistait dans l'emploi d'une très longue cartouche dans une arme à répétition et cet inconvénient a été écarté par le mode de chargement de la douille. Une charge considérable (5,4 grammes) a pû être réduite en espace occupé, par la compression des grains en une seule masse. De cette manière, la cartouche, malgré sa forte charge et son long projectile, n'est pas d'une dimension exagérée, et cela permet la transformation des fusils existants.

La graduation était portée à 2000^{m}, mais c'est loin d'être la portée efficace totale.

Le maniement de l'arme n'est pas rendu plus difficile ; le recul est un peu plus énergique qu'avec l'arme d'ordonnance actuelle, mais les officiers de l'école s'y sont vite habitués.

Espérons qu'on en restera pas là, et que des essais plus en grand auront lieu au plus tôt.

De la conduite de l'artillerie à la manœuvre et au combat.

(Suite.)

VI. *La conduite de l'artillerie en terrain coupé.*

Appliquons maintenant les idées émises dans ce travail. Le commandant d'artillerie aura premièrement la tâche d'amener ses batteries en position en les cachant à l'ennemi ; cette tâche est parfois facilement réalisable en tout ou en partie. Les positions naturelles de l'artillerie sont toujours les hauteurs. Il en résulte que ces positions offrent le plus souvent un rideau qui masque la marche. Les forêts, les localités, les chemins entourés de haies, de légères dépressions à peine sensibles peuvent rendre de bons services. Il faut s'appliquer à les découvrir à temps et les reconnaître. Ces couverts déterminent, suivant leur forme ou leur étendue, la formation de marche et les allures à prendre pour en bénéficier. Il suffit quelquefois d'un léger détour, d'un chemin secondaire, d'une ferme isolée, d'un fonds un peu bas, même de nuages de fumée ou de poussière

pour procurer à un commandant perspicace l'occasion de masquer sa marche. Une position qui paraît de second ordre, mais qui masque l'arrivée à l'ennemi doit être préférée.

Mais le commandant, qui a déjà l'importante tâche de la reconnaissance de la position, n'aura pas le loisir de reconnaître ces terrains ; il devra en charger son adjudant, qui, en allant donner ses ordres aux batteries, doit les étudier.

Pour enseigner cette utilisation pratique du terrain nous recommandons les reconnaissances avec officiers et sous-officiers, et la répartition à chacun d'eux d'une tâche déterminée. A côté de ces exercices pour l'étude de positions et de chemins couverts, il nous paraît désirable de former quelques lieutenants au service d'éclaireurs.

En guerre, chaque régiment sentira le besoin d'un officier semblable, quand même l'adjudant en aurait la qualification. Celui-ci a son service spécial et ne peut guère en être distrait, tandis qu'il serait possible de détacher auprès du commandant un lieutenant entreprenant, décidé, hardi cavalier, qu'on chargerait pendant le tir de reconnaissances spéciales, de l'observation latérale des coups et qui, par des pointes hardies, pourrait souvent procurer des renseignements précieux.

Lorsqu'en reconnaissant les chemins d'approche, on rencontre des obstacles, comme un fossé, une haie, il faut requérir des hommes des troupes les plus rapprochées, infanterie ou génie, pour débarrasser le passage ; ce serait encore l'affaire de l'officier éclaireur. Il pourra, s'il est nécessaire, se faire suivre de quelques hommes montés munis de pelles pour niveler le passage, car souvent il suffit de légers travaux pour rendre un mauvais passage praticable.

Un commandant qui n'est pas sûr de sa troupe n'ose pas l'abandonner, il doit l'avoir continuellement sous les yeux et il perd ainsi toute liberté d'action. Il doit chercher à avoir assez sa troupe en mains pour être persuadé que tous ses ordres seront exécutés à temps et à l'endroit voulu et il n'y arrivera qu'en formant son personnel d'officiers et de sous-officiers à toutes les exigences du service de campagne, en excitant leur initiative et leur discernement. Pour cela, il faut beaucoup d'exercices pratiques, en changeant de terrain. La troupe en sait assez pour suffire à tous les services, pourvu qu'elle soit bien conduite.

Nous désirons voir exercer le mouvement d'ôter les avant-trains à côté des batteries, afin de ne pas toujours les laisser derrière leurs pièces comme des pare-balles et de faciliter ainsi le pointage de l'ennemi. La dispersion latérale des armes actuelles est si réduite qu'un déplacement des avant-trains de quelques pas de côté leur donnerait plus de sécurité ; les batteries conserveraient mieux leurs

chevaux et conséquemment leur mobilité, ainsi que la munition intacte des avant-trains, remplacés par un ou deux caissons dételés derrière le centre ou sur une aile de la batterie. Avec les distances actuelles, on aura toujours le temps d'amener les avant-trains et d'atteler ses caissons. Il est urgent de songer par de tels moyens à assurer une existence plus vivace à nos batteries ; ceci s'entend naturellement dans les cas où les avant-trains n'auraient pas d'abris.

On devrait exercer aussi l'entrée en position derrière une crête en ôtant l'avant-train de côté. Il est plus facile et plus prudent de longer la côte d'une crête que de la gravir de front pour reculer ensuite derrière.

VII. *Conduite dans le terrain découvert.*

Nous entendons par terrain découvert, celui qui ne permet pas d'entrer en position sans être vu de l'ennemi. Nous posons d'abord comme indispensable une halte des batteries, dans tous les cas, avant d'entrer sur le terrain découvert. Elles doivent occuper préalablement une position de rendez-vous que nous appellerons *position de préparation*. La seule condition à demander à cette position, c'est qu'elle soit cachée à l'ennemi ; qu'on l'occupe comme on voudra, c'est indifférent. Quant à la distance de la position de préparation à celle de tir, elle peut être aussi bien d'environ 1500 mètres que de quelques centaines de mètres, mais il faut tenir au principe de donner cette halte à l'artillerie avant de la faire marcher au feu. A partir de ce point, ce sera la tâche du commandant d'accélérer la prise de position et l'ouverture du feu.

L'entrée en position. Il faut donc séparer l'entrée en position de la marche en avant. La marche en avant n'est en somme que l'occupation successive d'emplacements couverts, tandis que l'entrée en position est l'entrée au feu.

Il importe de séparer ces deux mouvements par un instant de préparation et de recueillement indispensable. Plus la marche à la position sera faite en vue de l'ennemi, plus il est nécessaire de faire cet arrêt afin de ne lancer ses batteries qu'après qu'elles auront été parfaitement renseignées sur le terrain à parcourir, l'allure à prendre et sur la tâche qui leur est dévolue, de manière à écarter tout imprévu. Quelle que soit la précision des ordres du commandant de l'artillerie, il sera toujours pratique d'appeler les chefs de batteries à la position pour qu'ils reconnaissent les emplacements et les voies à suivre pour y arriver et qu'ils retournent ensuite à la tête de leurs batteries. Lorsque les officiers et les sous-officiers auront reçu une idée exacte des détails de l'entrée au feu, elle ne peut manquer de se faire correctement quand même quelques pièces seraient momentanément arrêtées par le feu de l'ennemi. Il en sera tout autrement

si le commandant de l'artillerie communique ses ordres dans ce moment critique. Il y aura des à coups, des arrêts et les batteries ne resteront plus dans sa main ; il risquera de manquer le but tactique qui lui avait été fixé.

Il convient donc d'exercer en temps de paix fréquemment et avec soins la prise des positions dans les terrains les plus divers et de s'appliquer à obtenir l'entrée simultanée des batteries au feu.

Nous avons ainsi deux modes d'occuper la position :

a) *Occupation de la position par batteries ou régiments, après que les chefs de batteries l'ont reconnue ;*

b) *Occupation de la position par régiments sans que les chefs de batteries l'aient reconnue.*

Ce dernier mode devra être employé lorsque les batteries peuvent former une seule ligne et combattre un même but bien visible.

L'ouverture du tir. Un effet décisif du feu n'est possible à un régiment que si, en premier lieu, son commandant a, par son habile direction, évité tout ce qui pourrait entraver la détermination de la hausse. Nous avons peu de chose à ajouter à ce qui a été dit sur ce sujet. Les batteries sont souvent retardées si elles se trouvent exposées à un vent latéral qui entraîne la fumée le long des pièces ; pour éviter ce retard, il conviendra de prendre des positions en échelons.

Lorsque le régiment est dans une bonne position, derrière une crête droite, à grande distance, et que l'adversaire n'est pas en force, on peut commencer le feu par la droite ou la gauche du régiment ; ce tir a l'inconvénient d'envoyer peu de projectiles à l'ennemi ; mais il a l'avantage de permettre l'observation de chaque coup et donne aux canonniers le temps de pointer avec précision. Mais en terrain découvert, devant un adversaire d'égale force, le régiment n'en a pas le loisir et le tir se fera par la droite ou la gauche de chaque batterie. Les batteries ont la faculté d'employer le tir de salves quand l'observation des coups est difficile, parce que l'éclatement simultané de 6 obus est toujours significatif. Pourquoi les batteries n'emploieraient-elles pas avec profit ce moyen efficace à l'ouverture du feu, étant donné que tout a été préparé pour cela, les pièces chargées, la hausse fixée, le but désigné ? Avec l'avantage de la hausse rapidement fixée, on enverrait, au début, un grand nombre de projectiles à l'ennemi, ce qui produirait déjà un effet moral et matériel considérable et imposerait, dès le début, la tranquillité si nécessaire dans les batteries. Ce tir de salves à l'entrée au feu n'offre aucune difficulté si on l'a préalablement exercé (il suppose naturellement l'entrée simultanée des batteries au feu). Voici comment nous comprenons son exécution : Le régiment tire deux fois par salves de batterie d'une aile à l'autre, rien de plus. Ces salves sont tirées avec une différence de hausse de 200 mètres ;

toute autre différence est exclue. Si la fourchette est trouvée après la première salve, la seconde est donnée avec la hausse rectifiée. Si la salve était devant, la seconde sera tirée en commençant avec la distance la plus éloignée de la première. C'est l'inverse si on avait tiré trop long. Ainsi chaque chef de batterie sait la hausse à donner en voyant celle qui vient d'être tirée. Le commandant n'a rien à ordonner. Exemple, avec un régiment de trois batteries :

1re salve : 1re batterie, hausse 1500 mètres.
2e » » 1700 »
3e » » 1900 »

1er cas : Les limites sont trouvées, on renouvelle avec la même hausse.

2e cas : La salve est trop courte, on continue :
1re batterie, hausse 1900 mètres.
2e » » 2100 »
3e » » 2300 »

3e cas : La salve est trop longue :
1re batterie, hausse 1100 mètres.
2e » » 1300 »
3e » » 1500 »

Ainsi la détermination de la hausse est terminée.

On objectera que, dans le 3e cas, la première salve étant trop longue, il aurait fallu corriger de suite, mais je suppose ces salves de batteries se succédant rapidement, coup sur coup, et il ne faudrait pas, pour économiser quelques obus, réduire la simplicité et la rapidité du procédé. L'expérience démontre qu'on taxe toujours l'ennemi plus près qu'il n'est et le 3e cas se présentera rarement ; ces salves allongées feront d'ailleurs assez de mal aux réserves et aux soutiens. Si tout était préparé comme nous l'avons indiqué, la détermination de la hausse prendra à peine trois ou quatre minutes, le partage de la fourchette (Gabel) donnant le résultat cherché. Dès ce moment, les batteries peuvent passer au feu par pièces et aux shrapnels, et le feu régulier se continuera pour produire la fin caractéristique du combat d'artillerie dans l'avenir : la destruction de l'adversaire.

Une circonstance qui rend la prompte détermination de la hausse impossible serait celle de pertes graves pendant les premières minutes de l'occupation de la position.

Contrairement à l'infanterie, où le moment décisif se trouve dans les dernières phases du combat, la crise déterminante est, dans l'artillerie, à cause de l'importance de la justesse du tir, aux premiers moments de l'action. Dans l'infanterie, plus le combat devient violent, plus l'homme devient indépendant et plus il est laissé d'initiative aux subalternes. C'est tout le contraire dans la batterie ; c'est au moment décisif qu'elle a besoin de la subordination et

de la cohésion la plus absolue, qu'elle peut le moins se passer de la direction personnelle de ses officiers. Le chef de batterie est aussi indispensable que le capitaine de vaisseau dans la tempête et les officiers doivent traduire comme un pilote au gouvernail la même impulsion à tous les membres pour qu'un prompt succès soit possible.

La hausse une fois déterminée, il n'y a plus autant à redouter les pertes de chefs de batteries ou d'officiers. Tout sous-officier énergique pourra maintenir le feu, et le remplacement des hommes par les réserves n'offre pas de difficultés. Si dans la suite du combat il faut changer de but, le commandant en donnera l'ordre en premier lieu à la batterie qui a le moins souffert ; les autres suivront, une fois la hausse fixée. Mais lorsqu'il s'agira de changer de position, il faudra réorganiser le commandement en répartissant les officiers disponibles, en formant au besoin des batteries de quatre pièces et en se faisant renforcer par les officiers des réserves.

Mentionnons encore quelles sont les considérations à observer pour protéger les batteries contre le feu ennemi. Il ne s'agit pas généralement d'une protection matérielle contre les projectiles ennemis ; elle n'aurait presque jamais de valeur que contre les balles de l'infanterie et serait sans utilité contre les obus et les shrapnels. Il est beaucoup plus important d'utiliser le terrain pour empêcher à l'ennemi l'observation de ses coups. C'est pourquoi une batterie n'ira pas se placer immédiatement derrière la plus belle des crêtes, derrière une digue, un pli de terrain accentué, si elle peut se placer à quelques cents mètres en arrière pour s'en servir comme d'un masque. Puisqu'il ne s'agit que d'intercepter la vue, des haies, des broussailles, des collines feront aussi bon service que le couvert le plus compact. L'emploi judicieux du terrain ou des dispositions en échelons permettront au commandant de régiment de neutraliser le feu ennemi pendant qu'il règle le sien. Toutefois, il sera peut-être en présence d'un ennemi également masqué ; il devra alors tâcher de connaître la distance qui sépare l'artillerie ennemie de son masque, car il risque de perdre bien des coups dans ce dernier. Les patrouilles de cavalerie qui parcourent les flancs peuvent souvent apprécier cette distance et il est clair que les officiers de cavalerie peuvent, par une communication opportune, rendre de grands services à l'artillerie. L'envoi d'un officier éclaireur pour l'observation latérale aura là toute sa valeur. Avec son concours, il suffira de prendre la distance sur le masque et d'ajouter à la hausse la distance de l'ennemi.

Résumons maintenant l'idée générale que nous nous faisons de l'artillerie. Nous resterons attachés à deux tableaux.

Nous voyons le régiment d'artillerie, comme sur la place d'exercices, au son des trompettes, se déployer en ligne à grandes allures,

faire halte et ouvrir son feu. C'est le tableau d'une attaque d'artillerie dont le brillant effet moral électrise les hommes et les chevaux, encourage les autres armes, décourage l'ennemi. La médaille a son revers; cet effet moral s'envolerait vite et ces espérances de victoire se changeraient en une défaite, si l'action n'avait pas été précédée des sérieuses précautions qui nous ont occupé si longtemps.

Ensuite nous voyons un second tableau, qui ne flatte pas la vue, mais qui à cause de cela ne frappera qu'un ennemi attentif: des mouvements isolés, de petites colonnes d'artillerie sur des chemins séparés, masquées parfois aux grandes distances par de la cavalerie (soit par des cavaliers intercalés dans les intervalles, soit placés sur les flancs), marchant couvertes, sans apparence de direction et n'apparaissant réunies pour une grande démonstration qu'à la position du feu. Nous savons que la réussite de cette manœuvre, en apparence modeste, qui veut débuter par un succès, est le résultat d'une direction éclairée, de mesures préparatoires prévoyant tous les détails.

Complétons ce dernier tableau. Il se peut que la situation soit assez défavorable pour empêcher le commandant de régiment d'occuper la position avec son régiment entier. Il décide alors un mouvement par échelons dans l'intention d'enlever la position en faisant soutenir mutuellement ses batteries. Ou il enverra d'abord une batterie à la position définitive pour la faire rejoindre par les autres, dès qu'elle aura trouvé la hausse, ou bien il l'enverra dans une position intermédiaire, comme batterie éclaireur, pour la devancer ensuite sur la position définitive. Si l'exécution diffère un peu, le but est le même : détourner l'attention de l'ennemi des mouvements en avant du régiment.

Dans l'exécution, la batterie éclaireur doit avoir la préférence de la position la mieux couverte et son mouvement en avant doit être soigneusement préparé, sa position reconnue par son chef, jusqu'aux emplacements de chaque pièce, en prenant de grands intervalles (jusqu'à 30 mètres) et en s'assurant qu'il voit bien le but depuis les divers emplacements. Il pourra même se servir de la fusillade rapide d'un groupe de tirailleurs pour masquer un instant son arrivée en position. Le gros du régiment doit rejoindre aussitôt que la batterie d'avant garde a trouvé la hausse, mais s'il doit se porter en échelons en avant, il attendra que le feu de la batterie éclaireur ait obtenu quelque résultat et ait attiré sur elle le feu de l'ennemi. C'est toujours un problème dangereux de lancer ainsi une batterie isolée, souvent on risque de la sacrifier; aussi faut-il tout préparer pour la soutenir.

Combinaison de la conduite de l'artillerie avec son emploi tactique.

Après tous les détails développés dans les pages précédentes, un officier qui considère pour la première fois la conduite de l'artillerie selon les principes que nous avons énoncés, se la représentera comme quelque chose de très compliqué. Il n'en est rien, l'artillerie doit être suffisamment instruite et dressée pour devenir un instrument facile à manier. Nous allons décrire ce que nous pensons de l'action du commandant de division d'après quelques situations de combat.

Un commandant de division qui rencontre l'ennemi et se hâte, conformément aux manœuvres de paix, de mettre toute son artillerie en ligne, indique sans retard à l'ennemi, par le nombre de ses batteries, qu'il a devant lui une division, au moins. Mais s'il ne le fait pas, s'il se contente de porter en avant les batteries du gros, sans leur faire prendre position, il prévient une hâte imprudente et donne au commandant de l'artillerie la possibilité de reconnaître et d'amener ses batteries dans ces positions de rendez-vous que nous avons appelées ***positions de préparation***. Quand le moment viendra où le commandant de division aura pris une résolution définitive, où l'action de son artillerie peut commencer, elle sera prête à donner tout son effet.

Maintenant le commandant de division peut intervenir efficacement en donnant un ordre bien défini. Cet ordre diffèrera suivant la décision à laquelle les circonstances amènent le commandant de division. Il déterminera l'étendue du secours qu'il attend de son artillerie, il implique que cette artillerie ne saurait dépenser l'élan avec lequel toute troupe se présente la première fois au combat, à une tâche indigne. L'exemple le plus instructif et le plus fréquent, dans cette éventualité, est le suivant : chaque fois que l'artillerie divisionnaire est jetée trop tôt dans le combat, on le fait sous le prétexte qu'elle doit couvrir le déploiement de la division. Sur 100 cas, il y en a 90 où il n'y a rien du tout à couvrir. Le déploiement du gros ne peut être menacé que par un feu sur les colonnes de marche ou par un combat qui rejette vivement en arrière l'avant-garde de la division, avant que le gros ne se déploie. Le premier danger est fréquemment empêché par les couverts du terrain et par l'éloignement de l'ennemi, que l'avant-garde tient à distance et qu'elle signale d'ailleurs à temps pour permettre le déploiement à l'abri du feu de l'artillerie ; le second danger se présente aussi rarement. En effet, si l'ennemi est en marche, il doit d'abord se déployer avant de pouvoir attaquer et s'il nous attend en position, c'est généralement qu'il ne songe pas à l'offensive.

De là vient que l'artillerie divisionnaire, portée en avant par un

ordre trop général, ne trouve pas de buts convenables ou, si elle en trouve, il sont trop éloignés. Cette mise en ligne prématurée de l'artillerie n'a ordinairement aucun sens. Cependant, nous ne voulons pas nier qu'elle n'ait des avantages signalés dans les exercices de paix. Elle éclaircit la situation ; l'ennemi ne voudrait pas se mettre en retard et c'est toujours réjouissant que l'un des chefs puisse dire de l'autre : Voilà où il a son gros ! De là vient le tir si souvent remarqué à des distances exagérées. Sans doute cela donne au chef la satisfaction de pouvoir se dire qu'il a déjà fait quelque chose et le temps de pouvoir réfléchir tranquillement à sa tâche. Il faut se pénétrer d'une pensée plus haute, pour résister à cette tentation. Il faut se dire que le commandant de division ne saurait engager ainsi prématurément son artillerie, sans lui enlever une bonne partie de sa force au début de la lutte. S'il arrive que le combat commence par un changement de position de l'artillerie divisionnaire, on reconnaît que là où elle est, elle ne sert pas à grand chose et il faut la reporter où elle peut s'employer avec efficacité. Plus on tarde à reconnaître son erreur, plus on se pressera, malgré l'état déjà avancé du combat, à occuper la véritable position et on aura le sentiment peu encourageant de n'avoir rien fait dans la première position. On peut concéder que l'artillerie, contrairement à l'infanterie engagée, est une arme qui se laisse dégager facilement, mais dans le combat ce n'est jamais si facile que cela n'entraîne de fâcheuses suites. Il faut amener les avant-trains, partir en colonne, faire des marches de flanc à travers des routes couvertes de troupes en marche, et la précipitation inévitable de tels mouvements constitue une infériorité tactique qu'il ne faut pas méconnaître. Si donc chaque exagération de la pensée d'engager trop tôt l'artillerie conduit à des situations anormales de combat, on reconnaîtra que l'attente de la décision dont nous avons déjà parlé doit être considérée comme le régulateur qui peut préserver une division des dangereuses conséquences d'un zèle trop hâtif.

Il est bien entendu que, par cette attente, il ne faut pas comprendre un retard, si les circonstances exigent une action immédiate; quand ce cas se présente vraiment, la situation est tellement claire que le commandant en chef est en état de prendre une décision instantanée. En apparence l'effet sera le même si l'on jette au feu l'artillerie divisionnaire aussitôt que l'on aperçoit l'ennemi ou si l'on ne s'y décide qu'après avoir un but positif. Seulement, en employant le second procédé, et c'est ce que nous voulons établir, on sera conduit après mûr examen 90 fois sur 100 à la résolution de ne pas lancer son artillerie prématurément. Se présente-t-il un de ces dix cas exceptionnels ; par exemple des obus ennemis, qui ne sont pas des coups égarés, mais qui viennent d'un feu pointé, atteignent-ils les colonnes de marche du gros, il faudra pousser en avant l'artillerie.

Dans la règle, ces obus prouvent qu'il y a eu quelque chose de manqué. Il n'y a pas lieu de rechercher à qui en est la faute, il faut y remédier par ce qui convient le mieux. On fera donc avancer l'artillerie divisionnaire pour attirer le feu ennemi sur elle, permettre un développement tranquille du gros et laisser au commandant de division le temps de s'orienter avant de donner ses ordres. Ou bien, autre exception, les rapports annoncent que l'avant-garde a été surprise; l'idée de se retirer est exclue, on est alors forcé d'appeler le renfort de l'arme la plus rapide et la plus efficace : c'est l'artillerie. Dans ce cas, le centre de gravité de la division est situé si en avant que son commandant est nécessairement en tête et qu'il se sera rendu compte de la situation de l'avant-garde avant l'arrivée de l'artillerie. Il est probable qu'après cet examen, il aura à se demander s'il ne ferait pas mieux d'attendre encore un peu la mise en ligne de son artillerie. Cela dépendra des circonstances dans lesquelles il trouvera son avant-garde, circonstances dont nous allons décrire quelques-unes, à propos de l'emploi spécial de l'artillerie.

Résumons d'abord notre pensée. Les intérêts tactiques et l'intérêt de l'artillerie se confondent aussi souvent qu'on suit le principe : l'artillerie divisionnaire ne se bat pas pour une portion de la division, que ce soit l'avant garde ou le gros; elle ne se bat que lorsque les intérêts d'une partie deviennent les intérêts de l'ensemble.

Sans l'avoir exprimé spécialement jusqu'ici, nous avons toujours été dirigé par la pensée que l'artillerie divisionnaire, ou tout au moins chaque batterie, en position de combat, n'a jamais à se mesurer qu'avec un seul adversaire, avec lequel elle doit régler un compte décisif, être ou ne pas être (sein oder nicht sein). Ensuite seulement, elle peut passer à un second but. Conduire l'artillerie devant de tels problèmes positifs, c'est l'idéal de son emploi tactique; nous en chercherons la réalisation.

Le premier pas dans cette voie est de ne pas conduire l'artillerie comme un chasseur d'occasion, qui tire sur tout ce qu'il voit, ce qui arrive volontiers dans les manœuvres et ne peut guère s'éviter à cause de leur rapidité et de l'invulnérabilité des buts. Cela n'a d'autre utilité que de servir d'exercices de pointage, avec rapides changements de buts, mais il faut se garder d'enseigner cela comme de la tactique judicieuse. Heureusement que l'instruction des officiers d'artillerie a surtout en vue de leur enseigner à reconnaître la partie des troupes ennemies la plus gênante et à la prendre au bout de leurs guidons.

Cela dit, arrivons à la résolution du commandant de division qui doit préciser la tactique de l'artillerie; en un mot, à l'ordre à lui donner.

En général, une avant-garde ne doit pas se battre; elle doit voir et couvrir. Entame-t-elle un combat sérieux, c'est le plus souvent

sous sa propre responsabilité. Des considérations de nature stratégique, la configuration du terrain, la conduite de l'ennemi, décident le commandant de division. La résolution subitement prise de pousser plus en avant qu'il n'était ordonné et de combattre en terrain favorable, jusqu'au dernier homme, pour ouvrir le défilé à l'armée qui suit, comme à Nachod (1866); ou celle de ne pas abandonner un combat déjà important, malgré les difficultés du terrain, à cause de la proximité d'autres troupes et de l'effet qu'aurait causé la cessation d'un combat qui n'aurait pas manqué d'être proclamé dans le monde entier comme une grande victoire (par ex. Spicheren), voilà deux exemples qui motivent le combat indépendant d'une avant-garde.

Nous rendons attentif à la variété des raisons et des arguments découlant de la situation de l'ennemi, du terrain et de ses propres troupes, qui doivent former la résolution du commandant et nous en déduisons qu'avant que la grande lutte commence, le commandant de division doit avoir condensé ces facteurs et savoir nettement ce qu'il veut.

Aucune arme ne traduit mieux que l'artillerie, à chaque phase du combat, les intentions personnelles du commandant de division.

Souvent on se refusera à reconnaître l'intention du commandant dans la mission tactique confiée à un régiment d'infanterie, mais la tâche donnée à l'artillerie manifestera toujours sa pensée dirigeante.

Prenons quelques exemples :

1° L'avant-garde s'est déployée sur une zone de terrain couverte, en présence de forces ennemies considérables, et sa batterie n'a pas entamé le combat contre plusieurs batteries ennemies qui apparaissent. Une vigoureuse attaque d'infanterie est imminente lorsque le divisionnaire arrive à la position de l'avant-garde, position qu'il entend maintenir avec sa division.

Ordre : Avant que le gros arrive, je vais recevoir une forte attaque d'infanterie dans telle direction. L'artillerie divisionnaire attendra cette attaque pour entrer au combat.

On suppose qu'on a rencontré un ennemi déployé, disposé à l'offensive. L'avant-garde, après une escarmouche, en a reconnu le caractère et rentre dans la passivité complète, ainsi que sa batterie et probablement aussi l'artillerie divisionnaire qui arrive.

Cette conduite est basée sur deux considérations : L'une, c'est que l'infanterie, qui est couverte par le terrain et veut rester sur la défensive, peut se laisser tirer dessus tranquillement par plusieurs batteries. Elle ne leur offre pas de buts étendus, mais seulement quelques postes d'observation. Une infanterie, avec ses corps serrés, bien placés, qui agit avec prudence et fait au besoin changer de place à telle ou telle compagnie qui serait touchée par le feu ennemi, n'éprouve pas grand dommage. Quand le moment arrive où l'ennemi prépare son attaque d'infanterie, les compagnies de première ligne

vont occuper les positions désignées à l'avance, et cela avec l'appui des batteries qui entrent alors en action.

La seconde considération établit qu'il est impraticable de donner tout à coup, à des batteries engagées au feu, l'ordre de changer la direction de leur tir. Dès que l'artillerie est engagée avec un adversaire à peu près égal, on n'en peut disposer que quand cet adversaire est battu; autrement, avec les armes actuelles, on risquerait de la sacrifier.

Conséquemment, le commandant de l'avant-garde a retiré sa batterie du feu et le divisionnaire n'a pas encore déployé son artillerie. En négligeant ces deux considérations, la situation se changera en un tableau de manœuvres qui n'est pas inconnu.

D'abord la batterie d'avant-garde resterait au feu, malgré la supériorité de l'ennemi, car elle ne peut se retirer que sur un ordre et il n'est pas à croire qu'elle le recevra du commandant de l'avant-garde. Elle aura pour seul effet de détourner de son infanterie, pendant quelques minutes, les coups égarés, coups qu'une infanterie moralement forte supportera avec indifférence. Puis on peut se représenter l'action d'après un type employé fréquemment en 1870 contre l'artillerie inférieure des Français. On amenait successivement, à côté de la batterie d'avant-garde, depuis la colonne de marche, les batteries du gros qui, actuellement, ne manqueraient pas d'être démontées les unes après les autres, à mesure qu'elles arriveraient en position. Ou bien, se figure-t-on les trois batteries entrant ensemble en ligne d'une manière raisonnée contre l'artillerie ennemie pour se trouver ensuite, au moment de l'attaque de l'infanterie ennemie, engagées dans une tâche secondaire — dont on ne peut les distraire, — et peut-être encore dans une position qui leur empêchera une action efficace sur l'infanterie de l'adversaire. Complétons ce tableau en représentant la cavalerie entraînée dans une rencontre absorbante et on aura l'impression, au moment décisif, d'avoir déjà lié et usé ses deux armes pour laisser notre infanterie se mesurer seule avec celle de l'ennemi.

Si, à ce moment, trois régiments ennemis s'avancent simultanément, on n'aura à leur opposer que le régiment d'avant-garde avec les ruines de l'artillerie divisionnaire amenée à son secours.

Nous pensons qu'on évitera certainement cette issue fatale du combat si l'on agit comme nous le proposons. Quiconque connaît l'effet actuel de l'artillerie reconnaîtra qu'une artillerie divisionnaire forte de quatre batteries, fraîche et intacte, est en état de repousser l'attaque d'une brigade d'infanterie. La seule difficulté que rencontrera le commandant de l'artillerie dans l'exécution de son ordre sera le compte qu'il doit tenir de l'artillerie ennemie.

Il a été dit que le commandant de division a indiqué où il attend l'attaque de l'infanterie ennemie. Nous étendons cette donnée dans

ce sens que dans les cas où l'intention de l'ennemi n'est pas encore assez prononcée, le commandant de division affecterait comme champ de tir à l'artillerie le terrain qui ne se prête pas à la défense de l'infanterie ou qui se trouve en dehors de la zone du tir des armes portatives. On peut déduire de là que des parties de terrain toujours déterminées sont confiées à la défense de l'artillerie, ce qui rend possible l'exécution de l'ordre précité, en dépit de l'artillerie ennemie. Avec des buts bien définis, le commandant est en état de déterminer exactement le rôle à donner à ses différentes batteries. Avec un terrain donné et des ordres précis, la conduite de l'artillerie doit toujours être telle, en pratique, qu'il soit possible de disposer ses batteries sur le terrain de telle façon que l'artillerie ennemie ne puisse l'empêcher de remplir sa tâche principale. Sans déterminer le terrain, on ne peut l'indiquer que par des traits généraux. On disposera les batteries destinées à battre exclusivement l'infanterie de façon que les canons ennemis ne puissent tirer dessus que difficilement ou pas du tout : moins le terrain s'y prêtera, moins il faudra se presser de les faire avancer en position et plus il conviendra d'employer une partie de l'artillerie divisionnaire à occuper l'artillerie ennemie. Le moyen de surprendre par une attaque de flanc subite le mouvement en avant de l'infanterie de l'adversaire se recommande quand le terrain est favorable. Il est hors de doute que dans tout terrain, quel qu'il soit, certaines batteries pourront poursuivre le but principal, sans être trop inquiétées par l'ennemi, jusqu'à ce qu'elles aient pris exactement la hausse sur la zone qui leur est affectée. A partir de ce moment, le feu de chaque batterie équivaut au tir d'un bataillon d'infanterie et elles pourront défendre leurs positions même quand elles commenceront à souffrir du feu de l'artillerie ennemie, auquel elles ne doivent pas répondre. Cependant, si ce feu devient trop violent, les batteries retirent leurs servants de côté, en laissant les pièces en place, jusqu'à ce que l'infanterie paraisse de nouveau. Elles en ont tout le temps, car si la première ligne a été culbutée par les shrapnels, il s'écoulera un bon moment avant l'attaque de la seconde. La direction de l'artillerie peut également, par des emplacements éloignés, par des positions couvertes ou masquées (tir indirect), par des positions de flanc, rendre capables une ou deux batteries de soutenir un combat inégal avec l'ennemi. Quand on sait exactement ce qu'on veut et ce qu'il faut, on a toujours quelques minutes pour s'orienter sur le terrain, sur l'ennemi et sur la meilleure manière de s'en tirer, et les chefs de batteries auront le temps d'étudier les emplacements qui leur sont assignés.

Alors, si le chef de l'artillerie annonce au divisionnaire que l'artillerie est prête, éventuellement prête à occuper ses positions de tir, celui-ci peut recevoir avec tranquillité une attaque supérieure

et laisser courir sans souci l'ennemi sur le feu qui l'attend. Il restera peu de besogne à la tête du gros quand celui-ci arrivera.

(A suivre.)

Traduit et résumé par E. MONTANDON, major d'artillerie.

Les cours de régiments de la 1re division en 1883.

Ainsi que le prescrivait le tour d'appel sous les drapeaux des différentes unités de l'armée fédérale, et conformément au tableau des services publié par le département militaire fédéral, les troupes d'élite de la 1re division, à l'exception de celles du génie et de l'administration, ont été réunies en automne 1883 par régiments pour prendre part aux cours de répétition de l'année. — Ils ont eu lieu en deux séries.

Au cours nº 1, qui a eu lieu du 3 au 20 septembre, ont été appelés : les régiments d'infanterie nºs 1 et 4; l'escadron de dragons nº 1 ; le régiment d'artillerie nº 1 ; les ambulances nºs 1, 2, 3 et 4.

Les unités suivantes ont suivi le cours nº 2, commencé le 21 septembre et terminé le 8 octobre : les régiments d'infanterie nºs 2 et 3 ; le bataillon de carabiniers nº 1 ; les escadrons de dragons nºs 2 et 3 ; les régiments d'artillerie nºs 2 et 3.

Comme on le voit, les troupes formant la seconde série devaient, quoique ne possédant pas d'ambulance, fournir un effectif supérieur à celui du cours nº 1. Elles comprenaient en effet en plus un bataillon de carabiniers, un escadron de dragons et un régiment d'artillerie.

Voici, du reste, l'indication des effectifs et les noms des commandants des unités qui ont pris part aux cours de régiments :

COURS Nº 1.

Infanterie.

	Officiers	Troupe
Régiment nº 1. Lieut.-colonel Rigaud	3	1
Bataillon nº 1. Major Fazan	21	487
» » 2. » Pittet . , ...	23	482
» » 3. » Colomb	21	483
Régiment nº 4. Lieut.-colonel Gaulis	3	1
Bataillon nº 10. Major Vaucher	28	508
» » 11. » de Riedmatten	22	559
» » 12. » Ducrey	22	477

Cavalerie.

	Officiers	Troupe
Escadron de dragons nº 1. Capitaine Cottier .	5	99

Artillerie.

	Officiers	Troupe
Régiment n° 1. Major Dufour	3	—
Batterie n° 1. 1er lieut. Souvairan	8	114
» » 2. Capitaine Picot	9	111

Troupes sanitaires.

Lazareth N° 1. Major Neiss	1	—
Ambulance n° 1. Capitaine Herr	3	26
» » 2. » Bugnion	3	25
» » 3. » Demiéville	4	25
» » 4. » Dentan	3	16
Totaux . . .	182	3414

COURS N° 2.

Infanterie.

Régiment n° 2. Lieut.-col. David	3	1
Bataillon n° 4. Major Jordan	23	532
» » 5. » Favre, L.	22	528
» » 6. » Favre, E.	23	536
Régiment n° 3. Lieut.-col. Muret	3	1
Bataillon n° 7. Major Pingoud	24	525
» » 8. » Bourgeois	21	491
» » 9. » Mandrin	23	500
» de carabiniers n° 1. Major Thélin . .	23	555

Cavalerie.

Escadron n° 2. Capitaine Vuichoud	5	101
» » 3. » de Mestral	5	93

Artillerie.

Régiment n° 2. Major Montandon	2	—
Batterie n° 3. Capitaine de Cérenville	7	136
» » 4. » Ponnaz	7	124
Régiment n° 3. Lieut.-colonel de Meuron . . .	2	—
Batterie n° 5. Capitaine Melley	7	138
» » 6. » de Charrière	7	125
Totaux . . .	207	4386

MM. les lieut.-colonels de Reding et Bourgoz, instructeurs de 1re classe, ont été attachés, pendant les cours préparatoires, le premier aux régiments d'infanterie nos 4 et 2, le second aux régiments nos 1 et 3.

Les troupes ont occupé, dès leur entrée au service, les cantonnements qui leur étaient assignés par l'ordre de division déjà publié

dans le numéro de septembre de la *Revue militaire.* — Nous ne croyons donc pas devoir donner de nouveau ici l'indication de ces cantonnements.

L'instruction pendant les cours de régiments de cette année peut être subdivisée en trois périodes comprenant les branches suivantes :

Pendant les dix premiers jours, répétition des exercices de détail, école du soldat, de compagnie, de bataillon, étude du service de sûreté et tir au but.

Les deux jours suivants, exercices du régiment, étude des mouvements et des formations de rassemblement, de manœuvres, de marche et de combat. Ces deux périodes forment les cours préparatoires.

Enfin la troisiéme période est affectée aux manœuvres de campagne à double action, régiment contre régiment.

Les observations que nous allons présenter sur les cours préparatoires, dont le plan était le même dans les régiments de la division, s'appliquent aussi bien à ceux du cours n° 2 qu'à ceux du premier. Il serait donc parfaitement inutile de subdiviser notre travail pour renseigner nos lecteurs sur la marche de ces cours.

Durant la première période du service, le chef de chaque régiment a laissé le plus de liberté possible aux commandants de bataillon pour la direction de l'instruction. Il fixait d'une manière générale le service à faire et les chefs de bataillon lui rendaient compte au rapport de ce qui avait été exécuté. Ce moyen permet au chef de régiment de disposer de beaucoup plus de temps pour la surveillance générale du service au quartier et sur la place d'exercices, et aux commandants de bataillon de profiter de l'initiative qui leur est laissée pour stimuler l'instruction de la troupe par des exercices qu'ils peuvent faire varier suivant les circonstances, tout en restant dans les limites tracées par le plan d'instruction. — Dès le lendemain du jour d'entrée, 8 heures par jour ont été consacrées à celle-ci.

Le personnel d'instruction ayant été réduit, pour l'infanterie, à un instructeur de 1re classe par régiment et un de 2e classe par bataillon, il a nécessairement fallu que les cadres fonctionnent comme tels. Les lieutenants et les sous-officiers ont donc été chargés de l'enseignement de l'école du soldat et du service intérieur. Pour l'instruction de la première, la troupe était divisée en demi-sections, commandées par les sous-officiers et surveillées par les officiers; ceux-ci rectifiaient les erreurs commises. Vers la fin de l'exercice, les lieutenants prenaient le commandement des sections pour donner de l'ensemble aux mouvements du maniement d'armes et de la marche.

Puisque nous en sommes à ce sujet, qu'on nous permette une petite digression relativement aux connaissances militaires des sous-officiers de l'infanterie.

En général, ceux d'entr'eux qui ont reçu dans une école de recrues

l'instruction correspondant à leur grade font preuve — à des degrés bien différents il est vrai — d'aptitude pour instruire l'école du soldat. Il en est autrement chez ceux qui, de promotion récente, n'ont pas fait d'école comme sous-officiers; malgré leur bonne volonté et toute l'intelligence qu'on peut leur supposer, ils n'obtiennent que des résultats bien médiocres. Comment, en effet, exiger d'eux qu'ils instruisent les soldats d'une manière satisfaisante de choses qu'ils connaissent sans doute pour les avoir bien apprises comme soldats, mais qu'ils n'ont pas été mis à même d'enseigner eux-mêmes ?— On doit reconnaître que ces jeunes caporaux font un contraste frappant avec les sous-officiers de l'artillerie, qui instruisent la troupe en connaissance parfaite de leur service et ont l'aplomb du véritable sous-officier ; on en est à se demander si tous ces cadres font bien partie d'une même armée. D'où provient cette infériorité du sous-officier d'infanterie vis-à-vis de celui de l'artillerie ? De ce que ce dernier est appelé à passer une *école de sous-officiers* de cinq semaines, alors que rien de pareil n'existe dans l'infanterie. Pourquoi, dans cette arme qui forme la base de notre armée et qui sera toujours plus la reine des batailles, fait-on si peu pour l'instruction des sous-officiers ?

Il y a là évidemment une lacune à combler, sur laquelle nous attirons sérieusement l'attention de nos autorités supérieures. Il nous paraît qu'il serait nécessaire d'instituer le plus tôt possible des écoles spéciales pour les sous-officiers d'infanterie nouvellement nommés; n'eussent-elles qu'une durée de deux ou trois semaines, elles produiraient de bons résultats. Il pourrait y avoir une école dans chaque arrondissement de division, en novembre et décembre ou en février et mars, c'est-à-dire pendant une époque de l'année où le temps est le moins précieux pour le sous-officier de la campagne.

Toutefois, si absolument les exigences du budget ne permettent pas de faire les dépenses qui résulteraient de la création de semblables écoles, nous croyons qu'on pourrait procurer aux cadres de l'infanterie le moyen de se préparer convenablement à l'instruction pour les cours de répétition en les appelant à un cours préparatoire de sept jours avant l'entrée de la troupe. D'autre part, en vue de compenser les frais qu'occasionneraient ces cours préparatoires, on diminuerait de trois jours la durée totale du cours de répétition, qui serait ainsi de 13 jours pour la troupe, non compris le jour d'entrée et celui de sortie. Les sous-officiers se perfectionneraient dans leur instruction militaire et gagneraient en considération vis-à-vis des soldats. Ce système serait aussi avantageux pour les officiers et nous avons la conviction qu'en procédant de cette manière on arriverait à de meilleurs résultats que ceux qu'on obtient actuellement avec un service de 16 jours pour les cadres et la troupe.

Revenons maintenant à notre sujet.

On a pu remarquer dans les cours de régiments, en ce qui a trait au service intérieur, que les sous-officiers font assez bien leur service ; les cantonnements étaient bien tenus et l'ordre y régnait. Les distributions se faisaient régulièrement. Quant à l'observation des convenances et des honneurs militaires, elle laisse encore à désirer, quoiqu'on puisse constater sous ce rapport une amélioration assez sensible.

Les appels sur le terrain ont eu lieu conformément aux nouvelles prescriptions du règlement de service intérieur, à teneur desquelles tous les signaux d'appel sont supprimés, sauf celui de l'assemblée qui est donné 10 minutes avant l'appel. Il en résulte naturellement un peu moins d'ensemble pour la sortie de la troupe, mais l'appel se faisant par compagnie, l'autorité du chef de celle-ci est mieux affirmée en ce sens que sa troupe est plus indépendante des autres compagnies et placée sous sa surveillance immédiate.

L'école de compagnie a été instruite par les capitaines. Cette partie de l'instruction est donnée et exécutée d'une manière assez correcte et en général les capitaines nous ont paru être bien qualifiés pour le commandement qui leur est confié. Les 1ers lieutenants et les lieutenants sont aussi à la hauteur de leur tâche ; ils ont commandé leur compagnie en ordre serré et en tirailleurs de façon à prouver que, pour la plupart, ils possèdent des connaissances suffisantes.

Dans les exercices de l'école de bataillon, soit en ordre serré, soit dans la méthode de combat (en tirailleurs), on a pu constater avec plaisir que les commandants de bataillon faisaient mouvoir leur troupe avec une facilité remarquable et que tous les mouvements s'exécutaient avec une précision laissant très peu à désirer. Nous devons du reste ajouter que nos bataillons sont bien commandés.

L'instruction du service de sûreté, dirigée par les chefs d'unité, a été donnée d'abord par compagnie, puis par bataillon. Ce service laissait, au début, passablement à désirer ; le règlement qui détermine les mesures à prendre pour le service d'exploration et pour la protection d'un corps de troupes en marche ou en position étant de date toute récente, n'est pas encore connu et compris comme il devrait l'être. Cependant, après quelques théories et exercices d'application, ce service s'est fait d'une manière satisfaisante. L'organisation d'avant-postes entre Bière et Ballens, par une nuit sombre et une pluie tombant à flots, a bien réussi et prouvé que les officiers comprennent ce service.

Pendant la première semaine du cours, il a été délivré à chaque compagnie d'infanterie 40 pelles Linnmann, 20 petites pioches et 8 petites haches. Ces outils de pionniers, fixés aux sacs, ont été portés par les soldats jusqu'à la fin du service. Dans chaque bataillon, la troupe a été exercée à creuser des fossés de tirailleurs. Ces tra-

vaux ont fait apprécier l'avantage de posséder les outils portatifs dont nous venons de parler.

Dans tous les bataillons d'infanterie, la troupe a été exercée au tir au but. Chaque homme a reçu à cet effet 40 cartouches à balle. Voici de quelle manière ces exercices ont eu lieu et quels ont été les résultats en °/° pour un bataillon, ceux des autres bataillons étant à peu près les mêmes :

a) *Tir individuel.*

20 coups en 4 exercices de 5 coups.	*Résultats*
225 m., cible I, 5 coups debout	66 °/°
225 » » I, 5 » à genou	71 °/°
300 » » I, 5 » à terre	58 °/°
150 » » V, 5 » à genou	53 °/°

b) *Tir de combat.*

300 m., cible IV, 5 coups, feu de salves par sections .	47 °/°
700 » » IV, 5 » » par pelotons .	24 °/°

Feu en tirailleurs.

De 600 à 150 m., cible V, 10 coups, par compagnies .	31 °/°

Ces résultats peuvent être considérés comme très satisfaisants, surtout si l'on tient compte que, pour une bonne partie des tirs, le temps était pluvieux et le vent soufflait assez fort. La troupe était en tenue complète de campagne pour le tir, qui avait lieu sous la direction d'un instructeur.

On s'est plaint de la munition; beaucoup de cartouches éclataient au moment du feu.

La cavalerie, elle, n'est entrée au service que sept jours après les autres armes, le cours de répétition de cette arme ayant lieu chaque année, mais n'étant par contre que d'une durée de dix jours. On n'a pu en conséquence consacrer que peu d'heures à chaque branche du service. A ce sujet, il est à souhaiter que l'organisation des services auxquels est appelée la cavalerie puisse permettre de donner plus de temps à l'instruction du service de sûreté, branche très importante pour cette arme, mais qu'on ne lui enseigne pas d'une manière suffisante. Elle mérite certainement qu'on lui voue une plus grande attention et il faut espérer que l'augmentation de la durée des écoles de recrues aura pour effet le développement de l'instruction de ce service. Celui-ci a du reste, avec l'équitation, formé la partie principale de l'instruction de la cavalerie dans les cours préparatoires des escadrons formant le 1er régiment.

La cavalerie a montré, dans les cours préparatoires, qu'elle a fait de grands progrès et que nos escadrons méritent des éloges. On peut cependant adresser aux sous-officiers de cette arme un reproche analogue à celui que nous avons fait à ceux de l'infanterie : c'est

qu'il leur faudrait plus d'autorité sur la troupe, plus d'énergie dans le service en général et plus d'initiative.

Les régiments d'artillerie ont eu leur cours préparatoire sur la place de Bière. Des répétitions générales des différentes branches du service ont rempli les premiers jours. L'école du soldat, de pièce, de pointage, de tir, de conduite, formaient la substance principale des ordres du jour. Les exercices élémentaires étaient commandés par les sous-officiers, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont à la hauteur de leur tâche.

Les batteries ont commencé à manœuvrer isolément, puis par régiment, et enfin, dans le cours n° 2, où se trouvaient deux régiments, par brigade. Les évolutions d'ensemble ont eu lieu correctement, toutefois à une allure un peu modérée dans les 2e et 3e régiments, à cause des pluies persistantes qui avaient rendu le terrain glissant et, par suite, dangereux pour les chevaux. Dans le cours de ces manœuvres, on a pu se convaincre de la nécessité de l'agrandissement de la place de Bière ; aussi est-il à désirer que les propositions du Conseil fédéral à cet égard reçoivent une sanction.

Les tirs d'école et de campagne de l'artillerie ont donné de bons résultats. Il est probable que c'est la dernière fois qu'ils ont eu lieu avec les pièces qui ont servi cette année, les canons Krupp en acier fretté devant remplacer les pièces de bronze.

Un exercice qui a beaucoup intéressé ceux qui y ont assisté est le tir de guerre dirigé sur une cible mouvante consistant en un grand cylindre mis en mouvement par un câble et qui se déplace obliquement avec une vitesse inégale, de sorte qu'il est nécessaire de modifier à chaque instant la hausse et le pointage. Exécuté dans ces conditions, le tir a prouvé que les chefs de batteries connaissent cette branche essentielle de leur service, la conduite du tir.

Les chevaux se sont maintenus en bon état et les dépréciations ont été peu nombreuses ; c'est une preuve que les soldats du train ont bien fait leur service et que l'alimentation était bonne. L'artillerie était du reste dans d'excellentes conditions à son départ de Bière pour prendre part aux manœuvres combinées.

Ajoutons que les conditions de température dans lesquelles ont eu lieu les cours de régiment nos 1 et 2 ont été bien différentes. Sauf quelques averses, le beau temps a favorisé les exercices des troupes entrées au service au commencement de septembre pendant toute la durée du cours, tandis qu'une pluie persistante et froide n'a cessé d'entraver le service pendant le cours n° 2 et a souvent obligé les soldats à endosser un uniforme encore humide.

Ne terminons pas ce que nous avons dit sur la première partie des cours préparatoires sans ajouter que la réunion sur une même place de plusieurs armes spéciales avec l'infanterie pour des cours de répétition, comme on l'a vu à Bière cet automne, est une excel-

lente mesure qui produit un très bon effet à tous les points de vue, et en particulier à celui de l'instruction. Manœuvrant sur une même place d'exercices, l'infanterie peut voir et apprécier les puissants moyens d'action dont l'artillerie dispose pour le combat à grande distance : la longue portée, la précision du tir et l'effet de destruction des projectiles. Le fantassin, connaissant la force de cet auxiliaire, se sentira considérablement renforcé lorsque, engagé dans un combat, il entendra tonner les canons amis.

De son côté, l'artillerie ne peut que beaucoup profiter des exercices de l'infanterie pour se rendre compte de ses manœuvres, de la possibilité pour elle de se mouvoir et de combattre sur des terrains inaccessibles aux bouches à feu et pour voir qu'au besoin l'infanterie serait apte à protéger une batterie en danger.

Enfin la cavalerie, par la rapidité de ses mouvements, prouve à ceux qui la voient manœuvrer que cette arme peut rendre de grands services en campagne pour l'exploration et pour l'entretien des communications entre les divers corps.

Cette présence simultanée de diverses armes sur une même place a du reste pour résultat de développer l'esprit de solidarité qui doit régner entre tous les corps de l'armée suisse.

Nous arrivons maintenant à ce que nous avons appelé la seconde période des cours de régiments. Quoique ce ne soit pas là le commencement des manœuvres de campagne, puisque cette partie du service rentre encore dans le cours préparatoire, nous laisserons dès maintenant de côté les manœuvres des 2e et 3e régiments, que nous reprendrons plus loin, pour nous occuper spécialement des troupes qui ont pris part au cours n° 1.

Le 14 septembre au matin, les régiments d'infanterie n° 1 à Bière, le régiment n° 4 à Lausanne, étaient réunis pour l'école formelle de régiment. La matinée fut employée à l'étude des différentes formations de rassemblement et de marche. Tous les mouvements, y compris les changements de front, furent exécutés assez correctement.

Dans l'après-midi, on passa aux formations de manœuvre et de combat : déploiement du régiment en colonnes de bataillon, marche en avant et changement de front : déploiemant de la première ligne en colonnes de compagnie et de la seconde ligne en ligne de colonnes, marche en avant. Enfin, déploiement de la première ligne en tirailleurs et attaque d'une position.

Remarquons en passant que la place de Bière se prête admirablement aux exercices des formations d'un régiment d'infanterie ; les officiers et la troupe peuvent se rendre compte de ces formations comme sur une planche à l'échelle naturelle.

Le 15 septembre fut employé, dans chaque régiment, à une manœuvre de campagne. Il ne nous est pas possible, sans nous écarter

de notre cadre, de donner ici le récit de celles des deux régiments ; nous nous bornerons donc à la manœuvre du régiment nº 1. — En voici l'idée générale.

Un corps dit de l'Est est signalé sur la route l'Isle-Ballens, menaçant Bière ; ses avant-postes sont probablement à l'ouest de Ballens. Ce corps est représenté par le bataillon nº 1 (commandant Fazan). — Un corps dit de l'Ouest occupe Bière. Il reçoit l'ordre d'envoyer deux bataillons pour une reconnaissance sur la route Bière-Ballens-l'Isle, avec mission d'attaquer l'ennemi partout où ils le rencontreront et de le repousser. Ces bataillons sont les nºs 2 (commandant Pittet) et 3 (commandant Colomb). — Chaque homme reçoit 5 cartouches.

M. le lieut.-colonel Rigaud, empêché, remit le commandement du régiment à M. le major Pittet. M. le capitaine Régis fut chargé du commandement du 2e bataillon.

M. le colonel-brigadier de Guimps assistait à la manœuvre comme inspecteur du 1er régiment.

A 7 1/2 heures du matin, les bataillons représentant le corps de l'Ouest partaient de Bière par la route de Ballens, en colonnes par files, sous la protection d'une avant-garde.

Les villages de Bière, Ballens et l'Isle sont reliés par une route de 1re classe. De Bière à Ballens, le terrain s'élève en forme de glacis avec une pente légère ; sauf le bois du Sépey, il est en nature de prés et champs et mamelonné entre le bois du Sépey et Ballens. Dès ce dernier endroit à l'Isle, la route court sur un terrain à peu près plat d'une longueur d'un kilomètre, puis elle s'abaisse assez brusquement jusqu'au Veyron pour remonter sur le plateau dit le Monod. Les terrains adjacents sont en prés et champs et mamelonnés.

C'est sur les terrains à l'ouest et à l'est de Ballens que le combat allait s'engager.

Le commandant du bataillon nº 1 (corps de l'Est) fit avancer l'heure du déjeûner et alla prendre de très bonne heure une position défensive en avant de la lisière occidentale des bois du Sépey et de Malessert. Il utilisa habilement le temps dont il disposait avant l'attaque pour renforcer sa position par des fossés de tirailleurs, parfaitement dissimulés à la vue de l'ennemi au moyen de branchages. Ces fossés furent immédiatement occupés par des groupes.

A 8 h. 30, le corps de l'Ouest s'avançait tranquillement sous la protection de son avant-garde, ne se doutant de rien ; ses éclaireurs arrivaient à peu près à la hauteur des fossés de tirailleurs occupés par le corps de l'Est, lorsqu'ils aperçurent derrière des buissons improvisés les groupes de l'ennemi. Soudain des feux de salves et de vitesse apprirent au commandant de l'avant-garde du corps de l'Ouest, avant que ses éclaireurs aient pu lui faire rapport, le danger

où il se trouvait. La pointe et la tête d'avant-garde tourbillonnèrent un moment à droite et à gauche de la route, cherchant un abri contre ce feu violent qui les surprenait en formation de marche. — Il est hors de doute que, dans un combat réel, ces deux premiers échelons du corps de l'Ouest auraient été abîmés.

Toutefois, le premier moment de surprise passé, l'avant-garde se développa en formation de combat; le bataillon de tête de colonne (n° 3) se porta rapidement au secours de l'avant-garde et manœuvra de façon à prendre de flanc les tirailleurs ennemis embusqués dans leurs fossés. — Attaqués de front et de flanc, ceux-ci durent battre en retraite jusqu'à la lisière du bois. — Ils furent de nouveau délogés de cette position par des forces supérieures et continuèrent de battre en retraite à travers le bois du Sépey et jusqu'à Ballens.

Le combat, suspendu un instant dans ce village, continua dans la direction de l'est. Le corps de l'Ouest, profitant des avantages que lui procurait la supériorité de son effectif, poursuivit son mouvement offensif jusqu'au ruisseau le Veyron. A 11 heures du matin, le corps de l'Est prenait position sur le plateau le Monod et le corps de l'Ouest arrêtait la poursuite près du moulin de la Gollie.

Au signal de la retraite sonné sur l'ordre du chef du régiment, le corps de l'Est (bat. 1) fut supposé avoir reçu du renfort qui lui permettait de prendre l'offensive. L'arrivée de ce renfort fut marquée par l'entrée en ligne de deux compagnies de ce bataillon laissées en seconde ligne jusqu'à ce moment. Elles prirent énergiquement l'offensive et passèrent au pas gymnastique le pont du Veyron au moulin de la Gollie; puis se déployant hardiment sur le bord du plateau, elles exécutèrent un feu de vitesse à distance rapprochée qui força le corps de l'Ouest à battre en retraite. — Celle-ci eut lieu par aile en échelon jusqu'à la lisière occidentale du village de Ballens, où, sur le signal donné, le feu cessa des deux côtés.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 août 1883, dans la salle du Jury, à Zurich.

I. Le président, M. le colonel-divisionnaire Vögeli, ouvre la séance à cinq heures un quart et annonce que les efforts du Comité central ont réussi à amener la formation d'une section dans tous les cantons.

II. On constate la présence des délégations suivantes:

Zurich: colonels Bollinger, Bluntschli; lieut.-colonels Wild, Rie-

ter, Blumer, Reinhardt; majors Braudenberger, Usteri, d'Orelli, Geilinger de l'état-major; capitaine Nägeli; 1ers lieutenants Weinmann, Müller, Haggenmacher.

Berne: colonel-divisionnaire Meyer; colonels Walther de l'état-major, Wirth; lieut.-colonels Zurbuchen, Scherz, Wille; majors Hegg, Weber, Egger, Kernen; capitaines Egger, Widmer, Hachen, Tristen, Guyer; 1er lieut. Waldhavat.

Lucerne: lieut.-colonel Infeld; capitaine Heller.

Schwytz: major Wyss; capitaine Fassbind.

Unterwald: lieut.-colonel Blättler.

Glaris: capitaines Tschappu, Staub.

Soleure: capitaines Fürholz, Greder; lieutenant Felber.

Bâle-Ville: capitaines Köchlin de l'état-major, Burckhardt, Brüderlin.

Bâle-Campagne: 1er lieutenant Richard.

Schaffhouse: colonel Gessner; lieut.-colonel Ziegler.

Argovie: lieut.-colonel Roth, major Hunerwadel.

VIIe Division: colonels Isler, Zollikofer; lieut.-colonel Hungerbühler; capitaines Beerli et Lutz.

Bellinzone: major Rusconi.

Vaud: majors Secretan, Colomb, Montandon, Bourgeois, Chevalley; capitaines Borgeaud, Léderrey, Vuagniaux, Rochat; 1er lieut. Freymond.

Neuchâtel: colonels Saac, Montmollin; capitaine Graa; lieutenant Bovy.

Genève: lieut.-colonels Diodati, Favre; major Favre; capitaine Gauthier; 1er lieut. Bastard.

Société des officiers d'administration: lieut.-col. Peter; capitaine Huber.

Comité central: colonel-divisionnaire Vögeli, président; lieut-col. Wirz, vice-président; colonel Meister, rapporteur: major Wunderli, questeur; capitaine Jaenike, secrétaire.

Ainsi donc 75 officiers représentant 17 sections, plus les cinq membres du Comité central; en tout, 80 officiers présents.

Major Secretan est désigné comme traducteur; major Usteri et capitaine Nägeli comme scrutatenrs.

Capitaine d'état-major Jaenike et 1er lieut. Haggenmacher fonctionnent comme secrétaires.

TRACTANDA.

III. Reddition des comptes. Rapport des vérificateurs des comptes.

IV. Fixation de la contribution annuelle pour 1884.

V. Rapport de la commission chargée de l'examen du concours. Fixation du nombre et du montant des prix, etc.

VI. Proposition du Comité central concernant de nouveaux sujets de concours.

VII. Proposition du Comité central relative à la fusion des journaux. Fixation de la subvention à leur allouer pour 1884.

VIII. Décision concernant le siège futur du Comité central.

IX. Proposition du Comité central au sujet de subventions pour la visite d'armées étrangères.

X. Propositions du Comité central concernant l'érection de monuments commémoratifs des moments les plus importants de l'histoire suisse.

XI. Propositions des sections et propositions individuelles.

III. Les vérificateurs des comptes, MM. lieut.-colonel Reinhardt et major Meyer, déposent le rapport suivant :

« Les soussignés, chargés par le Comité central de la vérification des comptes de la Société suisse des officiers pour 1880-83, ont l'honneur de vous présenter le rapport et les propositions qui suivent :

Le compte au 25 septembre 1880 accuse une fortune de 49,177 fr. 95 c.; somme dans laquelle toutefois est comprise celle des contributions en retard montant à 2595 fr., sur laquelle 2547 fr. sont rentrés depuis lors.

Ainsi qu'il résulte du compte présenté, la fortune actuelle de la Société se monte à 47,135 fr. 16 c. et se compose de :

Fr.	44,000	—	en obligations.
»	2,400	—	en livrets de la caisse d'épargne.
»	21	16	numéraire en caisse.
»	714	—	de contributions arriérées.
Fr.	47,135	16	

Il en ressort qu'au 20 juillet 1883 la fortune de la Société avait diminué de 2042 fr. 19 c. Et encore faut-il tenir compte que dans les recettes inscrites se trouvent deux contributions pour 1884 déjà payées et montant ensemble à 357 fr., ce qui porte la véritable diminution à 2399 fr. 19 c.

Les recettes pour 1881-83 comprennent :

Fr.	5600	60	comme intérêts des capitaux et
»	7412	—	de contributions annuelles.

Ensemble Fr. 13012 60. — Il faut y ajouter les 2595 fr. portés dans le dernier compte comme contributions arriérées.

Par contre on a dépensé :

En subventions	Fr.	11,270	—
Pour l'assemblée des délégués	»	1,245	80
Divers	»	3,253	59
Total,	Fr.	15,769	39

Les comptes de 1875-77 et de 1878-80 bouclaient par des excé-

dants de 3445 fr. 60 c. et de 4048 fr. 80 c. Il est fort désirable qu'à l'avenir les recettes et les dépenses soient de nouveau équilibrées.

Supposant que le Comité central s'est déjà occupé de la question, nous nous abstenons de faire des propositions à ce sujet. Nous voudrions seulement relever le fait que la réduction de la contribution annuelle de 1 fr. à 50 cent. a eu pour effet une forte diminution de recettes dans toutes les sections, celle de Berne exceptée ; elle percevait auparavant 167 fr. et maintenant 398 fr.

Quant aux comptes eux-mêmes, nous les avons trouvés parfaitement en règle et nous vous proposons de les approuver avec les meilleurs remerciements au questeur, M. le major de cavalerie Vunderli.

En terminant, nous exprimons le vœu que les sections soient invitées a mettre plus de ponctualité et de régularité dans l'envoi de leurs contributions, afin d'éviter du travail au questeur et de permettre plus de simplicité dans la tenue des comptes. »

Les comptes sont admis sans discussion.

Les propositions du Comité central indiquées dans la liste imprimée des tractanda que l'on a distribuée aux sections viennent maintenant en discussion, après avoir été développées verbalement et en quelques mots par le colonel Meister, rapporteur.

IV. Le Comité central, considérant :

1. Que la transmission des affaires du Comité central sortant de charge au nouveau Comité n'a pas encore jusqu'ici fait naître de la pratique une manière de procéder uniforme, un mode bien déterminé et répondant aux besoins, de présentation des rapports, d'exécution des décisions des assemblées générales et de clôture des comptes, et qu'il est résulté de cela des inconvénients pour la marche des affaires.

2. Qu'il paraît désirable que l'ancien Comité demeure chargé de l'exécution des décisions de l'Assemblée générale pour autant qu'il s'agit d'expéditions et de rapports, et qu'il soit autorisé à choisir pour la clôture des comptes un moment favorable à tous égards auquel il s'arrêterait, propose :

1° Le Comité central sortant fonctionnera jusqu'au 31 décembre de l'année dans laquelle a eu lieu l'Assemblée générale.

2° Il doit comprendre, dans son rapport et dans l'établissement des comptes, tout le temps compris dès son entrée en fonctions jusqu'à ce terme de ces fonctions.

Cette proposition du Comité central est adoptée sans discussion.

V. Le rapport de la commission pour l'examen des travaux de concours ne peut pas être présenté dans la séance de ce jour.

VI. Au sujet de l'établissement de nouveaux sujets de concours pour 1883-86, le Comité central propose :

1. Le nouveau Comité central devra publier les sujets de con-

cours avant le printemps de 1884 au plus tard. Le choix des dits est laissé au nouveau Comité ; il est entendu toutefois que l'un des sujets de concours sera pris dans l'histoire militaire, un second dans le domaine de la tactique ou du matériel de guerre, et qu'un troisième enfin présentera un sujet donné à traiter ou au point de vue tactique, ou à celui de l'organisation.

2. Un crédit de fr. 2,100 sera accordé au Comité central pour être employé en prix de concours.

Cette proposition est adoptée.

VII. Le Comité central propose :

1. Considérant que la Suisse française ne désire pas l'unification des journaux militaires et que son organe, la *Revue militaire suisse*, s'est prononcée très catégoriquement contre cette unification, le plan de fusionner les diverses publications périodiques militaires suisses sera pour le moment abandonné.

2. Par suite du fait que la contribution annuelle des sociétaires ayant été réduite de moitié, la caisse centrale se trouverait d'une manière permanente en déficit si l'on continuait aux journaux les subventions qu'ils ont reçues jusqu'ici, ces subventions seront fixées pour l'année 1884 aux chiffres suivants :

1° *Schweizerische Militärzeitung*, fr. 800, au lieu de fr. 1000 comme auparavant. — 2° *Revue militaire suisse*, fr. 800 au lieu de fr. 1000 comme jusqu'ici. — 3° *Artillerie-Zeitschrift*, fr. 400 au lieu de fr. 500 comme jusqu'ici. — 4° *Blätter für Kriegsverwaltung*, fr. 400 au lieu de fr. 500 comme jusqu'ici.

La proposition 1. concernant la fusion des journaux, est adoptée sans discussion.

Au sujet de la proposition 2. relative aux subventions, major Montandon fait une contre-proposition, savoir celle du maintien des subventions à leur chiffre actuel ; il est appuyé par lieut.-colonel Scherz.

La proposition Montandon est adoptée par 48 voix contre 25 qui ont voté la proposition du Comité central.

VIII. Le Comité central indique Lucerne comme futur Vorort à proposer à l'Assemblée générale. La proposition est adoptée.

IX. Considérant :

1. Que depuis des années des officiers sont envoyés directement par le Département militaire fédéral assister aux grandes manœuvres d'armées étrangères, et qu'il n'y a aucun empêchement à ce que, par des dispositions d'un caractère privé ou officieux, on facilite indirectement ces visites.

2. Que l'avantage qui résulte de ces visites consiste essentiellement dans les rapports que les visiteurs doivent faire sur ce qu'ils ont vu, et que ces rapports peuvent être rendus utiles pour l'armée entière en les publiant, le Comité central propose :

1° Que la Société suisse des officiers renonce à appuyer financièrement la visite des armées étrangères.

2° Que le Département militaire fédéral soit prié de porter les rapports des officiers visiteurs des armées étrangères à la connaissance des militaires suisses par publication dans les journaux militaires du pays.

L'assemblée des délégués vote cette proposition sans discussion.

X. Considérant :

1° Que l'on doit considérer tout ce que l'on peut faire pour entretenir l'intérêt aux grands faits de l'histoire suisse comme un moyen de fortifier l'esprit national, l'amour de la patrie, et par conséquent la puissance de résistance du pays.

2° Que l'action de l'Etat dans ce domaine ne peut en aucune manière s'exercer aussi utilement que l'action privée et spontanée des citoyens.

3° Que surtout l'histoire de notre pays fournit abondamment des faits qui, mis en lumière dans leurs moments les plus importants, sont propres à fortifier les vertus militaires de notre peuple.

4° Que la Société suisse des officiers est la toute première appelée à déployer son activité dans ce domaine ; le Comité central propose :

a) La *Société des officiers de la Confédération suisse* considère comme une œuvre rentrant dans sa tâche d'entretenir, chez la génération présente et chez nos descendants, le vif souvenir des faits les plus remarquables de l'histoire suisse, et cela, soit par le moyen de publications populaires largement répandues, racontant tel moment ou telle période de notre histoire, soit par l'érection en des lieux bien choisis de monuments appropriés.

b) Dans ce but, le Comité central se mettra en rapport avec les sections cantonales pour exciter ou soutenir leur initiative à cette œuvre.

c) Dans les réunions annuelles des délégués de la Société des officiers de la Confédération suisse, le dit Comité devra appuyer, dans la mesure où la situation financière de la Société le permettra et proportionnellement à l'importance de l'entreprise en question, les demandes éventuelles de subventions pour travaux tendant au but indiqué.

• L'assemblée des délégués adopte cette proposition.

(A suivre.)

SECTION VAUDOISE

Le Comité de la section vaudoise de la Société des officiers propose, pour l'année 1883-1884, les sujets de concours suivants :

1° De l'utilité stratégique de la neutralité de la Savoie pour la

Suisse, en cas de conflit armé entre les puissances limitrophes de la Suisse ou entre une ou plusieurs de ces puissances et la Suisse. (La discussion historique des traités et leur interprétation ne rentrent pas dans cette étude purement militaire.)

2° De la préparation des manœuvres en temps de paix. Jusqu'où doit aller cette préparation dans notre pays, étant donnée la différence des circonstances en temps de paix et en temps de guerre.

3° De l'incorporation des recrues dans les unités tactiques. Doit-elle se faire avant ou après l'école de recrues?

4° Etude critique de la colonne double et de la formation de combat du bataillon. Comparaison avec les règlements des autres armées.

5° Des perfectionnements à apporter aux cibles servant au tir de l'infanterie (cibles mobiles, cibles à bascule, etc.). Etude du matériel en usage dans d'autres armées.

6° Du rôle de l'artillerie dans les manœuvres de régiments en 1883.

8° Quelle est la meilleure organisation à donner au personnel d'une batterie de campagne, en prenant pour base le règlement sur l'école de batterie et le service dit « service de section ? »

8° Le nouveau chariot de pionniers pour les bataillons du génie d'élite et son emploi.

9° Discussion sur l'organisation et l'outillage des troupes du génie de landwehr, d'après leur emploi probable et suivant la solution qui sera donnée à la question des fortifications.

10° De l'utilité et de la possibilité d'un enseignement pratique de la télégraphie à donner aux officiers du génie, notamment aux officiers de pionniers.

11° Organisation défensive d'une position au moyen de la fortification de campagne (choisir une position, l'occuper avec un effectif déterminé, faire le plan des ouvrages, croquis, devis, etc.).

12° Du rôle de la cavalerie dans la guerre future, notamment en Suisse. De l'instruction à donner en conséquence à la troupe et aux officiers.

13° Le service des subsistances pour hommes et chevaux et la distribution des vivres et fourrages pendant les manœuvres de paix des corps de troupes combinés.

Les mémoires doivent être expédiés avant le 1er juin 1884 à M. le capitaine d'artillerie Rochat, à Lausanne, secrétaire du comité cantonal. Ils seront pourvus d'une devise. Le nom de l'auteur sera indiqué dans une enveloppe cachetée et jointe à l'envoi. La devise du travail sera répétée sur l'enveloppe.

Le Comité prie en outre les sous-sections de discuter, dans une de leurs séances de l'hiver, la question suivante :

« De la répartition et de l'incorporation des officiers d'infanterie

dans les bataillons. Le système en usage dans le canton de Vaud répond-il aux besoins et sinon quels changements serait-il désirable d'y apporter? »

Le Comité se propose de mettre la discussion de cette question à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la section en 1884.

BIBLIOGRAPHIE

Le Chansonnier vaudois, **Recueil de chansons patriotiques, militaires et autres, avec musique, publié par C.-C. Dénéréaz. Lausanne 1883. 1 vol. in-18. Prix : broché, 2 fr., relié toile, 2 fr. 20.**

C'est un précieux et charmant petit livre que nous annonçons ci-dessus, utile autant qu'agréable, et qui trouvera souvent l'occasion de rendre de bons services dans nos gaies soirées militaires. M. le professeur Dénéréaz a été bien inspiré en formant patiemment et laborieusement ce recueil, où, à côté des souvenirs patriotiques du commencement de ce siècle, on trouve maintes intéressantes poésies locales qui risquaient de se perdre sous l'invasion des nombreuses nouveautés étrangères, répandues si facilement de nos jours sur l'aile de la mode et des diverses primeurs musicales de Paris. — La partie spécialement militaire du recueil de M. Dénéréaz comprend 20 chants ou chansons en français, avec plusieurs autres en patois vaudois. L'incomparable ranz-des-vaches y est en entier, y compris les grivoiseries qu'on en retranche habituelllement.

Nous ne doutons pas qu'un excellent accueil ne soit réservé à ce petit volume qui deviendra le complément indispensable de nos banquets patriotiques et militaires et sera de toutes nos fêtes de sociétés de tir le jour de la distribution des prix.

Les voitures de guerre de l'armée suisse. — **Thoune et Winterthour 1882. Un album.**

Ce charmant album, dressé par ordre du Département militaire fédéral, comprend sous 51 planches d'une excellente exécution, la collection de toutes les voitures de guerre de notre armée, accompagnée d'un tableau complet des dimensions principales et des poids des diverses pièces. Les planches sont dues à la photographie R. Bühlmann, à Thoune, avec reproduction de la lithographie J. Brunner, à Winterthour. La nomenclature et les dimensions des pièces, données en allemand et en français, ont été fournies par l'atelier de construction de Thoune.

Mme Ve Jules Favre vient de publier à la librairie Plon, à Paris, un document historique de haute valeur, sous le titre de : ***la vérité sur les désastres de l'armée de l'Est et sur le désarmement de la garde***

nationale. C'est l'exposé des causes qui ont amené les revers des Français dans cette région en 1870-1871

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral ayant nommé instructeur-chef de cavalerie M. le lieutenant-colonel Wille, actuellement instructeur d'artillerie, cet officier supérieur quitte, à cette occasion, la rédaction du *Journal d'artillerie et du génie*, où il est remplacé par M. le colonel Blüntschli, son fondateur et ancien directeur.

France. — D'après les décisions que le conseil municipal de Paris vient de prendre, les bataillons scolaires seront au nombre de vingt-quatre, à quatre compagnies chacun.

Le bataillon sera commandé par un chef de bataillon qui touchera seize cents francs d'indemnité annuelle. Les chefs de compagnie toucheront six cents francs.

L'armement, l'équipement et l'habillement des enfants se composeront d'un fusil, réduction du modèle Gras, sans sabre-baïonnette; d'un veston, d'un pantalon et d'un béret en drap bleu, uniforme déjà en usage dans le bataillon scolaire du cinquième arrondissement; d'un ceinturon, d'un havre-sac et d'une bretelle de fusil.

L'armement et l'équipement seront fournis par la ville et resteront sa propriété; l'habillement sera à la charge des familles.

Toutefois, les parents auxquels leur état de fortune ne permettra pas de subvenir à de telles dépenses pourront être assistés pour l'acquittement de tout ou partie de ces frais.

Un crédit de plus de cinq cent mille francs est inscrit au budget de 1884 à cet effet.

— On construit en ce moment, en deçà de la gare de Pagny-sur-Moselle, par rapport à Nancy, et au delà de Vadonville, près de Lérouville, de petits tronçons de ligne destinés à raccorder directement la grande ligne de l'Est avec les lignes secondaires de Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau et de Lérouville à Sedan, de façon qu'en temps de guerre, il n'y ait aucune perte de temps pour les trains militaires qui, par la simple manœuvre d'une aiguille, pourraient passer d'une ligne à l'autre.

Pareils travaux sont effectués aussi entre les gares de Charleville et Mohon, et à Hirson.

En rendant inutile tout transbordement, la construction de ces tronçons répond à un besoin impérieux de la mobilisation, qui doit pouvoir s'effectuer dans le plus court délai possible.

Allemagne. — Un ingénieur allemand, M. Rodenk, vient de faire une découverte qui peut exercer une grande influence dans la guerre de siège. Des expériences doivent être tentées sur le polygone de Tegel, sous réserve de l'autorisation du ministre de la guerre.

Il s'agit de *torpilles aériennes* qui doivent porter au-dessus des forteresses assiégées de fortes quantités de matières explosibles de manière

à provoquer d'importantes explosions. Les éléments principaux sont : 1° un ballon, dont le volume variera selon la proportion de dynamite à employer ; 2° en guise de nacelle, une caisse contenant l'appareil d'Auslœsur ; 3° à la partie inférieure de cette caisse, le récipient de la torpille en fer blanc léger *(Kupferblech)*.

La torpille contiendra de 10 à 20 quintaux de dynamite (500 à 1000 kilog.)

Le ballon gonflé serait lâché à portée de canon de la forteresse lorsque son ascension aurait été réglée de manière *(Auftrieb)* à ce qu'il atteigne le courant cherché, dont la direction aurait été donnée par un petit ballon d'essai lancé à l'avance.

Si l'appareil est lâché en face du centre de la foreresse, dans un courant qui passe au-dessus d'elle, il planera un moment sur l'enceinte. A cet instant, on provoquera au point de départ l'ouverture du récipient, soit à l'aide d'un câble électrique construit *ad hoc*, soit au moyen d'une corde de détachement manœuvrée au point de départ. Au moment où tombera la torpille, un mécanisme ouvrira la soupape, de sorte que le ballon déchargé, mais peu à peu dégonflé, puisse aller lentement retomber à terre en dehors de la forteresse.

Il faut attendre les essais pour apprécier la valeur pratique et l'utilité de cette invention.

D'après l'*Allgemeine Militär-Zeitung* à qui ces détails sont empruntés, les expériences contribueront dans tous les cas à éclaircir le problème de l'utilisation de la navigation aérienne.

Toutefois, il nous semble que la réussite accidentelle d'une pareille invention produirait des ravages si monstreux qu'il y aurait lieu d'en proscrire l'application aux villes fortifiées.

Russie. — Les *Nouvelles* publient les détails suivants sur des manœuvres intéressantes qui viennent d'avoir lieu aux environs du village de Novodvortsy :

La rivière Sonprasl, que la 4e division devait traverser... à la nage, avait été étudiée à l'avance.

Le problème tactique à résoudre était celui-ci : La division de cavalerie occupant la rive droite de la Sonprasl, à la hauteur de Vassilkovo, vient de recevoir l'ordre de tourner l'ennemi et de l'attaquer par le flanc qu'il croit défendu par une rivière non guéable. La division chargée de cette tâche ne dispose d'aucun moyen de transport par eau, à l'exception d'une petite barque et de quelques radeaux qu'il lui sera facile de construire avec des matériaux se trouvant sous la main.

L'avant-garde de la division se composait d'un régiment cosaque qui avait été envoyé à Novodvorsty, un peu en amont de l'endroit où les trois autres régiments devaient passer la rivière. A l'endroit du passage, la rivière a quinze sagènes de largeur et dix pieds de profondeur. La vitesse du courant est d'un pied par seconde. Le chef de la division a passé l'eau à la nage le premier. Il a été suivi du commandant du régiment et de tous les officiers gardant leurs places dans les rangs. Les Cosaques ont passé l'eau par rangs, à deux longueurs de cheval de distance l'un de l'autre. Le régiment a mis en tout 27 minutes pour cette opération.

A Vassilkovo, la rivière est large de vingt sagènes, sa profondeur est

de douze pieds. Le passage par rang était impossible. Les cavaliers ont dû passer à la file, ce qui a nécessairement ralenti l'opération. Les trois régiments de dragons ont mis deux heures pour se réunir sur la rive opposée.

Il n'y a eu aucun malheur et on n'a pas perdu un seul cheval. Les cavaliers qui ne savaient pas nager et dont quelques-uns étaient menacés de se noyer, ont été secourus à temps.

Par mesure de précaution, on avait tendu un câble à travers la rivière, un peu en aval, et l'on disposait de plusieurs canots à bord.

Autriche. — L'excellente revue viennoise *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie-und-Genie-Wesens* donne, dans un des derniers numéros, des plans et des détails très complets sur les nouveaux canons de 305^m/^{m} que l'usine Krupp vient de fournir à l'Espagne pour la défense de ses côtes et de la rade de Cadix en particulier. Ce canon a 30 calibres de longueur, par conséquent, 9^{m}15 et pèse 44,350 k. Il faut ajouter à ce poids 13,030 k. pour l'affût et 8880 k. pour le pivot et le chemin de fer de rotation, ce qui donne 66,269 k. pour le poids total de la pièce et de ses accessoires. Tirant par-dessus un parapet de 2 mètres de hauteur, elle a un champ de tir de 30°. Le projectile plein est de la même nature que celui du canon de 255^m/^{m} et pèse 317 k. 5. L'obus a 920^m/^{m}6 de longueur et contient 15 k. 75 de poudre dans un sac. Le shrapnel à 918^m/^{m}6 de long et contient une charge d'explosion de 915 g. 6 de poudre fine avec 350 balles de 124 g. 4. Les projectiles en fonte dure du système Pallirer peuvent être aussi employés, soit comme obus avec une charge de 4 k. 485 de poudre à gros grains, soit comme boulets pleins aprés remplissage de l'espace vide, ce qui leur donne un poids de 317 k. 5. La charge ordinaire est de 113 k. 41 de poudre Pebble et celle de combat de 147 k. 44 de poudre prismatique. Le prix moyen de chaque coup tiré est de 257 fr. Le prix total de la pièce et de tous ses accessoires est de 204,980 fr.

D'après les conditions du marché passé avec le gouvernement espagnol, la vitesse initiale du projectile plein de 317 k. 5 devait être de 594^m sans une tension de gaz supérieure à 3149 k. 8 par centimètre carré, et une réduction de prix proportionnelle au déficit de vitesse initiale était stipulée.

Les essais faits à Cadix n'ont donné qu'une vitesse maximum de 584^{m}6 avec une tension de gaz de 3601 k. pour un projectile de 170 k. Avec un projectile de 165 k. 5 seulement la vitesse a été de 580^{m}3 et la tension de 2938 k. 5.

Les côtes d'Allemagne, l'entrée du Tage et celle du port autrichien de Pola sont armées du canon Krupp de 28^m/^{m} qui ne diffère que très peu du précédent. Le poids en est de 37,400 k. sans les accessoires qui pèsent 16,171 k. Le poids du projectile plein est, cependant, de 345 k.; il est lancé par une charge de poudre de 115 k. La charge de l'obus n'est que de 108.

Hollande. — Le roi vient de nommer une grande commision militaire chargée d'arrêter les rapports de la marine et de l'armée de terre pour organiser la défense générale du pays.

L'armée est représentée par les généraux J. Vanderstar, Pfeiffer, par le colonel du génie Krowshout et le capitaine Hoogeboom; la marine par le vice-amiral de Haes et le capitaine de vaisseau Binkes.

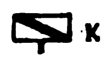

.EVUE MILITAIRE SUISSE

LVIII° Année. N° 12. 15 Décembre 1883

La querre d'Amérique et la bataille de Gettysburg,

par M. le comte de Paris.

II. *Bataille de Gettysburg,* 1, 2, 3 *juillet* 1863.

Troisième journée.

En suite des mouvements opérés de part et d'autre pendant nuit du 2 au 3 juillet, au milieu de plusieurs milliers de cada-s, de blessés et de débandés, les divers corps belligérants se uvaient le 3, entre 6 et 7 heures du matin, dans les positions vantes :

Les unionistes tenaient toujours à peu près la même ligne ncipale, c'est-à-dire Culps-Hill à droite, Cemetary-Hill au cen-, les Round-Tops à gauche, mais sur les plateaux mêmes, ınt perdu, à droite les abords de Culps-Hill et, à gauche, les ıncées des Round-Tops, soit les Vergers (Peach-Orchard) et De-s-Den. A la droite se trouvait le 12° corps en face de la division ıfédérée Johnson, vers le Rock-Creek, la division Williams en :mière ligne, Geary en seconde. Plus à gauche le 1er corps, dont trois divisions étaient séparées : Wadsworth est à la droite à lps-Hill, renforcé à sa gauche immédiate par la brigade Car-l de la division Hayes, 2° corps, vers Cemetary-Hill ; à gauche Carroll sont les divisions Ames, puis Schurz, puis Steinwehr, 11° corps, qui ont un peu appuyé à droite, et ont été rempla-s à gauche par la division Robinson et par une partie de la ision Doubleday, du 1er corps, tandis que le reste de cette der-re division est en réserve derrière Steinwehr. A la gauche de division Robinson le 2° corps s'étend de Cemetary-Hill vers glers-Grove et Little-Round-Top, où il se relie au 5° corps qui ıt les Round-Tops. En réserve sur les routes de Baltimore et Taneytown le 6° corps, dont deux brigades, Shaler et Neil, ıt vers la maison Miller sur la rive orientale du Rock-Creek. 3° corps, complètement désorganisé, est mêlé aux réserves de lgwick, mais dans le courant de la journée il rentrera en :mière ligne à la droite du 2° corps.

La cavalerie arrive enfin sur ses positions définitives : à droite, re Wolfs-Hill et le White-Run, la division Gregg, renforcée

de la brigade Custer ; à gauche, sur la route d'Emmettsburg, le reste de la division Kilpatrick avec la brigade régulière Merritt.

Après un conseil de guerre tenu le 2 au soir, Meade a décidé de rester en défensive sur ses positions en fer à cheval, qu'on améliorera et étendra au fur et à mesure de l'arrivée des renforts, ainsi qu'à l'aide de la pelle et de la pioche des pionniers.

Les confédérés n'ont pas changé davantage leurs projets ni leur ordre de bataille concave. A gauche reste Ewell dont la division Johnson, renforcée de la brigade Smith, de la division Early, et de deux brigades, Rodes et Daniel, de la division Rodes, occupe les pentes de Culps-Hill dont elle n'a pu encore atteindre le sommet. Au centre est le corps Hill devant Cemetary-Hill. A droite Longstreet, division Hood en tête, sur la route d'Emmettsburg autour des Vergers, menaçant les Round-Tops, tandis que la division Pickett arrive en réserve vers Seminary-Hill. La cavalerie Stuart rallie enfin le champ de bataille et se place à l'aile gauche sur la route de Hanover pour tourner la droite fédérale.

De nouveau Lee attaquera les positions ennemies sur tout le front; en même temps il tentera un effort plus grand par sa droite, c'est-à-dire par Longstreet, du Plum-Run sur les Round-Tops, en tournant un peu celles-ci en aval.

Ainsi la situation respective des belligérants peut être retracée par le croquis approximatif ci-contre :

Le général Lee comptait faire commencer l'attaque de bonne heure par Longstreet, qui donnerait aux autres corps le signal du mouvement en avant. Mais divers contretemps et malentendus retardèrent l'action de Longstreet, tandis qu'à l'autre aile le combat s'ouvrait accidentellement. En effet, comme Johnson s'apprêtait à gagner le haut du plateau de Culps-Hill dès que les trois brigades de renfort de Rodes et Early l'auraient rejoint, il fut lui-même assailli par le feu du 12e corps fédéral. Williams, qui commande ce corps en remplacement de Slocum devenu le chef de toute l'aile droite, ne peut laisser les sudistes aussi près de la crête et il les fait attaquer par sa division passée aux ordres du brigadier Ruger. La canonnade amène bientôt une vive fusillade, puis une chaude mêlée, à laquelle la division Geary prend part. Dans l'autre camp Johnson est successivement renforcé par les brigades attendues, et la lutte se prolonge de plus en plus acharnée.

« Les heures se passent, dit le comte de Paris; le soleil, qui s'élève

Positions le 3 juillet à 6 heures du matin.

sions confédérées
Hood; M.L. Mac Laws; Pi. Pickett, corps Longstreet (I).
eth; A. Anderson; P. Pender, corps Hill (III).
odes; J. Johnson; E. Early, corps Ewell (II).
)iv. cav. Stuart.

Divisions et brigades féderales
K. Caval. Kilpatrick.
Gr. Id. Gregg.
∧ Seminary-Hill.
† Cemetary-Hill.
O Round-Tops.

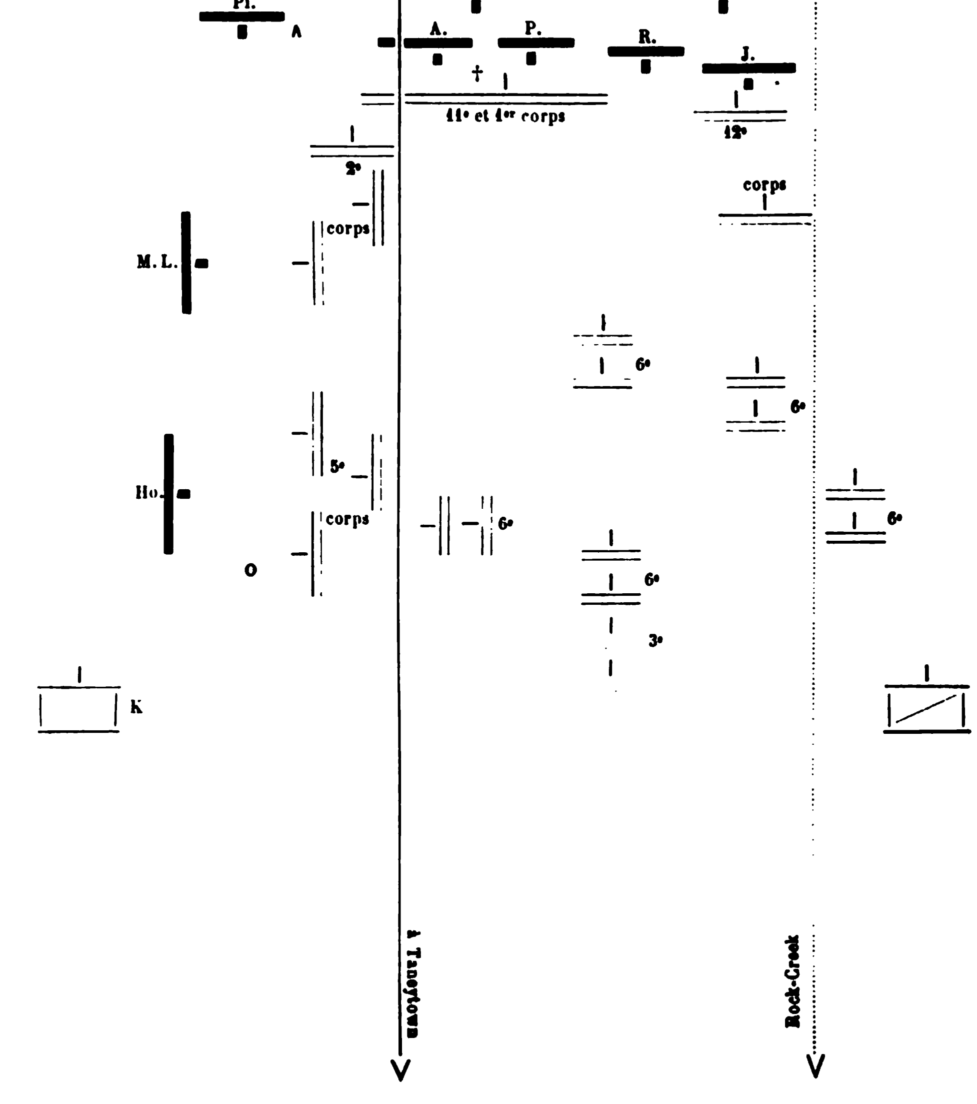

de plus en plus, devient brûlant. Par moment, le combat languit, puis il se ranime avec une nouvelle violence. Aux instants de silence, Johnson cherche, en vain, à saisir le bruit de l'attaque de Longstreet, qui doit le soulager en détournant l'attention de l'ennemi. Il supporte seul tout l'effort de la lutte, lutte terrible d'homme à homme, corps à corps, impossible à décrire ; car elle se compose d'incidents aussi nombreux que les combattants eux-mêmes. Mais les soldats de Jackson, habitués à ne jamais reculer, ne sauraient encore renoncer à la victoire. A droite, les brigades Jones et Nichols se maintiennent sans perdre ni gagner de terrain. Walker a été détaché à l'extrême gauche, au bord du Rock-Creek pour observer les mouvements de Ruger. Stewart et la plus grande partie des renforts envoyés à Johnson occupent, dans la pointe du bois, la position à la fois la plus menaçante et la plus exposée : car, s'ils séparent presque complètement Ruger de Geary, ils reçoivent sans abri le feu croisé de l'artillerie et de la mousqueterie. Enfin, après 7 heures de combat, les confédérés, sentant qu'ils s'épuisent en vain, tentent un dernier effort pour rompre la droite de Geary et pour atteindre la chaussée de Baltimore. Mais Kane, renforcé par la brigade Shaler du 6ᵉ corps, est prêt à les recevoir. Stewart, voulant déborder sa droite, s'étend jusqu'au ruisseau, après avoir reformé sa ligne. et conduit ses hommes à la charge. Les plus braves hésiteraient peut-être, s'il ne leur donnait l'exemple en personne ; car ils savent qu'on leur demande un acte de désespoir ; mais tous s'élancent, à sa suite, dans le cercle de feu où l'ennemi les attend. Héroïsme inutile ; car les tirailleurs que Ruger a poussés à travers le ruisseau ouvrent une fusillade meurtrière sur leur flanc gauche, pendant qu'ils combattent, de front, les troupes de Geary, et, après une résistance énergique, ils sont enfin repoussés. Ruger passe aussitôt le ruisseau ; Geary pénètre avec lui dans le bois. Les sudistes, épuisés, ne peuvent résister à ce mouvement combiné de tout le 12ᵉ corps : ils sont chassés des retranchements, poussés sur les pentes de Culps-Hill, et rejetés sur la rive gauche du Rock-Creek, laissant aux mains de l'ennemi trois drapeaux et environ cinq cents prisonniers. Le succès des fédéraux à l'aile droite est complet. Il est onze heures du matin : le combat est terminé de ce côté ; il n'a pas encore commencé sur le reste de la ligne.

» On est arrivé aux heures les plus chaudes de la journée ; un silence étrange règne sur le champ de bataille et fait paraître encore plus longue aux soldats fédéraux, appesantis par la fatigue,

l'attente d'une attaque générale, sur laquelle ils comptent depuis l'aube. Le général Lee dit, dans son rapport, qu'en concertant bien l'action de ses différents corps, il avait lieu de compter sur le succès; mais c'est justement ce concert qu'il n'a pas su établir. En effet, entre 7 et 8 heures du matin, lorsque la lutte est engagée, depuis au moins quatre heures, sur la gauche, il s'occupe encore de déterminer l'emplacement des troupes qui vont attaquer Zeiglers-Grove. Bien plus, il ne semble même pas encore absolument décidé à cette attaque : Longstreet s'efforce de lui faire adopter une manœuvre tournante contre l'extrême gauche de l'ennemi. Pendant le long examen auquel se livrent les deux généraux, les troupes fraîches de Pickett, arrivées depuis longtemps sur Seminary-Hill, et qui jouent le premier rôle dans le combat, en quelque point qu'il se livre, restent l'arme au pied, attendant en vain leurs ordres. C'est à dix heures du matin seulement qu'elles vont se placer près des Vergers, un peu en arrière de la route d'Emmettsburg.

» Les troupes engagées la veille ont abandonné une grande partie de l'espace découvert qui s'étend devant les nouvelles positions de l'ennemi. Leurs avant-postes sont à gauche, sur la route d'Emmettsburg; ils la dépassent, à droite, de quelques centaines de mètres. Anderson occupe les maisons Smith et Rodgers et le terrain dominant en deçà de celle de Godori; mais, ne laissant que des détachements sur la crête, il a ramené le gros de ses forces sur le versant occidental, dans des fonds et des bois qui leur offrent quelque abri. La gauche de Longstreet tient les Vergers; Wofford, au centre, est rentré dans le bois situé à l'ouest du champ de blé qu'il avait quitté la veille au soir; la droite borde le chemin de Millerstown, s'appuie au Devils-Den et s'étend sur la rive orientale du Plum-Run, devant les Round-Tops, au pied desquels Robertson et Law ont passé la nuit.

» Les confédérés occupent ainsi exactement la ligne sur laquelle le 3e corps fédéral s'était formé la veille. Dès le point du jour, le colonel Alexander a placé sur la route d'Emmettsburg les six batteries de réserve du 1er corps; le reste de l'artillerie de ce corps est bientôt posté auprès d'elles par le colonel Walton, et forme, depuis les Vergers jusqu'au point qui domine la route à l'est de la maison Godori, une ligne légèrement concave, de soixante-quinze canons, garnissant, à une distance de neuf à treize cents mètres de l'ennemi, toute la crête dont Humphreys a été délogé la veille. Les batteries du major Henry, à droite des Vergers,

croiseront leurs feux avec ceux du reste de la ligne; celles d'Alexander sont en avant de cette position, au sommet de la pente qui descend à la maison Trostle; à sa gauche et un peu en arrière, se trouvent le Washington-Artillery, puis le bataillon de Dearing et celui de Cabell.

» Cette artillerie, placée ainsi en avant de l'infanterie, doit, d'après les ordres de Lee, battre les positions ennemies qu'il se propose d'assaillir. Toutes les troupes qui prendront part à l'attaque viennent, en attendant, se ranger en arrière de la crête, de manière que les fédéraux ne puissent les voir distinctement. Wilcox est, depuis le point du jour, en bataille, à cent cinquante mètres environ à l'ouest de la route, en aval de la maison H. Spangler Pickett s'établit derrière lui, dans le pli de terrain qui sépare l'arête de Warfield de celle de Seminary-Hill. Les brigades Kemper et Garnett sont déployées, la première immédiatement derrière la crête que couronne l'artillerie, l'autre à sa gauche. Armistead se place d'abord plus à gauche encore; mais il sera bientôt obligé de quitter cette position, trop exposée aux coups de l'artillerie fédérale, et s'abritera derrière les deux autres brigades, prêt à revenir en ligne au premier signal. Une batterie légère, du corps de Hill, les accompagnera. Toute l'artillerie de ce même corps, couronnant les crêtes de Seminary-Hill, se prépare à soutenir l'attaque; enfin une partie de celle d'Ewell pourra également battre Cemetary-Hill.

» Vers onze heures, Pickett, ayant fait incendier la maison Godori et des meules de paille qui pourraient entraver sa marche, une fusillade assez vive s'engage entre les tirailleurs des deux partis : l'artillerie s'en mêle; mais, après trois quarts d'heure, cette canonnade sans objet cesse graduellement. Les deux armées restent immobiles : il semble que l'une et l'autre redoutent l'instant solennel où la victoire se prononcera entre elles.

» Pendant ce temps, la cavalerie fédérale paraît sur les derrières de la division Hood. Kilpatrick ayant réuni les brigades de Merritt et de Farnsworth, a passé le Plum Run, vers onze heures, au-dessous des Round-Tops, tourné la colline située au sud-ouest de ce massif, et il débouche dans les champs ouverts qui s'étendent fort loin de ce côté. Reprenant en sens contraire le plan que Hood avait formé pour atteindre les convois fédéraux, il cherche à gagner la route d'Emmettsburg, sur laquelle se trouvent ceux de l'ennemi.

» A la première nouvelle de ce mouvement, Law, qui remplace

Hood, a détaché pour l'arrêter la brigade Robertson. Farnsworth, stimulé par l'espoir d'enlever à l'ennemi une partie des réserves de munitions ou de vivres qui lui sont si précieuses, charge, avec trois régiments, les fantassins sudistes; mais après avoir franchi deux haies à la suite de leurs éclaireurs, son attaque audacieuse se brise devant le feu bien nourri de leur ligne de bataille. Ses cavaliers, qu'il cherche à ramener par la droite vers la maison Slyder, sont rejetés vers un terrain coupé, tourbillonnent pêle-mêle à travers les chemins, les barrières, les bouquets de bois, et finissent par tomber les uns après les autres sous les balles ennemies. Les derniers qui arrivent avec leur chef près du Plum-Run se trouvent enfermés dans un cercle infranchissable de clôtures où ils sont tous pris ou tués. Farnsworth est parmi ces derniers. Sa mort fut une grande perte pour l'armée fédérale; d'une bravoure brillante et communicative, prévoyant et vigilant, il avait toutes les qualités essentielles de l'officier de cavalerie. Merritt ne réussit pas mieux sur la route d'Emmettsburg qu'il suit depuis ce dernier bourg; de ce côté, les convois et les parcs confédérés sont protégés par la brigade Anderson. Les réguliers fédéraux, ayant vainement tenté de tourner ses positions, mettent pied à terre pour les aborder de front; mais ils sont repoussés à la suite d'une assez vive fusillade. Un peu après midi, Kilpatrick rappelle Merritt et le ramène sur la gauche de l'armée avec les débris de la brigade Farnsworth. Les pertes des fédéraux sont grandes; mais ils ont obtenu un résultat important : en attirant à eux deux brigades ennemies ils ont tellement affaibli la droite de Longstreet que celle-ci ne tentera même pas une diversion au moment de l'attaque décisive.

» Cependant Lee achève les derniers préparatifs de cette attaque. Après avoir désigné, dès le matin, Pickett et ses vaillants Virginiens pour en supporter le principal effort, il n'a pas encore choisi les troupes qui devront le soutenir ni réglé l'ordre dans lequel le reste de l'armée viendra prendre part au combat. Il veut auparavant étudier encore une fois le terrain avec Longstreet. Il paraît avoir compté d'abord sur les divisions Hood et Mac-Laws pour appuyer celle de Pickett, car aucun ordre n'a encore été donné aux troupes de Hill qui seules, à leur défaut, peuvent remplir cette tâche. Plusieurs officiers de l'état-major général affirment que ce plan fut même adopté et que Lee en prescrivit l'exécution à Longstreet, assertion que celui-ci dément de la façon la plus formelle. Comme Lee n'aurait pas permis à son

lieutenant de violer ses ordres sous ses propres yeux, il faut croire que l'examen des positions du 1er corps et de celles de l'ennemi lui fit abandonner sans retour ce projet. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que le général en chef ayant, dans cette circonstance, visité avec Longstreet les positions de Wofford, demanda à celui-ci s'il pourrait attaquer les pentes qu'il avait failli enlever la veille, et que Wofford lui déclara nettement la chose impossible. C'est donc le saillant formé par le front du 2e corps fédéral qu'il convient d'aborder, malgré les défenses dont il semble hérissé; non seulement sa forme même le rend plus accessible, mais sa perte serait plus fatale aux fédéraux que celle de toute autre partie de leur ligne; car si les confédérés parviennent à s'y établir, ils prennent à revers les défenseurs de Cemetary-Hill et de Culps-Hill. Mais pour que Hood et Mac-Laws coopèrent à cette attaque il leur faudrait quitter les positions conquises si péniblement à droite et laisser le champ libre à l'extrême gauche de l'armée fédérale : le bruit du combat que Robertson et Anderson soutiennent près de la route d'Emmettsburg arrive aux oreilles de Lee pour lui rappeler le danger qui peut le menacer de ce côté. Enfin Longstreet a lui-même affirmé depuis que les deux divisions engagées par lui la veille avaient été trop éprouvées pour pouvoir tenter encore un effort décisif. On aurait pu toutefois leur assigner une tâche fort utile et moins périlleuse que l'assaut de Zeiglers-Grove, en faisant faire par une partie de ces deux divisions de fortes démonstrations contre l'aile gauche de l'ennemi. La nature du terrain aurait permis à des troupes relativement peu nombreuses d'attirer, sans se compromettre elles-mêmes, l'attention de Meade et de détourner ainsi une partie de ses forces du point désigné à Pickett. Mais Lee ne paraît point avoir songé à cette diversion. Longstreet, qui désapprouve son plan, ne prend pas sur lui de la faire, et les soldats de Hood et de Mac-Laws, après avoir combattu presque seuls la veille, vont être condamnés à leur tour à rester spectateurs immobiles des efforts impuissants de leurs camarades.

» C'est à Hill que Lee demande les forces nécessaires pour soutenir Pickett. Anderson, dont la division forme la droite du 3e corps, a déployé, comme nous l'avons dit, la brigade Wilcox en avant de la ligne de Pickett. Les quatre autres sont formées en arrière, dans le même ordre que la veille. Perry, puis Wright à droite, en partie masqués par la gauche de ce dernier, Posey, puis Mahone à gauche, sur l'extrémité de Seminary-Hill, occu-

pent les positions qu'ils n'ont pas quittées pendant le combat du 2. Les brigades Thomas et Perrin s'étant avancées dans la soirée précédente, la division Pender se trouve formée sur deux lignes et son front, réduit de moitié, permet à Heth de prendre place entre elle et Anderson. Cependant les troupes de Hill ne pourraient, dans cet ordre déployé, soutenir efficacement l'attaque de Pickett. Aussi Lee ordonne-t-il au général Trimble, successeur de Pender, d'amener les deux brigades de sa seconde ligne, sous Lane et Scales, derrière les troupes de Heth, actuellement commandées par Pettigrew.

» De la sorte, six brigades appuieront Pickett à gauche et attaqueront en même temps que lui les positions fédérales. Wilcox, pour protéger le flanc droit de Pickett, s'avancera dès qu'on lui en donnera le signal. Toutes les troupes du 3e corps destinées à l'attaque sont mises sous les ordres de Longstreet et il est autorisé, s'il le juge nécessaire, à faire avancer les brigades Perry et Wright. Il charge Pickett de marquer exactement à chacun la place qui lui est assignée. Cette concentration affaiblit, sans doute, mais ne dégarnit pas complétement la ligne défensive que le général en chef est obligé de conserver en cas de revers; les positions que Pickett et Wilcox vont quitter sont couvertes par une puissante artillerie. Anderson, en bataille derrière Heth et les deux brigades de Trimble, est prêt a remplir l'espace que ceux-ci vont laisser vacant. Mais cette ligne a, d'une aile à l'autre, un développement d'au moins huit kilomètres; elle est donc faible partout et si l'attaque projetée ne réussit pas, il ne reste aucune réserve pour prévenir une contre-attaque.

» Longstreet apprend enfin que tout est prêt; on attend ses ordres pour commencer le feu qui doit précéder l'assaut. Il a placé le colonel Alexander à la pointe du bois, près de Warfield, pour observer l'effet de la canonnade et prévenir Pickett du moment où il faudra charger; mais ne croyant pas au succès, il écrit à Alexander de ne donner le signal que si l'ennemi est chassé de ses positions ou s'il le juge assez désorganisé pour que la réussite de l'attaque soit assurée. Celui-ci repousse naturellement la responsabilité dont son chef a le tort de vouloir le charger : ses munitions étant limitées, il ne commencera le feu que si l'attaque est décidée. Longstreet, ainsi mis en demeure de se prononcer formellement, fait enfin dire au colonel Walton de donner le signal convenu. Bien du temps a été perdu, car il est déjà une heure après midi. Deux coups de canon tirés sur la

droite, à une minute d'intervalle, par le Washington-Artillery, rompent brusquement le silence qui pesait sur le champ de bataille. C'est un « garde à vous! » compris aussitôt par les deux armées. La fumée solitaire de ces deux coups ne s'est pas encore dissipée que toute la ligne confédérée est déjà en feu. Aux soixante-quinze pièces du 1er corps s'en joignent soixante-trois du 3e corps, que Hill a mises en ligne, et qui, sauf la batterie Poague placée dans l'alignement des premières, sont établies sur le prolongement de Seminary-Hill, à une distance de douze à treize cents mètres des fédéraux. Ce sont donc cent trente-huit canons qui obéissent au signal de Longstreet.

» Les fédéraux ne sont pas surpris par ce brusque prélude : ils ont eu le temps de se remettre du choc de la veille et l'ont bien employé. Meade, assisté par Hancock et ses divers chefs de corps, a passé toute la matinée à rectifier sa ligne : la disposition générale n'est pas changée; mais toute la partie du front que l'ennemi semble menacer est plus fortement occupée. La brigade Stannard, de la division Doubleday, se forme en première ligne en colonne de régiments déployés; derrière elle le reste de la division, dans le même ordre, déborde sa gauche. Birney, qui a réorganisé le 3e corps, tient l'espace, de deux cent cinquante mètres à peine, que Doubleday a laissé vacant en se resserrant; les trois brigades de sa propre division sont également en colonnes de régiments; celle de Humphreys se masse plus à gauche en seconde ligne. Enfin deux brigades du 6e corps, sous Torbert et Nevin, se sont placées à droite et en avant de Caldwell, de manière à couvrir à gauche l'artillerie de Mac Gillivray.

» De son côté, le général Hunt, avec un zèle infatigable, examine et corrige la position de ses batteries. Celles de la réserve, engagées un peu au hasard, ont été réunies. Les corps ayant laissé la plupart de leurs convois en arrière, leurs canons étaient à court de munitions : le parc de réserve leur en a fourni. A l'extrême gauche deux batteries du 5e corps couronnent la crête escarpée du Little-Round-Top. Mac Gillivray, avec ses huit batteries de la réserve, occupe la position dans laquelle il a déjà rendu tant de services la veille, depuis la maison Weiker à gauche jusqu'à la dépression de terrain qui sépare les derniers contreforts du Little-Round-Top et ceux de Cemetary-Hill. Cette dépression, qui n'offre pas de bonnes positions, le sépare des quatre batteries du 2e corps placées par le major Hazzard derrière l'infanterie, sur la ligne de faîte qui se relève graduellement vers le nord : l'une d'elle est

à gauche, à mi-côte; les trois autres, sous Arnold, Cushing et Brown, sont sur la crête de la hauteur. La batterie régulière de Woodruff occupe Zeiglers-Grove. Enfin, à la droite de la face exposée aux feux ennemis, une batterie régulière et huit autres appartenant aux 1er et 11e corps forment, sous le major Osborne, une ligne brisée tournée vers le nord-ouest et le nord.

» L'artillerie unioniste est ainsi divisée en trois groupes : Mac Gillivray à gauche, avec 44 pièces, sur la prolongation des pentes du Little-Round-Top ; Hazzard au centre, avec 30 pièces, appuyé à Zeiglers-Grove ; Osborne à droite, sur Cemetary-Hill, avec une cinquantaine de pièces, dont la plupart, il est vrai, n'ont pas vue sur la partie la plus menacée de la ligne ; enfin cinq batteries de réserve se tiennent prêtes à prendre la place de celles qu'il faudra relever.

» Les fédéraux ont donc environ quatre-vingts pièces pour répondre à l'ennemi. D'après les ordres de Hunt, ils attendent un quart d'heure avant de le faire, afin de pouvoir reconnaître les batteries sur lesquelles il conviendra de concentrer leurs coups. Ils occupent des positions plus abritées que les confédérés ; mais la forme de leur ligne donne à ceux-ci l'avantage d'un feu concentrique.

» Plus de deux cents pièces sont engagées dans ce combat d'artillerie, le plus terrible dont le nouveau monde ait jamais été le témoin. Les confédérés font des salves de batteries dont tous les coups, portant à la fois sur le même point, produisent plus d'effet que le tir successif. La veille, leurs projectiles passaient par-dessus l'ennemi : ils ont rectifié leurs hausses et obtiennent promptement une justesse inusitée pour eux. Le plateau occupé par les fédéraux forme au centre une légère dépression, qui dissimule leurs mouvements, mais ne les abrite pas des boulets ennemis ; les obus éclatent au milieu des batteries de réserve, des convois, des ambulances ; les maisons chancellent et s'écroulent ; le quartier général de Meade est criblé : Butterfield, son chef d'état-major, légèrement atteint. On ne voit partout qu'hommes cherchant à se dissimuler derrière les moindres anfractuosités de terrain ; on n'entend que la grande voix des canons et le sifflement des projectiles qui fendent l'air. Une foule, plus considérable encore que la vieille, de fuyards, de blessés, de non combattants, se presse de nouveau sur la chaussée de Baltimore.

» Cependant l'infanterie fédérale, immobile sous ce feu, supporte bien l'épreuve. Seuls les artilleurs sont aussi les plus exposés. Il

tirailleurs couvre le front de la division. La fumée s'est dissipée et cette petite bande aperçoit enfin la longue ligne des positions fédérales que le pli terrain dans lequel elle s'abritait lui avait cachée jusqu'alors. Elle s'avance, pleine de confiance, persuadée qu'un seul effort percera cette ligne déjà ébranlée, et comptant que cet effort sera promptement soutenu par tout le reste de l'armée. Déduction faite des pertes, elle ne se compose au plus que de quatre mille cinq cents hommes; mais les forces auxiliaires de Pettigrew, de Trimble et de Wilcox, portent à quatorze mille le nombre des assaillants. S'ils sont tous mis en mouvement à propos, et bien conduits sur un point de la ligne fédérale, leur effort peut triompher de tous les obstacles et décider du sort de la bataille.

» Pour prendre la direction du saillant occupé par Hancock, et que Lee lui a donné pour objectif, Pickett, après avoir dépassé Wilcox, fait faire une demi-conversion à gauche à chacune de ses brigades. Cette manœuvre, quoique bien exécutée, a de graves inconvénients; car la division, placée en échelons, à cheval sur la route d'Emmettsburg, présente le flanc droit aux fédéraux, à tel point que ceux-ci prennent les trois échelons pour trois lignes successives.

» Le moment est venu pour l'artillerie fédérale de recommencer le feu. Mac Gillivray concentre sur les assaillants celui de ses quarante pièces, et les fédéraux attribuent même à ce feu le changement de direction de Pickett : bien à tort, car c'est lorsqu'il présente le flanc que les boulets ennemis font le plus de ravages dans ses rangs. Si les trente-quatre pièces de Hazzard groupées sur le saillant pouvaient suivre l'exemple de Mac Gillivray, cette artillerie, que Pickett croyait paralysée, suffirait pour l'écraser. Mais, par l'ordre de son chef immédiat, Hazzard a tiré plus longtemps et plus vite que Hunt ne l'avait prescrit, et, à l'instant décisif, il n'a plus que de la mitraille dans ses coffres. Force lui est donc d'attendre que l'ennemi soit à petite portée. Pickett, encouragé par son silence, traverse plusieurs champs entourés de fortes barrières que ses éclaireurs n'avaient pu atteindre avant la canonnade; puis, arrivé à la hauteur du point qu'il doit assaillir, il fait un nouveau changement de direction par une demi-conversion à droite et s'arrête pour rectifier sa ligne. L'artillerie confédérée cherche à l'appuyer, mais en comptant ses coups, car il faut les ménager; les sept pièces légères destinées à accompagner l'infanterie appelée ailleurs, font défaut au moment où elles de-

vraient s'avancer, et on ne peut trouver une autre batterie assez bien approvisionnée pour les remplacer.

« Mais, chose plus grave, les ordres ne semblent pas avoir été clairement donnés aux troupes qui doivent soutenir Pickett. A gauche, Pettigrew s'est mis en mouvement au premier avis : mais, placé en arrière de ce dernier, il a un espace plus grand à parcourir et se trouve naturellement distancé ; d'ailleurs ses soldats ne sont pas encore remis du combat de l'avant-veille ; dès le départ, on voit flotter leurs rangs, et ils ne s'avancent pas avec le même entrain que ceux de Pickett. Couvertes d'une chaîne de tirailleurs, les quatre brigades d'Archer, de Pettigrew, de Davis et de Brockenborough sont déployées de droite à gauche sur une seule ligne. Mais un tel ordre de bataille est toujours difficile à maintenir. La gauche ralentit le pas ; la droite, au contraire, poussée par les deux brigades de l'intrépide Trimble, cherche à rejoindre Pickett, que sa demi-conversion a rapproché d'elle : les quatre brigades se trouvent ainsi formées en échelons, comme celles de ce dernier, quoique en sens inverse. Scales, à droite derrière Archer, et Lane, à sa gauche, suivant la brigade Pettigrew, sont en seconde ligne, à la hauteur du dernier échelon. Bientôt ces troupes, par leur masse imposante, attirent une partie de l'attention et des feux de l'ennemi, et, à deux cent cinquante mètres, elles s'arrêteut pour lui répondre à coups de fusil. A droite, Wilcox est resté assez longtemps immobile, retenu peut-être par une divergence d'opinion entre les chefs sur le rôle qui lui est assigné. En effet, tandis que Pickett, qui est trop occupé pour veiller à ses mouvements, compte sur lui pour couvrir sa droite dans l'attaque, Hill, son chef hiérarchique, ne veut l'engager que si l'assaut principal réussit. Enfin, sur un ordre de Pickett, au moment où celui-ci s'arrête près de la maison Godori, Wilcox fait avancer sa brigade en colonne de bataillons déployés. Pour entrer plus vite en ligne et attirer ainsi une partie des feux de l'ennemi, il marche directement en avant. Il ne peut cependant regagner la distance qui le sépare des premiers assaillants ; ceux-ci ayant disparu dans un pli de terrain, puis se trouvant enveloppés de fumée, il les perd de vue, suit isolément sa direction à droite et ne parvient pas à couvrir leur flanc.

» Cependant Pickett, repliant ses tirailleurs, s'est ébranlé de nouveau, sans attendre que ses échelons fussent complètement en ligne ; l'artillerie et l'infanterie, postées sur la crête qu'il doit enlever, ouvrent contre lui, à deux cents mètres de distance, un feu

furieux de mitraille et de mousqueterie, tandis que les boulets de Mac Gillivray prennent encore sa ligne d'écharpe et font d'affreux ravages dans ses rangs, enlevant parfois jusqu'à dix hommes d'un seul coup.

» Avant de raconter le choc qui se prépare, il nous faut donner un aperçu du terrain qui va être si vivement disputé. Dans la prolongation au sud-ouest du mamelon proprement appelé Cemetary-Hill se trouve le plateau, un peu moins élevé, désigné par Lee comme but de l'attaque, et que nous appelons Zeiglers-Grove, du nom du bouquet de bois qui descend sur la pente opposée à Gettysburg. La crête de ce plateau, dont le sommet est fort égal, est bordée à l'ouest par des stratifications verticales qui, émergeant du sol, parfois à un mètre et demi de hauteur, forment, comme sur Culps-Hill, une véritable muraille. Le bois est défendu par les canons de Woodruff, postés sur sa lisière inférieure, et masque la droite de la 3e division du 3e corps, commandée par Hays. Plus loin, la muraille naturelle offre à celui-ci de fortes positions défensives ; à cinquante mètres au sud du bois, au-dessus d'une source appelée Bryans Well, elle est couronnée, sur une longueur de près de trois cents mètres, par des blocs de pierres sèches, assemblés de main d'homme. Derrière cette ligne se développe le reste de l'infanterie de Hays; deux batteries sont postées sur la crête. A gauche, le mur fait, vers l'ouest, un retour de quatre-vingts mètres pour rejoindre une nouvelle arête qui sort du sol, tandis que la première s'y enfonce. Elle est composée de la division Gibbon, dont le front, de quatre cent cinquante mètres, est couvert par un autre mur, fort bas, il est vrai, que surmonte une barrière de bois. La brigade Owen, commandée par le général Webb, est à droite, dans l'angle en avant de Hays; Hall au centre; à cent mètres plus loin, le mur s'arrête brusquement derrière le petit bois; et un épaulement prolonge en retour la ligne de défense vers le fond qu'occupe Birney et que couvre l'artillerie fédérale. Dans l'angle saillant formé par le bois, Doubleday a placé la brigade Stannard. Les quatre brigades sont disposées sur deux lignes : trois batteries, postées sur la crête, auprès de la seconde ligne, tirent par dessus la première. Leur front est flanqué, à droite par Hays, à gauche par Birney.

» En voyant leurs adversaires s'avancer contre ces positions formidables, tous ceux, parmi les fédéraux, qui ont combattu sous Burnside ont une même pensée : ils tiennent enfin la revanche de Fredericksburg. Les assaillants comprennent, au même

instant, tous les périls qui les attendent. A gauche, Pettigrew est encore loin. A droite, Wilcox s'éloigne d'eux et disparaît dans la fumée. Pickett se trouve donc, pour le moment, seul avec ses trois brigades. Loin d'hésiter, ses soldats prennent le pas de course. La fusillade éclate sur tout le front de la division Gibbon. Les rangs confédérés s'éclaircissent à vue d'œil. Garnett, dont la brigade a conservé un peu d'avance, et qui, malade, n'a pas voulu quitter le poste d'honneur, tombe mort à cent mètres de la ligne fédérale; ses troupes s'arrêtent un moment. Elles sont aussitôt rejointes par Kemper, qui, à soixante mètres en arrière, a laissé leur droite déborder sa gauche. Les deux brigades forment une ligne un peu flottante, qui ouvre le feu contre l'ennemi. Mais les projectiles confédérés vont s'aplatir par milliers sur la paroi de rochers, bientôt mouchetée, comme une cible, de taches bleuâtres, et sur le mur derrière lequel les unionistes s'abritent. La partie est trop inégale : il faut fuir ou charger. Ces vaillants soldats ne se sont arrêtés que peu de minutes, le temps nécessaire à Armistead pour arriver en ligne. Encouragés par l'exemple de leurs chefs, ils gravissent la pente qui s'élève devant eux; leur cri de guerre se mêle au roulement de la fusillade; la fumée enveloppe bientôt les combattants. Gibbon, voyant l'ennemi s'avancer si résolument, veut l'arrêter par une contrecharge, mais sa voix se perd; ses soldats tirent avec précipitation, sans quitter leur place : les confédérés arrivent sur eux.

» Malheureusement pour les assaillants, leur droite, n'étant pas protégée par Wilcox, prête le flanc au petit bois qui dépasse la ligne fédérale. Les soldats de Stannard, cachés sous la feuillée, ont peu souffert du bombardement; Hancock, toujours prompt à saisir l'occasion décisive, les fait former en potence sur la lisière du bois pour prendre d'écharpe la ligne ennemie. Deux régiments de la droite d'Armistead reçoivent ainsi un feu meurtrier, qui les décime et les désorganise. Le reste de la brigade se jette derrière le centre de la ligne de Pickett, qui, suivant elle-même ce mouvement, incline un moment vers Hays, pour se redresser et aborder enfin, corps à corps, les fédéraux. Armistead, pressant ses hommes, a gagné le premier rang entre Kemper et Garnett; si toutefois on peut distinguer encore les régiments et les brigades dans cette masse serrée qui, toute sanglante, semble poussée par une force irrésistible, supérieure aux volontés individuelles de ceux qui la composent, et se jette comme un coin sur la ligne unioniste. Le choc est terrible: il tombe d'abord sur les brigades

Hall et Harrow, puis se concentre sur celle de Webb, contre laquelle les assaillants refluent de droite et de gauche. Celui-ci, au milieu de ses soldats, les encourage par son exemple ; il est bientôt blessé. On lutte à l'arme blanche; les confédérés percent la première ligne des fédéraux ; mais ceux-ci, délogés du mur, se retirent sur la seconde, formée de légers épaulements qui garnissent la crête auprès de leurs canons. Ces pièces tirent à mitraille sur les assaillants. Hancock et Gibbon amènent toutes leurs réserves. A gauche de Webb, Hall, voyant sa droite débordée, a rectifié sa ligne par une demi conversion en arrière qui le place sur le flanc des assaillants; plus loin, Harrow, n'étant pas attaqué directement, avance sa gauche; et, malgré le désordre inévitable dans un pareil moment, il réussit à prendre presque à revers la ligne de Pickett. Les troupes qui sont à droite et à gauche accourent sur le point menacé. Humphreys envoie la brigade Carr au secours du 2e corps. Les régiments se confondent : les chefs ne savent où sont leurs soldats; mais tous en masse se pressent, se serrent et forment pêle-mêle un rempart vivant et compact de plus de quatre rangs de profondeur. Un petit bouquet d'arbres, près duquel Cushing a placé ses canons, et qui domine tout le plateau, est l'objectif que les confédérés ne perdent pas de vue. Armistead à pied, son chapeau sur la pointe de son épée, s'élance pour l'atteindre. Avec cent cinquante hommes, décidés à le suivre, il perce la foule des combattants, franchit l'épaulement et arrive sur les canons, qui ne peuvent plus tirer, de peur de tuer indistinctement amis et ennemis. Mais, au même moment, il tombe percé de coups à côté de Cushing, son jeune et vaillant adversaire. Ils gisent tous deux au pied du bouquet d'arbres qui marque le point extrême atteint par les confédérés dans ce suprême effort. Comme la coquille sur le rivage, qu'une mer furieuse atteint, mais n'a plus la force de recouvrir, de même ces quelques arbres, désormais historiques, sont la limite devant laquelle s'arrête la marée de l'invasion, limite tracée par le sang de quelques-uns des plus braves soldats qu'ait produits l'Amérique.

» En effet, si les fédéraux ont vu tomber bon nombre de leurs chefs, si leur artillerie reste sans munitions, d'autre part, l'effort des assaillants est épuisé. A droite Wilcox a pris le pas de course pour couvrir le flanc de Pickett : mais la direction qu'il suit l'amène dans le fond parsemé de broussailles où le Plum-Run prend sa source et le sépare de cette division, à laquelle il ne

peut plus porter aucun secours. Pettigrew, à gauche, fait de son mieux pour la soutenir. Sa propre brigade et celle d'Archer sont arrivées sur la ligne de Hays, mais elles n'ont pu l'enfoncer. Trimble, qui les suit de près, les appuie vigoureusement. Lane a déjà pénétré la première ligne des fédéraux, établie, là comme ailleurs, au pied de la pente ; et, commençant à gravir cette pente, il approche du mur qui, nous l'avons dit, se trouve en ce point à peu près à mi-côte. Archer et Scales, couverts, à leur droite, par le mouvement de Pickett, qui a passé le même mur dans la partie où il longe la plaine, ont devancé Lane de quelques instants. Mais les deux brigades de gauche de Pettigrew, demeurées en arrière, ne peuvent ou ne veulent pas arriver à temps pour les soutenir.

» Après un combat à bout portant, très court, mais très meurtrier, dans lequel Trimble est grièvement atteint, ses troupes et celles de Pettigrew se retirent avant même que ces deux brigades, sous Thomas et Perrin, soient parvenues à leur hauteur, et pendant que Pickett combat encore à droite. Le feu régulier de la ligne inébranlable de Hays jette de ce côté les assaillants dans le plus grand désordre, dès qu'ils ont fait un pas en arrière. Les quatre brigades du 3e corps qui viennent d'être ainsi repoussées laissent aux mains de l'ennemi deux mille prisonniers et quinze drapeaux. Quelques régiments des brigades Archer et Scales, qui débordent la gauche de Hays, se jettent à droite et se joignent aux soldats de Pickett encore aux prises avec Gibbon : renfort bien insuffisant pour ceux ci qui se trouvent ainsi isolés, sans appui, sans réserves au milieu de la ligne fédérale. Kemper est blessé à son tour.

» Sur dix-huit officiers supérieurs et quatre généraux, Pickett et un lieutenant-colonel restent seuls debout ; ils n'ont presque plus personne autour d'eux, et c'est miracle de les voir encore sains et saufs dans une telle mêlée. La division ne se replie pas : elle est anéantie. Les drapeaux, qui tout à l'heure flottaient bravement sur les parapets ennemis, tombent successivement à terre, pour n'être plus ramassés que par les vainqueurs. Nombre de soldats, n'osant traverser une seconde fois l'espace sur lequel se croisent les feux fédéraux, jettent bas les armes ; parmi ceux qui tentent de regagner les lignes sudistes, les balles font encore bien des victimes. La lutte a cessé. Sur quatre mille huit cents hommes qui ont suivi Pickett, douze à treize cents à peine se retrouvent derrière les canons d'Alexander ; trois mille cinq cents ont

été sacrifiés et douze drapeaux abandonnés dans cette charge funeste.

» Cependant Wilcox, ayant perdu de vue Pickett, est arrivé au pied des pentes sur lesquelles est massé le 3e corps fédéral; après avoir reformé sa brigade dans le terrain bas et couvert de broussailles qui borde ces pentes, il la déploie et reprend sa marche, pour appuyer Pickett, qu'il croit encore engagé à sa gauche. Les unionistes qui, de leur position dominante, embrassent tout le champ de bataille, s'étonnent de tant d'audace; car, en cet instant, la grande lutte est déjà terminée. A deux cents mètres de la gauche de Wilcox, et dans son alignement, s'élève sur la hauteur le bois dans lequel Stannard vient de ramener les troupes qui ont opéré de l'autre côté une si utile diversion contre Pickett. Apercevant un nouvel adversaire, il leur fait faire la même manœuvre en sens opposé et porte en avant, jusque derrière une forte clôture, deux régiments, dont le feu prend d'écharpe toute la ligne des confédérés. Ceux-ci s'arrêtent et ripostent; mais ils reconnaissent alors leur isolement; l'artillerie fédérale les crible de coups; celle qui devait les soutenir se tait, faute de munitions; ils s'aperçoivent du désastre de leurs camarades et se retirent précipitamment, en laissant deux cents des leurs sur le terrain. Pendant ce temps, les soldats de Pickett, mêlés à ceux de Pettigrew et de Trimble, ont pris le plus court pour traverser la vallée, et, au lieu de gagner leur point de départ, se sont rejetés plus au nord sur l'extrémité de Seminary-Hill, non loin du site choisi par Lee pour observer la bataille.

» Le combat a été si promptement terminé que les renforts destinés aux assaillants n'ont pas eu le temps de couvrir leur retraite. A droite de l'ancienne position de Pickett, qui n'est plus occupée que par l'artillerie et les débris de la brigade Wilcox, Mac Laws fait avancer un peu Wofford et la brigade Barksdale, commandée par le colonel Humphreys; ce dernier déploie une partie de ses forces en tirailleurs, à droite de Wilcox, et forme, auprès des canons confédérés, un rideau qui serait bien faible, il est vrai, si les fédéraux tentaient sérieusement de le percer. Plus à gauche, Perry, puis Wright, n'attendent qu'un signal pour recommencer le combat. Mais Longstreet leur défend de s'avancer, déclarant avec raison qu'une nouvelle attaque n'aboutirait qu'à faire verser inutilement un sang précieux. Il ne s'agit plus, en effet, de renouveler l'assaut, mais bien d'arrêter la désorganisation de l'armée. Assis impassible sur une barrière de bois, il dirige,

de là, son état-major qui va en tous sens, rassembler les fuyards. Lee, promptement accouru, se jette à cheval au milieu de ceux-ci, et s'efforce de les retenir par ses discours, trouvant pour chacun une parole d'encouragement et prenant sur lui-même toute la responsabilité du désastre.

» Ces hommes, toujours habitués à le suivre en avant, et pleins d'une admiration aveugle pour lui, s'arrêtent à sa voix. Mais le désordre est grand : de tous côtés, les blessés forment de lugubres processions qui se pressent vers les ambulances. Les généraux confédérés ne parviennent à rallier qu'un petit nombre de combattants et les rangent à la hâte auprès des canons, contre lesquels ils s'attendent à voir l'ennemi s'avancer avec des troupes enivrées par la victoire. Cette artillerie sans soutiens se prodigue, il est vrai, pour dissimuler sa faiblesse, et l'une des batteries de Henry, postée seule en avant, à droite des Vergers, continue le combat, sous le feu concentré des pièces ennemies.

» Du côté des fédéraux, l'anxiété a été grande pendant la lutte. Meade, qui se trouvait à gauche, est accouru, suivi par les bataillons réduits du 3e corps, au moment de la défaite de Pickett.

» On ne peut croire cependant que Lee ait risqué tout le sort de la bataille dans cette attaque partielle et qu'il ne tente pas encore un effort décisif avec tout le reste de son armée. On attend donc ; on relève les blessés, on reforme les rangs. Sur le point où l'on a lutté corps à corps, les combattants, venus de droite et de gauche, sont tous mêlés. Humphreys s'est massé derrière le 2e corps ; une partie de la division Birney, qui, comme lui, a suivi Meade, s'est placée à gauche, prête à prendre l'ennemi de flanc s'il pénétrait plus avant ; toute la division Doubleday s'est portée à la hauteur de Stannard, tandis que Robinson est arrivé, en même temps, pour renforcer la droite du 2e corps. Enfin deux brigades du 12e corps, appelées par Meade de l'autre extrémité de la ligne, paraissent un peu après la fin de la mêlée.

» Le général en chef donne à Newton le commandement des 1er, 2e et 3e corps, à la place de Hancock, et le charge de rétablir l'ordre sur le théâtre du dernier combat. Mais, l'expérience faite par Pickett ayant prouvé combien il était dangereux de traverser l'espace découvert qui sépare l'ennemi de Zeiglers-Grove, Meade court à gauche, avec l'espoir de prendre l'offensive de ce côté. Cette aile se compose du 5e corps et de la plus grande partie du 6e. Le premier, qui s'est fortifié sur les Round-Tops et leurs con-

treforts, peut fournir la division Crawford, encore peu éprouvée. Sedgwick, après avoir laissé deux brigades à l'est du grand Round-Top, celle de Shaler, près de Geary et celle de Neil sur le Rock-Creek, en a encore trois sous Wright et deux sous Wheaton qui n'ont pas été engagées et occupent l'espace compris entre le 5e corps et l'artillerie de Mac Gillivray. Wheaton à gauche et Wright à droite sont formés sur plusieurs lignes de profondeur. A leur droite, la division Caldwell, par l'ordre de Hancock, se tient prête à prendre l'offensive. Parmi les troupes qui ont, comme elle, souffert la veille, il y en a beaucoup qui, encouragées par le succès dont elles viennent d'être témoins, pourraient reprendre le combat contre un ennemi encore plus maltraité qu'elles.

» Les soldats, quoique fatigués par de longues marches, seraient encore en état de faire un vigoureux effort. Sur quel point de la ligne ennemie pourait-on diriger cet effort ? Un officier anglais, le colonel Freemantle, qui se trouvait alors auprès de Longstreet et pouvait juger les choses froidement, a déclaré que, malgré le désordre de l'infanterie, l'artillerie aurait, à son avis, suffi pour arrêter toute attaque directe. Mais on pouvait manœuvrer offensivement sans renouveler la faute commise par l'ennemi. Il n'avait réussi que dans les attaques faites à l'abri des bois et des ravins voisins du Plum-Run : c'est par là qu'il fallait opérer. Les forces qu'on avait devant soi formaient un vaste demi-cercle qui s'appuyait, par ses deux extrémités, à la route d'Emmettsburg et dont le sommet touchait les pentes du grand Round-Top; on pouvait de cette hauteur apercevoir les six ou sept brigades espacées sur cette longue ligne et isolées du reste de l'armée par la désorganisation du centre. C'est donc Hood et Mac Laws qu'on pouvait et qu'il fallait surprendre, frapper et détruire.

» Telle est sans doute la pensée de Meade en se portant à gauche. Mais il n'ose risquer un grand mouvement, qui seul pourrait être efficace. Trop nouveau dans le commandement, il n'a pas assez de confiance en lui-même pour risquer beaucoup afin de gagner beaucoup. Où sont les anciens collègues dont l'avis aurait pu lui inspirer une résolution hardie ? Reynolds a été la première et la plus illustre victime de cette grande lutte; Hancock, l'âme de la défense, est blessé : il a pu, il est vrai, dicter de sa civière un billet pour supplier son chef de prendre l'offensive; mais il n'est pas là pour exécuter ce qu'il propose ; Gibbon a payé sa gloire par une grave blessure: Sickles, qui a pu commettre la

veille une erreur, bien pardonnable d'ailleurs, mais dont le jugement ferme, le sang-froid, l'ardeur contagieuse et la brillante parole ont tant de fois soutenu les cœurs de ses compagnons d'armes, Sickles, aujourd'hui mutilé sur son lit de douleur, est perdu pour l'armée du Potomac ; Butterfield, quoiqu'il ne soit que légèrement atteint, est, pour le moment, hors de combat.

» D'ailleurs rien n'a été prévu pour sortir de la défensive. Si Pleasonton, qui n'a sur le champ de bataille ni commandement ni responsabilité, sollicite Meade de saisir cette occasion pour se montrer d'emblée un grand capitaine, l'hésitation, d'autre part, se peint sur maintes figures ; hésitation bien légitime, car, plusieurs mois après, nombre d'officiers généraux viennent déclarer sous serment devant les membres du Congrès, qu'à leur avis toute attaque aurait échoué. Ils ont le sentiment d'avoir échappé à un immense danger et d'avoir assez fait pour le moment. L'invasion est repoussée; en tentant davantage, on pourrait tout compromettre. Enfin tous sont paralysés par l'erreur ordinaire des chefs unionistes : ils croient l'ennemi beaucoup plus nombreux qu'il ne l'est réellement. L'audace agressive des confédérés a obtenu ce résultat, toujours si important à la guerre, de tromper l'ennemi sur leur véritable force, et les protège ainsi à l'heure critique. Sous cette impression, Meade veut les tâter avant de les attaquer sérieusement. Il ne donne aucun ordre à Sedgwick et prescrit simplement à Sykes de pousser à gauche sur le terrain qu'il aurait fallu occuper en grande force, une reconnaissance dont il ne détermine même pas l'importance. Cette opération se trouve ainsi confiée à une seule brigade de la division Crawford qui, sous Mac Candless, tient, depuis le matin, la partie du bois de Trostle voisine de la rive droite du Plum-Run. Laissant à Bartlett la garde de ce bois, Crawford et Mac Candless, s'avancent à travers le champ de blé que jonchent, depuis la veille, des centaines de morts, de mourants, de blessés évanouis. Sans s'arrêter à ce douloureux spectacle, les fédéraux pénètrent, vers cinq heures, dans le bois situé à l'ouest de ce champ.

» Comme nous l'avons dit, la position des confédérés est très exposée de ce côté. Law, ayant envoyé la brigade Anderson tenir tête à Kilpatrick sur la route d'Emmettsburg, a été obligé de déployer sur une ligne longue et mince le reste de sa division. Son ancienne brigade à droite, puis celle de Robertson, font face à l'est sur les pentes inférieures du Round-Top ; Benning occupe la colline de Devils-Den et donne la main à Kershaw, qui forme

la droite de la division Mac Laws. Le reste de cette division couvre la position des Vergers : Semmes et Wofford, massés près des maisons, la brigade Barksdale, déployée tout entière en tirailleurs, dont la chaîne s'étend jusque devant les positions occupées par Wilcox avant l'attaque.

» Vers quatre heures, peu de temps avant que Mac Candless reçoive l'ordre de s'avancer, Law, qui comprend le danger auquel l'expose l'échec de Pickett, se décide à ramener toute sa troupe en arrière. Les deux brigades de droite se replient, sans être inquiétées, vers la route d'Emmettsburg. Kershaw, ayant reçu de Mac Laws un ordre semblable, abandonne le bois qu'il a conquis la veille sur Caldwell et prend la direction des Vergers. Mais Benning a mal compris ses instructions et, loin de suivre ce mouvement, il allonge sa ligne pour occuper la position que Kershaw vient de quitter. Sa gauche, en s'étendant ainsi, rencontre Mac Candless, qui, après un court engagement, lui enlève une centaine de prisonniers et oblige toute la brigade à une prompte retraite. Kershaw se trouve isolé à son tour; et se croyant déjà entouré, a recours, pour échapper à l'ennemi, à une manœuvre que nous mentionnons à cause de sa singularité. Il envoie, au pas de course, les porte-drapeaux de ses régiments planter leurs étendards à quelques centaines de mètres en arrière à droite, sur l'autre rive de l'affluent du Plum-Run, et commande ensuite à ses soldats de se débander, pour aller isolément se reformer dans cette nouvelle position. Un ennemi actif ne leur aurait pas permis de se réunir de nouveau ; mais Mac Candless, n'osant s'aventurer plus loin sans appui, s'arrête avant le ravin, satisfait d'avoir repris presque tout le champ de bataille de la veille et ramassé plus de deux cent cinquante prisonniers. Le triste soin de relever les trop nombreux blessés, demeurés sans secours depuis vingt-quatre heures, le retient à chaque pas et l'occupe bien avant dans la nuit.

» L'obscurité qui couvre le champ de bataille, rend toute entreprise sérieuse désormais impossible. Wheaton, qui a reçu enfin l'ordre de soutenir Mac Candless, s'avance, à la droite de celui-ci, avec la brigade de Nevin, suivie par celle de Bartlett; mais il est trop tard et il s'arrête à bonne distance des Vergers. Lorsque les informations recueillies par Mac Candless parviennent enfin à Meade, on ne peut plus songer, de part ni d'autre, qu'à calculer les résultats de la journée. »[1]

[1] Comte de Paris; ouvrage cité.

Pendant ce temps les cavaleries de Stuart et de Kilpatrick se livraient un chaud combat à l'est de Gettysburg sur la route d'York, sans lien avec la grande bataille et dont le résultat, indécis, n'aurait tourné au profit des sudistes que s'ils avaient eu la victoire aux Round-Tops et à Cemetary-Hill. Mais c'est le contraire qui était arrivé. Stuart, au lieu de pouvoir pénétrer sur les derrières des fédéraux, n'avait plus qu'à couvrir la retraite de sa propre armée, cruellement décimée et encombrée de colonnes d'ambulances.

« En effet, lorsque le soleil se couche pour la troisième fois sur ce champ de carnage, l'arrêt du Dieu des armées est irrévocablement prononcé. Les confédérés se sentent vaincus : donc ils le sont...

» D'ailleurs, l'anéantissement de la division Pickett, accompli sous les yeux d'une grande partie de l'armée, laisse chez tous les spectateurs une profonde impression. Une nouvelle hécatombe serait tout à l'avantage de l'armée unioniste, plus nombreuse et plus facilement recrutée que celle de Lee. Enfin des considérations matérielles interdisent aux confédérés de recommencer la lutte. D'une part, il faut ramener en Virginie tout le butin ramassé sur le sol des Etats libres, non dans un simple esprit de lucre, mais par une sage prévoyance ; car les chaussures, les draps, le bétail réquisitionnés en Pensylvanie contribueront plus à prolonger la lutte qu'une stérile victoire. D'autre part, les munitions d'infanterie sont fort diminuées et celles de l'artillerie tellement réduites, que celle-ci ne pourrait soutenir, pendant plus d'une heure, une canonnade comme celle du 3. Les communications avec la Virginie sont trop incertaines pour qu'on puisse compter sur l'arrivée de convois expédiés de Richmond. Lee vainqueur se serait approvisionné dans les coffres de l'ennemi ; repoussé, il est obligé, par cela seul, de regagner la Virginie : une logique implacable le veut ainsi...

» Heureusement pour eux, les soldats de Lee ne partagent pas les noirs pressentiments qui durent à ce moment assaillir leur commandant en chef : tout en reconnaissant leur échec, ils ne doutent pas du succès final de la campagne et comptent qu'une nouvelle manœuvre à la Jackson les conduira à Baltimore.

» Mais Jackson n'est plus au milieu d'eux, et, pendant que ces espérances de victoire adoucissent l'agonie des blessés qui encombrent toutes les maisons de la ville et les fermes du voisi-

nage, dès le coucher du soleil les soldats valides reçoivent l'ordre de faire un premier pas en arrière.

» Les habitants de Gettysburg, qui viennent de passer deux jours et demi dans la plus cruelle des situations, qui, pour suivre les progrès de la bataille, pour deviner de quel côté penchait la victoire, ont interrogé avec anxiété les visages de leurs ennemis établis au milieu d'eux, se trouvent soudain délivrés. Ewell, rappelé par Lee, abandonne rapidement toutes ses positions, et, avant le point du jour, il a établi ses trois divisions au nord du séminaire, sur la route de Cashtown. Longstreet s'est replié, de son côté, en arrière des Vergers et de la route d'Emmettsburg, de sorte que, le 4 au matin, toute l'armée sudiste occupe, du nord au sud, sur l'arête de Seminary-Hill, une ligne droite, peu étendue et très solide. Des retranchements, promptement élevés, la rendent encore plus forte. Lee ne leur demande qu'une protection éphémère, car il sent bien que chaque jour d'inaction, en présence de l'ennemi, aggraverait sa situation; mais, en attendant l'heure de la retraite, il peut, dans cette position, braver son adversaire, si celui-ci est assez imprudent pour venir l'y chercher. Sa puissante artillerie, qui garnit la crête et s'appuie à la lisière des bois, commande toutes les approches; son infanterie, placée en arrière, est parfaitement abritée : Longstreet, massé à l'ouest des Vergers, ne permet plus de tourner la droite. La cavalerie confédérée protège les deux ailes de l'armée; Stuart, qui a été obligé de faire un détour au nord, n'ayant pas été informé à temps de la retraite d'Ewell, couvre le flanc gauche avec trois brigades; Fitzhugh Lee, avec la quatrième, est allé à Cashtown, pour escorter les convois réunis en ce point; Imboden, qui, après une pointe bien inutile à Mac-Connelsburg, vient de rejoindre l'armée avec une brigade à cheval, une batterie et quelque infanterie, protège, au sud, l'extrémité de la ligne de Longstreet; enfin Robertson et Jones, revenant en arrière, occupent, le 4 au matin, les défilés du South-Mountain, que l'armée va franchir.

» Cependant, dès que le crépuscule est venu marquer la fin de la lutte, les fédéraux se sont mis en devoir de reformer leurs régiments, de rectifier leurs positions, de ramasser les blessés; Birney a, vers neuf heures, fait avancer une partie de ses soldats, à la suite de ceux de Wheaton, sur le champ de bataille encore couvert des cadavres de leurs camarades. La nuit est sans nuages, la pleine lune jette sa tranquille lumière sur les formes immobiles de ceux qui dorment déjà pour l'éternité, ou qui,

trop faibles pour se plaindre, attendent la mort comme une délivrance. Mais, malgré l'horreur d'un tel spectacle, cette nuit calme est surtout employée par les combattants épuisés à se reposer avec sécurité. Chacun attend le jour pour voir ce que va faire l'ennemi. Le matin, on s'aperçoit de sa concentration sur Seminary-Ridge. A droite, Slocum s'avance jusqu'à la route d'York ; à gauche, Sedgwick occupe tout le champ de bataille du 2 ; au centre, Howard, avec une partie du 11e corps, descend de sa citadelle dans la ville de Gettysburg. La cavalerie seule est poussée en avant, pour tâter l'ennemi. Buford et ses deux premières brigades partent, dès le matin, de Westminster pour Frederick ; Merritt, avec la troisième, quitte le champ de bataille pour le rejoindre dans cette ville, d'où ils se dirigeront sur Williamsport ; Kilpatrick, prenant, outre ses deux brigades, celle de Huey, de la division Gregg, marche par Emmettsburg sur Monterey ; la brigade Gregg observe la droite et suivra plus tard la route de Cashtown, dont Mac Intosh occupe le débouché, à l'entrée de la ville de Gettysburg.

» Le jour, en s'avançant, a permis aux fédéraux d'étudier la position de leurs adversaires, et ils ont bientôt reconnu que, malgré le prestige de la victoire, ils s'exposeraient, en l'attaquant, à un échec aussi sanglant que celui de Magruder lorsqu'il lança ses troupes enivrées de succès sur les pentes de Malvern-Hill. Il est évident qu'immobile en ce moment à leur vue, Lee se prépare cependant à un grand mouvement. Mais est-ce une retraite ou cette fameuse marche de flanc qu'ils redoutent depuis deux jours ? Dans le second cas, ils ne sauraient quitter les positions dont la conservation leur a coûté si cher, avant d'avoir vu l'ennemi s'ébranler, afin de le surprendre au milieu de cette opération. Dans le premier, quelque intérêt qu'il y ait à devancer les confédérés sur le Potomac, il faut encore, tant qu'ils resteront à portée, protéger contre un retour offensif les milliers de blessés qui gisent sur le champ de bataille. Si Meade connaissait la supériorité numérique de son armée, il pourrait, tout en conservant ses positions, menacer un des flancs de l'ennemi et inquiéter ainsi ses mouvements, quel qu'en soit l'objet ; le 6e corps, qui n'a pas sérieusement souffert, renforcé par la division Crawford, pourrait, dès le 4 au matin, opérer contre l'extrême droite de Lee et se trouverait ainsi parfaitement placé pour le harceler dans sa retraite.

» Ces sortes d'indices, grâce auxquels l'instinct des grands

hommes de guerre sait deviner les véritables projets de leurs adversaires, n'auraient dû laisser dans l'esprit de Meade aucune incertitude sur la prochaine retraite de l'armée sudiste: les mouvements des convois ennemis, les rapports des habitants qui venaient des lignes confédérées, devaient l'éclairer; enfin il aurait dû écouter le sentiment presque unanime de son armée, qui ne demandait qu'à marcher en avant; car, en pareil cas, le jugement de tous est généralement juste. Mais l'état-major fédéral, prêtant à ses adversaires de tout autres desseins, se prépare uniquement à recevoir de nouveau leur attaque. Vers midi, pendant que les deux armées s'observent ainsi, une pluie torrentielle vient les inonder, détrempant les routes et les champs, et rendant impossibles les mouvements rapides de l'artillerie. C'est une nouvelle cause de souffrances pour les soldats fatigués et mal nourris, et chacun ne songe plus qu'à s'abriter de son mieux contre la tempête brusquement déchaînée.

» Lee profite de ce répit imposé par les éléments pour achever de préparer la retraite lente et méthodique qu'il n'a plus aucun intérêt à retarder. Tous les ordres sont donnés pour que l'armée se mette en marche au coucher du soleil. Les grands convois de vivres et de butin, réunis à Cashtown, sont dirigés sur Chambersburg. La facilité avec laquelle ils repassèrent la chaîne du South-Mountain prouve que Lee ne donna pas les vrais motifs de l'attaque du 2 lorsqu'il allégua l'impossibilité de reculer avec ces convois jusque sur le versant occidental des montagnes. Il a deux routes derrière lui, celle de Chambersburg au nord, celle de Fairfield au sud; la dernière est la plus courte et couvre la première. C'est celle que prendra toute l'armée: Hill en tête, suivi par Longstreet, et celui ci par Ewell, qui fermera la marche.

» Pendant ce temps, on entasse sur des chariots de toutes espèces les blessés qui peuvent supporter le transport; sauf les sections de munitions, toutes les voitures qui ont suivi l'armée se joignent à ce convoi, qui s'ébranle sur la route de Cashtown, où il ralliera le reste des équipages de l'armée. Imboden, ayant des troupes fraîches de pied et de cheval, reçoit la difficile mission d'escorter, à travers un pays ennemi, cette immense colonnne, qui compte dix mille bêtes de trait et se développe sur une longueur de vingt-huit kilomètres; il la conduira, sans s'arrêter, par Chambersburg et Hagerstown, jusqu'au Potomac, franchira avec elle le fleuve sur le pont de bateaux que l'armée a laissé à Wil-

liamsport, et l'amènera à Winchester; Lee lui donne plusieurs batteries d'artillerie pour l'aider dans cette tâche et lui confie son premier rapport au président Davis. A quatre heures après midi la tête de colonne s'est mise en marche vers l'ouest, et, lorsque, au milieu de la nuit, elle atteint, au delà de Cashtown, les autres convois, la queue n'a pas encore quitté les environs du champ de bataille : nuit horrible pour les milliers de victimes qu'un faux point d'honneur entraîne, de gré ou de force, à la suite de l'armée vaincue. Heureux ceux qu'on a jugés assez grièvement atteints pour les laisser aux mains de l'ennemi.

» La douloureuse procession s'avance lentement sur une route défoncée, au milieu de la tempête qui étouffe les plaintes des blessés, et d'une profonde obscurité qui cache leurs faces livides. Personne auprès d'eux pour les assister; car tous les hommes valides sont restés dans les rangs; de distance en distance seulement, un peloton de garde marche à côté des voitures, silencieusement, la tête basse, mais le fusil prêt, car on peut, à tout instant, s'attendre à quelque alerte. Quand un encombrement interrompt la marche, on en profite pour décharger les corps de ceux qui viennent d'expirer et les enterrer à la hâte. Une autre colonne, composée de deux mille prisonniers fédéraux valides, que Lee ne peut emmener et auxquels il a fait signer une parole fort irrégulière, se dirige, en même temps, vers Harrisburg, avec une escorte qui doit les remettre au premier poste unioniste.

» Pendant que les confédérés commencent ainsi leur retraite, Meade a réuni chez lui un nouveau conseil de guerre : il veut connaître l'avis de ses généraux sur l'état de l'armée et sur ce qu'on pourra lui faire faire le lendemain. Les sept corps d'armée, qui, peu de jours avant la bataille, comptaient quatre-vingt-six mille hommes présents, tant fantassins qu'artilleurs, et avaient reçu depuis un renfort de quatre mille, ne peuvent présenter le 4 au matin, qu'un effectif total de cinquante et un mille cinq cent quatorze hommes. Il en manque donc trente-huit mille à l'appel. Sur ce nombre, environ quinze mille ne sont ni tués, ni blessés, ni pris ; ce sont des traînards laissés sur les routes dans les dernières marches, des fuyards qui ont abandonné leurs camarades ou des égarés qui ont été séparés de leurs régiments pendant le combat. Tous rejoindront sans doute les drapeaux : mais ils ne seraient pas là pour prendre part, le lendemain, à une opération, et leur nombre prouve la désorganisation de certains corps. Faut-il rester à Gettysburg, ou, sans attendre les

mouvements de l'ennemi, entreprendre, le lendemain, soit une manœuvre sur son flanc, soit une attaque contre son front? S'il se retire, faut-il le suivre directement ou chercher, par la route d'Emmettsburg, à le devancer à Williamsport? Telles sont les questions posées par Meade à son conseil. La décision unanime est de n'aborder l'ennemi directement ni en l'attaquant, s'il reste dans ses positions, ni en prenant la même route que lui, s'il se retire. Les avis étant partagés sur les autres points, Meade prend le parti d'attendre encore vingt-quatre heures et, si l'ennemi se met en retraite, de le suivre sur son flanc, par Emmettsburg. Le général confédéré ne devait pas le laisser longtemps dans l'incertitude: le 5 au matin, son armée avait disparu, la crête de Seminary-Ridge était déserte, la bataille de Gettysburg terminée...

» Des deux côtés les pertes furent presque égales et énormes pour le nombre des combattants engagés, car elles s'élevèrent à 27 0/0 pour les fédéraux et à plus de 36 0/0 pour les confédérés. Sur ce point encore les rapports officiels sont précis. Les fédéraux perdirent 2,834 tués, 13,709 blessés et 6,645 prisonniers, en tout 23,186 hommes; les confédérés 2,665 tués, 12,599 blessés et 7,464 manquants, en tout 22,708 hommes, ce qui, avec les 300 hommes tués ou blessés dans la cavalerie le 2 et le 3, porte leurs pertes totales à un peu plus de 23,000, c'est-à-dire exactement au même chiffre que celles de leurs adversaires.

» Toutefois ces chiffres ne donnent pas encore une idée complète du mal que les deux armées se firent réciproquement dans ces sanglantes journées: ainsi, tandis que les états fédéraux n'accusent que 2,834 tués, les rapports des infirimers constatent l'enterrement de 3,575 cadavres d'unionistes; l'on peut évaluer à près de 4,000 le nombre des morts dans l'armée du Potomac, mille ou onze cents ayant promptement succombé à leurs blessures.

» D'autre part, Meade compte 13,621 prisonniers confédérés; mais comme parmi eux se trouvaient 7,262 blessés, il ne reste que 6,359 valides; le chiffre de 7,464, porté par Lee pour les manquants, doit par conséquent représenter, outre ces prisonniers valides, la plupart des hommes grièvement atteints dans l'attaque de Pickett et de Heth, et abandonnés sur le champ de bataille; il faut donc évaluer à plus de treize mille six cents le nombre des blessés confédérés. Il est permis de croire qu'après le combat, le chiffre de leurs morts s'accrut, en quelques jours, plus vite encore que dans l'armée unioniste.

» La bataille, si meurtrière pour tous, le fut surtout pour les officiers supérieurs qui s'étaient prodigués, de part et d'autre, et étaient tombés par centaines. Les confédérés perdirent dix-sept généraux dont treize blessés, trois tués et un pris. Les fédéraux eurent dix généraux blessés dont deux légèrement, et dont deux furent laissés aux mains de l'ennemi, sans compter Schimmelfennig qui resta trois jours caché dans Gettysburg, cinq généraux tués, dont un chef de corps, quatre colonels commandants de brigades tués et un blessé, en tout vingt officiers portant les étoiles de généraux ou en faisant les fonctions. Les confédérés laissèrent quarante et un drapeaux et trois canons aux mains de leurs adversaires : quelques drapeaux de moins et cinq ou six canons formaient les trophées qui constataient leur vaillance sans pouvoir les dédommager de leur échec. »

Tel est l'historique détaillé de la célèbre et importante bataille de Gettysburg, d'après l'ouvrage de M. le comte de Paris. Outre les observations critiques mêlées au récit, l'auteur a résumé ses remarques, notamment à propos des journées des 1 et 2 juillet, dans quelques pages spéciales que nous avons cru pouvoir retrancher afin de ne pas allonger trop nos citations. Ces remarques, frappées au coin d'un excellent jugement en la matière, se concentrent d'ailleurs toutes en deux principales que l'auteur développe avec la courtoisie et la délicatesse de touche qui lui sont propres. En quelques mots moins réservés, nous croyons pouvoir les résumer en disant que dans cette bataille accidentelle de deux armées en marche, rencontre imprévue au jour où elle eut lieu, les deux états majors adverses sont restés trop longtemps sans savoir exactement ce qu'ils voulaient faire. Les fédéraux ont fini par demeurer dans les bonnes positions où le hasard et leur indécision les avaient momentanément arrêtés, et ils les ont gardées avec tant de ténacité et de bravoure, qu'ils ont finalement remporté la victoire.

Quant au général Lee, il paraît avoir eu de très louables intentions, en voulant agir par sa droite contre la gauche et les revers des fédéraux. Mais c'est tout. L'exécution, et en premier lieu la formation de son ordre de bataille, ne répondait absolument pas à ce projet et semblerait indiquer plutôt un essai d'effort à sa gauche. Devenu concave, son ordre de bataille était fondamentalement vicieux contre une armée supérieure en nombre, ayant des renforts à portée et tenant d'aussi fortes positions.

De la conduite de l'artillerie à la manœuvre et au combat.

(Suite et fin.)

2° L'avant-garde a fait halte en présence de forces peu considérables en apparence. Le divisionnaire a l'intention de s'emparer de la position occupée par l'ennemi avec le régiment qui est en tête de son gros, avant que l'ennemi ait reçu des renforts.

Ordre : Dans une demi-heure j'attaquerai dans telle direction avec une brigade. Ouvrez le feu dans un quart-d'heure. Faites taire premièrement la batterie ennemie.

Une considération générale, qui influera sur l'ordre donné ici à l'artillerie, est celle que l'artillerie aura besoin de moins de temps dans les guerres futures qu'auparavant pour préparer une attaque. Ceci soit à cause de l'emploi des shrapnels, soit surtout à cause d'une conduite plus sûre de cette arme. Pour ceux qui veulent le comprendre, la pensée maîtresse du présent travail est : *Ouvrage bien dirigé est à moitié fait !* (Gut geführt ist halb gethan.) Il ne s'agit que de l'employer pratiquement. C'est pour cela que nous ne demandons jamais que les batteries arrivent sur le champ de bataille plus tard qu'on ne se le propose, parce qu'elles doivent être, dans tous les cas, sous la main. Mais nous avons examiné chaque fois avec soin les circonstances, pour discerner si elles sont pressantes ou non et nous faisons, dans ce dernier cas, part égale avec le temps disponible entre la direction et l'exécution, entre la préparation au combat et le combat lui-même. Pour cela il faut une confiance dans notre arme pareille à celle que le fantassin a dans la sienne, quand il retarde l'ouverture du feu, jusqu'à ce qu'il sache que ses coups porteront. Que ce soit le fusil ou que ce soit le canon, qui est-ce qui économisera ses coups et ne sera pas disposé à croire que la masse des feux lui procurera l'avantage, s'il ne connaît pas exactement les conditions qui lui assureront un succès certain ? Quand on connaît ces conditions, on pourra imposer aux canons, parce qu'ils n'ont pas de nerfs, des exigences encore plus hautes qu'aux armes vibrant entre des bras humains.

Que demande de ses hommes un officier d'infanterie aguerri ? Dans le combat ralenti, des coups bien ajustés, et, dans le feu de vitesse, un épaulement horizontal. Veut-on se contenter d'un emploi analogue de l'artillerie, on obtiendra encore un résultat passable. Mais naturellement le marteau employé sans cesse, à tout hasard, s'usera plus rapidement et rendra moins de services que l'outil ménagé en temps convenable, dont on ne se sert jamais à faux, mais qu'on ne brandit que pour river le clou.

On est en présence de deux systèmes. Ou l'on méconnaît la puissance actuelle de l'artillerie et on la considère, avec ses lignes de

canons, comme la grosse caisse qui représente, avec ses incessants boum! boum! boum! la basse dans le concert des batailles, pour soutenir les nerfs de l'infanterie, et on la fait tirer autant que possible, — ou bien on lui demande l'appui le plus énergique. Dans ce but, il faut la préserver d'un tir inutile et ne s'en servir que pour l'accomplissement d'une tâche nécessaire et précise. En fixant cette tâche dans un esprit tactique, on se garantira l'effet qui est le pendant du tir ajusté de l'infanterie et on reconnaîtra, à la guerre, que le canon tiré sobrement, mais normalement, conduit mieux à la victoire.

Ces considérations s'appliquent à toutes les situations de combat, celle qui nous occupe dans ce moment est simple et facile.

On aurait tort d'engager prématurément l'artillerie divisionnaire et même la batterie d'avant-garde contre la batterie ennemie. Si un duel s'engage entre les deux batteries, on ne sait comment il se terminera; il n'aurait de raison que lorsqu'on poursuivrait un but tactique, comme le déploiement de l'avant-garde. Mais cela fait, la tâche est terminée jusqu'à ce que le divisionnaire donne l'ordre d'attaquer. Il faudra donc donner au chef de la batterie d'avant-garde l'ordre de cesser le feu et cependant il ne faut pas mettre l'artillerie dans la situation d'interrompre son feu avant que le combat soit décidé.

En jetant l'artillerie divisionnaire immédiatement contre la batterie ennemie, il est probable que celle-ci se retirera. Car si l'ennemi est disposé à accepter le combat, il voudra réserver cette batterie pour une meilleure occasion et ne consentira pas à la laisser écraser par des forces supérieures. On se dirige d'après le terrain pour détruire uns batterie isolée. Suivant les circonstances, on la fera attaquer par une batterie-éclaireur qui sera rejointe par les autres batteries aussitôt qu'elle aura trouvé la hausse, ou on déploiera ensemble, à couvert, toutes ses batteries.

Le commandant de l'artillerie interprêtera l'ordre du divisionnaire, qui lui accorde un quart-d'heure, comme l'indication qu'il lui est possible de choisir la meilleure disposition pour son artillerie et que des raisons tactiques s'opposent à l'ouverture trop prompte du feu. Il n'est pas indifférent que le tonnerre de nos canons attire à l'ennemi des renforts un quart d'heure plus tôt ou plus tard.

Au lieu d'une canonnade d'une heure qu'entraine facilement la préparation de l'attaque dans de telles situations, l'action de l'artillerie se réduirait à deux courts épisodes successifs. Elle aurait à tirer pendant un quart d'heure avant l'arrivée du gros, puis, pendant un autre quart d'heure environ, jusqu'à ce que nos tirailleurs commencent à masquer les points d'attaque, sans toutefois masquer les réserves ennemies. En tout, on dispose pour le feu de l'artillerie qui doit préparer l'attaque, d'au moins une demi-heure, un temps qui est largement mesuré.

3° L'avant-garde s'est laissé entraîner avec deux bataillons dans un combat de localité. L'ennemi, supérieur en forces, la tourne d'un côté. Le divisionnaire arrivé décide de se battre plus en arrière, sur le terrain où le gros arrive et où il se déploie à ce moment.

Ordre : Arrêtez d'abord ces colonnes qui veulent nous tourner et couvrez la retraite de l'avant-garde dans telle direction. Le 3e bataillon de l'avant-garde soutiendra les deux bataillons qui se retirent du village.

Tout livre de tactique recommande, sur un terrain découvert, en l'absence d'un appui naturel pour les ailes, d'assurer l'aile exposée par l'artillerie. Dans les manœuvres, cette mesure sera le plus souvent sans valeur, on sera tourné tout de même ; tant que les obus ne sont pas réels, l'ennemi marche tranquillement plus loin et la garde de flanc, composée d'un escadron ou d'une compagnie, est souvent plus efficace que le feu de plusieurs batteries. Cependant l'artillerie est des plus qualifiées pour remplir seule de pareilles tâches, surtout si elle n'en est pas empêchée par l'artillerie ennemie. On l'emploiera aussi dans les cas où le terrain ne permet pas à l'artillerie ennemie de s'approcher à bonne portée de la nôtre et aussi dans les cas où l'adversaire négligerait d'employer ce moyen, soit qu'il n'ait pas assez d'artillerie, soit que celle-ci soit employée ailleurs. Il est facile à quelques batteries, au moyen de leur feu de shrapnels, de créer à l'infanterie ennemie, à plus de 2000m, une barrière infranchissable de 300 à 500m de largeur.

Deux faits ont été constatés sur la plupart des champs de bataille de la France. Le premier, c'est l'arrêt des têtes de colonnes de l'infanterie ennemie quand nos obus touchaient ; le second, c'est le changement de position des batteries françaises à la suite de notre feu. Utilisons ces expériences et ne nous abusons pas. Nous n'avons jamais essayé sur nous ni les obus à percussion, ni les shrapnels. Comptons avec l'effet moral et physique de l'artillerie moderne. Profitons de la possibilité que nous donne la conduite supérieure aujourd'hui de l'artillerie, de détruire, comme par un coup de tonnerre dans un ciel serein, une tête de colonne d'infanterie. Surgissons, après quelques obus lancés par une batterie cachée autant que possible, avec l'artillerie divisionnaire, dont les batteries couvrent de quelques salves de shrapnels ces têtes d'infanterie, puis disparaissent de nouveau avant que les batteries ennemies aient le temps de prendre la hausse. Ne plaçons pas nos batteries comme rivées, à la proie du canon ennemi, si nous ne pouvons pas accepter la lutte contre l'artillerie, parce que notre infanterie est trop faible pour recevoir celle de l'adversaire.

Une artillerie conduite ainsi réussira, malgré l'artillerie ennemie, à protéger l'avant-garde de notre division jusqu'à ce qu'elle ait interrompu le combat de localité et commencé sa retraite. Le combat

d'arrière-garde nécessitera l'occupation d'une position de repli, vers l'emplacement où le gros s'est établi. Son rôle ne peut être défini sans des suppositions spéciales. Cependant, constatons que l'action de l'artillerie divisionnaire n'aura du succès, dans de telles circonstances, que si, par une démarcation bien nette de sa tâche, on lui a conservé sa mobilité et sa puissance.

4° L'avant-garde a rencontré celle de l'ennemi. L'une et l'autre, après de légères escarmouches, ont fait halte en s'observant par des patrouilles. Le divisionnaire est parti en avant avec le commandant de l'artillerie sans faire avancer ses batteries et prend la résolution d'attaquer avec son gros l'aile droite ennemie.

Ordre : J'ai laissé le gros en marche, dirigé contre l'aile gauche de l'avant-garde jusqu'où il arrivera inaperçu. Accompagnez-moi sur le terrain dans telle direction.

Plus que les autres exemples, celui-ci a le caractère de la bataille. Pendant que les autres déploiements de la division gagnent en vraisemblance, en supposant la division à l'avant-garde de l'armée, la situation présente peut être aussi bien celle d'une division qui avance à côté d'une division déjà engagée.

On doit attendre de cette division qu'elle remettra son entrée en ligne jusqu'à ce qu'elle ait rassemblé toutes ses forces pour un choc vigoureux. Comme division d'avant-garde elle ne procèdera à ce choc, dans lequel elle joue son existence, qu'avec un appui suffisant. Comme membre individuel d'un corps de bataille, elle ne pourra prendre son temps que si la division voisine n'est pas dans l'embarras. Ces réserves faites, la situation esquissée ici peut être considérée comme le tableau de l'engagement normal d'une division.

La diversité dans les dispositions de combat se reflète naturellement sur l'emploi de l'artillerie. Dans les situations énoncées plus haut, l'artillerie divisionnaire n'avait jamais joué son va-tout en prenant sa première position. Le moment où l'artillerie devra se battre jusqu'au dernier homme n'arrivera, dans ces trois situations de combat, que quand le dernier bataillon de la division entrera au feu. Dans la première, ce moment sera celui où l'avant-garde aurait été rejetée, contre toute prévision, jusqu'à la hauteur de la ligne des pièces, pour attendre là que le gros la délivre d'une situation précaire. A la seconde, l'artillerie ne serait engagée de cette manière que pour couronner la position enlevée à l'ennemi et la défendre contre des troupes fraîches. Dans la troisième situation, l'artillerie marquera, en occupant sa position de repli près du gros, la ligne que le divisionnaire entend maintenir jusqu'à la dernière.

Enfin, dans cette situation-ci, où toute la division doit se porter à une attaque décisive, il n'y a pas de raison de réserver l'artillerie divisionnaire pour plus tard. Il convient d'employer ici l'artillerie pour un grand coup qui, s'il réussit, fera avancer la division, et s'il

est manqué, lui fera partager le sort qui frappe aujourd'hui l'infanterie battue.

Compris dans ce sens, l'ordre donné par le divisionnaire au commandant de l'artillerie témoigne du sang-froid avec lequel il veut examiner où et comment il veut porter son coup, car il prévoit qu'il n'en aura peut-être qu'un seul à donner. Quel est le but de cet examen? On peut dire que la direction restera la même, mais quant à la manière de s'y prendre, elle variera suivant que la décision interviendra avant ou après le déploiement. Le choix du moment où cette décision est prise indique déjà, en gros, à l'artillerie ce qu'elle a à faire, soit si elle doit attaquer l'artillerie ennemie en prenant successivement deux positions ou en n'en prenant qu'une seule. En théorie, on admet habituellement que l'artillerie de l'assaillant prend d'abord une position à grande distance, puis plus tard une autre plus rapprochée. Dans la première il faut « aboyer », dans la seconde il faut « mordre ». Comme toute la division est résolue à mordre, le commandant de l'artillerie se demandera s'il ne serait pas préférable d'arriver d'emblée à bonne portée plutôt que de commencer par une lutte indécise à grande distance. Au matin du combat, il a sous ses yeux ses hommes et ses attelages, il sait ce qu'il peut en attendre. Que lui en restera-t-il au bout d'une heure de canonnade au moins, car le déploiement de la division exige ce temps? Il l'ignore. Il peut avoir fait aux batteries ennemies dans cette canonnade prolongée, un mal égal à celui qu'il a éprouvé, mais les chances ne sont plus les mêmes. Les batteries qui attaquent doivent être les plus fraîches.

Nous donnons la préférence à l'occupation d'une seule position définitive. L'ordre du divisionnaire prescrira l'un ou l'autre, la situation tactique le décidera.

Dans la situation mentionnée ici, il a été admis que le gros, laissé en marche, peut arriver sans être vu à la hauteur de l'avant-garde et s'y déployer. Ainsi disparaît la principale raison qui force l'artillerie divisionnaire à ouvrir le feu à grande distance. En effet, si la division peut passer, sans être vue, à la formation de combat dans laquelle elle veut pousser en avant, on peut dispenser l'artillerie de faire ce qu'elle exécuterait dans d'autres cas, d'entamer, d'une première position éloignée, la lutte avec l'artillerie ennemie pour attirer son feu sur elle.

Ainsi l'artillerie divisionnaire resterait inoccupée pendant une heure environ, à l'exception des officiers chargés des reconnaissances qui font leur service dans la zone des patrouilles de cavalerie. Ceux qui ne peuvent admettre ce silence, à un moment où ils sont habitués à entendre gronder le canon, auront peut-être l'idée de faire avancer l'artillerie à une distance plus décisive. Pourquoi pas, si la division est chargée d'une démonstration ou d'annoncer à un voisin

trop pressé l'arrivée du secours? L'artillerie est prête à satisfaire à ces exigences. Cependant restons à la situation d'une division qui n'entend pas s'introduire dans le combat par groupes. Il lui faudra la patience d'attendre une heure dans un calme sembable à celui qui précède l'orage, mais pendant lequel la division n'a rien à risquer. Chaque minute, au contraire, accroît sa concentration, sa sécurité, son indépendance contre toutes les éventualités de la guerre. Supposons encore que les événements de la première heure ne modifient rien à la situation, pas même ce qui pourrait arriver de plus agréable à une division déployée : une attaque sur son front qui lui permettrait de prendre l'ennemi en flanc.

Comment faut-il conduire l'artillerie divisionnaire à la distance décisive de l'artillerie ennemie?

Au point de vue de l'artillerie, cela a été indiqué dans les chapitres précédents ; elle a plus que le temps nécessaire pour se préparer et pour étudier le terrain qu'elle doit franchir. Ce qui pourrait s'opposer à lancer l'artillerie divisionnaire en une traite de 800 à 1600m, dès sa position de préparation, ce serait le danger de la laisser sans soutien particulier. En face d'un ennemi aux tendances nettement défensives et dont l'attention est déjà occupée d'un autre côté, l'artillerie qui ouvrira ainsi l'attaque de la division n'aura besoin que de peu de soutiens, les points avancés, occupés par l'avant-garde, aussitôt qu'elle apprend que le gros va se déployer à sa hauteur, mamelons, fermes, bois, offrent souvent la protection nécessaire. Dans bien des cas il ne faudra que très peu de renforts aux compagnies situées en avant ; au besoin on peut appeler le régiment de cavalerie de la division, pour donner au débouché de l'artillerie la sécurité désirable.

La protection principale qu'on lui donne, n'est pas la troupe la plus voisine, mais elle consiste dans le fait que l'artillerie ne s'ébranle que lorsque les derniers bataillons se déploient. C'est le moment où les commandants de brigades, qui ont déjà reçu leurs ordres, donnent à leurs officiers d'état-major leurs tâches spéciales.

Au premier coup de canon de l'artillerie lancée en avant, toute la division, au son de la musique, drapeaux déployés, surgira des hauteurs qui la couvrent (comme nous l'avons expérimenté une seule fois, dans une bataille). Il se peut que quelqu'un compare un tel lancement de l'artillerie au drapeau jeté en tête d'une colonne d'attaque, malgré la protection évidente qui existe dans le mouvement en avant de la division ; mais cette manœuvre ne paraîtra plus une témérité si l'on pense que l'effet moral produit par la vue d'une aussi forte attaque d'infanterie paralyse toute entreprise partielle de l'ennemi contre notre artillerie et que l'ennemi n'a plus le temps de passer à de grandes entreprises. Ensuite, il faut considérer que l'artillerie ennemie, combattue à la vie et à la mort, n'a plus un

seul obus pour la division qui s'avance et que si notre artillerie tire mieux, les batteries de l'ennemi seront battues et les nôtres deviendront disponibles, en grande partie, pour soutenir l'attaque de l'infanterie, avant que la seconde ligne de notre division ne soit arrivée à leur hauteur.

Ce que nous venons d'exposer ne sont que des hypothèses correspondant à la situation de notre division. Le général, placé sous l'influence de la réalité, reconnaitra d'un coup d'œil s'il peut les employer. Nous tenions à déclarer que dans certaines situations de combat, une telle conduite de l'artillerie divisionnaire est non seulement dans la nature des choses, mais qu'elle conviendra le mieux au but poursuivi par la division.

Comme nous avons toujours déduit, du but du combat de la division, la conduite à prescrire à l'artillerie, nous arrivons à un tout autre emploi, si le commandant de division, à la suite de reconnaissances opérées pendant la marche en avant, en est réduit à mettre à son attaque des limites plus étroites.

Plus on se conformera aux conditions de la grande guerre, qui permettent rarement à une division une action indépendante, moins on attendra d'une division qu'elle exécute, comme aux manœuvres, un combat complet avec introduction, exécution, décision et poursuite.

En tenant compte de la tâche de la division à la bataille, nous avons laissé de côté les deux premières phases et placé la division immédiatement devant la décision. Dans l'ensemble d'une bataille, ce qui constitue, pour une division, une action décisive, n'est qu'un simple coup d'échecs qui aura plus ou moins d'influence, mais rarement une importance transcendante. Partant de là, supposons que notre division est une des plus avancées contre l'ordre de bataille d'une armée ennemie; son commandant sera loin de penser à enlever immédiatement toute la position de l'ennemi. Renseigné par les ordres reçus et considérant exactement les difficultés que lui offre la prise de quelques points renforcés du front ennemi, il sera obligé d'employer d'abord sa division contre un de ces points, et il ne cherchera la victoire que sur cet endroit là du champ de bataille. Agrandir la trouée faite par lui dans la ligne ennemie, sera la tâche des divisions suivantes. Avec des perspectives aussi limitées, la reconnaissance du champ d'attaque réduit d'une division, qui en guerre est à peine plus large que celui d'un détachement, prouvera parfois que ce champ n'est pas exposé au feu de l'artillerie ennemie, à cause de son éloignement ou de la protection du terrain, mais qu'il est commandé par de l'infanterie bien couverte au-dessus d'un champ de tir libre. Le commandant de division devra premièrement employer toute son artillerie contre cette infanterie, pour pouvoir déboucher par l'endroit voulu. Il aurait compromis ses

chances, s'il avait, en apercevant l'artillerie ennemie, avant le déploiement de la division, engagé avec elle une canonnade prolongée. Il aurait ainsi dénoncé prématurément son attaque et rendu l'ennemi attentif à la lacune qui existe dans la disposition de son artillerie.

Enfin ses batteries, plus ou moins entamées, auraient à changer de position, pour préparer l'attaque de l'infanterie. Les laisse-t-on où elles se trouvent, alors l'infanterie doit payer de son sang la faute que l'artillerie n'ait pas été engagée où le centre de gravité du combat se trouve.

Tout cela est dit pour montrer par des exemples que la direction du coup qu'on veut porter avec l'artillerie, dans une attaque de la division, peut changer et donner plus d'effet quand le divisionnaire est capable de garder en mains son artillerie, jusqu'à ce que ses dispositions d'attaque soient fixées.

Après des ordres aussi brefs que ceux qui sont indiqués dans ces exemples, le divisionnaire est débarrassé pour longtemps de tous les devoirs que lui impose l'emploi de l'artillerie. Le commandant de l'artillerie sait exactement ce qu'on veut de lui, le reste est son affaire.

Ce serait, dans la règle, compliquer sa tâche, si le divisionnaire voulait en disposer plus spécialement. Le commandant de l'artillerie a besoin de cette latitude pour exécuter les problèmes tactiques qu'il reçoit.

Il faut admettre qu'une conduite sans précipitation, dans la bataille, que ce soit contre l'infanterie ou contre l'artillerie, réussira fréquemment, d'emblée, à amener l'artillerie divisionnaire à 1500m ou 2000m de son but; mais nous faisons des réserves sur ces chiffres. Il est aussi exact de dire 1300m jusqu'à 2200m. Pour des raisons tactiques, on veut que l'action de l'artillerie soit désisive. C'est le principal, la distance est indifférente: c'est le but et la configuration du terrain qui en décident. Par exemple, quand à 2200m on voit mieux l'artillerie ennemie, qu'on peut, à cause de cela, mieux observer ses coups qu'à 900m en avant, on n'ira pas plus loin, quand même on le pourrait. D'autre part, si ce n'est pas contre l'artillerie que nos batteries auront à faire, mais si nous devons aider notre infanterie à travers la fusillade ennemie, la meilleure position sera celle d'où l'on distinguera le plus nettement et le plus longtemps amis et ennemis. A 2200m nos batteries soutiendront mieux notre infanterie qu'à 900m plus en avant si sur ce dernier point elles devaient être bientôt masquées.

La distance maximale doit être fixée à 2200m, parce qu'au delà on arrive à la limite du tir à shrapnels; 1300m est la distance la plus réduite pour une première position d'artillerie, pour la raison qu'une prise de position plus rapprochée, contre l'artillerie, n'est pas possi-

ble sans tomber également sous le feu écrasant des premières troupes d'infanterie.

Ainsi les considérations tactiques et celles de l'artillerie se combinent, suivant les circonstances d'un cas donné, pour déterminer la distance à garder.

Quant aux positions à attribuer à l'artillerie, aucun général ne prend une carte en mains ou n'arrive sur un point dominant pour former sa décision, à la suite des renseignements reçus sur l'ennemi, sans éprouver l'impression que son artillerie devra se placer ici ou là. Le terrain montre, en général, si clairement à l'œil militaire les positions naturelles de l'artillerie que le premier plan que se fait le commandant des troupes pour son attaque est basé sur les considérations relatives à l'artillerie. C'est pourquoi le premier ordre que le divisionnaire donne au commandant de l'artillerie est de reconnaître avec lui le terrain, à son point de vue particulier. Il résultera de cet examen en commun le maintien ou la modification du plan d'attaque; l'artillerie devra peut-être renoncer à une position enviée parce que celle-ci offre un champ favorable à l'attaque de notre infanterie, ou, au contraire, l'infanterie recevra une autre direction parce qu'elle gênerait l'effet de l'artillerie. Lorsque la direction supérieure tient compte ainsi, dans ses calculs, de l'artillerie et que cette dernière reconnait le terrain en raison de sa mission tactique, les intérêts tactiques généraux et ceux de l'artillerie sont, en réalité, si bien fondus ensemble qu'on ne peut plus les séparer.

Dans notre étude de tactique combinée d'artillerie, nous n'avons pas accompagné le commandant des troupes au delà de l'ouverture du combat. Mais tout officier revêtu d'un commandement qui a assisté à cette ouverture, sait que les résolutions prises dans ces instants ont, en dehors de la qualité des troupes, l'influence la plus décisive sur l'issue du combat. Un moment aussi sérieux pour la direction supérieure ne revient que lorsque les premiers dés sont tombés, lorsque le commandant des troupes doit attirer à lui de nouvelles forces disponibles. S'il a pensé à nous et pour nous avant le combat, comme nous avons essayé de l'indiquer, il ne nous oubliera pas plus tard dans d'autres moments critiques.

La marche normale de tout combat présente des pauses que les manœuvres ne connaissent pas et qui donneront au divisionnaire le loisir d'accorder à l'artillerie le temps nécessaire pour se reconstituer pendant que ses officiers supérieurs s'en iront de nouveau en reconnaissance. Si ces procédés réussissent à écarter de plus en plus un emploi anti-rationnel de l'artillerie, nous pouvons espérer que la conduite de l'artillerie n'échouera qu'avec la ruine de la division. Dans une prochaine guerre, nous n'aurons plus en face de nous, comme dans la dernière, un ennemi hors d'état d'opposer à notre artillerie un nombre égal de canons, et il est vraisemblable

qu'il ne nous arrivera plus aussi facilement qu'autrefois de constater, quand la fumée d'un violent combat s'était dissipée, que les batteries ennemies étaient détruites pendant que les nôtres restaient disponibles sans pertes graves. Et cependant, pour obtenir les mêmes effets, il faudra les mêmes causes. Comment y réussir avec un nombre équivalent de canons? Il faudra que les nôtres soient aux meilleurs emplacements et que la précision de notre tir soit plus grande que celle de l'adversaire. Le premier point est l'affaire d'un emploi tactique supérieur, le second n'est réalisable que par une conduite rationnelle de l'artillerie.

Traduit et résumé par E. Montandon, major d'artillerie.

Excellents conseils [1].

Un volontaire français de l'an dernier, brave et gentil garçon qui a fait lestement son devoir, avait écrit au jour le jour ses sensations et ses remarques. Je copie sur son agenda l'allocution que son colonel — homme du monde, homme d'esprit et militaire fanatique — adressa à ses camarades et à lui le jour de leur entrée au régiment.

« Jeunes gens, leur dit-il, après leur avoir fait former le cercle, jeunes gens, vous venez de quitter vos familles pour accomplir l'année de service que vous devez au pays. Peut-être quelques-uns d'entre vous arrivent-ils au régiment avec cette sorte d'appréhension qui résulte souvent de l'inconnu. Qu'ils se rassurent, car tous, vous trouverez parmi nous une famille nouvelle qui vous accueillera avec intérêt et bienveillance. Vous trouverez dans vos chefs de tout grade des amis dont vous n'aurez qu'à suivre l'exemple et écouter les conseils.

» En arrivant au régiment, il faut vous convaincre que, sous la capote grise, les distinctions sociales s'effacent et que chacun de vous ne sera estimé que pour ce qu'il vaudra personnellement.

» Habituez-vous donc à ne compter que sur vous-mêmes.

» Ayez toujours une conduite régulière et correcte ; soyez soumis et respectueux à l'égard de vos chefs dont le plus modeste détient une portion de l'autorité publique.

» Celui qui, dans la plus humble position, comme dans la plus élevée, s'acquitte de ses devoirs en honnête homme, a droit au respect de tous.

» Conformément aux règlements en vigueur, vous allez être répartis dans les diverses compagnies du régiment, vous vous y trou-

[1] Cueillis dans le *Figaro*, de Paris, de novembre 1883.

verez mêlés aux autres soldats, qui, moins que vous favorisés de la fortune, ont reçu une instruction et une éducation inférieures à la vôtre. Mais ces hommes sont vos égaux, et lorsque vous les aurez quelque peu fréquentés, vous reconnaitrez parmi eux beaucoup de braves cœurs et de natures excellentes auxquels vous vous attacherez.

» Vous êtes soldats et vous devez vivre de la vie du soldat : ce sera, pour vous, une sorte de creuset d'où vous sortirez meilleurs et plus forts.

» Comme vous ne devez rester qu'un an sous les drapeaux, il est naturel qu'on exige de vous une plus grande somme de travail que des autres soldats. Ayez tous la noble ambition de rentrer dans vos familles avec une mention qui constate vos efforts pendant votre année de service et même avec les insignes du gradé, ces témoignages vous seront fort utiles plus tard.

» Dans l'intérêt de la discipline et dans votre intérêt, je vous interdis d'une manière absolue d'avoir une chambre en ville ; cette interdiction s'étend, du reste, à tous les hommes de troupe.

» J'interdis également tous effets de fantaisie, en ce qui concerne la coiffure, l'habillement, l'équipement et la chaussure. Vous êtes soldats et vous devez porter la tenue réglementaire qui sera belle si vous la portez bien. Toutefois, j'autorise l'usage du linge et des effets non apparents auxquels vous êtes habitués.

» Quant à la nourriture, je vous engage à goûter et à manger celle qui est préparée par l'ordinaire de vos compagnies : elle est propre, elle est saine, comme en témoignent les physionomies de vos camarades, et vous vous y habituerez bientôt. C'est, du reste, un service à vous rendre que de vous empêcher de devenir des délicats ou des petites bouches. Un soldat ne doit pas être trop difficile sur le choix de ses aliments et savoir se contenter de ce qu'il peut se procurer. Cependant, dans une certaine mesure et sur les demandes motivées qui me seront adressées, j'accorderai à ceux d'entre vous, qui en auront besoin, la permission de prendre leurs repas à la cantine, à la condition qu'il n'en résultera aucun inconvénient.

» En passant, je vous recommande de vous abstenir d'offrir quoi que ce soit à vos instructeurs et aux autres gradés ; ce serait une inconvenance de votre part, et les gradés qui accepteraient s'exposeraient à une punition très sévère.

» Consacrez-vous donc bien franchement à votre nouveau métier. Si, quelquefois, les forces physiques venaient à vous manquer, ou si vous vous sentiez indisposé, ou si quelque malheur vous arrivait, n'hésitez pas à vous confier à vos chefs immédiats — qui feront tout pour vous venir en aide — ou à votre commandant de compagnie, ou enfin à moi-même, en vous conformant toujours aux principes

hiérarchiques tracés par le règlement. Vous trouverez toujours un appui dans vos chefs.

» Au fur et à mesure que les jours s'écouleront, le service militaire vous paraîtra moins pénible ; vous comprendrez bientôt la noble fierté qu'on ressent à porter l'uniforme de la patrie et, à la fin de votre année de volontariat, vous aurez réellement endossé la robe virile. Vous vous adonnerez alors à la carrière que vous aurez choisie, connaissant le prix du temps et réservant une grande part de votre affection et de votre dévouement à notre mère commune. Je suis certain que vous ne regretterez jamais l'année que vous aurez passée avec nous. »

Les cours de régiments de la 1re division en 1883.

(Suite.)

La critique de la manœuvre exécutée le 15 septembre par le 1er régiment, à laquelle assistaient les commandants et les adjudants de bataillon, fit ressortir quelques fautes de détail commises dans le combat, entre autres la manière défectueuse dont quelques chefs de section et de groupe profitent du terrain. On ne tient souvent pas assez compte du feu de l'adversaire. Les mesures prises par le commandant du corps de l'Est pour la défense du bois du Sépey au moyen de fossés de tirailleurs masqués méritent d'être signalées. Maintenant que toutes nos compagnies d'infanterie sont munies d'outils de pionniers, on ne saurait trop recommander aux chefs de corps de prendre l'initiative de l'établissement de fortifications volantes pour la défense des positions qu'ils sont appelés à occuper. La fortification improvisée, qui peut être construite dans une heure, a le grand avantage de ne pas être, en général du moins, connue de l'ennemi. Tout en protégeant les défenseurs, elle les rend plus sûrs d'eux-mêmes, elle facilite leur tir et en augmente la précision.

La matinée du 16 septembre, jour du Jeûne fédéral, fut consacrée par toutes les troupes sur pied à un service divin. La formation prise à cet effet par celles qui étaient casernées à Bière est le carré ouvert : les bataillons d'infanterie en colonnes doubles serrées à deux pas, la cavalerie et l'artillerie en colonnes serrées par pelotons ; les officiers de l'état-major des corps dans le carré, face à la chaire.

Celle-ci avait été installée sur le flanc du mamelon situé à l'ouest des casernes. Elle était ornée de verdure et de drapeaux ; deux pièces de canon et un trophée de caisses de tambour en complétaient la décoration.

Après un morceau joué par la fanfare du Ier régiment d'infanterie,

l'aumônier du régiment. M. le pasteur Lagier, prononça une prière et adressa à la troupe un sermon de circonstance. — Puis les bataillons rejoignirent leurs faisceaux et les armes spéciales rentrèrent en caserne.

A 9 1/2 heures, les trois bataillons d'infanterie étaient prêts pour l'inspection qui devait avoir lieu. Bon nombre de personnes civiles s'étaient rendues à Bière pour y assister. L'inspection du régiment fut faite par M. le colonel-brigadier de Guimps. La tenue de la troupe était très correcte et l'immobilité absolue.

Le régiment se massa pour le défilé en colonne serrée par pelotons près du polygone. Le colonel inspecteur prit place vis-à-vis du pavillon des officiers. Le défilé réussit très bien et le colonel-brigadier, dans la réunion des officiers qui eut lieu aussitôt après, exprima son entière satisfaction sur la marche et la bonne tenue du régiment.

Le service divin du 4e régiment eut lieu, dans les mêmes conditions, sur la plaine de la Blécherette. L'inspection fut faite par le chef du régiment, M. le lieut-colonel Gaulis.

Dans l'après-midi du même jour, ce régiment quittait ses cantonnements de Lausanne, le Mont, Romanel et Cheseaux pour venir s'installer sur la rive droite de la Venoge, prenant ainsi ses dispositions pour les manœuvres à double action contre le régiment n° 1. Il fut cantonné comme suit :

Etat-major : St-Saphorin.
Bataillon N° 10 : Echichens et Lonay.
» 11 : St-Saphorin, Vaux et Monnaz.
» 12 : Collombier.

De leur côté, le 1er régiment d'artillerie, ainsi que deux pelotons de dragons, destinés à combattre pendant le premier jour avec le 4e régiment d'infanterie, allaient prendre leurs cantonnements, l'artillerie à Apples et Collombier, les dragons à St-Saphorin.

L'ordre de division n° 1 du 30 juin 1883 et le supplément à cet ordre du 23 août suivant déterminaient le programme des manœuvres d'ensemble.

Aux termes de cet ordre, la direction supérieure des manœuvres appartenait à M. le colonel-brigadier de Cocatrix, fonctionnant aussi comme juge de camp. M. le colonel Coutau, instructeur d'arrondissement de la 1re Division, et M. le lieutenant-colonel Bourgoz, instructeur de 1re classe, étaient désignés comme juges de camp.

Voici la supposition générale de ces manœuvres :

Un corps d'armée occupe les passages du Jura. Il assure son aile droite par un détachement dit *corps de l'Ouest*, qui s'avance sur la ligne de l'Aubonne avec l'intention de traverser le plateau, ayant Lausanne comme objectif. Ce corps est représenté par le régiment d'infanterie n° 1 ; il lui est adjoint un peloton de dragons de l'esca-

dron n° 1 et les ambulances n^{os} 1 et 2. A partir du 18 septembre, il doit être renforcé par un second peloton de dragons et par le régiment d'artillerie n° 1.

Un autre corps d'armée, concentré sur la ligne de la Venoge, couvre son flanc gauche par un détachement dit *corps de l'Est*, destiné à protéger l'aile gauche et à paralyser le mouvement tournant de l'ennemi. Ce corps est composé du régiment d'infanterie n° 4, de deux pelotons de dragons de l'escadron n° 1, du régiment d'artillerie n° 1 et des ambulances n^{os} 3 et 4. L'artillerie et l'un des deux pelotons de cavalerie devaient passer au corps de l'Ouest dès le 18 septembre.

Le corps de l'Est portait, comme marque distinctive, un large ruban blanc au képi.

Les opérations qui devaient avoir lieu dans la journée du 17 septembre étaient basées sur cette idée :

Le corps de l'Est s'est établi de bonne heure à Apples et sur les hauteurs de Trousse-Cotillon. Il est attaqué par le corps de l'Ouest, qui est repoussé par les forces supérieures du corps de l'Est et bat en retraite sur Bière. — La zone des opérations comprenait le terrain situé entre la ligne partant de Praz-la-Chaux (cote 689) au moulin d'Apples (cote 626), pour la limite nord, et la ligne Froideville-Reverolles pour la limite sud. Le terrain qui allait devenir le théâtre du combat est ainsi situé entre les villages de Ballens et Apples, sur une largeur moyenne d'environ 1500 mètres. La route qui relie ces deux villages en détermine à peu près l'axe. Le ruisseau le Boiron, très encaissé dans cette zone, la traverse du nord au sud. Le terrain est du reste très mamelonné et en partie boisé. Du point culminant, qui se trouve près de la ferme de Trousse-Cotillon, l'artillerie peut battre toute la zone d'opérations jusqu'à Ballens, sauf les angles morts du vallon du Boiron.

M. le colonel-divisionnaire Ceresole et M. le colonel Feiss, chef d'arme de l'infanterie, assistaient aux manœuvres.

Le 17 septembre, à 8 1/2 heures du matin, le corps de l'Est se concentrait sur la route Reverolles-Apples. Le bataillon n° 12 formait l'avant-garde, précédée d'un peloton de dragons. De son côté, le corps de l'Ouest opérait en même temps sa concentration près de Ballens.

A 8 h. 50, les éclaireurs de cavalerie du corps de l'Est débouchaient à l'ouest d'Apples sur la route de Ballens. Ils furent bientôt en contact avec ceux du corps de l'Ouest dans le bois de Savoye et près de la ferme de Bois-Bussy. A 9 h. 15, l'avant-garde du corps de l'Est s'avança, suivie de l'artillerie ; l'ennemi était signalé à l'est de Ballens. Les éclaireurs de cavalerie échangèrent des coups de feu.

La compagnie n° 1 du 12^{e} bataillon fut détachée comme flanqueur

de gauche, avec mission d'observer les bois de Denens et des Grandes-Bougeries. L'artillerie se porta rapidement en avant pour occuper les hauteurs de Trousse-Cotillon (cote 703).

Le bataillon n° 3 formait l'aile droite du corps de l'Ouest; il s'avança sur le hameau de Froideville en profitant des plis du terrain pour se mettre à l'abri du feu de l'artillerie, ouvert par celle-ci dès 9 h. 40, et il déploya sa première ligne pour traverser le bois des Grandes-Bougeries et tomber sur le flanc de l'ennemi, ayant l'artillerie pour objectif principal. Il rencontra la compagnie détachée pour couvrir cette aile et le combat s'engagea. — Le bataillon n° 2, formant l'aile gauche du corps Ouest, prit sa formation de combat à cheval sur la route Ballens-Apples. — Le bataillon n° 1 était en seconde ligne et établissait la liaison entre les deux ailes.

Profitant du feu qu'une compagnie du 3e bataillon avait ouvert depuis les hauteurs de la rive droite du Boiron et qui protégeait ainsi son mouvement offensif, le 2e bataillon franchit rapidement la petite vallée, très encaissée en cet endroit, et gravit hardiment les pentes du Mont-Lugubre pour aller prendre position sur la crête de celui-ci et à la limite du bois des Petites-Bougeries, d'où ses tirailleurs ouvrirent un feu de vitesse sur l'aile droite ennemie, composée de trois compagnies du 12e bataillon, qui, tout en arrêtant le mouvement offensif du 2e bataillon, ne put toutefois déboucher du bois de Savoye.

Pendant que le combat se trouvait ainsi fortement engagé sur l'aile droite du corps de l'Est, la compagnie détachée pour garantir le flanc gauche se trouvait en présence de forces très supérieures. Le commandant de ce corps envoya sur cette aile le bataillon n° 11, qui se déploya en partie dans les bois des Grandes-Bougeries et en partie sur le terrain découvert en avant de la position occupée par l'artillerie, et délogea du bois les tirailleurs du 3e bataillon. Le combat se prolongea pendant un moment le long du ruisseau le Boiron, mais une partie du bataillon n° 10, de seconde ligne, étant venue renforcer le bataillon n° 11, l'aile droite du corps de l'Ouest fut forcée de battre en retraite jusqu'au hameau de Froideville.

La position du corps de l'Est, à 11 heures, était la suivante: à l'aile droite, le bataillon n° 12 déployé à la lisière du bois de Savoye jusqu'à la ferme de Bois-Bussy; au centre et à l'aile gauche, sur une ligne partant de l'aile droite, sur le plateau, passant à travers le vallon du Boiron et aboutissant à la lisière du hameau de Froideville, tout le 11e bataillon et une partie du 10e. Le reste de celui-ci se trouvait en seconde ligne et servait en même temps de soutien de l'artillerie. Le corps de l'Ouest occupait une ligne à peu près parallèle. — Sur une longueur d'environ 900 mètres, les deux corps entretenaient un combat frontal traînant, à une distance très rapprochée sur beaucoup de points. — Quant à l'artillerie, elle

conservait sa position à la cote 703, mais elle avait cessé son feu, les lignes de tirailleurs se trouvant à environ cent mètres l'une de l'autre.

A 11 heures, le colonel directeur des manœuvres fit sonner le refrain de division. Le feu cessa, mais les troupes conservèrent leurs positions. — Puis eut lieu la critique de la première partie des manœuvres, à laquelle assistaient MM. les colonels Ceresole et Feiss.

A 11 h. 45, le combat recommença. L'aile droite du corps Ouest, délogée du hameau de Froideville, battit en retraite dans la direction de Ballens. L'aile gauche, n'étant plus appuyée sur sa droite, fut aussi forcée d'évacuer la position des Petites-Bougeries et opéra sa retraite sur Ballens en traversant de nouveau le vallon du Boiron. Elle installa ses tirailleurs sur la hauteur située sur la rive droite du ruisseau.

Pendant ce temps, l'artillerie occupait la position abandonnée par l'aile gauche du corps Ouest, et, de la crête du Mont-Lugubre, elle ouvrit un feu de vitesse et de salves de batterie sur l'infanterie ennemie en retraite.

Le corps de l'Est prononça son offensive sur toute la ligne et repoussa le corps Ouest jusqu'à la lisière du village de Ballens.

Le refrain de division annonça, à une heure du soir, la fin de la manœuvre. Messieurs les officiers supérieurs se réunirent pour la critique du combat et les corps regagnèrent leurs cantonnements.

Le régiment d'artillerie et l'un des pelotons de dragons qui faisaient partie pour ce jour-là du corps de l'Est passèrent au camp ennemi pour y rester jusqu'à la fin du cours.

Voici les cantonnements occupés le 18 septembre :

Corps de l'Ouest. Mêmes cantonnements, bataillon 1 à Ballens, état-major, bataillons nº 2 et 3, régiment d'artillerie nº 1 et 2 pelotons de l'escadron nº 1 à Bière.

Corps de l'Est. Etat-major à Chardonnay, bataillon nº 10 à Apples, nº 11 à Bussy et Reverolles, nº 12 à Yens, un peloton de dragons à Villars-sous-Yens.

Les manœuvres du 17 septembre ont prouvé que les 1er et 4e régiments d'infanterie avaient su profiter du cours préparatoire qu'ils venaient de passer. Les officiers conduisaient bien leurs subdivisions ; les différentes formations se prenaient assez facilement et, lorsqu'elles étaient rompues par les obstacles du terrain ou les difficultés de la marche, elles étaient immédiatement rétablies. Les fautes dans la manière d'utiliser le terrain nous ont paru moins nombreuses et nous avons le plaisir de constater un progrès sous ce rapport.

La cavalerie a prouvé qu'elle est capable de faire avec un grand

avantage le service d'ordonnances et d'éclaireurs. — Quelques chevaux ne détachent pas facilement ; ne pourrait-on pas corriger ce défaut au dressage ?

Quant à l'artillerie, elle occupait correctement des positions bien choisies sur le terrain des manœuvres. La puissance de son tir produit toujours un grand effet moral sur la troupe, même en temps de paix.

Le terrain des manœuvres nous paraît avoir été restreint dans des limites trop resserrées ; les exercices de combat qui ont lieu dans ces conditions revêtent le caractère de combats de défilé. Chaque chef de corps n'a d'autre initiative que d'attaquer de front et de repousser l'attaque en opposant son front à celui de son adversaire ; les formations enveloppantes ne sont presque pas possibles. Les attaques frontales produisent rarement des résultats décisifs. Aussi pendant toute la journée n'avons-nous pu découvrir l'intention, ni d'un côté, ni de l'autre, de couper son adversaire de son point d'appui, c'est-à-dire du corps d'armée qui l'avait détaché, pour le rejeter du côté du lac. — On sait que, suivant la supposition générale, le combat était engagé entre deux corps de flanqueurs. — Cependant, cette intention aurait pu s'affirmer par un combat d'aile plus accentué sur la droite du corps de l'Est en renforçant davantage celle-ci, pour rejeter l'aile gauche du corps de l'Ouest au sud de Ballens, en dehors de sa ligne de retraite, et l'acculer aux bois de Biolley et du Sepey.

Des deux côtés on a attaché trop d'importance à la possession du hameau de Froideville. Pour le corps de l'Ouest, ce point pouvait lui faciliter l'attaque des hauteurs de Trousse-Cotillon, en favorisant son mouvement en avant dans les bois dits de Denens ; mais le succès d'une attaque effectuée dans ces conditions était peu probable. Les bois à traverser sont plutôt des taillis d'où l'on ne peut guère déboucher que par les deux chemins qui y existent. L'attaque eût-elle même réussi que l'avantage n'aurait pas été décisif, puisqu'on ne pouvait parvenir qu'à repousser le corps de l'Est sur le corps d'armée qui était supposé l'avoir détaché. — Quant à ce qui concerne le corps de l'Est, il n'aurait pas eu besoin de s'emparer du hameau de Froideville et le combat acharné qu'il a livré dans ce but n'était pas nécessaire. Il pouvait se contenter de faire observer ce point des hauteurs de la rive gauche du ruisseau et d'empêcher l'ennemi de déboucher des bois sur le flanc de son artillerie. En effet, du moment que l'artillerie prenait position sur le Mont-Lugubre et à la lisière du bois des Petites-Bougeries, le hameau, situé à environ mille mètres de cette position, devait forcément être évacué par le corps Ouest. — Si la moitié des forces employées pour cette attaque eussent été utilisées pour renforcer l'aile droite, celle-ci aurait certainement culbuté l'aile gauche du corps de l'Ouest au delà

de Ballens et empêché ce détachement de flanqueurs d'opérer sa jonction avec le corps principal, supposé se trouver aux défilés du Jura. — Le résultat eût été décisif.

L'idée générale pour la journée du 18 septembre était la suivante :

Le corps de l'Ouest a reçu des renforts ; il prononce son attaque dans la direction de Yens. Le corps de l'Est doit occuper la position dite « au Bon », au nord de Yens ; il est obligé de céder et de se retirer derrière la Morges. — La zone des opérations est prise sur le terrain compris entre le hameau de Froideville et Chardonnay au nord et les casernes de Bière et St-Livres au sud; la largeur moyenne est de quatre kilomètres, mais celle du terrain utilisable pour les manœuvres n'est guère que de deux kilomètres.

Le plateau appelé « au Bon, » où les deux corps devaient se rencontrer, est limité au nord par les bois des Grandes Bougeries, de la Repaz et des Sembres et au sud par les mamelons qui couronnent la colline au nord de Yens; il est ensellé entre ces deux limites. Le sol est en nature de prés et champs. De l'ouest, trois routes viennent déboucher sur le front occidental de cette position : celle de Ballens à Yens et deux chemins praticables pour toutes armes, qui se détachent de la route Bière-St-Livres près de la Taillaz, traversent les bois et viennent aboutir à la route Yens-Ballens, l'un au nord-ouest, l'autre au sud-ouest du plateau. Le chemin de Reverolles à Yens conduit sur le côté oriental.

A 8 ½ heures du matin, le corps de l'Est se rassembla en formation de rendez-vous de marche sur le chemin de Reverolles à Yens, près de Pissausaz, et partit pour occuper le plateau « au Bon ». Dès l'arrivée sur la position, les dragons furent envoyés en avant pou reconnaître le terrain et chercher le contact avec l'ennemi. Deux bataillons furent déployés en avançant, le 10e à droite, appuyant son aile droite au bois dit « à la Repaz », le 11e à gauche sur les mamelons cotes 652 et 658. Le 12e bataillon se trouvait en seconde ligne.

Le départ de Bière du corps de l'Ouest eut lieu à 7 ½ heures. Un peloton de dragons et le bataillon nº 2 suivirent le chemin de communication qui se détache à gauche, près du Crêt Margoz, à l'est de Bière, passe à travers les bois d'Etoy et des Tailles et arrive au nord de la ferme dite au Vernay, située au nord ouest du plateau Au Bon. — Le bataillon nº 3, précédé d'une patrouille de cavalerie, se dirigea par le chemin qui conduit de la Taillaz à Yens à travers les bois dits Es Poëtes, arriva près de la Teinture et alla prendre position sur le mamelon boisé qui se trouve vis-à-vis de la position qu'occupait le corps de l'Est. — Quant au bataillon nº 1, il suivit la route Ballens-Yens, au sud de la forêt des Grandes Bougeries et alla prendre place à l'aile gauche.

A 9 ½ heures, les éclaireurs de cavalerie des deux corps étaient en contact et échangeaient des coups de feu. Le corps de l'Est

s'avança en formation de combat jusqu'à la limite du plateau ; sa chaîne de tirailleurs était à peu près parallèle à la route de Ballens-Yens. Il ouvrit le feu sur toute la ligne, à droite contre le bataillon nº 1 et contre l'artillerie qui débouchaient sur la route près de la ferme de Vernay, au centre et à gauche pour arrêter le mouvement en avant du 3e bataillon. — A ce moment le bataillon nº 1 prit rapidement sa formation de combat et commença vivement le feu contre l'aile droite de l'ennemi ; la lisière sud du bois des Grandes Bougeries et de la Repaz fut bientôt garnie de tirailleurs qui, prenant l'aile droite du corps de l'Est en écharpe, la forcèrent bientôt, par un feu très vif, d'arrêter son mouvement en avant.

Le combat était engagé depuis 15 minutes environ lorsqu'une des batteries (corps Ouest), prenant position sur la colline située entre les fermes du Vernay et de la Fougère, ouvrit le feu contre les lignes de tirailleurs du 10e bataillon.— Sur l'aile droite du corps de l'Ouest, le 3e bataillon débouchait enfin d'un bouquet de bois sur le centre du plateau Au Bon, et, appuyant encore à droite, prolongeait la ligne de feu au sud, jusqu'au mamelon cote 658. La seconde batterie entra aussi en action entre la route et la ferme du Vernay. Le 2e bataillon formait la réserve.

A 10 1/2 heures, le corps de l'Ouest avait ainsi deux bataillons et deux batteries engagés contre la ligne du corps de l'Est qui, lui aussi, avait deux bataillons entièrement déployés, mais ne possédait par contre pas d'artillerie. Des deux côtés la cavalerie explorait le terrain sur les flancs et surtout les chemins de forêts.

Vivement pressé par le feu de son adversaire, le corps de l'Est commença à battre en retraite par aile ; il continua cette retraite lentement, ne lâchant le terrain que pour reprendre position aussitôt après, jusqu'au chemin qui traverse le plateau au nord des vignes de Yens. Arrivé là, le commandant du corps de l'Est fit exécuter un changement de front en arrière à gauche, ayant sa droite appuyée au bois des Sembres et sa gauche à celui de Chardonnay. Malheureusement le 11e bataillon, formant l'aile gauche, ne suivit pas le mouvement ; il fut pris de front et en écharpe par le feu de l'artillerie, qui s'était avancée sur le mamelon situé au sud du plateau, et par la ligne de tirailleurs du 3e bataillon. Mis en déroute par ces feux croisés, il se retira dans la direction du bois de Chardonnay, où il rejoignit son corps. — Vers midi, le 4e régiment avait rétabli son front au sud-ouest et sa ligne de retraite était assurée sur Reverolles et Apples.

Le corps de l'Ouest, appuyé par son artillerie, s'était établi solidement sur le plateau Au Bon et avait forcé son ennemi à effectuer la retraite que nous venons de décrire ; mais il n'avait pas exécuté le mouvement enveloppant ordonné par son chef au moyen duquel l'aile droite du corps de l'Est devait être rejetée du côté du lac, en-

sorte qu'à la fin des manœuvres les positions respectives des deux corps occupaient un front qui n'était pas celui qu'elles auraient dû avoir suivant la supposition générale, en ce sens que le corps de l'Est, au lieu d'être enveloppé sur la droite, avait sa ligne de retraite parfaitement libre sur Reverolles.

Il était près d'une heure après midi lorsque le refrain de division, annonçant la fin de la manœuvre, fut sonné sur toute la ligne. Les bataillons se rassemblèrent et, après une demi-heure de repos, ils allèrent prendre possession de leurs cantonnements.

Le corps de l'Est fut cantonné le 18 septembre sur la rive gauche de la Morges dans les localités suivantes :

Etat-major	St-Saphorin.
Bataillon n° 10	Echichens, Lonay.
» 11	St-Saphorin, Vaux, Monnaz.
» 12	Collombier.
3e peloton du 1er esc.	St-Saphorin.
Ambulances nos 3 et 4	Echichens.

Le corps de l'Ouest occupa la rive droite et fut cantonné comme suit :

Etat-major	Chardonnay.
Bataillon n° 1	Yens.
» 2	Bussy, Reverolles.
» 3	Apples.
Rég. d'art. n° 1. Etat-major	Yens.
Batterie n° 1	Yens.
» 2	Villars-sous-Yens.
Ambulances nos 1 et 2	Villars-sous-Yens.

Les deux corps étaient ainsi séparés par le vallon de la Morges pour la nuit du 18 au 19. Chacun d'eux organisa un service d'avant-postes avec un bataillon. Ces avant-postes furent retirés à 10 heures du soir.

Les ordres suivants furent donnés pour le 19 septembre, dernière journée de manœuvres.

Corps de l'Est. Rassemblement à l'est de la route de Collombier à St-Saphorin à 7 1/2 heures du matin. Prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour défendre la ligne de la Morges supérieure ; cas échéant, retraite sur St-Saphorin.

Corps de l'Ouest. Rassemblement sur la route de Bussy à Apples, près de Reverolles, à 7 1/2 heures du matin. Prendre les dispositions nécessaires pour attaquer le corps de l'Est sur la Morges supérieure ; forcer le passage de cette rivière et rejeter l'ennemi du côté du lac.

Le terrain des manœuvres pour cette journée était limité au nord par la ligne Apples-Collombier, et au sud par la ligne Chardonnay-St-Saphorin. — Ce terrain, généralement en nature de prés et

champs, est couvert de vergers et de bouquets de bois. La Morges, qui coule du nord au sud, le coupe en deux parties ; dès cette rivière, le terrain se relève en pente douce vers l'est et vers l'ouest. Dans cette section de son cours, la Morges est partout guéable pour l'infanterie ; elle est peu encaissée, mais ses bords sont couverts de taillis qui suffisent à empêcher la cavalerie de passer en dehors des gués ou passages établis. Le mamelon situé au sud-est de Reverolles offre une excellente position pour l'artillerie, qui peut de là battre tout le terrain vers l'est jusqu'à St-Saphorin. — Deux routes de 1re classe traversent ce secteur du sud au nord et deux chemins vicinaux de l'ouest à l'est.

Ainsi la première difficulté à vaincre par le corps de l'Ouest, lequel devait prendre l'offensive, était le passage de la Morges, qui formait la ligne de défense principale du corps ennemi.

A 8 heures du matin, le corps de l'Ouest s'avançait de Reverolles sur la Morges, précédé par les éclaireurs de cavalerie et par l'avant-garde formée du 2e bataillon. Le gros était ainsi composé des bataillons nos 1 et 3. L'artillerie prit position sur le mamelon dont nous avons parlé, situé au sud-est de Reverolles.

Les éclaireurs de cavalerie se rencontrèrent bientôt sur la rive gauche de la Morges ; ceux du corps de l'Est furent refoulés. En même temps, le bataillon d'avant-garde du corps Ouest passa rapidement la rivière, en partie sur une petite passerelle, en partie à gué, vis-à-vis de la ferme le Monteiller ; il se développa immédiatement en formation de combat et marcha à la rencontre de l'ennemi qui s'avançait aussi ayant déjà deux bataillons déployés en première ligne. — A 8 1/2 heures, le 2e bataillon entrait en contact avec ceux-ci. L'artillerie ouvrit le feu sur les colonnes de compagnies et sur le bataillon de seconde ligne du corps de l'Est, qui arrivait trop tard pour interdire à son adversaire le passage de la Morges, sa principale ligne de défense.

Un combat violent se livra sur la rive gauche de la rivière. Le commandant du corps de l'Est engagea entièrement ses deux bataillons de première ligne pour refouler les troupes du corps de l'Ouest sur la Morges ; mais le chef du 2e bataillon tint ferme et n'hésita pas un instant à déployer ses quatre compagnies pour conserver sa position. L'artillerie le soutint avec succès par des feux de salves de batterie. — Dans ce moment critique, le bataillon no 1 arriva à propos pour renforcer le 2e ; il entra rapidement en action en prolongeant la ligne de feu sur la droite, arrêta le mouvement offensif de l'ennemi sur ce point et consolida la position conquise.

Vers 9 heures, le combat resta stationnaire ; chaque corps défendait sa position à outrance. Une distance de 150 à 200 mètres seulement séparait les combattants. Mais, en portant successivement des compagnies sur la ligne de feu, le commandant du bataillon

n° 1 les dirigea de manière à envelopper l'aile gauche du corps de l'Est. Dès que ce résultat fut atteint, cette aile, prise de front et de flanc par deux feux croisés, fut forcée de battre en retraite dans la direction des bouquets de bois qui couvrent le terrain en arrière. — Le 3e bataillon, laissé d'abord en seconde ligne, reçut l'ordre du chef de régiment, après avoir passé la Morges, de renforcer la gauche du 2e bataillon. Deux compagnies furent aussitôt envoyées contre l'aile droite du corps de l'Est, qui se trouva alors débordée et forcée d'exécuter aussi un mouvement rétrograde. — A 10 heures, le corps de l'Est tout entier était en retraite dans la direction du bois dit En Esserdes. Enveloppé sur sa gauche, poursuivi de très près sur son front, ce corps éprouva une défaite complète. Depuis longtemps déjà, l'artillerie avait cessé son feu, lequel, ne pouvant s'exécuter que par dessus l'infanterie du corps Ouest, devait s'arrêter du moment que les deux lignes étaient aussi rapprochées l'une de l'autre. — Afin d'éviter une lutte corps à corps dans la traversée du bois, M. le colonel Coutau, juge de camp, donna l'ordre aux 2e et 3e bataillons de cesser la poursuite à la lisière occidentale. Ces deux bataillons se rassemblèrent, tandis que le bataillon n° 1, continuant son mouvement en avant, traversa le bois à la suite de l'ennemi, qui se retirait dans la direction de St-Saphorin. Ce bataillon s'arrêta à la lisière orientale du bois des Esserdes, y prit position et continua le feu de pied ferme.

A 11 heures, le corps de l'Est, n'étant plus poursuivi, prit une nouvelle position à l'ouest du village de St-Saphorin (cote 524), qui dominait celle de son adversaire. Il organisa une forte ligne de feu et, par des feux de salves et de vitesse, il prépara un retour offensif. Dans ce moment, l'artillerie seule pouvait arrêter ce mouvement, mais l'infanterie ne la découvrit point sur le terrain des manœuvres et aucune détonation ne vint annoncer sa présence. — Après une fusillade de quelques minutes, le 4e régiment, sur un front de quelques centaines de mètres, se porta en avant au pas gymnastique contre le corps de l'Ouest, qui occupait les bois et le terrain situé au nord de celui-ci. A l'aile droite de ce corps, le bataillon n° 1, déployé à la lisière du bois, reçut cette attaque par un feu de vitesse qui l'aurait fait échouer. Sur l'aile gauche, les bataillons nos 2 et 3 étaient moins bien préparés à recevoir ce choc, par suite de l'exécution des ordres qu'ils avaient reçus d'avoir à arrêter la poursuite; là, l'attaque aurait réussi, si toutefois l'on admet qu'une troupe qui essuie une défaite puisse immédiatement après tenter un retour offensif sans recevoir le renfort de troupes fraîches.

Les deux corps s'étaient rapprochés à 50 ou 60 mètres l'un de l'autre; les juges de camp firent cesser le feu et le corps de l'Est se reporta en arrière, puis M. le colonel-brigadier de Cocatrix, directeur des manœuvres, fit sonner le refrain de division, signal de la

fin de l'exercice. — A ce moment, surprise générale! l'artillerie ouvre le feu depuis la lisière sud du village de Collombier. Nous nous demandons sur quel but ce feu était dirigé.

Après une demi-heure de repos, toutes les troupes se mirent en marche sur l'emplacement choisi près de Lonay pour l'inspection que devait faire le colonel-divisionnaire Ceresole.

Le fait qui nous a frappé le plus dans la manœuvre du 19 septembre, c'est l'arrivée tardive du corps de l'Est pour défendre la ligne de la Morges. En effet, cette rivière formait sa principale ligne de défense, où il pouvait lutter avec succès pour arrêter, ou au moins retarder considérablement le mouvement en avant du corps de l'Ouest. Ce retard ne peut être attribué qu'à l'observation stricte des ordres donnés pour le rassemblement des deux corps le matin en même temps (7 1/2 heures); le fait que le lieu de réunion fixé pour le corps de l'Est était plus éloigné de la Morges que celui désigné pour le corps de l'Ouest explique le retard de l'arrivée du premier. — Il nous paraît qu'on aurait dû laisser plus d'initiative aux chefs de régiment pour fixer l'heure du rassemblement de leurs corps de troupes et que le directeur des manœuvres, en indiquant seulement l'heure à laquelle les hostilités devaient commencer, eût ainsi permis aux commandants de corps de prendre les dispositions nécessaires pour occuper à temps les positions à défendre. Il est plus que probable que si on avait procédé de cette manière pour la journée du 19, le corps de l'Ouest aurait rencontré les avant-postes de son adversaire établis sur la Morges.

Un autre fait non moins étonnant que celui dont nous venons de parler est l'absence de l'artillerie sur le terrain des manœuvres au moment où le corps de l'Est s'était reformé et se préparait à opérer son retour offensif. Elle avait ainsi laissé échapper l'instant où son feu aurait produit un immense effet utile, car il n'y a aucun doute que si l'artillerie eût donné alors, le corps de l'Est, au lieu d'exécuter un retour offensif, aurait dû accélérer sa retraite jusqu'en arrière de St-Saphorin.

Le terrain où devait avoir lieu l'inspection des deux corps réunis était très heureusement choisi. C'est une grande prairie, à l'ouest de Lonay, dominée des deux côtés par des hauteurs qui semblent faites exprès pour recevoir les spectateurs. Ceux-ci n'étaient pas aussi nombreux qu'on aurait pu s'y attendre. Le temps avait été menaçant dans la matinée, ce qui avait retenu beaucoup de personnes. Quelques bracks étaient venus de Lausanne et de Morges; on remarquait aussi un certain nombre de personnes de Genève.

M. le conseiller d'Etat Baud, chef du Département militaire vaudois, qui avait assisté aux manœuvres des derniers jours, était aussi présent.

Les six bataillons d'infanterie prirent successivement place dans

la partie inférieure de la prairie, le 1er régiment à droite, le 4e à gauche, en colonnes doubles, faisant front au nord. En seconde ligne se trouvait l'escadron de dragons no 1, le 1er régiment d'artillerie et les ambulances nos 1 à 4. — La troupe eut un repos assez long, utilisé pour prendre les dernières dispositions relatives au défilé.

M. le colonel-divisionnaire Ceresole arriva vers une heure, suivi d'un nombreux état-major. Aussitôt les fanfares de bataillon sonnèrent le signal *Au drapeau !* bientôt répété sur toute la ligne. M. le colonel-brigadier de Cocatrix s'avança vers l'inspecteur pour lui présenter la brigade combinée dont il avait le commandement, puis le colonel Ceresole passa au petit galop devant tout le front des troupes. Celles-ci avaient fort bon air et elles observèrent, pendant la très longue durée de l'inspection, cette immobilité absolue qu'on avait tant de peine à obtenir jadis.

L'inspecteur vint ensuite se placer avec son état-major à une centaine de mètres devant le front des troupes et le défilé fut commandé. Tous les bataillons firent alors un droite, puis défilèrent devant l'état-major de la division, après avoir fait une double conversion à gauche.

Deux innovations très heureuses ont été adoptées. D'abord, on a défilé en colonne ouverte par pelotons, abandonnant ainsi la formation réglementaire de défilé, qui est la colonne double. On obtient ainsi une beaucoup plus grande rectitude dans l'alignement, la ligne formée par le peloton étant continue, tandis qu'au centre de la colonne double règne un intervalle qu'il est très difficile d'observer et qui amène des ondulations presque fatales.

On avait eu aussi l'heureuse idée de réunir en une seule fanfare les trois musiques de bataillon de chaque régiment. Ces fanfares s'étaient placées en face de l'inspecteur et jouèrent pendant le défilé de leur régiment respectif. On a ainsi une sonnerie suffisante, au lieu de l'effet un peu grêle des musiques de bataillon, et une cadence uniforme.

Les deux régiments d'infanterie défilèrent très bien. Les alignements étaient corrects, la cadence du pas parfaitement marquée, les intervalles et les distances observés et le port d'armes très suffisamment uniforme. Toutefois, dans presque toutes les subdivisions, la majorité des hommes négligeait de diriger le regard du côté de l'inspecteur. — Les bataillons nos 2 et 10 nous ont paru avoir particulièrement bon air.

Au sujet de la tenue, il y aurait quelques observations à faire. Ainsi, dans chaque peloton du 1er régiment, il y avait un certain nombre d'hommes portant le pantalon sur la botte, tandis que la plus grande partie l'avait dans la botte. Comme effet, c'était regrettable. Dans le 4e régiment, au contraire, tout le monde avait le pantalon sur la botte. — Il faut du reste tenir compte du fait que la

troupe, arrivant d'une longue manœuvre directement sur la place d'inspection, n'avait guère eu le temps de se préparer. — Autre chose : les officiers montés portent maintenant de très beaux manteaux doublés de flanelle rouge, de satin blanc ou bleu. C'est très bien. Mais, dans un défilé, il nous semble qu'on pourrait éviter, en roulant son manteau sur la selle, de montrer ces couleurs aussi voyantes que variées.

Les dragons défilèrent en colonne par pelotons, d'abord au pas, ensuite au trot. Les distances et les alignements étaient corrects et les cavaliers bien montés. On peut regretter seulement qu'on n'ait pas pris la peine d'égaliser les trois pelotons. Le premier — est-ce peut-être une illusion d'optique ? — semblait compter cinq ou six files de moins que les suivants. Cela frappait, même à distance. Les officiers portaient le casque et les épaulettes de nouvelle ordonnance. Il vaut mieux, pour juger de l'effet du nouveau costume, attendre que la troupe entière en soit munie.

L'artillerie, par batterie de six pièces de front, au pas d'abord, au trot ensuite, essieu contre essieu, défila d'une manière irréprochable.

Arrivées à l'extrémité de la prairie, les troupes prenaient la route de Morges pour rentrer dans leurs cantonnements.

Somme toute, l'inspection a été très belle et a prouvé que le progrès marqué par la nouvelle organisation et les nouvelles méthodes d'instruction est continu.

Qu'on nous permette d'ajouter ici quelques remarques finales sur l'ensemble des manœuvres à double action des 1er et 4e régiments, qui sont, du reste, d'une portée générale.

Les manœuvres des 17, 18 et 19 septembre ont été en somme, pour la réalisation de l'idée générale que nous avons énoncée en commençant, des manœuvres-école avec une tâche tactique bien déterminée. C'est là évidemment le meilleur moyen de procurer aux officiers supérieurs l'occasion d'exercer leur commandement de la manière la plus utile pour l'instruction des officiers et de la troupe de leurs corps respectifs. Aussi a-t-on obtenu de bons résultats.

Nous avons sans doute encore bien des progrès à réaliser, mais nous devons reconnaître que, grâce à la sollicitude des autorités supérieures pour notre armée de milices, aux sacrifices que le pays s'impose pour l'instruction et le développement de celle-ci, au zèle et à l'aptitude des officiers supérieurs placés à la tête de notre organisation militaire ainsi que des commandants des unités et des sous-unités de troupes, grâce surtout à l'esprit patriotique et au dévouement de nos soldats-citoyens, on a le plaisir de constater à chaque service un progrès sur celui qui l'a précédé. — La troupe a fait constamment preuve d'entrain et de bonne volonté pour le service ;

la discipline a été bonne et facile à faire observer. C'est là la meilleure réponse à donner aux personnes qui prétendent que le goût militaire tend à disparaître de notre pays par suite des nombreuses prestations auxquelles on appelle nos milices. Nous estimons au contraire que jamais le zèle et le goût pour le service militaire n'ont été plus affirmés et surtout plus sérieux qu'à l'époque actuelle.

Nous croyons devoir signaler ici quelques points qui nous paraissent être susceptibles d'améliorations :

1. Puisque l'infanterie possède maintenant des outils portatifs au moyen desquels elle peut, dans un espace de temps restreint, élever des travaux de fortification volante, on devrait mettre à profit les cours de répétition pour utiliser ces outils et exercer la troupe à se retrancher dans le terrain beaucoup plus qu'on ne l'a fait cette année. En effet, dès qu'on sait, d'après le programme des manœuvres d'une journée, qu'un corps désigné devra battre en retraite dans une direction donnée, il nous semble tout naturel d'occuper les compagnies de seconde ligne ou de réserve à fortifier une position de repli, où les troupes pourront se rallier et arrêter la marche offensive du corps ennemi. Il est inutile d'insister sur l'importance de ces travaux ; chacun en est convaincu.

2. Dans les années où l'infanterie suit un cours de répétition par régiments, il serait bon, nous semble-t-il, d'y appeler aussi les pionniers d'infanterie, tout au moins pour la deuxième partie du cours, pendant les manœuvres de campagne. Cette section, forte de 1 officier, 3 sous-officiers et 48 pionniers par régiment, rendrait de bons services pour diriger la construction des travaux dont nous venons de parler et pour y contribuer. En outre, le chef du régiment aurait l'occasion de s'habituer à utiliser ces auxiliaires si indispensables en campagne.

3. Il y aurait lieu d'appeler aussi à ces cours, pour les manœuvres de campagne, le premier échelon du train de combat, soit les deux demi-caissons et le fourgon de chaque bataillon, pour que les commandants puissent s'exercer à diriger cette colonne de voitures absolument nécessaires dans un service de campagne.

4. Enfin un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour les troupes engagées au feu sera toujours le réapprovisionnement des munitions, pour notre infanterie plus encore que pour celle des autres pays, à cause du tir rapide obtenu avec nos armes à répétition. Nous croyons donc qu'il est de la plus grande importance de nous y exercer en temps de paix.

Nous terminons ce que nous avons dit sur les cours préparatoires et sur les manœuvres du cours n° 1 en priant nos camarades qui liront ces lignes de croire que les quelques critiques que nous avons faites, ainsi que les idées que nous émettons ci-dessus, n'ont d'autre but que notre instruction mutuelle comme officiers. Nous n'avons

d'ailleurs nullement la prétention d'être impeccable et notre unique désir est d'être utile à notre armée, pour laquelle nous professons la plus grande sollicitude et un entier dévouement.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 août 1883, dans la salle du Jury, à Zurich. (Suite.)

XI. Il est donné lecture d'une communication du collège d'artillerie à Zurich, lequel annonce qu'il a l'intention de faire, en s'appuyant sur les documents originaux dispersés à Milan, Venise, Inspruck, Strasbourg, et dans les archives fédérales et cantonales, l'étude des campagnes d'Italie de 1500 à 1515. Il désire qu'il lui soit accordé, en vue des frais causés par les recherches dans les archives, une subvention de 500 fr. en 1884 et 1885.

Le Comité central, considérant qu'il s'agit là d'un travail éminemment propre à développer le sentiment patriotique, et qui comblera une lacune dans notre histoire militaire, propose d'accorder la subvention demandée. Il est soutenu par le lieut.-colonel Scherz.

La proposition du major Meyer tendant à ce que cette dépense soit couverte par les ressources annuelles ordinaires réunit 43 voix contre 27 voix données à la proposition du lieut.-colonel Scherz, lequel voulait qu'elle fût prise sur le capital.

XII. Le Comité, considérant que l'assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 1882 a fixé la contribution annuelle à 50 centimes par sociétaire, et qu'il n'y a pour le moment aucune raison de modifier cette décision, et d'autant moins d'ailleurs qu'un certain nombre de sections ont réglé là-dessus les dispositions financières de leurs statuts, propose que la contribution annuelle demeure fixée à 50 centimes par membre de la Société.

Cette proposition est appuyée par MM. lieut.-colonel Scherz, major Meyer, col.-divisionnaire Meyer, colonel Vigier, lieut.-colonel Reinhardt. Major Secretan fait la proposition de fixer la contribution à 1 franc, les renseignements fournis par le questeur ayant établi que les ressources ordinaires, avec la contribution à 50 centimes, ne sont pas suffisantes à couvrir les dépenses ordinaires, à moins qu'on ne réduise celles-ci, ce qui compromettrait le résultat des efforts de la Société. Le capital doit être épargné et la génération actuelle n'a pas le droit, sinon dans des circonstances extrêmes, de toucher à ce qu'ont amassé nos prédécesseurs. La réduction de la

contribution n'a provoqué que dans la seule section de Berne un accroissement du nombre des membres ; dans les autres sections, ce nombre est resté stationnaire.

La proposition du major Secretan est appuyée par le lieutenant-colonel Hungerbühler.

La proposition du Comité central est votée par 42 voix contre 31.

XIII. Major Curtio Curti présente une motion concernant la réorganisation des bataillons de chasseurs et de l'instruction donnée à cette arme.

Le Comité central propose de transmettre cette motion au nouveau Comité central pour étude. L'assemblée adopte cette proposition sans discussion.

La séance est levée à 7 1/2 heures.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 août 1883, dans la salle du jury à Zurich.

Le président, M. le colonel-divisionnnaire Vögeli, ouvre la séance à 8 1/4 heures et invite l'assemblée à commencer immédiatement la discussion des tractanda.

Major Secretan fonctionne comme traducteur, major Usteri et capitaine Nägeli comme scrutateurs, capitaine d'état-major Jænike et 1er lieutenant Haggenmacher comme secrétaires.

La liste imprimée des tractanda en fixe l'ordre comme suit :

I. Discours d'ouverture par M. le lieut.-colonel A. Schweizer.

II. Rapport sur les musiques militaires.

III. Rapport sur l'enseignement militaire préparatoire et la question des écoles de cadets.

IV. Rapport sur la question Winkelried.

V. Ouverture des couverts indiquant les auteurs des travaux de concours couronnés.

VI. Communication des décisions de l'assemblée des délégués.

VII. Communication des décisions des assemblées des différentes armes séparées, par leurs rapporteurs.

VIII. Motions et propositions individuelles.

L'assemblée témoigne par son silence adhérer à cet ordre des opérations.

I. Discours d'ouverture par M. le lieut.-colonel Alex. Schweizer, sur :

Les conditions actuelles du corps de l'état-major général.

L'orateur commence par indiquer en quoi consistent le rôle et les travaux de l'état-major général dans la guerre et dans la paix ; puis il jette un regard rétrospectif sur les travaux de l'état-major général

suisse pendant les huit premières années de son existence, savoir : l'organisation du bureau d'état-major, la formation du corps lui-même et l'exécution des travaux de paix nécessaires.

Pour former le corps de l'état-major général, on emploie les moyens suivants :

1. Les écoles d'état-major, qui durent de 6 à 10 semaines, compris 14 jours de reconnaissances d'école, dans lesquelles, à côté de la théorie, on accentue surtout les exercices d'application sur le terrain comme au bureau.

2. De plus longs voyages d'exercices d'état-major accomplis par les aspirants seuls. Dans les premières années, ces voyages avaient pour but de recueillir des matériaux plus complets sur la configuration du pays : maintenant on les fait concorder avec les voyages d'exercices d'état-major général des armées étrangères.

3. Participation des officiers de l'état-major général aux cours de répétition de brigade et de division, entre lesquels on les partage.

4. On les envoie assister aux grandes manœuvres dans le pays et à l'étranger, avec charge de faire rapport.

5. On les fait participer par escouades aux travaux de bureau de l'état-major, comme moyen de les initier plus complètement avec les travaux de préparation de la guerre.

6. On commande les officiers en service successivement dans les différentes armes ; ce moyen est le plus propre à les mettre au courant des fonctions particulières de chaque arme et des rapports des différentes armes entr'elles.

7. On les emploie comme instructeurs pour certaines branches dans les autres écoles d'officiers.

8. Lors des rassemblements de troupes, on les charge intérimairement du commandement.

L'orateur constate que, grâce à ces divers moyens, et bien que l'état-major général n'existe que depuis peu de temps, des progrès réjouissants ont été accomplis : il a néanmoins toujours besoin de la confiance et de l'active coopération de ses camarades.

L'orateur indique les qualités personnelles que l'on exige de chaque officier de l'état-major général, à savoir : une parfaite obéissance à la discipline, une ardente persévérance au travail et une conduite irréprochable.

La position des officiers de l'état-major général vis-à-vis de leurs chefs de troupes n'est pas encore bien déterminée et il en est résulté parfois des malentendus. L'état-major général est une institution auxiliaire, ce qui ressort de leur grade vis-à-vis des chefs, ainsi que de leur rôle dans l'histoire militaire. L'officier d'état-major général n'exerce point de commandement ; ce qu'il fait, il le fait par ordre de son supérieur. Il n'agit spontanément qu'en conformité

aux intentions de son chef et encore seulement lorsqu'il est sûr de posséder pleinement sa confiance. Il agit dans le silence et cherche sa récompense dans le sentiment du devoir fidèlement rempli.

L'orateur expose ensuite de quelle manière se recrute le corps de l'état-major général ; il indique les connaissances préliminaires et surtout les qualités de caractère que l'on exige d'un officier de l'état-major général.

Le renvoi au moins partiel des officiers de l'état-major à la troupe est plaidé chaudement par l'orateur comme étant de haute importance pour le corps lui-même aussi bien que pour l'armée. Sans ce changement, le corps vieillirait bientôt et cesserait d'être en communication de sentiment avec la troupe. Par le changement, le corps est préservé de la particularité et de l'uniformité, et, en outre, un plus grand nombre d'officiers ont ainsi l'occasion de se familiariser avec les fonctions de l'état-major général. En transmettant dans la troupe des officiers qualifiés de l'état-major général, on a l'avantage de pouvoir faire passer dans celui-ci des officiers de troupe et de le recruter ainsi en partie autrement que toujours par en bas. Le développement que reçoit l'officier d'état-major général devient peu à peu le partage d'un nombre toujours plus grand d'officiers supérieurs. L'état-major général devrait être, comme en Allemagne, une école préparatoire aux hauts commandements dans l'armée. Peut-être est-ce l'unité qui manque à nos divers efforts pour améliorer l'armée, mais avec un peu d'abnégation, de confiance réciproque et beaucoup plus de subordination à l'intérêt général, on pourra dans la suite obtenir de grands et précieux résultats. Alors, par le développement de l'institution de l'état-major général, on trouvera, en campagne comme dans la paix, qu'à la charge de chef de ce corps appartient la mission de donner l'unité nécessaire à l'action de toutes les parties et de veiller à l'intérêt de l'ensemble.

Au nom de la Société, M. le colonel-divisionnaire Vögeli remercie l'orateur pour son intéressante et instructive communication.

II. M. le colonel Bollinger rapporte au nom de la commission chargée d'étudier la question des

Musiques militaires

et présente les propositions suivantes :

1. L'instruction militaire préparatoire doit pourvoir à ce que les recrues de trompettes et de tambours soient, à l'âge de 18 et 19 ans, convenablement préparées. On mettrait de réquisition pour cela les instructeurs de trompettes et de tambours d'arrondissement, et ils seraient chargés de choisir, en se basant sur les résultats d'un examen dont ci-joint le programme, les recrues les plus qualifiées pour le service de la musique et des tambours. Il faut prier le Conseil fédéral de nommer un expert à poste fixe avec charge de veiller en

général au développement de la musique militaire, d'assister aux examens de recrues de musique dans tous les arrondissements et de prononcer sur l'admission de chaque recrue.

2. Il faut encourager l'entrée dans le corps de musique en accordant aux trompettes une indemnité proportionnelle au service qu'ils ont à faire en plus. Et pour les trompettes de cavalerie, il faut, lorsqu'ils en font une condition lors de leur recrutement, que la Confédération leur fournisse le cheval pour chaque temps de service.

3. Il faut que tous les corps de musique soient appelés chaque année à un cours de répétition, — de courte durée, si l'on veut, — et renvoyer à l'école de recrues-trompettes, pour un temps proportionné à leur négligence, ceux qui ont été négligents à cultiver leur instrument. Et de même les tambours qui, dans les cours de répétition, ne se montreraient plus à la hauteur voulue pour leur service, seraient renvoyés pour un certain temps dans une école de recrues-tambours.

4. Nos corps de musique doivent être en partie réorganisés, en partie pourvus d'autres instruments. Ainsi :

a) Le nombre des trompettes de bataillon doit être porté à 16 (le caporal compris), savoir :

2	I cornets en si-b pour soli.
2	I » en si-b pour tutti.
1	bugle en si-b pour soli.
2	» en si-b pour tutti.
2	II cornets.
2	I altos.
2	trompettes de basse en si-b.
1	baryton en si-b comme cor de ténor.
2	» en mi-b (soit un baryton et une trompette si-b).
Total 16	

1 grosse caisse et 1 petite, tenues par des tambours.

b) Afin de pouvoir former occasionnellement des musiques de régiment, il faut procurer à chaque dépôt de division :

2 cornets en mi-b majeur, 4 altos en mi-b, 1 trombonne-ténor en si-b, 1 trombonne-basse (pourrait aussi être joué sur un baryton en si-b).

c) Si l'on ne voulait pas consentir à l'augmentation des musiques de bataillon suivant proposition 4 *a*, il faudrait former les musiques de régiment du personnel actuel de trompettes et y joindre, outre les instruments ci-dessus indiqués, 1 trompette contre-basse, 1 grande caisse et 1 petite, toutes deux entre les mains de tambours.

d) Afin qu'ils puissent à l'occasion se réunir en musique de régiment, il faut pourvoir des instruments suivants les deux quatuors d'un régiment d'artillerie :

Musique de la 1re batterie, 1 cornet en si-b, 1 bugle en si-b, 1 trompette-basse en si-b, 1 baryton en si-b (forme d'hélicon).

Musique de la 2e batterie, 1 cornet en si-b, 1 bugle en si-b, 1 alto en si-b, 1 hélicon en mi-b.

e) Dans le même but, il faut pourvoir des instruments suivants la musique de cavalerie de chaque division :

1er escadron : 1 cornet en si-b, 1 bugle en si-b, 1 alto en si-b, 1 baryton en si-b.

2me escadron : 1 cornet I en si-b, 1 cornet II en si-b, 1 alto en si-b, 1 baryton en si-b.

3me escadron : 1 cornet en si-b, 1 bugle en si-b, 1 alto, 1 hélicon en mi-b.

f) La musique des marches pour trompettes doit être remaniée et rendue conforme à la nouvelle instrumentation prescrite.

g) La musique de bataillon doit être commandée par un quartier-maître, auquel serait adjoint un caporal. — La musique de régiment d'artillerie serait commandée par le caporal d'un quatuor de batterie. — La musique de régiment de cavalerie serait commandée par le caporal d'un des quatuors d'escadron.

5. La Société des officiers remerciera le Département militaire fédéral pour la subvention qu'il a accordée à la publication d'un recueil de chansons allemand pour l'armée suisse, et se montrera disposée à subventionner de la même manière la publication d'un recueil de chansons pour la Suisse française, afin qu'il puisse être remis aux troupes au plus bas prix possible. En terminant, le rapporteur prie MM. les commandants d'écoles de recrues et de cours de répétition de favoriser autant qu'il dépendra d'eux la propagation du recueil de chansons parmi les soldats.

Colonel Vögeli propose de transmettre les décisions de la Commission au Département militaire fédéral, en le priant de leur donner suite.

Colonel Montmollin donne lecture de la partie B du rapport de la section neuchâteloise, relative à la musique militaire. Ce rapport s'exprime ainsi :

« La proposition no 2 (voir procès-verbal de la séance des délé-
» gués du 4 novembre 1882) tendant à encourager les entrées dans
» la musique militaire en augmentant la solde des musiciens d'une
» manière proportionnelle au surplus de service est adoptée.

» La Société adopte la 3e proposition présentée sous la forme sui-
» vante : Il faut appeler les corps de musique à des cours de répé-
» tition tous les ans, contrôler leur travail domestique et rappeler
» les négligents à une école de recrues de trompettes, école dont
» on pourra abréger la durée.

» La 4e proposition tendant à munir les musiques de bataillons et

» celles des régiments d'artillerie d'instruments concordants (du
» même ton) est adoptée.

» Quant à la 5e proposition, la Société décide de s'attacher plutôt
» à la discussion du texte allemand de cette proposition demandant
» dans les services d'instruction l'usage d'un recueil de chants
» patriotiques. Sous cette forme, la Société adopte également la
» 5e proposition.

» Deux propositions nouvelles relativement aux musiques militai-
» res se font ensuite jour au sein de la Société, qui décide de réunir
» ces deux propositions en une seule et de la présenter au Comité
» central sous la forme suivante :

» Il faut recruter les musiques des corps de troupes dans le
» même endroit et autant que possible dans une musique déjà for-
» mée. »

L'assemblée décide :

Les propositions 1-4 de la Commission seront transmises avec le rapport de la section de Neuchâtel au Département militaire fédéral avec prière d'y donner suite de la manière qu'il jugera la plus convenable. La 5e proposition de la Commission est adoptée.

III. *Question des cadets, soit de l'instruction militaire préparatoire.*

Major Secretan rapporte sur cette question au nom de la Commission chargée par le Comité central de l'étudier.

Le rapporteur expose à quel point en est l'exécution des dispositions de la loi sur l'organisation militaire à l'égard de l'instruction militaire préparatoire (§§ 81, 94 et 95). Il traite ensuite la question des corps de cadets, à l'égard desquels, dans quelques cantons, le personnel enseignant, ainsi que les officiers, montrent du mauvais vouloir. Dans ces circonstances, la Société des officiers de la Confédération suisse a le devoir de faire connaître son opinion sur la valeur et l'utilité de cette institution. Le rapporteur regarde comme superflu d'entrer dans des détails d'organisation et de programme d'instruction des corps de cadets ; suivant les circonstances, ce programme peut comprendre l'école de soldat et si possible l'école de compagnie ; en outre : des exercices préparatoires de tir, la connaissance et l'entretien de l'arme, la théorie du tir, des exercices sur l'évaluation des distances, et des exercices de mire et de tir, le service de campagne, la lecture des cartes, l'organisation militaire.

En terminant, le rapporteur dépose les conclusions suivantes :

1. La Société des officiers de la Confédération suisse estime que l'exécution aussi large que possible du § 81 de la loi sur l'organisation militaire est d'une grande importance pour l'avenir de l'armée.

2. Elle constate avec satisfaction que les ordonnances édictées par la Confédération en exécution du susdit paragraphe ont organisé

légalement l'instruction militaire préparatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ; toutefois, elle regrette que les formes et le commandement de l'enseignement de la gymnastique ne concordent pas partout avec les prescriptions du règlement d'exercices, et elle espère qu'à l'occasion de la première révision qui sera faite du règlement de gymnastique, il sera mis ordre à cette irrégularité.

3. Au sujet de cet enseignement pour les classes d'âge de 16 à 20 ans, la Société des officiers estime qu'il faut distinguer deux catégories :

a) L'âge de 16 à 18 ans. — Le programme d'instruction doit comprendre l'école de soldat I et II partie. Là où il n'y a pas de fusils à disposition, on fera en lieu et place usage des bâtons qui servent dans l'enseignement de la gymnastique.

b) L'âge de 18 à 20 ans. — Le programme d'enseignement doit comprendre, outre les objets mentionnés sous lettre *a*, des exercices de marche et spécialement de tir, la connaissance et l'entretien de l'arme, des exercices de mire et d'évaluation des distances. Les exercices de tir proprement dit pourraient être combinés avec les exercices obligatoires de tir de l'infanterie.

La Société des officiers attribue à ces exercices préparatoires de tir une très grande importance pour l'avenir de l'armée.

Pour l'exécution de cet enseignement préparatoire, il y aurait lieu d'établir des livres de contrôle par commune, sur lesquels les jeunes gens de 16 à 20 ans resteraient inscrits pour leur recrutement.

Dans chaque commune, l'enseignement serait donné par un officier ou un sous-officier, ou éventuellement par un maître d'école ayant fait son école de recrues.

4. La Société des officiers estime que les corps de cadets peuvent, dans le cadre de l'instruction préparatoire, rendre de grands services. L'instruction aux cadets devant être considérée comme un degré supérieur à celle qui sera donnée à la jeunesse de 16 à 20 ans, la Société pense que l'admission dans les corps de cadets ne doit pas avoir lieu avant l'âge de 13 ans et que de tels corps ne doivent être organisés que dans les endroits où l'on est assuré d'un nombre suffisant d'élèves. Il est très désirable que les corps de cadets existants soient conservés, mais transformés d'après les principes admis. Afin d'encourager et de faciliter l'institution de nouveaux corps de cadets, la Confédération et les cantons pourraient s'engager à des fournitures de fusils et de munitions, ou à des subventions en argent.

La Commission propose :

a) De porter les conclusions 1-4 à la connaissance du Conseil fédéral ; en outre, de publier la conclusion 4 dans les journaux militaires.

sous

le pu

premier prix

Non, je ne

Il le mérite

de la forme et p

publié aux frais de

et dont la valeur histo

à celui déjà couronné q

sujet. La publication de

et qui décré

Le second travail portant pour épigraphe : « A la patrie, attache-toi ! » mérite toute approbation pour la grande application et surtout pour l'étude complète des documents originaux qu'il témoigne, mais il laisse à désirer sous le rapport de la distribution des matières et de la clarté de l'exposition.

Le jury propose de récompenser l'application consacrée à ce travail par le second prix.

Le président ayant ouvert le pli qui portait la suscription ci-dessus transcrite, il lit le nom de l'auteur : M. Boillot, 1er lieutenant-instructeur, Colombier.

2. Entre les travaux qui lui ont été soumis traitant la seconde question : « Recrutement et instruction des officiers d'administration », le jury proclame comme le meilleur celui qui porte la suscription : « *Discat miles in otio quod profitiere possit in bello* » (Que le militaire se prépare en temps de paix à ce qu'il devra faire en temps de guerre), et comme venant ensuite celui qui a pour épigraphe : « Un soldat ne craint rien qu'un méchant homme. » Ces deux travaux sont clairs, bien écrits et énoncent des propositions très pratiques, mais ils n'épuisent pas le sujet.

Le jury propose pour le premier travail un second prix, et pour le second une mention honorable.

L'ouverture des couverts portant les suscriptions indiquées révéla pour auteur du premier travail : La section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse, et pour auteur du second : La Société des officiers d'administration de la VIe division.

3. Quatre réponses ont été envoyées à la question concernant les exercices de tir de l'infanterie dans les années dans lesquelles elle n'a pas de service à faire.

Cette question est l'une des plus difficiles et des plus brûlantes de notre organisation militaire. Aussi doit-on être reconnaissant à Messieurs les camarades qui ont entrepris de la résoudre. Chacun de ces quatre travaux renferme d'intéressantes propositions, qui méritent d'être discutées et examinées avec attention. Et cependant le jury trouve qu'aucun d'eux ne résout la question d'une manière entièrement satisfaisante. C'est pourquoi il propose pour le travail portant la suscription : « Là où l'humilité pleurait et où l'orgueil riait, fut fondée la Confédération suisse », un second prix.

Pour celui qui a pour épigraphe : « Sans pratique, pas de tireur », une mention honorable, et de même pour le troisième, dont la suscription est : « Pour l'honneur du tireur et pour la défense de la patrie. » Ce travail se distingue par le soin qu'on y a mis et par une bonne rédaction ; il donne beaucoup de détails intéressants, mais qui ne se rapportent pas tous à la question.

Le président ayant ouvert les couverts qui portaient les suscriptions transcrites ci-dessus, il lut les noms des auteurs, savoir :

2. Du premier travail : K. Ulmi, 1er lieutenant d'artillerie, à Berne; du second : E. Kern, major, à Colombier ; du troisième : Henri Hämig, 1er lieutenant, à Zurich.

En terminant, le jury dépose entre les mains du nouveau Comité central une proposition tendant à ce qu'à l'avenir les mêmes prix ne soient pas affectés à tous les sujets de concours. Il y a une différence à faire entre ceux qui exigent de profondes et longues études, souvent aussi des sacrifices d'argent, et ceux qui ne les exigent pas. Entre ceux qu'il faudrait honorer des prix les plus élevés viennent en première ligne les travaux historiques.

Le rapporteur du Comité central déclare être d'accord avec le jury de concours sur cette proposition et celle-ci est adoptée par l'assemblée.

Major Secretan exprime le désir que les travaux historiques commencés soient continués, ce dont le président prend note pour être transmis au nouveau Comité central.

Colonel Meister rappelle en termes chaleureux la mémoire du colonel d'Erlach qui, dans cette période de notre histoire racontée dans le travail historique couronné, a si hautement mérité de la patrie. A l'honneur du défunt, toute l'assemblée se lève.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

L'Armée suisse, son histoire et son organisation actuelle, **par A. Heumann, capitaine-instructeur à l'école de St-Cyr, officier de l'instruction publique (publication de la *Petite bibliothèque de l'armée française*), brochure de 136 pages, 30 c.; franco 35 c.**

La *Revue mensuelle du Bibliophile militaire* annonce et analyse cette intéressante brochure dans des termes que nous nous faisons un plaisir de reproduire textuellement :

« Après l'armée allemande, voici l'armée suisse avec ses traditions de bravoure, d'honneur, de fidélité et de gloire. Si la première, par sa rapide et puissante organisation, attire plutôt notre attention que notre curiosité, la seconde, au contraire, nous intéresse à tous les points de vue : son histoire est celle du peuple suisse, réputé de tout temps, en Europe, par la valeur et la tactique irrésistibles des troupes qu'il envoyait aux autres nations, particulièrement à notre pays.

» Le capitaine Heumann a su, en quatre chapitres d'un cadre restreint, remonter des origines de la Suisse à l'organisation actuelle de son armée, avec un style concis et toujours animé. On s'imagine voir avancer contre l'ennemi le formidable hérisson, bataillon de 3,000 à 4,000 hommes, hérissé de piques de 18 pieds de longueur. Une fois

le livre ouvert, le lecteur entraîné ne le ferme que quand il l'a parcouru en entier.

» Entre autres aperçus originaux, nous trouvons l'origine de la *Mobilisation* remontant au plan de défense appelé ***Defensionale***, arrêté en 1668, à la suite de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, entre les cantons, l'abbé et la ville de Saint-Gall, Bienne et les provinces sujettes. Chacun des alliés devait fournir un contingent suffisant pour former en tout une armée de 13,400 hommes au moins. Ces forces étaient réparties en trois classes : la première partait aussitôt la déclaration de guerre; les deux autres étaient appelées au fur et à mesure des besoins. A la deuxième et troisième levée, le nombre de 13,400 devait être doublé ou triplé. Chaque Etat fournissait une pièce d'artillerie; certains articles réglementaient, d'une façon uniforme, l'armement, la force des unités tactiques, la solde, les lieux de rendez-vous, etc. C'est très curieux et voilà le cas de répéter ***Nil novi sub sole.***

» Quant à l'organisation actuelle de l'armée suisse, elle n'est pas moins intéressante, non seulement parce qu'elle diffère de la nôtre, mais surtout par les conditions pratiques qui font honneur à une République. Tels sont l'examen médical et l'examen pédagogique auxquels sont soumis les jeunes gens qui ont atteint l'âge fixé (20 ans) pour faire partie de l'élite *(Auszug)* qui est le premier ban. Telle est la ***taxe militaire*** imposée à tous ceux qui, pour une raison quelconque, sont exempts du service personnel, car : ***Tout Suisse est tenu au service militaire*** de 20 à 44 ans.

» Nous n'en finirions plus ; la meilleure analyse est la lecture de ce charmant petit ouvrage, aussi sympathique que le peuple qui, en 1870, nous a donné de si grandes preuves d'amitié. »

La guerre turco-russe 1877-1878. **— Campagne de Suleyman-Pacha par M. Faust Lurion. — Paris, Beaudoin. — 1 vol. in-8°, 1883.**

Ainsi que le titre l'indique, cet ouvrage a trait uniquement aux opérations que Suleyman-Pacha, général en chef des armées de Roumélie, a exécutées dans la presqu'île des Balkans. M. Lurion ayant eu la bonne fortune de mettre la main sur la correspondance du maréchal, correspondance qui n'a été imprimée qu'à quelques exemplaires, pour le procès qui lui a été intenté, a pu jeter un jour tout nouveau sur cette partie de la guerre turco-russe et compléter ainsi l'œuvre du regretté Amédée Le Faure. La correspondance de Suleyman-Pacha est des plus importantes et des plus intéressantes. Il ressort des lettres qu'il a échangées avec les autorités impériales que cet homme de guerre, l'un des chefs militaires les plus honnêtes et les plus capables de la Turquie, a fait tout son devoir dans la dernière campagne, qu'il a été victime de basses vengeances et qu'il a